UC-NRLF
$B 764 216

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

University of California

Lux ex Tenebris.

Claus Spreckels Fund.

Digitized by Google
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA

RÉFORME

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN EUROPE

JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

PAR

LE Vte DE MEAUX

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA RÉFORME

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN EUROPE

JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

I

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DU MÊME AUTEUR :

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE (1789-1815)

Étude d'histoire politique, 2e édition. 1 volume in-18. 3 fr. 50

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA RÉFORME

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN EUROPE

JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

PAR

LE Vte DE MEAUX

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1889

Tous droits réservés

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DC 111
M4
v. 1.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVANT-PROPOS

Attiré naguère par le spectacle des luttes religieuses en France [1], j'essaie aujourd'hui de retracer le rôle de la France dans les luttes religieuses de l'Europe.

Au terme du seizième siècle, alors que la Foi catholique triomphe et que la liberté de religion s'établit parmi nous, la France pacifiée voit autour d'elle l'Europe divisée : ici, des États protestants qui ne tolèrent pas les catholiques ; là, des États catholiques qui ne tolèrent pas les protestants ; et nulle part, chez ses voisins, le régime inauguré chez elle pour maintenir, malgré la contradiction des croyances, l'unité nationale. J'ai précédemment décrit ce régime ; il me reste à le comparer à celui des autres peuples. Cette comparaison en déterminera la valeur.

Mais ce n'est pas le seul objet de cette étude.

1. *Les Luttes religieuses en France au XVI^e siècle*, 1 vol. Plon, éditeur. Paris, 1879.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au début du dix-septième siècle, les luttes religieuses étant terminées à l'intérieur de chaque État, la guerre éclate entre les États de religion opposée.

La maison d'Autriche aspire à dominer l'Europe et menace les protestants ; les protestants lui résistent et la France les soutient. Invinciblement attachée à l'Église romaine, elle tend la main aux ennemis de Rome. Au dedans elle doit à la foi catholique sa grandeur ; au dehors, les armes protestantes lui assurent la prépondérance. Pourquoi cette contradiction ? Pour l'expliquer, suffit-il de prétendre que nous avons voulu garantir l'indépendance des nations, en instituant l'équilibre des puissances ? Par quels moyens avons-nous réussi et quels ont été pour l'Europe et pour l'Église les résultats de notre succès ?

Ces questions ont été souvent agitées par des historiens français et étrangers : les uns, indifférents ou hostiles au catholicisme ; les autres, peu soucieux de notre intérêt national ou même animés contre nous de jalousies et de rancunes que n'ont pas désarmés nos défaites. J'aborde les mêmes problèmes, avec d'autres sentiments. Après avoir marqué en quoi la condition de la France a différé de la condition des autres peuples, j'examine la conduite qu'elle a tenue dans leurs conflits.

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour remplir ce double dessein, il fallait avant tout connaître les États destinés à se combattre. Je n'avais pas à parler des pays tels que la Suisse et l'Écosse dont le rôle est considérable dans l'histoire de la religion protestante, mais sans importance dans l'histoire politique de l'Europe. Je me suis borné aux peuples qui ont défendu la foi nouvelle dans les guerres Européennes.

Ce qui les caractérise, c'est la substitution, en matière religieuse, de l'autorité civile à l'autorité spirituelle. En Angleterre et dans les États scandinaves, ce changement paraît absolu, rapide, incontesté ; c'est là qu'il est le plus facile à saisir, c'est là qu'il faut l'observer d'abord, pour arriver ensuite aux contrées où la révolution ne s'est pas opérée sans résistance, ni consommée sans déchirement : aux Pays-Bas, à l'Allemagne. Quant aux États catholiques, comme il s'agit de savoir par quel effort ils ont repoussé la Réformation, il convient de considérer premièrement les plus exposés à ses atteintes : la portion de l'Allemagne restée fidèle à l'ancien culte et la Pologne, et de pénétrer ensuite dans ceux qui en ont ressenti seulement le contre-coup lointain : en Espagne, en Italie.

Lorsque la guerre de Trente ans s'engage, familiarisé avec tous les belligérants, je les suis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la mêlée d'un bout à l'autre de l'Europe, en ramenant toujours mes regards sur la France. Car c'est là que se trouve le nœud de l'action, la pensée qui la dirige, la main qui la termine.

Sur chaque peuple étranger, j'ai interrogé ses historiens nationaux, en contrôlant les uns par les autres les historiens des peuples opposés. Pour la France elle-même, je suis remonté, sans intermédiaire, aux acteurs et aux témoins des événements, aux dépêches, aux mémoires contemporains.

Parmi les étrangers, les Allemands nous ont devancé dans l'étude de la guerre de Trente ans. Tandis que la France oubliait ses anciens triomphes et la politique qui les lui avait valus, l'Allemagne, avec un ressentiment amer, ravivait le souvenir de ses désastres. De la Bohême au Danemark, toutes les chancelleries ont livré leurs secrets, tous les champs de bataille ont été fouillés, tous les héros de la grande tragédie, tirés de leurs tombeaux. Pour diriger la troupe des travailleurs en éclairant de haut le terrain qu'ils exploraient, un vrai maître, Ranke, est demeuré, durant trois quarts de siècle, infatigable à Berlin. Du côté des catholiques, les uns ont pris parti pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la maison de Bavière, les autres pour la maison d'Autriche, et ces deux vieilles maisons ont rencontré, dans les érudits de nos jours, des historiens épris de leur gloire. En ce moment enfin Mgr Janssen instruit le procèsde la Réformation, et lui demande compte de la longue ruine de sa patrie.

Parmi les Mémoires français, ceux du cardinal de Richelieu ont une importance sans égale. Jamais homme d'État n'a pris tant de soin de faire connaître ses actes à la postérité et de les justifier devant elle ; jamais aucun, même de ceux qui ont pu se recueillir et sont morts dans la retraite, aucun n'a laissé des informations aussi abondantes, des apologies aussi habiles, parfois aussi éloquentes, que Richelieu exposant ses desseins à mesure qu'il les accomplissait et périssant dans l'action même. En étudiant ces volumineux Mémoires, mis au jour dans leur intégrité, il y a soixante-cinq ans, on s'étonne qu'il n'en ait pas été fait jusqu'ici plus grand usage. Toutefois, quand il s'agit de l'œuvre et de la gloire du grand Cardinal, il n'est pas permis de le croire sur parole ; il est juste d'appeler en témoignage, en face de lui, ses ennemis du dedans et ceux du dehors.

On peut le faire sans difficulté. Les dépêches,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les récits originaux, les pièces authentiques sur cette époque ont été publiés avec profusion. L'historien qui consulte les anciens ouvrages et les recueils de papiers d'État peut en tirer, sur tous les points importants, des renseignements décisifs, et celui qui négligerait au contraire les travaux faits avant lui, pour s'attacher de préférence à ses propres découvertes, risquerait fort de s'égarer. Néanmoins, après avoir étudié les documents déjà parus, j'ai puisé à mon tour à notre dépôt des Affaires étrangères. Les questions religieuses m'ayant semblé négligées, j'ai tourné particulièrement de ce côté mes recherches dans la correspondance de nos négociateurs. Enfin, comme cette correspondance contient des accusations assez fréquentes contre la Cour de Rome et sa politique, j'ai consulté les Archives romaines et confronté les lettres de nos envoyés et de nos ministres avec les lettres des ministres et des envoyés du Saint-Siège.

Tel est l'objet et le plan, tels sont les matériaux du présent ouvrage. Quel que soit le sort qui l'attend, je ne regretterai pas le travail qu'il m'a coûté. Il est pénible de se débattre au milieu d'une série de révolutions dont on n'aperçoit pas l'issue : c'est l'épreuve que notre temps nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inflige. Il est intéressant, au contraire, d'assister à des drames dont le dénouement nous satisfait : c'est la consolation que peut nous procurer l'histoire En me reportant à trois siècles en arrière, j'ai vu la France abattue se relever plus forte et monter au premier rang ; l'Europe, ébranlée jusqu'en ses fondements, se rasseoir et, sur des bases nouvelles, établir un ordre de choses imparfait, sans doute, mais où le bien est sorti du mal même, où les peuples ont pu vivre et croître, où la civilisation s'est développée. Si je parvenais à montrer ce spectacle tel qu'il m'est apparu, je ne puis croire qu'il serait sans attrait pour mes compatriotes et mes contemporains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digit zed by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRE PREMIER

LES ÉTATS PROTESTANTS DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA MORT DE HENRI IV

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

L'ANGLETERRE.

Henri VIII. Rupture avec Rome. — Édouard VI. Établissement du protestantisme. — La Reine Marie. Rétablissement du catholicisme. — La Reine Élisabeth. Interdiction du culte catholique. — Persécution contre les catholiques. — Réveil de la foi catholique et dissentiments entre les fidèles. — Jacques Ier. Espérances trompées des catholiques. Conspiration des Poudres. La persécution recommence. — Conduite tenue par la France dans les affaires religieuses de l'Angleterre.

I

L'Angleterre s'est toujours méfiée de Rome. De tout temps, les rois anglais ont eu des démêlés avec les papes, et lorsqu'au XIIe siècle, Jean sans Terre, en querelle avec ses sujets, fit hommage au Saint-Siège de sa couronne menacée, cet acte ne supprima pas les conflits. Dès le règne suivant, le clergé et les barons portaient plainte au pape contre le pape lui-même et lui dénonçaient leurs griefs : les bénéfices anglais donnés aux Italiens, l'argent anglais réclamé et versé à Rome, les causes anglaises évoquées et jugées par les tribunaux romains, pratiques que justifiaient, à certains égards, les besoins, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

habitudes, la mission de l'Église et de son chef, mais que supportait mal le patriotisme exclusif et intéressé du peuple anglais. Elles lui devinrent plus intolérables, quand les Papes siégèrent à Avignon, quand ils parurent dépendre de la France. Aussi, le Saint-Siège ayant refusé à l'Angleterre les réformes que l'Angleterre demandait, elle y pourvut elle-même.

Le Parlement arma les rois du droit de punir d'amende, de confiscation, d'emprisonnement, quiconque invoquait ou acceptait l'autorité pontificale, dans les cas jugés abusifs ou préjudiciables à la nation. Tel fut l'objet de divers statuts, renouvelés ou complétés d'âge en âge, et dont le plus ancien remontait à Édouard Ier en 1307. Ces statuts connus dans la législation britannique sous le nom de *Præmunire*, les peines qu'ils édictaient, les procédures qu'ils instituaient, devaient être étendus fort au delà de leur portée première, appliqués en des circonstances que n'avaient pas prévues les anciens législateurs. Henri VIII les employa, sans changer leurs vieux noms, pour interdire et briser toute relation entre son peuple et Rome [1].

1. Blackstone, *Commentary of the laws of England* (Commentaires sur les lois d'Angleterre), liv. IX, chap. VIII.

Butler, *Historical Memoirs of the english, irish and scotish Catholics since the Reformation* (Mémoires historiques sur les catholiques anglais, irlandais, écossais, depuis la Réformation), t. Ier, chap. VI et VII.

Ayant à me référer à un grand nombre d'ouvrages, écrits en diverses langues étrangères, j'indique, une première fois, le titre de chacun, dans la langue où il a été publié, et je traduis alors ce titre en français. Pour tous les renvois suivants, je me contente de donner le titre en français, ou même seulement le nom de l'auteur quand je n'ai à citer de lui qu'un seul ouvrage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce despote, débauché et sanguinaire, savait être obéi. Issu d'une race née pour commander et qui n'avait pas vieilli sur le trône, il régnait sur un peuple jeune, vigoureux et rude, mais fatigué par les guerres civiles, et grossièrement avide, alors, d'unité et d'autorité. Nul prince chrétien ne dominait son royaume et n'y disposait de tout homme et de toute chose aussi pleinement que le roi d'Angleterre, à cette époque [1]. Quand le goût du pouvoir arbitraire s'est emparé d'une nation, les institutions mêmes destinées à la rendre libre prêtent, pour un temps du moins, à ce pouvoir une force plus grande. Sous la seule condition de modérer ses demandes d'argent, Henri VIII, avec son parlement et par son parlement, a pu, jusqu'à la fin, tout ce qu'il a voulu, présentant à l'histoire l'étrange spectacle d'un homme qui demeure maître des autres, longtemps après avoir cessé d'être maître de lui-même.

L'Église anglicane fut le fruit de cette omnipotence royale. Tandis que la France devait bientôt imposer sa religion à son roi, l'Angleterre allait abandonner la sienne au bon plaisir variable de ses maîtres successifs. Nous n'avons pas à rappeler ici comment, afin de changer de femme à son gré, Henri VIII entreprit de se substituer au pape. Ce qu'il nous im-

1. Parmi les contemporains de Henri VIII, le cardinal Pole n'a pas manqué de relever cet abaissement du caractère anglais et d'en faire honte au protestantisme : « Quando enim unquam, non dico in Anglia ubi semper populi liberiores sub regum imperio fuerunt, sed omnino in alio Christianorum regno auditum est, ut unus sic plus omnibus posset et sic omnia suæ potestati ac libidini subjecta haberet, ut nullum cuiquam contra illius voluntatem præsidium in legibus constitutum esset, sed regis nutu omnia moderarentur. » (*Apologia Reg. Poli*, cité par Lingard, t. VI, p. 399.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porte d'observer, c'est qu'il l'entreprit sans contradiction, y parvint sans obstacle. Il aimait à montrer sa puissance en versant le sang. Pour attester sa nouvelle prérogative de chef de la religion, il fit donc tomber quelques têtes illustres qui ne se courbaient pas : celles d'un homme d'Église, l'évêque Fisher, d'un homme de loi, le chancelier Morus, d'une femme de sang royal, la comtesse de Salisbury ; cette dernière était coupable d'avoir donné le jour au suprême et presque unique champion de l'Église catholique, à son futur restaurateur en Angleterre, Réginald Pole. Mais alors, Pole s'était exilé lui-même, il attendait, à l'ombre du Vatican, des jours meilleurs pour sa patrie. Dans cette patrie, nulle résistance, ni légale, ni ecclésiastique, ni populaire ; à peine quelques conspirations obscures et douteuses donnent prétexte aux rigueurs du tyran ; à peine quelques vieux moines, chartreux, brigitains, franciscains, essayent encore, dans la sujétion du clergé séculier, de prêcher librement. Comme on les menace de les jeter, dans des sacs, au fond de la Tamise, deux d'entre eux, deux Franciscains, répondent : « Portez de telles menaces ailleurs : aux riches, aux élégants, aux gens vêtus de pourpre, à ceux qui vivent dans les délices et gardent en ce monde leurs principales espérances. Quant à nous, elles ne nous touchent guère ; avec la grâce de Dieu nous savons que, pour aller au ciel, la route est aussi courte par terre que par eau ; peu nous importe laquelle on nous fera prendre[1]. »

1. John Lingard. *A History of England, from the invasion by the Romans*, fourth edition. Paris, 1826. (Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion des Romains, t. VI, p. 238 et suiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces moines mendiants avaient mis le doigt sur la plaie mortelle de l'Église d'Angleterre : elle avait en ce monde ses principales espérances. Aussi quand ils furent, les uns emprisonnés, les autres bannis, quand les religieux restés pauvres eurent disparu, toute voix libre s'éteignit. A peine quelques paysans, dans les comtés reculés du Nord, prennent, çà et là, les armes autour des monastères qu'ils aiment et qu'on ferme ; ils se laissent promptement apaiser [1]. Le Parlement a imposé la suprématie du roi ; le clergé, séparé comme le Parlement en deux chambres, haute et basse, s'est résigné par délibération formelle à la reconnaître ; le peuple la subit sans répugnance : d'aucun corps, aucune protestation ne s'élève. Le pape était si loin, le roi si près !

Dès ce moment, on pouvait prévoir que tant de docilité ne serait pas épuisée par le seul Henri VIII. Pourquoi la France, au seizième siècle, est-elle restée fixe dans sa foi ? Parce qu'elle l'a voulu. Et pourquoi l'Angleterre a-t-elle tant varié ? Beaucoup plus pour n'avoir longtemps rien voulu, que pour avoir voulu des choses contraires [2].

Cependant, l'auteur du premier changement, d'où devaient découler tous les autres, prenait grand soin d'en dissimuler à son peuple la redoutable portée, et lui-même, sans doute, ne la mesurait pas tout entière. Devenu chef de l'Église, Henri VIII avait à cœur l'autorité de l'Église. Depuis les évêques, dans leurs diocèses, jusqu'aux simples bénéficiers, dans leurs

1. Lingard, t. VI, ch. IV, p. 276 et suiv.
2. Cf. Macaulay, *Essays : Burleigh and his Time* (Burleigh et son temps).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prébendes, la hiérarchie ecclésiastique, ayant tout entière plié sous le joug, continuait de subsister tout entière. Le nouveau culte, institué spécialement pour l'Angleterre et célébré désormais dans la langue nationale, gardait les symboles et les rites par lesquels l'ancien culte avait saisi les imaginations pour s'emparer des âmes. « Il semblait, a dit Macaulay, qu'il fallût transporter, des mains de l'enchanteresse de Babylone en d'autres mains, la coupe pleine du magique breuvage, sans le répandre et le laisser perdre en route [1]. »

Le dogme même, si ce n'est à l'égard du pape, n'était point altéré. Le nouveau juge de la foi mettait une vanité de parvenu à jouir d'une prérogative inconnue, avant lui, des princes chrétiens en Occident; il mêlait à toutes ses passions cette bizarre passion de dogmatiser, qui devait être, jusqu'à Jacques Ier et Cromwell, l'apanage du pouvoir suprême en Angleterre. Mais, comme Henri VIII avait commencé de ressentir cette passion avant de rompre avec Rome, et qu'il avait alors disputé contre Luther, il continua, après la rupture, de dogmatiser et de disputer encore au profit des anciennes doctrines.

Après avoir voulu mettre l'Écriture sainte à la portée de son peuple, après avoir fait placer, dans toutes les paroisses, des Bibles en langue vulgaire, que venaient lire en foule les simples fidèles, il les retira, il les interdit, s'effrayant des libres interprétations des novateurs, et voulant pour ses sujets d'autres

1. Macaulay. *Essay on Hallam's constitutional History* (Essai sur l'histoire constitutionnelle de Hallam).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

règles de doctrine [1]. Il composa donc à leur usage et fit souscrire par le clergé, imposer par le Parlement, des livres de prières et de liturgie, il dressa des articles de foi, qui maintenaient spécialement les points les plus contestés de la vieille croyance et de la vieille discipline : la messe, la transsubstantiation, la confession, l'invocation des saints ; même le célibat des prêtres était imposé sous peine de mort.

Ainsi, le roi d'Angleterre s'était séparé de Rome, sans se rapprocher des prétendus réformateurs, qui commençaient à soulever contre Rome les peuples du continent. Mal assuré d'une autorité, qui pourtant n'était guère contredite, voulait-il, après l'avoir manifestée d'abord par quelques supplices éclatants, l'affermir encore par la terreur ? Cherchait-il avidement quelque victime à frapper ? Il suivait avec une égale ardeur deux pistes opposées : on calcule qu'il a fait périr cinquante-neuf catholiques, parce qu'ils croyaient encore au pape [2], et un nombre à peu près pareil de protestants, parce qu'ils rejetaient déjà la transsubstantiation. On a vu, un jour, trois catholiques et trois protestants traînés ensemble, sur les mêmes charrettes, à Tyburn : les catholiques, pour être pendus comme traîtres et rebelles, ils avaient nié l'autorité du roi ; et les protestants, pour être brûlés comme hérétiques, ils avaient nié la doctrine du roi.

Henri VIII avait prétendu n'apporter dans son Église d'autre nouveauté que lui-même. Il voulait

1. Butler, ch. xix, § 3.
2. *Ibid.*, § 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conserver le corps en changeant la tête; à considérer seulement les formes de cette Église et son aspect extérieur, il parut, tant qu'il régna, réussir. Mais, à la voir agir et vivre, elle était déjà changée; elle avait encore, au moins en partie, mêmes membres; elle n'avait plus même sang et même souffle.

D'abord, en gardant son rang et ses biens, le clergé séculier perdit ses libertés. Les privilèges stipulés, par lui et pour lui, dans la grande charte, n'eurent pas meilleur sort que les prérogatives pontificales. La législation, qui enleva au Saint-Siège le droit de confirmer les évêques, ôta aux chapitres le droit de les choisir. La nomination, longtemps disputée entre le pape et le clergé, appartint désormais sans contrôle au roi seul [1].

Il y avait environ vingt ans, que les élections ecclésiastiques avaient aussi disparu de France. François Ier, par son concordat avec Léon X, avait acquis le droit de désigner au pape les titulaires des évêchés et de la plupart des bénéfices du royaume, régime nouveau, qui s'introduisit promptement dans tous les États catholiques; le progrès de la puissance royale était, jusque dans les matières ecclésiastiques, reconnu et consacré par le Saint-Siège. Et toutefois, quelle différence dans la condition des Églises de France et d'Angleterre! En Angleterre, le pouvoir que s'arroge Henri VIII ne rencontre aucune résistance et s'exerce sans contrôle; en France, celui qu'a obtenu François Ier soulève des contradictions et des protestations qui soixante-ans

1. Blakstone, liv. Ier, ch. II, p. 379 et 380.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après se perpétuaient encore [1], et surtout, ce pouvoir du roi de France rencontre un frein dans l'autorité pontificale : Rome peut refuser l'institution canonique aux sujets présentés par le prince. Si, dans les premiers temps qui suivent le concordat, les papes négligent d'exercer la prérogative qu'ils se sont réservée, si les rois abusent de celle qui vient de leur être attribuée ; saint Pie V, avant la fin du siècle [2], donne un autre exemple, Henri IV, après sa conversion, tient une autre conduite ; acceptant de bonne grâce le contrôle du Saint-Siège, ce prince commence à doter la France d'un épiscopat digne de présider à la renaissance religieuse du siècle suivant [3] ; dans le cours des âges, on devait voir cet épiscopat français, relevant à la fois du pape et du roi, paraître comme une sorte de médiateur entre Rome et sa nation, tenir tête quelquefois à l'autorité séculière et demeurer, en face d'elle, une puissance distincte et respectée. L'Église anglicane, au contraire, dépendant du prince seul, ne mit aucune borne à sa soumission. « Elle a été, pendant cent cinquante ans, a dit Macaulay, la servante des rois, l'ennemie de la liberté [4]. »

Ce n'est pas tout : Henri VIII ne s'est pas contenté d'asservir le clergé séculier, il a détruit le clergé régulier : les ordres religieux. Accusés de relâchement et de désordre, condamnés sans débats contradictoires par les hommes qui convoitaient leurs dé-

1. Voy. *Luttes religieuses en France au seizième siècle*, p. 42 et s.
2. *Ibid*, p. 45, en note, et Laderchi, t. XXIII, p. 26.
3. Voy. *Luttes religieuses*, p. 376 et suiv.
4. *Essai sur Hallam.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouilles, les monastères furent abolis ; leurs biens, partagés entre le roi et la noblesse, donnèrent au roi cette noblesse pour complice, et l'affranchirent, lui-même, de la nécessité de demander à son Parlement la seule chose que ce Parlement fût quelquefois capable de refuser : de nouveaux impôts. Les anciens revenus ecclésiastiques subvinrent aux dépenses royales. Seulement, les institutions supprimées ne furent pas remplacées, l'Église anglicane manqua quelque temps de foyers de science, plus longtemps de foyers d'apostolat et de charité.

Ici encore, les procédés révolutionnaires de Henri VIII et le concordat de François Ier peuvent être comparés ensemble. La clause de ce concordat qui abandonnait au prince le choix des abbés et des prieurs et autorisait implicitement la commende, détournait les biens monastiques de leur destination primitive ; toutefois le roi de France ne put en disposer qu'au profit des gens d'Église ; sauf des abus scandaleux et passagers, une portion resta toujours affectée à des usages ecclésiastiques, spécialement à la charité. Le vide funeste, que creusa la décadence et la ruine des anciens monastères, ne fut donc pas aussi profond en France qu'en Angleterre. Mais surtout, ce vide put être comblé : sur une terre demeurée ou redevenue féconde, la sève catholique fit pousser, à la place des anciens ordres, des congrégations nouvelles, nées du besoin des temps, organisées pour y suffire.

L'Église anglicane n'avait point pareille ressource ; elle était incapable d'un libre élan, d'un libre effort. Sa force résidait tout entière dans la puissance civile qui l'avait créée, sa force contre ses ennemis et, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même temps, la règle de sa foi, Là gît vraiment la différence profonde qui la sépare des Églises soumises à Rome, dans le temps même où elle professe encore les doctrines romaines; là est le secret de sa destinée. « Quand Philippe II et Charles IX persécutaient, » a dit lord John Russel, « ils étaient simplement les disciples de la doctrine qu'ils prétendaient imposer. Henri VIII, au contraire, enseignait de sa propre bouche les opinions qui devaient régir ses sujets; il portait, en son propre sein, la règle de l'orthodoxie, et se donnait la satisfaction triomphante de confondre lui-même l'hérétique, avant de le brûler[1]. » Tyrannie aussi insupportable dans son principe que mobile en ses applications.

L'acte du Parlement qui sanctionnait les articles de foi établis par le roi fut suivi de près d'un autre acte, qui reconnut formellement au même roi le droit de les changer[2]. La précaution n'était pas superflue; motivée par les variations antérieures de Henri VIII, cette loi devait autoriser les variations de ses successeurs. La puissance que s'était arrogée le fondateur de l'Église anglicane ne lui survécut en effet que pour détruire son œuvre. En bâtissant sur les ruines de la vieille Église un temple nouveau, il n'avait rien eu plus à cœur que de fermer ce temple aux protestants. A peine était-il mort, les protestants l'envahirent tout entier: ils en étaient maîtres.

1. Lord John Russel, *An Essay on the History of the English Government and Constitution, from the Reign of Henry VII to the present Time*. 2e édition. Londres, 1823. (Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution anglaise, depuis le règne de Henri VIII jusqu'à nos jours, chap. IV.)

2. Statuts 34 et 35. *Henry VIII*, cap. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il n'en pouvait être autrement. Dans l'orageuse et décisive épreuve que traversaient alors les âmes et les peuples, il ne dépendait de personne de rompre avec Rome, en gardant ses doctrines; d'opposer autorité à autorité, sans opposer en même temps croyance à croyance. Si le caprice impérieux d'un roi, mécontent d'un pape, avait pu précipiter tout un peuple dans la guerre contre le Saint-Siège, il fallait, pour entretenir cette guerre et la perpétuer, d'autres motifs, d'autres aliments, d'autres armes. Ces armes, l'Angleterre n'eut pas à les forger : elle les importa de Suisse et d'Allemagne. Henri VIII lui-même n'avait trouvé d'instruments pour son entreprise que parmi les sectateurs, avoués ou secrets, des novateurs étrangers. Vainement avait-il repoussé Luther et condamné le mariage des prêtres. Cranmer, qu'il fit archevêque de Cantorbéry, Cranmer, son primat, son premier ministre en matière ecclésiastique, s'était procuré, à la fois, une femme et une doctrine à Nuremberg, chez Osiander, disciple de Luther. C'était la triste condition de ce prince et de ses desseins d'être servis par des hommes voués aux doctrines qu'il repoussait, et c'était aussi la misérable condition de ces hommes d'imposer, pour obéir au roi, les dogmes qu'ils rejetaient au fond de leur âme, d'envoyer au supplice des dissidents, coupables de croire ce qu'ils croyaient eux-mêmes.

II

Henri VIII venait de descendre au tombeau, l'Angleterre était régie, sous son fils encore enfant, par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes d'État et les théologiens que lui-même avait désignés ; aussitôt les masques tombèrent, les anciens rites disparurent comme un décor de théâtre, les anciens dogmes furent changés ; mais ce ne fut pas la doctrine de Luther qui l'emporta. Luther était dépassé. Les nouveautés que Henri VIII avait constamment repoussées ne suffisaient plus aux hommes dont Henri VIII avait préparé l'avènement; ils voulaient aller plus loin. Il y avait alors plus de dix ans, que Zwingle avait adressé à François Ier son *Exposition de la foi chrétienne*, sans pouvoir s'en faire écouter, et que Calvin, sans être mieux entendu, avait présenté au même prince son *Institution chrétienne*, « comme la confession de foi et somme d'une doctrine, que tous les États, d'un commun accord, conspiraient à condamner[1]. » Depuis cette époque, Zwingle était tombé sur le champ de bataille de Capel, sans avoir vu sa foi s'établir ailleurs qu'en Suisse, et Calvin n'était encore maître qu'à Genève. A la mort de Henri VIII, l'Angleterre sembla s'ouvrir aux deux réformateurs. Calvin écrivit au tuteur du jeune roi, le duc de Somerset, l'engageant à importer la nouvelle réformation et à punir de mort quiconque y ferait obstacle[2]. En même temps, il détourna Cranmer d'appeler d'Allemagne Osiander et ses « illusions[3] »; et le soin de bâtir la religion de l'Angleterre fut confié à des moines italiens, qui avaient passé par Genève, après avoir quitté le froc. Toutefois, ces docteurs appelés de l'étranger ne s'en

1. *Institution chrétienne*, Introduction.
2. Ep. 79, citée par Thomassin : *Traité des édits*, supplément.
3. Bossuet, *Histoire des variations*, l. VIII, ch. XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tinrent pas, non plus, à l'enseignement de Calvin : le premier, Pierre Martyr, un ancien Augustin, était un pur zwinglien ; le second, Bernardin Ochin, jadis capucin, devait se déclarer plus tard, contre la divinité de Jésus-Christ [1]; un autre, Bucer, s'épuisa toute sa vie à concilier les opinions contradictoires des divers novateurs. A leur exemple, à leur école, Cranmer cessa d'être un luthérien caché, pour devenir un mélange de calviniste et de zwinglien déclaré. A côté d'eux, Knox, soutenu par les armes du régent Somerset, commença d'introduire le calvinisme en Écosse.

Dans ces variations de doctrine et de discipline, la hiérarchie ecclésiastique subsistait encore en Angleterre. Comment briser un corps qui pliait toujours, qui, sous la conduite d'un primat constamment prêt à tout faire, abandonnait les rites et les dogmes de Rome, avec autant de complaisance qu'il avait abandonné jadis sa juridiction? Cette fois, pourtant, des contradictions s'élevèrent çà et là ; le passage du schisme à l'hérésie ne s'accomplit pas sans quelque difficulté. Tandis que le changement, amené par le schisme, n'était, en quelque sorte, visible et sensible qu'au sommet de l'Église, les nouveautés introduites par l'hérésie attaquaient directement le regard et l'âme de chaque fidèle. Aussi vit-on des hommes qui avaient fléchi sous le père, résister sous le fils ; notamment l'évêque de Winchester, Gardiner. Cet évêque avait reconnu et soutenu la suprématie de Henri VIII ; mais, dans l'établissement fondé par ce prince, il avait prétendu garder quelque chose des traditions ancien-

1. Bossuet *ibid.*, l. VII, ch. LXXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nes; il avait pris parti contre les novateurs. Quand toute tradition fut brisée, quand les novateurs l'emportèrent manifestement, il fallut le mettre à la Tour, pour étouffer ses plaintes. Quelques autres prélats allèrent aussi en prison, pour avoir prêché librement. Le Parlement ne se soumit pas tout entier. Tandis que les lois nouvelles passaient presque sans débat aux communes, le journal de la Chambre des lords a gardé trace, en face d'une majorité de trente-deux voix, de l'opposition de huit évêques [1], et de trois lords temporels; l'un de ces derniers était le comte de Derby, qui fit enregistrer son vote, en ajoutant: « Aussi longtemps qu'il y aura un Parlement, on saura que nous avons dit : Non [2]. »

Enfin, la fille même de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, la sœur d'Édouard VI, la future reine Marie, donna le plus mémorable exemple de cette résistance succédant trop tard à la sujétion. Il est malheureusement avéré que, d'abord disgraciée et dégradée par son père, d'abord fidèle à sa foi et à sa mère, Marie avait enfin cédé; après avoir revendiqué, devant la Chambre des lords, la légitimité de sa naissance, la validité du mariage d'où elle était issue, et attesté dans le même acte sa soumission au Saint-Siège; après avoir opposé à l'impérieuse et menaçante volonté de son redoutable père les plus fermes refus, les plus pressantes instances, elle se rétracta; l'isolement, le malheur, les injonc-

1. Il y avait alors en Angleterre deux archevêques et vingt-quatre évêques. John Chamberlain Esqr, *Magnæ Britanniæ noticia*. Londres, 1703, partie Ire, l. I, chap. II, et l. II, chap. IX.

2. Lingard, t. VII, ch. I, p. 33 et 34, en note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions, tantôt brutales et tantôt hypocritement bienveillantes de l'émissaire envoyé près d'elle, le vicaire général Cromwell, eurent raison de sa constance. Dans l'histoire des persécutions religieuses, il n'est peut-être rien de plus touchant, de plus odieux et de plus navrant tour à tour, que la correspondance où l'on voit cette jeune fille abandonnée se débattre, sous la main de son père et de son roi, et succomber enfin [1]. L'année même où sa mère était morte, en demandant en vain la grâce de la revoir, elle signa un papier, par lequel elle reconnaissait le roi « comme chef suprême sur terre, au-dessous du Christ, de l'Église d'Angleterre », promettait de lui obéir, à ce titre, et confessait que le « mariage de Sa Majesté avec sa mère, la dernière princesse douairière [2], était, selon les lois divines et humaines, incestueux et illégitime ».

Il n'était qu'un seul point qu'elle n'eût pas accordé; vainement, l'avait-on sommée de faire connaître les conseillers qui lui avaient, jusque-là, inspiré une autre conduite : elle avait refusé de livrer personne. Voilà donc à quel prix Marie s'était rapprochée de

1. Cette correspondance, composée des lettres de Marie à Henri VIII et à Cromwell et des lettres de Cromwell lui-même, a été publiée, avec le texte de la protestation de la princesse devant les lords et de sa soumission ultérieure, par le chanoine Tierney, dans un des appendices ajoutés par lui à l'histoire de l'Église d'Angleterre de Dodd : Dodd's *Church History of England from the Commencement of the XVI^e century to the Revolution in* 1688, with notes, additions and continuation by the Reverend Tierney, vol. II, Appendice n° 29, p. CLXVI-CLXXXVII.

2. Catherine d'Aragon était considérée comme veuve du frère aîné de Henri VIII par ceux qui ne tenaient pas son second mariage pour valable. C'est pourquoi ils la nommaient la princesse douairière, ne voulant pas lui donner le titre de reine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son père et du trône. Mais, ce premier pas fait et son père mort, elle s'arrêta. Est-ce parce qu'elle redoutait moins son frère que son père, parce que « le bon petit roi », comme elle l'allégua parmi d'autres motifs, ne pouvait encore rien ordonner lui-même, et que ce n'était pas à ses tuteurs qu'il appartenait d'innover? En dépit des obsessions, des menaces, des violences faites à ses chapelains, elle garda l'ancien culte, invoquant, d'ailleurs, pour le conserver, l'exemple et l'autorité de Henri VIII; elle écarta le nouveau de sa demeure, jusqu'au jour où son avènement à la couronne lui donna le moyen de le détruire [1].

III

Des divers changements apportés, durant ce siècle, par les changements de règne, à la religion de l'Angleterre, aucun ne parut d'abord plus facile que le retour à l'ancien état de choses. Peuple et clergé semblèrent s'y prêter, non seulement sans résistance, mais de bon gré. Les réformateurs étrangers, qu'il avait fallu mettre en avant pour combattre l'autorité de Rome, leurs doctrines et leurs rites, répugnaient encore à l'ensemble de la nation. Jusque dans la docile Chambre des communes d'Édouard VI, beaucoup de gens, incapables d'aucun sacrifice pour garder les vieux dogmes et les vieux usages, avaient con-

1. Tierney's Dodd, volume II, Appendice, n° 30, p. CLXXXVII à CCXXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tinué de les préférer [1]. Ils y revinrent volontiers, quand la reine se fut mise d'accord avec le Saint-Siège, pour leur aplanir la voie.

A peine débarrassée de la compétition de Jane Grey, rivale impuissante, suscitée contre elle par les ennemis de sa foi, Marie Tudor publia une première proclamation sur la religion. Elle y déclarait ne pas vouloir plus longtemps cacher la foi que le monde entier lui connaissait, et qu'elle avait toujours professée depuis son enfance. Elle souhaitait que son peuple la professât avec elle ; mais, jusqu'à l'établissement régulier d'un autre ordre de choses, elle n'entendait pas l'y contraindre ; en conséquence, elle défendait que personne fût troublé dans l'exercice soit de l'un soit de l'autre culte [2].

Deux mois après, les chambre ecclésiastiques, la *Convocation*, comme on les nommait, et le Parlement furent réunis pour délibérer sur la question religieuse. Dans la Convocation, les protestants eurent pleine liberté de plaider leur cause, mais la plupart se turent ; d'ailleurs, plusieurs évêques, compromis dans la révolte de Jane Grey, ne pouvaient siéger. Aux Communes, le débat s'anima et se prolongea davantage : pourtant, le rétablissement de l'ancien culte passa, sans qu'il fût besoin de compter les voix. Ceux qui le proposaient avaient pris soin de ne point parler encore de la suprématie du pape. Mais, de même qu'il était impossible de se séparer de l'autorité de Rome, sans se séparer aussi de sa doctrine, de même,

1. Ce fait est signalé par Heylins, historien protestant que cite Butler, t. I, ch. xx.

2. Tierney's Dodd, vol. II, art. 21 et 37, et Appendice, n° 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

on ne pouvait revenir à sa doctrine, sans revenir en même temps à son autorité. Le mouvement étant donné, le second pas se fit plus aisément que le premier. Un seul obstacle aurait pu l'empêcher. Ni les nobles n'étaient disposés à rendre les biens d'Église confisqués à leur profit, ni les ecclésiastiques, à perdre les bénéfices qu'ils occupaient. Cet obstacle fut levé : parmi les domaines ecclésiastiques, les uns avaient été attribués à la couronne : la reine résolut de les restituer et les restitua en effet plus tard ; mais le Saint-Siège autorisa la noblesse à garder ceux qu'elle possédait. Quant aux bénéfices, les évêques et les prêtres mariés furent seuls exclus de leurs fonctions, conformément aux canons qu'avait maintenus Henri VIII : le reste du clergé put demeurer en place, en se soumettant au pape. Dès lors, la soumission ne se fit point attendre. Elle fut votée par les deux chambres ecclésiastiques. Elle le fut aussi par le Parlement, à l'unanimité dans la Chambre des lords, à l'unanimité moins deux voix, sur trois cents, dans la Chambre des communes. Selon l'usage, une élection, ordonnée et dirigée par le gouvernement de la reine, venait de renouveler cette dernière[1].

Le légat du pape pouvait réconcilier l'Angleterre avec le Saint-Siège. Ce légat n'était autre que l'ancien proscrit de Henri VIII, le cardinal Pole ; ayant envoyé son secrétaire, François Commendone, préparer sa rentrée, il avait attendu, de l'autre côté de la mer, à Bruxelles, que le bill de proscription rendu

1. *Ibid*, partie III, art. 2, p. 57 et suiv., notes. Appendice, nos 16 à 24. — Lingard, t. VII, ch. II, p. 161, 201 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jadis contre lui fût solennellement abrogé, et n'avait paru dans Londres, en triomphe, que pour voir les deux Chambres tomber à genoux et recevoir, de sa main, l'absolution pontificale. Désormais il ne quitta plus l'Angleterre. Il resta sur le siège de Cantorbéry, sans retourner jamais à Rome ; il laissa ses collègues du sacré collège disposer, loin de lui et en faveur d'un ancien rival, de la tiare qu'ils lui avaient un instant destinée. Il se voua tout entier, jusqu'à son dernier jour, à la réconciliation de son Église et de son pays ; ses lumières, comme ses vertus, son caractère, à la fois très romain et très anglais, le destinaient à cette œuvre, qui pourtant ne devait pas durer. Il mourut en même temps que la reine Marie, et ce qu'ils avaient fait ensemble périt avec eux. Leur succès avait-il donc été trop facile et trop prompt pour n'être pas fragile ? Est-ce parce que l'édifice relevé se fondait sur la servilité, et non sur la foi, est-ce parce qu'il était construit avec de trop vils matériaux, qu'il n'a pu rester debout ?

Même avant qu'il croulât, on y pouvait remarquer deux étais ruineux : la persécution des dissidents, le mariage espagnol de la reine.

La persécution n'entrait pas dans les premiers plans, formés par les catholiques. Le rétablissement de l'ancien culte s'était accompli, nous venons de le voir, dans les formes les plus légales, dans les conditions les plus régulières. Les ménagements envers les personnes et les intérêts engagés dans le schisme avaient été autorisés ou prescrits par le Saint-Siège. Nous avons les instructions données de Rome au cardinal Pole ; elles sont pleines de mesure et de sage con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

descendance[1]. Les instructions adressées par Pole lui-même aux évêques anglais, en 1555, leur recommandent de traiter leurs troupeaux avec tendresse et d'employer à les convertir l'enseignement et l'exemple, plutot que la rigueur[2]. Tel était, d'ailleurs, son renom de douceur et de charité, que l'historien libre-penseur Hume, dans la délibération qu'il imagine au conseil de la reine, a fait de ce légat du pape l'avocat de la tolérance[3]. Le discours qu'il lui prête est de pure invention. Réginald Pole ne professait pas en cette matière d'autres opinions que ses contemporains; mais il est vrai qu'on le savait enclin à l'indulgence; aussi longtemps qu'il gouverna personnellement le diocèse de Cantorbéry, la persécution qui sévissait ailleurs en fut écartée.

Ce n'est pas non plus du côté de l'Espagne, comme on pourrait le croire, que vinrent les conseils de rigueur. Lorsque, à son avènement, Marie consulta son parent, l'empereur Charles-Quint, avec une déférence toute filiale, et comme le seul ami à qui elle pût recourir, le premier avis que celui-ci donna sur la question religieuse fut de « ne se trop hâter avec zèle[4] ». Plus tard, après que Marie eut épousé le fils de Charles Quint, un moine espagnol, confesseur de Philippe II, Alphonse de Castro, déclara la persécution, qui commençait alors, contraire à l'esprit évangélique et la réprouva ouvertement à Londres, du haut de

1. Tierney's Dodd, *loc. cit.*
2. Butler, t. I, ch. XXI. § 3.
3. Hume, *History of England*, ch. XXXVII. § 1.
4. Dépêche de Noailles, ambassadeur de France, citée par Lingard, t. VII, p. 152.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la chaire; le conseiller placé par Charles-Quint près de son fils, Simon Renard, la blâma tout bas, comme inutile et funeste; il signala dans ses dépêches « le dangereux succès de la précipitation, la foi encore mal assurée et, pour renouveler l'erreur, les hérétiques s'aidant des punitions cruelles qu'il disent que l'on fait, pour, par le joug, les réduire, plutôt que par doctrine et exemple [1] ». Philippe II lui-même, tant qu'il demeura près de la reine Marie, ne prit aucune part à la poursuite des hérétiques, et se renferma, à leur égard, dans une si impénétrable réserve, qu'au moment où il quitta l'Angleterre, on lui prêtait quelques dispositions à la tolérance [2].

Enfin, la reine, quoi qu'en aient pu dire ses ennemis, n'était pas née cruelle. Lorsque, après une première conspiration et malgré ses conseillers, elle épargnait Jane Grey, attendant, pour faire tomber la tête de cette infortunée princesse, une nouvelle révolte de ses partisans; lorsqu'elle relâchait quelques chefs rebelles enfermés à la Tour; lorsque, malgré les soupçons et les ombrages les mieux justifiés, elle ménageait sa sœur Élisabeth, elle s'écartait singulièrement des habitudes de sa race et de son pays. Quant aux hérétiques, elle resta près de deux ans sans les rechercher; et la première fois que son conseil la pressa de les punir, elle demanda qu'on attendît encore; elle voulait, du moins, qu'on ne fît périr que ceux qui corrompaient le peuple par leur

1. *Documents inédits sur l'histoire de France.* Papiers d'État de Granvelle, t. IV, p. 393 à 404.
2. Prescott, *History of Philippe the second King of Spain.* (Histoire de Philippe II, roi d'Espagne, t. I, ch. II.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enseignement [1]. Pourquoi donc, enfin, la persécution se déchaîna-t-elle? Pourquoi cette persécution sévit-elle sans discernement? Pendant les quatre dernières années de ce règne, qui ne dura pas six ans, on vit monter sur les bûchers, pour y subir le supplice du feu, spécialement destiné à l'hérésie, environ deux cents condamnés, et, parmi eux [2], non seulement quelques évêques et des théologiens, mais des laboureurs, des artisans, des femmes, des jeunes filles, et jusqu'à deux petits enfants. D'autres accusés furent emprisonnés, maltraités, et ne durent la vie qu'au changement de règne [3]. Il est vrai que, dans le nombre des victimes, plusieurs avaient encouru leur sort pour trahison et rébellion, autant et plus que pour hérésie; plusieurs avaient commis, par fanatisme, des actes de violence, plusieurs enfin professaient des opinions fort éloignées de l'Église anglicane et n'auraient pas été plus épargnés sous les règnes précédents.

1. Lingard, t. VII, p. 218.

2. Le supplice du feu, pour crime d'hérésie, n'a été aboli dans la législation anglaise que sous le règne de Charles II. Deux anabaptistes ont été brûlés sous Élisabeth et deux ariens sous Jacques Ier (Blackstone, l. IV, ch. II). Si ce supplice n'était pas appliqué aux *papistes*, c'est parce qu'ainsi que nous l'avons vu sous Henri VIII, et que nous le verrons plus loin sous Élisabeth, ils étaient punis pour trahison, rébellion, offense à l'Église établie, et non pour hérésie. D'ailleurs, le genre de mort qui leur fut appliqué n'était pas moins cruel.

3. Heylin, cité par Butler, porte le nombre total des victimes à deux cent soixante dix-sept, et à soixante-quatre le nombre de ceux qui furent maltraités et emprisonnés, parmi lesquels seize moururent en prison. Il examine en détail chaque catégorie de victimes. Il y a d'ailleurs peut-être quelque exagération dans ces chiffres, on a pu attribuer à l'hérésie quelques condamnations subies pour d'autres motifs; Lingard, après examen attentif de cette douloureuse question, conclut que « dans l'espace de quatre ans, près de deux cents personnes périrent dans les flammes pour opinions religieuses » (t. VII, p. 239).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La persécution n'en fut pas moins odieuse, et tout ce qu'il convient de dire, non pour la justifier, mais pour l'expliquer, c'est que, n'ayant pas été préméditée, elle fut provoquée.

Depuis les révoltes de Northumberland, de Suffolk et de Wyat au début du règne, jusqu'aux complots formés plus tard, tantôt pour piller le trésor royal, tantôt pour ouvrir l'Angleterre aux Français, partout où Marie avait à réprimer quelque entreprise contre son autorité, elle trouvait les protestants. De plus, le droit des princes à défendre et venger leur foi par le fer et le feu n'était contesté nulle part, et, de quelque côté que Marie tournât ses regards, elle le voyait en usage. Si Charles-Quint, son parent, son oracle, ne lui conseillait pas la rigueur, il lui en donnait l'exemple dans les Pays-Bas. Son adversaire, Henri II, avait beau se concerter en Angleterre et en Allemagne avec les protestants, il pressait contre eux les poursuites en France et reprochait aux juges royaux, comme une prévarication, d'être « émus de pitié bien souvent ». Qu'avaient fait ses prédécesseurs et les ennemis de sa foi dans son royaume ? L'homme qui devait être sa plus célèbre victime, Cranmer, ne venait-il pas, docile aux conseils de Calvin, d'employer tout son crédit sur Édouard VI, pour surmonter la répugnance que cet enfant innocent éprouvait à verser le sang? Ne lui avait-il pas arraché, contre les anabaptistes, poursuivis alors par les protestants, la signature des sentences de mort?

En ordonnant à leur tour des exécutions, Marie et ses conseillers pensèrent d'abord qu'ils pourraient promptement les arrêter ; ils imaginèrent que si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des exemples étaient nécessaires autant que légitimes, un petit nombre de supplices suffirait pour désarmer toute dissidence. Illusion fréquente au début des persécutions ! Le sang appela le sang. Au sein d'une nation indifférente ou asservie, il se trouva que les idées nouvelles avaient poussé des racines plus profondes, qu'elles avaient gagné des prosélytes plus nombreux, et surtout plus convaincus et plus fermes, que n'avaient su le prévoir des politiques habitués, pour leur propre compte, à changer de doctrine et d'Église. Car, c'est à ces politiques bien plus qu'aux catholiques fidèles, c'est aux courtisans qui n'avaient jamais connu d'autre religion que le bon plaisir du prince, c'est aux évêques, renégats de Rome sous Henri VIII, et redevenus romains sous Marie, que les protestants attribuèrent la violence et la durée de la persécution. Dans le premier procès engagé à cette époque pour cause de religion, le prédicant Rogers comparut devant l'évêque Gardiner, qui était alors chancelier de Marie, après avoir été secrétaire d'État de Henri VIII : « N'avez-vous pas, dit l'accusé à son juge, prêché contre le pape pendant près de vingt ans ? — Oui, repartit Gardiner, mais j'y ai été forcé par la cruauté. — Voulez-vous donc user envers les autres de la cruauté dont vous vous plaignez? » Le chancelier ne répliqua plus ; et Rogers, ayant refusé toute rétractation, monta sur le bûcher. Quant à Gardiner, qui devait mourir quelque temps après au faîte des honneurs, en disant, plein de repentir : « J'ai péché avec saint Pierre, je n'ai pas pleuré avec lui » ; il se lassa promptement d'examiner et de condamner les hérétiques. Il abandonna

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette triste besogne à l'évêque de Londres, Bonner, qui, lui, ne s'en fatigua point et suffit, seul, à diriger presque toutes les poursuites. Ce Bonner avait été l'un des plus serviles instruments de Henri VIII, soit pour le divorce, soit dans l'affaire de la suprématie [1].

Les rigueurs déployées, quelque temps, contre le protestantisme, en Angleterre, eurent donc pour cause principale, non le fanatisme religieux, mais la nature du pouvoir royal sous les Tudor. La foi droite et sincère de Marie fut servie par les mêmes instruments que son père avait employés à la satisfaction de ses despotiques et licencieux caprices. Ces rigueurs n'eurent pas pour résultat de rendre à l'Église romaine un peuple perdu : loin de là. Elles enracinèrent les croyances nouvelles en des âmes fières et rudes, qui devaient, plus tard, exercer une grande puissance, et, dans le reste de la nation, elles développèrent cette disposition à tout subir, honte et plaie mortelle de toute religion en Angleterre, à cette époque. Le culte rétabli, les institutions religieuses relevées, pour un moment, par la reine Marie, ont contribué sans doute à conserver plus tard, en ce pays, quelques restes de foi catholique ; mais, aux supplices subis par ses adversaires, cette foi n'a rien gagné.

Elle ne gagna pas davantage à l'alliance contractée entre la reine d'Angleterre et l'héritier de la couronne d'Espagne. Lorsque la fille de Catherine d'Aragon, considérant Charles-Quint comme le chef

1. Butler, t. I, ch. XXI, § 3 et 4.
Tierney's Dodd, t II, art. 5, p. 106 et suiv. — Cf. Macaulay, *Essai sur Hallam*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de sa famille, lui avait demandé de choisir pour elle un époux, celui-ci avait désigné son propre fils : choix conforme aux habitudes de la maison d'Autriche, mais nullement aux intérêts de la nouvelle reine. La maison d'Autriche poursuivait, à travers une série de mariages et de successions, de longs et vastes desseins d'agrandissement ; loin de se renfermer en Allemagne, elle avait déjà étendu ses visées ou sa main sur les Flandres, l'Espagne, l'Italie, le Portugal ; elle devait bientôt porter son ambition sur la France, comme elle la portait alors sur l'Angleterre : en telle sorte qu'elle aurait fini par ranger sous sa domination toute l'Europe. A de telles entreprises, nul territoire ne se prêtait moins que la Grande-Bretagne, nulle race n'était plus contraire que la race anglaise. Philippe II, placé à côté de Marie, suscita à cette princesse plus de difficultés qu'il n'apporta de ressources. Pour faire consentir au mariage un Parlement, qui pourtant consentait à tout, il fallut insérer, dans le contrat, les précautions les plus étroites, contre toute ingérence des Espagnols et de leur prince dans le gouvernement du royaume. Encore que ce prince se renfermât très exactement dans les limites qui lui étaient fixées, encore que sa courtoise discrétion désarmât quiconque approchait sa personne, il ne pouvait, toutefois, empêcher que, dans la nation, son arrogant entourage et l'envahissante politique de sa maison n'excitassent le mécontentement et l'inquiétude [1] ; lui-

1. Les deux faits sont constatés dans les Relations des ambassadeurs vénitiens. (Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles V et Philippe II*, Bruxelles, 1851, p. LXIII et suiv., p. 52, 103.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même, bientôt fatigué du rôle insignifiant qui lui était assigné, quitta la reine au bout de treize mois de mariage, aussitôt après avoir perdu l'espérance d'en avoir un enfant. Il ne devait plus revenir près d'elle qu'une fois, en passant, et ce fut pour enrôler les troupes de l'Angleterre dans la guerre de l'Espagne contre la France.

En dépit de toutes les stipulations et de toutes les réserves, telle était en effet la conséquence fatale de l'union de Marie avec Philippe, l'Angleterre épousa les querelles de l'Espagne. Déjà, la France n'avait pas vu sans méfiance la fille d'une princesse espagnole monter sur le trône britannique ; les ombrages redoublèrent, quand le futur roi d'Espagne vint s'y asseoir auprès d'elle, quand il menaça de conduire, contre nous, les forces anglaises dans les Pays-Bas. Henri II et son ambassadeur, Antoine de Noailles[1], n'épargnèrent, dès lors, aucune intrigue, pour tenir en échec la reine catholique ; ils s'associèrent même aux complots ourdis pour la renverser [1]. De son côté, celle-ci accepta pour ennemis les ennemis des Espagnols,

1. Lingard l'a établi d'après les dépêches de Noailles et les rapports de Simon Renard, publiés par un historien français, le P. Griffet, sous ce titre : *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*. (Voy. Lingard, t. VII, ch. II et III, *passim*.)

Deux frères, Antoine et François de Noailles, ont été successivement ambassadeurs de Henri II près de la reine Marie. Le dernier était d'Église, devint, en 1537, évêque d'Acqs, et se montra plus tard, dans ses ambassades de Venise et de Constantinople, l'un des plus grands diplomates de son siècle. Mais il n'a passé que fort peu de temps en Angleterre : ce n'est pas lui qui paraît s'être mêlé aux complots formés contre la reine, et ce fut en la quittant qu'il rendit à sa cour le plus important service qui ait signalé sa première mission. Comme il revenait par Calais, la guerre étant déclarée entre les deux pays, il s'aperçut du mauvais état des défenses de la place et donna, le premier, avis qu'on pourrait la prendre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le malheur voulut que, dans la guerre ainsi engagée, les triomphes furent pour l'Espagne, les revers pour l'Angleterre.

Au moment où Philippe II venait de gagner la bataille de Saint-Quentin, Marie Tudor perdit Calais, elle en mourut de douleur, et avec elle disparut l'œuvre de sa vie : la restauration de la foi catholique.

Cette œuvre ayant coïncidé, d'abord, avec l'ingérence de l'étranger, ensuite, avec un grand revers, parut funeste. Pour la détruire, Élisabeth devait employer les rigueurs dont Marie avait perpétué l'exemple; elle dépassa cet exemple, en l'imitant. Mais, en même temps, il fut donné à la reine protestante de prodiguer au patriotisme anglais les satisfactions dont il avait été sevré sous la reine catholique; elle sut présenter la foi que son despotisme imposait, comme une condition de l'indépendance et de la grandeur nationales.

IV

La naissance d'Élisabeth faisait d'elle l'ennemie de Rome. Elle ne pouvait reconnaître l'autorité du pape, sans se laisser traiter de bâtarde et, dès lors, que devenait, aux yeux de l'Europe, son droit au trône ? Il est vrai que le Parlement avait réglé, à son profit, l'ordre de succession, et que, pour l'Angleterre, cette décision souveraine, fût-elle mal fondée, tranchait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la question, en matière temporelle, et commandait l'obéissance : telle était, du moins, à l'avènement d'Élisabeth, l'opinion commune, même parmi les catholiques anglais ; l'opinion qu'avaient professée, devant les juges, leurs plus illustres martyrs, Thomas Morus et Fisher [1].

Mais, quelle humiliation pour cette princesse, et quelle faiblesse vis-à-vis l'Église romaine et les États catholiques, que l'illégitimité de son origine ! Et, du côté du pape, était-il une question où le domaine de la foi et des mœurs, toujours revendiqué par le Saint-Siège, confinât plus étroitement à la politique, où le temporel dépendît plus naturellement du spirituel ? Entre les deux puissances, l'antagonisme devait éclater. On a prétendu, qu'indifférente, au fond de l'âme, entre les deux cultes, Élisabeth avait notifié au pape son avènement, et que la réponse du vieux Paul IV, refusant de la reconnaître, avait déterminé son choix. Les dépêches, maintenant publiées [2], de l'ambassadeur anglais qui résidait alors à Rome, ne confirment pas cette avance de la nouvelle reine au Saint-Siège. Son parti était pris, quand elle monta sur le trône [3]. Mais elle dissimula d'abord et dut à l'appui de l'Espagne, sinon sa couronne, du moins la facilité avec laquelle elle en prit possession. Bizarres contradictions des hommes d'État, étrange vanité de leurs calculs ! Pour détacher l'Angleterre de l'Espagne, la

1. Lingard, t. VI, p. 233, 234.

2. Par le chanoine Tierney. Tierney's Dodd, vol. II, partie IV, et Appendice.

3. Cf. Froude, *History of England from the Fall of Wolsey to the Death of Elizabeth* (Histoire d'Angleterre depuis la chute de Wolsey jusqu'à la mort d'Élisabeth), vol. I, p. 12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France avait combattu la catholique Marie Tudor ; maintenant, et par le même motif, la France demandait au pape de donner la couronne de Marie Tudor à la catholique Marie Stuart [1] ; et parce que Marie Stuart était devenue Française par son mariage avec le Dauphin, c'était Philippe II qui l'écartait. Personne ne contribua plus que Philippe à aplanir le chemin du trône à la fille d'Anne Boleyn. Pour la lier à sa fortune, il songea même à l'épouser, comme il avait épousé sa sœur [2]. Auparavant, il avait voulu la marier à un client de l'Espagne, au duc de Savoie, dépouillé de son État par la France. Élisabeth occupa le trône, écarta l'un et l'autre mari et, bientôt, leva le masque [3].

Ce masque de bonne catholique, elle l'avait pris, en donnant les gages les moins équivoques de conversion, à l'avènement de sa sœur ; elle l'avait porté durant tout le règne de Marie, en fréquentant assidûment les sacrements de l'Église romaine ; elle le garda après son propre avènement, assez de temps pour se faire sacrer par un évêque catholique et, grâce à cette cérémonie, marcher de pair, malgré son origine, avec les autres souverains de l'Europe. Ce fut après avoir été couronnée selon le rit romain, ce fut après avoir juré de maintenir les lois, honneurs et privi-

1. Laemmer, *Meletematum romanorum Mantissa*, p. 208. Marie Stuart descendait de Henry VII par sa grand'mère paternelle, sœur de Henri VIII. Elle était incontestablement, à défaut d'Élisabeth, le plus proche héritier de la couronne d'Angleterre, qui, en effet, est échue à son fils après la mort d'Élisabeth.

2. Lettre de Philippe II au comte de Feria, son ambassadeur à Londres, 10 janvier 1559. Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 35.

3. Relation de Michel Soriano. (Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles V et Philippe II*, p. 105 à 108.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lèges de l'Église comme sous Édouard le Confesseur, que, réunissant son premier Parlement, elle réclama sur l'Église la suprématie de Henri VIII [1]. — A ce changement, elle prétendit en ajouter d'autres. Dans le dogme, sauf quelques réticences destinées à endormir les catholiques, elle revint aux articles d'Édouard VI. Dans la liturgie, ayant goût aux pompes et aux solennités du culte, elle retint tout ce qu'elle put des rites conservés jadis par Henri VIII. Dans la discipline, elle fut obligée, quoiqu'elle y répugnât étrangement, de consentir au mariage des prêtres, même des évêques, sans quoi la nouvelle Église n'aurait pu conserver ou recruter un clergé, et celui qui se forma à cette condition devait, d'abord, laisser dans l'abandon et sans culte un grand nombre de paroisses, il devait vivre, dans celles qu'il occupa, méprisable et décrié; c'est le témoignage que lui rendirent, deux ans après son institution, les agents chargés de l'inspecter [2].

Élisabeth cependant rencontra une autre résistance que son père. Tout d'abord, dans le corps ecclésiastique : les deux chambres de la Convocation furent cette fois presque unanimes à repousser les projets qui leur étaient présentés : elles se prononcèrent pour le maintien de la foi et de l'autorité romaines. Dans le reste de la nation, des protestants contemporains, et notamment le ministre d'Élisabeth, Cecil, estimaient qu'à peine un tiers des habitants appar-

1. Butler, t. I, chap. XXII, § 2.

2. Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 464 et suiv. C'est là qu'il faut voir les détails scandaleux donnés par des témoins non suspects et reproduits sur pièces authentiques par un historien, favorable entre tous à Élisabeth et à son entreprise religieuse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenait aux doctrines nouvelles [1]. Aussi, pour composer une Chambre des communes à son gré, la reine dut faire un grand effort et désigner, dans chaque bourg, trois candidats, entre lesquels, à l'exclusion de tous autres, les électeurs étaient forcés de choisir. Une fois les Chambres réunies, l'archevêque d'York, Health, donna, dans la Chambre des lords, le signal de l'opposition. Son discours, composé avec une logique vigoureuse et savante, nous a été conservé : « Cette suprématie, disait-il, qu'il s'agit d'attribuer à la reine, regarde-t-elle le spirituel ou le temporel? S'il s'agit du temporel, quelle autorité plus grande cette Chambre peut-elle donner à la reine, que celle qui lui appartient par droit d'hérédité? Non par notre don, mais par désignation de Dieu, elle est notre souverain seigneur et dame, notre roi et reine, notre impératrice et empereur. Que, de plus, nous la reconnaissions comme chef de l'Église d'Angleterre, et nous devrons accorder à l'empereur, à tous les princes catholiques qui ont des sujets protestants, la même qualité de chef de l'Église dans leurs États. C'est porter aux protestants étrangers le même préjudice, qu'on prétend porter ici aux catholiques [2]. »

L'archevêque ne fut pas seul à combattre les projets de la reine. Lorsque, non contente d'exiger le serment de suprématie des hommes qui occupaient les fonctions ecclésiastiques ou civiles, elle voulut imposer le même serment, sous des peines rigoureuses, à tous ses sujets, un protestant, M. Atkinson, à

1. Rishtov, cité par Butler. — Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 11.
2. Tierney's Dodd, t. II, Appendice, n° 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Chambre des communes, un catholique, le vicomte Montague, à la Chambre des lords [1], élevèrent une protestation, que l'histoire doit enregistrer. Après avoir opposé à l'intolérance des réformateurs leurs propres principes de libre examen, M. Atkinson ajoutait : « Ne confondez pas avec les malfaiteurs ordinaires, voleurs ou meurtriers, ceux qui souffrent pour refus d'un tel serment. Ceux-là, c'est leur conscience qui les met aux prises avec la loi. Ils peuvent se tromper sans doute; mais, s'ils se trompent et si nous les frappons, pour punir une telle erreur, le châtiment est encore plus cruel, car nous perdons, à la fois, le corps et l'âme [2]. »

« Vous provoquez la résistance », ajoutait lord Montague, « vous poussez les catholiques à la rébellion, vous servez les desseins de ceux qui cherchent, dans les confiscations, un moyen de s'enrichir avec les dépouilles des maisons nobles et anciennes [3]. » Un instant, l'opposition de la Chambre des lords effraya le ministre favori d'Élisabeth, Cecil. Il fallut excepter du serment les pairs temporels, rayer du bill certaines clauses particulièrement barbares, mais enfin le bill passa, et le culte catholique fut proscrit [4].

Dans quelle mesure le culte proscrit fut-il abandonné ?

Dès la première année du nouveau règne, les membres du clergé eurent à choisir entre le serment qu'ils venaient de réprouver et la perte de leurs bé-

1. Antonin Brown, vicomte Montague.
2. Tierney's Dodd, t. II, Appendice, n° 37.
3. Tierney's Dodd, *ib.*
4. Butler, t. I, ch. XXII, § 3. — Tierney's Dodd, t. II, partie IV, art. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

néfices. De plus, quiconque, non content de rejeter la suprématie de la reine, essaya de défendre et de maintenir, de quelque façon que ce fût, l'autorité spirituelle de Rome, encourut l'amende, la confiscation, la prison et même, en cas d'une troisième récidive, la peine de haute trahison : la mort [1]. Dans cette alternative, tous les évêques, sauf un seul, refusèrent le serment et perdirent leur siège [2]. Trois d'entre eux passèrent la mer. La plupart achevèrent de vivre chez eux, prisonniers sur parole. Il y en eut au moins un, Thomas Watson, évêque de Lincoln, qui n'évita pas la prison; il mourut dans les cachots du château de Wisbeach, après une captivité de vingt ans [3]. L'épiscopat anglais tint donc alors une toute autre conduite que sous Henri VIII. Mais il ne fut pas imité par le clergé du second ordre, que le cardinal Pole, durant sa trop courte administration, n'avait pas eu le temps de régénérer. Sur plus de neuf mille prêtres investis de fonctions ecclésiastiques en Angleterre, on n'en a pas compté deux cents, qui aient opposé à l'exigence du serment un refus authentique et formel [4]. Il est certain,

1. Stat. I, *Élisabeth*, cap. I et II.

2. Tandis qu'un seul évêque, Kitchin, évêque de Landaff, acceptait la suprématie de la reine, seize, selon Dodd, quatorze, selon Butler et selon M. Froude (*Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 89 et suiv.), refusèrent le serment. Les autres sièges étaient vacants à l'avènement d'Élisabeth. Plusieurs évêques, selon Dodd, un seul, selon Butler, furent soumis à une étroite captivité.

3. *Journal de Douai*, p. 171.

4. Voici les chiffres précis donnés par les auteurs de l'histoire parlementaire et acceptés par M. Froude (*Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 88).

A ce moment, 9400 prêtres exerçaient les fonctions ecclésiastiques en Angleterre. Le serment fut refusé par 80 prêtres de pa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toutefois, que le nombre de ceux qui ne le prêtèrent point fut plus considérable. Beaucoup et des plus éminents s'exilèrent : les séculiers, pour se répandre dans les diverses universités du continent et y poursuivre, de loin, le combat contre l'hérésie ; les réguliers, pour se réfugier dans les couvents de leur ordre. D'autres prêtres restèrent sans prévariquer : les uns, se dissimulant en des emplois pour lesquels le serment n'était pas exigé ; les autres, abrités, à titre de chapelain, sous le toit des familles catholiques. Un manuscrit du temps évalue à plus de mille les prêtres de la reine Marie, comme on les nomma, pour désigner l'époque de leur ordination. En 1596, après trente-huit ans de persécution, il y en avait encore quarante ou cinquante, exerçant le ministère en Angleterre [1].

Quoi qu'il en soit, la prévarication du clergé anglais n'explique que trop la ruine du catholicisme en Angleterre. Pour l'honneur de leur corps, pour le maintien de leur foi, le petit nombre de prêtres fidèles fut misérable ; et pourtant ce fut ce petit nombre,

roisse, 50 prébendés, 15 chefs de collèges, 12 archidiacres, 12 doyens, 6 abbés et abbesses.

Sans compter les évêques qui viennent d'être mentionnés, Dodd a relevé dans ce tableau plusieurs omissions. Il convient de plus de le compléter par les prêtres de la reine Marie, dont nous avons parlé ci-dessus.

1. *The First and Second Diaries of the English College Douay*, and an Appendice of impublished Documents, edited by Fathers of the Congregation of the London Oratory. With an historical Introduction by Thomas Francis Knox D. D. Priest of the same Congregration. London, David Nutt, 1878. (Premier et second journal du collège anglais de Douai, avec un appendice de documents inédits, publiés par les Pères de la congrégation de l'Oratoire de Londres, et précédés d'une introduction historique par Thomas François Knox, de la même congrégation.) Appendice, p. 378.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chétif débris d'une grande Église, qui, durant seize ans, garda sous la cendre le feu sacré, jusqu'au jour où les missions, formées à l'étranger, vinrent, à travers l'orage, en rallumer la flamme. Grâce aux prêtres de la reine Marie et en dépit de toutes les rigueurs, le culte catholique ne fut jamais complètement interrompu en Angleterre [1].

Parmi les laïques, Élisabeth semble avoir trouvé d'abord moins de docilité que dans le clergé. Il faut bien que les juges royaux et autres officiers de la couronne, ainsi que les gradués des universités, aient répugné au serment de suprématie, pour qu'aussitôt après l'avoir exigé d'eux, la reine se soit crue obligée d'expliquer ce serment, déclarant qu'elle ne prétendait point participer au ministère divin dans l'Église, mais seulement exercer sur tous ses sujets, ecclésiastiques ou laïques, les prérogatives essentielles de la souveraineté. Mais que valait une telle explication quand, pour la compléter, la reine ajoutait qu'elle revendiquait le même pouvoir que son père, Henri VIII, et son frère Édouard VI avaient exercé [2] ? Sans doute les consciences inquiètes ne furent pas rassurées, le gouvernement continua de sentir quelque vide autour de lui; c'est pourquoi il en vint à réclamer, de quiconque se tenait à l'écart du nouveau culte, le serment exigé d'abord des seuls fonctionnaires; la contrainte fut employée pour remplir les temples déserts, une loi nouvelle obli-

1. Butler, t. I, ch. xxv. —Tierney's Dodd, t. II, partie IV, et Appendice, n° 44.

2. Tierney's Dodd, t, II, Appendice, n° 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gea le peuple entier à fréquenter les offices protestants [1].

Il est assez difficile d'indiquer avec précision quels furent les résultats de cette mesure. D'une part, comme l'obligation était imposée sous peine d'amende ou de prison, beaucoup de catholiques s'en exemptèrent à prix d'argent. Plusieurs, même, traitèrent avec les agents de la reine et, moyennant des abonnements consentis d'avance à des conditions fort onéreuses, ils furent dispensés de venir au temple [2]. D'autres catholiques, au début surtout du nouveau culte, se soumirent. Ils se persuadèrent que, pour obéir à la reine, ils pouvaient, en conscience, assister à des cérémonies qu'intérieurement ils réprouvaient : tant était grande encore, jusque dans le petit troupeau fidèle, la tiédeur et l'indifférence [3]. Il fallut la persécution pour le retremper, et cette persécution ne fut pas d'abord implacable et sanglante; ni les premières lois d'Élisabeth ne furent aussi rigoureuses, ni surtout elles ne furent aussi rigoureusement appliquées que les dernières. Les sentiments que les Anglais ne dépouillent guère que dans leurs accès de colère ou d'effroi : leur respect pour la liberté individuelle et particulièrement pour l'inviolabilité du domicile, leurs égards pour l'indépendance du seigneur vivant sur ses terres au milieu de ses te-

1. Stat. V, *Élisabeth*, cap. I, et stat. XXII, cap. I.

2. L'amende était de 20 livres par mois et 200 livres par an. M. Andrew évalue le revenu annuel des dispenses à 20.000 livres.

3. *Journal de Douai*, Introduction, p. XIX et XXIII. — Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. I, p. 472. Cet historien constate qu'en 1562, la permission d'agir ainsi fut demandée au Saint-Siège et refusée par lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nanciers, tempérèrent longtemps l'ardeur des poursuites, la dureté des condamnations.

V

La reine Élisabeth s'était donc proposé d'abord de détruire le catholicisme, sans faire périr les catholiques et, pour retracer fidèlement la persécution sous son règne, il faut partager ce règne en plusieurs périodes, en marquant, dans chacune, les circonstances qui ont déterminé un progrès de rigueur.

A l'époque où nous sommes maintenant arrivés, le culte catholique est aboli et interdit; ceux qui le professent sont réduits à l'exil ou ruinés par les amendes, exposés à la prison, exclus des fonctions publiques et des professions libérales; mais, si déjà les lois votées par le Parlement les punissent de mort en certains cas, la Reine ne permet pas encore que cette peine leur soit appliquée [1]. « Ils vivent », pour employer leur propre langage, « privés de toute consolation terrestre, mais non encore tourmentés jusqu'au sang [2] ». D'ailleurs ils ne fournissent pas à la Reine l'ombre d'un grief et celle-ci, voyant décroître et disparaître, chaque jour, le clergé qui les assiste et ne se renouvelle pas, attend, avec sécurité, chez elle, la ruine de leur Église.

Les choses changent vers 1570.

Des séminaires anglais s'établissent alors sur le

1. Lingard, t. VII, p. 359.
2. Butler, chap. xxv, § 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continent, des missionnaires anglais se forment au dehors, des Jésuites vont bientôt pénétrer en Angleterre, le sacerdoce catholique n'est plus menacé de s'éteindre dans cette nation. A la même époque, pour la première fois, l'autorité d'Élisabeth est attaquée dans son royaume. Afin de délivrer sa rivale, Marie Stuart, Northumberland et Westmoreland soulèvent les comtés du Nord. La plupart des catholiques se montrent contraires à cette révolte ; mais quelques uns en sont les auteurs et, bien que les révoltés aient pris les armes pour une cause politique, ils se proposent d'affranchir la religion proscrite ; leur chef, Northumberland, conduit au supplice après la défaite, meurt avec un grand nombre de ses compagnons, en confessant sa foi, et de loin, la Cour de Rome a pris part au complot [1]. Enfin paraît la bulle du pape Pie V qui excommunie la reine, la dépose, délie ses sujets du serment de fidélité et leur défend de lui continuer obéissance [2]. Alors, Élisabeth s'effraie, la frayeur la rend implacable; la persécution entre dans une autre phase, elle devient sanglante.

A tout prix, la reine veut couper toute communication de ses sujets catholiques avec Rome et les pays qui relèvent de Rome. Apporter ou recevoir de Rome quelque écrit que ce soit, contenant un acte quelconque de juridiction, est reputé, non plus désobéissance, mais trahison et, à ce titre, puni du der-

1. *Journal de Douai*, Introduction, p. XLIV. — Tierney's Dodd, t. III, p. 10 et 12. —Froude, *Règne d'Elisabeth*, t. III, p. 345, et t. IV, p. 10.
2. Le texte de cette bulle est donné par Tierney's Dodd, t. II. Appendice, n° 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nier supplice. Les simples objets bénis par le pape ou en son nom, croix, images, *Agnus Dei*, sont des emblèmes séditieux ; ils exposent à la prison ceux qui les portent. A plus forte raison, le royaume doit se fermer à tout prêtre venant de l'étranger. La reine peut encore tolérer le vieux clergé, qui du moins n'est pas entré en relations avec ses ennemis ; mais la seule présence des nouveaux missionnaires, des Jésuites spécialement, sur le territoire, devient crime capital. Crime capital aussi de leur donner l'hospitalité, ou même de la recevoir chez eux au dehors.

Dans ce déploiement de rigueur, Élisabeth est poussée et soutenue par la passion populaire. La journée de la Saint-Barthélemy a disposé aux représailles les nations protestantes ; Du Plessis-Mornay, alors âgé de vingt-trois ans, et quelques autres échappés du massacre ont abordé le rivage britannique, à travers mille dangers, et leurs récits sèment, partout où il reçoivent asile, la colère et l'effroi [1]. Aussi, tandis que le gouvernement de la reine, le premier moment de surprise et de saisissement passé, dissimule et se contraint encore à faire bon visage au gouvernement de Charles IX, le peuple est impatient de vengeance contre les « Papistes », le Parlement allègue la « tragédie accomplie en France » pour réclamer le supplice de Marie Stuart [2]. Désormais tout apôtre catholique en Angleterre a la

1. Mme de Mornay. Mémoires sur la vie de son mari (*Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, t. I), p. 45, 71 et s.

2. Correspondance de la Motte Fénelon. Dépêche du 11 octobre 1572, t. V, p. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mort constamment suspendue sur sa tête et sur la tête de qui l'approche [1].

Cependant l'Angleterre cesse de s'agiter ; en dépit de la sentence pontificale, l'autorité d'Élisabeth n'est plus contestée dans son royaume. C'est en vain que les Guises, pour délivrer leur parente Marie Stuart, ont tenté de se défaire, à tout prix et par tous moyens, de la reine persécutrice ; c'est en vain qu'ils ont comploté avec l'Espagne et même, sous Grégoire XIII, avec un nonce et avec le secrétaire d'État du Saint-Siège contre sa couronne et contre sa vie [2], qu'ils ont ourdi des révoltes, soudoyé des assassins ; tous ces projets, à peine formés, se sont dissipés : après de longs délais, en 1587, Marie Stuart est montée sur l'échafaud ; Élisabeth n'a plus d'ennemis qu'outre mer. Mais là, de l'autre côté du détroit, dans les ports de Flandres et, plus loin, dans ceux de Portugal, Philippe II arme contre elle sa formidable flotte. A Rome, le pape Sixte-Quint, renouvelant la sentence du pape Pie V et voulant qu'elle s'exécute, donne l'Angleterre au roi d'Espagne ; il convie les catholiques à livrer leur patrie à ce prince étranger. Ceux-ci, toutefois, restent sourds à l'invitation du Saint-Siège ; ils se lèvent en masse contre l'invasion espagnole. Parmi les plus considérables,

1. Statut 13. Elisabeth, 1571, cap. II, et statut 27, 1585, cap. II.

2. C'est ce qui résulte d'une lettre écrite le 2 mai 1583 par le nonce en France au cardinal de Côme, secrétaire d'État de Grégoire XIII, et de la réponse de ce cardinal, en date du 23 mai de la même année. Ces deux pièces, tirées des archives de Londres (*Record Office*), ont été publiées pour la première fois par les pères de l'Oratoire de Londres, éditeurs des *Lettres et Mémoires du cardinal Allen*. (*Letters and Memorial of William cardinal Allen*. London, David Nutt, 1882, Introduction, p. XLVI et s., et texte, p. 412, 413.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les uns équipent à leurs frais des vaisseaux, qu'il leur est interdit de commander et qu'ils confient à des protestants ; les autres amènent sous les drapeaux de la reine tous leurs tenanciers; lord Montague, ce même pair qui jadis a combattu le serment de suprématie, se présente à la tête d'une troupe de cavaliers, ayant à ses côtés son fils et son petit-fils, toute sa race [1]. Enfin l'invasion est écartée, la flotte espagnole est détruite, et la reine, désormais tranquille, inattaquable, jouit de son triomphe, en redoublant ses rigueurs. C'est à ce moment que la persécution arrive à son dernier terme.

Victorieuse du roi catholique, Élisabeth paraît de plus en plus dans toute l'Europe, aux yeux des protestants, « la défenderesse de la foi [2] ». Elle couvre Genève, comme les Pays-Bas, de son patronage ; c'est elle qui convie les Suisses [3] à défendre la cité de Calvin. Henri de Navarre, pressé par la Ligue, l'invoque comme « tenant le premier lieu en la cause qu'elle soutient » et se propose pour être « son capitaine général [4] ». Mais, au milieu de tant d'hommages, le Jésuite Parsons, à Rome, continue d'écrire contre elle et lui dénie, de loin, le droit de régner. Elle s'en irrite et se venge sur les catholiques qu'elle a sous la main. Elle ne peut faire pis qu'auparavant contre les missionnaires, elle poursuit davantage les simples fidèles. En vertu d'un nouveau statut rendu en 1593, ils sont étroitement confinés dans leur domicile, avec

1. Butler, t. II, chap. xxv, §§ 1 et 3.
2. Instruction du roi de Navarre à M. de Ségur, allant vers la Reine d'Angleterre. Du Plessis-Mornay, *Mémoires*, t. III, p. 32.
3. *Regina Angliæ ad Helvetios*. Du Plessis-Mornay, *id.*, t. V, p. 50.
4. Du Plessis-Mornay, *id.* t. III, p. 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défense de s'en éloigner de plus de cinq milles, sous peine de perdre leurs biens, s'ils en ont, ou d'être chassés du royaume, s'ils n'en ont pas [1]. Et ce domicile, dans lequel on les enferme de la sorte, cesse d'être pour eux un asile. Pour atteindre les papistes au fond de leurs domaines, pour y rechercher personnes, choses et actions suspectes, le gouvernement ne se contente plus des magistrats ordinaires ; partout il lance des commissaires spéciaux, précédés et suivis d'espions de toute sorte ; ces commissaires, par un raffinement cruel, sont choisis, tantôt parmi les gens de bas étage, avides d'humilier et de tourmenter les gens de qualité, tantôt dans la secte la plus hostile aux catholiques, parmi les puritains, souvent en querelle avec la reine, mais toujours prêts à servir sa haine contre l'ennemi commun.

Tandis que les artisans et les laboureurs, constamment écrasés d'amendes, et battus de verges ou marqués à l'oreille avec un fer rouge, quand ils ne peuvent payer, n'ont d'autre alternative que de fréquenter les temples protestants ou de périr de misère, les familles aisées ne goûtent plus à leurs foyers un instant de paix. Sans cesse, des bandes de proie s'y viennent abattre, fouillent, pillent, dévastent la demeure héréditaire et traînent en prison les habitants de tout sexe et de tout âge. Rien ne répugnait davantage aux mœurs et au caractère anglais [2]. Lorsqu'on recueille les confidences et

1. Statut, 35. Élisabeth, cap. 2.

2. *Troubles of our catholics forfathers* (Epreuves de nos ancêtres catholiques), 3e série. Londres, 1877. — Relation d'un non-conformiste du York-Shire et Rapport du jésuite Holtby à son supérieur le père Garnet, publiés par le père Morris de la même compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les récits contemporains, il semble que ces perquisitions aient répandu, dans le corps entier des catholiques, plus d'inquiétude et de malaise que le spectacle même des gibets de Tyburn, spectacle pourtant horrible : le bourreau, qui pendait le martyr, lui ouvrait ensuite le ventre et lui arrachait les entrailles, sans attendre toujours qu'il eût cessé de respirer. C'était le supplice réservé au crime de trahison.

Quand Élisabeth mourut en 1602, elle avait régné quarante-quatre ans, et, durant ce règne, deux cents catholiques environ, la plupart prêtres, avaient péri dans ce supplice, quatre-vingt-six avaient achevé leur vie en prison [1]. Parmi ces derniers, on signalait un ancien favori de la reine, héritier de la plus noble maison d'Angleterre, le comte d'Arundel : dix années de la plus dure captivité, à la Tour de Londres, avaient succédé pour lui à une jeunesse brillante et légère, et, pendant tout ce temps attendant la mort chaque jour, il avait donné aux confesseurs de sa foi le plus humble et le plus magnanime exemple [2]. Un plus grand nombre de catholiques s'étaient eux-mêmes exilés : tel ce Robert Pecham enterré dans le cloître de Saint-Grégoire, au mont

gnie, p. 105 et s. — *Records of the English catholics* (Souvenirs des catholiques anglais), Journaux de Douai. Introduction, p. LXXXI, et Appendice, p. 357. Cf. Lingard, t. VIII, p. 300.

1. Dodd en compte 191, le docteur Milner, 204, le protestant Fox, 167. Le même Fox ne compte que 42 prisonniers morts durant leur captivité. Mais il est contredit par les autres écrivains que nous citons plus bas.

2. Un manuscrit contemporain contenant sa vie et celle de son admirable femme Anne Dacres a été publié par leur descendant, le quatorzième duc de Norfolk, en 1857. *The life of Philippe Howard Earl of Arundel and of Anne Dacre his wife.* M. Rio a aussi écrit la vie de ce comte d'Arundel dans son livre : *Les quatre Martyrs.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cœlius, à Rome, avec cette épitaphe qu'on peut lire encore : « Quand sa patrie a abandonné la foi catholique, il n'a pu la regarder sans une suprême douleur et, laissant tout ce qui dans cette vie est d'ordinaire le plus cher aux hommes, il s'est volontairement exilé. Au bout de six ans, il a émigré saintement de cette vie même, instituant pour ses héritiers les pauvres de Jésus-Christ. » Enfin on ne saurait compter ceux qui ont été enfermés, fouettés, bannis, ruinés par les amendes et les confiscations. Avant 1588, avant l'époque la plus rigoureuse, un contemporain [1], en connaissait déjà par leur nom douze cents, et déclarait qu'il en existait bien davantage [2].

VI

Tandis que croissait de la sorte la violence de la persécution, on vit croître aussi le courage et le zèle des catholiques. Leur résistance, déjà plus ferme à l'avènement d'Élisabeth que sous les règnes précédents, mais encore inerte et timide à cette époque, devint ardente et hardie ; à partir de l'année 1574 ils cessent de battre en retraite [3], ils travaillent à regagner le terrain perdu, heureux si, dans la chaleur de l'action, chefs et soldats avaient toujours clairement discerné la route à suivre, les écueils à éviter.

La renaissance du catholicisme militant en face

1. Le docteur Bridgewater, catholique, dans son écrit *Concertatio catholica*, paru en 1594 et cité par Butler.

2. Butler, chap. XXIII et XXXII. — Tierney's Dodd, t. III, part. 4, chap. VII.

3. Conf. Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. IV, p. 110.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'anglicanisme triomphant doit être rapportée à deux causes que nous avons déjà signalées en passant, mais sur lesquelles il convient de revenir : la fondation des séminaires anglais sur le continent, l'introduction de la Compagnie de Jésus en Angleterre.

Un prêtre « de la reine Marie », issu d'une vieille famille catholique du comté de Lancastre, devenu, sous le règne de cette princesse, principal du collège de Sainte-Marie à Oxford, forcé de s'exiler après l'avènement d'Élisabeth et destiné à mourir trente ans plus tard cardinal à Rome, le docteur Allen, résolut de former hors de sa patrie, sur une terre étrangère, un clergé indigène : il y parvint. Grâce à lui, la succession du sacerdoce catholique n'a jamais été interrompue dans la Grande-Bretagne, comme en d'autres pays conquis par le protestantisme, en Suède, en Danemarck, par exemple : l'Église proscrite n'est jamais devenue, dans ce pays, une étrangère. Aussi les compatriotes et les coreligionnaires de William Allen l'ont ils appelé un second Moïse, né pour conduire et conserver le peuple de Dieu dans le désert, en attendant la terre promise. Au témoignage de ceux qui l'approchèrent, il avait de Moïse la douceur et l'autorité, en même temps qu'un amour ardent pour sa nation [1]. Ce fut en 1568, à Douai, près d'une Université fondée par Philippe II, qu'il ouvrit le premier séminaire anglais. Les troubles des Pays-Bas obligèrent à transférer quelque temps ce séminaire à Reims, sous la protec-

1. *Journaux de Douai*, Introduction, p. xxi. — *Lettres et Mémoires du cardinal Allen*, p. 3 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion de la maison de Lorraine; mais il revint à Douai avant la fin du seizième siècle et s'y conserva, successivement, sous la domination espagnole et sous la domination française, jusqu'à la destruction de tout établissement religieux en France en 1793 [1].

Rien de plus simple et de plus viril que les débuts de cette communauté ; rien de plus digne du premier âge du christianisme. Là, au sein d'une vie frugale et austère, quelques jeunes gens, fugitifs et dépouillés, se préparaient par la prière et l'étude à la conquête, non d'une terre inconnue, mais de leur patrie. Parmi eux, le savoir était en honneur, la doctrine scolastique continuait d'être enseignée, leurs maîtres reconnaissant pour premier maître saint Thomas d'Aquin. On se souvenait des coutumes et des traditions d'Oxford, on tenait en haute estime, on recherchait

1. Les journaux du collège de Douai, tirés des archives de l'archevêché de Westminster et publiés par les Pères de l'Oratoire de Londres, ont été plusieurs fois déjà indiqués et cités ici. Les noms des membres du collége, maîtres et élèves, et tout au moins jusqu'en 1593, leur arrivée, leur départ, leurs promotions dans l'ordre ecclésiastique et dans les grades universitaires, le passage des hôtes, la liste des martyrs, tous les événements qui touchent le collège, sont consignés, jour par jour, en des notes très brèves et très simples, sur ces précieux registres. Précédés d'une importante introduction historique, complétés en appendice par quelques autres documents, ils permettent de retracer avec fidélité les débuts du collège de Douai. Faut-il avouer que celui qui écrit ces lignes n'a pu lire sans émotion, dans ces journaux, le nom de sa mère, porté par un étudiant en théologie, qui mourut là à vingt-six ans, il y a trois siècles : « vi° die Martii 1590. Thomas Waters, Cambro-Brytannus, auditor scholasticæ theologiæ valde diligens, corporis formâ, ingenio, moribus, doctrinâ omnibus placens, triste omnibus, quia magnæ juvenis spei fuit, sui reliquerit desiderium; præsertim quia jam florente ætate, annos ætatis plus minus 26 numerans, ex vivorum numero excessit. »

Si je me suis permis cette courte citation, c'est pour montrer, par le plus modeste exemple, quel intérêt la publication des Pères de l'Oratoire peut présenter pour les familles, même françaises, qui ont eu des ancêtres catholiques en Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec ardeur les grades universitaires, on s'exerçait, on s'armait pour la controverse, mais surtout on se disposait au martyre. Comme Douai était situé à portée des côtes anglaises, au cœur de la province par où le commerce anglais pénétrait sur le continent, les communications des proscrits avec la mère patrie, toujours incertaines et périlleuses, étaient néanmoins perpétuelles. Ce n'étaient pas seulement des jeunes clercs qui venaient à la maison du docteur Allen, c'étaient aussi des fils de famille, destinés au monde et envoyés, au delà de la Manche, à la recherche d'une éducation qu'ils ne trouvaient plus chez eux; quelques prêtres déjà vieillis dans le ministère et voulant pourtant achever de s'instruire; des fidèles qui avaient pactisé avec l'hérésie et désiraient « se réconcilier » ; parfois des hérétiques, ou curieux, ou ébranlés. Là parvenaient sans cesse, à travers le détroit, des nouvelles des frères persécutés; on se redisait leurs épreuves, leurs travaux, leurs espérances. Parfois, avec les illusions de l'exil, on croyait, au plus fort de la tempête, toucher la terre promise, on voyait déjà toute l'Angleterre et même les plus redoutés persécuteurs près de se convertir. Il y avait aussi des jours de deuil : c'étaient ceux où l'on entendait raconter une défection, une parole indiscrète ou coupable, arrachée çà et là par surprise ou par violence. Avec quelle inquiétude, alors, on s'informait de la vérité et quel soin on prenait de consigner plus tard, dans le journal du collège, les démentis que recevaient ces mauvais bruits! Apprenait-on, au contraire, les derniers combats de quelques missionnai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

res, leurs intrépides professions de foi dans les geôles ou sur les échafauds, leurs tortures héroïquement supportées : la maison était en fête et les anciens avaient peine à retenir les plus jeunes, impatients de courir sur la trace sanglante de leurs aînés.

Les premiers prêtres, partis du séminaire de Douai, débarquèrent en Angleterre, en 1574. Ils étaient quatre. L'année suivante, il en vint sept. En 1580, il en était venu plus de cent[1]. Le premier résultat de leur mission fut de séparer nettement le petit troupeau catholique de l'Église anglicane, qui l'enveloppait de toute part, de faire cesser entre les deux cultes toute promiscuité. En dépit des injonctions, des menaces et des châtiments, les femmes catholiques d'abord, les hommes plus tard, s'éloignèrent des temples protestants [2]. Ensuite le petit troupeau, ainsi mis à l'écart, commença de s'accroître ; beaucoup de brebis égarées y rentrèrent.

Comme la tâche grandissait chaque jour, les ouvriers formés par Allen cessaient d'y suffire. Allen appela les Jésuites à leur aide [3]. Les Jésuites étaient alors le seul ordre religieux qui comptât des Anglais dans son sein [4], circonstance qui désignait clairement la plus conquérante des milices monastiques

1. *Journaux de Douai*, Introduction historique, p. LXII.

2. Que les femmes aient été les premières « récusantes » avant et malgré leurs maris, je le conclus du rapport déjà cité du Jésuite Holtby à son supérieur Garnet, en 1594. Que les catholiques fidèles soient devenus, mais non sans peine et sans trouble « récusants », je le conclus des lettres écrites par Allen en 1578 et 1592 et citées dans l'Introduction historique des *Journaux de Douai*, p. XXIII, et dans les lettres et mémoires du cardinal, p. 345.

3. Butler, t. I, chap. XXXI, § 2. *Journal de Douai*, Introduction historique, p. LXIII.

4. *Journal de Douai*, ibid.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la plus difficile des conquêtes. A cette conquête, une lettre de saint Ignace au cardinal Pole, en 1555, avait voué d'avance ses enfants [1]. En 1579, ils reçurent la direction du collège anglais, fondé à Rome par le pape Grégoire XIII, à l'imitation du collège de Douai. A Eu, en Normandie, en face des côtes britanniques, le duc de Guise leur en donna un autre, qui dura jusqu'à sa mort en 1588[2]. Bientôt deux établissements semblables leur furent confiés en Espagne par Philippe II[3]. En 1580, ils envoyèrent en Angleterre leurs deux premiers missionnaires : Edmond Campian et Robert Persons [4].

Campian, savant homme et éloquent apôtre, était entré dans la Compagnie de Jésus, après avoir hésité quelque temps entre l'anglicanisme et l'Église romaine, et, dès son retour en Angleterre, il devait ouvrir à son ordre un chemin que son ordre ne cessa plus de fréquenter : le chemin du martyre. Il périt, avec deux autres Jésuites, le 1er décembre 1581 ; fort peu de temps après, ses frères écrivaient dans

1. « Illa quam divina supremaque charitas nobis impertitur cupiditas serviendi animabus istorum regnorum juxta minimam vitæ nostræ rationem. » (Saint Ignace au cardinal Pole, 24 janvier 1555. Lettre citée en note dans l'Introduction historique du *Journal de Douai*.)

2. John Morris, *Épreuves de nos ancêtres catholiques*, 2e série, *Vie du P. William Wesdon*, ch. II.

3. *William Holt, S. J.*, 1596 : *Journal de Douai*, Appendice, p. 376 et suiv.

4. A la date du 7 juin 1580, le *Journal* du collège mentionne le passage des deux missionnaires à Reims et l'enthousiasme avec lequel ils y furent accueillis : « De quibus tanta speramus quanta possumus maxima.,... tantum debemus miseri Angli tantæ et tam sanctæ Societati. » (*Journal*, p. 156.) Campian, comme d'ailleurs plusieurs autres membres de sa Compagnie, était un ancien élève du collège.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les annales du collège anglais à Rome : « Campian et ses compagnons eussent-ils vécu cent ans, leur vie n'aurait pas tant valu que leur prompte et glorieuse mort. Cette mort a réconcilié près de quatre mille hérétiques avec l'Église, et rendu beaucoup de catholiques, auparavant timides et disposés à faiblir, hardis et fermes. Jamais, depuis le commencement de la persécution, la messe n'a été aussi souvent célébrée et suivie par une assistance aussi nombreuse dans chaque quartier de Londres [1]. » Le compagnon de Campian, Parsons [2], avec un zèle pareil et des dons peut-être plus rares, eut une destinée moins enviable : rappelé à Rome pour diriger, de là, ses frères à travers le pays qu'il était forcé de fuir, et pour les gouverner de loin, il était destiné à devenir, jusque parmi les catholiques, un signe de contradiction.

Dès 1582, Allen écrivait : « L'exil engendre de lui-même murmures, récriminations, disputes et mécontentements. Quand Moïse eut à conduire son peuple dans le désert, il en a beaucoup souffert... C'est un mal particulier aux exilés ; il ne faut pas nous en laisser abattre [3]. » En effet, les querelles ne manquèrent pas entre proscrits. Le clergé séculier prit ombrage des Jésuites, les accusa, malgré leur petit nombre dans la mission [4], de vouloir tout do-

1. *Journal du collège anglais*, p. 78.

2. Le nom de ce célèbre Jésuite est écrit tantôt Parsons, tantôt Persons, dans les *Records*, publiés récemment par sa Compagnie. Le *Journal du collège anglais*, à Rome, contient la liste de ses ouvrages, p. 528.

3. *Journal de Douai*, Introduction, p. LXXVII.

4. En 1598, sur environ quatre cent cinquante prêtres, il n'y avait encore en Angleterre que seize Jésuites. Ils y sont venus en beaucoup plus grand nombre, dès les premières années du dix-septième siècle. (*Journal de Douai*, Introduction, p. LXIV et LXV.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

miner et tout conduire et ne rendit pas toujours justice à leurs services ; les élèves du collège anglais, à Rome, allèrent jusqu'à se révolter ouvertement contre leurs maîtres. D'autre part, les Jésuites montrèrent peu d'égards pour les séculiers et redoutèrent jusqu'au pouvoir épiscopal. Malgré les besoins, malgré les vœux de la plupart des catholiques, Parsons s'opposa, opiniâtrément, à l'envoi d'aucun évêque au delà du détroit [1]. Le crédit même et l'autorité du cardinal Allen à Rome, vers la fin de sa vie, devinrent à charge aux hommes qu'il avait jadis appelés à partager son œuvre [2] ; toujours prêts à obéir et à périr, ils ne voulaient plus d'autres supérieurs que ceux de leur ordre.

Ces misères ont beaucoup occupé, beaucoup affligé les catholiques anglais de ce temps. Lorsqu'ils durent renoncer à des espérances hâtives, lorsqu'ils virent

1. Cette querelle des Jésuites avec le clergé séculier, qui se prolongea et s'envenima sous Jacques Ier, est longuement racontée par Dodd, qui prend vivement parti contre les Jésuites (Tierney's Dodd, t. III), et par Butler, moins hostile aux Jésuites, mais également favorable au clergé séculier (t. II). D'autre part, les Jésuites viennent de faire paraître un rapport très complet et très étendu, présenté au pape, en 1596, par le cardinal Sega, sur le collège anglais à Rome. Ce rapport défend les Jésuites de toutes les accusations élevées contre eux. (*Records of the English Province S. J. Diary and Pilgrim Book of the English College.* Rome.) La volumineuse et précieuse collection de souvenirs sur la province anglaise de la Compagnie de Jésus, récemment publiée, contient encore, çà et là, quelques autres renseignements sur la querelle des deux clergés. Néanmoins, les documents de cette nature n'y tiennent que peu de place. Au lieu de s'attarder à un débat aujourd'hui éteint, les Jésuites actuels s'attachent, avec grande raison, à remettre en lumière les labeurs généreux et féconds, les humbles et héroïques souffrances, au prix desquels leurs devanciers ont concouru à perpétuer la foi catholique, à travers trois siècles de persécution.

2. Voy. notamment la lettre du P. Agazzari, S. J., recteur du collège anglais à Rome, au P. Parsons, S. J., alors à Madrid, 25 septembre 1596. (*Journal de Douai*, Appendice, p. 387.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'éloigner indéfiniment cette conversion de leur pays, qu'un instant ils avaient imaginée prochaine, ils imputèrent volontiers leur mécompte à leurs divisions, ou plutôt, selon l'usage, chaque parti accusa le parti contraire. Toutefois, ces rivalités cléricales, au sein d'une Église persécutée, auraient eu peu de durée, ou tout au moins peu de portée, s'il ne s'y était mêlé, sur une question infiniment plus importante, un dissentiment tout autrement irrémédiable.

A partir de la bulle de saint Pie V, déposant Élisabeth, deux doctrines opposées s'élevèrent à ce sujet parmi les catholiques d'Angleterre. A l'intérieur du pays, ils continuèrent de reconnaître pour leur souveraine, de droit comme de fait, la reine persécutrice. Au dehors, les bannis, les réfugiés, la tinrent pour déchue ; et lorsque Sixte-Quint eut donné les Iles Britanniques à conquérir au roi d'Espagne, ce prince, repoussé par les uns à titre d'étranger, fut tenu par les autres pour légitime maître.

Dans le premier parti se rangea, du moins sur le territoire anglais, le clergé séculier. A la tête du second se placèrent, sur le continent, les Jésuites et surtout leur chef le père Parsons, étroitement lié avec la cour d'Espagne, constamment associé à ses desseins. Quant à William Allen, il répugna longtemps à se prononcer. Quelques historiens catholiques ont même avancé qu'il s'était, d'abord, montré contraire à la déposition d'Elisabeth et n'avait renoncé, plus tard, à ce sentiment que par déférence pour le Saint-Siège [1], Il est du moins certain, d'après son propre témoignage, que jusqu'en 1582 il resta étranger à toutes les

1. Butler, t. I, chap. XLIV, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entreprises, à toutes les combinaisons imaginées pour renverser cette princesse[1], et lorsqu'il se prêta tardivement à de tels projets, ce fut d'abord au profit de Marie Stuart qui vivait encore prisonnière en ce temps-là. Mais enfin, Marie Stuart ayant péri et Philippe II ayant donné asile à Allen, appui à son œuvre, Allen embrassa la cause du Roi catholique ; au moment où la bulle de Sixte-Quint était lancée, où les vaisseaux espagnols mettaient à la voile, il adressa en faveur du roi d'Espagne un *avertissement à la noblesse et au peuple anglais*[2]. Toutefois il prit soin de garder ses missionnaires étrangers à toute compétition politique ; il alla jusqu'à fermer la porte de son séminaire à des questions agitées alors dans toutes les écoles de théologie ; il défendit d'y traiter de l'excommunication des souverains et de ses conséquences. Mieux valait, à ses yeux, pour ses disciples, ignorer de tels débats qu'y prendre part[3].

Débats redoutables, en effet, questions douloureuses pour quiconque entreprenait de rapprocher l'Angleterre du Saint-Siège. Si jamais sentence d'un pape contre un prince fut motivée par d'inexcusables attentats, et parut au pontife qui la rendait rigoureusement conforme au devoir de sa charge, ce fut, assurément, la déchéance prononcée contre la fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn par saint Pie V. Et pourtant cette condamnation n'a pas détaché le peuple anglais d'Élisabeth, elle n'a réussi qu'à l'éloigner

1. Lettres et mémoires d'Allen, Introduction, p. xxxi et xxxii.
2. Butler, t. II, chap. xxxv, § 2.
3. Introduction aux *Journaux de Douai*, p. cvi, et Introduction aux Lettres d'Allen, p. xxx.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

davantage du Saint-Siège. Survenue dans un siècle où le souverain personnifiait la nation, elle a tourné contre l'Église romaine l'esprit national de ce peuple, encore peu soucieux de liberté, mais jaloux de son indépendance au dehors.

Il est vrai que, plus tard, Sixte-Quint a pu rendre, avec un meilleur succès, en France, une sentence pareille contre Henri IV. Mais combien différait la situation des deux royaumes! Encore que la déclaration pontificale n'ait détaché de Henri IV ni les magistrats, ni les gentilhommes, ni même les évêques déjà réunis en grand nombre autour de lui, toutefois elle répondait à l'attente d'un parti puissant, elle s'adressait à un peuple qui n'avait jamais cessé de professer la religion catholique comme religion nationale et, n'eût-elle pas été rendue, la couronne de France aurait néanmoins paru incompatible avec la foi protestante. D'ailleurs, en prononçant la déchéance du Roi hérétique, Sixte-Quint ne transféra pas la couronne à un autre roi; il évita de livrer la France à Philippe II, comme il lui avait précédemment livré l'Angleterre. Sa décision s'appuyait donc chez nous sur une tradition encore vivante, et n'offensait pas le patriotisme. Enfin la conversion de Henri IV arrangea tout; la foi catholique et la fidélité royaliste purent s'accorder ensemble. L'Angleterre, au contraire, ayant changé de religion à chaque changement de règne, n'était pas capable, en ce siècle, de demander à ses souverains compte de leur croyance, et quand le pape chargea un prince étranger de la conquérir, elle ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vit plus dans le père commun qu'un ennemi [1]. Aussi dans les cœurs demeurés catholiques et patriote quel déchirement, et dans le reste du peuple quel déchaînement contre les papistes! On pouvait méconnaître ou braver de telles difficultés à distance, mais de près, sur le lieu de l'action, on ne les affrontait pas. De là, les précautions prises par Allen pour tenir ses missionnaires à l'écart du conflit des deux puissances. De là, l'injonction, adressée par les supérieurs généraux de la Compagnie, aux Jésuites qui posaient le pied sur le territoire anglais, de s'interdire tout entretien, tout écrit, toute parole sur les matières d'État [2]. De là aussi, une décision singulière, rendue à Rome en 1580, entre le Pontificat de Saint-Pie V et le Pontificat de Sixte-Quint : Grégoire XIII, tout en maintenant, en principe, la condamnation portée contre Élisabeth par son prédécesseur, dispensa, en pratique, les catholiques anglais d'en tenir compte, jusqu'à nouvel ordre [3]. Cette dispense leur

1. Les bulles de saint Pie V et de Sixte V contre Élisabeth avaient été précédées d'une bulle de Paul III excommuniant et déposant Henri VIII. Nous n'avons pas parlé de cette bulle, parce qu'elle n'a pas été publiée. Mais le professeur (aujourd'hui cardinal) Hergenrother fait sur elle une observation qui s'applique également aux bulles suivantes. « Cette bulle », dit-il dans son livre intitulé : *L'Église et l'état chrétien*, « portait contre Henri VIII excommunication et déposition. L'excommunication résultait du pouvoir spirituel du Saint-Siège. Mais rien dans la bulle n'indique que la déposition soit prononcée en vertu du même pouvoir. Le droit du Pape à déposer Henri VIII découlait, soit du droit public de l'Europe au moyen âge, soit spécialement de l'hommage de la couronne d'Angleterre au Saint-Siège. » Dans le paragraphe suivant, le même auteur soutient que la déposition de Henri IV par Sixte V s'appuyait également, sur le droit public de la France à cette époque. (*Hergenrother Katolische Kirche und christliche Staaten*, ch. XIII, § 3 et 4.

2. Par Mercurianus en 1580 et par Acquaviva en 1607.

3. Voici le texte de la décision pontificale. La bulle de saint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fut apportée par les premiers Jésuites qui les visitèrent : Campian et Parsons.

Elle ne désarma pas les persécuteurs. Elle ne sauva pas, notamment, le Père Campian, gratuitement accusé d'un chimérique complot et mis à la question; il put répondre d'abord aux commissaires de la reine, ensuite à la reine même qui voulut le voir et l'interroger en secret, qu'il la tenait pour sa véritable et légitime souveraine et lui devait, à ce titre, obéissance. Sur l'échafaud, il pria encore pour Elisabeth, « votre reine et ma reine », dit-il, avant d'expirer, aux témoins de son supplice. Mais lorsqu'on lui avait demandé : « Reconnaissez-vous au pape le droit d'excommunier et de déposer les souverains, et en particulier Sa Majesté ? — Ce que vous me demandez, c'est mon sang, » avait-il répondu, ajoutant avec un sentiment bien anglais : « Il n'y a pas là matière à procès devant une cour de justice. Ce sont disputes d'école et non questions de fait à soumettre au jury [1]. » Et pour n'avoir point voulu s'expliquer davantage, il avait été conduit au gibet [2]. Le même interrogatoire fut adressé à d'autres mis-

Pie V ayant menacé d'excommunication quiconque obéissait à Élisabeth et à ses lois, Grégoire XIII déclarait : « Ut obliget semper illam et hereticos, catholicos vero nullo modo obliget rebus sic stantibus : sed tum deorsum quando publica quædam executio fieri poterit. » Il faut avouer que la *publica quædam executio* fut essayée huit ans plus tard, avec l'appui du successeur de Grégoire XIII : ce fut l'entreprise de Philippe II. Mais cette entreprise ayant échoué, il n'y eut plus d'autre tentative, à laquelle dut s'appliquer la réserve, contenue dans la déclaration du Saint-Siège.

1. Butler, t. I, chap. xxxi, § 2.

2. 1er décembre 1581. Butler, t. I, chap. xxxiii, § 3; Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. V, p. 348 et suiv.: *Journal du collège anglais à Rome*, p. 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sionnaires, le plus souvent avec le même résultat [1]. Le moyen de poursuivre « les papistes » pour cause politique était trouvé. Leurs ennemis connaissaient désormais une question capable de les embarrasser, de les diviser, de les réduire à des réponse évasives et ambiguës. Ils pouvaient troubler et tourmenter jusqu'à leur conscience; ils ne leur épargnèrent pas cette torture. Nulle action, nulle parole séditieuse n'était imputable aux missionnaires [1]; si des projets s'ourdissaient loin d'eux, dans les cours catholiques, contre la puissance et même contre la vie d'Elisabeth, ils étaient entièrement étrangers à ces complots. Et pourtant, refusaient-ils de désavouer, en théorie, une doctrine qu'en pratique ils se montraient résolus à ne pas suivre, c'en était assez : ils étaient condamnés et punis comme rebelles. Voilà comment la reine se vantait de ne point persécuter une religion, mais seulement de venger son autorité.

VII

Sous le règne suivant, l'équivoque ne se dissipa pas, et les catholiques continuèrent de souffrir. L'avènement de Jacques Ier leur avait pourtant rendu quelque espérance : le fils de Marie Stuart ne les laisserait-il pas enfin respirer? Il est vrai que ce prince, élevé loin de sa mère captive, et couronné roi d'Écosse par les hommes qui avaient dé-

1. Butler, t. I, chap. xxxiv, § 2.— Tierney's Dodd, t. III, Appendice. *Life of the Father John Gerard* (Vie du P. Jean Gérard, ch. xviii, n° 3). — Lettres et mémoires d'Allen, p. 146.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posé l'infortunée reine, était protestant, qu'en cette qualité seule il avait pu, jusqu'alors, régner sur l'Ecosse et prétendre à l'héritage d'Elisabeth, en Angleterre. Il est vrai aussi que, malgré la défaite de la flotte envoyée par Philippe II, les Anglais du parti espagnol n'avaient pas tous renoncé à donner un roi catholique à l'Angleterre. Ils avaient seulement renvoyé l'accomplissement de ce dessein à la mort d'Élisabeth, et, avec l'entêtement maladif que les partis mettent souvent à poursuivre leurs manœuvres ou leurs démonstrations, même après qu'ils ont perdu leurs ressources, ils avaient débattu cette succession, non encore ouverte, dans des livres qui n'avaient eu d'autre résultat que d'irriter Élisabeth; ils avaient d'avance disposé de sa couronne, tantôt pour une fille de Philippe II, l'infante Claire-Isabelle, tantôt pour une cousine du roi Jacques, Arabella Stuart, descendant, comme ce roi, de Henri VIII[1]. Mais c'était là, ainsi que notre Henri IV prenait soin d'en avertir le pape, de pures chimères, préjudiciables surtout aux catholiques [2]. Le mariage de l'infante, son établissement dans les Pays-Bas et, bientôt après, la mort de Philippe II, les firent évanouir. A partir de cette époque, le chef même du parti espagnol, Parsons, et les Jésuites résidant en Angleterre, recherchèrent les bonnes grâces du roi Jacques, alors en Écosse, espérant, disaient-ils, sa conversion, mais résignés, en tous cas, à ne lui opposer aucun compéti-

1. Voy. le livre *de la Succession*, publié sous le pseudonyme de Dolemam, et écrit, sinon par Parsons, du moins sur ses indications. (Butler, t. I, chap. xxxiv, § 1.)

2. Lettre à d'Ossat, 24 décembre 1601. — Lettres du cardinal d'Ossat, publiées par Amelot de la Houssaye.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teur[1]. Aussitôt qu'Élisabeth fut morte, le supérieur de ces Jésuites anglais, Garnet, écrivit à Rome : « Toutes les sortes de religion vivent en ce moment dans l'espoir et l'attente, mais les catholiques surtout ont une grande confiance d'obtenir la tolérance ; leur empressement à reconnaître le nouveau roi est général ; la noblesse a reçu, pour eux, de bonnes promesses..... Tout ira bien, pourvu que quelque prince catholique, ou Sa Sainteté, ne remue contre Sa Majesté, et ne l'empêche de prendre en paix possession du royaume[2]. »

Personne ne troubla Jacques Ier dans cette prise de possession, en vue de laquelle il avait eu, de son côté, grand soin de ménager chaque parti. Ce roi, qui paraissait à dix-huit ans « un vieux jeune homme[3] » et était à trente-sept le prince le plus savant, le plus pédant et l'un des plus disgracieux de la chrétienté, obtint, à son entrée en Angleterre, l'accueil le plus empressé, et surtout le plus unanime, que jamais souverain eût reçu dans ce royaume, tout au moins depuis Henri VIII. En ce qui concerne les catholiques, Garnet n'est pas seul à parler de ses promesses en leur faveur. Bellarmin a cité une lettre fort explicite, adressée au pape par ce prince, et bien que celui-ci l'ait désavouée, en l'imputant à l'infidélité d'un secrétaire, il est difficile de

1. Butler. t. II, chap. XLI. — Tierney's Dodd, t. IV, Appendice, n° 7.

2. Cette lettre a été publiée par Tierney, Appendice n° 7, déjà cité.

3. Lettre d'un Français, Fontenay, agent de Marie Stuart, à son frère, ancien secrétaire du cardinal de Lorraine. Fontenay se trouvait à la cour de Jacques en août 1584, lorsqu'il traçait le portrait résumé par ce mot qu'on croirait plus moderne : « C'est ung vieulx jeune homme. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

douter qu'elle vint de lui [1]. Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre à cette époque, assurait Henri IV qu'un engagement d'accorder la tolérance à la religion catholique avait été remis « signé de la main du roi Jacques à un grand de ce royaume [2] ».

Ce fut donc avec une sincère confiance [3], ce fut aussi avec la modestie de gens disposés à se contenter de peu, parce qu'ils ont longtemps souffert, que les catholiques lui présentèrent, comme il s'acheminait vers Londres, leur première pétition. L'Angleterre, disaient-ils, était partagée entre plusieurs croyances qui ne pouvaient, ni les unes ni les autres, être supprimées : que restait-il à faire, sinon de les tolérer? La politique qu'ils proposaient à l'imitation de Jacques Ier était celle de Henri IV, et, comme Jacques faisait alors profession de prendre son frère de France pour « modèle et prototype [4], » ils ajoutaient : « Les arcs de triomphe et les pyramides de France proclament le roi présentement régnant père de la patrie, restaurateur de la paix, et, en effet, il l'a été, il a délivré son peuple de la guerre civile, il l'a mis à l'abri de l'étranger. Par quel moyen? principalement en condescendant à tolérer une religion adverse. » Les catholiques anglais cependant étaient

1. Cette lettre avait été produite par le cardinal Bellarmin au cours de la controverse théologique et politique qu'il eut avec le roi Jacques. Le roi ayant nié qu'il l'eût écrite, son secrétaire s'avoua coupable, perdit sa place, mais garda néanmoins de riches pensions, de gros revenus, et fut toujours en bons rapports et en correspondance avec le roi. (Conf. La Boderie, *Ambassades*, t. IV, p. 53, 64.)

2. Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 194 (en note).

3. Butler, t. II, ch. XLI.— Tierney's Dodd, t. IV, partie 15e, art. 3.

4. Sully, *Économies royales*, t. V, p. 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

loin d'attendre des franchises, pareilles à celles que l'Édit de Nantes garantissait alors aux huguenots français. « Le libre usage de leur religion dans les maisons particulières » les aurait satisfaits et, pour obtenir cette grâce, ils promettaient « une obéissance aussi loyale, une allégeance aussi immaculée, qu'eurent jamais les plus fidèles sujets pour les ancêtres de Sa Majesté [1]. Cette demande parut d'abord bien accueillie. Quelque temps après l'avoir reçue, le roi fit répondre aux catholiques, par les lords de son conseil, qu'il entendait les dispenser de la taxe qui les punissait de ne point assister aux offices protestants, qu'il relâcherait ceux d'entre eux qui étaient en prison et, pourvu qu'ils lui demeurassent fidèles, ne tiendrait point pour offense leur refus de participer à son culte [2].

Sept mois plus tard, il pressait contre eux les poursuites, il prescrivait l'application des lois les plus rigoureuses d'Élisabeth, il en réclamait même du Parlement de nouvelles, pour retenir de force, dans le royaume, les malheureux qu'il persécutait, enfin il niait leur avoir jamais promis aucune tolérance.

Que s'était-il passé dans l'intervalle, soit du côté du roi, soit du côté des catholiques?

Le roi avait conféré avec les puritains; il avait entrepris d'unir en un seul corps l'Église d'Écosse, dans laquelle il avait été nourri, et l'Église anglicane dont il était devenu le chef. La controverse avait enflammé tout ensemble son orgueil théologique et

1. Tierney's Dodd, t. IV, Appendice, n° 8.
2. Tierney's Dodd, part. v, art. 2 et 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son orgueil royal, et il en était arrivé à ne supporter, d'où qu'elle vînt, aucune contradiction. Il n'ignorait pas, d'ailleurs, que le meilleur moyen d'attirer à lui les puritains était de leur sacrifier les papistes. Ces redoutables disciples de Calvin, qui gouvernaient l'Écosse depuis la chute du catholicisme, n'avaient été qu'un instant à peine, sous Édouard VI, les maîtres en Angleterre, et, cependant, ils n'avaient cessé d'y jouer un rôle décisif. Proscrits par Henri VIII, détestés par Élisabeth, importuns à Jacques Ier qu'avait fatigué leur domination en Écosse, isolés du peuple anglais qu'effrayait encore leur audace, nés pour la perte de la royauté et de l'Église anglicane, ils étaient, en attendant, le levain qui faisait fermenter la pâte fade et molle de cette Église d'État. Elle leur avait dû, au plus fort de sa lutte contre Rome, ses meilleurs champions, les seuls peut-être munis d'une conviction forte, les seuls irréconciliables. Sous Élisabeth, ils avaient fourni tour à tour des persécuteurs et des victimes : des persécuteurs, pour frapper les catholiques; des victimes, quand Élisabeth se fatiguait de frapper les catholiques seuls. Le jour où Jacques Ier voulut, à la fois, gagner, convaincre et dompter les puritains, les uns résistèrent, ils abandonnèrent leurs places dans l'Église établie, pour garder leurs dogmes et leurs rites, ils affrontèrent même la prison et l'exil; les autres se soumirent et se consolèrent de leur sujétion, en tournant leur maître contre leur ennemi. Les premiers accusèrent Jacques de « papisme », il eut à cœur de les démentir; les seconds regagnèrent sa confiance, en flattant sa vanité; en retour, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

épousa et servit leur haine [1]. Guillaume Cecil avait été, sous Élisabeth, le plus habile ministre de cette implacable haine [2]; Robert Cecil hérita des sentiments de son père, en même temps que de son office, et resta, comme le disait un ambassadeur de France, La Boderie, « l'oracle » du nouveau roi.

Du côté des catholiques, on n'aperçoit à ce moment aucune faute, aucune imprudence, qui ait précédé et motivé le réveil de la persécution. On ne saurait, en effet, mettre à leur charge l'incohérent complot de Walter Raleigh, formé par un ministre et quelques courtisans disgraciés et dans lequel, au milieu d'une société de puritains, se trouvèrent égarés deux prêtres catholiques. Ces prêtres n'entraînèrent aucun de leurs coreligionnaires à leur suite, ils furent désavoués par tous [3]. Déjà le roi avait manifesté son animadversion, ordonné de nouvelles rigueurs, et néanmoins les catholiques le sollicitaient encore, ils attendaient de lui quelque soulagement; ils protestaient, une fois de plus en termes touchants, de leur fidélité [4]; la France et l'Espagne appuyaient leurs demandes. Rien n'arrêta les poursuites, les exécutions recommencèrent [5]; un amer mécompte succéda soudain à la confiance, c'est alors que se trama la conspiration des poudres.

1. On peut voir le compte rendu authentique des conférences de Hampton-Court, dans Tierney's Dodd, t. IV, Appendice, n° 6.

2. Nulle part ce rôle prépondérant de Guillaume Cecil ne ressort mieux que chez M. Froude, dont ce ministre paraît être le héros. (*Règne d'Élisabeth*, passim.)

3. Butler, t. II, chap. XLII.

4. Butler, t. II, chap. XLIII; Tierney's Dodd, t. IV, Appendice, n° 10.

5. Lingard, t. IX, p. 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La désespérance, commune à tous, se changea, au fond de quelques âmes ténébreuses et solitaires, en folie sinistre, et tandis que la plupart des fidèles menacés se tenaient prêts à tout souffrir, sans révolte, trois ou quatre conspirateurs cachèrent, dans une cave, un baril de poudre, pour faire sauter en l'air le palais de Westminster, le roi, les deux chambres, tout le gouvernement de la Grande-Bretagne. Parmi les complices recrutés pour l'exécution du complot, beaucoup n'en connaissaient pas distinctement le plan et l'objet. Le pair, qui en signala le premier indice et en amena la découverte, lord Monteagle, était catholique. Le principal accusé à qui il en fut demandé compte, le Jésuite Garnet, en était instruit il est vrai; mais il avait fait tous ses efforts pour l'empêcher et, s'il ne l'avait pas révélé, c'était uniquement par respect pour l'inviolable secret de la confession; il ne paya pas moins de son sang son silence [1], et ni ce sang, ni celui des coupables, ou même des innocents soupçonnés du crime, ne suffirent à la vengeance du Parlement et du prince.

Cependant, soit frayeur, soit équité, Jacques avait incliné, d'abord, vers la modération. Après la découverte de la conjuration, il avait paru comprendre qu'au lieu d'incriminer et de frapper le corps entier des catholiques, il importait de ne pas les réduire au désespoir. C'est pourquoi il avait songé à les exemp-

1. Lingard, t. IX, p. 34 à 73; Butler, t. II, chap. XLVI, § 5. Voyez surtout John Morris S. J., *The condition of the catholics under James Ier.* (La condition des catholiques sous Jacques Ier.) Ce livre contient l'histoire de la conspiration des poudres par le Père Girard et la vie de ce père d'après une autobiographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ter du serment de suprématie, qui impliquait la reconnaissance de son autorité spirituelle, et à leur demander seulement un serment d'allégeance à son autorité temporelle; il aurait voulu qu'ils s'engageassent à lui garder fidélité, même si le pape le déposait. Le projet n'était pas nouveau : il avait été conçu à la fin du règne précédent. Élisabeth, en effet, n'ignorait pas les dissentiments qui s'étaient élevés entre les catholiques anglais et, soit pour fomenter ces dissentiments, soit peut-être pour accorder quelque chose aux conseils de tolérance que lui donnait Henri IV, elle avait résolu de ménager ceux qui la reconnaissaient pour reine, de poursuivre, plus sévèrement que jamais, ceux qui ne la reconnaissaient pas. Une proclamation en date du 2 novembre 1601, l'une des dernières qu'elle ait signées, avait annoncé ses intentions à cet égard; à cette proclamation, treize prêtres, les principaux du clergé séculier, avaient répondu en attestant qu'ils tenaient Élisabeth pour leur légitime souveraine, et qu'à leurs yeux il ne dépendait pas du pape de lui enlever la couronne. Mais cette démarche était alors demeurée sans résultat : Élisabeth, mourante, n'était plus en état d'en tenir compte. On ne saurait douter, d'ailleurs, que la déclaration n'exprimât le sentiment commun des catholiques à l'intérieur de l'Angleterre. Au dehors, elle fut très critiquée, très attaquée, surtout à Rome, mais elle ne fut pas condamnée [1], ni imputée à faute à ses signataires ; l'un

1. Ce fait que la déclaration n'a pas été condamnée a été formellement reconnu, quelques années plus tard, par l'Université de Louvain, qui professait pourtant une opinion contraire à cette décla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'eux, William Bishop, devait être, vingt ans plus tard, le premier vicaire apostolique chargé de représenter le Saint-Siège dans la Grande-Bretagne. Après l'avènement de Jacques Ier, la promesse d'allégeance semblait souffrir moins de difficultés qu'auparavant. Ce prince n'était ni déposé, ni excommunié; à la première nouvelle de la conspiration des poudres, le pape en avait témoigné au roi son horreur et n'avait pas manqué de réprouver en Angleterre toute pratique séditieuse [1]. Par quelle fatalité un engagement, que les catholiques inclinaient à prendre, qu'ils étaient prêts à tenir, et qu'on paraissait ne leur demander qu'afin d'adoucir leur sort, devint-il donc contre eux un nouveau prétexte de persécution? Un renégat, dit-on, en fut cause. Le roi chargea l'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, de rédiger le nouveau serment, l'archevêque à son tour en chargea un ancien Jésuite, traître à son ordre et à sa foi, Christophe Perkins, et Perkins altéra la teneur et la portée de cet acte. Dans la formule qu'il dressa, il ne se contenta pas d'insérer un simple désaveu de l'opinion, professée à Rome, au sujet des droits du pape sur les couronnes; il glissa un anathème contre cette opinion; elle fut qualifiée « d'hérétique et d'impie »; c'est en ces termes, que le Parlement adopta le serment qu'il s'agissait de demander aux « papistes ».

La cour de Rome avait laissé passer, non sans peine, la précédente déclaration, présentée à Élisa-

ration. (Butler, t. II, chap. XXXIX ; Tierney's Dodd, t. III, partie IV, art. 5, et Appendices, nos 35 et 36.)

1. Lingard, t. IX, p. 83.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beth par le clergé séculier; mais il était inévitable qu'elle réprouvât un tel serment, et l'on devait prévoir que les catholiques, les plus fidèles au roi, répugneraient à maudire le pape. Les Jésuites, qui se plaignaient depuis quelque temps de « l'indulgence et patience » du Saint-Siège [1], obtinrent cette fois de Paul V une décision péremptoire. Un bref, en date du 3 septembre 1606, défendit de souscrire et de jurer un engagement « qui contenait beaucoup de choses contraires au salut [2] ». Le pape évita à dessein, et refusa toujours, de s'expliquer davantage sur les clauses qu'il condamnait, ne voulant ni abdiquer ni revendiquer formellement, à cette époque, un droit dont s'étaient prévalu ses prédécesseurs. Tels étaient cependant le trouble et l'incertitude des consciences, que le serment fut prêté par plusieurs catholiques, notamment par ceux qui siégeaient encore à la Chambre des Lords. L'archiprêtre Blackwell, que Rome avait placé à la tête du clergé séculier, le prêta aussi. Mais il fut censuré et destitué par le Saint-Siège et, dans le même temps, saisi et menacé de mort par les agents du roi, qui l'accusèrent d'avoir exercé le ministère ecclésiastique, à un moment où ce ministère était prohibé. Il eut beau soutenir jusqu'à la fin que le serment était licite, le roi ne le relâcha pas, il vécut et mourut en prison [3]. Le con-

1. Villeroy à La Boderie, 28 juin 1606. *Ambassades* de M. de La Boderie en Angleterre sous le règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII, depuis les années 1606 jusqu'en 1611 (5 vol. in-12, 1750), t. I, p. 149 et 150.

2. Butler, t. II, chap. XLVII à L.

3. La Boderie. Ambassades, juillet et décembre 1607, t. II, p. 313, 350 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seil et l'exemple de Blackwell ne furent pas suivis par ses confrères. Chez la plupart, le respect pour le souverain Pontife l'emporta sur toute autre considération [1] et le premier prêtre, mis à mort pour refus de serment, fut, précisément, l'un des signataires de la déclaration adressée jadis à Élisabeth [2].

Plus tard, huit autres prêtres, enfermés à Newgate et placés entre le serment et le gibet, eurent recours au pape, du fond de leur cachot, ils le supplièrent d'avoir pitié d'eux, de leur marquer précisément ce qu'il leur était interdit de jurer ; ils ne reçurent pas de réponse et périrent [3]. Ainsi, de généreux martyrs donnaient leur vie pour une doctrine qu'ils ne professaient pas, mais que la conscience et l'honneur leur défendaient d'outrager [4].

Les lois sanguinaires d'Élisabeth étaient ravivées et, même, étendues à des cas qu'Élisabeth n'avait pas prévus; tout prêtre, tout fidèle qui essayait de fuir du royaume, ou bien y rentrait après l'avoir quitté, encourait le dernier supplice, s'il ne prêtait pas le serment d'allégeance ; en toute autre circonstance,

1. La Boderie, avril 1608, t. III, p. 227.
2. Lingard, t. IX, p. 84.
3. Butler, t. II, chap. I., § 4.
4. Cela est vrai de plusieurs des catholiques exécutés sous Jacques Ier, et je crois du plus grand nombre, mais non de tous. On trouve par exemple dans Laemmer (*Meletematum romanorum Mantissa*, p. 892), le récit en italien du martyr d'un bénédictin, le père Gervais, qui refusa d'abord de répondre à la question *sanglante* et dit ensuite : « Oui, le pape a le droit de déposer rois et empereurs, s'ils l'ont mérité », sur quoi il fut condamné. On le pendit, on lui brûla les boyaux, le ventre et le cœur ; ensuite on lui coupa la tête, et on dépeça le corps en quatre morceaux. Jusqu'au dernier moment, on lui promit la vie sauve, s'il se rétractait. La Boderie cite une déclaration analogue faite par un Jésuite, le père Linot, et ajoute : « celui-ci à mon avis n'en sortira pas à aussi bon marché que l'archiprêtre. » (Ambassades, juillet 1607, t. II, p. 350.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le refus de ce serment entraînait une captivité perpétuelle. En réalité, les exécutions capitales furent assez rares sous Jacques Ier : en 1618, on en comptait vingt-quatre depuis son avènement; mais les prisons se remplirent [1]. En 1624, l'ambassadeur d'Espagne ayant obtenu la mise en liberté de ses coreligionnaires, il s'en trouva quatre mille à relâcher à la fois, parmi lesquels quatre cents prêtres. Beaucoup d'autres catholiques s'étaient exilés dès le début des nouvelles violences, « voire de si vieux, » écrivait en 1606 l'ambassadeur de France, La Boderie, « que j'en vois ne chercher qu'une terre étrangère pour s'enterrer », et il ajoutait : « Tant s'en faut que cela fasse perdre cœur auxdits catholiques, qu'il semble qu'ils s'en animent davantage, et au lieu de retirer de ladite religion ceux qui sont reconnus d'en être, il s'en déclare tous les jours, qui ne le paraissaient point auparavant [2]. »

Combien cependant était précaire et misérable leur condition, même quand ils échappaient à la mort, à la prison et à l'exil! Atteints, pour chaque acte de leur vie religieuse, par des amendes et des confiscations qui les ruinaient, frappés d'incapacité pour tous les actes de la vie civile, ils ne pouvaient, ni se pourvoir en justice, ni réclamer un héritage, ni choisir leur domicile, et la plupart des professions leur étaient fermées [3]. On en vint jusqu'à leur interdire la domesticité, au grand mécontentement de

1. Tierney's Dodd, t. IV, part. v. Addition à l'article 1er.
2. La Boderie, juillet 1606, t. I, p. 178.
3. Blasckstone, liv. I, chap. xvi, liv. II, chap. xv et xix, liv. IV, chap. iv. — Butler, t. II, chap. xlii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beaucoup de protestants qui aimaient leur honnête service; les maîtres qui les gardaient chez eux furent punis d'une lourde amende, un seul seigneur dut en un jour, donner congé à soixante. Cette mesure réduisit une infinité de pauvres gens à la misère [1]. Enfin, en Irlande, en Écosse, les catholiques étaient plus maltraités encore. En Irlande, l'antagonisme des deux cultes se confondait avec l'antagonisme des deux races; la race conquérante asservissait la race conquise, en opprimant sa foi [2]. En Ecosse « la bride était lâchée » aux pires ennemis de l'Église romaine, aux puritains, qui se montraient, au témoignage du véridique la Boderie, « plus rigoureux, plus insupportables que les anglicans [3]. »

Tandis que souffraient de la sorte les catholiques des Trois-Royaumes, une controverse savante s'engagea entre Rome et Londres. Jacques, prenant un bizarre et vaniteux plaisir à être lui-même son propre théologien, composa un gros livre, pour combattre l'autorité du pape et soutenir contre elle le droit divin des rois; il envoya solennellement ce livre à tous les princes, et le cardinal Bellarmin prit le soin de le réfuter. Bientôt la révolution d'Angleterre devait infliger un démenti, tout autrement cruel que les arguments de Bellarmin, aux prétentions du docteur couronné; opposant le droit divin du peuple au droit divin du roi, elle allait contraindre l'héritier de Jacques Ier à redouter d'autres doctrines que celles

1. La Boderie, juillet 1606, t. I, p. 178.
2. Burke, lettre à un pair d'Irlande sur les lois pénales contre les catholiques irlandais. Lettre au sujet des catholiques d'Irlande. Macaulay, *Hist. d'Angleterre*, chap. Ier.
3. La Boderie, octobre 1608, t. IV, p. 23 et 51.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Rome. Mais Jacques était bien éloigné de prévoir de tels périls, la vaine dispute, à laquelle il se livra, n'eut d'autre effet que d'affermir sa foi en sa propre infaillibilité et, par conséquent, elle le rendit plus intraitable envers ceux qui refusaient d'y croire. S'il s'adoucit plus tard, ce fut seulement au terme de son règne, quand l'orgueil dynastique prévalut enfin chez lui sur l'orgueil théologique, quand il rechercha pour son fils un grand mariage et, dans ce but, négocia d'abord avec l'Espagne, traita ensuite avec la France. Nous sommes encore loin de cette époque, nous avons à retracer ici les relations de l'Angleterre et de notre patrie, depuis les premières années du XVI^e^ siècle, jusqu'à la mort de Henri IV. Relation remplies de vicissitudes : pendant que la religion divisait les deux peuples, la politique tantôt rapprochait et tantôt éloignait les deux États.

VIII

Le jour où la maison de France et la maison d'Autriche entrèrent en rivalité, elles commencèrent à se disputer l'alliance anglaise. Guérie pour un temps de ses discordes intestines, invulnérable derrière sa ceinture de mers, l'Angleterre avait prise sur le continent, par son argent, ses troupes et ses flottes ; sans prétendre y dominer elle-même, elle pouvait assurer la prépondérance à l'allié qu'il lui plairait de choisir. « Qui je défends est maître, » disait Henri VIII, et en effet, pour devenir maîtres, Charles-Quint et François I^er^ courtisèrent ce prince

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tour à tour. En épousant Catherine d'Aragon, il s'était rapproché de Charles-Quint ; en la répudiant, il devait s'en éloigner. C'est pourquoi, lorsqu'il forma le dessein de faire casser son mariage, il put compter d'abord sur le concours de François Ier. Le roi de France obtint de la Sorbonne un avis et sollicita du Saint-Siège une sentence, conformes aux désirs du roi d'Angleterre [1]. La sentence contraire ayant néanmoins été portée par Clément VII, François Ier s'entremit encore, pour conjurer, ou retarder du moins, la rupture du chef de l'Église et du souverain irrité, pour préparer une entrevue, ménager un raccommodement [2], amortir enfin le choc inévitable des deux puissances : « ami de Henri VIII, mais ami jusqu'à l'autel », c'est le témoignage que lui a rendu le cardinal Pole [3]. Henri VIII ne s'y trompa pas, il reconnut que « son frère de France » ne le soutiendrait pas dans sa lutte contre le Saint-Siège et, dès lors, les deux princes se refroidirent l'un pour l'autre [4] ; entre eux, divers démêlés s'élevèrent, ils prirent les armes. L'Espagne ne manqua pas de profiter de la querelle ; les forces anglaises se joignirent, contre nous, aux forces espagnoles et Charles Quint fit cause commune avec Henri VIII. Cette guerre, qui d'ailleurs fut courte, venait de finir, en laissant après elle des méfiances réciproques, lorsque le roi de France et le roi d'Angleterre moururent presque en même temps.

1. Du Bellay, *Mémoires*, collection Petitot, 1re série, t. XVIII, p. 89 et 266.
2. Du Bellay, *Memoires*, id., id., p. 135 et s.
3. Cité par Lingard, t. IV, p. 369, en note.
4. Lingard (*loc. cit.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sous Édouard VI, sous Henri II, l'Angleterre et la France demeurèrent désunies, et la France se lia étroitement avec l'Écosse. Cet accord était fondé sur les vieux souvenirs de la guerre de Cent ans; une sœur des Guise, Marie de Lorraine, veuve d'un roi d'Écosse, Jacques V, l'avait renoué ; le mariage de Marie Stuart avec le dauphin le cimenta. Avec l'Écosse pour point d'appui au delà du détroit, la France se proposa de tenir l'Anglais en échec dans son île même, et par là, de le rendre impuissant en Europe.

L'Écosse devint le théâtre des « beaux combats et beaux exploits » de la chevalerie française. Une expédition conduite à travers l'Océan par « un grand capitaine de mer », le Florentin Strozzi, et commandée par de « grands capitaines de terre », M. d'Essé [1], M. de Termes [2], défendit la religion catholique et la royauté écossaise, contre l'invasion des protestants anglais, contre la rébellion des protestants écossais. Cette poignée de vaillants hommes, transportée sous un ciel étranger, barra passage à l'ennemi qu'elle allait combattre, le refoula, mais ne parvint pas à le détruire [3]. Elle retarda de dix ans son triomphe.

Tandis que la France travaillait à affaiblir l'Angleterre, l'Espagne cherchait à se servir de cette puis-

1. André de Montalembert, seigneur d'Essé, tué sur la brèche de Térouanne, étant gouverneur de cette ville, le 26 juin 1553.

2. Paul de la Barthe de Termes, fait maréchal de France après avoir figuré à la bataille de Saint-Quentin en 1557, et contribué, sous le duc de Guise, à la prise de Thionville en 1558.

3. Jean de Baugé, gentilhomme français. *Hist. de la guerre d'Ecosse.*

Brantôme, *Hommes illustres*, discours, 64, 68, 74. — De Thou. *Histoire*, liv. V, chap. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sance. Fille de Catherine d'Aragon, épouse de Philippe II, Marie la Catholique embrassa envers et contre tous la cause espagnole et, de notre côté, nous soutînmes, indifféremment contre Marie, les protestants anglais, qui conspiraient dans son royaume, les catholiques d'Écosse, qui guerroyaient à la frontière. Quand Marie mourut, Philippe II ne se résigna pas, sans peine et sans délais, à perdre la profitable amitié de la Grande-Bretagne. Nous avons vu qu'il avait facilité l'accès du trône à la nouvelle reine. Élisabeth s'étant déclarée contre l'Église romaine, il continua néanmoins de la ménager, il demanda au Saint-Siège de ne pas la déposer, et quatorze ans après que cette déposition avait été prononcée, il conservait encore près d'elle un ambassadeur [1]. Toutefois, à cette époque, il ne méconnaissait plus qu'il aurait tôt ou tard à la combattre; il s'y préparait lentement et sourdement. Il prenait part aux complots formés contre elle [2], il faisait passer des secours aux catholiques persécutés, leur donnait asile dans ses États, fondait ou entretenait leurs séminaires et leurs missions [3]; mais vis-à-vis de la reine et de son gouvernement, il dissimulait toujours, il ne se décida à une rupture ouverte, que vers le temps où Sixte-Quint lui conféra la couronne de la Grande-Bretagne, lui donna ce royaume à conquérir.

Élisabeth usa envers Philippe II de la même circonspection. Longtemps, elle refusa de soutenir,

1. Froude, *Règne d'Élisabeth*, t. II, p. 622 et s.
2. Dépêches de Philippe II au duc d'Albe. Lothrop Motley, *The rise of the Dutch Republic* (Fondation de la république des Provinces-Unies), t. II, p. 284 et s.
3. *Journaux de Douai*, Introduction, p. CXXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans leur révolte, les protestants des Pays-Bas. Il y avait des années qu'ils pratiquaient en secret son ministre Cecil, Du Plessis-Mornay, ayant embrassé leurs intérêts, ne cessait de solliciter près d'elle en leur faveur [1], et elle affectait obstinément de les désavouer pour coreligionnaires, de les condamner comme rebelles; elle ne consentait pas à traiter avec eux [2]. En 1578 enfin, elle commença à leur prêter, à des conditions fort onéreuses, des fonds et des troupes; mais par une inconséquence assez commune à cette époque, elle prétendait encore, en faisant ce marché, ne pas rompre avec l'Espagne [3]. Ce fut seulement en 1585, après la mort du Taciturne, qu'elle autorisa son favori Leicester à marcher au secours des Provinces-Unies, à se mettre à leur tête, et donna carrière à la marine anglaise, contre la puissance qui possédait alors les Indes [4].

Avec la France, elle n'avait pas eu tant de ménagements. Dès la première guerre de religion, en 1563, elle avait donné aux huguenots un appui intéressé, elle s'était fait livrer par eux le port du Havre, que, d'ailleurs, elle perdit bientôt; elle avait cherché dans nos discordes civiles un moyen de ruiner la puissance française.

Cependant elle dut se rapprocher de cette puissance

1. Mme de Mornay, *Mémoires*, t. I, p. 72 à 117.
2. Froude, *Règne d'Elisabeth*, t. IX, p. 323, 357.
3. Lothrop Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, t. III, p. 206.
4. Lothrop Motley, *History of the United Netherland from the death of William the Silent to the synod of Dort* (Histoire des Provinces-Unies depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'au synode de Dordrecht), t. I, chap. VI et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à mesure qu'elle s'éloigna de l'Espagne [1]. Longtemps, le souvenir d'une inimitié séculaire s'était élevé entre nous et les Anglais. Longtemps, quelques villes, quelques coins de terre, derniers vestiges de leur invasion sur notre territoire, avaient donné lieu à des querelles de voisinage. Pour étouffer ces griefs, il fallut que l'Espagne, avec laquelle la nation Britannique croyait jusque-là n'avoir rien à démêler, menaçât son indépendance, comme celle de toute l'Europe. Mais alors, toute autre considération fut mise de côté. Ni le massacre de la Saint-Barthélemy, ni la captivité de Marie Stuart, n'empêchèrent le rapprochement des deux États et, lorsqu'Élisabeth acheva de rompre avec Philippe II, elle parut enfin disposée à épouser un fils de France, le plus jeune frère de Charles IX, le dernier des Valois, François, d'abord duc d'Alençon, ensuite duc d'Anjou.

Le mariage n'eut pas lieu; la religion du prince contribua à l'empêcher, malgré tous ses efforts pour se faire pardonner cette religion. Son contrat, déjà dressé, stipulait la liberté de conscience et l'exercice privé du culte catholique, seulement pour lui-même et pour sa maison, à l'exclusion de tout sujet de la reine, anglais ou irlandais : cela était dit en termes formels [2] : les coreligionnaires du duc d'Alençon n'avaient aucun secours à attendre de lui. Pendant qu'il était à Londres, occupé de plaire à sa fiancée, des missionnaires, et à leur tête le père

1. La Motte Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575. Correspondance diplomatique, t. V, *passim*.
2. De Thou, liv. 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Campian, furent arrêtés ; les ministres déclarèrent qu'ils devaient périr, précisément pour calmer les appréhensions qu'excitait le mariage français, et le prince ne tenta aucune démarche, pour sauver ces martyrs. Sacrifice inutile : la méfiance des puritains, le mécontentement populaire ne furent pas désarmés ; d'avance fatiguée d'un lien, qu'elle n'avait pas encore contracté, Élisabeth s'en dégagea, avec le plein assentiment de ses sujets [1]. Ainsi, les deux peuples avaient besoin l'un de l'autre ; ils s'associaient pour se défendre ; mais se voyaient-ils de près, essayaient-ils de frayer ensemble ? la religion les tenait divisés.

Il en dut être autrement, quand le chef des huguenots français devint héritier présomptif de la couronne de France. Alors, la politique d'Élisabeth se trouva d'accord avec sa foi ; l'ambassadeur infatigable, l'avocat attitré de tous les réformés d'Europe, Du Plessis-Mornay, plaida près d'elle avec succès la cause de son prince légitime. De plus en plus brouillée avec l'Espagne, elle soutint ce prince contre les Guise et la Ligue, que soutenait Philippe II. Aussi longtemps que dura la lutte, Henri IV eut en elle une alliée toujours parcimonieuse, souvent revêche, mais efficace [2].

Qu'allait devenir cette bonne intelligence après le triomphe et la conversion du roi ? Pour sa part, il n'était point disposé à la rompre. En changeant de culte, il avait résolu de ne pas changer d'alliés :

1. Hector de la Ferrière, *Les Projets de mariage d'une reine d'Angleterre*. Revue des Deux-Mondes, 15 septembre et 15 octobre 1881.

2. Du Plessis-Mornay, *Mémoires*, t. II, p. 235 et s., p. 387 et s. ; t. III, p. 327, et t. V, p. 129, 152 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'il n'avait plus besoin des puissances protestantes, pour acquérir son royaume, il jugeait leur concours utile à la France, pour agir et prévaloir en Europe. Parmi ces puissances, l'Angleterre était, sans comparaison, la plus considérable : il avait donc fort à cœur qu'elle ne se détachât pas de lui. Il eut d'abord quelque peine à surmonter le mécontentement, les ombrages, les « picoteries » d'Élisabeth. Déjà froissée de la réconciliation de son allié avec le Saint-Siège, elle s'irrita bien davantage, quand elle apprit qu'à Vervins il avait traité, malgré elle, avec l'Espagne. Encore qu'elle eût contribué, par ses incertitudes et ses exigences, à lui faire poser les armes, elle l'accusa d'ingratitude. « Que pouvait-elle espérer en ses affaires, » disait-elle, « depuis que son plus grand ennemi, le roi d'Espagne, était devenu un des meilleurs amis du roi de France[1] ? » Plaintes volontairement exagérées sans doute, mais qui attestaient le réveil de la jalousie britannique à notre égard. Élisabeth voyait avec dépit un roi, qu'elle avait longtemps protégé, ne plus dépendre d'elle. Néanmoins, les deux souverains avaient encore plus d'un motif et plus d'une occasion de s'entr'aider en Europe. L'indépendance des Provinces-Unies, par exemple, toujours menacée par l'Espagne, leur importait pareillement; il leur convenait de la sauvegarder ensemble. Cet intérêt commun, le souvenir et l'habitude de leur ancienne liaison, formée aux heures troublées et décisives de leur carrière, le goût qu'ils

1. Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. III. Correspondance de Harlay de Beaumont, ambassadeur de France sous Henri IV. *Manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gardaient de loin l'un pour l'autre, les rapprochèrent. Élisabeth reconnut, qu'en traitant avec Philippe II, Henri IV avait seulement voulu respirer, reprendre des forces et laisser respirer son peuple épuisé ; mais que les causes profondes d'antagonisme entre la maison de France et la maison d'Autriche subsistaient, et ce fut elle, s'il faut en croire Sully, qui fit au roi de France, après la paix de Vervins, les premières ouvertures, pour une « confédération entre tous les princes et les peuples qui appréhendaient la tyrannie » autrichienne ou espagnole. C'était répondre aux constantes pensées de Henri IV, c'était devancer ses secrets désirs. Aussi ne tarda-t-il pas à entrer en pourparlers, et cette fois, pour conférer avec la reine, il ne choisit pas Du Plessis-Mornay, il ne désigna pas non plus un catholique, il envoya un protestant, politique avant tout, et plus occupé de servir l'État que son Église. Chargé d'écouter les confidences d'Élisabeth, Sully les accueillit avec empressement ; dès ce moment, en 1601, furent jetées les bases d'une association destinée, plus tard, à remanier l'Europe, en abaissant la maison d'Autriche, en établissant l'équilibre entre les États. Un tel dessein ne devait pas s'accomplir sans combats, et dès lors les deux alliés, prévoyant les difficultés de la guerre, en arrivèrent à se demander, si la foi des peuples devait dépendre, désormais, des hasards de la force et de la fortune ; ils convinrent de chercher « des expédients pour faire vivre ensemble les trois diverses sortes de religion qui paraissaient avoir le plus de cours, d'essayer des règlements et des tempérament tels que nulle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'icelles n'aurait sujet de se nuire l'une à l'autre [1] ».

Henri IV ne se contenta pas de s'occuper de la sorte de l'avenir religieux de l'Europe. Il estima que sa récente qualité de fils aîné de l'Église lui imposait dans le présent un autre devoir; pour justifier ses alliances protestantes, il résolut de les faire tourner à l'avantage de ses nouveaux coreligionnaires. Jusqu'à lui, l'Espagne seule avait pris souci des catholiques anglais, mais pour les soulever contre leur gouvernement. Il entreprit au contraire de les réconcilier avec ce gouvernement, en obtenant pour eux un sort meilleur et, par là, de les soustraire au patronage espagnol. Dans ce but, il avait à s'entremettre à la fois à Rome et à Londres: à Rome, pour que le pape cessât de menacer une dynastie nationale; à Londres, pour que cette dynastie cessât de traiter en ennemis les « papistes », disposés à la reconnaître. Il n'y manqua pas. Lorsque les principaux membres du clergé séculier résolurent de se déclarer fidèles sujets de la reine, ce fut lui qui les soutint près du Saint-Siège et ménagea à leurs envoyés l'accueil favorable de Clément VIII et des cardinaux [2]. En retour du contentement qu'Élisabeth avait reçu de leur démarche, il la sollicita de souffrir en Angleterre « ces bons prêtres » et ceux qui leur ressemblaient. Toujours pleine de soupçons et de haine, toujours prompte à s'alarmer du crédit que pouvait gagner chez elle Henri IV, cette prin-

1. Sully, *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, t. IV, p. 35-47.

2. Le Roi à Beaumont, 18 septembre 1602. Dépêche citée par M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 189.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cesse ne retira rien de ses édits [1]. Mais elle consentit qu'ils ne s'exécutassent pas toujours avec rigueur, et déjà, ce précaire adoucissement détachait un grand nombre de catholiques de l'Espagne [2], déjà il donnait à tous un tel espoir, que Parsons même commençait à reconnaître le roi de France pour « leur principal protecteur en Angleterre [3] ».

Sur ces entrefaites, mourut la reine Élisabeth. Sa mort contrista et inquiéta Henri IV. Il n'entendait pas, pour sa part, changer de politique ; ses démarches auprès du Saint-Siège avaient facilité l'avènement pacifique du nouveau roi. Mais une fois sur le trône, comment ce roi se comporterait-il ? Henri IV le savait « irrésolu, timide et dissimulé [4] ». Tandis que chaque année, qui s'écoulait depuis la paix de Vervins, ajoutait aux griefs réciproques de la France et de l'Espagne et les séparait davantage, de quel côté le nouveau souverain allait-il pencher ? Soutiendrait-il l'indépendance des Provinces-Unies ? Poursuivrait-il, de concert avec la France, les projets ébauchés sous le règne précédent ? Pour s'en éclaircir, pour retenir Jacques Ier dans son alliance, Henri IV lui députa le même confident qu'il avait envoyé, deux années auparavant, à la vieille reine. En sa qualité de protestant, Sully dut remontrer à ce prince que sa religion et sa sûreté étaient intéressées à la conservation des États protestants. En même temps, il eut « charge de lui

1. Beaumont à Villeroy, 3 novembre 1602. — Lacombe, p. 190.
2. Beaumont à Villeroy, 7 janvier et 23 février 1603. — Lacombe, p. 192 et 193.
3. Villeroy à Beaumont, 2 février 1603. — Lacombe, *loc. cit.*
4. Le Roi à Rosny, 4 juillet 1603. *Économies royales*, t. IV, p. 457.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recommander les catholiques d'Angleterre, de les assister et favoriser envers lui, toutefois avec une telle discrétion et modération qu'il jugeait être à propos pour n'altérer l'esprit dudit roi et ne lui donner ombrage et méfiance de la volonté de Sa Majesté [1] ». Le voyage de Sully dura un mois et, quand il revint, il avait complètement rempli le premier objet de sa mission. Jacques Ier avait confirmé les promesses d'Élisabeth, particulièrement en ce qui concernait les Provinces-Unies, et, s'il ne les observa pas invariablement, s'il s'en écarta et y revint tour à tour, c'est qu'il ne dépendait, ni de Sully, ni de personne, de donner à ce prince la constance et la résolution qu'il n'avait pas [2].

A l'égard des catholiques, Sully avait, sans doute, moins à cœur de réussir, et le succès, d'ailleurs, était plus malaisé. Ce n'est pas sans motif, que les instructions, emportées par l'ambassadeur, recommandaient, sur ce point, la discrétion. Les huguenots semaient encore quelques troubles en France : il ne convenait pas à Henri IV que Jacques Ier intervînt en leur faveur ; le duc de Bouillon venait de se soulever : il ne fallait pas qu'un prince étranger essayât de protéger le vassal rebelle, et dès lors il importait que ce prince ne soupçonnât pas, non plus, son allié du « dessein de bastir aucune intelligence ou correspondance, qui lui seroient préjudiciables, » avec une portion de ses propres sujets [3].

1. Instructions données à Rosny pour son ambassade en Angleterre, 2 juin 1603. *Économies royales*, t. IV, p. 261 à 289.
2. *Économies royales*, t. IV, p. 296 et s. ; t. V, p. 1 à 54.
3. Rosny au Roi, 30 juin 1603. *Économies royales*, t. IV, p. 370.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Henri IV dut ajourner ses tentatives de réconciliation, mais il n'y renonça pas. Après le retour de Sully, il ne négligea aucune occasion de dissiper, peu à peu, « les ombrages et méfiances » qu'il n'avait pu surmonter tout d'abord. Tantôt, il représentait au roi Jacques les bons offices que lui rendaient à Rome les envoyés de France, dont l'un était alors un frère de Sully, le comte de Béthune, et l'autre, le fameux cardinal du Perron ; quand les dépêches de ces deux personnages attestaient les dispositions pacifiques du Saint-Siège, il les faisait passer sous les yeux de son allié, il le pressait d'entretenir de son côté « ce bon ménage[1] ». Tantôt, il engageait le « dit roi et ses conseillers à s'adresser directement au pape, pour traiter des affaires des catholiques [2] ». D'autre part, ces catholiques anglais, les Jésuites en particulier, venaient-ils solliciter sa protection ? il leur conseillait la patience, l'obéissance aux lois de leur pays, l'esprit de concorde et d'union ; car leurs divisions intestines avaient été, disait-il, la principale source de leurs malheurs [3].

Ces bons avis et ces bons soins de Henri IV ne purent empêcher, nous l'avons dit, les rigueurs de Jacques Ier, ni la conspiration des poudres. Toutefois, même alors, il ne se découragea pas. Comme, au moment où cette conspiration fut découverte, il avait un nouvel ambassadeur à envoyer à Londres, les instructions qu'il lui donna eurent, avant tout, pour

1, Lettres missives, t. VI, p. 169 et 484.
2. Le Roi à Beaumont, 3 janvier 1604. Cité par M. de Lacombe, p. 197, en note.
3. Lettres missives, t. VI, p. 483.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

objet de conjurer l'orage, prêt à envelopper tous les catholiques.

En félicitant le roi Jacques d'avoir échappé au complot, La Boderie dut l'exhorter à « faire différence des innocents avec les coupables, à châtier sévèrement les auteurs ou complices de la conspiration, Jésuites ou autres », si aucun jésuite était convaincu du crime, mais à « ne pas violenter et traiter à la rigueur le général des catholiques, à entretenir au contraire et maintenir, par son doux comportement envers eux, l'esprit et la volonté du pape dans les bornes de la modération », que la France ne cessait pas de préconiser à Rome. La frayeur même de Jacques devait être mise à profit, pour le détourner de la violence. Il venait d'éprouver, observait Henri IV, que la passion de la religion transporte, jusqu'au mépris de la vie, les âmes privées de la liberté de leur culte; que les mesures rigoureuses, loin de garantir ceux qui les prennent, allument au contraire, chez ceux qui les souffrent, la rage et le désespoir, et, si le nombre des affligés est si grand que l'on ne puisse en un instant les supprimer et les anéantir, si, de plus, ils sont depuis longtemps endurcis et accoutumés aux tourments, de telles mesures mettent tout en péril. C'était donc « comme chose conjointe au bien de son service et de ses royaumes », que l'ambassadeur de France avait chargé de recommander la tolérance au souverain britannique[1].

Dès sa première audience, La Boderie s'acquitta

1. Instruction à M. de la Boderie, allant ambassadeur ordinaire en Angleterre, 15 avril 1606. *Ambassades*, t. II, p. 22 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de sa commission, mais en vain. Les lois « plus barbares que chrétiennes », comme les qualifiait justement Villeroy, étaient déjà dressées, elles furent promulguées, et tout ce qui resta possible à l'envoyé français, ce fut d'obtenir grâce de vie pour quelques condamnés, de faire sortir de prison quelques accusés, prêtres séculiers ou Jésuites, qui attendaient leur sentence et échappèrent à la mort par le bannissement [1]. Le rôle de pacificateur, que s'était donné Henri IV, devenait donc plus ingrat chaque jour, et pourtant il n'y renonça jamais. A Rome, il consacra ses efforts à calmer le pape justement indigné, il essaya d'empêcher les démonstrations capables d'irriter davantage le roi persécuteur. A Londres, il tenta d'introduire, près de ce roi, un prince de l'Église proscrite, un cardinal.

Voici à quelle occasion : Jacques venait d'envoyer à tous les souverains son livre au sujet du pape. Le vainqueur d'Arques et d'Ivry avait, assurément, peu d'estime pour les talents d'un roi, qui se mêlait de manier la plume et ne savait pas tenir l'épée ; il se moquait souvent de ce « maître Jacques, capitaine ès lettres et clerc aux armes [2] », et lorsqu'il reçut le gros et savant volume, il ne se fit pas faute d'en rire [3]. Mais bientôt il imagina d'en tirer parti : tandis que l'ambassadeur espagnol refusait avec ostentation de

1. La Boderie, *Ambassades*, t. I, p 121, 179, 188 ; t. II, p. 102, 105 et 124.

2. *Économies royales*, t. IV, p. 429.

3. Le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, 1er avril 1608. Cité par Laemmer, *Meletematum romanorum Mantissa*, p. 256, en note. — Aersens (ministre des Provinces-Unies) à Barnevelt, 24 juin 1609. Cité par Lothrop Motley, *Vie de Barnevelt*, t. I, p. 62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recevoir un tel ouvrage, le roi de France entreprit d'amener l'auteur à une controverse avec le cardinal du Perron. Du Perron passait pour le plus habile controversiste de son siècle, et sa récente victoire sur du Plessis-Mornay, à la conférence de Fontainebleau, retentissait alors à travers toute la chrétienté. Jacques avait un goût singulier pour les disputes théologiques et ne doutait point qu'il n'y excellât. Comment aurait-il pu ne pas se croire irrésistible en un tel champ clos, quand ses évêques l'assuraient que « sa parole était inspirée de Dieu » et reconnaissaient, en l'écoutant, que « jamais roi semblable à lui ne s'était rencontré depuis Jésus-Christ [1] ». Ne serait-il donc pas tenté de se mesurer avec le champion le plus renommé de l'Église romaine? Pour l'y déterminer, notre roi et notre cardinal se concertèrent ensemble : ils flattèrent la vanité de Jacques. Du Perron vanta l'érudition et les bonnes intentions dont le livre faisait preuve. Henri IV fit dire à son allié que, n'étant guère capable de lire lui-même un si savant traité, il en avait demandé compte à son grand aumônier, c'était du Perron, et que, d'après le témoignage de celui-ci, il était demeuré beaucoup mieux édifié, que les premiers bruits ne lui laissaient espérer. Comme les objections de Jacques contre la papauté portaient, principalement, sur le pouvoir qu'elle s'attribuait, en matière temporelle, on espérait, à la Cour de France, que les opinions gallicanes fourniraient un terrain de rapprochement entre les deux communions. On rappelait

1. Lingard, t. IX, chap. I, p. 27. — Motley, *Vie de Barnevelt*, t. I. p. 63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de plus que du Perron, durant sa mission à Rome, avait agi, auprès du Saint-Siège, en faveur du roi d'Angleterre, et l'on se plaisait à croire que ce souvenir lui vaudrait à Londres un bon accueil. Il n'en fut rien. Discrètement sondé par La Boderie, mais circonvenu par Robert Cecil, Jacques refusa de recevoir un personnage, que sa double qualité de cardinal et de prêtre suffisait à lui rendre suspect et qui, de plus, avait été « l'instrument de la conversion du Roi son frère ». L'Angleterre protestante demeura fermée à la pourpre romaine [1].

Mais aussitôt que ce projet eut échoué, Henri IV cessa d'arrêter les réfutations qui se préparaient contre le livre de son allié. Il en parut une, en France, avec la permission royale, et, Jacques Ier s'en étant plaint comme d'un affront, La Boderie fut chargé de répondre, non sans quelque ironie : « Il y a peu de puissances dans la chrétienté, égales en qualité audit roi, qui soient versées en telles matières et capables d'en faire des livres comme lui ; il a fallu employer des docteurs en théologie pour dignement s'en acquitter..... nos consciences nous obligent à défendre la foi ; celui qui entreprend de composer et publier des livres, principalement en matière de religion, est sujet à être contredit par personnes de toute qualités qui ont la religion et les lettres en recommandation [2]. »

Cette leçon d'égalité et de liberté en matière de controverse, donnée par un roi de France à un roi

1. « La Boderie à Puisieux, 6 mai, 3 juin, 24 juin 1609. — Villeroy à La Boderie, 29 juin 1609. — Puisieux à la Boderie, 2 juillet 1609.

2. Le Roi à La Boderie, 27 février 1610. — La Boderie, *Ambassades*, t. IV, p. 319, 344, 368, 388, 391, et t. V, p. 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Angleterre, marque à peu près le terme des relations entre les deux princes. Trois mois après avoir signé la dépêche que nous venons de transcrire, Henri IV était mort.

Il était mort, sans avoir pu réconcilier le souverain protestant de la Grande-Bretagne avec ses sujets de la communion romaine. En vain, il avait donné l'exemple et le conseil de la tolérance; en vain, il avait travaillé sans relâche à propager, au dehors, le régime auquel son royaume devait le repos et la prospérité. Ce régime nouveau resta propre à la France, où refleurissait alors la religion catholique.

Les projets de Henri IV à l'égard de l'Angleterre devaient être repris par Richelieu; nous verrons plus loin avec quel succès.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

ÉTATS SCANDINAVES.

CHRISTIAN II. Il favorise les protestants en Danemark et les combat en Suède. — GUSTAVE WASA. Introduction du protestantisme en Suède. — FRÉDÉRIC Ier et CHRISTIAN III. Etablissement définitif du protestantisme en Danemark. — JEAN III en Suède. Ses incertitudes entre les deux cultes. — SIGISMOND et CHARLES IX. Lutte des deux princes et des deux cultes. Le protestantisme reste maître de la Suède avec Charles IX.

Le Danemark et la Suède, qui devaient prendre les armes pour la cause du protestantisme et figurer, à ce titre, dans la guerre de Trente ans, furent livrés de bonne heure, et sans partage, à la doctrine nouvelle. Dans ces contrées, longtemps à l'écart du reste de l'Europe, la foi catholique disparut, oubliée et comme anéantie ; l'Église catholique fut, non seulement renversée, mais détruite, les ministres de cette Église ayant été les premiers auteurs de sa ruine. L'arbre fut coupé, quand il ne porta plus de bons fruits et, s'il ne poussa pas de rejetons après sa chute, il faut reconnaître, qu'avant de tomber, il était desséché jusqu'à la racine.

Au moment où la réformation commença, les deux royaumes scandinaves étaient réunis sous le même souverain : le roi Christian II régnait à Stockholm

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme à Copenhague; il y régnait tyranniquement et c'est à ce prince que remonte l'introduction du protestantisme, chez l'un et l'autre peuple. Non qu'il ait tenu, ici et là, pareille conduite, tout au contraire : en Danemark il a attaqué l'Église romaine, en Suède il a prétendu s'appuyer sur elle. Mais sa faveur est devenue plus funeste aux catholiques que son hostilité : les Suédois opprimés se sont tournés contre la religion de l'oppresseur, et, tandis que la doctrine de Luther était employée, chez les Danois, comme un instrument de règne, les Suédois l'ont embrassée, comme un moyen d'affranchissement. Tel est le spectacle singulier que nous offrent, à cette époque, les lointains rivages de la Baltique.

Christian II avait pour oncle le propre souverain de Luther, son premier protecteur, l'Électeur de Saxe. Dès l'année 1519, il demanda à cet oncle de lui envoyer des disciples du réformateur : deux d'entre eux, nommés Reinhart et Karlstad, vinrent successivement à Copenhague et furent reçus par le roi; mais ils ne parlaient, ni ne comprenaient, la langue du pays et le quittèrent bientôt. La semence qu'ils y laissèrent devait germer plus tard.

En appelant à lui les novateurs, le roi de Danemarck ne poursuivait pas d'autre but que les autres souverains, qui se déclaraient alors pour la Réforme. Il se proposait de s'emparer de l'argent qu'un envoyé du Saint-Siège avait recueilli en prêchant les indulgences, de diminuer la puissance et la richesse de l'Église, d'arrêter l'accroissement de ses propriétés et de la placer sous la juridiction civile, en la détachant de Rome. Dans cette entreprise, il était sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenu par le peuple et surtout par la bourgeoisie ; il avait contre lui la noblesse, qui faisait cause commune avec les évêques, parce qu'ils étaient issus de son sang et qu'elle participait à leurs privilèges [1]. Mais bientôt, les affaires de Suède suspendirent les desseins de Christian II sur le Danemarck.

La Suède était tombée entre ses mains, après de longues dissensions, et en vertu de l'Union de Calmar. Il ne sut pas la régir ; au lieu de tenir compte des conditions qui pouvaient affermir l'accord, souvent troublé, des deux peuples, il traita son nouveau royaume en pays conquis, il suscita de la sorte contre lui un parti national, auquel il opposa, par malheur, un parti ecclésiastique [2]. Un héritier de l'ancien champion de l'indépendance suédoise, un Sténon Sture, se mit à la tête du parti national ; le second eut pour chef un prélat, qui descendait d'une vieille race danoise, habituée à soutenir, en Suède, la cause du Danemarck : c'était Gustave Troll, archevêque d'Upsal. Bien qu'un légat du pape se fût d'abord déclaré contre cet archevêque, la guerre civile, dirigée par lui, ne tarda pas à dégénérer en guerre religieuse. Non content de lever des troupes et de les mener au combat, il excommunia ses ennemis. Ceux-ci cependant ne se laissèrent pas arrêter ; l'ayant assiégé et contraint de capituler, après une longue résistance, ils le déposèrent, l'enfermèrent

1. Raynaldi, *Annales Ecclesiastici, continuatio*, t. XX. Anno 1519, n° 57. — Allen, *Histoire du Danemark*, traduite par Beauvais, 2 vol. in-8, Copenhague, 1879, t. 1, p. 280 et s.

2. Erik Gustaf Geijer. *Samlad Scrifter. Sednare Afdelningen Tridje Baudet.* (Œuvres complètes, dernière édition, *Stockoren*, 1852, *Gustaf Wasa. Réformation*, t. III, chap. II. p. 46.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans un monastère et, par là, attirèrent sur leur tête d'autres anathèmes que ceux de leur prisonnier : le pape à son tour les excommunia. Alors, pour continuer la lutte et ramener la fortune, Christian, ce même prince qui venait d'ouvrir le Danemarck à Luther, se prévalut, de l'autre côté du Sund, de la condamnation portée par le Saint-Siège ; il s'en fit, les armes à la main, l'exécuteur. A mesure qu'il avançait avec ses soldats, à travers les provinces suédoises, il la publiait partout ; par ses soins, elle était affichée sur la porte des églises. Enfin, lorsqu'il eut été couronné par l'archevêque Troll délivré par ses armes, et rétabli, il fit de cette sentence pontificale un abominable abus : il l'invoqua pour commettre une atrocité.

Les sénateurs, déclarés contre le roi Christian, s'étaient soumis, après la défaite et la mort de Sténon Sture, grâce à une amnistie générale, qui les mettait à l'abri de toute poursuite pour cause politique. Le roi, cependant, voulait les frapper. Durant les fêtes de son couronnement, il les convia à un festin solennel dans le château royal, et lorsqu'il les tint rassemblés, il les fit saisir, juger et condamner : pour quel crime? pour avoir déposé l'archevêque d'Upsal. On ne pouvait plus les atteindre pour rébellion envers le prince ; on imagina de les accuser d'hérésie et de révolte envers l'Église. Des évêques se rencontrèrent, qui provoquèrent, à ce titre, contre le sénat de Suède, une condamnation capitale. Aussitôt rendue, la sentence s'exécuta. Quatre-vingt-dix sénateurs, l'élite du royaume, périrent égorgés ensemble. Il y avait, parmi eux, deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

évêques, qui s'étaient tournés contre Gustave Trolle ; leurs confrères ne les épargnèrent pas plus que le reste du sénat [1].

Le « bain de sang de Stockholm », ainsi fut nommé le massacre, mit fin à l'Union scandinave. Il sépara pour jamais la Suède du Danemark ; il fit plus, il la sépara de l'Église romaine. Le Saint-Siège, cependant, n'était pas d'abord demeuré insensible à cette parodie sacrilège de la justice ecclésiastique. Les évêques qui avaient incriminé d'autres évêques étaient, à double titre, justiciables du souverain pontife ; un légat fut envoyé à Stockholm pour informer contre eux. Il imputa le forfait au prélat qui en avait été l'instigateur, Diderick Slagock, mais il n'en demanda pas ouvertement compte au roi ; l'anathème encouru par ce prince demeura en suspens ; sa déchéance ne fut pas prononcée, c'était tout ce qui lui importait ; il livra sans pitié son complice. Par son ordre Diderick Slagock fut brûlé, et pour son propre compte, il put mettre à profit les délais, les ménagements du Saint-Siège. Il continua d'être soutenu, à l'intérieur de la Suède, par une portion du clergé. Au dehors, Charles-Quint, dont il avait épousé la sœur, lui prêta quelque appui contre ses adversaires, le défendit auprès du pape, et finit par lui obtenir, à Rome, une absolution. On a même avancé que le Saint-Père était allé, par une étrange erreur,

1. Raynaldi, *Ann. Eccl.*, cont., t. XX, an. 1520, n° 88, d'après Olaüs Magnus. — Allen, *Hist. du Danemark*, t. I, p. 268 à 272. — A. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX, d'après les documents trouvés dans les Archives du Vatican* ; traduit de l'allemand par Jean Cohen, bibliothécaire de Sainte-Geneviève. (Paris, 1842, t. I, chap. III.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jusqu'à déclarer innocent un monstre, qui ne s'était pas arrêté pourtant à un seul crime, et que les historiens ecclésiastiques ne craignent pas de comparer à Néron et à Caligula [1]. La lettre pontificale qui le concerne ne confirme pas cette allégation. Aux termes de cette lettre, adressée par Clément VII à Campeggio, alors nonce auprès de l'Empereur, le pardon est accordé au prince coupable, en raison de son repentir, et surtout en considération de la promesse, faite par lui, de renoncer à l'hérésie, de rétablir la foi catholique dans ses domaines [2].

Christian II n'était pas destiné à une pareille œuvre. Ses sujets avaient été pour lui moins indulgents que le pape. Au moment où l'absolution pontificale lui fut transmise, il errait en pays étranger, détrôné, dépouillé, mendiant des secours pour rentrer dans ses États, qu'il ne devait jamais recouvrer; il était chassé de la Suède et du Danemark.

II

Le fils d'une victime de Christian, Gustave Wasa, affranchit la Suède du joug étranger, et ce fut lui qui la livra, dans le même temps, au protestantisme. La révolution religieuse n'était pas, entrée, cependant, dans ses premiers desseins. Au témoignage de l'historien national de la Suède, Geijer, Wasa, pour diviser et affaiblir ses adversaires, aurait voulu, au début de

1. Raynaldi *Annal.*, t. 20, an. 1519, n° 58. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 102.
2. Raynaldi, *loc. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son entreprise, se réconcilier avec l'archevêque d'Upsal. Ses partisans, les premiers bourgeois, les premiers paysans, soulevés à son appel, l'en empêchèrent [1] ; ils voyaient, dans le clergé, l'allié, le complice de leur tyran. Plus tard, Wasa changea lui-même; lorsqu'il l'eut emporté, il pensa étendre et affermir son pouvoir, en séparant de Rome la nation dont il devenait le chef. Mais cette nation ne partageait pas tout entière les rancunes et les haines du parti à la tête duquel Wasa venait de combattre. Pour imposer le protestantisme à la Suède, il eut à surmonter quelque résistance.

Il était au plus fort de la lutte contre Christian, lorsqu'il commença à prêter une oreille complaisante aux disciples de Luther. Deux frères, Olaüs et Magnus Petri, qui étaient retournés dans la Norwège, leur patrie, après avoir étudié à Witemberg, trouvèrent accès près de lui. Il fit de l'un son prédicateur, de l'autre un professeur à Upsal, et prit un troisième luthérien, Laurentius Andrée, pour secrétaire. Ces novateurs n'étaient pas, comme ceux qu'on envoya vers le même temps en Danemark, étrangers au pays qu'ils se proposaient de gagner à leur cause, ils en parlaient la langue ; sous le patronage de Gustave, ils instituèrent des disputes publiques sur la religion [2].

L'insouciance de la plupart des évêques, vivant en seigneurs féodaux dans leurs châteaux-forts, le dérèglement et la lâcheté du clergé, tout favorisa d'abord

1. Geijer, *Gustave Wasa*, chap. II, p. 46.
2. *Ibid.*, chap. II, p. 50.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs progrès [1]; mais, bientôt, ces progrès amenèrent des désordres. A Stockholm comme ailleurs, derrière les luthériens, il vint de Munster des anabaptistes, qui soulevèrent le bas peuple et le poussèrent à briser les images saintes; il fallut les chasser, après le pillage et le saccagement d'une église [2]. Tandis que ces excès, que le roi était obligé de réprimer, discréditaient le protestantisme, la vieille foi parut un instant se relever. Au fond des vallées, premier refuge de Wasa et berceau de l'indépendance nationale, le peuple des campagnes s'inquiéta du changement de culte; il s'arma pour défendre sa religion. Menacés dans leurs privilèges, les évêques donnèrent le signal de la résistance, et la noblesse fit avec eux cause commune. Ces prélats avaient alors parmi eux un intrépide champion de la liberté ecclésiastique, Jean Brask, évêque de Likœping. A leur tête, marchait le nonce du pape qui était leur compatriote, Jean Magnus Gothus, homme pareillement dévoué à sa patrie et à l'Église romaine. Ayant quitté la Suède fort jeune, pour chercher la science à travers les principales universités de l'Europe, élève à Louvain du professeur qui devait devenir le pape Adrien VI, envoyé par Sténon Sture le jeune à la cour de Léon X, pour y traiter les affaires de l'Église de Suède, Jean Magnus s'était toujours montré l'adversaire du Danois : après le bain de sang de Stockholm, il avait, vainement, réclamé contre le roi Christian et l'archevêque Trolle les rigueurs du Saint-Siège. Renvoyé, plus tard, en

1. Raynaldi, t. XX, an. 1526, nos 129 et 130, et an. 1532, n° 88, d'après Olaüs Magnus.

2. Geijer, *Gustave Wasa*, chap. II, p. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Suède par son ancien maître de Louvain, qui succédait alors à Léon X, et trouvant l'indépendance de son pays liée à la fortune de Gustave Wasa, il s'était rangé résolument du côté du libérateur; il avait prononcé à Stockholm la condamnation de Christian et de Trolle, jadis vainement poursuivie par lui à Rome.

En retour de cette adhésion à la cause de Wasa, il le retint quelque temps, il arrêta la rupture imminente de la Suède avec Rome et même obtint un édit, qui maintenait formellement la religion catholique et proscrivait l'hérésie [1]. A son sujet, le pape et la Suède, semblaient d'accord dans une commune confiance. Tandis qu'Adrien VI l'avait choisi pour ambassadeur, le roi, le sénat, le clergé, le désignaient pour occuper le premier siège du royaume, l'archevêché d'Upsal. Sans renoncer à sa qualité de nonce pontifical, usant au contraire du crédit qu'elle lui donnait, il s'employait à Lubeck, à Dantzig et jusqu'en Pologne, à des négociations profitables pour sa patrie : tant qu'il y resta, Gustave Wasa ne donna pas libre cours à ses desseins contre l'Église [2]. Mais enfin, à force de menaces et de dégoûts, ce prince écarta le nonce et, dès lors, ne trouva plus, devant lui, d'obstacle capable de l'arrêter.

En quittant son pays, Jean Magnus ne cédait pas seulement à l'ingrat et mauvais vouloir du roi, mais, plus encore, au triste et profond sentiment que

1. Le texte de cet édit est donné par Theiner, *la Suède et le Saint-Siége*, t. I. Appendice n° 8.

2. Raynaldi, t. XX, an. 1526, n° 130. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siége*, t. I, chap. VI, p. 222 et s., et Appendice, n°s 1, 3, 5. — Geijer, *Gustave Wasa*, p. 60 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Église de Suède était perdue sans ressources. Dans cette Église, il ne rencontrait que deux hommes sur qui il se pût appuyer : Jean Braske et son propre frère Olaüs Magnus : ils furent l'un et l'autre éconduits ou exilés comme lui. Vers le même temps, deux évêques qui avaient pris part à une révolte, provoquée par les premières mesures de Wasa contre le clergé, furent pris et décapités. Tous les autres et, avec eux, tout le clergé inférieur étaient prêts à apostasier.

Pour découvrir, à cette époque et dans ce pays, parmi les personnes consacrées à Dieu, des âmes fidèles, il faut les chercher dans les couvents de femmes, à l'ombre des cloîtres fondés par sainte Brigitte. Les religieuses suédoises gardèrent leur foi et leurs vœux, tandis que les prêtres prévariquaient[1]. Hors du sanctuaire, parmi les laïques, il se rencontra, aussi, des nobles, des paysans, qui demeurèrent attachés à l'ancien culte, abandonné et trahi par ses ministres.

Mais que pouvaient ces catholiques, sans guide et sans pasteur? Ils tentèrent de se révolter, ils auraient voulu faire revivre la race éteinte de leurs anciens chefs, les Sture ; ils s'ébranlèrent à la voix d'un intrigant, qui prétendait faussement en descendre. Dans leur détresse, quelques-uns même se retournèrent vers le roi déchu : à la faveur des discordes religieuses, Christian put descendre et, quelque temps, remuer en Norwège. De tels soulèvements n'étaient pas capables de renverser Wasa : il déploya, pour les réduire, sa promptitude, son

1. Raynaldi, t. XX, an. 1525, n° 31, d'après Olaüs Magnus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adresse et sa vigueur accoutumées [1]. Au lieu de recourir à la force, les catholiques fidèles lui présentaient-ils pacifiquement leurs réclamations et leurs remontrances? « Ce n'est point à vous de juger de la religion », répondait le roi; « laissez cette affaire aux prélats et aux sénateurs [2]. » En effet, voyant la Suède se partager entre deux partis et voulant prévenir une guerre de religion, il convoqua une diète, pour trancher le différend.

Cette diète s'assembla à Wœsteras en 1527 : tous les ordres de l'État y siégèrent. Le vieil évêque de Likœping, Jean Braske, rappelé pour un moment de l'exil, y parut et y parla. Soutenue par lui, la cause de la vieille croyance garda, d'abord, l'avantage. Pour faire pencher de l'autre côté la balance, il fallut que le roi jetât dans le plateau sa couronne. Il déclara qu'il ne pouvait gouverner avec des prêtres qui ne lui obéissaient pas; il mit la Suède en demeure de choisir entre l'Église et lui; il annonça l'intention de quitter le pouvoir et de s'éloigner du royaume, réclamant toutefois, avant de partir, le remboursement des sommes qu'il avait avancées sur son propre bien pour son pays. Il se laissa prier durant quatre jours et ne consentit, enfin, à régner, qu'à la condition d'être reconnu maître au spirituel, comme au temporel. La diète, divisée, plia; la raison d'État l'emporta sur la foi religieuse ; il semblait que la Suède ne pouvait subsister sans Wasa [3].

Au fond, ce qui détermina Wasa lui-même, ce fut

1. Geijer, *Gustave Wasa*, p. 60 et 68.
2. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 297.
3. Geijer, *Gustave Wasa*, p. 68 à 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un désir commun à tous les princes de ce temps : le désir de s'emparer des biens d'Église. Il en avait besoin, quant à lui, non pour satisfaire des prodigalités et des caprices, mais pour suffire à la défense nationale, sans charger d'impôts le peuple pauvre, qu'il venait de délivrer. Lorsqu'il avait tenté de s'approprier dans ce but une portion des richesses ecclésiastiques, il s'était heurté au mécontentement et à la résistance du clergé[1]. C'est pourquoi il réclama le pouvoir de disposer de tout, dans l'Église comme dans l'État, et dès qu'il l'eut obtenu, il envoya ses soldats prendre les châteaux des évêques, s'emparer des monastères et de leurs domaines, mettre la main sur le trésor des paroisses. Puis, pour désarmer l'opposition de la noblesse, il partagea avec elle les dépouilles, il la rendit sa complice. En même temps, la liturgie[2] et la discipline changèrent, la langue vulgaire fut prescrite pour la célébration

1. Geijer, *Gustave Wasa*, p. 46, 53, 54, 64, 65. — Raynaldi, t. XX, an. 1526, n° 129.

2. Cette liturgie, composée par Laurentius Petri, le premier archevêque luthérien d'Upsal, et imposée par Gustave Wasa, eut encore à traverser diverses vicissitudes. Avant la fin du siècle, ainsi que nous le dirons plus loin, il était déjà question de la modifier, et en 1829 on discutait encore, à la diète suédoise, l'adoption d'un nouveau psautier. Tout le monde semblait d'accord pour reconnaître sa supériorité. Le débat porta sur la question de savoir s'il serait ou non rendu obligatoire. Dans la chambre du clergé, « l'évêque Walin et le célèbre historien Geijer (celui même que nous suivons habituellement dans cette étude) invoquèrent, pour combattre l'introduction forcée du psautier, la liberté, apanage imprescriptible, selon eux, des protestants. « Le nouveau psautier, » répondit l'évêque Regner, auteur de cette version, « est déjà adopté par la majorité de la nation. *Il ne faut pas compromettre l'unité de l'Eglise suédoise.* » — « *Si Gustave Wasa et Laurent Petri s'étaient arrêtés à de pareilles minuties* », ajouta le curé Broom, « *jamais nous n'aurions brisé les liens du catholicisme.* » Sur quoi, le clergé vota l'adoption forcée du psautier. Elle fut votée également par les paysans et par la noblesse. La bourgeoisie seule

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du culte; les évêques, les prêtres, les moines, se marièrent. L'indépendance ecclésiastique fut abolie : le roi nomma, sans contrôle, les évêques et les simples pasteurs, et les soumit aux tribunaux séculiers. Enfin, un tribunal spécial fut institué, pour rechercher et détruire partout les derniers restes de l'ancien culte, pour punir toute parole prononcée en faveur de l'ancienne Église, et, quand de telles poursuites provoquaient çà et là quelque tumulte populaire, ces derniers et faibles essais de révolte étaient, impitoyablement, réprimés et châtiés.

Ainsi périt en Suède la foi catholique. A la mort de Gustave Wasa, le protestantisme était l'unique religion de son royaume et faisait corps avec les institutions nationales.

III

Cependant, le roi Christian ne fut pas mieux supporté par les Danois que par les Suédois. Ses contradictions ne le sauvèrent nulle part. En Suède, le clergé et la noblesse, dont il avait recherché l'appui, n'avaient point empêché sa perte. En Danemark, le clergé et la noblesse, dont il avait encouru l'inimitié, se liguèrent contre lui et le renversèrent. Parmi les griefs allégués pour justifier sa déchéance, ces deux ordres inscrivirent les atteintes portées par ce prince à la liberté ec-

la rejeta; mais l'accord des trois autres ordres rendait sa résistance inutile, et le psautier fut imposé. » (Montalembert, *De la liberté constitutionnelle en Suède*. *Œuvres complètes*, t. I, p. 40.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clésiastique, l'autorisation accordée aux hérétiques de corrompre la foi chrétienne[1]. Néanmoins, pour remplacer Christian II, ils choisirent un de ses plus proches parents, Frédéric, duc de Schleswig et de Holstein, qui était luthérien, et se contentèrent d'exiger de lui la promesse qu'il donnerait satisfaction aux évêques et réprimerait les hérétiques[2]. En dépit de cet engagement, Frédéric ne tarda pas à ouvrir de nouveau le Danemark à la réformation : il la favorisa sans l'imposer. Un moine danois qui avait entendu Luther, Jean Tauser, se présenta pour la prêcher, et trouva une portion considérable de la nation disposée d'avance à la recevoir[3]. La suprématie temporelle du clergé fatiguait la bourgeoisie ; les dîmes, les juridictions épiscopales, les divers privilèges ecclésiastiques, pesaient sur le peuple, aussi lourdement que les droits seigneuriaux et au profit de la même classe ; car tous les évêques devaient appartenir à la haute noblesse. C'est pourquoi celle-ci défendait la richesse et la puissance de l'Église, comme sa chose et son bien, tandis que cette richesse et cette puissance étaient à charge aux autres classes. Dans un peuple ainsi préparé, Tauser n'eut pas de peine à recruter des disciples, qui répandirent de tous côtés sa prédication ; des villes entières embrassèrent les nouveautés et les mirent en pratique. Les luthériens s'emparèrent, de force, de quelques églises, d'autres furent dévastées ; à Viborg, à Nalma, à

1. Geijer, *Gustave Wasa*, p. 78 à 100. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 221, 366 et s.
2. Allen, *Hist. du Danemark*, t. I, p. 268 et s. ; et p. 284 et s.
3. *Ibid.*, p. 292.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Copenhague, l'ancien culte fut aboli et proscrit par les habitants.

Les historiens protestants vantent la modération de Frédéric Ier de Danemark, en même temps que son attachement à la Réformation, qu'il ne propagea, observent-ils, qu'en lui accordant la liberté. Parmi les souverains protestants du seizième siècle, il est le seul, à qui ses coreligionnaires aient pu rendre pareil témoignage, et il est vrai qu'aux doléances du clergé, aux remontrances de la diète, qui réclamait le maintien de la vieille foi et des vieilles lois, il n'opposa rien autre chose que le refus de bannir, d'emprisonner, de faire taire les novateurs[1]. Mais il est vrai, aussi, que la révolution religieuse, commencée par lui sans obstacle, ne se consomma pas, après lui, sans violence; qu'à sa mort, en 1530, tout était encore en suspens et sans règle, et que l'antagonisme des deux cultes jeta le Danemark dans le désordre et le trouble. De là un orageux interrègne; de là, pour ce trône resté électif, une compétition acharnée entre les deux fils de Frédéric, ou plutôt entre leurs partisans : l'aîné, Christian, qui était luthérien déclaré, fut soutenu par les luthériens; le second, Jean, encore enfant, fut appuyé par les évêques, qui espéraient l'élever en catholique. A la querelle religieuse, vint se mêler une guerre sociale qui mit aux prises nobles et paysans; elle fut marquée, des deux côtés, par d'affreux massacres et se termina par la défaite et la ruine des paysans, que la haine des prêtres et des nobles avait tournés contre l'Église romaine [2].

1. Allen, *Hist. du Danemark*, t. I, p. 292, 297 et s.
2. *Ibid.*, t. I, p. 310 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour rendre quelque repos au Danemark, il fallut enfin choisir entre les deux religions. L'appui du luthérien Christian III, à qui était demeurée la couronne, n'aurait pas suffi à faire prévaloir Luther, si la noblesse, jusqu'alors étroitement alliée au clergé, ne s'en était pas séparée. Mais cette noblesse, qui venait de s'assurer la domination dans les campagnes et la suprématie dans l'État, était à vendre : les novateurs l'achetèrent ; ils offrirent de lui transférer les dîmes et les taxes que touchaient les évêques ; ils proposèrent que les biens, donnés jadis par les seigneurs aux monastères, fissent retour aux héritiers des donateurs [1]. Le marché se conclut à ce prix : dès lors les évêques, déjà combattus par la bourgeoisie, se trouvèrent seuls et sans appui. Christian III put se saisir d'eux et les jeter en prison, avant d'ouvrir la diète qui devait décider de la religion du Danemark. Cette diète, réunie à Copenhague en 1536, ne manqua pas d'adopter et d'imposer le culte protestant. Cela fait, le roi rendit la liberté aux prélats prisonniers, sous la condition qu'ils ne tenteraient rien pour troubler l'ordre de choses qui venait de s'établir. Ils acceptèrent cette condition dégradante ; deux d'entre eux même devinrent protestants. Un seul, Joachim Rœnor, évêque de Roschild, refusa de plier ; il resta et mourut deux ans plus tard en captivité.

Voilà comment finit l'épiscopat danois. Les successeurs des prélats déchus ne reçurent même pas, d'abord, le titre d'évêques ; ils furent appelés surintendants, pour marquer qu'ils étaient les commis du

1. Raynaldi, t. XXI, an. 1525, n° 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi, sans autorité propre; un peu plus tard ils reprirent le nom d'évêques et durent être choisis par les délégués des pasteurs, élus eux-mêmes par les paroissiens. Mais, à tous les degrés, le patronage des seigneurs intervint et domina dans ces élections; le nouveau clergé ne garda plus d'indépendance [1]. Ce qui restait de l'ancien clergé disparut promptement; un grand nombre de simples prêtres et de moines quittèrent le pays, tous furent dépouillés avec une rapacité qui, de loin, indigna Luther; il exhorta les seigneurs à ne pas abuser de leur victoire; mais cette fois il ne fut pas écouté [2].

La spoliation de l'Église ne profita qu'à la noblesse. Les paysans s'étaient soulevés contre la puissance féodale du clergé; le joug des seigneurs s'appesantit sur eux davantage. Les bourgeois avaient été les premiers à accueillir, à propager les nouveautés; ils perdirent leur importance et leur crédit. A partir de 1570, l'ordre des paysans cessa de siéger dans les diètes et, si la bourgeoisie continua d'y paraître, elle ne fut plus comptée pour rien ; tout se décida sans elle. Enfin la royauté, n'ayant plus aucune classe à opposer à la noblesse, demeura amoindrie et affaiblie. Tel fut le résultat politique de la révolution religieuse [3].

En ce qui concerne la religion elle-même, aussitôt que la diète de Copenhague eut prononcé, toute dissidence s'évanouit. Pour apercevoir encore

1. Allen, *Hist. du Danemark*, t. II, p. 1 à 6, et 44. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 360.
2. Allen, *Hist. du Danemark*, t. II, p. 7 et s.
3. Allen, t. I, p. 266, et t. II, p. 34 et 44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque résistance au nouveau culte, il faut sortir du Danemark, remonter jusqu'en Islande, sous les glaces du pôle, au milieu d'un peuple à demi sauvage. Là, les disputes religieuses se mêlèrent aux discordes héréditaires des familles et se terminèrent par des exécutions sanglantes [1]. Mais, dans la presqu'île du Jutland, dans les îles qui l'avoisinent, un professeur de Witenberg, Bugenhagen, put tout régler, à son gré, sans coup férir, imposer à tous la doctrine, la liturgie, la discipline de Luther.

Non seulement les régnicoles durent se soumettre ; bientôt les étrangers furent obligés, pour mettre le pied sur la terre danoise, de signer la confession de foi qui leur était présentée [2]. Les luthériens, n'ayant plus de catholiques à proscrire, exercèrent leur intolérance sur les autres réformés. Vers ce temps, un noble polonais, Jean Lesko, placé, sous Édouard VI, à la tête des protestants étrangers, en Angleterre, et banni par la reine Marie, débarqua sur la côte danoise, avec cent soixante-quinze de ses coreligionnaires ; il s'y vit refuser asile. Ces fugitifs, en communion avec les Églises de Suisse et de Flandre, n'appartenant pas à la confession d'Augsbourg, Bugenhagen et les autres théologiens du roi déclarèrent qu'ils ne devaient pas être considérés comme chrétiens, et que mieux vaudrait encore supporter dans le royaume les papistes. En conséquence, ils n'obtinrent pas même un délai de deux mois pour reprendre la mer et durent, en plein hiver, aller

1. Allen, t. II, p. 11.
2. *Ibid.*, p. 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chercher en Allemagne un refuge que, là encore, ils eurent peine à rencontrer [1].

Quand les étrangers étaient traités de la sorte, l'orthodoxie du clergé indigène ne pouvait manquer d'être étroitement surveillée. Un pasteur, un professeur inclinait-il vers les opinions de Calvin ou quelque autre doctrine suspecte? aussitôt sa charge lui était enlevée, fût-il, comme Nisch Hemmingsen, le théologien le plus renommé de son pays. Parfois il perdait sa liberté; les historiens danois en citent plusieurs exemples. Sous le règne de Frédéric II, successeur de Christian III, un ecclésiastique fut condamné à mort, pour avoir retranché l'exorcisme des cérémonies du baptême; sa peine fut commuée en prison perpétuelle [2].

Nulle part, le libre examen n'a été moins pratiqué, moins respecté, que dans l'Église luthérienne de Danemark. Quant à l'Église catholique, tombée sans défense, elle n'essaya pas de se relever; il ne resta en ce pays aucun vestige, aucun germe de l'ancienne foi.

Il n'en fut pas entièrement de même en Suède. Là du moins, avant la fin du siècle, un effort fut tenté pour regagner le terrain que Rome avait perdu; si la tentative échoua, elle mérite pourtant d'être signalée.

1. Allen, t. II, p. 11 et 12. — Comte Valerius Krasinski, *Historical sketch of the Rise, Progress and Decline of the Reformation in Poland*, 2 vol., London, 1838. (Tableau historique de la naissance, du progrès et du déclin de la Réformation en Pologne, t. I, partie II, chap. v.)

2. Allen, t. II, p. 28, 59, 60 et 62. — Dœllinger, traduit par Perrot, *La Réforme, son développement intérieur*, t. II, p. 657 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

Deux fils de Gustave Wasa, issus de deux mariages différents, étaient destinés à lui succèder. L'aîné, Éric, qui avait pour mère une princesse saxonne et luthérienne, régna le premier. Sous lui, le calvinisme chercha en vain à s'introduire en Suède, ce pays resta fermé à toute autre religion qu'à celle de Luther [1]. Mais le règne d'Éric XIV fut court, sombre et troublé; sa tête ne put porter le poids de la couronne, il devint fou furieux. Il fallut le désarmer, le déposer, l'enfermer; enfin, pour plus de sûreté, on l'empoisonna. Son frère cadet, Jean III, fut tiré de la prison, où Éric l'avait jeté, pour occuper le trône à sa place.

Jean III était fils d'une catholique, Marguerite Lejonhufwud, et descendait, par elle de la patronne, de la Suède, sainte Brigitte. Bien qu'élevé dans la confession luthérienne, il avait aussi pour femme une catholique. Jadis, le nonce, Magnus Gothus, avait recherché pour Gustave Wasa l'alliance de la maison royale de Pologne, espérant de la sorte le retenir dans les liens de l'Église romaine. Mais Gustave était déjà trop engagé du côté de la réformation; c'est pourquoi il avait épousé une Saxonne de préférence à une Polonaise [2]. Ce que l'envoyé du Saint-Siège avait souhaité pour le père, s'accomplit pour

1. Geijer, t. III, chap. v, Jean et Charles. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, liv. I, chap. XII.
2. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 274 et 327.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le fils. Jean épousa Catherine Jagellon, fille du roi de Pologne, et nièce de la princesse autrefois destinée à Gustave.

Le Saint-Siège était accoutumé à compter sur la religion comme sur la vaillance des Jagellons. Il espéra que Catherine remplirait, en Suède, le même office que jadis la reine Clothilde auprès de Clovis, la reine Berthe auprès d'Ethelred, Théodelinde parmi les Lombards, l'office auquel fut vouée, plus tard, en Angleterre, Henriette-Marie de France. Un Polonais, à qui Rome avait confié le Nord de l'Europe à défendre ou à reconquérir, le cardinal Hosius, pressa, de loin et par les lettres les plus touchantes, la jeune reine de convertir son mari, de rouvrir son royaume à sa foi [1]. Celle-ci n'avait pas attendu l'avènement de Jean III pour entreprendre cette tâche. Ayant partagé sous Éric XIV son étroite captivité, elle avait employé ce temps d'épreuve à gagner son cœur, à s'insinuer jusqu'à son âme. De son côté le prisonnier ne s'était pas montré inabordable; comme beaucoup de princes de ce temps, il avait le goût de la controverse; il s'était donc occupé volontiers des questions débattues entre les diverses communions, et ses études solitaires, sans le ramener encore vers l'Église romaine, l'avaient détaché de Luther [2].

Le clergé catholique faisait entièrement défaut en Suède. Il ne s'y trouvait que deux prêtres séculiers, que Catherine Jagellon avait amenés pour

1. Geijer, t. III, chap. v, p. 242. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 21 et s.

2. Relation du P. Possevin à Sa Sainteté Grégoire XIII, sur les affaires de Suède. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, Appendice, n° 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pratiquer son culte, lorsque, au début du règne de Jean III, les Jésuites y pénétrèrent. Ils y pénétrèrent, en dissimulant leur profession et jusqu'à leur croyance. L'un deux qui était norwégien, Laurent Nicolaï, trouva même moyen de se munir de lettres de recommandations de ministres protestants, qu'il obtint à Stockholm, comme savant latiniste. A ce titre, alors estimé rare en ce pays, il fut placé par le roi, qui d'ailleurs savait ce qu'il était, à la tête d'un collège établi pour l'instruction des ecclésiastiques, et pour mieux gagner ses auditeurs, il les laissa douter quelque temps s'ils avaient affaire à un catholique ou à un luthérien [1]. Mais ce déguisement ne dura guère; bientôt l'archevêque luthérien d'Upsal se déchaîna contre Nicolaï [2]; il entama avec lui, au

1. Ici nous n'avançons rien qui ne soit raconté par les Jésuites eux-mêmes dans les Annales de leur ordre. (*Historiæ Societatis Jesu* Pars IV (Romæ, 1652), liber V, nos 81 à 97.) Geijer va plus loin et prétend que les premiers Jésuites furent pris par le peuple pour des ministres luthériens et choisis, à ce titre, pour pasteurs dans les deux principales églises de Stockholm. Cette allégation repose sans doute sur la disposition des protestants, au seizième siècle et plus tard, à voir partout des Jésuites déguisés. Elle me paraît démentie précisément par les controverses, bientôt engagées au sujet du pape, de l'aveu du même historien, entre l'archevêque d'Upsal et les Jésuites. Je m'en tiens donc, sur leur compte, aux Annales de leur Compagnie. (Geijer, *Œuvres complètes*, t. III, chap. v, p. 247. — Cf. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 120.)

2. L'archevêque d'Upsal donna un autre motif à son hostilité contre Laurentius Norwegius (Nicolaï). Il l'accusa d'avoir autorisé le secrétaire du roi, Henricksoon, à épouser une femme, avec qui cet Henricksoon vivait et dont il avait tué le mari. (Geijer, t. III, p. 249.) Theiner a publié (t. III, p. 5, en note) la justification de Laurentius adressée par lui à son général, ou plutôt la lettre par laquelle ce religieux sollicitait dispense matrimoniale pour le secrétaire. En voici le résumé : Henricksoon, quand il s'était uni avec cette femme, ignorait que le premier mari vécût encore, et, plus tard, il n'était pas prouvé que Henricksoon eût participé à la mort de ce mari. Laurentius ajoutait que Henricksoon favorisait la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sujet du pape, une vive controverse. La lutte se trouva ainsi engagée entre les deux cultes, au grand déplaisir de Jean III, qui aurait souhaité passer de l'un à l'autre, avec son peuple, par une pente insensible.

Cependant, comme ce prince continuait de donner grande espérance, un autre Jésuite, l'apôtre du Nord, Antoine Possevin, lui fut député, en qualité de légat du Saint-Siège, et pour ménager encore, ou la faiblesse, ou l'incertitude du roi, ce Jésuite, ce légat, se déclara d'abord ambassadeur, non du pape, mais de l'impératrice Marie, veuve de Maximilien II, de laquelle il avait en effet reçu des lettres de créance; en conséquence, il vint à la cour en habit séculier, l'épée au côté [1]. Il devait, dans un second voyage, se présenter ouvertement au nom du Saint-Siège et paraître sous son vrai costume.

Par un singulier mélange de complaisance, de discrétion et de zèle, Possevin, secondé par Catherine, conquit la confiance de Jean III et parvint, en secret, à le convertir. Il lui administra, selon les rites de l'Église romaine, les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et réussit à lui imposer les pratiques d'une vie chrétienne [2]. Avec des mœurs

bonne cause de tout son crédit et, pour ce motif, était en butte à la haine des hérétiques. Ce fut une bonne fortune pour un archevêque luthérien de se poser en vengeur de la morale. Laurentius Nicolai dut quitter la Suède, à une époque où les Jésuites étaient encore bien vus du roi ; selon Geijer, il fut désavoué et blâmé par le pape. En tout cas, Possevin, le vrai représentant de sa Compagnie et du Saint-Siège auprès de Jean III, ne dépassa jamais envers ce prince, nous allons le voir, les limites d'une légitime complaisance.

1. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 137. — *Historiæ Societatis Jesu* Pars IV, lib. VI, nos 64 à 68.

2. *Historiæ societatis Jesu* Pars IV, lib. VI, nos 70 à 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mieux réglées que la plupart des princes de son temps, avec un esprit très cultivé et un caractère habituellement doux jusqu'à la faiblesse, Jean III n'était pas resté toujours étranger à la barbarie de sa race et de son pays : il passait pour avoir participé à l'empoisonnement de son frère Éric, et l'on assure qu'en expiation de ce crime, que personne, en Suède, ne songeait à lui reprocher, il se soumit à un jeûne rigoureux tous les mercredis [1].

Il n'est qu'une chose, que l'envoyé pontifical espéra longtemps et n'obtint jamais de ce prince indécis et mystérieux, mais une chose d'où dépendait tout le reste, c'est qu'il fît ouvertement profession de la foi catholique. Au fond, il voulait un compromis entre les deux cultes, et, comme plusieurs chefs d'État à cette époque, il rêvait de le dicter. Il composa donc une liturgie, assez rapprochée de l'Église romaine pour qu'on ait accusé les Jésuites d'en être auteurs, et qui, néanmoins, dans sa forme extérieure, ne différait guère de la liturgie établie sous Gustave

1. Geijer accuse encore les Jésuites, ou du moins leur ami dévoué, leur zélé disciple, Henricksoon, d'avoir trempé dans cet empoisonnement. (T. III, p. 247.) D'autre part, Theiner cite une délibération solennelle de l'archevêque d'Upsal et des autres évêques luthériens, déclarant à Jean III, en 1575, que, pour assurer la tranquillité du royaume, *il était obligé, en conscience, de se défaire d'Éric XIV par le poison.* (T. III, p. 10.) A quel titre les Jésuites seraient-ils donc responsables des décisions d'un clergé hérétique? Aujourd'hui, quelques personnes doutent qu'Éric ait été empoisonné. Cependant, il paraît aussi difficile de nier le crime que d'en accuser la Compagnie de Jésus, en face de la pénitence imposée par Possevin et acceptée par Jean III. (Theiner, t. III, p. 104.) Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, traite cette pénitence de « ridicule ». (Chap. CXLV.) Le courtisan de Catherine II, le panégyriste d'une femme qui, pour régner, s'était débarrassée de son mari, pensait sans doute que de tels méfaits n'avaient guère besoin d'être expiés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Wasa [1]. Puis, cet ouvrage achevé et subi, non sans débat, par l'épiscopat suédois, il se retourna du côté du Saint-Siège, il lui présenta les conditions auxquelles il entendait mettre le retour de la Suède à la communion romaine. Parmi ces conditions, il en était une, inspirée par un sentiment touchant : Jean III demandait que le corps de son père, auteur du schisme, ne fût pas arraché, quand le schisme aurait pris fin, de la cathédrale, où il avait son tombeau. Rome y consentit. Quelques autres demandes furent également accordées sans difficulté : là, comme ailleurs, le Saint-Siège renonça à la restitution des biens d'Église, tombés dans les mains de laïques; et, par un abandon opportun des privilèges canoniques, il admit que les évêques seraient justiciables, pour crimes d'État, des tribunaux séculiers.

L'accord échoua sur trois points, qui tenaient à l'intégrité du culte et de la discipline ecclésiastique : la communion sous les deux espèces ou, comme on disait alors, l'usage de la coupe pour les laïques, la célébration de la messe en langue vulgaire, le mariage des prêtres [2]. Vainement Jean III allégua que son peuple n'avait pas cru, sous Gustave Wasa, changer de religion, ce qui était vrai d'un grand nombre de Suédois ; que dès lors les rites et les coutumes que ce peuple avait cessé d'avoir sous les yeux, loin de lui paraître un retour à la tradition, l'effrayeraient comme autant de nouveautés [3]. Rome

1. Geijer, *Œuvres complètes*, t. III, chap. v, p. 249. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 97 et suivantes.

2. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 71.

3. Voici à ce sujet les propres paroles de Jean III, dans une lettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne fléchit pas. Des trois concessions, la première, l'usage de la coupe, avait été essayée vingt et trente ans plus tôt en Bohème et en Hongrie, pour éteindre l'hérésie des hussites, et avait dû être retirée, la confusion des deux cultes n'ayant eu d'autre résultat que d'encourager les dissidents. Les deux autres concessions, demandées partout où les novateurs paraissaient menaçants, avaient été déjà refusées à l'empereur Ferdinand pour l'Allemagne, à la reine Catherine de Médicis pour la France. En réalité, ce qui était réclamé de l'Église romaine, c'était, pour désarmer ses adversaires, de leur donner gain de cause; l'introduction des langues modernes dans le service divin aurait substitué au culte catholique, à son unité, à sa perpétuité, autant de cultes nationaux; le mariage des prêtres, en consacrant les mauvaises mœurs du clergé, aurait empêché cette Église d'opposer à la fausse réforme la véritable, et de se relever en se purifiant.

Rome ne cédant pas, Possevin fut chargé d'expliquer et de justifier ses décisions [1]. En dépit de son habileté, de son crédit, de son évangélique éloquence, il ne parvint jamais à les faire accepter de Jean III. Était-ce pour lui-même et par attachement à sa pensée propre, que ce prince tenait à

au pape : « Ne hæc regna quæ alioquin putant magna ex parte esse in religione catholica animadvertant tam cito in religione catholica ritus sibi novos introduci. » (Geijer, t. III, chap. v, p. 245.)

1. Lettre du cardinal de Côme à Possevin sur les demandes du roi. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 205 et suivantes. « Responsa ad easdem petitiones a Cesare Montalcino Franciscano theologo qui congregationi cardinalium a pontifice institutæ intererat, jussu pontificis Possevino communicata. » (Theiner, *ibid.*, Appendice, n° 47.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'arrangement proposé? Était-ce pour son peuple et par crainte d'un soulèvement, à la tête duquel son propre frère Charles, duc de Sudermanie, était prêt à se placer? Il avait d'ailleurs attendu, de ses relations avec le Saint-Siège, autre chose que des avantages spirituels. Possevin et les autres négociateurs qui traitaient ses affaires à Rome avaient été chargés de réclamer, dans le royaume de Naples, deux principautés qu'il revendiquait du chef de sa femme. Le représentant du roi catholique à Naples, le vice roi Mendoza, malgré les prières du pape et du cardinal Hosius, ne voulut jamais les restituer. Ce mécompte refroidit beaucoup Jean III envers tout ce qui était catholique. Qu'avait-il à se promettre du Saint-Siège, quand l'Espagne même ne l'écoutait pas [1]?

Tels furent les motifs divers qui l'empêchèrent de se décider jamais. Car, ce fut moins en tournant le dos à l'Église romaine qu'en reculant toujours devant le pas décisif, qu'il en resta séparé. Possevin, n'ayant plus rien à attendre, quitta la Suède [2]. Bientôt après, Catherine Jagellon termina sa pieuse vie par une sainte mort [3]. Une nouvelle reine, une jeune et belle Suédoise, élevée dans la foi de Luther, la remplaça. Le roi s'éloigna de plus en plus des catholiques. En même temps, sa liturgie, dont il n'entendait pas se départir, le brouillait avec les vrais luthériens. Il

1. Geijer, t. III, chap. v, p. 253. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 141, et Lettre du pape Grégoire XIII au vice-roi de Naples, Appendice, n° 29.

2. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, p. 147. *Historiæ Societatis Jesu* Pars IV, liber VIII, n° 151.

3. Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, p. 187.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eut avec son clergé de vifs démêlés à ce sujet; son frère, le duc de Sudermanie, en profita pour se former un parti. Au milieu de ces débats, on pensa que le roi, ne sachant plus où se rattacher, allait se réunir à l'Église grecque. Il en parut tenté, mais il mourut sans l'avoir fait [1].

Deux causes rendirent vaines les espérances formées pour le rétablissement de l'Église catholique en Suède: la première, c'est que Jean III ne poursuivit jamais qu'une transaction entre les deux cultes, c'est qu'il voulut toujours se réconcilier sans se soumettre. Or, depuis la rupture déclarée entre Rome et ses adversaires, partout où ces compromis furent tentés, ils échouèrent, comme l'intérim d'Augsbourg en Allemagne, comme les projets du chancelier de l'Hôpital en France; ou bien ils tournèrent au profit des novateurs, comme la liturgie de Henri VIII et d'Élisabeth en Angleterre.

En second lieu, à cette tentative de restauration religieuse il manqua un point d'appui. Elle reposait sur le roi seul. Le clergé suédois avait mis fin lui-même à son ministère, par sa défection. Pour perpétuer la foi catholique, il ne resta plus de prêtres en Suède; pour la relever, il ne se rencontra point d'apôtres.

Quand le légat du Saint-Siège, Possevin, explorait cette terre glacée, cherchant comme sous la neige, çà et là, une semence encore vivante de l'antique foi, il ne découvrait que quelques pauvres vieilles religieuses au fond de leurs cloîtres en ruine : derniers débris des monastères qui, seuls, avaient

1. Geijer, *Œuvres complètes*, t. III, chap. v, p. 253, 265 et 272.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

résisté à l'assaut de la persécution. A deux milles d'Upsal, il trouva deux Bénédictines, qui survivaient à soixante-dix de leurs compagnes, et, depuis cinquante ans, privées de tout secours spirituel, ne voyant plus aucun prêtre, persévéraient néanmoins dans leur profession. Elles montrèrent au légat leurs voiles usés et leurs vieux bréviaires, où elles continuaient tous les jours de réciter l'office [1]. Wadstena, la célèbre et magnifique abbaye, que sainte Brigitte avait fondée, habitée, gouvernée, et qui gardait ses reliques, Wadstena, dévastée sous Gustave Wasa, et ensanglantée par le supplice de trois religieuses, n'était pas détruite. Jean III avait pu en arrêter et, quelque peu, en réparer la ruine. Quelques jeunes filles, à travers le schisme et la persécution, y avaient cherché asile, auprès des anciennes religieuses, et se préparaient à perpétuer l'ordre. Quand Possevin s'y rendit, il y restait une abbesse, une prieure et dix-sept nonnes. Mais, là encore, les prêtres manquaient : dans le pays, on n'en connaissait que deux : l'un, âgé de soixante-dix ans et impotent, ne pouvait que rarement dire la messe; l'autre, un ancien moine, avait apostasié et s'était marié. Ensuite, sa femme étant morte, il avait fait pénitence et s'était réconcilié avec l'Église. Il était l'unique ressource des religieuses de Wadstena. Avant qu'il les pût assister, celles qui mouraient se confessaient à l'abbesse. Cette abbesse elle-même, élue depuis treize ans par ses sœurs, n'avait pu, jusqu'à l'arrivée de Possevin, être confirmée dans sa charge, faute d'un évêque catholique. C'é-

1. Theiner, *la Suède et le Saint Siège*, t. III, p. 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tait une personne de grande naissance, d'habile et sage conseil, et vénérée de tous. Le roi Jean III, qui goûtait sa conversation, se promenant un jour avec elle dans le jardin de l'abbaye, s'étonnait de la fidélité qu'elle et ses compagnes gardaient à leur vocation, et il lui disait en souriant : « N'a-t-on point, parmi vous, envie de se marier ? » Elle lui montra les oiseaux qui passaient sur leur tête : « Les empêcherions-nous, à notre gré, de voler parmi ces arbres ? Non, mais il dépend de nous qu'ils n'y fassent point leur nid. De même, de telles pensées peuvent traverser notre esprit au vol ; mais nous sommes maîtresses qu'elles ne s'y fixent pas. » Nul oiseau mauvais n'avait pu se poser et faire son nid dans le jardin de sainte Brigitte [1].

Les religieuses de Wadstena pouvaient encore, au terme du seizième siècle, prier pour leur patrie : il ne leur appartenait pas de l'évangéliser. Quand Possevin quitta la Suède, il n'y laissait derrière lui que cinq prêtres en communion avec Rome [2]. C'était le temps, où le docteur Allen établissait le collège de Douai, pour perpétuer le sacerdoce catholique en Angleterre ; où le pape Grégoire XIII, embrassant dans le même dessein les diverses nations du Nord, fondait à Rome, à côté l'un de l'autre, le collège anglais et le collège germanique. La Suède ne fut pas oubliée : des places furent réservées à ses enfants dans le collège germanique. D'autres collèges s'ouvrirent plus à leur portée : à Braunsberg et à

1. Theiner : *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, liv. II, chap. XVI, et Appendice, nos 128, 131, 132, 134, 135.
2. *Id.*, *Ibid.*, p. 175.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Olmutz. La reine Catherine dota en mourant celui de Braunsberg ; Possevin s'efforça d'y attirer des élèves ; ayant renoncé à récolter lui-même, il travaillait encore de loin à préparer la moisson. A son appel plusieurs jeunes Suédois répondirent ; mais presque aucun ne revint parmi les siens en missionnaire. Le sacerdoce catholique ne reparut pas parmi ce peuple [1]. De tant d'efforts, de tant d'espérances, que resta-t-il donc alors ? Rien, si ce n'est un jeune prince soustrait au protestantisme. Le fils de Jean III et de Catherine Jagellon, Sigismond, grandit dans la communion de Rome, et ne l'abandonna jamais. Avec lui, nous allons assister à une dernière tentative, pour rendre à l'Église romaine, sinon l'empire, du moins la liberté.

V

Lorsque Jean III mourut, son fils Sigismond régnait en Pologne. Élu par les Polonais, parce qu'il était fils d'une Jagellon, il partageait et pratiquait leur foi et, depuis la mort de sa mère, cette foi le faisait traiter en Suède, même par son père, comme une sorte d'étranger, qu'il importait de surveiller et de contenir. Il lui était défendu d'amener à sa suite plus de dix prêtres catholiques ; plusieurs

1. *Ratio et leges Gregorii XIII Pontificis maximi in fundatione Seminariorum Olomerci in Moravia et Braunsbergæ in Prussia.* — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. II, Appendice, n° 98. — *Braunsbergensis Seminarii pontificii historia*, Antonio Possevino, S. J., anno MDLXXXV conscripta. — Lettre et rapport de Possevin au cardinal de Côme. Prague, 7 novembre 1580. *Ibid.*, t. III, Appendice, nos 142 et 143.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

années avant de monter sur le trône, il avait dû promettre qu'il ne tenterait rien pour changer la religion établie [1]. Il se sentait donc mieux chez lui dans la patrie de sa mère, dans son royaume électif, que dans celui où il était né et dont il devait hériter. Aussi tarda-t-il deux ans à prendre possession de l'héritage.

Ce temps ne fut pas perdu par ses adversaires [2]. Lorsque Sigismond débarqua à Stockholm, son oncle Charles, duc de Sudermanie, était en possession du gouvernement laissé vacant, en même temps qu'à la tête d'un parti prêt à tenir tête au nouveau roi.

Déjà sous Jean III, maître à peu près souverain des provinces qu'il avait reçues en apanage de Gustave Wasa, le duc de Sudermanie avait pu s'y former une armée et un clergé, dont il disposait à son gré. De plus, dans tout le royaume, la liturgie imaginée par Jean III lui avait fourni l'occasion de prendre en main la cause luthérienne. Quiconque repoussait cette liturgie, comme un retour déguisé au culte catholique, s'était placé sous l'égide du duc de Sudermanie. Lorsque le roi, qui seul la soutenait, fut mort, tous les ecclésiastiques qui l'avaient acceptée la renièrent. Charles n'eut pas de peine à renverser un édifice sans fondement, à ramener la Suède au culte institué sous Gustave Wasa.

Sans attendre son neveu, dès 1593, il réunit à Upsal le clergé et les autres ordres de l'État, pour régler la question religieuse. Ce concile, ou cette diète,

1. Geijer, t. III, ch. v, p. 271. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, p. 210.
2. Geijer, chap. VI : *Sigismond contre Charles*, p. 312.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adopta solennellement la confession d'Augsbourg, jura de vivre et de mourir pour elle, proscrivit le culte catholique, interdit tout emploi public à tout catholique et même l'entrée du pays à tout Suédois, qui se serait fait catholique ou calviniste à l'étranger.

Ainsi fut creusé le fossé, qui devait séparer à jamais la Suède de Rome. C'est aux délibérations de l'assemblée d'Upsal, que l'Église nationale de Suède fait remonter sa naissance. Quand elles furent terminées, le président s'écria : « La Suède est maintenant unanime : désormais, nous n'avons tous qu'un seul Dieu. » Et comme on doutait que les résolutions qui venaient d'être prises obtinssent la sanction du nouveau roi : « S'il ne signe pas, » répondit Charles, « il ne régnera pas. » N'était-ce point afin de maintenir la religion évangélique, que Gustave Wasa avait, pour lui et les siens, accepté la couronne? N'avait-il point fait de cette religion la loi fondamentale, et de l'État, et de la dynastie [1]?

Avant d'avoir mis le pied en Suède, Sigismond fut sommé de reconnaître les résolutions d'Upsal. Il s'y refusa, se défendant néanmoins de vouloir changer la religion établie et prenant soin de marquer comment il entendait, en cette matière, son droit et son devoir royal : « Si j'étais roi de Suede par élection », dit-il, « ma conscience me défendrait de régner, en acceptant une autre religion que celle que je tiens pour seule vraie. Mais dans un royaume

1. Geijer, *Œuvres complètes*, t. III, chap. v:, p. 304 et suiv. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, p. 318 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont ma naissance me rend héritier, je trouve une croyance autre que la mienne. Je dois et je veux la laisser en repos, pourvu qu'on me déclare en retour quelles libertés auront mes coreligionnaires [1]. »

Ayant ainsi écarté les demandes de la diète et n'ayant pas, non plus, reçu réponse aux siennes, il débarqua à travers une violente tempête, qui dispersa sa flotte : présage des épreuves que lui réservait son nouveau royaume. Il avait amené avec lui le nonce du pape, Jérôme Malaspina et, dès son arrivée, il essaya d'affranchir sa foi, en la pratiquant [2]; il ne put y parvenir. Les tentatives que les catholiques, venus à sa suite, firent pour s'emparer de quelques églises, pour célébrer quelques cérémonies, provoquèrent des rixes, des désordres et des violences ; ces catholiques, considérés comme des étrangers, se trouvèrent aux prises avec le peuple de Stockholm, excité par ses pasteurs. Aux funérailles même de Jean III, à Upsal, on vit les troupes suédoises, amenées par le duc de Sudermanie, et les troupes polonaises, qui escortaient le roi, se mesurer du regard ; elles furent près d'en venir aux mains. Enfin, pour être couronné, Sigismond fut contraint d'accepter les conditions qu'il avait refusées, en entrant en Suède. A peine obtint-il pour lui-même l'exercice de son culte, quand il résiderait dans son royaume ; il dut promettre qu'il n'y donnerait aucun emploi à ses coreligionnaires.

Soit que des conditions pareilles, imposées avec

1. Gfrörer, *Gustav Adolph Kœnig von Schweden und seine Zeit* (*Gustave Adolphe, roi de Suède, et son temps*), t. I, chap. I.

2. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. III, n° 166.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

menaces et subies après résistance, fussent trop étroites pour être exactement observées, soit que des pourparlers orageux laissassent des incertitudes sur leur interprétation, soit enfin que la dissidence de Sigismond avec son peuple suscitât contre lui d'incurables défiances, il fut accusé de transgresser ses engagements. A l'instigation du nonce, des écoles et des églises catholiques s'étaient ouvertes; la reine ayant mis au monde un fils, à Stockholm, il avait été baptisé par les Jésuites ; un catholique, le comte Èric Broë, avait été nommé gouverneur de Stockholm; les soldats polonais de la garde du roi se battaient avec les soldats suédois; pour aller à l'église protestante ou catholique, il fallait être armé. Tels étaient les griefs, vrais ou faux, élevés contre Sigismond; telles, les difficultés au milieu desquelles il se débattait. Isolé, sans soutien, il désespéra promptement de les surmonter en Suède, il retourna en Pologne, laissant son oncle, son antagoniste, le duc de Sudermanie, maître du terrain [1].

Ce n'est pas qu'il renonçât à regagner le pays dont il s'éloignait. Il allait chercher en Pologne l'appui que la Suède lui refusait; il était décidé à reconquérir un de ses deux royaumes, avec les forces de l'autre. Tandis qu'il préparait cette expédition, le duc de Sudermanie, gouvernant de nouveau la Suède entière, se hâta de la fortifier contre le prince qui l'abandonnait et, pour cela, rien ne lui parut meilleur que d'extirper les derniers vestiges de la religion de Sigismond. Toutes les lois rendues contre les

1. Geijer, *Œuvres complètes*, t. III, ch. VI, p. 312 à 322.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

catholiques furent donc confirmées et renouvelées; il fut défendu à leurs prêtres d'entrer dans le royaume, la proscription atteignit les dernières religieuses de Wadstena; et, dans le même temps, pour célébrer la naissance de Gustave-Adolphe, son père, le duc de Sudermanie, fonda l'Université d'Upsal et la dota avec les biens des monastères: monument de la doctrine nouvelle bâti sur les ruines de l'ancienne [1].

Malgré toutes ces mesures, quelques villes, quelques provinces et surtout une portion de la noblesse, restaient encore fidèles, sinon à la religion, du moins à l'autorité de Sigismond, lorsqu'il se présenta de nouveau en Suède, à la tête de ses troupes polonaises. Mais le sort des armes lui fut contraire. Vaincu à Stangebro, le 25 septembre 1598, il dut subir, lui et ses partisans, la loi du vainqueur. Celui-ci ne se hâta pas de faire prononcer la déchéance de son ennemi et de prendre la couronne; il attendit que, rentré en Pologne, Sigismond préparât contre la Suède une nouvelle attaque, et alors, il fit passer cette couronne, dont il disposait, de la tête du père sur la tête du fils, un enfant de deux ans; puis, quand il devint manifeste que le fils, élevé loin de la Suède, resterait catholique comme le père, il se laissa proclamer enfin ce qu'il avait voulu toujours être: roi [2].

A l'égard du parti vaincu dont les débris restaient

1. Theiner, *Monumenta Poloniæ*, t. III, nos 168 et 175. — Theiner, *la Suède et le Saint-Siège*, t. III, p. 223 à 243.
2. Geijer. *Œuvres complètes*, t. III, chap. VI, p. 325, 330 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Suède, la vengeance de Charles IX se montra plus prompte. Aussitôt après sa victoire, il alla saisir les gouverneurs, nommés par Sigismond, dans les places qu'ils gardaient encore. Le plus considérable d'entre eux, Jean Éric Sparre, se défendit dans Calmar. Il fut pris avec sa ville; d'autres, un peu plus tard, se rendirent sans résistance. Tous furent sommés d'abjurer la foi catholique. Ceux qui refusèrent eurent la tête tranchée. Ainsi moururent pour leur Dieu, après avoir combattu pour leur prince, Éric Sparre et quatre autres gentilshommes [1]. Un de leurs compatriotes, catholique comme eux et vivant alors en exil, s'écria à la nouvelle de leur supplice : « Dieu merci ! l'Angleterre n'est plus seule à avoir des martyrs. »

Non sola gaudes,
Anglia, martyrum cruore fuso [2].

Avant que la vieille foi de la Suède, depuis longtemps expirante, fût mise au tombeau, quelques gouttes d'un sang généreux honoraient ses funérailles.

Ce sang, versé le lendemain du triomphe, ne suffit pas à Charles IX. Il mit à profit l'attachement, vrai ou supposé, de plusieurs nobles, soit à l'ancien roi, soit à l'ancienne Église, pour décimer la noblesse, l'effrayer, la dépouiller et la réduire. Beaucoup de seigneurs périrent sur l'échafaud; un plus grand nombre, redoutant pareil sort, se réfugièrent en Pologne auprès de Sigismond. Les biens des uns

1. Geyer, t. III, chap. VII, *Charles IX*, p. 349.
2. Messenius. Theiner, *la Suède et le Saint-Siége*, t. III, p. 259.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et des autres furent saisis et distribués parmi le peuple et les bourgeois, classes sur la faveur desquelles le nouveau prince trouvait bon d'appuyer son absolu pouvoir [1].

Quant au clergé, il l'employa à rechercher jusque dans les coins les plus reculés du royaume et à étouffer, impitoyablement, les derniers restes, les moindres germes de dissidence : ce qui ne l'empêchait pas, après s'en être servi de la sorte, de le traiter rudement, de lui reprocher ses excès de rigueur et de réprimer, parmi ses membres, toute velléité d'indépendance. « C'est affaire au prince », disait-il, « de déposer de leur charge les ecclésiastiques ; autrement, mieux vaudrait se soumettre au pape qu'à l'archevêque et au chapitre d'Upsal [2]. »

Ainsi se vérifiait en Suède une loi commune à tous les peuples, à travers la révolution du seizième siècle : le pouvoir prépondérant dans l'État y devenait pouvoir unique. En Danemark dominait l'aristocratie, en Suède, la royauté. Dans les deux États, les contrepoids et les freins furent brisés, le gouvernement, ou d'une classe ou d'un prince, se rendit absolu.

Les procédés, employés par Charles IX, pour obtenir ce résultat, sont rudes et cruels. En même temps qu'il voue le peuple suédois à la défense du protestantisme, sa main de fer en fait un soldat. Quand sa mort appelle son fils Gustave-Adolphe au trône, l'œuvre de rigueur est accomplie; le nouveau roi peut alléger le joug, sans perdre la puissance

1. Geijer, t. III, chap. VII, p. 374.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, t. I, chap. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont il hérite, rendre au clergé quelques franchises, laisser respirer la noblesse, lui restituer certains privilèges, l'associer à sa fortune [1]. Le soldat est dressé et discipliné, soldat vigoureux, endurci, réchauffé par un sang jeune et vaillant sous un climat de glace, pauvre et ne connaissant pas de métier meilleur que la guerre : il n'y a plus qu'à lui donner carrière jusqu'au cœur de l'Europe.

Si Gustave-Adolphe n'eut pas de peine à succéder à son père, ce n'est pas que Sigismond eût désarmé. Ce prince infortuné ne devait mourir qu'en 1632, précisément la même année que Gustave-Adolphe, et jamais il n'abandonna, sur la Suède, des projets toujours déçus.

Mais entre lui et le peuple qui avait été le sien, il y avait désormais une incompatibilité, qui n'a été surmontée nulle part, durant ce siècle et au-delà : l'incompatibilité de religion.

Henri IV calviniste n'avait pu régner sur la France catholique. Vainement Sigismond catholique, au milieu d'un peuple luthérien, réclama de ses sujets la liberté de sa propre conscience et de son culte, il ne l'obtint pas et tomba. Vainement ensuite, comme il était à la tête de deux États, il mit aux prises la Pologne et la Suède. Tandis que la Pologne ne s'intéressait guère à cette querelle lointaine et ne s'y laissait engager qu'à contre-cœur, la Suède se leva contre l'étranger. Alors Sigismond, à qui les forces de la Pologne ne suffisaient pas, chercha partout des alliés : en Danemark, en Hollande, en Espagne, en Autriche ;

1 Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. II et IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il offrit de sacrifier à ces puissances la marine et le commerce suédois, il travailla même à pousser la Russie contre la Suède [1]. Plus il recourait à de tels moyens, plus la cause de la dynastie protestante se confondait avec la cause nationale.

Ainsi s'annonçait d'avance la destinée de Gustave-Adolphe. Établi par Gustave Wasa comme une barrière contre un roi de Danemark, affermi par Charles IX comme une barrière contre un roi de Pologne, le protestantisme devait avoir l'héritier de Gustave et de Charles pour champion. Quand le héros suédois monta sur le trône, son pouvoir, son pays et son culte à défendre ou à venger; le besoin de se maintenir, le goût de s'agrandir, la passion de combattre et de vaincre, l'ambition, l'amour de la gloire et la foi, tout se mêla dans son âme guerrière, tout concourut à le précipiter sur les champs de bataille où les deux religions se disputaient l'Europe. Il s'y rencontra d'abord avec la Pologne; il gagna ses premières victoires contre cet ennemi héréditaire; déjà il l'avait terrassé, il le tenait entre ses serres puissantes, lorsqu'à la voix de la France, il lâcha sa proie et, d'un vol irrésistible, fondit sur l'Allemagne.

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

LES PAYS-BAS.

I

Les Pays-Bas sous CHARLES-QUINT Leur prospérité, leurs libertés. Introduction et répression du protestantisme. — Les Pays-Bas sous PHILIPPE II. Premiers troubles politiques et religieux apaisés par la Gouvernante MARGUERITE DE PARME. — Gouvernement du DUC D'ALBE. Révolte des protestants. Les catholiques *mal contents* se joignent aux protestants persécutés. — Ils s'en séparent après le départ du duc d'Albe. Réconciliation des provinces catholiques avec la MAISON d'Autriche. — Fondation de la République des Provinces-Unies par le PRINCE D'ORANGE. Condition des catholiques dans cet État protestant. — Discordes intestines entre protestants. BARNEVELD et MAURICE DE NASSAU.

Nous sortons des pays que le protestantisme a conquis tout entiers et possédés sans partage. Nous arrivons à ceux que l'antagonisme des deux cultes a déchirés.

Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, depuis Meteren, Strada, Bentivoglio jusqu'à M. Lothrop Motley et M. Kervyn de Lettenhove, la révolution des Pays-Bas a été, bien des fois, racontée par les protestants et les catholiques. Sur elle, les archives d'Espagne, de Belgique et de Hollande ont livré leurs secrets. Je ne me propose pas de refaire ici cette histoire. Je voudrais seulement démêler, à travers tant de récits, souvent contradictoires, la part

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'a eue l'esprit de liberté nationale et la part qu'a eue l'esprit de révolte religieuse, dans ce soulèvement d'un petit peuple contre un grand empire, et, ce soulèvement ayant réussi, je voudrais chercher, ensuite, comment la révolte religieuse a donné naissance à la domination exclusive d'un culte étroit et jaloux, comment l'indépendance politique et l'intolérance dogmatique se sont perpétuées ensemble dans le nouvel État.

Sous le règne de Charles-Quint, les Pays-Bas étaient la contrée la plus riche, la plus peuplée et la plus libre de l'Europe. Leur richesse n'était pas le don gratuit du climat et du sol, mais la conquête et le prix du travail. C'est à force de persévérance et d'énergie que les cultivateurs avaient fait reculer la mer, et contraint les eaux, prisonnières entre les digues qu'ils élevaient, de féconder leurs champs agrandis, au lieu de les inonder et de les détruire. C'est par un labeur ingénieux et patient que les ouvriers des villes tissaient la laine pour le monde entier et fabriquaient, soit des draps solides, soit des tapisseries magnifiques C'est grâce à un esprit d'entreprise, toujours pratique, jamais timide, que les marins amenaient, dans leurs vastes ports, ce que contenaient de plus précieux et de plus rare les deux hémisphères; enfin, la bonne foi des marchands accréditait partout leur négoce. Ainsi méritée, l'abondance se répandait à travers toutes les classes d'un peuple qui, suffisant à ses besoins par son travail, se multipliait sans s'appauvrir. Une vaillante noblesse se pressait, en foule, autour de quelques grands seigneurs, ses chefs naturels, les assistait dans le ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

niement des affaires publiques, les accompagnait dans les fêtes et les combats. Une bourgeoisie, trop prospère et trop considérable pour jalouser la noblesse, formait des corporations puissantes et nombreuses, et bâtissait, à l'ombre du clocher des églises et du beffroi des hôtels de ville, d'opulentes cités. Enfin, l'ignorance et la misère étaient bannies des campagnes ; s'il faut en croire l'Italien Guichardin, qui avait fait dans les Flandres un long séjour, il était rare d'y rencontrer, en ce temps-là, un paysan ne sachant pas lire et écrire.

Un autre historien, peu favorable à la révolution des Pays-Bas, le jésuite Strada a rendu un remarquable témoignage à ce peuple, voué de préférence au négoce : c'est que la perte ou le gain le laissait froid et comme insensible, et qu'il ne s'échauffait que pour les périls de la liberté, tenant à honneur de la préférer à tout le reste.

Cette liberté des Pays-Bas reposait sur la tradition.

Elle remontait aux chartes communales du moyen âge et, depuis le XIIIe siècle, elle s'était toujours développée, non sans orages. Poussée souvent jusqu'au tumulte, revendiquée parfois avec une brutale violence, puis rudement et cruellement châtiée, elle n'avait jamais été perdue. Toujours les Flamands avaient gardé le droit de se taxer, de se juger, de s'administrer, de se garder eux-mêmes, à l'exclusion de tout étranger.

Chaque ville, chaque province avait ses privilèges distincts et à peu près pareils ; c'était après les avoir jurés, que le prince recevait du peuple foi et hommage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et la « Joyeuse entrée » de Brabant stipulait, en termes formels, que si le prince venait à violer son serment, le peuple serait délié du sien. Diverses d'origine et de langage, longtemps possédées par différents maîtres et continuant de former, sous un seul monarque, autant de duchés, de comtés et de seigneuries différentes, les provinces des Pays-Bas étaient au nombre de dix-sept : Charles-Quint dans sa toute-puissance avait dû renoncer à les réunir en un seul corps. A grand'peine, il avait réussi à faire reconnaître, au-dessus des juridictions provinciales, comme juridiction commune et suprême, le grand conseil de Malines et à réunir les États généraux, où les députés traitaient ensemble des affaires communes, mais dont les décisions n'engageaient aucune province, sans le consentement de ses États particuliers.

Toutefois, depuis l'avènement de la maison de Bourgogne et surtout de la maison d'Autriche, les Pays-Bas avaient profité de la grandeur de leurs souverains et, sous la condition de ne pas perdre leur indépendance intérieure, ils avaient aussi utilement servi qu'heureusement partagé la fortune de ces princes. Plus les flottes et les armées de la maison d'Autriche s'étendaient au loin dans les deux mondes, plus se développait et s'enrichissait le commerce des Flandres, plus s'illustrait et s'agrandissait la noblesse flamande. Aussi n'était-il pas de possession dont Charles-Quint tirât un plus avantageux parti : « Les Flandres », écrivait à cette époque un ambassadeur vénitien, « sont le trésor du roi d'Espagne, ses mines, ses Indes; c'est elles qui ont pu subvenir aux entreprises de l'empereur, à ses longues guer-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF

res en France, en Italie, en Allemagne; c'est avec leurs ducats d'or qu'il a défendu ses États, sa dignité, sa réputation. »

C'était aussi avec leurs soldats et leurs capitaines. De leur sein, sortaient ces fameuses bandes wallones, redoutées de toute l'Europe, et que jusqu'à Rocroy l'on n'a jamais pu rompre; bientôt, à la tête des troupes flamandes, le comte d'Egmont allait décider, contre nous, de la victoire de Saint-Quentin et gagner la bataille de Gravelines.

La prédilection de Charles-Quint pour cette portion de ses domaines se justifiait donc, à plus d'un titre. D'ailleurs ce roi d'Espagne, cet empereur était né et avait été élevé en Flandre. Plus tard, pour suffire à tous les peuples qu'il avait à gouverner, il avait dû courir constamment de la mer du Nord à la Méditerranée, du Rhin aux Alpes, des Alpes aux Pyrénées, et se faire, tour à tour, avec une souplesse égale à sa vigueur, Espagnol, Allemand, Italien ; mais il était resté toujours et par-dessus tout Flamand. Si, lorsqu'il avait voulu s'ensevelir vivant, il avait choisi l'Espagne pour tombeau, jusque-là, c'était en Flandre qu'il avait le mieux aimé vivre.

Dans ce pays, à Gand en particulier, il avait réprimé la révolte avec une impitoyable vigueur. Mais, en même temps, il avait préféré à ses autres sujets les Flamands prêts à le servir; il leur avait donné à régir l'Espagne, l'Empire, l'Église même : le Pape Adrien VI n'était-il pas sorti de l'Université de Louvain [1] ?

1. Pour toute cette description des Flandres et de leurs rapports avec la Maison d'Autriche sous Charles-Quint, voir : Strada, *Decade*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi vivait, laborieux et content, indépendant et fidèle, le peuple des Pays-Bas, quand survint la réformation. Situé entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, et mis par son commerce en relation continuelle avec ses voisins, il s'ouvrait aux novateurs de trois côtés : il ne devait pas les repousser. Fier et rude, flegmatique et raisonneur et, comme nous venons de l'observer, plus capable de lecture qu'aucun autre peuple, il inclinait volontiers, en religion comme en tout le reste, à s'en rapporter à son propre sens.

Dès 1522, Luther eut des disciples dans les Flandres; les premiers appartenaient à l'ordre même d'où il était sorti, c'étaient des moines augustins d'Anvers[1]. Néanmoins, soit qu'une doctrine devienne plus contagieuse en passant par la France, soit que l'Église républicaine de Calvin convînt davantage aux mœurs, aux institutions, au caractère des communes flamandes, c'était le protestantisme français, et non le protestantisme allemand, qui devait s'y propager.

Calvin y supplanta Luther.

De plus, à côté de Luther et avant Calvin, Jean de Leyde et les anabaptistes apparurent en Hollande et en Frise, en même temps qu'à Munster. Issus des désordres que la réformation soulevait dans

I, lib. I. — Bentivoglio, *Guerre de Flandres*, liv. I. — Prescott, *History of Philippe the second, King of Spain* (Hist. de Philippe II, roi d'Espagne), liv. II, chap. I. — Lothrop Motley, *The Rise of the Dutch Republic* (Fondation de la République des Provinces-Unies), Introduction. — Relations des ambassadeurs Vénitiens sous Charles-Quint.

1. Théodore Juste, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, liv. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les peuples et dans les âmes, mais désavoués par ses premiers apôtres, s'affranchissant de tous les freins de la morale, de tous les liens de la société, professant la communauté des biens et des femmes, exterminés à la voix de Luther en Allemagne, traqués et frappés partout comme perturbateurs du repos public, ils faillirent brûler Leyde et piller Amsterdam.

Les Pays-Bas étant un des foyers de cette peste, personne en Europe ne s'étonna que le fer et le feu fussent employés à l'extirper. De l'année 1522 à l'année 1556, en vertu des édits de Charles-Quint, environ trente mille anabaptistes furent décapités, enterrés vifs ou brûlés.

Dans le même temps, les autres dissidents n'étaient guère plus épargnés. Tandis que les luthériens d'Allemagne, debout et en armes à la suite de leurs princes, levaient déjà bannière contre l'empereur et le contraignaient de compter avec eux, les protestants des Pays-Bas, sans chef à leur tête, ni soldats à leurs ordres, ne songeaient point alors à se révolter et ne trouvaient aucun appui au dehors. La plupart, nous l'avons dit, étaient calvinistes; les luthériens d'Allemagne ne les reconnaissaient point pour frères, et les calvinistes de France, poursuivis et frappés comme eux, étaient encore désarmés. On peut évaluer à vingt mille, sans compter les anabaptistes, le nombre des protestants que Charles-Quint fit périr dans les Pays-Bas, ou réduisit à fuir [1]. Pour sévir sans obstacle

1. Grotius a porté à cent mille le nombre de victimes pour cause de religion. Le chiffre de cinquante mille est donné par Guillaume le Taciturne dans son apologie. Une relation vénitienne de 1546

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ni résistance, il lui suffit de consentir que les poursuites seraient déférées aux juges ordinaires, et conformes à la procédure habituelle. Moyennant cette précaution, il put introduire dans la plupart des provinces des inquisiteurs, il les employa à rechercher les dissidents, et laissa aux tribunaux anciens la charge de les punir.

Après de telles mesures, le vieil Empereur, du fond de sa retraite, était bien fondé à se rendre le témoignage qu'il n'avait pas ménagé les hérétiques [1]. Mais en même temps il était réduit à confesser que, sous lui, ils n'avaient jamais cessé de s'étendre [2].

II

Les choses en étaient là, quand Philippe II succéda à son père. Avec lui, ce n'était plus les Flamands qui allaient gouverner le monde; c'était l'Espagne qui prétendait gouverner les Flandres. On put l'apercevoir dès son avènement. Comme les États, réunis à Gand, pressaient le nouveau souverain de leur confier leur pays, d'en écarter les soldats étrangers, venus pour le défendre de la France, et qui, contrai-

évalue à plus de trente mille le chiffre des seuls anabaptistes exécutés par autorité de justice, et c'est d'après cette relation que nous avons un peu plus haut indiqué ce chiffre. Resterait donc environ vingt mille luthériens ou calvinistes. C'est le chiffre adopté par M. Juste. — Théodore Juste, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, liv. VII, p. 302 à 308.

1. Lettre à Dona Juana, 25 mai 1558, citée par M. Juste, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, p. 309.

2. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rement aux anciens privilèges, continuaient de l'occuper en pleine paix, Philippe II laissa échapper une parole qui dévoilait sa politique : « Et moi aussi je suis un étranger. » Sur quoi, il descendit brusquement de son trône et sortit de la salle des États. Peu de temps après, il quitta les Pays-Bas pour n'y plus rentrer [1].

Les troupes espagnoles, dont les exactions et les désordres irritaient le peuple, n'étaient pas le seul sujet de querelle de Philippe II avec ses sujets. Il voulait instituer de nouveaux évêques, les jugeant nécessaires pour combattre l'hérésie. Il avait raison : de vastes portions des provinces flamandes relevaient d'évêques allemands, séparés d'elle par le Rhin et qui ne les visitaient jamais. Mais les États redoutaient de voir siéger sur leurs bancs des prélats, choisis par le roi, et qui rendraient l'ordre ecclésiastique plus dépendant de la couronne. Les nouveaux venus devaient même prendre la place des anciens abbés, élus jusqu'alors par leurs communautés, et liés par le rang et par l'intérêt à la plus haute noblesse ; car, contrairement aux avis de la Cour de Rome, Philippe II et son ministre Granvelle avaient imaginé de doter les évêques, en les rendant titulaires des plus riches abbayes de leurs diocèses. De là, les réclamations des monastères appuyés par les États.

Pour les apaiser, Philippe II se décida à entretenir de ses propres deniers les évêques à qui des abbayes

1. Lothrop Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, t. I, partie I, chap. III, p. 194. — Baron de Gerlache, *Introduction à l'histoire du royaume des Pays-Bas*, p. 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étaient disputées. Les abbés ne furent donc pas supprimés; les évêques furent institués et, comme l'hérésie devenait chaque jour plus menaçante, l'université de Louvain et les seigneurs catholiques, tels que le comte d'Egmont, firent enfin bon accueil à cette institution salutaire [1]. Vers le même temps les soldats étrangers furent retirés. Auparavant Philippe II avait remis les Flandres aux mains de sa sœur naturelle, Marguerite de Parme, une Flamande, de qui l'on pouvait attendre qu'elle gouvernerait avec des Flamands.

En dépit de la diversité d'humeur du souverain et des sujets, la plupart de leurs différends s'arrangeaient donc : un seul mésaccord détermina la rupture; il portait sur la manière de poursuivre et de réprimer l'hérésie.

L'inefficacité des moyens employés contre elle par Charles-Quint donnait à réfléchir à Philippe II. Celui-ci, pourtant, ne balança pas. Redoubler de rigueur et, sans rien changer aux édits de son père, en rendre l'exécution plus exacte et plus constante, telle fut, dès le premier jour de son règne, son invariable résolution. Elle était prise, précisément à l'heure où cette exécution devenait plus difficile que jamais. Les juges des Flandres fléchissaient, enfin, sous leur cruelle besogne. Dès les derniers temps de Charles-Quint, ils se lassaient de condamner et, depuis son

1. Strada, *Décade I*, lib. I et II. Papiers de Granvelle, publiés dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*, t. VI, p. 59 et 67 à 76, p. 321 et 323, 530 et 532, — *Correspondance de Philippe II*, publiée par Gachard, t. I. Rapport au Ministre de l'intérieur, p. XCIII. — *La Hollande catholique*, par Dom Pitra, p. 171 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avènement, Philippe II voyait croître avec dépit cette lassitude. Quel remède y apporter? Quand les violateurs de l'ordre établi sont devenus légion, il faut, ou se résigner à leur impunité, ou les atteindre par des voies sommaires et les livrer à des juridictions spéciales, que rien ne vienne ni distraire ni fléchir. C'était pour ce motif, que l'Inquisition d'Espagne avait été jadis instituée contre les Maures et les Juifs.

Nous décrirons plus loin et nous apprécierons cette institution; qu'il nous suffise d'indiquer ici les deux caractères qui lui étaient particuliers et la rendaient formidable. Ses procédures étaient secrètes, ses arrêts sans recours. Elle poursuivait les accusés sans faire connaître les dénonciateurs et les témoins, et quand elle les condamnait, tous les dépositaires de la puissance publique étaient tenus d'exécuter la sentence; aucun ne pouvait la contrôler. Nous avons déjà vu que Charles-Quint n'avait pu donner ni l'une ni l'autre prérogative à l'Inquisition des Pays-Bas; Philippe II, à son tour, protesta constamment qu'il n'entendait pas introduire dans cette contrée son Inquisition espagnole, objet d'effroi pour les autres peuples. Mais, sous sa main, tout prenait vite une couleur espagnole; quand il pressait les inquisiteurs de Hollande ou de Hainaut d'agir; quand, du fond de son palais de l'Escurial, où venait aboutir un réseau d'espionnage et de délation, il dirigeait leurs recherches et les appuyait dans leurs fréquents conflits avec les juges ordinaires; quand, ainsi poussés et soutenus, ces inquisiteurs méconnaissaient à la fois l'auto-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rité des magistrats et les privilèges des citoyens [1]; alors, ce n'étaient plus les novateurs et leurs doctrines qui semblaient en question, c'étaient les institutions nationales et les franchises séculaires du peuple entier. Aussi les réclamations et les résistances légales partirent de tous les corps qui avaient qualité pour parler au nom du pays : du magistrat d'Anvers, du conseil de Bruges et des autres villes de Flandre; enfin du conseil de Brabant, composé d'hommes d'une foi irréprochable : c'est le témoignage que leur a rendu Granvelle, le ministre laissé par Philippe II près de sa sœur, pour l'assister et la surveiller [2]!

Parmi les membres de ces divers conseils, à peine quelques hommes inclinaient déjà à l'impunité des hérétiques. Les premiers, dont le souvenir se soit conservé, étaient deux catholiques fidèles : l'un, le marquis de Berghes, « renommé par la gravité de ses mœurs, sa prudence au conseil, son affection à la religion, à la patrie et à la liberté », c'est encore Granvelle qui le déclare [3]; l'autre, le baron de Montigny, dont la vie et la mort attestèrent pareillement la croyance. Non seulement ces deux seigneurs refusaient dans les provinces dont ils étaient gouverneurs de prêter appui à l'exécution des édits [4]; mais de plus ils ne craignaient pas de dire qu'à

1. Théodore Juste, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, liv. VII. — Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, t. I, 2e partie, ch. III.

2. Papiers d'état de Granvelle, t. VI, p. 217, 237, et t. VIII, p. 377 et 436.

3. Papiers de Granvelle, t. VI, p. 211 (en note).

4. Papiers de Granvelle, t. VII, p. 74. — Fray Lorenzo à Philippe II. — Gachard, *Rapport sur les archives de Simancas*, p. 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'hérétique, même obstiné, il ne faut imposer aucune peine, parce qu'il peut se convertir, et, qu'en matière de religion, il est mal de verser le sang. Tous deux, mêlés aux premières agitations de leurs pays, envoyés en Espagne pour présenter ses plaintes, devaient être retenus au delà des Pyrénées et mourir, victimes de la ténébreuse et lente vengeance de Philippe II [1].

Le prince d'Orange se prononça avec plus d'éclat en faveur de la tolérance, mais plus tard : en 1560, Granvelle attestait « encore sa bonne volonté aux affaires de religion [2] ». Vers la fin de l'année 1564, le Conseil d'État délibérait, devant la régente, sur de nouvelles représentations à porter à Philippe II, lorsque le personnage, qu'on pouvait déjà nommer le Taciturne, éclata tout à coup; au terme d'un véhément discours, il prononça ces paroles : « Quant à moi, je suis catholique; mais je ne puis admettre que les souverains veuillent commander à l'âme des hommes et leur ravir la liberté de la religion et de la foi [3]. »

La voix de Berghes et de Montigny avait été étouffée ; celle de Guillaume d'Orange retentit davantage, mais sans rencontrer d'abord aucun écho. On était à la veille des premiers troubles ; à côté de la résistance légale contre Philippe II, se tramait une révolte à main armée. Des nobles, mécontents et turbulents,

1. Prescott, *Histoire de Philippe II*, t. III, ch. VI. — Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unis*, l. II, partie III, ch. I et V.

2. Papiers d'état de Granvelle, t. VI, p. 35.

3. Groën van Prinsterer, *Archives*, t II, p. 220.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

débauchés et ruinés, les « Gueux », comme ils s'appelaient, s'associaient pour soulever la populace, et signaient entre eux le fameux « compromis », par lequel ils s'engageaient à se soutenir les uns les autres, à repousser l'oppression par la force et à renverser l'Inquisition.

Mais, jusque dans ces conciliabules factieux, dès que le nom de liberté de conscience fut prononcé, les cris et les contradictions s'élevèrent, l'association fut près de se dissoudre : pour qu'elle restât unie, il fallut que ses membres se déclarassent prêts à observer les règlements qui seraient établis par le roi, du consentement des États, dans le but de maintenir l'ancienne religion [1].

A plus forte raison, les doléances des conseils des villes, les requêtes du Conseil d'État, que le comte d'Egmont fut chargé de porter à Madrid, étaient loin de conclure à l'impunité do l'hérésie. Elles réclamaient, non le retrait, mais la « modération » des édits, et la modération demandée consistait, non à supprimer la peine de mort, mais à en restreindre l'application, à en adoucir l'exécution, à substituer la potence au bûcher, et, surtout, à transférer le jugement du crime d'hérésie des Inquisiteurs aux Evêques [2].

Philippe II, néanmoins, ne se méprit pas sur la portée do ces demandes, comme se méprenaient, sans doute, la plupart de ceux qui les formaient. Il comprit que, les Inquisiteurs une fois retirés ou désarmés, les hérétiques ne seraient plus poursuivis, et

1. Strada, *Décade I*, lib. V. — Motley, 2e partie, chap. VI.
2. Strada, *loc. cit.* — Motley, *id* chap. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'en fait, la modération des édits équivalait à leur abolition. Il porta la question en ces termes à son conseil de conscience et il en reçut cette réponse que, « attendu la situation critique des provinces flamandes et le danger imminent, si on les poussait à bout, de les voir se révolter contre la couronne et se détacher entièrement de l'Église, le roi pourrait, avec raison, leur accorder la liberté de conscience et de culte. » Cet avis n'était pas celui qu'il attendait ; il répliqua : « Je ne vous demande pas si je le puis, mais si je *le* dois. » La réponse devint alors négative, et le roi, se prosternant devant un crucifix, proféra cette prière : « Souverain maître de toutes choses, j'implore ta majesté divine ; maintiens-moi dans la résolution, où je suis, de ne jamais devenir et ne jamais me laisser appeler le seigneur de ceux qui ne te reconnaissent pas pour leur Seigneur [1]. » Les édits ne devaient donc être ni modérés ni retirés.

Encore que le roi eut cédé ou transigé sur les autres points débattus, dès que cette résolution, prise à Madrid, fut connue dans les Pays-Bas, les événements se précipitèrent. Les protestants se déterminèrent à prendre, eux-mêmes, la liberté qu'on leur refusait. Le moment leur paraissait favorable. Les soldats espagnols étaient partis; les milices des provinces, mal préparées d'avance à la guerre civile, restaient seules pour réprimer le désordre ; les Inquisiteurs avaient beau être maintenus dans leur autorité, ils ne trouvaient personne pour leur prêter main-forte.

1. Strada, *loc. cit.* L'historien tenait cette scène d'un membre du Conseil de conscience.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le cardinal Granvelle, ministre modéré mais docile de la politique violente de son maître, instrument habile et souple de la domination espagnole et détesté à ce titre des Pays-Bas, Granvelle s'était éloigné, quelque temps après les soldats. La régente n'avait plus, autour d'elle et dans son conseil, que des seigneurs flamands pour régir la Flandre. Les ressorts du gouvernement, d'abord tendus à l'excès, s'étaient relâchés; la nation se sentait encore ébranlée, fatiguée et satisfaite de ses efforts pour échapper aux étrangers.

C'est alors que les protestants se montrèrent. Sortant de leurs retraites, on les vit tout à coup tenir leurs prêches en plein champ, sous la voûte du ciel, à la face du soleil. A ces assemblées, les hommes venaient avec des arquebuses, des fourches, des poignards, prêts à se défendre si on tentait de les disperser. Des sentinelles, postées sur toutes les avenues, veillaient sur le pasteur et sur le troupeau. Dans une enceinte, formée de charrettes renversées, de planches et de troncs d'arbres, des milliers de voix rudes et fortes chantaient les psaumes en langue vulgaire; puis, du haut d'une chaire, portée sur quelques branches ou sur quelques piques, tantôt un moine apostat, tantôt un artisan fanatique, tantôt un homme de guerre lettré, venu de Genève ou de France, haranguait la foule, poussée vers lui par l'ardeur de la foi, ou par l'attrait de la curiosité. Le plus souvent, il déclamait contre la richesse et la corruption de l'Église romaine, il opposait à ce tableau la condition misérable des réformateurs et des réformés, les vrais chrétiens immolés ou proscrits, sa propre tête mise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à prix, ses auditeurs menacés de mort et forcés, pour adorer Dieu, de fuir en armes, au fond des campagnes solitaires. Ces prêches, sévèrement interdits et complètement impunis, se multiplièrent, sans être ni autorisés ni règlés. Destinés en apparence à propager une doctrine, ils prirent, de plus en plus, le caractère des réunions où les révolutions se préparent, tels que furent plus tard les clubs de France, les sociétés secrètes d'Allemagne ou d'Italie[1]. Invectivant sans cesse contre le culte des images, les prêcheurs exhortaient la foule à renverser les idoles: leur voix ne fut que trop entendue.

Le 14 août 1566, une populace furieuse commença ses ravages dans les villages autour de St-Omer, puis se répandit dans les villes, à Ypres, Mons, Gand, Malines; à Bruges et dans cinq ou six autres villes seulement, les bourgeois prirent les armes et mirent en fuite les briseurs d'images[2]. Partout ailleurs, soit complicité passive, soit plutôt étonnement et stupeur, habitants et magistrats laissèrent une poignée d'hommes dévaster les églises, souiller les vases sacrés, fouler aux pieds les hosties. A Anvers, une centaine d'iconoclastes, ivres et déguenillés, s'abattit sur la cathédrale et promena, durant quatre jours, son brutal marteau du pavé jusqu'à la voûte. Ils purent dépouiller de toutes ses parures, dépeupler de tous ses saints, le vaste et magnifique édifice, image de la cité céleste, legs pieux des générations fidèles.

1. Prescott, *Histoire de Philippe II*, liv. II, chap. XII.

2. *Les Huguenots et les Gueux*, étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par M. le baron Kervyn de Lettenhove (6 vol. in-8°, Bruges 1883-1885), p. 344 et 370.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le désordre, ne rencontrant pas d'obstacle, s'étendit de toutes parts, et menaça jusqu'à Bruxelles. Renfermée dans sa capitale, la gouvernante ne trouva, à ses côtés, nul appui pour la résistance; elle ne reçut des principaux personnages des Flandres, rassemblés autour d'elle, d'autre conseil que d'apaiser la sédition, en lui donnant gain de cause. « C'était assez », lui disait alors le vainqueur de St-Quentin et de Gravelines, le comte d'Egmont, « de sauver l'Etat; maintenir l'unité de religion dépassait les forces humaines. » Voilà comment Marguerite de Parme fut réduite à concéder l'exercice du culte réformé, dans tous les lieux dont les protestants se trouvaient maîtres au moment où paraissait son édit. Pour la première fois, la liberté de conscience et de culte se trouvait reconnue légalement; mais cette loi n'était pas œuvre de justice et de sagesse, la violence l'avait arrachée à la peur. La paix ne se rétablit pas: la force ayant été le premier titre de possession des protestants, ils ne se continrent pas dans les limites qui leur étaient assignées; chaque jour, ils prétendirent pousser plus loin leurs conquêtes et, dans plusieurs provinces, les gouverneurs, soit connivence, soit faiblesse, cédèrent d'abord à leurs exigences. Non contents d'exercer leur propre culte, ils proscrivaient, partout où ils devenaient maîtres, ils prétendaient anéantir le culte qu'ils avaient quitté [1].

Leurs attentats, en se prolongeant, réveillèrent enfin les catholiques. Ceux qui s'étaient résignés à

1. Strada, *loc. cit.* — Groën van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. VII et XII. — Motley, *Fondation de la République*, part. II, chap. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

supporter l'hérésie reconnurent la nécessité de soutenir leur foi. Le même Egmont, qui avait pressé Marguerite de Parme de signer l'édit de tolérance et qui la détourna longtemps de le retirer, changea de sentiment, lorsque, rentré dans son gouvernement de Flandre, il vit de près les protestants à l'œuvre. Après les avoir épargnés d'abord, catholique et homme de guerre, il ne songea plus enfin qu'à défendre sa religion outragée, il ne garda pas de ménagement et, en réprimant les excès des sectaires, il ne laissa pas subsister leur culte. Du moins il se vanta à Philippe II qu'en un mois, dans toute l'étendue de son gouvernement, il avait fait cesser les prêches et disparaître les prêcheurs [1]. Ayant de la sorte tourné contre eux les patriotes flamands, les protestants ne purent se maintenir. Vainement, pour la première fois, ils levèrent des troupes, ils tentèrent le sort des armes. Quand les seigneurs et les principaux citoyens des Pays-Bas s'accordèrent, enfin, pour les combattre avec le Gouvernement, quand les adversaires les plus déterminés de l'Inquisition se rangèrent parmi les ennemis déclarés de l'hérésie, la lutte devint trop inégale. Valenciennes, le boulevard des rebelles, se rendit, après un long et terrible siège, et le prince

1. Correspondance de Philippe II, t. I, précis, p. 524, 545, 547. Prescott, *Philippe II*, liv. II, chap. XII. Egmont a été accusé de tolérance et même de connivence avec les hérétiques, d'abord par la duchesse de Parmes, au moment où il venait de la quitter et où la malheureuse princesse se voyait abandonnée et sans ressources; ensuite dans son procès. Strada (*Déc. I*, liv. VII), et M. Kervyn de Lettenhove (*les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 394) ont reproduit ces accusations et ces plaintes; les protestants en ont formulé et leurs historiens en ont répété de contraires, Pontus Payen, notamment, cité par Motley. (2e partie, chap. X.) Je me suis attaché à concilier ces allégations contradictoires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Orange, qui avait sous main fomenté la révolte, la laissa écraser, sans l'avouer ni la secourir [1]. Tout ce que les protestants avaient conquis leur fut arraché; tout ce qu'ils avaient obtenu leur fut retiré. L'autorité de la gouvernante, un instant abattue, se releva. En prenant son point d'appui dans le pays même et parmi ses principaux habitants, le roi d'Espagne pouvait se maintenir encore à la tête des provinces flamandes, et maintenir avec lui la religion catholique [2].

III

Ce résultat ne le contenta pas. Si la rebellion était conjurée, elle n'était pas châtiée; si le protestantisme était vaincu, il n'était pas détruit; enfin si le pouvoir du prince était rétabli, il ne s'exerçait pas sans contrôle. Aussi, ce fut en vain que la gouvernante et ses plus fidèles conseillers conjurèrent Philippe II de ne pas s'aliéner la volonté des Flamands par des mesures de rigueur, de ne pas donner occasion à de nouveaux tumultes. Le saint pape Pie V, envers qui il professait d'ordinaire une grande déférence,

1. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II. Préface, p. 144 et s. — Groën van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p 16 et 20. — Motley, *Fondation de la République*, partie II. chap. IX et X. — Kervyn, *les Hugueno's et les Gueux*, t. I, p. 436.

2. Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens*. Relation de Tiepolo en 1567. — Groën van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 279 et 324. — Strada, *Décade I*, liv. VI. — Prescott, *Philippe II*, liv. II, chap. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'engagea de son côté à la clémence : mieux valait, lui faisait dire le Saint-Père, procéder par la miséricorde que par le fer et le feu. Ce conseil irrita le roi catholique. Il chargea son ambassadeur à Rome d'en témoigner son ressentiment [1], rappela Marguerite de Parme et envoya dans les Pays-Bas le duc d'Albe, à la tête de dix mille soldats italiens ou espagnols.

Un seul trait suffit à peindre le gouvernement du duc d'Albe. De graves historiens l'ont cru formellement chargé d'exécuter une condamnation à mort, prononcée contre tous les habitants des Pays-Bas, hormis un petit nombre nommément exceptés. Ils ont cité un arrêt de l'Inquisition espagnole, qui les aurait déclarés coupables d'apostasie et de lèse-majesté, les uns pour s'être ouvertement révoltés contre l'Église et contre le roi, les autres pour n'avoir pas résisté à la révolte [2]. Que cette sentence capitale

1. Kervyn, *les Huguenots et les Gueux*, t I, p 469 et s., et t. II, p. 225.

2. Meteren, liv. III, fol. 54. De Thou, liv, 43. L'historien américain et protestant Prescott, dans son ouvrage sur Philippe II (liv. III, chap. III,,conteste l'authenticité de cette sentence, que Meteren a prétendu citer et traduire textuellement, que de Thou ne révoquait pas en doute et qu'ont mentionnée après eux la plupart des historiens. Prescott remarque qu'on n'en trouve aucune trace dans l'histoire de l'Inquisition de Lorrente, bien que cet écrivain ait eu entre les mains tous les documents relatifs au saint-office et, à coup sûr, n'ait laissé de côté rien de ce qui pouvait le rendre odieux. Il suffit, d'ailleurs, d'être un peu familier avec les controverses et les luttes de cette époque, pour ne pas s'étonner du crédit donné à des pièces fausses, fabriquées dans un intérêt de parti ; enfin il serait plus vraisemblable d'attribuer une décision collective de cette nature au Conseil de conscience qu'à l'inquisition. Mais qu'elle ait été on non rendue, la manière d'agir de Philippe II et du duc d'Albe y a donné créance. Il faut de plus reconnaître que les lettres royales, les premières instructions, qui furent envoyées en Flandre par Philippe II, à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contre tout un peuple ait été ou non rendue, soit par le Saint-Office, soit plutôt par le Conseil de conscience toujours consulté en pareille matière, qu'on l'estime authentique ou apocryphe, elle n'en a pas moins paru rendre raison des actes du roi d'Espagne et de son lieutenant. On a pu penser que, muni de l'arrêt de mort, le duc d'Albe tenait pour épargnés par grâce tous ceux qu'il n'exterminait pas et, par conséquent, se croyait le maître de les dépouiller et de les asservir. Quiconque se rencontrait sur sa route était réduit à marcher à sa suite, ou à entrer en rébellion. Pour n'avoir voulu faire ni l'un ni l'autre, le plus illustre des capitaines et des patriotes flamands, le comte d'Egmont, périt, avec le comte de Horn, sur l'échafaud. Vainement Marguerite de Parme et Granvelle, l'ancien adversaire d'Egmont, intercédèrent de loin pour lui et rendirent témoignage à sa loyauté [1]; vainement un des juges que le duc d'Albe avait choisis, Pierre Arset, s'éleva contre l'iniquité du procès; vainement enfin les anciens services, les exploits, les victoires du vaillant capitaine parlaient en sa faveur; le 6 juin 1568, un ambassadeur de France put dire : « J'ai vu tomber la tête d'un homme qui trois fois a fait trembler la France. »

Cette tête illustre n'était pas tombée encore, et déjà la révolte, à laquelle Egmont avait refusé de concourir, éclatait, mais seulement parmi les protestants. Il n'y avait alors que les protestants qui

suite des premiers troubles et que M. Kervyn de Lettenhove a citées, ne sont pas sans analogie avec la sentence publiée par Meteren. Voyez *les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 383.

1. Correspondance de Philippe II, 1567, précis, p. 511, 595, 599. — Kervyn, *les Huguenots et les Gueux*, p. 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fussent prêts à combattre; aguerris par leur défaite même, ils possédaient désormais ce qui avait manqué à leur premier effort : à leur tête, un chef pour les conduire, le prince d'Orange; à leur côté, des alliés pour les soutenir, les huguenots français en armes.

Ce n'était pas sans avoir longtemps mesuré l'abîme ouvert sous ses pas, que Guillaume d'Orange s'était jeté, d'une opposition qu'on étouffait, dans une rébellion qui ne devait plus fléchir. Bossuet, à la cour de Louis XIV, a vanté Cromwell de n'avoir rien laissé à la fortune de ce qu'il avait pu lui ôter, par conseil et par prévoyance [1]; et tels sont, en effet, les politiques qui commandent aux événements, dans les temps et les Etats réglés, mais non ceux qui s'élèvent, à travers les révolutions, et les dirigent. Instruit par une autre expérience que Bossuet, M. Guizot a reconnu, au contraire, que Cromwell s'était singulièrement abandonné à la fortune [2]. On en peut dire autant du Taciturne. Ces deux chefs de la révolution protestante, également consommés dans l'art de dissimuler, l'un en parlant et l'autre en se taisant toujours, n'ont cessé d'ouvrir et de tourner leurs voiles au vent qui les poussait, non point en aventuriers inconsidérés et téméraires, mais en navigateurs fermement résolus à beaucoup hasarder, pour beaucoup gagner, et constamment prêts à mettre à profit les tempêtes. A mesure que croissaient devant eux les obstacles et les périls, ils changeaient de dessein, et c'était toujours pour porter plus loin leur ambition et leur effort.

1. Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.
2. *Histoire de la civilisation en Europe*, 13e leçon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi a-t-on vu Guillaume d'Orange, habile sous Charles-Quint à gagner la faveur du prince ; plus habile sous Philippe II, quand le prince tourne ailleurs ses regards, à s'attirer la confiance du peuple ; capable, enfin, par son génie et son courage, de tout entreprendre et de tout surmonter, quand il s'agit pour lui de fonder et de gouverner une nation. Pour devenir courtisan de Charles-Quint, Guillaume, né luthérien, avait été fait catholique ; il resta catholique, tant qu'il prétendit seulement diriger un parti dans l'Etat [1] ; il inclina quelque temps vers la confession d'Augsbourg, quand il chercha au dehors un point d'appui et pensa le trouver en Allemagne [2]. Mais les réformés des Pays-Bas étaient calvinistes : devenu leur chef, il se confondit avec eux et se déclara enfin calviniste, après qu'il eut entrepris de former, au moyen d'une religion nouvelle, un État nouveau [3].

1. Jusqu'en 1566, ses discours, sa correspondance, ses démarches, ne cessent de l'attester. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 460, et t. II, p. 197, 198, 213 et suiv. — *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 35, 60. 323 et 324. — Groën van Prinsterer, *Archives*, t. I, p 71. — Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, liv. X, p. 47. Le 12 juillet 1566, le secrétaire de la duchesse de Parme, Armenteros, écrit à Philippe II qu'il soupçonne le prince d'Orange d'avoir changé de religion, et le roi écrit en marge de la dépêche : « Personne ne l'a écrit aussi clairement. » Juste, *Id.*, l iv. XI, p. 108. — Toutefois, dans son avis aux États des provinces, publié en 1566, il se présente encore comme catholique, aussi bien que dans sa correspondance, citée plus haut, jusqu'au 4 septembre 1566.

2. En 1567, il atteste au landgrave de Hesse et à l'électeur de Saxe sa prédilection pour la confession d'Augsbourg (Groën van Prinsterer, *Archives*, t. II, p. 450 et suiv., t. III, p. 52, 100, 107).

3. Ce fut le 23 octobre 1573 que le prince prit part, pour la première fois, à la communion dans une assemblée calviniste. (Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, partie III, ch. v.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il savait, en effet, que la différence de culte devait seule rendre la rupture, ce qu'il avait résolu désormais qu'elle fût : définitive et sans repentir. Mais si, d'une part, le protestantisme offrait à la résistance une base fixe et inébranlable, si les protestants devaient être indomptables à tous les revers ; d'autre part, réduits à leurs seules ressources, ils ne suffisaient point à vaincre, à s'affranchir, à se préserver ; leur chef ne l'ignorait pas. Aussi, depuis le jour qu'il se plaça à leur tête, jusqu'au dernier de sa vie, son perpétuel labeur consista, d'abord, à les fortifier en les disciplinant ; ensuite, à leur chercher aide et soutien au delà d'eux-mêmes, soit parmi leurs coreligionnaires étrangers, soit parmi leurs compatriotes catholiques.

L'Allemagne luthérienne, sollicitée la première, ne les appuya pas. La France calviniste, plus étroitement liée avec eux par la communauté de croyance, leur apporta, dès leur entrée en campagne, un secours, faible d'abord, mais qui devait s'accroître et ne plus leur faire défaut, jusqu'à leur émancipation.

Déjà, durant notre première guerre de religion, Coligny et Condé avaient envoyé des ministres de leur communion dans les Pays-Bas ; les confessions de foi de Genève s'y étaient répandues, apportées par des réfugiés de notre pays [1]. La gouvernante avait dû lever des troupes, pour préserver les frontières menacées par nos troubles. Le roi d'Espagne avait requis ses provinces flamandes d'aider son frère

1. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 302 et 303. Correspondance de la duchesse de Parme et des gouverneurs de provinces, tirée des Archives de Belgique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de France dans sa lutte contre l'hérésie et, ne pouvant, à son grand mécontentement, en obtenir des soldats pour une expédition de ce genre à l'étranger, il en avait du moins tiré quelques subsides [1], lesquelles ne parvinrent pas à leur adresse; ils furent pris et pillés en route par les Huguenots.

La paix d'Amboise, qui termina ou plutôt suspendit cette première lutte, n'avait pas empêché les protestants français de propager leurs doctrines sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, de remplir et d'agiter Anvers, dont le commerce les attirait, d'y multiplier leurs conventicules [2], et, quand la nouvelle Eglise eut grandi sous la persécution, quand elle commença de respirer et de lever la tête, c'était encore à la France qu'elle avait demandé des apôtres et des chefs. Vers l'année 1563, ses émissaires passèrent à Châtillon, chez l'amiral de Coligny, reçurent de lui, de ses frères, de quelques autres seigneurs réunis dans son château, des encouragements et des lettres pour Théodore de Bèze, près de qui ils allaient chercher des prédicateurs [3]. Les plus hardis de ces prédicateurs, les plus intrépides, les plus batailleurs, leur vinrent de France. Tel était ce Pérégrin de la Grange, gentilhomme provençal, qui accourait au grand galop de son cheval dans le champ où il devait annoncer l'Évangile, et tirait un coup de pistolet pour avertir

1. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, liv. VIII. — Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, 2e partie, chap. III. — Kervyn, *Gueux et Huguenots*, t. I, p. 165.

2. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XXXII. — Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, p. 101.

3. Gerlache, *Introduction à l'Histoire des Pays-Bas*, p. 132 Rapport de Fray Lorenzo à Philippe II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que le sermon allait commencer. Tel cet autre plus célèbre, François Junius ou du Jong, gentilhomme du Berry, à peine âgé de vingt ans quand il arriva de Genève à Anvers. Il prêcha un jour à Bréda, dans une maison située en face du bûcher sur lequel brûlaient, à ce moment même, plusieurs de ses coreligionnaires : la lueur des flammes éclairait la salle, où la voix proscrite du ministre réformé se faisait entendre [1]. Bientôt ce ne furent plus seulement des prêcheurs et des bibles, mais des soldats et des armes, que la France envoya aux Pays-Bas. Guillaume d'Orange enrôlait des troupes contre le duc d'Albe et Philippe II, dans le moment où Condé et Coligny reprenaient la lutte contre Charles IX. Entre des chefs de parti voués à la même cause, l'accord se fit tout seul. Guillaume confia une première expédition à son frère cadet, Louis de Nassau, proche des frontières de France. A côté de Louis de Nassau, une bande d'un millier de huguenots, conduite par un Normand, le sieur de Cocqueville, guerroya sur les frontières d'Artois et fut détruite, sans grande peine, par le maréchal de Cossé, gouverneur de Picardie [2]. Après la défaite de Louis de Nassau à Jeminghem, le prince d'Orange s'étant décidé à reprendre la campagne, une autre bande française, conduite par le sieur de Genlis, le rejoignit à son entrée en Brabant ; elle était mal recrutée et mal armée, mais elle arriva si à propos,

1. Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, 2e partie chap. VI. Sur Junius, voyez aussi le curieux article de Bayle, *Dictionnaire critique*.

2. Meteren, fol. 56, verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle empêcha la journée d'être perdue [1]. La seconde campagne des protestants ayant échoué, comme la première, dans les Pays-Bas, les deux Nassau, Guillaume et Louis, se réfugièrent en France pour combattre encore : Guillaume parut à l'armée de Coligny, mais s'en éloigna promptement pour chercher du renfort en Allemagne ; Louis y resta, commanda le corps de bataille à Moncontour, compromit l'action par son impétueuse promptitude, assura la retraite par son indomptable vaillance. Il avait en face de lui, dans l'armée catholique, un lieutenant du duc d'Albe, Pierre de Mansfeldt, venu comme lui des Pays-Bas, à la tête de mille chevaux allemands : tant il est vrai que la destinée des Pays-Bas, et peut-être de l'Europe, se débattait alors en France.

On le vit bien, quand les huguenots, vaincus sur les champs de bataille, reprirent l'avantage dans les négociations et, par un singulier retour de fortune, couronnèrent leurs revers, en dictant, à Saint-Germain, les conditions de la paix. Non seulement cette paix restitua à la maison de Nassau la principauté d'Orange, elle prépara bien autre chose : elle donna à Louis de Nassau accès, à l'amiral de Coligny crédit à Saint-Germain; grâce à eux, la Hollande soulevée faillit obtenir l'appui, non d'un parti français, mais de la France même et de son gouvernement. Il est vrai que cet appui, Nassau consentit à le payer cher. Dans les pourparlers qu'il tint en même temps, d'un côté avec Coligny, Charles IX et la

1. Gachard, *Correspondance de Guillaume*, t. III, p. 331.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reine-mère, de l'autre avec l'ambassadeur d'Angleterre, Walsingham, il offrit de céder à la France la Flandre et l'Artois, à l'Angleterre la Zélande, laissant le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg retourner à l'Empire. Des historiens, dominés par des sentiments modernes, ne veulent pas que le prince d'Orange ait consenti au démembrement de son pays, même pour l'arracher à l'Espagne; ils le représentent comme étranger aux propositions de son frère, toujours enclin, sur toutes sortes de terrains, à trop s'avancer[1]. Suggérées et recommandées par Coligny[2], les propositions de Louis de Nassau n'en parurent pas moins agréées par Charles IX. Avec la complicité mal dissimulée du roi, le frère du prince d'Orange fut mis à la tête d'un corps de protestants français, choisit le brave La Noue pour « second »[3], s'empara de Valenciennes et de Mons. Déjà les huguenots « cornaient la guerre » d'Espagne, et l'amiral traitait de « mauvais Français » quiconque voulait l'empêcher[4]. Le moment décisif approchait. C'est alors que le duc d'Albe met en déroute une autre bande française, conduite par Genlis; il presse Mons qui va se rendre. Il faut que Charles IX se déclare, qu'il passe des pièges secrets à la guerre ouverte. On sait comment la jalousie de Ca-

1. Juste, *Les Pays Bas sous Philippe II*, t. II, liv. XVI. — Motley, *Fondation de la République*, 3e partie, chap. VI.

2. Voyez le Mémoire rédigé par Du Plessis-Mornay et présenté par l'amiral au roi Charles IX, « pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès-Pays-Bas. » (*Mémoires de Du Plessis-Mornay*), t. II, p. 20.)

3. Brantôme. Discours 87, art. 4.

4. *Mémoires de Tavannes*, collection Petitot, 1re série, t. XXV, p. 256 et 257.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

therine contre quiconque domine son fils pousse violemment celui-ci du côté où il ne penchait pas et détermine, tout à coup, l'assassinat de l'amiral et le massacre de la Saint-Barthélemy; pendant que la France est mise à feu et à sang, la Hollande protestante se retrouve délaissée. C'était pour la tirer de cet abandon, que le prince d'Orange avait dirigé, proche des frontières françaises, vers les provinces méridionales des Pays-Bas, ses deux premières campagnes. Mais la France rompait par un acte sanglant avec les protestants, et les provinces flamandes étaient catholiques.

Chaque religion commencait de se circonscrire dans un territoire différent. Propagées d'abord par une prédication errante et semées sur toute terre, les doctrines nouvelles, bien que françaises d'origine, avaient germé surtout chez la race teutonne et s'étaient enracinées dans les contrées brumeuses, détrempées par la mer du Nord, en Hollande et en Zélande, héritage des Nassau. Au contraire, le pays Flamand, travaillé le premier, le peuple de sang gaulois, violemment tenté d'abord, était demeuré ou rentré dans son ancienne foi et, si lourd que fût le joug du duc d'Albe, il ne cherchait point encore à le secouer. Au mépris des privilèges revendiqués jadis, au mépris de toute justice, le conseil des Troubles, remplaçant l'Inquisition, faisait saisir et périr nobles et bourgeois; les garnisons étrangères fouillaient et pillaient la contrée, que n'épargnaient pas, non plus, les soldats du prince d'Orange, venus pour la délivrer. Le duc d'Albe gardait toujours l'avantage. Destitués de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout secours et plus vivement pressés, ses ennemis perdaient pied sur terre. Il ne restait plus, pour combattre encore, que les gueux de mer sur leurs bateaux de pirates. A ce moment, par un hardi coup de main, ces gueux s'emparèrent d'un port, Brielle, et aussitôt ils reprirent et rendirent à leurs amis quelque espoir : espoir trompeur, néanmoins, si leur antagoniste, si le duc d'Albe lui-même ne leur avait enfin procuré des confédérés.

Il avait pu, par son conseil des Troubles, faire tomber sous la main du bourreau huit mille têtes [1]; il avait pu bannir, il avait contraint à fuir ou à se cacher un beaucoup plus grand nombre de citoyens, saisi les biens des plus considérables et des plus obscurs. Les évêques des Pays-Bas n'avaient pas laissé ignorer à Philippe II ces excès : ils l'avaient conjuré que la guerre aux hérétiques se fît « sinon saintement, du moins chrétiennement »; ils l'avaient averti que ce n'étaient pas seulement des hérétiques, mais des catholiques, en nombre infini, qui avaient été frappés de mort, ou avaient eu leurs biens confisqués [2]. Les plaintes des évêques étaient restées sans réponses et leurs troupeaux n'avaient pas remué. Mais, le produit des confiscations étant consommé, le duc d'Albe voulut, de sa seule autorité, taxer les marchandises, et la résistance éclata. La patience publique était épuisée sans doute, et, de

1. C'est le chiffre indiqué par M. Gachard, d'après les Archives de Simancas. La plupart des historiens l'avaient porté à 18.000, conformément à l'assertion de Marnix de Sainte-Aldegonde, devant la diète de Worms, en 1578. — Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, liv. XVI, p. 547.

2. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus, les nouvelles mesures, moins cruelles que bien d'autres, atteignaient tout le monde à la fois. En augmentant d'un dixième ou d'un vingtième le prix de chaque denrée, elles tarissaient le commerce du pays entier; en lui ôtant le droit de se taxer lui-même, elles attaquaient à la racine sa liberté. Vers ce temps, le parlement d'Angleterre donnait un semblable et plus étonnant exemple. On le voyait, à la fois, condescendre et même participer à l'iniquité judiciaire, résister à l'arbitraire fiscal. Mais les Tudor s'entendaient mieux à manier leur nation, que le lieutenant de Philippe II à gouverner un peuple qu'il méprisait. Au lieu de s'arrêter à propos, de reculer même, comme Henri VIII et Élisabeth, le duc d'Albe se cabra contre l'obstacle; il s'opiniâtra à exiger son impôt et le mécontentement devint unanime. Il gagna jusqu'au clergé, qui s'en fit l'organe et qui autorisa la résistance [1]. Les gueux venaient d'être abattus; les « malcontents » se soulevèrent.

Gueux et malcontents n'avaient pas même cause; ils avaient mêmes ennemis : les soldats espagnols. Le prince d'Orange sut le voir et saisir le moment. Renouvelant une manœuvre qui lui avait déjà réussi, il dissimula pour un temps, il effaça la querelle religieuse derrière la querelle nationale. Sous sa persévérante impulsion et à travers mille obstacles, les provinces protestantes du Nord et les provinces catholiques du Sud, représentées par leurs États, se mirent d'accord pour chasser les soldats

1. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, liv. XVI, p. 530, 531.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espagnols. Quand le pays serait délivré, les États décideraient sous quel régime politique et religieux il faudrait vivre. Jusque-là nul ne serait recherché pour sa foi; l'exécution des « placards » sur le fait d'hérésie demeurerait suspendue; les réformés jouiraient, dans les territoires catholiques, et les catholiques jouiraient, dans les territoires réformés, de la liberté, non de culte, mais de conscience; quant au culte, le nouveau demeurerait renfermé dans la Hollande et dans la Zélande, et l'ancien serait seul maintenu dans les autres provinces où il subsistait encore. Telle fut la pacification de Gand, que le clergé de Belgique, évêques, abbés, docteurs de l'Université de Louvain, estimèrent ne porter aucun préjudice à l'Église romaine, mais, au contraire, tendre à son avancement. Elle plaça, pour un temps, le prince d'Orange, désormais inexpugnable en Hollande, à la tête de toutes les provinces des Pays-Bas [1].

Lorsque les négociateurs de cet accord eurent achevé de le conclure, l'homme qui l'avait provoqué, par sa tyrannie, était loin. Depuis deux ans, le duc d'Albe avait tristement regagné l'Espagne. Mais, derrière lui, il avait laissé ses soldats, et vainement Philippe II, découragé, leur ordonnait de revenir, il n'était pas obéi ; les bandes du duc d'Albe, mal contenues par son insuffisant successeur Requesens et mal payées par leur prince, se mutinaient pour continuer leurs exactions, ravagaient les campagnes, saisissaient les places fortes,

1. Meteren, fol. 125 et 126. — Gachard, *Actes des États généraux des Pays-Bas*, t. I, n° 212.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rançonnaient les villes, brûlaient et « butinaient » la plus magnifique, Anvers, et se gorgeaient de ses dépouilles : pareils à la meute, qui a mordu au gibier et s'acharne à la curée, sans lâcher prise quand son maître la rappelle. Ce fut contre ce brigandage, ce fut aussi contre un gouvernement incertain, à bout de ressources et de résolution, également incapable d'inspirer la crainte ou la confiance, que les confédérés eurent à poursuivre le but de leur union. Ils ne pouvaient manquer de l'atteindre, mais, l'ayant atteint, l'union fut rompue.

IV

Au mois de mars 1577, à Gertruydenberg, une conférence s'ouvrit entre les confédérés des deux cultes, en présence des envoyés du nouveau gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche[1]. Là, après quelques contestations sur des points secondaires, les députés des provinces catholiques tinrent au prince d'Orange et à ses compagnons ce langage : « Les Espagnols sont dehors, le pays est libre. Don Juan, au nom du roi, adhère à la pacification de Gand. De votre côté, êtes-vous prêts, maintenant, à l'exécuter tout entière? Le principal article de la pacification porte que vous soumettrez le fait de l'exercice de votre religion aux États géné-

1. Je me sers ici de la relation de cette conférence publiée par M. Gachard, pièce capitale attribuée par lui à un ami du prince d'Orange, peut-être à Marnix de Sainte-Aldegonde (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 447-459).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

raux. Donc, promettez-vous de vous soumettre à tout ce qu'ils ordonneront en ceci? »

Le prince chercha d'abord, en récriminant et se fâchant, à ne pas répondre. Mais serré de près, acculé à une déclaration sans ambage, la question capitale étant posée une dernière fois : « Vous ne voudriez donc vous soumettre aux États, touchant l'exercice de votre religion? » — « Non, certes », dit le prince, « car, pour vous dire la vérité, nous voyons que vous nous voulez extirper et nous ne voulons être extirpés. » Les paroles qui déchiraient tous les voiles étaient enfin prononcées. Le Taciturne reconnaissait qu'à l'égard de leur culte, ses coreligionnaires n'avaient « rien à espérer du jugement des États, sinon à être condamnés à pur et à plein ». C'est pourquoi il répudiait ce jugement, certain d'avance. De l'autorité du Souverain, la réforme calviniste en avait appelé à la volonté de la nation. La plus grande partie de la nation la repoussait. Il ne restait plus aux réformés qu'à se soumettre ou à se séparer : ce n'était pas pour se soumettre qu'ils avaient pris les armes. Ils se séparèrent.

Un abîme était désormais creusé par la religion dans les Pays-Bas. Ni d'un côté, ni de l'autre, la diversité des cultes, au sein d'un même État, ne paraissait supportable ; tandis que les catholiques du Brabant et du Hainaut refusaient aux Hollandais l'exercice de la réformation jusqu'en Hollande, les Hollandais protestants, à leur tour, en dépit de tous leurs engagements, ne pouvaient se contenir. Se sentaient-ils en force, dans une ville encore catholique, notamment à Amsterdam, à Harlem, et, un peu plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tard, à Anvers et à Gand? Ils pillaient les monastères, chassaient et tourmentaient les moines, dépouillaient et profanaient les églises, proscrivaient violemment le culte catholique et ses ministres [1].

Ce n'est pas que ces deux moitiés d'un peuple longtemps uni n'aient cherché à se rejoindre. Plus d'une main tenta de les rapprocher, et d'abord celle du prince d'Orange qui, même après la rupture des conférences de Gertruydenberg, trouva moyen de brouiller encore les États généraux avec don Juan, de se faire rappeler par le peuple et de rentrer un instant en triomphe dans Bruxelles [2]. Mais, en dépit de ses efforts pour contenir le fanatisme de ses compagnons [3], il avait trop étroitement lié sa fortune à la victoire du protestantisme : sous lui, qu'il le voulût ou non, les provinces catholiques se tenaient pour vaincues et se voyaient traitées comme telles. Pour les rallier à la cause de l'émancipation, pour les détacher définitivement de l'Espagne et les lier avec la Hollande, il fallait un autre chef. A ce rôle s'essayèrent successivement, à côté du Taciturne et sous sa tutelle, un prince allemand, l'archiduc Mathias, et un prince français, François de Valois, duc d'Alençon, et plus tard duc d'Anjou. Les Allemands, qui avaient toujours tourné le dos aux Flamands et aux Hollandais, ne les attiraient pas vers eux, et Mathias, qui devait plus tard laisser échapper l'Empire, n'était pas fait pour acquérir un domaine

1. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 228 et s., 237 et suiv.

2. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. VI et suiv.

3. Gachard, *Id., ib.*, p. 31. — *Actes des États généraux*, n° 996.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étranger. Encore presque enfant quand il vint dans les Pays-Bas, il se retira sans mettre la main à l'œuvre.

La tentative française parut d'abord plus sérieuse et dura davantage. Catholique, mais lié avec les protestants, apportant de France, à défaut de l'amitié du roi son frère, le patronage, peut-être plus efficace, de la reine-mère, appelé par les États, soutenu par Guillaume d'Orange, le plus jeune des Valois offrait aux Pays-Bas leur dernière chance d'union dans la liberté. Les difficultés qui avaient divisé les Provinces-Unies semblaient aplanies, avant qu'il eût passé la frontière. Dans les articles qui réglaient les conditions de son autorité [1], le partage du territoire entre les deux cultes, déclaré provisoire à la pacification de Gand, était reconnu définitif, et l'on ne voit pas que cette clause, si disputée jadis, ait alors été contestée. D'ailleurs, tandis que des limites étaient posées à l'exercice de l'une ou de l'autre religion, il demeurait convenu que la liberté de conscience serait partout respectée, nul ne devait être recherché pour sa foi [2]. Enfin, il est à peine besoin d'ajouter que, acceptant le titre de « Défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols [3] », le duc d'Anjou s'engageait à maintenir leurs franchises. Précédé

1. Rapport au prince d'Orange et aux États généraux par les ambassadeurs qu'ils avaient envoyés au duc d'Anjou, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas. Mars 1581. (Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 421-472.)

2. C'est ce que portaient les articles 12, 13 et 14, dont il est dit dans le rapport des ambassadeurs : « Le unziesme fut accordé sans grandz débatz, ainsi fut le 12, 13 et 14.

3. Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, n° 1256.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par de telles promesses, il trouvait la route de son nouveau domaine, depuis longtemps frayée par des Français. A ce moment même, La Noue, le bras de fer, fait prisonnier au siège d'Ingelmunster et enfermé au château de Himbourg, expiait, dans une longue et dure captivité, la frayeur que sa généreuse vaillance inspirait aux Espagnols. Du Plessis-Mornay s'était employé aux affaires des Pays-Bas depuis la Saint-Barthélemy ; réfugié alors en Angleterre, il avait été chargé, par le prince d'Orange et les États de Hollande, de négocier pour eux avec la reine Élisabeth. Depuis cette époque, il avait visité plus d'une fois le prince et le peuple qui lui donnaient leur confiance, et par ses conseils et ses écrits, plus encore que par son épée, il n'avait jamais cessé de les assister. Les huguenots de France avaient donc prêté leurs plus purs et leurs plus sages champions, leurs deux meilleurs hommes, aux huguenots des Pays-Bas. Au contraire, le nouveau souverain, emprunté à la maison de France, n'étala aux regards de ses nouveaux sujets qu'une légèreté outrecuidante, entachée de perfidie : le duc d'Anjou ne réussit qu'à se déshonorer. S'il était parvenu à s'établir, il aurait eu sans doute à compter plus tard avec la rivalité des Nassau. Mais à cette époque, le prince d'Orange ne prétendait encore qu'à s'affermir dans ses provinces de Hollande et de Zélande, « son nid et principal refuge », et, moyennant la promesse qui lui fut faite qu'il y garderait pleine autorité, il prêta au duc d'Anjou l'appui le plus résolu [1]. Ce dernier ne

1. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V. p. 193 et 600, et t. VI, p. 280 et 304.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dut son triste succès qu'à lui seul. Du Plessis-Mornay, « connaissant son naturel pour avoir été employé par lui, et la malice et imprudence de ses conseillers », avait prévu cette mauvaise conduite ; et, de même qu'il avait voulu détourner ses amis de France « de mêler les affaires de la religion avec celles de M^sr le duc d'Alençon », de même il avertit le prince d'Orange que « s'il s'en pouvait passer, c'était le meilleur, et s'il ne pouvait, qu'il l'eût pour aide, plutôt que pour maître ». N'étant pas écouté, il s'éloigna du dernier des Valois et passa de Flandre en Gascogne, vers le roi de Navarre [1].

Les Pays-Bas ne tardèrent pas à se repentir de leur confiance. Venu pour les affranchir, Anjou prétendit à son tour les asservir. Pour se rendre maître absolu, il imagina de s'emparer, par violence ou par ruse, des villes qui s'ouvraient à lui pour rester libres, de désarmer leurs milices, de renverser leurs magistrats, d'abolir leurs franchises, et à cette vilaine besogne il employa la chevalerie française : mais en vain. Dès le premier jour, le peuple d'Anvers, surpris tout à coup, montra, comme l'écrivit le Français qui avait prévu l'événement et de loin savait le juger, ce « que vaut un bourgeois *pro aris et focis* en sa ville », tandis que « les gens de Son Altesse faisaient voir combien est peu hardie une conscience effrayée en elle-même ». D'autres coups de main aussi criminels ont eu parfois d'autres succès. Mais en celui-là « il était malaisé de juger laquelle avait été la plus grande, ou la déloyauté ou

1. *Mémoires de M^me de Mornay*. — *Mémoires de Du Plessis-Mornay*, t. I, p. 72, 117, 121, 131, 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'aveuglement ». Anvers et les autres villes des Flandres gardèrent donc leurs libertés; et, dix-huit mois après, le prétendu « défenseur », qui avait voulu les en dépouiller, mourut en France, délaissé de tous, consumé de dépit et de débauches.

Du Plessis-Mornay n'avait pas attendu cette mort, pour offrir à ses amis des Pays-Bas un autre prince français. A ses yeux, la race des Valois était maudite, il ne restait « en ce cep aucune branche qui ne fût désespérée » et déjà, disait-il en son langage biblique, *securis ad radicem*. Mais il ajoutait aussitôt : « Je me console en ce prince près duquel Dieu m'a appelé [1]. » C'était Henri de Navarre, qui n'était pas encore héritier présomptif de la couronne de France. En attendant qu'il le devînt, il aurait volontiers accepté de suppléer dans les Pays-Bas le duc d'Anjou, en qualité de régent ou lieutenant général, et, sous main, il le faisait savoir au prince d'Orange [2]. Que serait-il advenu si la charge d'affranchir les Pays-Bas avait passé du dernier des Valois au Bourbon qui devait être Henri IV? Aurait-il prévenu leur démembrement, ou préparé leur réunion à son futur royaume? Il n'eut rien à y faire. Soit que le peuple fût alors fatigué des Français, soit que le Taciturne conçût quelque ombrage d'un prince dont la gloire commençait à poindre, l'ouverture n'eut pas de suite.

1. Lettre à M. de Serres sur le faict d'Anvers du 13 febvrier 1583. (*Mémoires de Du Plessis-Mornay*, t. II. p. 224.)

2. Lettre de M. du Plessis à M. le prince d'Orange, à M. de Sainte-Aldegonde. Instruction secrète, baillée par le roi de Navarre au sieur Calluart, s'en retournant trouver le prince d'Orange, après le faict d'Anvers, 14 février 1583. (*Mémoires de Du Plessis-Mornay*, t. II, p. 225-229.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'était en France qu'Henri IV était destiné à faire vivre en paix catholiques et protestants. Dans les Pays-Bas, nul homme ne se trouva capable d'une pareille œuvre. Chaque Église eut son peuple, son chef et sa loi; la Hollande s'abandonna de plus en plus aux doctrines puritaines et à la maison de Nassau; la Belgique, invariablement fidèle à Rome, se réconcilia avec la maison d'Autriche[1].

Elle le fit à des conditions capables de la satisfaire. Que prétendaient, en effet, les Belges en s'armant contre l'Espagne? A leurs amis comme à leurs adversaires, ils l'avaient déclaré maintes fois, sans varier jamais; ils l'avaient écrit à Philippe II: « Ne plus être esclaves des Espagnols, étant plus anciens vassaux patrimoniaux de la maison d'Autriche...; être gouvernés suivant leurs privilèges, droits, franchises et anciennes coutumes...; maintenir de tout leur pouvoir la religion catholique et l'obéissance qui lui est due. » Voilà pour quelle cause ils étaient « prêts, s'il le fallait, à mettre leurs vies et moyens jusqu'au dernier et à s'aider de tous ceux qu'ils pourraient

1. Cette réconciliation a été souvent calomniée. Beaucoup d'historiens, même à Bruxelles, l'ont représentée comme une capitulation, par laquelle les provinces catholiques, trahissant leurs voisins et confédérés et se trahissant elles-mêmes, s'étaient remises sous le joug espagnol. Le savant historiographe de la maison de Nassau, plus équitable que certains Belges envers leurs ancêtres, M. Groën van Prinsterer, ne s'y est pas trompé. Il a reconnu que, lorsque la séparation des pays catholiques et des pays protestants se consomma, « l'alternative pour les catholiques, c'était la paix avec des garanties suffisantes contre l'influence étrangère et contre le pouvoir royal, ou la guerre avec la suprématie inévitable des hérétiques et des iconoclastes ». Le choix, ajoute-t-il, ne pouvait être douteux. (Groën van Prinsterer, *Archives*, t. VI, p. XLIV et s.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir au dedans et au dehors du pays [1] » ; et voilà précisément ce qu'ils ont obtenu au terme du conflit : rien de moins, rien de plus.

Lorsque don Juan remplaça le successeur insuffisant, l'imitateur incertain du duc d'Albe, Requesens, il leur offrit une première fois satisfaction. Mais il arrivait dépourvu des forces nécessaires pour se faire respecter. Entre un gouvernement désarmé à grand' peine et des sujets longtemps opprimés, une méfiance réciproque subsista. Soigneusement entretenue par le prince d'Orange, elle empêcha l'accord. Il en fut autrement, lorsqu'Alexandre Farnèse, mieux accompagné que don Juan, fut envoyé dans les Pays-Bas, pour combattre et vaincre les protestants de Hollande et les protestants de France. Négociateur consommé autant qu'habile capitaine, il tendit la main aux villes, aux provinces catholiques, du milieu même des champs de bataille où il faisait reculer les ennemis de leur foi. Villes et provinces acceptèrent cette main victorieuse et redoutée. Arras, Gand, Bruxelles, Malines, Anvers traitèrent successivement ; les autres cités suivirent, et la réconciliation s'acheva [2].

1. Lettre des États *généraux* au roi. Bruxelles, 5 octobre 1577. (Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, n° 834.)

2. La capitulation de Gand, en mars 1585, portait le maintien des privilèges municipaux. — Les habitants qui ne voudraient pas aller à la messe avaient deux ans pour mettre ordre à leurs affaires avant de quitter la ville, sous la condition de n'y pas donner de scandale. Le roi était rétabli dans les droits des anciens comtes de Flandre. Les abbés et les monastères recouvraient leurs biens. Cette capitulation servit de modèle et d'exemple aux autres villes, Bruxelles, Malines, Anvers, qui se rendirent dans le cours de la même année. (Lothrop Motley, *History of the United Netherlands from the death of William the Silent to the synod of Dort.* — His-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour y mettre le sceau, un dernier vœu des provinces fut accompli et même dépassé. Au milieu de leurs démêlés avec le fils naturel de Charles-Quint, don Juan, elles avaient demandé pour gouverneur un prince « extrait légitimement du sang d'Autriche [1] ». Elles furent détachées de la monarchie espagnole, elles eurent pour souverains l'archiduc Albert et l'infante Claire-Isabelle : Albert, fils de l'empereur Maximilien II et d'une fille de Charles-Quint, appartenait à la branche allemande de la maison d'Atriche; Claire-Isabelle, fille de Philippe II, avait pour mère Élisabeth de France, surnommée à Madrid « la reine de la paix et de la bonté [2] ».

Que Philippe II mourant le voulût ou non, le régime qu'il avait fondé en Espagne était à jamais écarté des Pays-Bas. Dans l'acte par lequel, quatre mois avant d'expirer, il les cédait à sa fille, il avait reconnu que « le plus grand heur qui puisse advenir à un pays est de se voir gouverné par l'œil et présence de son seigneur naturel [3] ». Cet heur dont il avait sevré les provinces flamandes, aussi bien que toutes ses possessions sauf l'Espagne, les archiducs (ainsi nommait-on ensemble les deux époux) l'apportèrent à leur nouvel État. Lorsqu'ils vinrent en prendre possession, ils balancèrent d'abord à jurer la *Joyeuse entrée* de Brabant, ils eurent peine à s'y résoudre. Mais, ayant prêté ce serment, ils l'observèrent ; ils

toire des Provinces-Unies, depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'au synode de Dorddrecht, t. I, c. 1.) — Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 350 et 420, et t. VI, p. 243.

1. Lettre au roi, déjà citée.
2. Brantôme, *Dames illustres*.
3. Meteren, fol. 425.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réunirent les États généraux, ils réglèrent, de concert avec eux, les recettes et les dépenses ; après un long désordre, ils s'appliquèrent, sans secousse, à relever le commerce, les arts, les lois ; leur gouvernement fut national et tempéré. Ses plus amers censeurs ne trouvent à lui reprocher autre chose que d'avoir été trop religieux, d'avoir doté de trop de couvents la Belgique, couvents précieux et chers au peuple cependant, on le vit quand Joseph II tenta de les supprimer. La vérité, c'est que, durant le règne des archiducs et plus tard, la Belgique se trouva associée aux revers de la maison d'Autriche, soutint une guerre malheureuse contre la Hollande, fut traitée en vaincue dans la paix de Munster, qui sacrifia Anvers à Amsterdam, et plus tard, privée par les armes de Louis XIV d'une portion de son territoire, elle eut à souffrir des événements du dehors. Mais que l'on considère le peuple belge chez lui, à son foyer, depuis la Réforme jusqu'à la Révolution française. Là, malgré les défaites dont il subit le contre-coup, il échappe au mauvais sort de l'Espagne : il vit. Il reste catholique et libre, libre au milieu des monarchies absolues, catholique jusque dans un siècle impie, et vers le terme de ce siècle, sous Joseph II, il emploie ses vieilles libertés à défendre sa vieille foi [1].

Parmi ces libertés ne figurait pas la liberté de religion ; il l'avait toujours repoussée, et pour qu'il la possédât, il aurait fallu que la force l'imposât. Seule, elle

1. Gerlache, *Introduction à l'Histoire des Pays-Bas : Règne d'Albert et d'Isabelle.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aurait pu empêcher le démembrement des Pays-Bas ; mais les deux portions de ce peuple, ayant volontairement choisi un culte différent, refusèrent de souffrir chez eux le culte qu'ils ne professaient pas. Telle fut, de part et d'autre, leur résolution nationale. A cette résolution d'intolérance, la Hollande républicaine et protestante ne se montra pas moins fidèle que la Belgique catholique et ses princes. Elle la maintint, nous allons le voir, à travers toutes les vicissitudes d'une orageuse et brillante histoire.

V

« Plutôt ne pas régner que régner sur des hérétiques », avait dit Philippe II. Cette parole n'avait pas supprimé l'hérésie, et, parce qu'il n'avait pas voulu la supporter dans une condition de dépendance, elle devint contre lui une puissance. Un État se fonda, qui la prit pour base de son établissement. Toute l'Europe catholique en a souffert, toute l'Europe protestante en a profité.

Lorsque les sept provinces qui devaient bientôt « abjurer » l'autorité de Philippe II, Hollande, Zélande, Gueldre, Frise, Overyssel, Groningue et Utrecht, s'unirent à Utrecht pour tenir tête à ce prince, elles stipulèrent que, sans rechercher aucun particulier pour sa foi, chacune d'elles réglerait souverainement sur son territoire l'exercice du culte, une faculté pareille étant laissée aux provinces catholiques qui entre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

raient dans l'Union [1]. Mais, dans le même temps, les confédérés traitèrent l'Église romaine en ennemie, partout où atteignaient leurs armes. En 1581, maîtres pour un instant à Bruxelles, à Anvers et ailleurs, et se considérant dans ces villes comme en pays conquis, ils rendirent un édit pour « mettre en surséance l'exercice de la religion romaine [2] ». Cette surséance dura toujours, dans les lieux où les calvinistes l'emportèrent.

Cependant, les provinces qui répudiaient Philippe II s'étaient rangées sous un chef dont on avait droit d'attendre une autre conduite. Guillaume d'Orange, au début des troubles, s'était prononcé avec éclat, nous l'avons dit, contre la contrainte en matière de foi. Tour à tour catholique, luthérien et calviniste ; épousant une femme luthérienne, Anne de Saxe, pendant qu'il se disait encore catholique, et promettant aux uns qu'elle vivrait en luthérienne, aux autres en catholique [3]; abandonnant volontairement son fils aîné à la direction de l'Église romaine et aux mains de l'Espagne, dans le moment même où il rejoignait les protestants et se mettait à leur tête [4], il a manifesté toute sa vie des contradictions qui ne s'expliquent que par un grand fonds d'indifférence entre les diverses communions chrétiennes. Mais la liberté

1. 29 janvier 1579. Union d'Utrecht, art. 13. Meteren, fol. 169.

2. Meteren, fol. 202-204. Frédéric Nippold, *Die romisch katholisch Kirche im Konigreich der Niederlande*. Leipzig, Utrecht, 1877 (l'Eglise romaine dans le royaume des Pays-Bas), p. 59.

3. Motley, *Fondation de la république...* 2e partie, c. II. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XII et suiv.

4. Prescott, *Histoire de Philippe II*, t. II, c. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de religion, depuis 1566 jusqu'à sa mort, il la professe sans varier jamais, comme son premier, peut-être son unique principe, et, tout-puissant sur son peuple en tout le reste, il ne peut rien pour l'établir. Toujours ses paroles la proclament, et nulle part ses armes triomphantes ne l'inaugurent. Il enjoint à ses lieutenants de protéger les catholiques contre la violence des soldats [1], et ses lieutenants envoient au martyre les prêtres et les moines de Gorcum [2], d'autres prêtres et d'autres moines encore, à Amsterdam, à Leyde, à Alkmar, à Briele et ailleurs [3]. La Marck « fait pendre subitement de nuit » un prisonnier que le prince connaissait et qu'il avait ordonné de relâcher. C'était Cornélius Musius, prieur de Sainte-Agathe, à Delft, « bon vieillard, honnête homme et bien aimé », dit l'annaliste protestant Meteren, et « aussi fort bon poète [4] ».

Il est vrai que cet excès, succédant à beaucoup d'autres, décida le prince et les États à mettre de côté le féroce partisan. Les violences contre les personnes furent donc arrêtées, mais l'ancien culte resta proscrit.

Dans l'acte par lequel les provinces de Hollande et de Zélande conférèrent à Guillaume tous les pouvoirs suprêmes civils et militaires, d'abord jusqu'à la fin de la guerre, puis jusqu'au terme de sa vie,

1. Instruction donnée à Dillenbourg, 20 juin 1572, et ordonnance rendue au camp de Ruremonde, 23 août 1572. — Juste, *Soulèvement des Pays-Bas.*

2. *Les Martyrs de Gorcum*, brochure in-8, 1865, par Mgr Laforêt, recteur de l'université de Louvain.

3. Meteren, fol. 79.

4. Meteren, fol. 101. — *Voyez* aussi sur Cornélius Musius (ou Cornélis Muys) *la Hollande catholique* de Dom Pitra, 2e partie, c. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elles lui imposèrent et il accepta la charge de « maintenir, sans inquisition sur les croyances individuelles, le culte évangélique réformé, à l'exclusion de tout autre [1] ». Sur ce fondement déjà posé dans l'Union d'Utrecht, s'établit le gouvernement de Guillaume d'Orange, et s'éleva la fortune de sa maison.

Trois ans après cet acte, en exécution du ban de proscription lancé par Philippe II, le Taciturne périt assassiné. Sa mort accrut les ressentiments du peuple protestant contre les Espagnols et leur religion, et l'intolérance, que ce prince n'avait pas surmontée de son vivant, devint, après lui, plus opiniâtre.

Cependant, privées de leur chef, serrées de près par un implacable ennemi, les Provinces-Unies avaient plus que jamais besoin d'un secours étranger. Dans leur détresse et par les conseils de leur plus grand citoyen, Barneveld, elles s'offrirent d'abord à la France : en dépit des mauvais souvenirs laissés par le duc d'Anjou, la réunion proposée à Charles IX, avant la Saint-Barthélemy, fut proposée, treize ans plus tard, à son frère Henri III. Dominé à ce moment par la Ligue, Henri III refusa [2]. A défaut de la France, les Provinces-Unies voulurent se donner à l'Angleterre. Élisabeth, effrayée des charges d'une telle donation, ne l'accepta pas pour elle-même, mais permit à son favori Leicester de la recevoir et lui promit appui. Leicester se maintint plus longtemps que le duc d'Anjou, mais

1. Motley, *Fondation de la république*, 6e partie, c. IV.

2. Meteren, fol. 245. — Motley, *Histoire des Provinces-Unies, depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'au synode de Dordrecht*, t. I, chap. II et IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour échouer enfin et tomber comme lui [1]. Le peuple nouveau, en quête d'un souverain, avait pourtant chez lui la race qui devait marcher à sa tête et qu'il cherchait vainement au dehors. Le prince d'Orange n'avait pas voulu recevoir une autorité héréditaire et le fils, qu'il avait gardé en Hollande, n'était qu'un enfant lorsqu'il expira. Mais cet enfant, Maurice de Nassau, devint promptement un grand homme de guerre, en même temps qu'un habile et ambitieux politique ; il gagna les batailles qui affranchirent son pays ; il était destiné plus tard à le dominer en maître.

Sans prétendre désormais s'approprier les Provinces-Unies, la France s'associa avec elles, pour tenir tête à l'Espagne. Maurice de Nassau eut pour allié Henri IV, et ce fut cet accord qui détermina enfin l'ennemi commun à poser les armes. La paix avec

1. Motley, *Hist. des Provinces-Unies*, t. I, chap. VI et VII. — Au début de ces études, je me suis engagé à prendre pour guide, dans les pays étrangers, leurs historiens nationaux, et à mesure que j'avance dans l'histoire de Hollande, je m'aperçois que je m'adresse de préférence à un Américain, Lothrop Motley. Mais cet Américain a résidé longtemps à la Haye, comme ministre des Etats-Unis. C'est là, au milieu des archives hollandaises, explorées avec une infatigable ardeur, c'est en vivant dans un commerce assidu avec les patriotes hollandais du seizième siècle, considérés par lui comme des ancêtres, que le citoyen d'une autre république a composé et publié les trois ouvrages que je consulte, et dont le premier a mérité d'être traduit en français, avec une introduction de M. Guizot : 1° *Fondation de la République des Provinces-Unies;* 2° *Histoire des Provinces-Unies, depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'au synode de Dordrecht ;* 3° *Vie et mort de Jean Barnevelt.* Ces travaux successifs s'étendent de 1566 à 1620. Ils sont pleins à la fois, comme l'a reconnu M. Guizot, de science et de passion, et je crois que ceux qui ont lu M. Motley ne s'étonneront point que, précisément à cause de cette science et de cette passion, j'aie pu le considérer comme l'historien national de la Hollande protestante. Sur la Hollande catholique, j'ai eu recours à d'autres informations que j'aurai bientôt lieu d'indiquer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la France fut signée la première, en 1598, à Vervins. A partir de cette paix, Henri IV ne pouvait plus soutenir ouvertement la querelle des Provinces-Unies ; il resta néanmoins leur ami. En retour de l'argent qu'elles lui avaient avancé à plusieurs reprises, durant ses propres embarras, il leur fournit des fonds ; il laissa à leur service deux régiments précédemment levés pour elles en France [1] ; il donna congé à ceux de ses sujets qui voulaient combattre pour leur cause; le fils de Du Plessis-Mornay fut tué dans leur armée au siège de Wesel [2]. Enfin, quand le moment de traiter fut arrivé, quand la guerre fut reconnue pareillement impuissante, d'une part, à réduire les provinces qu'avait délivrées Guillaume et que défendait Maurice de Nassau, d'autre part, à conquérir celles qu'avait recouvrées Farnèse et que gardait Spinola, le roi de France intervint en médiateur. Il s'entremit pour procurer à la nouvelle république le repos dans l'indépendance.

Ce n'est pas que le projet de réunion des Pays-Bas à son royaume, ce projet conçu jadis par Coligny et présenté par Louis de Nassau à Charles IX, par Barneveld à Henri III, n'ait un instant séduit Henri IV [3]. Mais son génie avisé ne s'y arrêta pas. Il discerna

1. Lothrop Motley, *The life and death of John of Barneveld, advocate of Hollande, with a view of the Primary causes and Movements of the Thirty Years wars, in two volums*. The Hague, 1874 (La vie et la mort de Jean de Barneveld, avocat de Hollande, avec un coup d'œil sur les causes primitives et les mouvements de la guerre de trente ans), t. I, chap. I, p. 20 et 23.

2. Mme de Mornay, Mémoires (*Mémoires de Du Plessis-Mornay*), t. I, p. 444 et 487.

3. Motley, d'après la correspondance de l'envoyé de Hollande, — Aerssens, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, chap. XLVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il était trop tard, que la portion qui touchait la France serait difficile à prendre et que la plus éloignée, étant désormais émancipée, ne se donnerait pas. Dès lors, il renonça à reculer sa frontière du Nord, il se contenta de la mettre à l'abri, d'abord en se ménageant sur le territoire qui la touchait un voisin pacifique et faible, et par derrière un allié, capable de tenir nos rivaux en échec. La paix de Vervins, qui transféra les Pays-Bas de l'Espagne aux archiducs, lui apporta le premier avantage. Il attendit le second de l'émancipation de la Hollande. C'est pourquoi cette émancipation devint l'objet capital et comme le pivot de sa politique étrangère. Pour la faire admettre par l'Espagne et les archiducs, il choisit dans son conseil un ancien ligueur, un catholique éprouvé, le président Jeannin. Les pourparlers durèrent deux ans et aboutirent à la trève de douze ans, signée le 9 avril 1609, à Anvers. C'est la négociation la plus considérable du règne. Elle mérite qu'on s'y arrête.

Quelle en était la principale difficulté ? La liberté de religion [1]. Pour reconnaître la nouvelle république en qualité d'État libre et souverain, les archiducs et le roi catholique réclamaient dans cet État l'exercice public de leur culte. Et comme ils n'offraient ni ne voulaient accorder chez eux une pareille tolérance au culte réformé, leurs ambassadeurs étaient chargés de répondre, si cette tolérance

1. Jeannin, Sommaire de la négociation faite avec Messieurs les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 445. — Motley, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, chap. XLIX et L.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réciproque était proposée, qu' « il y a trop à dire de l'un à l'autre » ; ce que demandent les protestants « est nouveau, et nous, ce qui était nôtre et dont on nous a privés [1] ». La demande ne fut pas faite, la réciprocité ne fut pas offerte. Depuis le partage de l'Europe chrétienne entre plusieurs cultes, le choix de la religion passait pour un attribut de la souveraineté, un droit régalien. Insérer un engagement relatif à la religion dans un traité avec l'Espagne, c'eût été, aux yeux des États généraux, aliéner leur indépendance, dans l'acte même qui devait la consacrer [2].

Sans doute, il eût mieux valu pour eux prévenir les exigences de leur ancien maître par une concession spontanée à leurs compatriotes. Jeannin les en pressait [3]. Mais, pour repousser les amicales instances de l'ambassadeur français, on alléguait, à la Haye, le croirait-on, le grand nombre des catholiques. L'État, disait-on, était « bâti » sur le protestantisme; les emplois, le crédit et le pouvoir appartenaient aux protestants, et pourtant, dans cinq provinces sur sept, la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, Groningue et Utrecht, le plus grand nombre des habitants était encore catholique. Si leur culte redevenait public, ils pourraient se compter et la république serait ébranlée.

Ce motif était mis en avant, surtout par le prince

1. Copie de l'instruction donnée par les archiducs à leurs députés, janvier 1608. Négociations du président Jeannin. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 511-513.

2. Délibération des États sur l'article de la souveraineté, 24 décembre 1607. Jeannin et Russy au roi, 24 août 1608, t. XIII, p. 111, et t. XIV, p. 84.

3. Jeannin et Russy au roi, 6 novembre 1607. — Négociations. Collection Petitot, 2e série, t. XII, p. 469.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Maurice. Comme ce grand capitaine tirait de la guerre, profit, puissance et gloire, il travaillait à la prolonger. Bien que les catholiques des sept provinces eussent vaillamment et fidèlement fait cause commune avec leurs compatriotes [1], il prétendait que l'état de guerre seul rompait leurs relations avec leurs coreligionnaires des provinces méridionales et que, s'il cessait, plus d'une ville, plus d'une contrée se tournerait de nouveau vers l'Espagne.

A quoi Jeannin ne manquait pas de répliquer, que le moyen de prévenir ce péril, était précisément d'accorder aux catholiques ce qui leur manquait, dans leur nouvelle patrie, et que, plus ils étaient nombreux et forts, plus il importait de les gagner, en leur restituant ce qu'ils souhaitaient davantage au monde [2]. Il ne persuadait guère un homme résolu à trouver mauvais tout moyen d'accord. Barneveld, au contraire, qui souhaitait la paix, confiait à Jeannin qu'au moins, dans quelques villes qui comptaient beaucoup de catholiques, telles que Amsterdam, Harlem, Utrecht, l'exercice de leur culte aurait pu être autorisé à de certaines conditions, dont le roi de France se serait accommodé ; mais les réclamations du roi d'Espagne, ajoutait-il pour excuser une intolérance, qu'il n'osait pas combattre de front, ont soulevé l'appréhension des États et

1. Motley, *Vie et mort de Barneveld*, t. I, p. 48 et 378. — Nippold, *l'Eglise catholique romaine dans le royaume des Pays-Bas*, p. 62.

2. Jeannin et Russy au roi, 6 novembre 1607. — Jeannin à Sully, 24 août 1608. — Jeannin à Villeroy, 20 septembre 1608. — Négociations du président Jeannin. Collection Petitot, 2e série, t. XII, p. 488, 490, et t. XIV, p. 102, 103, 191, 192. — Motley, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, chap. LI, p. 471, 473.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendu « l'affaire très difficile [1] », si difficile, en effet, qu'il ne se mettait pas en avant pour la faire réussir.

La souveraineté était pour les bourgeois hollandais, qui composaient les États généraux, chose nouvelle. A peine conquise, ils en jouissaient avec une âpre et ombrageuse jalousie. Apercevaient-ils donc dans le texte des pouvoirs donnés par Philippe II à ses ambassadeurs l'intention de la limiter en matière religieuse? Dès le début, les pourparlers paraissaient rompus, le prince Maurice et le parti de la guerre reprenaient l'avantage, et, sans aucun profit pour les catholiques, les chances de paix s'évanouissaient. L'Angleterre, qui participait, comme nous, aux négociations et qui nous disputait la clientèle de la Hollande, ne manquait pas d'encourager les États généraux dans leur intolérance protestante [2]. Dans ces conjonctures, Jeannin et ses collègues reçurent pour instruction d'appuyer toutes les propositions religieuses de l'Espagne, mais de ne pas rompre quand ces propositions seraient écartées, et, jusque-là, de ne point nous aliéner, par des démarches indiscrètes, sans profit pour notre foi, une amitié nécessaire à notre puissance. « La mesure en est fort malaisée à tenir », écrivait Jeannin à sa cour [3]. En effet, son seul renom de bon catholique risqua de le rendre suspect aux États dont il travail-

1. Jeannin à Villeroy, 6 novembre 1607. Collection Petitot, 2e série, t. XII, p. 501, 502.

2. Motley, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 531.

3. Instruction aux sieurs Jeannin et de Buzenval, allant pour le service du roi aux Pays-Bas, avril 1607. — Seconde instruction, août 1608. Villeroy à Jeannin, 22 octobre 1607. — Le roi à Jeannin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lait pourtant à assurer l'indépendance. Cependant l'Espagne, épuisée par une guerre ruineuse, ne pouvait plus la prolonger. Elle imagina de conclure une trêve au lieu d'une paix, affectant, dans sa mauvaise fortune, de ne point manquer à ses principes, mais d'en renvoyer à des temps plus heureux l'application. Ce fut donc l'intolérance protestante de la nouvelle république, qui empêcha alors son émancipation d'être irrévocablement consacrée.

Restait à régler en détail les conditions de la trêve. Les archiducs et leurs députés, ayant pris confiance dans la religion de Jeannin et ayant reconnu, de plus, que les propositions qui venaient d'eux en cette matière recevraient mauvais accueil, recoururent à la France pour obtenir tout ce qui pouvait être obtenu [1]. Ce fut peu de chose. Jusque sur les territoires que les archiducs avaient retenus durant la guerre, et qu'ils cédaient en traitant, l'exercice du culte catholique souffrit difficulté. A la requête de la France et par une stipulation placée sous la garantie de ses ambassadeurs, il fut conservé à l'exclusion de tout autre, mais seulement dans ces étroites limites [2]. La convention accorda,

et à Russy, 27 février 1608. — Jeannin à Villeroy, 14 mars 1608. — Villeroy à Jeannin, 5 avril 1608. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 486, 496; t. XII, p. 447; t. XIII, p. 226, 285, 364.

1. Villeroy à Jeannin, 3 septembre 1607 et 23 octobre 1608. — Instruction des archiducs, janvier 1608. — Jeannin et Russy au roi, 1er avril 1608. — Jeannin à Villeroy, 20 septembre 1608, t. XI, p. 511; t. XII, p. 349; t. XIII, p. 345; t. XIV, p. 190 et 349.

2. Jeannin au président Richardot, 8 juin 1609. — Promesse baillée par les ambassadeurs de France aux députés des archiducs, 9 avril 1609. — Déclaration pour interpréter cette promesse, 28 juin 1609. Collection Petitot, 2e série, t. XV, p. 382, 445, 512. — Meteren, fol. 660.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'autre part, aux habitants des Provinces-Unies, voyageant et trafiquant en Espagne, un traitement pareil à celui précédemment accordé aux Anglais : ils ne devaient pas être recherchés pour leur foi, ils étaient mis à l'abri de l'inquisition [1] ; liberté fort restreinte assurément, mais assez analogue à celle des catholiques en Hollande. Ni d'un côté, ni de l'autre, un culte dissident ne fut autorisé.

Cependant, cette autorisation, que Jeannin avait vainement sollicitée pour ses coreligionnaires avant le traité, et qu'il avait reconnu impossible à stipuler dans le traité même, il s'était réservé de la demander après sa conclusion. Le motif dont les États avaient coloré leur refus avait cessé, leur souveraineté n'était plus en cause. Le refus subsista néanmoins; vainement la France avait concouru à l'émancipation des Provinces-Unies, vainement elle accordait chez elle au culte nouveau une liberté plus grande qu'elle ne la réclamait pour le culte ancien en Hollande, rien ne devait fléchir le fanatisme calviniste. Jeannin, s'il en avait jamais douté, ne s'y méprit pas longtemps. Quand il prononça, devant les États, la remontrance, qu'il avait méditée en faveur des catholiques, il n'en attendait plus d'autre succès que de dégager, devant la chrétienté, la conscience et l'honneur de son pays et de son roi [2], et, si cette remontrance est digne de mémoire, ce n'est pas pour les fruits qu'elle a portés, c'est parce qu'elle expose

1. Art. 7. — Meteren. fol. 659 et 660.

2. Jeannin à Villeroy, 8 mai 1609. — Jeannin à Richardot, 26 juin 1609. — Jeannin à M. de Berny, 29 juin 1609. Collection Petitot, t. XV, p. 423, 501, 513.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec une fidèle éloquence la politique religieuse de Henri IV. Elle la place en regard de la politique adoptée par tous les États réformés : d'un côté, un protestant, devenu catholique, est monté sur le trône de France ; il pratique, chez lui, la tolérance en faveur des protestants et la réclame, chez les autres, en faveur des catholiques. De l'autre côté, un catholique, devenu protestant, s'est proposé d'affranchir son peuple de la domination étrangère et, tout ensemble, de l'autorité exclusive de l'Église romaine ; il a fondé dans ce but un État nouveau, et ni l'héritier, ni les compagnons de Guillaume d'Orange ne consentent à souffrir, chez eux, le culte qu'ils ont abandonné.

« On ne peut dire libres et jouissant de quelque heur et contentement », alléguait Jeannin, au nom de Henri IV, « ceux auxquels on ôte le pouvoir de servir Dieu, selon la religion en laquelle ils ont été instruits ; au contraire, il n'y a servitude plus intolérable, ni qui offense et aigrisse davantage les esprits, que cette contrainte et rigueur. Vous le savez, Messieurs, et que c'est la principale cause qui vous a fait courir aux armes et mépriser tous périls, pour vous en délivrer ; qu'elle a aussi excité pareil mouvement en plusieurs endroits de la chrétienté, et même dans le royaume de France, avec des succès si heureux partout, qu'il semble Dieu l'avoir permis pour nous apprendre que la religion doit être enseignée par les mouvements qui viennent du Saint-Esprit, non pas par la force et contrainte des hommes, et pour induire aussi les rois et princes..... d'avoir plus de soin qu'ils n'en ont eu jusqu'ici de faire pratiquer à bon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

escient les remèdes dont on avait accoutumé de se servir, lorsque l'Église était en sa plus grande pureté. » Après ce préambule, l'orateur ne réclamait pas, en matière de religion, une liberté sans limites. Autre chose, disait-il, est de refuser l'exercice d'une religion non encore établie, ou d'ôter l'exercice d'une religion ancienne. Le premier se peut faire avec justice : c'est une question de prudence et d'opportunité. Le second « ferait d'une portion du pays des maîtres, et de l'autre des esclaves ». Telle n'était pas la condition des dissidents en France. Jeannin ne manquait pas d'invoquer l'exemple de son maître, en ajoutant : « Pour ce que Sa Majesté se trouve bien de ce conseil, elle le donne volontiers à ses amis. » Toutefois il n'allait pas jusqu'à demander, pour le culte catholique, l'exercice public, tel que l'édit de Nantes l'assurait, en France, au culte protestant ; il n'avait jamais espéré l'obtenir, mais seulement « qu'on souffrît et tolérât ce culte proscrit ès maisons et comme en secret sans qu'on en fît aucune recherche [1] ».

Cela même ne fut pas promis à l'envoyé de Henri IV. S'il faut l'en croire sur l'effet de son discours, « sans autre ordonnance ni décret, les magistrats, en plusieurs endroits, commencèrent dès lors à se montrer plus doux envers les catholiques, tandis que d'autres ne laissaient d'user des mêmes rigueurs que du passé en d'autres lieux [2] ». Mais

1. Remontrance faite en l'assemblée des États généraux des Provinces-Unies, par M. Jeannin, au nom du roi, en faveur des catholiques desdites provinces. Collection Petitot, 2e série, t. XV, p. 474 et suiv.

2. Sommaire de la négociation, t. XI, p. 457.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce succès, pourtant bien modeste, Jeannin ne se flattait-il pas encore en se l'attribuant ? Selon le vicaire apostolique qui gouvernait l'Église de Hollande en 1656, la démarche de l'ambassadeur de France resta complètement stérile [1]. Ce qui est probable, c'est que le résultat en fut précaire, et qu'après la mort de Henri IV, l'avis de la France cessa d'être compté.

En 1612, un nouvel édit ordonne d'arrêter les Jésuites qui avaient pénétré sur le territoire, malgré le bannissement prononcé contre eux en 1596, et, de plus, interdit les conventicules, sermons, collectes et associations formées pour défendre le pape, d'où l'on peut conclure que l'apostolat catholique et l'animosité des États se réveillent à la fois. A partir de cette époque, des mesures d'intolérance, tantôt communes à toute la république, tantôt spéciales à certaines provinces, sont prescrites sans interruption. Non seulement les Jésuites, mais les prêtres séculiers, sauf exception et dispense, sont bannis ; à la plupart, il est interdit d'exercer leur ministère ; il est interdit aux fidèles de correspondre avec les évêques exilés, d'entendre la messe, chez les princes et les ambassadeurs étrangers qui la font célébrer en Hollande. En 1641, le culte, qui n'avait jamais été autorisé, est formellement prohibé, jusque dans les maisons particulières ; des visites

1. « Relatio Seu descriptio status religionis catholicæ in Hollandia, etc., quam Romæ collegit et exhibuit Alexandro Septimo et cardinalibus congregationis de propaganda fide, Jacobus de la Torre, kal. septembris, anno 1656, p. 114. » Ce document important a été tiré des archives de l'archevêché d'Utrecht et publié dans cette ville, en 1881, par le R. P. Van Bommel, de la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

domiciliaires sont ordonnées, pour le surprendre et le faire cesser ; les maisons où il s'exerce, les fidèles qui y prennent part, sont frappés de lourdes amendes. Toute marque extérieure de la foi catholique offusque le regard des puritains. Les marchands ne peuvent tenir leurs boutiques fermées, dans les jours de fête particuliers à l'Église romaine; les filles et les veuves qui, malgré l'abolitition des couvents, veulent, dans le secret de leur demeure, embrasser l'état religieux, sont empêchées d'habiter ensemble, et de porter un costume qui les distingue des personnes du monde.

Les entraves mises au culte s'étendent aux actes de la vie civile. Ici, les catholiques n'ont pas le droit de tester, de se marier, si ce n'est au temple et devant les ministres réformés; ailleurs, de faire baptiser leurs enfants, si ce n'est par les mêmes ministres. Les emplois publics ne leur sont pas seuls fermés; ils ne peuvent être ni maîtres d'école, ni avocats, ni notaires, ni domestiques [1].

Quand on rassemble ces dispositions diverses et successives, il est difficile d'imaginer une trame mieux tressée pour étouffer une religion, sans violence apparente et sans effusion de sang; et pourtant l'Église catholique a continué de vivre en Hollande; la première partie du dix-septième siècle l'a vue, écrasée d'abord par le triomphe de la Réforme, se ranimer et se relever; heureuse si, plus tard, elle ne s'était pas ruinée elle-même, par la discorde et le schisme.

Au début de ce siècle, nous savons déjà que, dans

1. Jac. de la Torre, *Relatio*, p. 114 et suiv. — Nippold, *l'Église romaine catholique*, p. 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plusieurs villes et dans plusieurs provinces, la plus grande partie de la population passait pour catholique : dans l'ensemble du pays, la moitié des habitants selon les uns, le tiers selon les autres, l'était encore [1], mais n'osait guère montrer sa foi, encore moins réclamer pour elle [2]. Ce pays qui avait possédé, vers 1559, un archevêché, quatre évêchés avec leurs chapitres, quarante collégiales, mille paroisses et quatre cent quarante-quatre couvents, ne comptait plus, en 1614, que 170 prêtres. En 1622, il en avait 230 et, parmi eux, 6 dominicains, 6 franciscains, 14 Jésuites; en 1628, 220 séculiers, 70 réguliers; en 1638, 350 séculiers et 132 réguliers, parmi lesquels 70 Jésuites. Des autels étaient portés de maison en maison pour célébrer la messe, où les fidèles se rendaient en secret, avertis par de pieuses femmes qu'ils nommaient les réveilleuses, et qui venaient la nuit frapper à leur porte. Durant la seule année 1629, on eut à fabriquer cinq cents de ces autels portatifs [3].

En 1636, enfin, le vicaire apostolique atteste à la Cour de Rome que, sous ses yeux, le nombre des catholiques multiplie chaque jour. Est-ce uniquement, comme il le dit d'après Saint-Augustin, parce

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, ch. I, p. 12 et 46, et ch. VII, p. 378. Un historien protestant, qui écrivait au commencement de ce siècle, a pu dire, sans être contredit, que, dans les premières années du dix-septième siècle, les deux tiers des familles nobles, le tiers de la bourgeoisie, dans les villes, et les sept huitièmes des paysans, dans les campagnes, étaient encore catholiques. (Information communiquée par M. le docteur Nuyens.)

2. Jeannin, *Sommaire de la négociation*. (Collection Petitot, t. XI, p. 454.)

3. Nippold, *l'Église romaine catholique*, p. 66. — Dom Pitra, *la Hollande catholique*, 2e partie, chap. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que « les persécutions font croître l'Église [1] »? C'est aussi parce qu'en Hollande l'adoucissement des mœurs tempérait la rigueur des lois. Les édits n'étaient pas exactement appliqués. La plupart des défenses portées contre les catholiques, l'étaient sous peine d'amende; ils pouvaient donc s'en exempter à prix d'argent; souvent ils achetaient d'avance, à beaux deniers comptant, des dispenses. D'ailleurs, les ordres des États généraux n'avaient, dans chaque cité, d'autres exécuteurs que les élus de ces cités, leurs officiers municipaux, tous accoutumés à beaucoup d'indépendance et très épris de leur autorité. Cette autorité, les catholiques, habitués désormais et résignés à s'effacer, ne la disputaient pas ; ils se tenaient fort tranquilles; aussi, tandis que le fanatisme des pasteurs se montrait toujours prêt à les dénoncer, la bourgeoisie, qui gouvernait les villes, inclinait d'ordinaire à les ménager, tantôt en vertu des liens de parenté ou de voisinage, tantôt aussi dans l'intérêt du commerce. C'est ainsi qu'Amsterdam, attirant à soi des négociants de toute nation, laissait avec eux passer leur culte. D'autres villes tourmentaient-elles les catholiques? ils les quittaient, pour peupler celles qui les laissaient en repos. Rotterdam, par exemple, dut aux familles que l'intolérance de Dordrecht avait obligées d'en sortir son accroissement et sa prospérité. Au milieu des campagnes, c'était dans les châteaux que le culte proscrit trouvait asile ; et, comme les seigneurs n'étaient pas moins jaloux de demeurer maîtres sur leurs terres que les bourgeois dans leurs villes, cet asile était respecté.

1. J. de la Torre, *Relatio*, p. 122.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il ne faut donc pas le méconnaître, l'indépendance municipale, et ce qui restait d'indépendance féodale, a tempéré l'intolérance religieuse; les catholiques hollandais ont trouvé dans les institutions intérieures, dans le régime politique de leur patrie, un abri, sans doute insuffisant, mais plus efficace que la protection étrangère[1].

La Hollande a participé à la renaissance de l'Église catholique, après la Réforme. Si plus tard, en ce pays, cette renaissance s'est arrêtée, il faut l'attribuer beaucoup moins aux poursuites des ennemis de l'Église qu'aux divisions de ses enfants. Dès qu'elle eut commencé à reprendre vie, séculiers et réguliers s'en disputèrent la direction. C'est pourquoi elle cessa de croître; et quand, à travers ces tristes querelles, elle fut envahie par le jansénisme, quand le clergé, opposé aux protestants, se détacha de Rome, alors le rameau qui reverdissait se dessécha.

VI

Quel était cependant le sort de l'autre Église

1. Pour me rendre compte de la condition des catholiques en Hollande au commencement du dix-septième siècle, je ne me suis pas contenté des écrits que j'ai déjà cités : *la Hollande catholique*, de Dom Pitra, *l'Église romaine catholique*, du professeur Nippold, la *Relation* de Jacques de la Torre. J'ai de plus consulté un savant et zélé catholique néerlandais, M. le docteur Nuyens. Il m'a fourni de précieux renseignements. Pour suppléer à mon ignorance de sa langue maternelle, il a même eu la bonté de traduire ou de résumer, à mon usage, quelques passages empruntés à ses propres livres : *Histoire des troubles des Pays-Bas au seizième siècle* et *Histoire générale du peuple néerlandais*. C'est à lui que je dois la plupart des explications que je donne sur l'inexécution partielle des édits d'intolérance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avait dépouillé l'Église romaine et, pour régner en sa place, lui refusait droit de cité ? Au prix de son intolérance, avait-elle obtenu la paix et l'unité ? A peine maîtresse, elle se déchira.

« Une différence dans le culte public », dit le plus illustre légiste des Provinces-Unies, Grotius, « est pernicieuse aux royaumes et mortelle aux républiques[1] » ; et pour ce motif, les États généraux, pères et tuteurs de la république, avaient banni le culte catholique. Mais voilà qu'un dissentiment s'éleva au sein de l'Église nouvelle, et quand les États voulurent le pacifier, en vertu de la même autorité dont ils avaient usé contre l'Église ancienne, la lutte s'engagea entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Les pasteurs, n'ayant point au-dessus d'eux d'autorité doctrinale qui les contînt, étaient descendus, promptement, jusqu'aux dernières conséquences des principes calvinistes. Les opinions extrêmes, vainement contestées par un chef d'école éloquent et célèbre en ce temps-là, Arminius, dominaient parmi eux. La plupart trouvaient une farouche satisfaction à proclamer damné, sans rémission ni merci, presque tout le genre humain, et ils réclamaient la proscription de quiconque combattait cette croyance. Puisque l'inspiration du Saint-Esprit n'est plus dans le pape et l'Église romaine, où la trouver, disaient-ils, si ce n'est au sein des synodes réformés ? Pourquoi donc empêcher la libre réunion de ces synodes, résister au Saint-Esprit, admettre ce qu'il rejette et repousser la vraie foi ? Après avoir exclu le pa-

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, chap. VIII, p. 333.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pisme, pourquoi protéger et tolérer l'arminianisme ? L'un et l'autre sont condamnés par la même autorité.

Les doctrines des pasteurs effrayaient les politiques, et leurs prétentions les offensaient. Ces fiers et riches bourgeois, qui avaient fondé la république et la gouvernaient, souhaitaient la rendre habitable, et surtout ils revendiquaient pour le magistrat le droit de régler la religion. La réformation pouvait-elle contester à la puissance civile cette prérogative [1] ? « Ce n'étaient pas les synodes », alléguait Grotius, « c'étaient les rois, les princes, les magistrats qui partout l'avaient instituée [2]. » En Hollande, qui donc avait disposé des édifices ravis à l'ancien culte, appelé et doté les pasteurs ? Les pères et tuteurs de la patrie n'étaient-ils pas, en même temps, pères nourriciers et suprêmes protecteurs de l'Église, souverains chez eux au même titre que l'était, chez lui, le roi d'Angleterre, ou l'électeur de Saxe? Si cette souveraineté, conquise au prix de tant de sang et d'efforts, ne s'étendait pas aux matières religieuses, elle devenait de qualité inférieure à la souveraineté que reconnaissaient les autres nations réformées. L'Union d'Utrecht avait, en ces matières et par un article formel, réservé une autorité sans appel aux États de chaque province. La domination de l'Espagne n'avait pas été répudiée au profit d'une autre inquisition.

Ce débat résultait des contradictions sur lesquelles le protestantisme était bâti, et, comme dans les royau-

1. Motley, t. I, chap. I, et t. II, chap. XX.
2. *Ibid.*, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, chap. VIII, p. 393.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mes protestants, il se serait terminé sans doute à l'avantage du pouvoir civil, si le pouvoir civil n'avait été lui-même partagé et disputé, dans cette république. Lorsque la question s'éleva pour la première fois, les Provinces-Unies étaient gouvernées, depuis la mort du Taciturne, par un homme de loi, Jean Barneveld. Sa province, la Hollande, l'avait choisi pour avocat, il en dirigeait à ce titre les états particuliers, il la représentait aux États généraux, lesquels n'étaient, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, qu'une sorte d'assemblée de Plénipotentiaires; car la constitution intérieure des Provinces-Unies n'avait pas changé depuis Charles-Quint; pour devenir exécutoires, les résolutions des États généraux devaient être sanctionnées par les États provinciaux. Mais, comme la province de Hollande était de beaucoup la plus considérable et celle qui s'était signalée davantage dans la lutte de l'indépendance, elle jouissait parmi ses confédérées d'une prépondérance incontestée; Barneveld, dirigeant la Hollande, dirigeait l'Union entière; sans autre arme que la parole et la plume, il réglait la paix et la guerre. Attentif à prévenir, dans la république naissante et mal affermie, les divisions intestines, il composa le différend; par ses soins un compromis fut conclu, qui partageait entre les magistrats et les ecclésiastiques la nomination des pasteurs [1]. Leicester, qui avait apporté son épée aux Provinces-Unies pour les affranchir, et prétendait les dominer en maître, tenta sans succès de soulever contre les États le fanatisme populaire; devant

1. Motley, *Hist. des Provinces-Unies*, t. II, chap. XII et XV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ennemi national à repousser, les dissentiments théologiques furent, pour cette fois, mis à l'écart ; la nation ne se méprit point sur l'homme capable de la sauver ; elle ne se détacha pas de son plus grand citoyen.

Mais, quinze ans plus tard, les Espagnols ne paraissaient plus à craindre ; la controverse se renouvela et le roi d'Angleterre en personne imagina de s'en mêler. Jacques Ier voulut être pape, en Hollande comme dans son royaume. Il disait à son ambassadeur allant en Hollande : « Vous n'oublierez pas que vous êtes le ministre d'un maître que Dieu a fait l'unique protecteur de sa religion. » Pour lui obéir, les envoyés Britanniques ne cessaient pas d'adresser des remontrances aux États sur les questions religieuses. Un professeur, héritier des doctrines et de la chaire d'Arminius à l'université de Leyde, Conrad Vorstius, avait écrit un livre sur la nature de Dieu, sujet déjà traité par le docteur couronné et considéré par lui comme sa propriété. Vorstius avait chassé sur ses terres. Il n'en fallait pas tant pour lui déplaire : il dénonça le professeur aux États, comme « un monstre de blasphème », et les requit de brûler ses écrits et de le bannir [1]. En vain, Barneveld fit représenter au roi que l'école opposée à Vorstius était précisément celle que, chez lui, ce même prince condamnait et proscrivait. Il lui suggéra, avec des ménagements infinis, que les puritains de Hollande, dont il épousait la cause, ne valaient pas mieux que les puritains d'Angleterre. Le roi répliqua que la constitution de l'Église ne devait point être la même

1. Instructions données à Carleton. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. II, chap. xv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans un royaume et dans une république, et signifia enfin que « son amitié et l'hérésie de Vorstius étaient incompatibles [1] ». Le cas devenait embarrassant : la Hollande ne s'était donc détachée de Rome que pour faire dépendre sa foi de l'Angleterre? D'autre part, encore mal assurée de vivre, pouvait-elle se passer d'une alliance qui l'avait aidée à naître? Il fallut que les États citassent devant eux Vorstius et le sommassent de justifier sa doctrine, lui interdisant jusqu'à nouvel ordre l'enseignement, continuant cependant de le traiter avec honneur et refusant de le livrer, sans examen et sans défense, à la haine de ses adversaires. Le procès fut assez long pour donner à Jacques le temps de soutenir tour à tour des doctrines et des partis opposés. En attendant, le jugement de la cause demeura aux États. Jacques ne pardonna jamais à Barneveld, ni cette déconvenue, ni ses propres contradictions, provoquées par les habiles dépêches de l'avocat.

Sa rancune trouva dans les divisions et les agitations du peuple hollandais le moyen de se satisfaire. En se prolongeant, le débat se déplaça. Au lieu de demeurer entre l'Église et l'État, il partagea l'État même ; il mit aux prises les pouvoirs rivaux, les classes diverses de la nation, la bourgeoisie et la démocratie, l'homme de loi et l'homme d'épée.

Quand le peuple se donne une croyance, il l'embrasse volontiers sans tempérament ni mesure. La doctrine la plus étroite et la plus sombre, paraissant la plus logique et la plus simple, devint la plus po-

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, chap. v.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pulaire : elle fournit à la multitude, excitée par les pasteurs, un motif ou une occasion de battre en brèche l'aristocratie de bourgeois qui, en vertu de vieux privilèges, gouvernait villes et provinces et siégeait aux États [1].

Cette multitude, comme il arrive fréquemment dans les républiques, rencontra, pour servir ses passions, un chef d'armée, voulant être chef d'État. Ce qu'avait vainement tenté Leicester, Maurice de Nassau devait l'accomplir. Entre le stathouder et l'avocat de Hollande, la lutte était inévitable. Elle s'engagea après que la trêve conclue par Barneveld avec l'Espagne eut laissé pour un temps l'épée de Maurice sans emploi, à l'heure où, n'ayant plus à défendre son pays, ce grand capitaine se serait estimé déchu, s'il ne l'avait dominé.

La première fois qu'il entendit parler du débat théologique, où les deux partis échangeaient à l'envi remontrances et contre-remontrances, poursuites et condamnations : « Je suis soldat, dit-il, et non théologien, ni ne me soucie de l'être, je n'entends rien à la prédestination, je ne sais si elle est verte ou bleue; mais je sais bien que la flûte de l'avocat et la mienne ne joueront jamais le même air [2]. L'avocat soutenant les « Remontrants », c'est-à-dire les « Arminiens »; il se rendit le champion de leurs adversaires, les « Contre-Remontrants [3] ». La cause

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, chap. I, et chap. VIII.

2. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, chap. I, p. 52, et chap. VIII, p. 395.

3. Les partisans d'Arminius avaient formulé leur doctrine en cinq points, dans une remontrance adressée aux États et avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

orthodoxe, déjà embrassée par les pasteurs et par le bas peuple, devint sa cause.

S'étant fait apporter le registre des États et l'ouvrant à la page où était écrit son serment de Stathouder : « J'ai juré », dit-il, « de défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang la pure religion réformée, celle pour laquelle mon père est mort, celle qu'il a plantée en ce pays, et je voudrais bien voir l'homme qui empêchera cette bonne épée de la défendre [1]. » Et comme les « Contre-Remontrants », forcés par les magistrats d'Amsterdam de sortir de la ville pour exercer leur culte, venaient supplier le prince de les protéger dans les granges où ils se réfugiaient à travers la campagne : « Des granges? » répondit-il, « sommes nous faits pour avoir nos prêches dans des granges? Les églises nous appartiennent et nous les aurons. » Ainsi encouragés, ils en prirent bientôt une de force, et le dimanche suivant, le prince, accompagné des officiers de sa maison, y entra lui-même à leur tête [2]. En même temps, les pasteurs annoncèrent l'intention de se réunir en synode, malgré les États. Bravés de la sorte, les États de Hollande en appelèrent aux armes pour défendre la loi; ils voulurent lever des soldats [3]; mais l'armée dépendait du prince Maurice, et comment

été, en conséquence, nommés « Remontrants ». Leurs adversaires avaient répondu par une contre-remontrance, où leur doctrine était formulée en sept points, et de là avaient été appelés « Contre-Remontrants ».

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. II, chap. XIV, p. 138 et 142.

2. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. II, chap. VIII, p. 397, et chap. XIV.

3. *Idem*, t. II, chap. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recruter et faire marcher contre lui d'autres troupes? Les moyens de résistance faisaient défaut à Barneveld. Le terrain même, où il avait placé cette résistance légale, se rétrécissait chaque jour et s'effondrait sous lui. Les États généraux, envahis par l'opinion populaire, abandonnèrent la cause des États de Hollande, et secouèrent la prépondérance, longtemps acceptée, de l'avocat. Celui-ci resta seul à la tête de sa province, en face du reste du peuple.

Cependant, ces divisions intestines occupaient au dehors les amis de la nouvelle république. Tandis que le roi Jacques associait contre Barneveld sa haine à celle de Maurice, et soutenait, en Hollande, la secte qu'il persécutait en Angleterre, la France se comportait tout autrement. Depuis les demandes infructueuses de Jeannin, elle n'intercédait plus en faveur des catholiques, elle avait des huguenots pour ambassadeurs en Hollande. Mais, du moins, elle recommandait, entre protestants divisés, la conciliation et la tolérance. Henri IV, redoutant partout les discordes capables d'affaiblir ses alliés, n'avait rien négligé pour prévenir la brouille de Maurice et de Barneveld [1]. La brouille ayant éclaté après la mort de Henri IV, les envoyés de France, Boissise et du Maurier, répétaient encore aux États : « C'est par l'union, qu'avec l'appui du roi notre maître, vous avez grandi; c'est par l'union que vous pouvez vous conserver; pour des disputes d'école, ne vous divisez pas. Détournez vos yeux de ce qu'il plaît à Dieu de vous cacher. Ne réjouissez pas vos

1. Négociations du président Jeannin, *passim*. — Dépêche d'Aerssens à Barneveld, 9 mars 1610. Motely, t. II, ch. IV, p. 188.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ennemis par vos querelles. » C'était inviter l'Océan à se calmer et à se contenir au plus fort de la tempête [1]. D'ailleurs depuis qu'Henri IV n'était plus, les conseils de la France avaient cessé de se faire écouter. Les factions, réveillées dans le royaume, contrecarraient, en toute occasion, au dehors comme au dedans, le Gouvernement royal et lui ôtaient tout crédit. En ce qui concerne la Hollande en particulier, nos huguenots savaient mauvais gré à Barneveld de conserver l'alliance française et de rester uni à la cour, quand la cour se brouillait avec eux. Leur chef, le duc de Bouillon, beau-frère du prince Maurice, ne cessait d'accuser les secrets desseins de la reine-mère et de ses ministres contre la Hollande ; par malheur, il avait pour complice de ce mauvais office l'ambassadeur même de Hollande en France : Aerssens, personnage adroit et avisé, mais indiscret, intrigant et rancuneux. Après avoir été admis longtemps dans la familiarité de Henri IV, Aerssens avait pris parti, depuis la mort de ce prince, pour les protestants, contre le gouvernement auprès duquel il était accrédité. Rappelé pour ce motif et sur la demande expresse de la reine-mère, il ne pardonnait pas à Barneveld sa disgrâce ; il le dénonçait comme vendu aux papistes et à l'Espagne ; il se faisait, entre les huguenots de France et les « Contre-Remontrants » de Hollande, l'entremetteur de la haine, de la méfiance et de la calomnie ; il discréditait, sans relâche, les bons et honnêtes avis partis d'une cour qui l'avait chassé. C'est ainsi que la voix de l'An-

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. II, ch. XVIII, p. 289 à 291.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gleterre, prêchant la discorde, était mieux écoutée que la nôtre.

Tout conspirait donc, de loin comme de près, contre Barneveld. Rien ne venait changer, à son profit, les chances et les conditions du combat. L'issue en pouvait-elle être douteuse? D'un côté, le prince Maurice, s'appuyant, du haut de sa naissance et de ses victoires, sur le parti populaire, prétendait, pour son pays, à l'unité et, pour lui-même, à la souveraineté. De l'autre, l'avocat de Hollande, en vertu des vieilles lois, au profit des vieilles familles, défendait l'autonomie provinciale et, dans ce conflit où se trouvait mêlée la religion, c'est encore dans le camp de Maurice que se rangeait la portion la plus ardente et la plus nombreuse de la nouvelle Église. Pour trancher une lutte aussi inégale, il ne fut pas besoin, même un jour, d'une guerre civile : la Hollande ne se divisa pas alors, comme l'en avait menacé l'ambassadeur de France; elle se rallia, ou se soumit tout entière, au plus fort. Le stathouder licencia, sans coup férir, les soldats que l'ovocat prétendait lui opposer et, par un coup de main, moitié populaire, moitié militaire, changea les municipalités des villes hollandaises, substitua à l'étroite aristocratie de marchands et de légistes, qui les régissait jusqu'alors, une classe inférieure, plus remuante et plus nombreuse [1].

C'était changer du même coup les États de la pro-

1. Motley, *Vie et mort de Jean de Barneveld*, t. I, ch. v, p. 331 et suiv.; chap. vii, p. 356 et suiv.; chap. ix; t. II, chap. xviii, p. 293 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vince [1]. Car ils se composaient des députés nommés par les conseils des villes. Dès lors, Barneveld se trouva débusqué de son dernier retranchement; il était à la merci de son antagoniste. Celui-ci le fit arrêter et, au mépris de toute justice, mettre en jugement. L'obstination du grand patriote à défendre une cause vaincue fut considérée par les vainqueurs comme une offense mortelle à la patrie. L'Angleterre pressa la condamnation [2]. La France essaya de l'empêcher. Obéissant à la fois aux instructions de leur cour et à leurs sentiments personnels, Boissise et du Maurier multiplièrent, tant que dura le procès, les démarches publiques et privées; ils adressèrent des harangues aux États généraux, des représentations au Prince d'Orange, ils invoquèrent les anciens services de l'illustre accusé; ils firent appel à l'honneur de la maison de Nassau [3]. Tout fut inutile. La sentence de mort étant prononcée, du Maurier, resté seul après Boissise en Hollande, tenta encore d'en conjurer l'exécution. La veuve du Taciturne, qui était fille de l'amiral de Coligny, voulut aussi sauver la tête de Barneveld. Elle demanda une entrevue à son beau-fils Maurice, pour le fléchir : Maurice refusa de la recevoir. L'ambassadeur de France sollicita une audience des États généraux et ne l'obtint pas davantage. Alors, ne pouvant leur parler, il leur écri-

1. Motley, t. II, chap. xiv, p. 132 et suiv., p. 169 et suiv. et ch. xvi, et xvii.

2. Dépêche d'un agent secret de l'Espagne dans les Provinces-Unies, tirée des archives de Simancas. — Motley, *Vie et mort de Jean de Barnevelt*, t. II, chap. xviii, p. 302.

3. Motley, *Vie et mort de Jean de Barnevelt*, t. II, ch. xviii, p. 302, et suiv., et ch. xx, p. 348 et 403.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vit; les archives de la Haye conservent encore la lettre qu'il se hâtait d'achever, pendant que déjà se dressait l'échafaud. Comme le stathouder, les États généraux ne voulurent rien entendre et rien lire [1].

Ainsi périt Barneveld, victime du fanatisme sectaire, de l'ingratitude populaire et de l'ambition d'un prince dans une république. Il succomba, en défendant contre la force, contre le nombre et contre la gloire, d'antiques lois et d'antiques libertés. On a dit de plus, en face de lui pour le perdre, et plus tard pour le glorifier, qu'il avait prétendu inaugurer une liberté nouvelle : la liberté religieuse. Accusation ou éloge, l'imputation est imméritée. Il a toujours professé qu'il appartenait à l'État de régir l'Église et de régler la religion. Il a souhaité, seulement, que cette prérogative, l'État l'exerçât dans un esprit de paix; à l'intérieur de sa communion, il a voulu tolérer certains dissentiments. Mais le soupçonnait-on de pousser au delà cette tolérance, de l'étendre à une autre communion? il s'en défendait, comme d'un crime, et se vantait des mesures qu'il avait prises contre les catholiques et leur culte [2].

La liberté religieuse n'a été ni proclamée, ni revendiquée par les patriotes hollandais. Le rôle important et glorieux, qu'ils ont fait jouer à leur pays,

1. Motley, *Barneveld*, t. II, chap. xx, p. 433.

2. Lettres de Barneveld à Caron, ambassadeur de Hollande en Angleterre, novembre 1611, janvier 1612, avril 1613.

Réponse (rédigée par Barneveld) des États de Hollande à l'ambassadeur d'Angleterre, avril 1617. Réponse de Barneveld dans son interrogatoire, mars 1619. — Motley, *Barneveld*, t. I, ch. v, p. 308 et suiv., chap. VIII, p. 400 et suiv.; t. II, ch. XIV, p. 164, et chap. XX, p. 380.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est tout autre. En s'affranchissant de la domination espagnole, la Hollande a été pour toute l'Europe un gage d'indépendance nationale et d'équilibre politique et, cet équilibre une fois établi, elle l'a maintenu. Elle est restée, au milieu des grands États, comme une étroite, mais infranchissable, barrière. C'est pourquoi la Hollande a été, tour à tour, l'alliée de la France contre la maison d'Autriche, sous Henri IV et Richelieu, et, plus tard, l'alliée de l'Angleterre contre Louis XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ALLEMAGNE PROTESTANTE.

Election de Charles-Quint. Rébellion de Luther. — Ennemis divers de Charles-Quint. Succès de la guerre contre les Turcs. — Tentatives de transaction avec les protestants. — Guerre contre les protestants, son insuccès. Partage de l'Empire entre les deux cultes. — Guerre contre la France. Echec de la politique impériale.

Deux événements : l'élection de Charles-Quint à l'Empire, la rébellion de Luther contre le Saint-Siège, ont concouru à faire de l'Allemagne le champ de bataille où sont venus se mesurer, les armes à la main, les divers cultes et les divers peuples de l'Europe, et ces deux évènements, très différents, se sont accomplis presque en même temps, dans la même contrée.

C'est le 28 juin 1519, dans l'Église de Saint-Barthélemy, à Francfort, que Charles, déjà investi du patrimoine des Maisons d'Autriche et de Bourgogne et roi d'Espagne, du chef de sa mère, fut élu, contre le roi de France François Ier, pour succéder, sur le trône impérial, à son grand-père Maximilien.

C'est le 10 décembre 1520, sur la place publique de Wittenberg, que Martin Luther, moine augustin et docteur en théologie, ayant déjà disputé et prêché contre les indulgences, brûla la bulle par laquelle le pape Léon X le condamnait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Assurément, ni les électeurs, assemblés à Francfort, ne prévoyaient alors que l'autorité, dont ils investisaient l'heureux Charles-Quint, se consumerait dans une lutte religieuse; ni le moine de Wittenberg ne pouvait savoir encore que sa révolte contre Rome partagerait en deux camps sa patrie et la chrétienté. Cependant, dès l'année 1521, dans la première diète que le nouvel élu tint à Worms, pour prendre possession de l'Empire, les deux puissances, qui devaient se disputer l'Allemagne, se rencontrèrent face à face. Le réformateur comparut devant l'Empereur et, déjà condamné par l'autorité spirituelle, déclara qu'il ne fléchirait pas davantage sous l'autorité séculière. Lorsqu'il entra dans la salle, où Charles-Quint, environné des princes et États de l'Empire, l'attendait, un vieux guerrier, Georges de Freimdsberg, lui mit la main sur l'épaule en disant : « Petit moine, tu as devant toi une affaire, telle que ni moi, ni bien des capitaines, n'en avons vue de pareille, en nos plus sanglantes batailles; mais, si ta cause est juste et si tu en as l'assurance, avance au nom de Dieu et ne crains rien [1]. » Le péril était redoutable, en effet, pour le moine révolté. Il arrivait, il est vrai, muni d'un sauf-conduit impérial; mais un pareil sauf-conduit n'avait pas sauvé Jean Hus du bûcher. Le même sort menaçait Luther; il le brava et y échappa. La loyauté du jeune souverain répondit, cette fois, à l'intrépidité du novateur. Celui-ci, ayant été condamné à Worms, put en sortir librement, et aussitôt il trouva un prince pour lui donner asile, un

1. *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, par J.-H. Merle d'Aubigné. (Paris, Meyrueys, éditeur, 1860, t. II, p. 235.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peuple de disciples pour embrasser son parti et se soulever à sa parole. Du premier coup, la rébellion était devenue révolution.

Des causes profondes avaient amené cette révolution soudaine. Des circonstances favorables rendirent au début son succès facile et rapide.

Après que les hérésies antérieures avaient contesté, successivement, chacun des dogmes chrétiens, le progrès naturel de l'incroyance amenait un novateur à nier l'autorité même, qui définissait et imposait ces dogmes, et cette négation, la plus générale qu'eût encore connue la chrétienté, survint précisément à l'heure où l'imprimerie, répandant partout et mettant à la portée de tous la parole écrite, semblait affranchir l'esprit humain de tout autre maître que le livre, ou profane ou sacré ; à l'heure où la Bible pouvait être mise entre les mains de chaque fidèle. Elle survint chez un peuple enclin à vivre séparé, dispersé. Les anciens Germains, au témoignage de Tacite, ne souffraient pas que leurs demeures se touchassent ; autour d'eux, il leur fallait, au bord des fontaines, à travers les champs et les bois, un espace libre et vide [1]. Leurs descendants furent attirés dans une religion qui laissait les âmes solitaires, en face de Dieu et de sa parole. *Colunt discreti ac diversi.*

Luther répudia à Worms les décrets des conciles aussi bien que les jugements des papes ; il

1. « Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est : ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. » (Tacite, *de Moribus Germanorum*, 16.) J'emprunte ce rapprochement à M. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. Ier, chap. v.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

proclama, avec plus de netteté qu'il ne l'avait encore jamais fait, sa résolution de n'accepter d'autre règle de foi que l'Écriture [1]. Quelque temps auparavant, dans un *appel adressé à l'empereur et à la noblesse allemande*, il avait pris soin, en regard de la puissance spirituelle qu'il déprimait déjà, d'exalter la puissance civile. Il avait avancé que le prêtre n'a point un caractère différent du simple fidèle, et demandant ensuite « pourquoi le magistrat ne corrigerait pas le clergé », il avait répondu : « Le pouvoir séculier a été établi de Dieu : il faut le laisser agir dans toute la chrétienté, qui que ce soit qu'il atteigne, pape, évêques, prêtres, moines ou nonnes [2]. »

Désormais, le protestantisme était en possession des deux principes qu'il lui fallait, l'un pour renverser, à travers l'Allemagne et plus loin, l'Église catholique, l'autre pour édifier des Églises nationales. En déclarant la guerre au pape, il s'était ménagé des princes pour alliés. Non que le novateur eût conçu tout d'une pièce sa doctrine et son dessein. Tel n'était pas le génie de Luther, plus prompt à tirer parti des événements, qu'habile à les prévoir et les devancer. Intrépide et fougueux, violent et grossier jusqu'à l'obscénité, et pourtant resté capable jusqu'à son dernier jour de tendresse et de mélancolie, ayant le premier fait du rire une puis-

1. « Je ne puis soumettre ma foi ni aux papes, ni aux conciles... Si donc je ne suis convaincu par des témoignages de l'Écriture ou par des raisons évidentes, je ne puis ni ne veux me rétracter. » (Actes de Worms, 18 avril 1519. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, t. II, p. 248, 249.

2. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, t. II, p. 92.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sance de destruction et rendu formidable une colère, qui n'avait d'autre arme que la parole et la plume, se contredisant sans cesse et ne reculant jamais, il portait au fond de lui-même l'agitation et le trouble qu'il répandait au dehors ; il embrasait le monde du feu qui dévorait son âme. A mesure que se déroulait la révolution inaugurée par lui, cette faculté de se contredire, que nul homme peut-être n'a possédée à un plus rare degré, lui faisait trouver, avec une clairvoyance soudaine, les paroles les plus propres à porter coup, là où il importait de frapper.

C'est ainsi qu'il a pu d'abord ébranler l'Église romaine, avant de la quitter, et fomenter la révolte, en réclamant les réformes ; ensuite, la révolte étant déclarée, la propager, du sein des couvents et des universités, jusqu'au fond des campagnes, émouvoir et soulever le peuple [1] ; enfin, quand ce peuple soulevé menace de tout détruire, jeter sur lui, sans hésitation ni pitié, des princes qui l'écrasent [2] et, pour bâtir sur les ruines de l'antique Église un nouvel édifice, refouler le torrent que lui-même a déchaîné. Par une fortune singulière dans l'histoire des révolutions, le même homme a suffi tour à tour à susciter le désordre et à l'arrêter. Il a secoué l'autorité du pape à Wittenberg, il a tenu tête à l'empereur à Worms, il a dompté les paysans anabaptistes à Munster, et, à travers les divisions et les déchirements dont il était le premier auteur, il a donné enfin quelque con-

1. Jean Janssen. *Geschichte des deutschen Volkes* (*Histoire du peuple allemand*), Freiburg im Breisgau, 1880, t. II, liv. II, paragraphes 2 et 3.
2. *Ibid.*, liv. III, chap. IV et V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sistance à l'établissement protestant en Allemagne.

Toutefois, si puissant que fût Luther, si appropriée à son siècle et à son pays que parût sa parole, la cause principale de son succès est ailleurs : chez ses adversaires. L'Église catholique, au delà du Rhin, a dû sa ruine aux abus qui la déformaient depuis plusieurs siècles ; amis et ennemis en rendent également témoignage. Luther n'était pas encore né et, déjà au quinzième siècle, le cardinal Julien Cesarini, censeur véhément, défenseur fidèle de l'Église romaine [1], le plus grand homme de son siècle, a dit Bossuet, le cardinal Julien, envoyé par le pape Eugène IV en Allemagne, annonçait la révolution, qu'il aurait voulu prévenir par une réforme : « Les désordres du clergé », écrivait-il, « excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique ; après que l'hérésie de Bohême sera éteinte, il s'en élèvera une autre plus dangereuse... On se jettera sur nous, quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction ; bientôt les hommes croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitant et dépouillant les ecclésiastiques... La cognée est à la racine, l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir quand on le pourrait encore, nous le précipitons [2]. »

Lorsque cette hérésie, plus dangereuse que celle de Bohême, se fut élevée, le pape même, qui se consuma à la combattre, l'austère et sincère Adrien VI en fit, à son tour, remonter la responsabilité jusqu'au Siège apostolique, « aux abominations qui l'avaient

1. *Voy.*, sur ce cardinal, Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le quinzième siècle*, liv. II, IV et V.

2. Cité par Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. Ier, chap. Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souillé, à l'abus des choses saintes, aux mauvais choix, enfin aux excès de pouvoir, dont il avait donné l'exemple [1] » ; et si cet aveu public, adressé à la diète de Nurenberg, a été taxé d'imprudence par quelques historiens catholiques, aucun n'en a contesté la véracité [2].

Descend-on du chef aux membres? Au-dessous du pape, que font et que valent les évêques? Les cardinaux, chargés par Paul III de la recherche et de la correction des abus, nous les représentent, vers 1536, ayant abandonné leurs troupeaux, pour les livrer à des mercenaires. Mais les plaintes de ces cardinaux ne sont pas écoutées, le mal se prolonge et s'aggrave. Vers 1568, au plus fort de la lutte, quand un autre cardinal, Commendone, envoyé par le Saint-Siège, arrive à Vienne, ni dans cette ville, ni dans beaucoup d'autres, il ne trouve d'évêques ; presque nulle part, il n'en rencontre aucun qui remplisse son office ; il voit les évêchés et leurs revenus abandonnés, soit à des courtisans qui suivent l'empereur, soit à des hommes de guerre à titre de récompense militaire [3].

Enfin arrive-t-on aux simples prêtres? Au témoignage du premier nonce envoyé en Allemagne après la révolte de Luther, Aleandro, la plupart des ecclésiastiques prennent parti pour le novateur, parce qu'ils sont ignorants et dissolus, et les moines se

1. Instruction au nonce Cheregato, 1522.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. VII.
3. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IV. — Gratiani, *Vita Commendoni*. — Laderchi, *Annales ecclesiastici*, continuatio, t. XXIII, an. 1568, n° 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

précipitent hors de leurs monastères, « comme des forçats qui rompent leur ban [1]. »

Quelques années plus tard, jusque dans les pays encore catholiques en apparence, sur cent prêtres, à peine y en a-t-il un qui ne vive pas publiquement avec une femme, et les princes qui demandent à la cour de Rome de tolérer le mariage des prêtres allèguent que les protestants, en abolissant le célibat ecclésiastique, n'ont fait autre chose que ratifier ce qui se pratiquait communément [2].

En regard des aveux échappés aux catholiques, place-t-on les accusations de leurs adversaires? Qu'allèguent-ils pour gagner le peuple à leur cause? Qu'on prenne leurs *Cent griefs*, tels qu'ils les formulent, à la suite de cette diète de Nurenberg qui avait entendu les généreuses déclarations d'Adrien VI. La plupart sont des griefs financiers [3]. A lire cet écrit, alors répandu de tous côtés, il semble que les papes ne faisaient plus sentir leur pouvoir à l'Allemagne, qu'en tirant d'elle de l'argent, en prélevant des contributions au profit de Rome et des Romains. Qu'avaient à faire les Allemands des monuments qui rajeunissaient alors la ville éternelle? que leur importait la magnificence de la cour pontificale et tout l'éclat de la renaissance italienne? Non seulement cette renaissance leur coûtait cher, mais, de

1. Pallavicini, liv. Ier, chap. XXIV.
2. *Ibid.*, liv. XV, chap. VII. — Ranke, *Die Rœmischen Pæpste in den letzten vier Jahrhundert* (*les Papes romains dans les quatre derniers siècles*). Leipzig, 1878, t. II, liv. V. — Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. IV, liv. I, chap. IX et XII.
3. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. VII à X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus, elle leur déplaisait. Le soleil du Midi blessait le regard de l'homme du Nord.

Luther, un des premiers, ressentit cette impression. Lorsque, vers 1510, il quitta son cloître encore paisible, pour visiter Rome, il était, de loin, pieusement attaché à l'Église romaine. En apercevant pour la première fois les sept collines, il se prosterna à terre et s'écria: « Je te salue, Rome la sainte! » Quand il revint, son cœur était aliéné; le chrétien n'avait guère trouvé que sujets de scandale dans la ville sainte; le Saxon n'avait admiré que peu de choses sous le ciel d'Italie; c'est pourquoi, repassant plus tard les circonstances qui avaient décidé de sa carrière, il répétait: « Je ne voudrais pas pour cent mille florins n'avoir point vu Rome. Je serais resté dans l'inquiétude de faire peut-être injustice au pape [1]. » Vers le même temps, un chevalier de Franconie, destiné à guerroyer avec la plume, Ulrich de Hutten, faisant le même voyage, avait éprouvé le même sentiment [2], et le consignait dans ses mordantes poésies latines: sentiment si naturel alors aux hommes de race allemande, qu'Adrien d'Utrecht, en devenant pape, n'y put échapper à son tour. La cor-

1. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, t. Ier, liv. II, chap. VI. — Michelet, *Mémoires de Luther*, t. II, chap, 1er. Ce résultat du voyage de Luther à Rome est contesté par M. Janssen, *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*. Il établit que Luther ne fut pas mécontent, comme l'a prétendu le duc de Saxe, soit de ce qu'on ne l'eût pas fait cardinal, soit de ce qu'il n'obtenait pas permission de se marier. Il constate également qu'il admira plusieurs choses en Italie, entre autres la sobriété du peuple et la propreté des hôpitaux. Tout cela n'infirme pas cependant ce que Luther a dit lui-même, non pas sur tel ou tel point, mais sur l'impression générale qui lui resta de ce voyage.

2. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. Ier, liv. III, chap. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ruption effrénée de l'Italie répugna à sa vertu; la civilisation brillante et raffinée de l'Italie convint mal à son humeur. Aussi, en même temps qu'il s'efforçait de rendre sa cour plus austère, il travaillait à la faire paraître moins italienne. Mais il n'en eut pas le temps; il méconta les Romains, sans regagner les Allemands [1]; les papes qui le suivirent recommencèrent à être et à se montrer Italiens, et l'opposition des deux races continua de favoriser la séparation des deux cultes.

De là, l'importance que prit tout à coup la question des indulgences; de là, le déchaînement de l'Allemagne contre le trafic qui s'en faisait, pour bâtir Saint-Pierre de Rome.

« La construction de l'édifice matériel ruina une grande portion de l'édifice spirituel », a écrit, au début de son *Histoire du concile de Trente*, le jésuite Pallavicini [2].

De là enfin, le succès des attaques dirigées contre le Saint-Siège. Tels étaient, comme le dit encore Pallavicini, « les préjugés sinistres des Allemands, » que les représentants du pape osaient à peine le défendre devant eux. Quand le nonce Aleandro, chargé, par Léon X, de dénoncer Luther et ses nouveautés, eut à parler devant la diète de Worms, son véhément et long discours roula principalement sur les dangers qu'une doctrine, qui niait le libre arbitre et le mérite des œuvres humaines, une prédication,

1. Gachard, *Correspondance de Charles V et d'Adrien VI*, introduction, § 7. — Maurenbrecher, *Geschichte der catolischen Réformation* (*Histoire de la Réforme catholique*), liv. II, chap. III.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. Ier, chap. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui détournait alors le peuple de s'armer contre le Turc, faisaient courir à la société civile et à la patrie allemande. Mais, de l'autorité pontificale et de la guerre qui lui était déclarée, il ne dit que peu de choses ; il savait que, sur ce point, ses plaintes ne seraient point écoutées, et s'il parla de la cour romaine, ce fut pour en promettre la réforme [1].

Dans le discrédit où étaient tombés le chef et les membres de l'Église, en Allemagne, l'envoyé du Saint-Siège ne comptait plus, pour combattre l'hérésie, que sur le bras séculier. De Worms il écrivait à Rome :

« *Et spes et ratio vincendi in Cæsare tantum* [2] ».

Cet espoir en César ne parut point trompé d'abord. Il est vrai qu'Aleandro n'aurait point voulu que Charles-Quint citât Luther devant la diète et consentît à l'entendre. On dit que Charles-Quint lui-même se repentit, vers la fin de sa vie, d'avoir respecté le sauf-conduit accordé au novateur. Fatigué et déçu par la lutte, il regrettait un des actes qui honorent le plus sa mémoire [3].

Mais s'il laissa échapper de ses mains l'ennemi de l'Église, il ne balança point à se prononcer contre lui. L'ayant laissé partir, il le mit au ban de l'em-

1. *Ibid.*, liv. Ier, chap. xxv. On sait que cette histoire a été entreprise par l'ordre des papes, pour répondre à celle de Frà Paolo Sarpi, que Bossuet appelle « un protestant déguisé en moine », qu'elle mérita à son auteur le chapeau de cardinal et qu'elle a été puisée dans les archives du Vatican. Le premier livre, en particulier, est composé avec les dépêches d'Aleandro.

2. Au cardinal Jules de Médicis. (Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. Ier, chap. xxiv.)

3. Théodore Juste, d'après Sandoval, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. Ier, p. 98.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pire. Un édit, publié à Worms le 8 mai 1521, déclara Martin Luther et ses disciples, hérétiques notoires et convaincus, ordonna en conséquence de saisir leurs personnes et leurs biens, de brûler leurs écrits, et défendit, à l'avenir, d'imprimer aucun livre sur les matières de foi, sans autorisation de l'Ordinaire. Cet édit fut rendu sur l'avis conforme des princes et États de l'empire [1]. Les partisans de Luther, se trouvant impuissants à défendre leur cause dans la délibération solennelle que Charles-Quint dirigeait, s'étaient retirés. Ainsi la crainte des nouveautés, le respect des choses établies, prévalaient encore, parmi les hommes qui régissaient l'Allemagne, contre l'enthousiasme populaire excité par Luther. Le luthéranisme, anathématisé par le pape, était proscrit, d'un commun accord, par la diète et par l'empereur. Restait à savoir comment s'exécuterait cette proscription. L'empereur, qui l'avait provoquée, pourrait-il et voudrait-il la maintenir? Pour répondre à cette question, il faut considérer de quelle puissance cet empereur disposait en réalité, quelles entreprises diverses il devait tenter, quels obstacles il avait à surmonter.

II

En prenant possession de la dignité impériale à l'ouverture de la diète de Worms, Charles-Quint avait déclaré qu'il espérait, au moyen de ses nombreux

1. Frà Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, traduite par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, 1688, liv. Ier, p. 14.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

royaumes et de ses grandes alliances, relever l'Empire romain de sa déchéance et le rétablir dans son antique gloire. Pour soutenir sa dignité élective, il fallait, selon lui, toute sa puissance héréditaire ; et, d'autre part, cette puissance héréditaire, composée de tant de domaines différents, lui aurait paru amoindrie et ébranlée, s'il lui avait manqué ce couronnement suprême. Aussi, ne s'était-il pas contenté de combattre l'élection de son rival, le roi de France ; il avait repoussé, avec une égale résolution, « l'élection d'un tiers », dont il savait les Français prêts à s'accommoder. Ce tiers aurait pu être pourtant son propre frère Ferdinand, qui descendait, comme lui, de Rodolphe de Habsbourg et de Maximilien ; mais il n'avait pas, disait l'aîné, « assez de biens pour conserver, avec son patrimoine, les droits impériaux. » Vainement, la tante de Charles, Marguerite d'Autriche, qu'il avait chargée de ses intérêts dans les Pays-Bas, avait-elle songé à cet arrangement, pour sauvegarder l'avenir de leur maison. Vainement, savait-il les Allemands mieux disposés à élire un prince qui leur appartiendrait en propre, et voyait-il les Espagnols mécontents d'avoir un roi, qui ne paraissait guère Espagnol [1], et se montrait pressé de les quitter. Il avait empêché son frère de partir pour l'Allemagne, rompu toute pratique, interdit toute démarche en faveur de ce cadet ; et, quand enfin lui-même fut élu, il laissa une révolte couver en Espagne, pour aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle [2].

1. Relation de Contarini, en 1525. Gachard, *les Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 65.

2. « Instruction et mémoires à notre amé et féal chambellan, le sieur de Beaurain, de ce qu'il aura à dire et déclarer de par nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour la première fois depuis Charlemagne, l'Allemagne avait donc un chef, qui possédait en même temps l'Espagne et la plus grande partie de l'Italie. Cet empereur, qui ne voulait pas alors « laisser démembrer les pays et seigneuries d'Autriche », tenait, de plus, le nord et l'est de l'ancienne Gaule, depuis la Frise et les Flandres jusqu'à l'Alsace et au comté de Bourgogne, et, dépassant de tous côtés les frontières de l'Allemagne, pour l'environner et l'étreindre, il devait bientôt acquérir à sa maison, à côté de l'Autriche, de la Styrie et du Tyrol, la Hongrie et la Bohême [1]. Enfin, pour remplacer, et au delà, ce qui lui manquait de l'empire de Charlemagne, un nouveau monde venait d'être découvert et lui était livré. A l'intérieur de la chrétienté quels états restaient hors de son atteinte ? Dans la péninsule ibérique, le Portugal était destiné à tomber aux mains de son fils ; dans l'autre péninsule, Venise et le pape se voyaient réduits, pour maintenir leur indépendance, à osciller sans cesse entre la France et lui ; sur les flancs de l'Allemagne, les princes de sa maison devaient bientôt convoiter la Pologne ; au nord, le roi de Danemarck et de Suède, Christian, avait épousé sa sœur, et se rangea sous sa dépendance, quand, chassé de ses deux royaumes, il voulut les reconquérir. Deux nations, deux monarchies, demeuraient seules encore capa-

à Madame ma bonne tante l'archiduchesse d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. 5 mars 1518, Barcelone. » — Marguerite et les gens du conseil au roi de Castille. *Négociations entre la France et l'Autriche*, publiées par Leglay, t. II, nos 82 et 85. *Documents inédits sur l'histoire de France.* — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles V*, t. Ier, chap. II.

1. En 1526. Pfeffel, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, t. II, p. 139 et 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bles de lui tenir tête : l'Angleterre et la France. Il devait faire asseoir un instant son fils sur le trône d'Angleterre et, constamment en lutte avec la France, il entreprit de l'envahir et de la démembrer.

Est-ce donc ou porter trop haut, ou calomnier Charles-Quint, que le représenter aspirant à la monarchie universelle, à la « monarchie du monde », comme on disait alors? Il faisait reposer cette monarchie sur les traditions du Saint-Empire romain, encore vivantes dans l'imagination des peuples et pourtant, l'empire, tel que ce grand potentat prétendit l'exercer, différait singulièrement de l'empire que le moyen âge avait connu, ou plutôt rêvé, depuis Charlemagne. L'autorité impériale, au moyen âge, était conférée à Rome par une sorte d'investiture spirituelle, et rendait celui qui en était revêtu, qu'il possédât ou non beaucoup de terres, le bras armé de l'Église. Considérée comme une magistrature élective et non comme une propriété, elle avait pour mission de sauvegarder l'intégrité de la foi et de la loi chrétiennes, au-dessus de la mêlée confuse des peuples encore enfants. Elle se ruina, elle-même, par son antagonisme avec la papauté; le bras se rompit, en se tournant contre la tête. L'autorité impériale, sous Charles-Quint, avait, pour appui, la puissance territoriale la plus vaste que le monde eût jamais connue et, pour objet, de ranger sous une domination commune des nations déjà formées et distinctes. Or ces nations, dont le territoire et la langue étaient fixés, avaient besoin désormais, pour remplir leur destinée, d'avoir chacune un gouvernement na-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tional. De là l'échec définitif de Charles-Quint et de la plupart de ses entreprises.

Avant d'aboutir à cet échec, il eut à lutter et il lutta contre trois ennemis : deux que nous connaissons déjà, la France et le protestantisme, et le troisième, qui était l'ennemi même de la chrétienté : le Turc. Dans la position que prétendait occuper Charles-Quint, cette triple lutte était inévitable. La France, non seulement lui disputait l'Italie, mais, de plus, le menaçait ou le gênait partout. Il ne se sentait pas maître en Europe, ni même chez lui, aussi longtemps, qu'au milieu de ses possessions dispersées, un si grand État demeurait indépendant et debout. Le protestantisme troublait et bouleversait l'Allemagne, la division des Églises ruinait l'unité de l'empire. Enfin, pour dominer la chrétienté, la première condition était de la défendre de l'invasion étrangère, qui déjà l'avait entamée; et, d'ailleurs, à cette invasion, les territoires de la maison d'Autriche se trouvaient exposés les premiers. C'est pourquoi Charles-Quint fut aux prises avec trois ennemis à la fois.

Ces trois ennemis, pour lui mieux résister, en vinrent à s'accorder entre eux, malgré tout ce qui les séparait. Il faut donc considérer ensemble les trois guerres, si l'on veut apprécier équitablement parmi quelles difficultés, au moyen de quelles ressources, au prix de quels sacrifices, chacune fut soutenue.

La guerre des Turcs ne rentre pas dans le cadre de nos études; il nous importe seulement ici d'en connaître le contre-coup sur les deux autres. Il n'en est pas qui fasse pareil honneur à Charles-Quint, ni

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui ait eu si bon succès. L'empire ottoman, n'ayant pas encore épuisé en son propre sein la vigueur native du fanatisme et de la barbarie, et recrutant de toutes parts à son service les bandits, les renégats de la chrétienté; gouverné de plus, à ce moment, par un maître qui joignait aux croyances, aux passions, au farouche orgueil de sa race, un génie puissant et dominateur, Soliman; pourvu avant les nations de l'Occident d'une armée permanente, sillonnant la mer de ses flottes et la ravageant avec ses pirates; maître des côtes de l'Afrique et de l'Asie; installé dans Constantinople, sa récente conquête, pour humilier de là et menacer toute l'Europe; prêt à faire tomber les deux boulevards qui couvraient le Danube et protégeaient la Méditerranée, Rhodes et Belgrade; l'empire ottoman surpassait sans conteste tout autre État par sa force militaire [1].

Aussi l'Europe était-elle pleine, alors, de la terreur qui a, plus d'une fois, saisi la civilisation en face de la barbarie. L'intérêt immédiat que Charles-Quint avait à éloigner le Turc, soit de Naples, soit de l'Autriche, les ressources qu'il pouvait tirer, pour le combattre, et de l'ancien et du nouveau monde, furent son principal titre au suffrage de l'Allemagne. A cette portion de sa tâche, il ne faillit jamais. Que ses troupes arrêtent Soliman devant Vienne, ou que, à la tête de la chevalerie de l'Italie, il aille frapper la marine turque et délivre vingt mille esclaves chrétiens dans Tunis; que, dans une autre

1. Sleidan, *Histoire de l'état de la Religion et de la République*, sous l'Empereur Charles cinquième. Imprimé à Strasbourg, 1558. Liv. XIV, p. 400 et 405.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

expédition devant Alger, il voie son armée et sa flotte détruites par la tempête, ou bien qu'il soit réduit à négocier à Constantinople, pour arracher la Hongrie au conquérant qui la foule et en racheter les terres à prix d'argent, partout et toujours le successeur de Frédéric Barberousse, l'héritier des Rois Catholiques, travaille à fermer l'Occident aux enfants de Mahomet. Tantôt servi, tantôt trahi par la fortune, en définitive, il y parvient. Si, de loin, il assiste impuissant à la chute de Belgrade, son frère et ses armes préservent Vienne. Si la Hongrie est écrasée à Mohacs, il traîne les forces de l'Allemagne au delà de Vienne, sur les rives lointaines du Danube et de la Theiss, et fait de ce territoire hongrois un champ de bataille, toujours disputé, que l'invasion ne dépassera pas. Quand les chevaliers de Saint-Jean perdent Rhodes, il leur donne Malte, et Malte, imprenable, garde la Méditerranée ouverte aux pavillons chrétiens. Son désastre devant Alger ne détourne pas son regard et son bras de la côte d'Afrique, il y conserve les postes avancés, conquis par ses ancêtres ou par lui-même. Enfin, pour prix de sa constance, il mérite, après lui, à son fils Philippe II, l'honneur de fournir et de rassembler, à son autre fils don Juan, la gloire de commander les forces qui vaincront à Lépante et raviront, pour jamais, au Croissant l'empire de la mer.

Cette efficace et glorieuse résistance fut pourtant contrariée par les deux autres ennemis de Charles-Quint : Luther et François Ier. Luther, au début de son entreprise, et quand les Turcs semblaient menacer surtout l'Italie, les avait considérés comme

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un secours que le ciel lui envoyait : « Combattre le Turc », écrivait-il en 1526, « c'est regimber contre Dieu, qui l'emploie, comme une verge, pour frapper nos iniquités. Mieux vaut le Turc que le pape. » Tandis que le novateur bouleversait l'Allemagne, il travaillait à la désarmer. Mais quand cette Allemagne, à moitié conquise par sa parole, fut devenue le siège de son culte, il ne voulut plus la livrer à la verge de Dieu ; il lança, en 1528, contre le Turc, un manifeste enflammé, pareil aux écrits qui, trois ans auparavant, avaient mis les anabaptistes et les paysans en déroute. A condition de n'être pas inquiétés et de rester chez eux maîtres de la religion, les princes protestants concoururent à la défense de l'empire contre l'ennemi commun, et, cet ennemi repoussé, Luther s'associa, par un cri de triomphe, à la joie populaire : « Dieu », s'écria-t-il, « a manifestement combattu pour nous [1]. »

L'accord de François Ier avec Soliman fut moins prompt et dura davantage. Il fallut la défaite de Pavie, la captivité du roi et le péril mortel du royaume, pour que la France fît solliciter à Constantinople une diversion contre l'empire [2]. Soliman la promit, mais, au lieu de se diriger vers les frontières impériales, qu'il savait bien défendues, il se jeta soudain sur la Hongrie, plus facile à envahir, et, d'un seul coup, abattit, à Mohacs, la nation et la dynastie hongroises [3].

1. 27 octobre 1529. Michelet, *Mémoires de Luther*, t. III, p. 1, 2 et 223.

2. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, 2e partie, chap. Ier, p. 112 et suiv. *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

3. C'est ce qui résulte d'une lettre de l'archiduc Ferdinand à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Accusé par Charles-Quint du désastre de Mohacs, François Ier s'est toujours défendu d'avoir attiré sur son allié lès armes qu'il voulait tourner contre son ennemi. Car le roi de Hongrie était l'allié de la France ; la France avait intérêt à maintenir, sur les flancs de l'empire, des États indépendants, et la ruine de la dynastie hongroise agrandit la maison d'Autriche [1].

L'intelligence du roi très chrétien avec le sultan demeura longtemps secrète, désavouée, intermittente. Elle avait cessé, quand Soliman se présenta devant Vienne et, qu'en vertu d'un traité conclu avec la France, Charles-Quint put disposer contre lui de toutes ses forces [2]. Elle se renoua, elle devint publique et durable, quand Charles-Quint tourna contre Marseille la flotte victorieuse qui venait de soumettre Tunis [3].

frère Charles V, datée d'Inspruck, le 14 mars 1523, dix-huit jours après la bataille de Pavie, lettre publiée par Lanz et citée par M. Charrière. (*Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 113.)

1. Sur cette accusation d'avoir provoqué le désastre de Mohacs, que Charles V a portée publiquement contre François Ier, et la réponse qu'a faite François Ier, consultez M. Charrière. *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p 147 et 155. Cette question ne peut être ici discutée en détail. Dans une étude, publiée par la *Revue contemporaine* le 15 décembre 1854, sur les relations de la France et de la Turquie, j'ai moi-même essayé, il y a longtemps, de justifier François Ier, en m'appuyant sur les textes donnés par M. Charrière.

2. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 174. — M. Janssen (*Histoire du peuple allemand*, t. III, liv. I, chap VIII, p. 153) prétend que, même après la paix de Cambrai en 1529 et au moment du siège de Vienne, François Ier était encore en intelligence secrète avec les Turcs. Mais le principal document qu'il cite à l'appui de cette assertion est un traité conclu, non avec Soliman, mais avec le Hongrois Zapolin, et qui avait pour objet de donner la Hongrie en héritage, non aux Turcs, mais au duc d'Orléans.

3. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 251.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

François Ier comprit alors que, pour « rabaisser le dessein du roi des Espagnes, qui n'aspirait et ne tendait, comme on voyait, qu'à la monarchie du monde [1] », la France avait besoin d'un appui ; et cet appui, introuvable dans la chrétienté, il se résigna à le chercher, ouvertement, jusqu'à Constantinople. Aux agents secrets succéda une ambassade solennelle, dont le premier titulaire fut un chevalier de Malte, Jean de la Forêt. La flotte française et la flotte turque se joignirent pour la première fois, le 15 septembre 1537, dans le golfe de Patras, les deux pavillons voguèrent de conserve à travers la Méditerranée [2].

Le corsaire Barberousse ravagea, brûla, pilla, les côtes d'Italie. La chrétienté, tout entière, frémit et s'indigna de voir les fleurs de lis à côté du croissant. La France répugna au contact de ses nouveaux alliés, et quand, plus tard, le roi voulut leur ouvrir Toulon, il dut en faire d'abord sortir tous ses sujets ; il fallut que la ville française devînt vide et muette, pour que le Turc s'y trouvât tranquille [3].

Cependant Charles-Quint essaya, en vain, de poser le pied en Provence, il ne put avancer, et fut bientôt forcé de se retirer ; pendant que son armée était repoussée du territoire Français, la marine ottomane, destinée à demeurer longtemps à notre disposition, effrayait et menaçait sa flotte [4].

1. Instruction de la Forêt pour son ambassade à la Porte. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 261.)

2. Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 279 et 340.

3. Ce fait singulier et significatif est constaté par les registres des délibérations du conseil de la ville de Toulon, en 1543. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 567.)

4. Charrière, *Négociations sous Henri II*, t. II, 2e partie, chap. IV et V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Malgré les instances de Charles-Quint, le pape Paul III refusa toujours de condamner notre alliance avec la Porte [1]. La nécessité l'avait amenée, l'usage que nous en fîmes la justifia. En traitant avec les ennemis du nom chrétien, nous prîmes chez eux la défense des intérêts chrétiens. Dès ses premières relations avec Soliman, François Ier obtint le patronage des sanctuaires de Terre sainte [2]. Quand, plus tard, il fit ouvertement pacte avec le sultan, il stipula la liberté religieuse, la liberté civile et commerciale, non pas seulement des Français, mais de tout peuple d'Europe, qui voudrait suivre les Français dans le Levant [3], stipulation dont devait profiter plus tard l'Autriche même [4]. A côté de nos consuls, des évêques étaient institués, des religieux s'établissaient, des missions catholiques se fondaient ; à l'abri de l'ambassade de France, un foyer d'apostolat s'allumait et faisait pénétrer quelques rayons de lumière jusqu'au fond de la Tauride, de la Perse et de la Tartarie [5]. En sorte que, si l'on considère, de haut et de loin, le rôle joué par les deux rivaux vis-à-vis la puissance ottomane, on voit Charles-Quint fermer l'Occident aux musulmans, par ses armes, et François Ier ouvrir l'Orient aux chrétiens, par ses négociations.

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. V, chap. IV.

2. Lettre de Soliman II à François Ier. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 129.)

3. Premier traité officiel de la France avec la Porte. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 283 et suivantes.)

4. Charrière, *Négociations*, t. Ier, 4e partie, chap. IV et V, et t. II, p. 29.

5. Charrière, t. Ier, Introd., p. XLVIII. — Charles de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. VI ; *Henri IV et les chrétiens d'Orient*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

Envers le perturbateur de la chrétienté, Luther, la conduite de Charles-Quint fut tout autre qu'envers l'ennemi du dehors. Autant il fut toujours prêt à tourner ses armes contre les Turcs, autant il évita longtemps d'employer la force contre les protestants d'Allemagne. Non qu'il ait jamais incliné vers leurs doctrines, ou douté de son droit de les réprimer. En aucun temps, sa foi ne fut ébranlée, pas même quand il avait en Italie le pape pour adversaire. Jamais, hors de l'Allemagne, dans ses États héréditaires des Pays-Bas ou d'Espagne, il n'a épargné les dissidents; nous ne l'avons que trop vu dans les Pays-Bas; nous le verrons bientôt pour l'Espagne. Mais, en Allemagne, il garda vingt-cinq ans la conviction, lui même l'a déclaré, que « l'obstination des protestants et leur puissance étaient trop grandes, pour en venir à bout par la force [1] ». Aussi, durant ce temps, Luther vantait « son admirable et surprenante douceur ». Selon Mélanchthon, personne à la cour impériale n'était aussi modéré que l'empereur [2].

1. *Commentaires de Charles V*, publiés pour la première fois par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1862, p. 100. Si ces Commentaires ne doivent pas être attribués à Charles-Quint lui-même, si, comme le pense M. Canovas del Castillo dans sa belle étude sur *la maison d'Autriche* en Espagne, le secrétaire qui les a rédigés n'a pas écrit sous la dictée de l'Empereur, du moins il s'est servi de ses entretiens; il en a consigné le souvenir, et cela suffit pour l'usage que nous en faisons ici.

2. Pastor, *Die Kirchlichen Reunionsbestrebungen wahrend der regierung Carls V (les Tentatives de réunion religieuse sous le règne de Charles V)*. 1 vol. Fribourg en Brisgau, 1879, liv. Ier, p. 61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant, l'empereur n'était pas seul alors à reconnaître l'inutilité et à redouter les dangers d'une guerre de religion. Depuis que l'hérésie s'était propagée, comme un vaste incendie, la cour de Rome, jugeant les mesures de rigueur impuissantes, avait cessé de les réclamer. En 1540, le légat Morone, examinant les divers moyens de ramener les dissidents, écrivait au Saint-Siège que, si la guerre devait leur être déclarée, il fallait que ce fût, non à cause de leur foi, mais à cause de leur insubordination envers l'empereur; et, même ainsi engagée, il n'estimait cette guerre ni probable, Charles V était trop occupé de repousser à la fois les Français et les Turcs, ni désirable : « On a vu en Bohême », disait-il, « que la guerre tue les hommes et ne tue pas l'hérésie. » Ce légat du pape se prononçait donc, à ce moment, contre l'emploi des armes, et le cardinal Farnèse lui répondait que le pape Paul III approuvait son sentiment[1].

Néanmoins, l'édit de Worms n'était pas retiré; il avait même été renouvelé dans plusieurs diètes en 1522, 1523 et 1524 [2]. Mais l'exécution en était commise aux princes allemands, et ceux-ci étaient provisoirement dispensés de l'exécuter, s'il ne leur agréait pas. Ainsi l'avaient décidé, par délibération formelle, plusieurs autres diètes tenues à Spire, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Worms, de 1526 à 1545 [3]. Condamné en droit, le luthéranisme était libre, en fait, dans presque toute l'Allemagne.

1. Pastor, *Les Tentatives de réunion*, liv. IV, p. 175.
2. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 129, 130, 132.
3. *Ibid.*, t. II, p. 138, 143, 146, 159, 160, 163, 165.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il l'avait été dès sa naissance, grâce à l'éloignement de Charles-Quint. Le vicaire de l'empire, dépositaire de l'autorité impériale en l'absence de l'Empereur, était alors l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, précisément le premier prince qui se fût prononcé en faveur de Luther. Or l'Empereur, retenu au delà des Pyrénées par les difficultés que lui suscitaient les Espagnols, avait tardé deux ans, après son élection, à venir en Allemagne, et n'y était alors demeuré qu'un an à peine, pressé qu'il était d'aller combattre la France. Soit avant son arrivée, soit après son départ, Frédéric le Sage avait établi chez lui et laissé répandre partout le nouveau culte. Quand il fut convenu, dans les diètes, que les princes seraient libres de l'adopter, la plupart d'entre eux le professaient déjà, et ceux mêmes qui ne le professaient pas, tels que les archiducs d'Autriche, le duc de Bavière, le duc de Clèves, ne se souciaient pas d'entrer en lutte avec leurs sujets ou leurs voisins, pour le combattre [1].

De là, que résultait-il? Le légat Morone va nous l'apprendre. En 1536, il écrivait à l'ancien nonce Aleandro, retiré à Rome après plusieurs légations en Allemagne : « Les affaires ne sont plus dans l'état où Votre Seigneurie les a laissées. Alors, les violences réciproques des hérétiques et des catholiques faisaient paraître le feu de l'hérésie plus ardent, peut-être. Mais, en réalité, cette peste s'est accrue. Depuis qu'il est licite à chacun de croire ce qu'il veut, la confusion est partout : non seulement dans le domaine des

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. 1. — Ranke, *Les Papes romains*, liv. V, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

princes infestés de la contagion, mais chez ceux mêmes qui sont restés catholiques. Les peuples ne savent plus à quelle opinion s'attacher : je l'ai vu, dans le comté de Tyrol, en Bavière, et dans quelques endroits de l'Autriche ; j'en puis rendre témoignage. En beaucoup d'endroits et jusque dans les villes, les cures sont abandonnées, faute de prêtres ; les peuples restent privés des sacrements, eussent-ils bonne intention de s'en approcher. Et, comme je demandais pourquoi il ne se faisait pas de prêtres, il m'a été répondu que, tout étant en suspens et incertain, on attendait les délibérations du concile. Cependant, les mauvaises habitudes se prennent, les églises perdent leurs ressources, leurs biens sont usurpés, parce que personne n'est là pour les garder et en prendre soin [1]. »

Les choses arrivèrent à ce point, qu'en 1558, un ambassadeur Vénitien ne comptait plus en Allemagne qu'un catholique sur dix habitants [2]. A vrai dire, il était difficile de distinguer, alors, qui était catholique et qui était protestant. Beaucoup d'Allemands ne savaient plus ce qu'ils étaient eux-mêmes ; beaucoup suivaient les novateurs, sans vouloir rompre avec l'ancien culte, dont Luther et ses premiers disciples avaient eu grand soin de ne point abolir toutes les cérémonies. Plusieurs, prince ou peuple, imaginaient, en quelque sorte, pouvoir être à la fois catholiques et protestants. En 1536, des commissaires protestants du comté de Nassau trouvèrent,

1. 17 décembre 1536. Laemmer, *Meletematum romanorum Mantissa.*

2. Ranke, *Les Papes romains*, liv. V, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la vallée de la Weil, un curé qui avait deux paroissses : l'une, Rode, était protestante, et l'autre, Hasselbach, catholique. Le dimanche, en habit de chœur, il faisait d'abord le prêche à Rode ; puis il allait revêtir la chasuble et célébrer la messe à Hasselbach. Reprimandé par les commissaires, ce curé s'excusa sur les dispositions contradictoires de ses paroissiens, promit de s'amender et fut, en définitive, laissé à son poste [1]. Vers 1550, on racontait que le duc de Bavière, Albert V, avait voulu jouer la religion de son État, dans une partie d'échecs avec l'Électeur de Saxe. Il avait offert, s'il perdait, d'ouvrir la Bavière au culte protestant, réclamant en retour, s'il gagnait, que la Saxe serait ouverte au culte catholique. Épouvantée de ce jeu sacrilège, la duchesse de Bavière appela au secours le confesseur du duc, un capucin, qui, survenant tout à coup, renversa l'échiquier. Albert ne se fâcha point de cette hardiesse [2]; mais un peu plus tard, vers 1554, il ne se faisait pas faute, tout en restant catholique, d'assister quelquefois au prêche protestant ; et le duc Guillaume de Clèves, également catholique, recevait, dans sa chapelle, la communion sous les deux espèces [3].

Le mal, signalé par Morone, consistait donc moins dans la lutte, violente ou non, des deux cultes, que dans la confusion et la promiscuité qui s'établissaient entre eux. Aussi longtemps qu'une ligne de démarcation ne fut pas nettement tracée, l'Église romaine continua de perdre du terrain en Allemagne.

1. Pastor, *Les Tentatives de réunion*, liv. III, p. 114.
2. Janssen *Histoire du peuple allemand*, t. IV, liv. I, chap. IX.
3. Ranke, *Les Papes romains*, liv. V, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant, les chrétiens de ce temps ne désespéraient pas de rétablir l'unité de foi. De quelle manière ? L'emploi de la force étant, à ce moment, écarté d'un commun accord, par le Pape et l'Empereur, on apercevait encore deux remèdes aux divisions religieuses : un concile œcuménique, ou des colloques nationaux : un concile, auquel toute la chrétienté serait convoquée et qui rendrait des sentences obligatoires pour tous ; des colloques, où les représentants des deux confessions viendraient conférer ensemble et concluraient entre eux des transactions. Les deux moyens de réunion furent essayés tour à tour.

A vrai dire, il y avait quelque illusion, parmi les catholiques, à attendre d'un concile l'extinction d'une hérésie qui consistait précisément à nier l'autorité de l'Église. Quand le tribunal appelé à juger de la doctrine était lui-même contesté, comment sa décision pouvait-elle terminer le litige ? Dès son début, Luther ne s'y était pas trompé ; il avait rejeté les décrets des anciens conciles en même temps que les bulles des papes, et, d'avance, refusé soumission à l'Église assemblée [1]. Ses partisans ne l'avaient pas d'abord suivi jusque-là ; mais, plus tard, ils ne parvinrent jamais à s'entendre avec les catholiques sur les conditions, dans lesquelles il fallait que l'Église s'assemblât. A leurs yeux, le pape, étant partie contre eux, ne pouvait pas convoquer et présider leurs juges ; les théologiens de la réformation, au lieu de comparaître devant les évêques en commu-

1. Actes de Worms, déjà cités, 18 avril 1519. Appel à Sa Majesté Impériale et à la noblesse allemande en 1520. Conférences de Worms. — Michelet, *Mémoires* de Luther, t. II, p. 271, 280. — Pastor, *Les Tentatives de réunion*, liv. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nion avec Rome, devaient siéger à leurs côtés et prononcer avec eux [1].

Ces difficultés tenaient au fond même du débat, elles étaient inévitables ; néanmoins, elles n'avaient pas été d'abord aperçues de tous. A l'autorité du pape discréditée en Allemagne, il paraissait naturel de substituer celle de toute l'Église. La plupart de ceux qui étaient fatigués de l'une ne se montraient pas encore résolus à rompre avec l'autre ; les esprits en suspens, les âmes troublées, attendaient, d'une délibération commune de la chrétienté, une manifestation plus claire et plus pure de sa foi ; les plus fermes croyants avaient droit d'attendre aussi, de cette délibération, la réforme des abus contre lesquels s'étaient élevés les novateurs. Ainsi, soit défiance du Saint-Siège, soit instinct du malade appelant le remède, la chrétienté entière, et surtout l'Allemagne, réclamaient le concile. L'empereur Charles-Quint se fit, à Rome, l'organe de ce sentiment [2]. Le pape Clément VII, qui avait succédé au pape Adrien VI, en 1523, y résista sans franchise, mais avec ténacité. Depuis Constance et Bâle, Rome se méfiait des conciles ; elle y voyait une menace pour le pouvoir pontifical ; de plus, la cour romaine redoutait une réforme, qui devait remonter jusqu'à elle. Encore que les mœurs de Clément VII lui-même n'eussent pas besoin d'être réformées [3], il ne surmonta pas les

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. III, chap. IX ; liv. V, chap. IV ; et liv. XII, chap. XIV.

2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. X, XIV, et liv. III, chap. V. — Pastor, *Les Tentatives de réunion*, liv. II.

3. Ranke, *Les Papes romains*, liv. Ier, chap. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

craintes de son entourage, il promit le concile et, tant qu'il vécut, il travailla à l'ajourner [1].

Le concile fut enfin voulu, sincèrement et fortement, par le successeur de Clément VII, Paul III, que les cardinaux avaient élu parce qu'ils le savaient résolu à le réunir [2]. Mais alors, les obstacles à cette réunion vinrent d'ailleurs : des guerres qui ensanglantaient la chrétienté, des rivalités et des jalousies des princes chrétiens. Aucun d'eux ne pouvait rester indifférent à une assemblée, de laquelle paraissaient dépendre, en même temps que le salut des âmes, la paix de l'Europe et le repos des États. Organes des besoins et des sentiments de leurs peuples, ayant charge de mettre la loi civile d'accord avec la loi religieuse, ils devaient être représentés et entendus dans cette assemblée, et, là comme partout, Charles-Quint et François Ier se disputaient la prépondérance. Le temps et le lieu qui convenaient à l'empereur ne convenaient pas au roi de France. Retenus tour à tour par leurs souverains respectifs, les évêques ne se rendaient pas à l'appel du pape, et laissaient les légats les attendre en vain, dans les villes où ils étaient mandés. Convoqué une première fois, en 1537, à Mantoue, une seconde fois, en 1538, à Vicence, enfin, en 1542, à Trente [3], le concile ne put s'ouvrir qu'en 1545 [4]. A peine eut-il siégé quinze mois, que la crainte de la peste le fit transférer

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. x ; liv. III, chap. v, vii et xvi.
2. Pallavicini, *ibid.*, liv. III, chap. xvii.
3. Labbe, *Sacrosancta concilia* (édit. de Venise, 1728), t. XX, col. 2, Bulla indictionis sacri œcumenici concilii sub Paulo III.
4. *Ibid.*, t. XX, col. 8, sessio prima, 3 déc. 1545.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Trente, ville impériale et à demi-allemande, à Bologne, cité italienne et pontificale[1], ce qui acheva d'aliéner Charles-Quint et de le tourner contre une assemblée, dont il n'attendait plus la pacification de l'Allemagne[2]. Il résolut de ne pas reconnaître les décisions rendues à Bologne, défendit aux évêques de ses États d'y participer, entrava ainsi toutes les délibérations[3], et força bientôt l'Église à interrompre le concile[4]. Il fut malaisé de le rouvrir. Tandis que l'empereur interdisait aux évêques de ses États de siéger en Italie, le roi de France ne laissait pas les évêques français se rendre en Allemagne[5], et, de la sorte, la séparation dura dix ans[6]. Le concile ne put se terminer, là où il avait commencé, à Trente, que bien après l'abdication et la mort de Charles-Quint, dans un intervalle de paix de la maison de France et de la maison d'Autriche[7]. De sa première à sa dernière session, dix-huit ans s'étaient écoulés, pendant lesquels il n'avait pas siégé et délibéré plus de quatre ans[8].

A travers de si longs délais, le déchirement de la chrétienté était devenu irremédiable. Réuni plus tôt,

1. Labbe, t. XX, col. 39. Decretum de translatione concilii, 11 mart. 1547.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IX, chap. XVIII, XIX, XX.
3. *Ibid.*, liv. X, chap. VII à XV.
4. Labbe, *Concil.*, t. XX, col. 111. Decretum suspensionis, 28 april. 1552.
5. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XI, chap. IV, V XII, XVI, XVII.
6. Jusqu'au 18 janvier 1562. Labbe, t. XX, col. 116. Decretum de celebrando concilio.
7. Labbe, t. XX, col. 195. De fine concilii.
8. *Ibid.*, t. XX, p. 1. Ex sinopsi historica. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XIV, chap. XIII et XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins lentement achevé, le concile n'aurait pas, sans doute, étouffé l'hérésie, mais il l'aurait empêchée de s'étendre. A l'époque où il se tint, il ne pouvait plus rendre à l'Église ce qu'elle avait perdu ; du moins il devait la raffermir, dans les contrées qu'elle possédait encore, et la relever en la réformant. Nous verrons, bientôt, avec quel succès cette tâche fut accomplie en Allemagne.

A défaut du concile qui tardait à se rassembler, Charles-Quint essaya, dans son empire, au sein des diètes qu'il présidait, des colloques entre les théologiens des deux communions ; comme ces colloques se tenaient sous son patronage et avaient pour objet un accord avec les dissidents, il en vint à les préférer au concile, il en attendit la paix de l'Allemagne. Mais, autant de tels pourparlers convenaient à l'empereur, autant ils déplaisaient au pape. Ce fut en présentant le concile comme le seul moyen de les éviter, que les serviteurs du Saint-Siège, qui souhaitaient sa réunion, amenèrent, enfin, la cour de Rome à leur sentiment[1]. Le pape, en effet, pouvait-il laisser à l'empereur et à ses conseillers le soin de régler la foi des peuples ? Les délibérations canoniques de l'Église universelle devaient éclaircir et fixer la vraie doctrine ; les conférences engagées dans les diètes allemandes avec les dissidents couraient risque de l'obscurcir par des équivoques. Dès qu'il en fut question à la diète de Nurenberg, en 1524, Rome

1. Dépêche déjà citée de Morone 17 décembre 1536 (Laemmer, *Meletematum romanorum Mantissa*), et Mémoire du 18 avril 1540. Cf. Mémoire de l'archevêque de Vienne, Nausea, à Ferdinand Ier, en 1541. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 176 et 283.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prévit et dénonça le péril [1]. Si, plus tard, les représentants du Saint-Siège prirent part à ces réunions, ce fut, le plus souvent, à contre-cœur et sans rien en espérer, comme Morone [2]; quelquefois, ils n'en sortirent pas sans dommage. L'évêque Vergerio, envoyé par Paul III pour amener les protestants à Trente, se laissa gagner par eux et passa dans leur camp [3]. Le pieux, savant et généreux Contarini, dans sa légation de Ratisbonne, employa, envers eux et même envers leurs doctrines, des ménagements qui parurent à Rome excéder la mesure, et qui pourtant ne suffirent pas à les satisfaire [4].

Ils avaient tracé, dans leur Confession d'Augsbourg, une limite, qu'ils ne devaient jamais franchir pour se rapprocher de l'Église romaine. Dressée par le plus modéré et le plus vacillant des réformés, Mélanchton, dans une pensée à la fois de conciliation et d'équivoque, la Confession d'Augsbourg fut présentée, à l'empereur et à la diète, comme une base de paix. A

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, ch. x.

2. Morone au cardinal Farnèse, à propos des conférences de Worms, 5 décembre 1540. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 208.)

3. Les instructions données par Paul III à Vergerio et les premières entrevues de Vergerio avec Luther ont été exposées d'une façon contradictoire par Sarpi et par Pallavicini. Bayle compare et discute ces deux récits, et, malgré ses dispositions défavorables aux catholiques, il est obligé de reconnaître et il établit, preuves en mains, que c'est à Pallavicini qu'il faut ajouter foi. (*Dictionnaire historique*, art. *Vergerio*, note A.) — M. Cantù a publié le texte même du rapport de Vergerio, conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque vaticane. Il est daté du mardi 12 novembre 1535 et confirme pleinement le récit de Pallavicini. (*Les Hérétiques italiens*, t. II. Le concile de Trente.)

4. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, l. IV, chap. XIV et XV. — Ranke, *Les Papes romains*, liv. II, § 2. — Pastor, *Tentatives de réunion*, liv. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce titre Luther la répudia d'abord [1]. Elle devint néanmoins le fondement du nouveau culte, le terrain où les dissidents, jusque-là dispersés et désunis, se cantonnèrent, assez près peut-être de l'ancienne Église, mais en dehors d'elle, et ce fut pour garder et défendre ce terrain que les princes luthériens, en sortant d'Augsbourg, se liguèrent à Smalkalde, divisèrent l'empire, tinrent l'empereur en échec.

Ainsi les conférences, entre les théologiens des deux communions, n'avaient pas amené l'accord et n'avaient profité qu'aux novateurs. Charles-Quint résolut alors d'apaiser lui-même le différend. En 1541, il annonça l'intention d'imposer, à défaut de paix, une trêve religieuse, de déterminer les dogmes et les rites, qui devaient rester communs à tous, et ceux que chacun serait libre d'admettre ou de rejeter, au moins jusqu'aux décisions du concile [2]. Vainement, Paul III lui représenta que la foi est indivisible et réprouva d'avance une tolérance, qui consisterait à tenir pour incertaine ou indifférente une portion de la vraie doctrine. En même temps, le pape prit soin de marquer la distinction des deux puissances. Il ne lui appartenait pas, disait-il, de décider s'il convenait de déclarer la guerre aux princes protestants. Disposé à s'associer, au besoin, à cette guerre, si l'empereur s'y trouvait obligé, il ne la demandait pas. Mais, ce qu'il souhaitait pour sa part, comme remède aux maux de la chrétienté, ce qu'il lui appartenait de préparer et de prescrire, c'était le concile. Jadis

1. Doellinger, *la Réforme*, t. I : *Mélanchton*. — Maurenbrecher, *Histoire de la Réforme catholique*, liv. III, ch. II. — Pastor, *Tentatives de réunion*, liv. I, p. 23 et suiv.

2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, l. IV, ch. XV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'empereur avait réclamé cette assemblée, maintenant le pape ne demandait qu'à l'ouvrir. L'Église était prête à rendre, en matière de doctrine, des décisions définitives. A quoi bon chercher des formules provisoires [1] ?

Ces représentations du Saint-Siège n'arrêtèrent pas Charles-Quint. Ayant besoin du concours des protestants contre la France et contre le Turc, il suspendit, à la diète de Spire, en 1544, les édits rendus contre eux, promit de se rendre juge, l'automne et l'hiver suivant, de leurs différends avec les catholiques, si, d'ici là, le concile n'avait pas prononcé; en attendant, il les appela à siéger dans la Chambre impériale et prescrivit à cette Chambre de ne pas les inquiéter, sur la possession des églises dont ils s'étaient emparés.

Cette tentative de conciliation ne manqua pas de mécontenter le pape, qui l'avait condamnée d'avance. Néanmoins, Paul III prit soin de ne pas se brouiller avec l'empereur et s'employa à le réconcilier avec la France; mais, en même temps, il lui reprocha, en un langage vraiment apostolique, d'usurper sur l'autorité spirituelle, de porter, nouvel Osias, une main profane et téméraire à l'encensoir [2].

De leur côté, les protestants ne se tinrent pas pour satisfaits. Ce qui leur était concédé à titre précaire, ils prétendirent l'obtenir à perpétuité [3]. Lorsque, après une campagne en France et un traité de paix

1. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, continuatio, t. XIII, anno 1541, § 18 à 24.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. V, ch. v et vi. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 163.
3. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 165.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conclu à Crespy-en-Valois avec François Ier[1], l'empereur revint en Allemagne, pour chercher des ressources contre le Turc, la plupart des princes luthériens, convoqués à la diète de Worms, évitèrent de s'y rendre; leurs envoyés ne travaillèrent qu'à éluder les demandes impériales, à empêcher toute résolution commune[2]. C'est alors seulement que Charles-Quint reconnut qu'avec les protestants « les moyens de concorde et de douceur étaient impuissants, que, pour remédier à leur obstination, à leur insolence croissante, il ne restait plus à employer que la force ». C'est alors qu'il se décida à l'employer [3].

IV

Le moment semblait propice. Luther venait de mourir [4], Calvin avait paru; les protestants se divisaient. Depuis la paix de Crespy, l'empereur n'avait plus la France à combattre ; et, du côté de son premier ennemi, le Turc, une trêve lui assurait cinq ans de répit. Enfin, il venait de faire l'essai de sa puissance en Allemagne. Il avait pu sans difficulté réduire le duc de Clèves, le punir de son alliance avec François Ier, le forcer à la rompre[5], et ce succès l'en-

1. 18 septembre 1544.
2. Lettre de l'empereur à sa sœur Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 9 juillet 1546. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 342.)
3. *Commentaires de Charles V*, p. 102 à 105.
4. 18 février 1546.
5. Par la prise de Duren et le traité de Venlo, en septembre 1543. (Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 163.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

couragait à tenter davantage[1]. Il résolut donc de briser la ligue, que les princes luthériens avaient formée à Smalkalde.

A l'exécution d'un tel dessein, il convenait d'associer le Saint-Siège. Or, le Saint-Siège, comme nous l'avons vu, ne voulait opposer aux dissidents que le concile, et tout ce qu'il demandait à l'empereur, c'était d'en favoriser la réunion, d'en attendre les décrets. Aussi, lorsque Charles-Quint fit, en grand secret, à Vienne, au légat Farnèse, petit-fils de Paul III, l'ouverture de son projet, celui-ci resta saisi de surprise et de frayeur : ne sachant que répondre, ne voulant confier à personne le soin de soumettre une si grave affaire au pape, il partit sans retard pour Rome. Charles-Quint accusa les lenteurs de ce voyage et les délibérations du consistoire d'avoir retardé la guerre[2]. Ce qui reste avéré, c'est que Rome, qui n'avait point souhaité cette guerre, ne s'y prêta pas sans appréhension. Elle mit pour condition à son concours que, le rétablissement de la vraie foi étant le but de la guerre, l'empereur ne conclurait aucune transaction avec les dissidents, sans l'assentiment du pape ou de son légat. Charles-Quint s'y engagea, moyennant quoi il obtint du Saint-Siège un subside de 100 000 écus d'or, l'autorisation de lever une contribution sur le clergé et les monastères d'Espagne, enfin un corps de douze mille fantassins, rangé sous la bannière de l'Église et commandé par Octave Farnèse. L'autre Farnèse, celui même à qui Charles-Quint s'était

1. *Commentaires de Charles V*, p. 101.
2. *Ibid*, p. 105 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'abord ouvert, retourna, comme légat, près de l'empereur, et dut, en cette qualité, suivre l'expédition [1].

Mais, pendant qu'à Rome la guerre était présentée comme une guerre sainte, en Allemagne, l'empereur se gardait bien de lui donner cette couleur. Il assurait les villes protestantes que ce n'était pas contre la liberté de leur religion qu'il prenait les armes, mais seulement contre la rébellion obstinée de quelques princes. Ces princes étaient les deux chefs de la ligue de Smalkalde, le duc Frédéric de Saxe et le landgrave de Hesse; ils avaient soutenu, contre le duc de Brunswick, alors catholique, les protestants soulevés dans son duché, l'avaient vaincu, dépouillé, retenu captif, introduisant les premiers la guerre civile, la guerre de religion en Allemagne. Dans le moment où les troupes impériales étaient en marche, Mélanchthon écrivait : « Charles a voulu de bons et profitables arrangements entre notre Église et l'Eglise opposée; il les veut encore; mais il ne croit en venir à bout, qu'en écartant d'abord les princes les plus opiniâtres. Voilà véritablement pourquoi il prend les armes. Je le sais bien, et beaucoup de nos amis le savent comme moi [2]. » Ainsi, l'entreprise, qui se poursuivait en Allemagne, ne paraissait plus celle qui avait été concertée à Rome [3].

Grâce à cette équivoque, l'expédition réussit, mais ce succès fut stérile et court. Un luthérien,

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII, ch. I.
2. 8 juillet 1546. Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 340.
3. Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles V et Philippe II*, préface, p. xxxv. — Relation de Contarini. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 343.) — Lettre de Charles V à Marie de Hongrie, 9 juillet 1546.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Maurice de Saxe, se tourna contre son cousin, l'électeur Frédéric, contre son beau-père, le landgrave Philippe de Hesse, contre ses coreligionnaires de la ligue protestante ; il procura la victoire aux Impériaux sur le champ de bataille de Mulberg, et lui seul en profita. Il y gagna la dignité électorale, dont le chef de sa maison fut dépouillé. Une branche luthérienne de la maison de Saxe fut substituée à une autre branche luthérienne : voilà tout le changement qui s'opéra dans le corps germanique. Une triste expérience devait bientôt apprendre à Charles-Quint ce qu'un tel changement valait pour lui-même. Quant au pape, sans lequel cet arrangement s'était conclu, il n'eut pas besoin d'attendre plus longtemps, pour reconnaître que l'Église catholique ne retirait de la guerre aucun avantage. Ayant, d'ailleurs, quelques démêlés avec l'empereur, en Italie, il rappela ses troupes et mit fin à une alliance, dont les conditions n'étaient pas remplies [1].

Dans cette conjoncture, Charles-Quint revint aux projets que Rome avait blâmés avant la guerre. Il résolut d'user de la force, que lui donnait la victoire, pour imposer un compromis entre les deux cultes. Ce fut l'*Intérim* d'Augsbourg. Un formulaire, dressé par ordre de l'empereur et promulgué dans la diète d'Augsbourg, en 1548, détermina les dogmes, les rites et la discipline, à laquelle l'Allemagne entière devait se soumettre. A considérer le fond de la doctrine, ce formulaire était catholique, bien qu'il s'y trouvât sur les points les plus contestés des termes

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IX, ch. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conciliants jusqu'à l'équivoque. Mais, dans les signes extérieurs, qui distinguaient, aux yeux du peuple, les deux cultes et les deux clergés, les luthériens obtenaient satisfaction ; la communion sous les deux espèces était autorisée pour les laïques, et le mariage, permis aux prêtres[1].

Il est vrai que ces décisions étaient déclarées provisoires, de là le nom d'*Intérim* donné à l'acte qui les contenait. Rendues en attendant l'achèvement du concile, elles devaient tomber, quand il aurait prononcé, elles impliquaient d'avance soumission à ses décrets. Mais cette réserve avait peu de valeur, puisqu'à ce moment même l'empereur, mécontent que le concile eût été transféré à Bologne, le traitait de « trompeur et de vain », empêchait les évêques de ses États de s'y rendre [2], et qu'à son instigation, ceux-ci annonçaient à toute l'Allemagne qu'un véritable concile œcuménique ne pouvait se réunir. C'est pourquoi ils assemblaient à Cologne, à Augsbourg, à Mayence, à Trèves, des conciles provinciaux, pour entreprendre, de concert avec l'empereur et loin du pape, la réforme de leur clergé [3].

Mélanchthon ne s'était donc point mépris, en annonçant que la guerre, fût-elle heureuse pour Charles-Quint, n'aboutirait qu'à des essais d'arrangement avec les protestants.

Mais il s'était trompé, en supposant que ses core-

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. X, ch. XVI et XVII. — Raynaldi, *Annales*, continuatio, t. XIV, anno 1548, § 57, 58, 59. — Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 362 à 368.

2. Pallavicini, liv. IX, ch. XVIII, XIX, XX ; liv. X, ch. VIII, XI, XII.

3. *Ibid.*, liv. II, ch. II. — Labbe, *Concil. collect.*, t. XIX, colon. 1205 à 1439.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ligionnaires accepteraient ces arrangements. Pendant qu'à Rome, le pape condamnait l'*Intérim* [1], pendant qu'au milieu de l'Allemagne encore catholique, le duc de Bavière le réprouvait comme une infidélité envers la cause que l'empereur avait prétendu défendre [2], les protestants, vaincus et désarmés, n'y consentaient pas tous. Albert de Saxe, notamment, tout prisonnier qu'il était, refusait d'y souscrire [3]; la plupart des dissidents ne s'y soumettaient, en apparence, que pour l'éluder aussitôt, n'en tenir pratiquement aucun compte, et préparer leur revanche.

Cette revanche ne se fit pas attendre. La domination de Charles-Quint n'offensait pas seulement les croyances religieuses, elle atteignait aussi l'indépendance des princes. Tous se sentaient humiliés et menacés par la dépossession et la captivité de leurs pareils, Albert de Saxe et Philippe de Hesse. Que cette captivité fût ou non conforme aux textes des traités dictés par le vainqueur, elle paraissait abusive et inique. Elle fournit au nouvel électeur Maurice un prétexte pour se retourner contre Charles-Quint, pour revenir à ses coreligionnaires, mettre à leur service la puissance qu'il venait d'acquérir en les combattant, et, grâce à cette puissance, se placer à leur tête. Une trahison de ce prince avait donné la victoire à l'empereur, une autre trahison du même prince la lui enleva. Cinq ans après la bataille de Muhlberg, Charles-Quint fut surpris à Inspruck; et

1. Raynaldi, t. XIV, anno 1549, § 8.
2. Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 356.
3. Sleidan, *Histoire de l'estat de la Religion et République*, liv. XX, p. 644 et s., et liv. XXI, p. 649 et 650.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui, qui avait eu successivement pour prisonniers tous ses principaux adversaires, prince, roi, pape même, il se vit menacé de devenir prisonnier à son tour, obligé de fuir, réduit enfin à capituler avec les luthériens.

Dans cette extrémité, il se refusa à débattre en personne les conséquences de sa défaite. Il abandonna à son frère le soin de traiter avec les vainqueurs; ce fut Ferdinand qui convint de la paix à Passau, et lorsque cette paix dut être étendue à tous les États de l'empire et ratifiée par eux, Charles convoqua la diète à Augsbourg, mais ne la présida pas. Avant qu'elle se réunît, il avait abdiqué. Le traité de Passau, en 1552, le rescrit d'Augsbourg, en 1555, n'en étaient pas moins la conclusion de son règne, conclusion qu'il condamnait [1], mais qu'il ne dépendait plus de lui d'empêcher. La puissance la plus catholique de l'empire, la Bavière, s'était portée médiatrice entre les belligérants, pour obtenir, aux seules conditions réputées possibles, une paix nécessaire. Cette paix fut, en grande partie, l'ouvrage du duc de Bavière [2].

Désormais, un nouveau droit public se trouva introduit en Allemagne. Jusque-là les divers arrangements, imaginés pour mettre fin aux luttes religieuses, avaient été déclarés provisoires, parce qu'on ne voulait point désespérer de l'unité. Pour la première fois, à ce moment, la paix fut proclamée perpétuelle, parce que la division fut reconnue irrévocable; et,

1. Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 448 et suiv.

2. Aretin, *Bayerns auswærtige Verhæltnisse* (*Relations extérieures de la Bavière depuis le commencement du seizième siècle*), t. I, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en effet, les principes posés à cette époque, à Passau et à Augsbourg, ont régi l'Allemagne pendant plusieurs siècles.

Voici quels étaient ces principes. Dans chaque État de l'empire, le souverain était reconnu maître de la religion, maître de choisir entre les deux confessions qui se disputaient l'Allemagne, maître de passer de l'une à l'autre à son gré, car la paix n'était faite qu'avec les luthériens et à leur profit, le bénéfice ne devait en être étendu que plus tard aux calvinistes. Les sujets qui professaient un autre culte que le souverain avaient la faculté de vendre leurs biens et de s'établir dans un autre État. Si le prince changeait de religion, la religion de l'État changeait en même temps. Les biens ecclésiastiques, dont les protestants s'étaient emparés à cette époque, leur étaient garantis, et ceux que les catholiques avaient gardés leur étaient également garantis à l'avenir. Afin que ces dispositions diverses ne restassent pas dépourvues de sanction, la Chambre impériale, appelée à les appliquer, dut être composée de catholiques et de protestants : ces derniers furent autorisés à prêter serment au nom de Dieu et du saint Évangile, tandis que les catholiques continuaient à prêter serment au nom de Dieu et des saints.

Au droit absolu des souverains en matière religieuse, deux réserves furent pourtant apportées. Dès le début de la réforme, une principauté ecclésiastique, celle de l'ordre teutonique, avait été sécularisée; le grand maître de l'ordre, Albert de Brandebourg, en se séparant de l'Église romaine, s'était approprié le duché de Prusse pour le transmettre à sa posté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rité. Plus d'un prélat pouvait être tenté par un tel exemple. Le nouvel empereur Ferdinand considéra que les principautés ecclésiastiques n'étaient point possédées par leurs titulaires, en la même qualité que les principautés laïques, et qu'il ne devait point dépendre de ces titulaires viagers de changer un État électif en État héréditaire : c'est pourquoi il décida qu'un prince ecclésiastique ne pourrait quitter l'Église romaine, sans perdre en même temps sa principauté. Ce fut ce qu'on nomma la réserve ecclésiastique ; en retour de cet avantage fait à l'ancienne Église, Ferdinand exempta les nobles et les bourgeois, sujets des princes ecclésiastiques, de l'obligation de suivre la religion du souverain. Le culte luthérien put être pratiqué dans les châteaux et dans les villes qui relevaient d'un évêque. Partout ailleurs, la liberté de religion fut donnée aux princes, nulle part ailleurs aux sujets ; et encore les deux restrictions apportées aux prérogatives des princes, les deux réserves furent pareillement contestées, la première par les luthériens, la seconde par les catholiques ; elles soulevèrent des protestations contradictoires, dont l'empereur dut donner acte aux deux partis, qui n'avaient point renoncé à empiéter l'un sur l'autre [1].

Voilà donc à quel résultat avaient abouti la puissance et les efforts de Charles-Quint, ses transactions et ses guerres, et cet espoir de l'Église romaine en César, qu'aux premiers jours de la réformation, exprimait un envoyé de Léon X. A l'avenir, les deux cultes qui divisaient l'Allemagne devaient

1. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 181. — Charveriat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 9 à 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avancer et reculer tour à tour; la volonté des princes, le sort des armes, déplacèrent les limites des territoires respectifs assignés à chacun; mais ce qui ne varia plus, ce furent les règles en vertu desquelles ces limites étaient posées. A cet égard, la paix de Westphalie n'a rien innové; elle a confirmé le régime inauguré un siècle auparavant, et qui se résume tout entier dans cette parole : *Cujus regio, ejus religio.* A partir de la paix d'Augsbourg, la religion se trouva rangée parmi les droits régaliens : le prince ne fut plus seulement investi, comme jadis, du devoir de la défendre et de la faire régner, il reçut pouvoir de la choisir : de la condition de disciple et de serviteur armé de la vérité, il passa au rang de juge et d'arbitre de cette vérité même.

Ce régime convenait au protestantisme, il répondait aux desseins de ses premiers fondateurs ; leurs écrits et leurs démarches l'attestent. En affranchissant les âmes de l'autorité de l'Église, ils n'avaient pu ni voulu les déshabituer, tout à coup, d'obéir : elles n'échappèrent au pape que pour tomber sous la puissance du prince.

Ce régime ne pouvait éviter la réprobation du Saint-Siège. Paul IV condamna la paix d'Augsbourg. Cependant la division des croyances réduisit les catholiques à s'en accommoder Nous les verrons même, plus tard, en réclamer le bénéfice [1]. En effet, l'Allemagne, étant partagée entre deux doctrines, qui ne cédaient pas à la force et ne reconnaissaient plus de juge commun, quel parti pouvait encore être adopté? Une transaction amiable

1. Hergenrother, *l'Eglise et l'État chrétien*, chap. xiv et xix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entre les deux cultes? Les deux cultes l'avaient repoussée. Il fallait choisir l'un ou l'autre. Qui choisirait dans chaque État? Le chef de l'État, pour son peuple, ou chaque citoyen, pour son propre compte ? Il n'y avait plus d'autre alternative : ou bien le culte du souverain devait être seul professé dans toute l'étendue de son domaine, ou bien plusieurs cultes seraient librement professés dans le même État. Dans le déchirement de la chrétienté, le seul moyen de soustraire la religion à la puissance arbitraire des Souverains eût été la liberté religieuse des sujets.

A cette liberté, que les Français seuls obtinrent alors, aucun pays n'était moins préparé que l'Allemagne. Dans une portion de la Germanie, le christianisme avait été, à l'origine, établi par contrainte, l'Église, fondée par droit de conquête. Nulle part, la distinction des deux puissances n'avait été aussi difficile à introduire : témoin la querelle des investitures au moyen âge. Nulle part, l'une et l'autre ne se touchaient encore de si près. Là, des évêques gouvernaient à titre de princes, des princes régnaient en qualité d'évêques. Quand Luther prêcha ses nouveautés, une première émotion souleva les peuples, agita les cloîtres et les universités ; mais bientôt, peuple et clergé laissèrent les princes vider, entre eux, la querelle religieuse et se rangèrent à leur suite. Les princes, combattant seuls, seuls aussi traitèrent, seuls revendiquèrent pour eux-mêmes la liberté de religion; et de cette liberté de religion, bornée à la personne du souverain, découla sa puissance absolue sur la religion de son peuple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En fait, ce qui rendit cette puissance supportable, ce fut la division de l'Allemagne en une multitude de souverainetés indépendantes. Les Églises diverses furent cantonnées sur des territoires différents, mais voisins. Elles vécurent, se proscrivant mutuellement, mais fort rapprochées les unes des autres; et quelque religion que professât un Allemand, il n'eut que peu de chemin à faire pour la pratiquer. Ce chemin plusieurs le firent. Des deux côtés, les hommes qu'animait une foi ardente, les hommes qui eussent été capables d'en soulever d'autres, usèrent de la faculté, qui leur était laissée, de changer de demeure pour ne pas changer d'Église. Le grand nombre, indifférent par ignorance et habitué à obéir, resta dans ses foyers, ayant besoin d'un culte sans doute, mais n'en cherchant pas d'autre que celui qui se pratiquait à sa porte : *Cujus regio, ejus religio.*

Ainsi, les divisions religieuses de l'Allemagne correspondirent à ses divisions politiques. La séparation de la race et du territoire germaniques entre une multitude d'États favorisa la séparation entre plusieurs Églises, et la séparation des Églises, à son tour, entretint et perpétua la séparation des États. On saurait mal pourquoi l'unité de foi s'est rompue dans ce grand pays, si l'on ne recherchait pas comment l'unité de Gouvernement ne s'y est point établie.

V

Quand on considère à ce point de vue l'Allemagne, le spectacle qu'elle présente, durant les XVI^e^ et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIe siècles est singulier. Tandis que, d'un bout de l'Europe à l'autre, les nations parviennent à l'unité sous un roi, par quel privilège étrange, au centre de l'Europe, la féodalité allemande s'est-elle affranchie de son suzerain, pour tenir le peuple allemand désuni? Ce qu'ont pu faire, en Espagne, Isabelle et Ferdinand, en Angleterre, les Tudor, en France, les Valois, pourquoi Charles-Quint et la Maison d'Autriche ne l'ont-ils pas fait en Allemagne?

La cause en est, avant tout, à l'étendue même de la puissance impériale. Lorsqu'après son élection à l'empire, l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle, de Maximilien et de Marie de Bourgogne, se vantait que la multitude de ses possessions, la variété de ses ressources, l'aideraient à soutenir le poids de sa nouvelle couronne, il se trompait. Dans le moment même où les électeurs, réduits à choisir entre un roi de France et un roi d'Espagne, donnaient, ou plutôt vendaient à ce dernier leurs suffrages, le jugeant moins étranger à l'Allemagne que son concurrent, déjà ils se défiaient de la puissance de leur élu; ils se défiaient surtout de la diversité de ses intérêts et de ses entreprises; ils dressaient et lui faisaient souscrire une capitulation, à laquelle ils n'avaient pas songé, aussi longtemps qu'ils avaient trouvé un prince allemand à mettre à leur tête. Par cet acte, le nouvel empereur s'obligeait, non seulement à n'instituer ni loi ni impôt sans le consentement de la diète, mais encore à n'engager de sa propre autorité l'empire dans aucune guerre ni dans aucune alliance, à n'introduire sur son territoire aucune troupe étrangère, à n'en conférer les offices et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dignités qu'à des Allemands, à n'employer dans les actes du gouvernement d'autre langue que le latin ou l'allemand, enfin à venir promptement et à résider souvent en Allemagne [1].

Ces précautions dénotaient, sans doute, chez les électeurs de l'empire, la crainte d'être dominés par un maître, mais plus encore celle d'être sacrifiés à des étrangers. Quand Henri VII et Henri VIII, en Angleterre, Louis XI et François Ier, en France, s'emparaient de l'argent, des hommes, des libertés de leur pays, du moins ce n'était pas au profit d'un autre pays. Souvent violente et dure, ambitieuse et téméraire, leur politique demeurait nationale.

La chrétienté vit donc s'élever alors deux sortes de maisons souveraines : les unes, mariées avec un seul peuple dont elles portaient le nom, dont elles réglaient et suivaient la destinée; l'autre, ayant épousé plusieurs peuples à la fois, occupée tantôt de l'un, tantôt de l'autre, et ne faisant vie commune avec aucun. Les unes s'appliquèrent sans relâche à fortifier et agrandir un seul État; l'autre ne se lassa pas d'acquérir des États différents et prétendit régner partout. Il y avait contradiction, il y eut lutte entre les deux systèmes : le système national et le système impérial; ce fut la lutte de la maison de France et de la maison d'Autriche.

Non que la maison de France ait d'abord embrassé, par choix, le rôle qu'elle devait soutenir avec tant de constance et de gloire. Avant de devenir l'antago-

1. Sleidan, *Histoire de l'état de la religion, etc.*, t. I, p. 42 et 43. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, ch. II, p. 22[illegible].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

niste de la puissance impériale, elle avait brigué l'empire. Son orageuse et brillante fortune eut pour origine un échec. Si François Ier eût été sage, plus sage que son rival, au lieu de rechercher cette couronne pour lui-même, il se serait contenté de l'écarter de la tête de Charles-Quint, il aurait placé au sommet de l'Allemagne un prince allemand. Le pape, qui préférait cette combinaison, mais n'osait la proposer par crainte des deux compétiteurs, aurait en ce cas secondé la politique française. L'Allemagne, qui appréhendait les deux potentats étrangers et ne savait comment leur échapper, se serait sentie soulagée et satisfaite. Que l'empire eût été transféré à la maison de Bavière, de Brandebourg ou de Saxe, comme le suggéra, à la dernière heure et sans insister, l'archevêque de Trèves [1], aussitôt il cessait d'être redouté et jalousé par la France, il devenait son allié. Fût-il même resté dans la maison de Habsbourg, le propre frère de Charles, Ferdinand, eût-il été élu, on présumait encore que le roi de France s'accommoderait, à cette époque, d'un empereur, qui ne serait pas en même temps roi de Naples et roi d'Espagne [2]. Il y avait donc moyen d'épargner à notre nation de mortels périls, à l'Europe un siècle de guerre et des torrents de sang. Un instant, François Ier entrevit cette poli-

1. Discours à la diète électorale, 28 juin 1519. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 219. — Il est, sans doute, inutile de faire remarquer qu'à cette époque les dissidences religieuses n'avaient pas encore éclaté en Allemagne, et par conséquent, qu'en indiquant l'électeur de Saxe ou le marquis de Brandebourg, l'archevêque de Trèves n'entendait pas proposer un empereur luthérien.

2. Instructions données à Beaurain, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 304.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF

tique et s'y rangea, mais seulement quand il désespéra d'être élu lui-même. Il était trop tard. Un tel dessein, pour réussir, aurait dû se préparer de longue main. Après les efforts extrêmes de l'un et l'autre concurrent, un choix intermédiaire était impossible aux électeurs, qui s'étaient tour à tour engagés des deux côtés; pour échapper à François Ier, ils se livrèrent à Charles-Quint.

Rien ne pouvait, dès lors, empêcher le choc des deux maisons de France et d'Autriche [1]. Charles-Quint étant devenu empereur, il ne resta à François Ier d'autre alternative que de ruiner la puissance impériale ou d'en dépendre; car cette puissance l'enveloppait de toutes parts. Quand il allait chercher aventure au delà des Alpes, il se heurtait contre son heureux rival; rentrait-il chez lui, il retrouvait la même puissance, perpétuellement menaçante sur les cimes du Jura et vers les rives de la Somme; il la rencontrait dans les défilés des Pyrénées, où la Navarre venait d'être ravie à l'allié de la maison de France, Henri d'Albret; et lorsque, enfin, les Impériaux voulurent passer par la brèche que la défection du connétable de Bourbon leur ouvrait à travers le royaume, ce fut pour nous arracher la Provence et la Bourgogne.

Si François Ier, dans cette lutte décisive, compromit trop souvent par sa témérité la fortune de la France, du moins il eut le mérite de n'en désespérer jamais; après avoir inauguré son règne par d'éclatants triomphes, il ne fléchit point sous le poids des

1. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, chap. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défaites. Il n'y eut qu'une épreuve que ce prince impétueux et léger ne sut pas supporter jusqu'au bout : ce fut sa captivité [1].

Pour y échapper, il promit ce qu'il ne devait, ni ne pouvait, ni ne voulait donner, ce que Charles-Quint savait d'avance qu'il ne donnerait pas : des provinces résolues à demeurer françaises. La nation, qui n'avait rien promis, refusa de se laisser démembrer et, pour conserver son intégrité, ne marchanda pas les sacrifices. Se retrouvant au milieu d'elle, soutenu par son fidèle appui, le roi reprit le combat, chercha des alliés jusqu'à Constantinople, et découvrit enfin par où son gigantesque adversaire prêtait le flanc. Il n'ignorait pas que le nombre et la dispersion des domaines de la maison d'Autriche multipliaient contre elle les points d'attaque. Aussi ne manqua-t-il pas de la tâter, de divers côtés, tour à tour. En Espagne, quand les communes de Castille se soulevèrent, il essaya de les aider par une expédition dirigée sur la Navarre. Mais la révolte espagnole fut promptement domptée, malgré l'éloignement de Charles-Quint, parti pour l'Allemagne [2]. En Italie, François Ier tint plus longlemps son rival en échec, mais à travers des victoires stériles et des défaites ruineuses, et le fils de François Ier, Henri II, dut enfin abandonner un pays où les Français s'usaient plus vite que les Impériaux. C'est en Allemagne que la maison d'Autriche était vulnérable, c'est

1. Mignet, *ibid.*, t. II, chap. VIII et IX. — Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, quatrième section, *Délivrance de François Ier*. (Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.)

2. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chap. III. — Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. II, liv. II, chap. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

là que la diversité de ses intérêts affaiblissait son pouvoir. François Ier se fit écouter des princes allemands, lorsqu'il accusa cette maison de « mésestimer et tenir peu de compte de la noble Germanie par ambitieuseté de dominer de là les monts », lorsqu'il leur dénonça l'Italie comme « la mère ribaude et principale cause des pauvretés, misères et inconvénients qui, jusqu'à présent, ont été en ladite noble Germanie et à toute nation [1]. » Des membres de l'empire s'unirent à la France contre l'empereur.

C'étaient le temps où les mêmes princes embrassaient, pour la plupart, la confession d'Augsbourg et se liguaient à Smalkalde pour la défendre. Au témoignage des ambassadeurs vénitiens, « ce qui les avait engagés dans la secte luthérienne, c'était la crainte que la maison d'Autriche ne voulût les subjuguer » ; ce qu'ils avaient cherché dans la religion nouvelle, c'était « un moyen d'entraîner les peuples avec eux contre les deux frères dont ils redoutaient la grandeur », contre Charles-Quint et Ferdinand. Selon ces mêmes ambassadeurs, il avait fallu les passions religieuses, excitées par les prédicants hérétiques, pour que les peuples se résignassent aux lourdes charges de la guerre contre l'empereur [2]. Ainsi se trouvèrent associées ensemble les deux causes : celle de Luther et celle des princes. Pour séduire ceux de ces princes qui étaient besogneux, il aurait suffi

1. François Ier aux États de l'Empire assemblés à Spire, Blois, 25 mars 1528. *Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 116.

2. *Relation de Marino Giustiniano*, citée par Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 219, et *Relation de Frédéric Badoaro*, citée par Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que le novateur leur livrât les richesses de l'Église. Il leur offrit encore un autre appât : son autorité.

L'association des princes allemands avec Luther n'empêcha pas leur accord avec la France : François Ier adhéra à la ligue de Smalkalde. Ce n'est pas qu'il se proposât de favoriser la doctrine luthérienne. A ce moment même, il en reconnaissait le danger et commençait de la poursuivre en France [1]. En Allemagne, mettant à profit, à la demande expresse du pape, ses premières relations avec les dissidents, il s'efforçait de les rapprocher de Rome ; au témoignage de Pallavicini, vers 1534, il les pressa avec les plus vives instances de venir au concile en Italie [2]. Il est vrai qu'un peu plus tard, en 1541, le même Pallavicini accuse les ambassadeurs français, d'accord avec les ambassadeurs d'Angleterre, d'avoir détourné les Allemands de cette réunion. Paul III avait alors consenti à convoquer le concile à Mantoue, ville qui relevait de l'empereur, et François Ier redoutait une assemblée placée sous la dépendance de son ennemi. Toutefois, il ne persista pas longtemps dans de semblables démarches. Les historiens ecclésias-

1. L'adhésion du roi de France à la ligue de Smalkalde est de 1536. (Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 155.) La première manifestation de François Ier contre les protestants, la première procession expiatoire à laquelle il assista à Paris, après qu'ils avaient abattu une statue de la Vierge, est de 1528. Jusque-là, ce prince avait personnellement ménagé les novateurs. La seconde manifestation, la seconde procession expiatoire, à la suite des placards contre le culte catholique, eut lieu en 1536. C'est alors que le roi tint contre les hérétiques le plus menaçant discours et en fit aussitôt brûler six.

2. Pallavicini, *Hist. du concile de Trente*, liv. III, chap. XIV et XVI. — Sleidan, *Hist. de l'état de la religion et de la république*, liv. IX, p. 259.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiques rapportent qu'aussitôt après avoir traité, à Crespy, avec Charles-Quint, il pressa de nouveau ses alliés de renoncer à Luther ; tandis que l'empereur employait cette courte paix à préparer son *Intérim*, le roi de France poussait les confédérés de Smalkalde à se réconcilier franchement avec le Saint-Siège [1]. Ainsi se terminèrent ses relations avec eux. Peu de temps après il mourut.

Les alliances qu'il avait formées devaient se renouer après lui. Sous Henri II, comme sous François Ier, la France et l'empire avaient ensemble de constants motifs de querelle, et d'autre part les princes allemands se plaignaient des empiétements de l'empereur contre « leurs droits, prérogatives, immunités et libertés [2] ».

Ces griefs n'étaient point particuliers aux protestants. Sans entrer dans la ligue de Smalkalde, la maison de Bavière inclinait à s'entendre avec eux et avec la France contre son suzerain [3]. « Les deux ducs de Bavière et leur frère l'archevêque de Salzbourg », écrivait, en 1541, l'ambassadeur de Venise, Marino Giustiniano, « feraient tout pour leur croyance, mais, d'autre part, rien ne leur est plus odieux que la puissance de l'empereur, et ils feront tout pour empêcher l'union de l'Allemagne avec lui. » Il ajoutait : « Tous les princes sont opposés à la maison d'Autriche, où Charles est

1. Pallavicini, *Hist. du concile*, liv. III, chap. XVIII. — Raynaldi, *Annales ecclesiast., cont.*, t. XIV, anno 1541, § 32, et anno 1546, § 27.

2. *Histoire de notre temps* (attribuée à Émile de Piguerre). 1 vol. in-folio, 1581, liv. I, ch. XVII.

3. Maurenbrecher, *Histoire de la Réforme catholique*, l. III, ch. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le cœur, Ferdinand, le souffle vital qui ne respire qu'au gré du cœur [1]. » Charles-Quint ne s'y méprenait point. En Allemagne, il ne se sentait pas chez lui comme dans ses États héréditaires. Avant de restaurer dans ce pays troublé l'autorité de l'Église, il jugea nécessaire d'établir premièrement sa propre domination. De là ses ménagements pour les protestants; de là ses compromis avec eux, jusqu'à sa victoire de Muhlberg et même après.

Cependant à la suite de cette victoire, il se crut maître. La peur des hérétiques et de leurs progrès avait enfin surmonté la répugnance de la Bavière et des autres États catholiques à se joindre à lui; en même temps il avait trouvé moyen de gagner quelques princes protestants et de les entraîner à sa suite. Il avait vaincu ses adversaires sur le champ de bataille. Il dictait à son gré des lois à la diète. Il imposait, aux conditions qu'il jugeait bonnes, l'entrée des Pays-Bas dans la Confédération germanique [2]; il se proposait d'y faire entrer également ses possessions d'Italie, de confondre ainsi l'Allemagne avec des races et des contrées différentes, et de se faire de ce faisceau d'États, dont il serait le seul lien, un instrument pour subjuguer le reste du monde [3]. Tandis qu'il travaillait de la sorte à fortifier sa puissance, il méditait d'en perpétuer après lui l'immensité. Au début de son règne, il avait consenti à partager sa succession entre son frère et son fils; n'ayant pas permis que ce frère cadet obtînt l'empire à sa place, il avait

1. Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 220 et 221.
2. *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 319 à 330.
3. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, préface, p. XLVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assuré du moins qu'il l'aurait après lui; il l'avait fait élire roi des Romains. Maintenant, cet arrangement ne le contentait plus; il voulait que son fils devînt ce qu'il avait été lui-même : empereur en même temps que roi d'Espagne; il prétendait livrer l'Allemagne à la branche espagnole de sa maison [1].

Jamais Charles-Quint n'avait porté si haut ses desseins; jamais il n'avait paru aussi capable de les accomplir. Jamais, en réalité, il n'avait été si près de les voir crouler. La sagacité vénitienne ne s'y trompa pas. Voici comment l'ambassadeur, qui était alors chargé d'observer l'Allemagne, Laurent Contarini, en décrivait les dispositions : « Si les princes et les villes n'aimaient pas l'empereur avant la guerre, à cause de la défiance que leur inspiraient sa grandeur et son esprit de domination, ils l'aiment à présent d'autant moins, qu'il est devenu plus grand encore. Le comte Palatin le hait, sachant qu'il a perdu son amitié depuis qu'il s'est fait luthérien, et aussi parce qu'on ne tient plus de lui le compte qu'on en tenait autrefois. — Le duc Maurice est mécontent, à cause de la captivité du landgrave son beau-père. — Le marquis de Brandebourg est fâché aussi, à cause de cette captivité, et ensuite parce que l'empereur a refusé un évêché à son fils. — Le duc de Bavière a toujours été contraire à l'empereur, et la puissance de la maison d'Autriche lui est d'autant plus suspecte, que ses États sont tout environnés des domaines de cette maison. Néanmoins, par des motifs de religion et dans l'espoir de s'agrandir, il a aidé l'empereur

1. *Papiers d'État de Granvelle*, t. III. p. 632. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la dernière guerre. Mais, la guerre finie, il n'en a rien reçu. De là une haine plus vive encore. — Le duc de Wurtemberg a perdu ses forteresses, a donné de l'argent et est maintenant traduit en jugement pour se voir privé de ses États. — Le duc de Prusse est mis au ban de l'empire. — Les ducs de Poméranie ont été, dans cette guerre, contraires à Sa Majesté et ne sont pas rentrés en grâce. — Le duc de Saxe, Jean-Frédéric, est prisonnier et dépouillé. — Restent pour l'empereur, le duc Henri de Brunswick, homme de peu de valeur, et dans la maison de Brandebourg, les deux marquis Albert et Jean, dont on ne doit pas faire grand compte; si la fortune changeait, ils suivraient le vainqueur. Les villes sont mal disposées envers l'empereur, d'abord parce qu'il les a subjuguées, et qu'après qu'elles ont supporté beaucoup de dépenses durant la guerre, il veut encore en tirer de l'argent; mais surtout parce qu'il les donne à garder à ses soldats qui se conduisent comme il leur plaît et font chaque jour quelque injure aux bourgeois. Tout cela donne à croire à chacun que l'empereur est aujourd'hui, en général, plus haï qu'auparavant [1]. »

Dans ces conjonctures, Henri II suivit l'exemple de son père : pour préserver la France, il se servit du mécontentement de l'Allemagne. Maurice de Saxe et les anciens confédérés de Smalkalde traitèrent avec lui : ils lui déférèrent le titre de « Protecteur des princes captifs et défenseur de la liberté germani-

1. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, préface, p. XXXIX et suiv. Le texte italien de cette relation de 1548 est cité en note, p. XLIII et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que ». En cette qualité, il adressa un manifeste à la nation allemande et dirigea ses troupes vers la Moselle et le Rhin [1].

Le concours de la France ne fut pas donné aux princes allemands, sans conditions. Dans les négociations secrètes avec les luthériens, le roi exigea l'assurance expresse qu'ils n'entendaient contraindre personne en matière religieuse; et dans le manifeste qu'il publia ensuite, il inséra la promesse solennelle que tous les catholiques, et les gens d'église en particulier, seraient respectés par les confédérés. Ceux-ci étaient fort disposés à s'affranchir d'une telle promesse. Mais tant que la guerre durait, ils avaient besoin de la France ; ils étaient contraints de la ménager, et c'est pourquoi leur victoire n'a pas amené la ruine complète de l'ancien culte en Allemagne [2].

En outre, l'intervention française ne fut pas gratuite : les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun nous furent cédés avec leur territoire. C'était des villes où l'on parlait français, et sur lesquelles nos rois avaient de vieilles prétentions, les mêmes que sur la Lorraine; mais l'empire germanique les tenait pour siennes et les possédait depuis des siècles. Les princes allemands nous les livrèrent, pour ne pas dépendre eux-mêmes d'un souverain espagnol.

Aussi, quand, bientôt après, un patriote allemand reprocha amèrement au roi de France d'avoir volé,

1. *Histoire de notre temps*, t. I, chap. XIX. — Sleidan, *Histoire de l'état de la religion et de la république*, liv. XXIV, p, 767 à 769.

2. C'est ce que reconnait, avec une autorité et une sincérité non suspectes, un historien allemand et catholique, très favorable à Charles-Quint. (M. Pastor, p. 446.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous couleur de protection. une clef du saint empire, un historien français, bien instruit des pourparlers qui avaient précédé notre entrée à Metz, répondit à cet Allemand que « toute la perfidie, s'il y en avait aucune, provenait des princes de sa nation, qui poussèrent Sa Majesté à cette investiture [1] ».

Reçue des mains de l'Allemagne, Metz fut gardée par la vaillance française. Lorsque Charles-Quint voulut, avec cent mille hommes, reprendre cette ville impériale, il trouva, derrière ses remparts, la fleur de notre noblesse; un prince lorrain, François de Guise la commandait, elle comptait dans ses rangs trois cadets de sang royal. Après quarante-cinq jours de siège, l'empereur dut se retirer, sans avoir pu même tenter un assaut. C'est alors qu'il désespéra de sa fortune et renonça à régner.

Cette acquisition des trois évêchés eut pour nous une importance singulière, non pas seulement parce qu'elle arrondit et fortifia notre territoire, mais surtout parce qu'elle changea la direction de nos efforts politiques et militaires : elle les reporta du sud à l'est, de l'Italie à l'Allemagne. Quand, plus tard, Henri II vit les revers succéder aux premiers succès de son règne, quand la défaite de Saint-Quentin l'eut contraint d'abandonner au roi d'Espagne ce qui nous restait de places conquises au delà des Alpes, nous étions dédommagés, d'avance, au pied des Vosges. Les hommes de guerre maudirent le traité de Cateau-Cambrésis, qui les écartait du théâtre de leurs plus brillants exploits. Les politiques eurent à

1. *Mémoires* de Vieilleville, écrits par son secrétaire Carloix, l. IV chap. XIII. Collection Pétitot, 1re série, t. 26, p. 403.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se féliciter, plus tard, de ce double mouvement et de conquête et de retraite : il mit fin à des aventures stériles, et tourna les regards et le bras de la France du côté où elle avait, à la fois, le plus besoin d'être défendue et les meilleures chances de s'agrandir.

Les entreprises de Charles-Quint eurent une autre issue. Habitué durant la plus grande portion de sa vie à prévaloir et à vaincre, il vit, au terme de sa laborieuse carrière, la plupart de ses desseins s'écrouler. Dans l'ordre religieux, il avait voulu pacifier l'Allemagne au moyen d'une transaction; l'Allemagne sortait de ses mains, divisée sans retour entre deux cultes ennemis. Dans l'ordre politique, il avait prétendu tenir l'empire sous sa domination absolue et l'étendre au delà des frontières germaniques; il laissait après lui l'empire diminué, l'empereur sans pouvoir. Enfin un dernier mécompte l'attendait : quand il tenta de revenir sur le partage que lui-même avait fait de sa succession, et de la transférer toute entière à Philippe II, ses plus proches alliés, ses plus fidèles vassaux, se concertèrent pour fermer l'Allemagne à l'Espagnol et ne la donner qu'à un Allemand : la couronne élective, qu'il souhaitait pour son fils, demeura à son frère [1].

L'empereur Charles-Quint avait alors cinquante-six ans. Les fatigues de ses expéditions et de ses voyages l'avaient prématurément vieilli. Il s'était usé à suffire, seul, au gouvernement et à la défense de tant d'États divers. Son corps infirme, aussi bien que son âme attristée, portaient la peine de son excès de puissance : dégoûté désormais de cette puissance, il

1. Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mit à la quitter une grandeur vraiment royale et chrétienne. Montaigne l'a loué « d'avoir su reconnaître que la raison nous commande assez de nous dépouiller quand nos robes nous chargent et empêchent, de nous coucher quand les jambes nous faillent[1] ». L'éloge est juste; ce n'étaient pas seulement les membres de Charles-Quint qui défaillaient, ni ses vêtements qu'il avait peine à porter.

1. *Essais*, liv. II, ch. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRE DEUXIÈME

LES ÉTATS CATHOLIQUES DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA MORT DE HENRI IV

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE.

Déclin de l'Église catholique en Allemagne, jusqu'à la réception du Concile de Trente. — Restauration catholique opérée par les Nonces du Pape et par les Jésuites. — Restauration catholique opérée par les Princes. — Conduite tenue par la France dans les affaires religieuses de l'Allemagne.

I

Quand Charles-Quint eut abandonné l'empire, quand la paix de Passau et le recès d'Augsbourg eurent livré la moitié de l'Allemagne au protestantisme, l'Église catholique continua de déchoir encore. Partout où elle n'était pas détruite, elle paraissait croulante. Le mal qui la rongeait, et que nous avons déjà décrit, était antérieur à la Réformation. Les pires symptômes et les pires ravages de ce mal ont été signalés, bien des années encore après le triomphe de la Réformation; tant que le malade ne suivait pas un meilleur régime, son corps se décomposait, de plus en plus, et tombait en lambeaux.

C'était donc en vain que la paix de religion avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prétendu assigner à chaque culte son domaine et marquer entre eux certaines limites; le protestantisme franchit ces limites. De nouveau, des ecclésiastiques lui livrèrent leurs églises. On avait stipulé qu'un évêque, mis en possession de son siège en qualité de catholique, ne pourrait ensuite se séparer de Rome, sans perdre ce siège et les domaines qui en dépendaient. Mais, dans les plus illustres chapitres, il se rencontrait des chanoines protestants, pour élire aux sièges vacants des évêques protestants; ceux-ci différaient ensuite de demander la confirmation du pape, ou se mettaient hors d'état de la recevoir; en attendant, en vertu d'une autorisation, que l'Empereur n'avait pas la force de refuser au puissant élu d'un puissant chapitre, ils touchaient les revenus et exerçaient l'autorité seigneuriale, attachés aux sièges dont ils se disaient les administrateurs, faute de pouvoir se dire évêques. Il y eut difficulté, plus tard, pour savoir si ces administrateurs prendraient séance aux diètes, parmi les seigneurs ecclésiastiques; au moment où la question se posa, les catholiques relevaient la tête et les administrateurs ne figurèrent pas aux diètes. Mais, chez eux, sur les territoires dont ils devenaient, par le choix des chapitres, maîtres électifs, leur autorité ne fut pas contestée. Ainsi furent soustraits à l'Église romaine, postérieurement au traité de Passau, grand nombre de sièges, les uns pour un temps, les autres pour jamais : les archevêchés de Magdebourg et de Brême, les évêchés de Lübeck, de Minden, de Werden, d'Osnabrück, de Paderborn, d'Halberstadt,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Mersbourg et de Norembourg [1]. Ailleurs, les princes luthériens, le duc de Saxe, par exemple, continuèrent d'exercer, sur les bénéfices ecclésiastiques, le droit de collation que Rome leur avait attribué quand ils lui étaient fidèles, et ils distribuèrent ces bénéfices parmi leurs coreligionnaires [2]. Que pouvaient, pour arrêter de tels empiétements, les successeurs de Charles-Quint ? Lieutenant de son frère en Allemagne durant de longues années, Ferdinand s'était usé à servir docilement le grand Empereur ; il avait assisté, de plus près que personne, à l'écroulement de ses desseins, et n'était devenu empereur que pour conclure la paix, après la défaite. Aussi tenait-il cette paix pour nécessaire et redoutait-il, par-dessus tout, ce qui risquait de la troubler ou de la rompre. Il ménageait donc beaucoup les protestants : non qu'il fût le moins du monde incertain ou indifférent en matière religieuse. Hosius, envoyé par le Saint-Siège pour sonder ses dispositions, reconnaissait en lui « un empereur vraiment chrétien et orthodoxe » ; il lui rendait ce témoignage, qu'il avait fort à cœur « de soutenir l'ancienne foi, de combattre et de repousser l'hérésie ; plût au Ciel, « ajoutait-il, » qu'il en eût la faculté, autant qu'il en a la volonté [3] ! »

Il n'en fut pas précisément de même de son fils

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1570, p. 128. — Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1573, p. 39, n° 38. — Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. IV, liv. I, chap. IX.

2. Theiner, *ibid.*, p. 40.

3. Lettres d'Hosius, évêque de Warmia, au cardinal Borromée, en 1560. — Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, n° 690, p. 602.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Maximilien. D'un esprit plus ouvert que ferme et d'une rare instruction, déjà roi de Bohême du vivant de son père, et désigné par les électeurs pour lui succéder sur le trône impérial, Maximilien encourut le soupçon de favoriser les novateurs, tant il leur témoigna de tolérance. L'un d'eux, Tauser, homme de mauvaise vie comme de mauvaise doctrine, selon Hosius, avait, durant la jeunesse du prince, grande part à sa confiance. Pourtant, dans ses entretiens avec Hosius, l'héritier de l'Empire ne parut point à ce grand évêque acquis à l'hérésie. Il manifesta même une vive horreur contre les sectes qui, de négation en négation, en étaient déjà venues jusqu'à contester la divinité de Jésus-Christ. Mais il penchait davantage vers la confession d'Augsbourg; il avait des griefs contre l'Église romaine, il l'accusait de ne pas savoir ni vouloir se réformer, il imputait aux papes les retards et l'interruption du concile; enfin il reprochait aux catholiques le sang versé pour réprimer l'erreur, et confessait que la rigueur, déployée par eux, l'inclinait vers leurs adversaires; à quoi Hosius répondait, en alléguant à son tour l'intolérance protestante, avec ses proscriptions et ses cruautés, et notamment le supplice de Servet, ordonné par Calvin [1].

Lorsque, ainsi disposé, Maximilien parvint à l'empire, son premier acte alarma la vigilance du saint pape Pie V. La diète, convoquée par lui à Augsbourg, en 1566, fut invitée à examiner « par quelles voies et moyens la religion chrétienne pourrait être

1. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, n° 630, p. 603, 604, 609, 618 à 620.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus sainement entendue et réduite à une meilleure forme [1] ». C'était renouveler, en les aggravant étrangement, les empiétements et les témérités de l'*Interim*, jadis condamné par Paul III. C'était opposer une assemblée séculière au concile de Trente, qui venait de se clore, élever, dans l'Allemagne encore catholique, autel contre autel. Déjà les luthériens chantaient victoire, ils se préparaient à venir en foule à la diète. Mais, devant les réclamations du Saint-Siège, le premier dessein de Maximilien tomba. Une fois réunie, la diète, dont nous aurons bientôt à faire connaître les délibérations, ne s'occupa plus que du maintien de la paix de religion; toute tentative de transaction entre les deux doctrines, demeura pour jamais abandonnée.

A défaut de transaction, Maximilien sollicita, du moins, à Rome, des concessions qu'il n'obtint pas : notamment le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces pour les laïques; enfin, pour son propre compte, il adopta la tolérance. Le culte catholique était banni des États protestants de l'Empire : sur les instances réitérées des diètes particulières d'Autriche et de Hongrie, le patrimoine de la maison de Habsbourg s'ouvrit au culte réformé; il put être pratiqué dans les demeures des nobles et dans les maisons communes de certaines cités. Jusque dans Vienne, on entendit librement des prêches luthériens. Le pape s'indigna de cette condescendance et envoya son légat, Commendone, porter à l'Empereur ses repré-

1. Laderchi, *Annalesecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, nos 2, 3 et 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentations. Commendone, que Vienne connaissait déjà, y reçut le meilleur accueil, mais ne parvint pas à changer Maximilien, à qui les historiens protestants attribuent cette parole : « Il n'y a pas plus grand péché que de vouloir dominer les consciences : c'est s'opposer à Dieu même [1]. » La renommée de sa tolérance s'étendit au loin ; il conseilla à tous les princes de la chrétienté, au roi de France, même au roi d'Espagne, d'imiter son exemple. Lorsqu'il maria sa fille Élisabeth d'Autriche au roi de France, cette union, bien qu'arrangée par le pape, fut regardée par les huguenots français comme un gage de paix, et plus tard, en effet, aucune femme, à la cour de France, ne pleura la Saint-Barthélemy aussi sincèrement que la fidèle et pieuse épouse de Charles IX ; aucun prince en Europe ne la condamna en termes aussi nets que le beau-père de ce misérable roi [2]. Cependant, tandis que les malheurs de l'Empire, les pestes et les guerres qui le ravageaient, commençaient à réveiller la vieille foi parmi le peuple, Maximilien vit les dissidents, laissés libres, se diviser entre eux. Leurs discordes intestines, leur turbulence, leur humeur querelleuse l'indisposèrent : il retira quelques-unes des concessions qu'il leur avait faites, il en vint à restreindre, sinon à supprimer entièrement, dans ses États, l'exercice de leur culte, à chasser de sa capitale certains prédicants étrangers [3].

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIII, n° 12, anno 1568, p. 49 et suiv., et n° 13, p. 53.

2. Voyez *Luttes religieuses en France*, ch. IV, p. 138, 154 et 158.

3. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 170, n° 75, p. 189, n° 101 ; anno 1568, p. 80 à 82, n°s 28 et 29. — Theiner, t. XXIII, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1572, n°s 22 et 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais jamais il ne se résolut à sévir contre ses sujets, ni même à les bannir de sa cour ou des emplois publics, pour cause de religion, et soit que les hommes de ce siècle ne parvinssent pas encore à estimer sincère une foi qui n'était pas intolérante, soit que la croyance de Maximilien demeurât en effet incertaine, on rapporta qu'au moment de sa mort, il avait refusé à sa femme et à sa sœur de recevoir les derniers sacrements, selon les rites de l'Église romaine [1].

Aussi bien, quelles que fussent les dispositions particulières de l'Empereur, la paix entre catholiques et protestants était indispensable à l'Allemagne, car l'ennemi du dehors, le Turc, pesait sur elle, violant sa frontière, dévastant ses provinces et menaçant ses villes. Les forces réunies de l'Allemagne suffisaient à peine à tenir tête à un si redoutable ennemi. Se divisait-elle ? elle lui était livrée. Faire concourir les deux partis à la défense commune, était donc la tâche capitale du gouvernement impérial, tâche difficile autant que nécessaire. L'Empereur se refusait-il aux exigences des protestants ? il perdait leur appui. Y cédait-il ? il s'aliénait les catholiques.

La première fois que Maximilien, après son avènement, s'adressa au pape Pie V, ce fut pour lui demander secours contre le sultan. Mais comme, à ce moment, le nouvel empereur avait annoncé le dessein de réfor-

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIII, anno 1569, p. 276 et 277, nos 1, 23. — Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1578, p. 345 et s., no 1. — Hergenrother, *Handbuch der allegemeinen Kirchengeschichte* (*Manuel de l'Histoire de l'Eglise* en Allemagne), t. II, p. 521. — Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. IV, p. 196, 199, 418, 422, 462 et 463.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mer la réligion chrétienne, le pape répondit qu'avant d'assister Maximilien, il avait besoin de savoir si ce prince était, ou non, l'ennemi de l'Église[1]. Bientôt, cependant, soit que l'Empereur, en renonçant au projet qui inquiétait le pape, eût calmé ses alarmes, soit que l'imminence d'un plus grave péril les surmontât, Pie V fournit sans condition des subsides à Maximilien. Bientôt, ce fut Pie V qui poussa Maximilien à la lutte et lui reprocha de s'en fatiguer, ce fut Pie V qui le somma de la poursuivre[2].

Toutefois, dans le temps même où ce grand pape était le plus occupé d'arrêter l'invasion musulmane en Occident, dans le temps où il faisait porter d'un bout de l'Europe à l'autre un pressant appel aux armes, il répugnait à enrôler les hérétiques dans sa croisade. La question fut agitée, le 28 juin 1571, dans un consistoire, dont la délibération a été retracée par un des cardinaux qui prirent part au débat. Il y a quelque intérêt à connaître cette délibération, car elle a fixé pour longtemps la politique du Saint-Siège en Allemagne.

Déjà, le pape avait annoncé son projet de ligue chrétienne au sacré collège ; déjà, les cardinaux y avaient adhéré, et le cardinal de Trente, Louis Madrucci, prince de l'Église très dévoué aux intérêts de l'Empire, avait suggéré qu'il conviendrait d'associer à cette ligue même les princes hérétiques[3]. Mais cet avis, à peine énoncé, avait été accueilli par

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 106, §§ 2, 3, 4.

2. *Ibid.*, p. 161 à 164, nos 61 à 65, et p. 188, nos 99 et 100.

3. 25 mai 1571, Journal du cardinal San Severino. (Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 401, n° 17.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des murmures. Madrucci le développa et le confirma, le jour où le pape consulta de nouveau le consistoire, sur les légats à envoyer en Autriche et en Espagne. « Pourquoi, dit-il, ne pas envoyer aussi des ambassadeurs aux princes dissidents, surtout aux moins éloignés de nous, à ceux de la confession d'Augsbourg et au schismatique duc de Moscovie? La sainte Écriture nous apprend qu'ainsi en ont usé les plus vaillants défenseurs du peuple de Dieu, les Machabées, avec des infidèles, avec les Romains et les Spartiates. Que ces ambassadeurs ne soient point des légats, qu'ils abordent les hérétiques sans être revêtus des insignes pontificaux, soit; mais qu'ils les abordent, qu'une occasion de les rapprocher de nous, de faire accord avec eux, ne soit point perdue. S'ils nous aident à vaincre le Turc, associés à une œuvre commune, ils reviendront ensuite plus aisément à l'unité; et s'ils n'y reviennent pas, s'ils s'opiniâtrent, nous serons plus forts, après cette première victoire, pour les vaincre eux-mêmes. Si, au contraire, Dieu a résolu de nous frapper, si le Turc doit l'emporter, mieux vaut que nous ne tombions pas seuls et que les hérétiques succombent avec nous. »

A ces paroles, le pape, qui présidait le consistoire, n'attendit pas que les autres cardinaux eussent donné leur opinion. Il répliqua tout aussitôt: « Entre nous et les hérétiques, il ne peut y avoir ni paix ni concorde. Avec eux, point d'alliance. » A l'exemple des Machabées, Pie V opposa celui de Josaphat, « ce roi juste, réprimandé par le prophète, pour avoir reçu du secours d'Achab, le roi impie d'Israël. » « Les hérétiques qui ont trahi la foi », ajouta-t-il, « sont pires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que les gentils qui ne l'ont pas connue; plus ils se rapprochent de nous, plus leurs rites ressemblent aux nôtres, et plus ils sont dangereux. Devenus les alliés des catholiques, ils les infecteraient de leur contagion, et nous, en recherchant cette alliance, nous irriterions Dieu, qu'il faut apaiser. » La plupart des cardinaux, et parmi eux Montalto, le futur Sixte-Quint, se rangèrent à l'avis du Souverain Pontife. Il n'y en eut guère qu'un seul qui le combattit; mais c'était, de tous les membres du consistoire, celui qui connaissait le mieux l'Allemagne, et, soit en Allemagne, soit en Pologne sa patrie, avait le plus travaillé pour sa foi, c'était Hosius. La voix de ce grand homme était si faible alors, que ses plus proches voisins entendaient seuls toutes ses paroles, et son opinion était si ferme, que, le pape lui ayant répondu comme à Madrucci, il revint à la charge, il insista pour que le Saint-Siège ne bornât pas ses démarches en Allemagne au seul Empereur, mais les étendit à tous les princes; car il importait en ce pays, disait-il, de tenir compte de tous et, si le Saint-Père persistait à ne point envoyer d'ambassadeurs aux dissidents, il le suppliait, du moins, de ne pas les exclure de la ligue, il lui suggérait de prendre pour intermédiaires, entre eux et lui, les princes catholiques. Il convenait, ajoutait Hosius, que le pape pût se rendre le même témoignage que l'apôtre saint Paul: « Je me suis fait tout à tous, pour les gagner tous. »

Ainsi commençaient à se débattre, dans les conseils de l'Église romaine, les relations du Saint-Siège avec les États protestants. L'avis ouvert par Hosius

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et par Madrucci ne devait pas être sitôt accueilli. Préposé, entre le passé et l'avenir, à la garde d'une institution immortelle, le Sénat de Rome chrétienne ne se prête, qu'avec lenteur, aux changements des temps et des choses. A ses yeux, les hérétiques étaient des rebelles ; il fallut une longue prescription, il fallut des révolutions et des siècles, avant qu'il consentît à négocier avec les héritiers des rebelles.

Tout ce qui fut alors obtenu de Pie V, sur l'avis conforme du consistoire, c'est que le cardinal Commendone, qui venait, une fois de plus, d'être désigné, en son absence, comme légat pontifical, visiterait le duc de Bavière et les autres princes catholiques, en se rendant vers l'Empereur, qu'il se concerterait avec eux pour la conversion des princes hérétiques, mais sans pouvoir traiter avec ces princes, tant qu'ils ne seraient pas convertis [1].

Cependant, vers la même époque, le pape écrivait lui-même au grand-duc de Russie, pour le convier à la ligue contre le Turc. Il considérait, sans doute, que, nés dans le schisme et toujours étrangers à l'Église, les Russes ne l'avaient pas trahie : il espérait les y attirer [2].

Au surplus, les protestants n'étaient pas mieux disposés à se liguer avec le pape contre le Turc, que le pape à se liguer avec eux. A l'Empereur même, et sur les frontières attaquées de l'Empire, ils marchandaient leur concours ; ils ne l'accordaient, d'ordinaire, qu'en retour de privilèges pour eux et

1. Journal du cardinal San Severino. (Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 431 à 434, n° 43.)

2. 9 août 1570. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 748, n° 797.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de concessions pour leur culte, si bien que Maximilien, ballotté entre des exigences contradictoires, renonça à continuer la guerre, qu'il avait commencée d'abord avec quelque succès. La paix lui parut un moyen plus commode et plus sûr de préserver son territoire; et ayant adopté ce parti, il ne s'en écarta plus. Vainement le pape le pressa plus tard d'entrer dans la ligue chrétienne; comme le roi de France, il s'y refusa. Il voulut même, au moment où cette ligue s'armait, se mettre plus sûrement à l'abri de la lutte et fit porter, par anticipation, à Constantinople, le tribut annuel, consenti jadis par Charles-Quint et Ferdinand pour la Hongrie [1]. Ainsi, pas plus que la France, l'Empire ne contribua à la victoire de Lépante. Il ne dépendait plus du Saint-Siège de faire marcher ensemble, vers le même but et sous le même étendard, la chrétienté.

L'Allemagne, épuisée par ses discordes religieuses et par les entreprises de Charles-Quint, voulait alors la paix à l'extérieur : elle ne la voulait pas moins à l'intérieur.

Nous connaissons déjà les dispositions conciliantes des premiers successeurs de Charles-Quint envers les dissidents. Celles de leur peuple étaient également pacifiques. La paix de religion avait été, en 1555, imposée par les protestants à l'Empereur et repoussée par le Saint-Siège; onze ans plus tard, elle fut invoquée par les catholiques comme leur meilleure ressource. Ils eurent à se prononcer définitivement, à ce sujet, dans la première diète qui suivit la clôture

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1570, p. 41, n° 65; anno 1571, p. 127, n° 37, et p. 159 à 465, n°s 3 à 14.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du concile de Trente. Commendone avait été envoyé à cette diète, avec charge de faire admettre en Allemagne les prescriptions, désormais obligatoires. du concile. Dès lors, il y eut lieu d'examiner si ces prescriptions pouvaient se concilier avec les clauses du traité de Passau. Sans doute, la puissance séculière ne prétendait plus mêler et confondre les deux religions ; ce danger, tant redouté de l'Église romaine, était écarté : mais le traité autorisait publiquement le culte luthérien, interdisait de le troubler, affranchissait ceux qui le professaient de la juridiction de l'Église, les mettait à l'abri de ses sentences et les maintenait, envers et contre tous, en possession des biens ecclésiastiques usurpés par eux. La question de savoir si de tels engagements étaient licites fut débattue à Augsbourg, autour du légat Commendone, par les théologiens de sa suite. Parmi ces théologiens, il n'en pouvait manquer pour soutenir l'opinion la plus rigoureuse. Selon eux, promettre paix et sécurité aux doctrines frappées d'anathème à Trente, c'était désobéir au concile, c'était adhérer à l'hérésie. Mais il s'en rencontra, aussi, pour distinguer entre la tolérance et l'assentiment, et ceux-là étaient précisément les meilleurs champions de l'Église romaine, les hommes destinés à lui rendre une portion de l'Allemagne : c'étaient le Jésuite Pierre Canisius et quelques-uns de ses frères. Ils alléguèrent que les catholiques étaient sans doute obligés de se soumettre eux-mêmes, formellement, au concile de Trente, mais non de lui soumettre les dissidents ; car il ne dépendait pas d'eux de les contraindre. Ils ajoutèrent que la paix de religion pouvait être légi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

timement observée et maintenue, comme elle avait été consentie, non par connivence avec l'hérésie, mais pour éviter un plus grand mal ; car, en refusant de la reconnaître et de s'en prévaloir, les catholiques ne s'exemptaient pas de ses inconvénients : ils se privaient seulement de ses avantages. Les deux avis furent transmis à Rome par Commendone, qui voulut attendre, pour se prononcer, les instructions du Saint-Siège. L'avis de Canisius et de ses compagnons fut présenté à saint Pie V par un autre saint, alors général de la Compagnie de Jésus, saint François de Borgia. Cette manière de voir répondait mal aux inclinations, aux habitudes d'un pape jadis inquisiteur, et pourtant il ne la repoussa pas. Ému de la crainte de tout perdre en Allemagne, en proie à une perplexité qui ne lui était pas ordinaire, il renvoya la décision à son habile et fidèle légat. Laissé libre, Commendone, qui voyait de près l'état des esprits et des affaires, se garda de renouveler, contre le maintien de la paix de religion, les protestations élevées jadis contre son établissement, et ce fut avec son assentiment, que les catholiques de la diète, d'une voix unanime, le 27 janvier 1566, acceptèrent solennellement cette paix, afin de l'invoquer librement[1]. Ainsi, tandis

1. Le témoignage de l'annaliste ecclésiastique Laderchi, auquel nous nous référons ici, est d'autant plus remarquable qu'il a en vue de réfuter de Thou. De Thou (liv. XXXIX) avait avancé que le pape avait donné à son légat l'ordre formel et réitéré de protester contre l'arrangement des affaires de religion par la diète, en menaçant des censures de l'Eglise quiconque prendrait part à de tels arrangements. Selon de Thou, Commendone aurait pris sur lui de manquer aux instructions du pape, et c'est pourquoi la protestation n'aurait pas eu lieu. Or Laderchi établit, pièces en

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que le pape refusait encore pour son propre compte de traiter avec les hérétiques, il autorisait, par son légat, des États catholiques à entrer en arrangement avec eux. Ils ne trouvait pas mauvais qu'ils s'engageassent à maintenir un culte dissident, afin d'obtenir, en retour, le maintien du culte catholique. Si, plus tard, le même pape se plaignit de l'introduction du protestantisme dans les domaines héréditaires de Maximilien, c'est parce qu'il s'agissait là d'un envahissement nouveau, au delà des limites fixées par la paix de religion.

Toutefois, il ne fallait pas que l'acceptation de cette paix fît paraître les catholiques indifférents aux points contestés entre les deux communions.

Conformément à l'avis des Jésuites, Commendone estima qu'à cette occasion, les chrétiens fidèles au pape devaient à leur foi un nouveau témoignage, et l'habile légat mit à profit la condescendance, qu'il venait de montrer, pour avancer l'objet principal de sa mission, à savoir : l'introduction du concile de Trente et de ses canons en Allemagne. A ce concile, l'Allemagne, même catholique, avait pris fort peu de part ; ses princes ecclésiastiques, ses évêques ne s'y étaient pas rendus, et, de loin, elle n'avait cessé de l'envisager avec défiance.

main, que l'ordre du pape était conditionnel et prévoyait uniquement le cas où le concile de Trente serait mis en question et rejeté par la diète. Il établit également que l'acceptation de la paix de religion ne fut pas considérée comme une désobéissance au concile de Trente, et que Commendone fut laissé pleinement libre d'agir comme il agit en effet. On trouve, dans les annales, toutes les consultations données sur cette affaire et, en particulier, les curieux et savants mémoires des Jésuites. (*Annales, continuatio*, t. XXII, anno 1566, n° 12 et 16, p. 25, 27; n° 36 et n° 37, p. 140.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Commendone représenta aux membres catholiques de la diète que, obligés de supporter chez eux une fausse Église, ils devaient du moins affermir et fortifier la véritable et prendre, vis-à-vis d'adversaires toujours prêts à empiéter, une position à l'abri de l'incertitude et de l'équivoque. Après les avoir entretenus et pressés séparément, il les convoqua ensemble ; il réunit chez lui, à Augsbourg, pendant la tenue de la diète : deux cardinaux, Othon Truchsess, évêque d'Augsbourg, et Altemps, évêque de Constance ; trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; les ducs de Bavière, de Clèves et de Brunswick, et grand nombre d'évêques et de députés des villes. Il obtint de cette assemblée, ecclésiastique et séculière, une déclaration commune de soumission au concile, sous réserve de quelques dispenses en matière de discipline. L'archevêque de Mayence manda ensuite au pape, au nom de tous, cette résolution [1].

Voilà donc enfin le remède à côté du mal. La reconnaissance légale de la confession d'Augsbourg a pour contrepoids la réception du concile de Trente. En même temps que la paix de religion est consolidée, la foi catholique, trop longtemps chancelante, se fixe, l'autorité pontificale reparaît, à la fausse réforme peut, désormais, être opposée la véritable.

Nous sommes parvenus au moment où l'Église catholique en Allemagne cesse de décliner, elle a

1. Janssen, *Hist. du peuple allemand*, t. IV, liv. I, chap. XII. — Laderchi, *Annales, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 136 à 138 nos 26 à 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

touché le fond de l'abîme. Nous allons, maintenant, la voir se relever en se régénérant et soutenir, sans désavantage, la lutte contre l'hérésie, définitivement établie.

II

Avant même que l'Église catholique se fortifiât par ses réformes, le protestantisme s'était affaibli par ses divisions : divisions qui découlaient de son principe et devancèrent son triomphe, mais que ce triomphe manifesta davantage, et qu'accrurent les remèdes essayés pour les guérir. Luther avait pu écraser la secte des anabaptistes à sa naissance, en tournant contre elle tous les princes protestants. Mais que faire contre des nouveautés que des princes embrassaient, comme d'autres princes avaient embrassé les nouveautés de Luther ? Quelle règle, ou quelle force, leur opposer ? Peu de temps après l'Édit d'Augsbourg, en 1557, une conférence s'ouvrit à Worms entre théologiens catholiques et théologiens protestants et, là, les protestants ne purent se mettre d'accord, pour savoir à quel culte la paix de religion devait s'appliquer. La confession d'Augsbourg, seule, avait participé au traité ; seule, elle venait d'être légalement reconnue ; néanmoins, sur douze théologiens députés par les États protestants, sept furent d'avis de recevoir, dans leur communion, ceux qui n'admettaient pas la confession d'Augsbourg toute entière, et cinq les repoussèrent. L'auteur même de cette confession, Mélanchthon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assista avec désespoir à cette dispute [1], qu'il s'efforça en vain de conjurer; la conférence se rompit. Les catholiques prirent acte du mésaccord et le virent, avec satisfaction, s'envenimer et se perpétuer. La Saxe s'éleva contre la Prusse et la Suisse [2]; les luthériens se séparèrent des calvinistes et se séparèrent, entre eux, en « luthériens mitigés et luthériens rigides [3] ». Neuf ans plus tard, en 1566, quand les catholiques acceptèrent définitivement la paix de religion, catholiques et luthériens tombèrent d'accord que les calvinistes devaient en être exclus. Toutefois, comme l'Électeur palatin se déclara, en ce temps-là, calviniste, on ne tenta pas de le réduire. Son culte ne fut alors, ni inquiété dans ses domaines, ni reconnu formellement dans l'Empire [4]. Enfin, en 1580, une nouvelle profession de foi, préparée en Saxe, pour fixer la croyance luthérienne, et qu'on appela Formulaire de concorde, *Formula concordiæ*, fut signée par une portion des luthériens, repoussée par les autres, et n'aboutit qu'à les brouiller entre eux, en les éloignant davantage des calvinistes [5].

Non seulement les protestants se désunissaient donc, mais ils variaient, et le fameux droit de ré-

1. Bossuet (*Histoire des variations*, liv. VIII) et Bayle (*Dictionnaire critique*, notes G. et I. de l'article sur Mélanchthon) constatent et décrivent pareillement ce désespoir qui, dans les dernières années de sa vie, porta Mélanchthon à désirer la mort, principalement « pour être délivré des chagrins et de la rage des théologiens ».

2 Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, traduite par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, 1688, liv. V, p. 389.

3. *Molles et rigidi*.

4. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, nos 12 et suiv., p. 121 et suiv.; t. XXIII, anno 1568, p. 80, n° 28. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 208.

5. Pfeffel, t. II, *Abrégé chronologique*, p. 226.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forme des princes, cette faculté qui leur était reconnue de disposer de la religion de leur État, faisait varier les peuples avec eux. Dans le Palatinat, le calvinisme, embrassé par l'électeur Frédéric III, fut proscrit par son fils Louis VI, et rétabli par son petit-fils Frédéric IV. En Saxe, le luthéranisme, soutenu par l'électeur Auguste, fut persécuté sous son fils Christian Ier, restauré et imposé, de nouveau, sous son petit-fils Christian II. Les autres chefs du parti, les landgraves de Hesse, les princes d'Anhalt, n'épargnèrent pas, non plus, les changements à leurs sujets [1].

Ce spectacle de contradiction et d'instabilité était fait pour rendre confiance aux catholiques. Nul ne s'en réjouissait davantage que le cardinal Hosius; du fond de son évêché de Warmie, où il résidait alors, ayant l'œil ouvert à la fois sur la Pologne et sur l'Allemagne, il s'écriait : « Que nos ennemis se mangent donc entre eux, jusqu'à ce qu'ils se soient dévorés ! La guerre des hérétiques, c'est la paix de l'Église [2]. » Aussi estimait-il, en Pologne, que, si toutes les sectes ne pouvaient être bannies à la fois, mieux valait les admettre toutes ensemble [3].

En 1568, les luthériens rigides et les luthériens mitigés s'étant réunis à Altenbourg en Allemagne, dans le but de s'accorder, et n'étant parvenus, comme d'habitude, qu'à se contredire, ce grand cardinal se procura les actes de leurs colloques; non

1. Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 15.
2. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, p. 292.
3. *Id., ibid.*, t. XXIV, anno 1571, p. 302, n° 11.
Comte Valérien Krasinski, *Historical Sketch* (*Coup d'œil historique sur la naissance, le progrès et le déclin de la Réformation en Pologne*), t. I, ch. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

content de signaler dans sa correspondance les dissentiments dont il avait en main la preuve authentique, il voulut qu'un prêtre anglais, alors réfugié près de lui, Nicolas Samders, composât un livre sur cette matière, il lui en traça le dessein [1]. L'histoire des variations des églises protestantes avait commencé, pour se dérouler, à l'avenir, sans limites et sans terme ; on dut à Hosius et à Samders une première esquisse du tableau que Bossuet, au siècle suivant, devait peindre en traits ineffaçables.

L'espoir, que donnaient ces variations, ne tarda pas à se justifier, Ce fut vers l'époque où elles éclatèrent, après 1568, que des protestants commencèrent de revenir à la foi catholique, et c'est principalement à ce motif que fut attribué leur retour. Ainsi furent ramenés, les premiers dont il soit fait mention, deux comtes d'Helfenstein, puis un médecin célèbre, Gabler, qui avait été témoin de la mort de l'apostat Vergerio, et un autre savant homme, Gaspard Franck, pour qui le duc de Bavière obtint

1. Nicolai Sanderi, *De justificatione.* — Laderchi, *Annales, continuatio*, t. XXIV, anno 1570, p. 135 à 139, nos 26 à 34.

Ce Samders ou Sanders a passé pour Jésuite, et Laderchi le désigne comme tel. Mais Moréri ne dit pas qu'il le fût, et Bayle déclare qu'il ne l'était pas. Ce qui a pu lui faire attribuer cette qualité, c'est qu'il professait des opinions conformes à celle du P. Parsons et de ses confrères les plus ardents, sur les questions qui divisaient alors les catholiques anglais. Il a commencé dans cet esprit une histoire du schisme anglican (*De origine et progressu schismatis anglicani*) et écrit un traité sur la monarchie visible de l'Église (*De visibili monarchia Ecclesiæ*), où il soutient les droits du pape sur le temporel des rois. Ces deux ouvrages ont été plus connus que celui où est entrevu le plan que Bossuet devait exécuter. Sanders avait été secrétaire du cardinal Hosius au concile de Trente. Envoyé par la cour de Rome en Irlande, au milieu des troubles et des persécutions qui désolaient ce pays, il y périt de faim, dit-on, dans les bois où il avait été obligé de se cacher.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du pape l'autorisation de devenir prêtre, et qu'il fit plus tard son aumonier [1].

Toutefois, pour que l'Église romaine, en Allemagne, mît à profit les disputes qui s'élevaient entre ses adversaires, il fallait qu'elle-même se rattachât plus étroitement à son centre, il fallait qu'elle reprît force et vie, pendant qu'ils allaient se décomposant. A cette restauration de l'Eglise romaine, trois causes concoururent : le concile de Trente et ses réformes, les Jésuites et leurs établissements, enfin, plus tard, les princes et leurs ordonnances.

Nous avons déjà vu combien le corps ecclésiastique, en Allemagne, avait besoin d'être réformé, et nous savons aussi que Charles-Quint avait tenté cette réforme, sans attendre l'achèvement du concile. Mais c'était en vain que, à son instigation, les évêques allemands, qu'il empêchait de se rendre à Bologne, avaient tenu à l'intérieur de l'Allemagne, vers 1550, divers conciles provinciaux; leurs résolutions étaient demeurées stériles, la réforme impériale avait échoué misérablement. Il en fut autrement, quand l'Eglise entière eut, elle-même, achevé de sonder ses plaies, et déterminé le traitement qu'elles comportaient. Les remèdes étaient alors trouvés; restait à les appliquer aux membres malades. Ce fut la pensée perpétuelle, l'effort continuel du Saint-Siège, jusqu'à la fin du siècle et au delà. Après s'être d'avance

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1567, p. 408 à 410, nos 6 à 9, et t. XXIII, anno 1568, p. 71, no 34. Sur Gaspard Franck, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres personnages ayant porté le nom de Franck à la même époque, voyez le *Dictionnaire* de Moréri, t. I, p. 1268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défiée du concile, la cour de Rome employa toute son autorité à le faire partout observer.

Que d'obstacles elle eut à vaincre ! L'intérêt, la passion et la routine, ensemble, soutenaient tous les abus contre toutes les réformes. Plus de telles réformes étaient nécessaires, plus elles répugnaient invinciblement à ceux qui devaient les subir. Aussi, quand on considère, d'un côté, comment elles furent délibérées et prescrites par l'Eglise réunie à Trente, et, de l'autre, comment, de Rome, elles furent introduites à travers l'Eglise dispersée, on ne sait quelle œuvre estimer la plus difficile et la plus étonnante : la délibération ou l'exécution, l'œuvre œcuménique, ou l'œuvre romaine. Pour remplir la tâche qui lui incombait, pour rétablir dans le monde une autorité, longtemps discréditée et dépourvue, par elle-même, de tout moyen de contrainte ; pour ranger à une croyance et à une discipline communes les contrées les plus éloignées, les races les plus différentes, les États les plus opposés ; pour réformer les autres, après s'être réformée soi-même, et rapprocher d'elle, en les rendant meilleurs, évêques, princes et peuples, Rome suscita à son service et envoya, de toutes parts, une rare élite d'hommes, également rompus à la controverse et aux affaires, politiques habiles, doctes théologiens, fervents apôtres, les premiers fruits de la renaissance ecclésiastique qu'ils propagaient. Parmi ces représentants du Saint-Siège, les uns avaient grandi à son ombre, avant de se répandre à travers le monde ; les autres, au contraire, étaient venus, des extrémités de l'Europe, chercher au centre de la chrétienté la lumière, qu'ils rappor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taient ensuite dans leur patrie. Tous excellaient à se plier à la diversité des gouvernements et des mœurs, dans le but de faire pénétrer partout Rome, son esprit et sa loi. Tels nous avons vu déjà paraître, avec des succès inégaux, mais avec le même dessein, en Angleterre, Réginald Pole ; en Suède, les deux frères Magnus et le Lombard Possevin, Possevin que nous retrouverons en Pologne et jusqu'en Russie : tels se présentèrent à l'Allemagne, avec le titre de légat ou de nonce, le Polonais Hosius, qui avait présidé le concile de Trente [1]; le Vénitien Commendone [2]; Canisius, qui était de Nimègue [3]; un autre président du concile, qui faillit devenir pape, le Milanais Morone [4]; puis Grapper [5], Ninguarda [6]; Minucci [7].

Jadis, une première série d'envoyés pontificaux avait invité les princes allemands, et en particulier les protestants, à venir ou à se faire représenter au concile. Ces premiers ambassadeurs, parmi lesquels nous trouvons déjà, à côté des cardinaux Farnèse et Contarini, les légats Morone et Commendone, n'avaient pas été écoutés, dans les États qu'il s'agissait alors de regagner ; leur mission n'avait guère eu d'autres résultats que de constater, en passant, la

1. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, 1560, t. II, p. 599.

2. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1568, n° 22, p. 60, et anno 1569, n°s 5 et 6, p. 278.

3. Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1573, p. 83, n° 1.

4. *Ibid.*, t. II, anno 1576, p. 153.

5. *Ibid.*, t. II, anno 1575, p. 36 et suiv., n°s 37 à 40.

6. *Ibid.*, t. II, anno 1578, p. 351 et suiv. ; et t. III, anno 1579, p. 28 et suiv.

7. Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 0.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ruine de l'Église, jusque dans les pays catholiques [1]. Meilleur fut le succès des ambassades formées après le concile, non plus pour regagner ce qui était perdu, mais pour vivifier ce qu'il s'agissait de conserver.

Nous avons déjà vu de quelle manière Commendone a fait recevoir les décrets de Trente par les catholiques allemands, durant la diète de 1567. C'était un premier avantage. Mais, de la réception de ces décrets à leur application, il y avait loin encore; et telles étaient les difficultés de l'entreprise, que l'archevêque élu de Cologne, Frédéric de Wied, après avoir pris part à la réunion tenue chez le légat, à Augsbourg, refusa d'en exécuter les résolutions, dans son diocèse. Vainement pressé par le pape de tenir parole, il aima mieux renoncer à son archevêché que d'y introduire la réforme ecclésiastique; il se démit de son siège, avant d'avoir reçu la consécration épiscopale [2].

Il fallait désormais réunir des conciles provinciaux, non plus, comme sous Charles-Quint, pour tenir lieu du concile œcuménique, mais pour le faire régner. Le premier concile provincial, que Commendone obtint, à la suite des promesses qu'il avait reçues en 1566, fut celui de Salzbourg en 1569. Cette assemblée mit en vigueur le concile de Trente, en Autriche, en Styrie, en Carinthie, en Tyrol et dans une portion de la Bavière [3]. Elle fut longtemps proposée en exem-

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IV, ch. XIV et XV; liv. XV, ch. IV, V, VIII, IX.

2. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 156, nos 57 et 58, et anno 1567, p. 419 et suiv. nos 20 et suiv.

3. *Ibid.*, t. XXIII, anno 1568, p. 60, no 22, et anno 1569, p. 278. nos 5 et 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ple à toute l'Allemagne. En 1572, le pape Grégoire XIII exhortait encore les évêques des autres provinces à suivre cet exemple[1], et, dans la même année, le chapitre de Spire commençait à se réformer, à l'imitation du chapitre de Salzbourg[2].

La discipline ecclésiastique se releva. Le plus grand obstacle qu'elle rencontrait en ce pays résidait toujours dans la puissance et la richesse temporelles, attachées à l'exercice de l'autorité spirituelle. On sait que les réformes décidées à Trente roulaient avant tout sur les évêques, dont le concile avait étendu les droits et précisé les devoirs. Or, les princes protestants n'étaient pas les seuls à convoiter les évêchés, soit pour leur maison, soit pour leur clientèle, à se les approprier comme des apanages pour leurs cadets, à y faire élire des seigneurs et non des pasteurs; sur les sièges encore catholiques, aussi bien que sur les sièges déjà livrés aux luthériens, on rencontrait des administrateurs, qui n'étaient pas évêques ni même prêtres, parfois des enfants, qui avaient à attendre longtemps encore avant de le devenir. Le premier effort de Rome, en Allemagne, consista à rétablir, dans les évêchés, des évêques. Pour cela, il fallait, d'abord, ne laisser élire que des hommes capables de recevoir la consécration épiscopale; il fallait ensuite, quand ils étaient élus, les déterminer à la recevoir en effet. A chaque vacance, c'était un poste à garder ou à conquérir; c'était une lutte, que le Saint-Siège soutenait constamment, mais où il ne

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, *continuatio*, t. I, anno 1572, p. 20, n° 19.
2. *Ibid.*, n° 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

triomphait pas toujours. On vit les papes les plus réformateurs contraints de transiger avec les abus. Saint Pie V lui-même se laissa quelquefois fléchir; il souffrit, par exemple, malgré ses répugnances, la promotion de deux enfants aux évêchés de Freysingen et d'Halberstadt ; ces enfants appartenaient, l'un à la maison de Bavière, l'autre à la maison de Brunswick[1]; et, comme le disait un peu plus tard le pape Grégoire XIII: « Rien assurément n'importe davantage au Saint-Siège, que le rétablissement de la discipline dans l'Église germanique ; mais, pour la rétablir en ce pays, nous avons besoin des princes, nous ne pouvons nous passer de leur concours, nous ne devons pas les aliéner[2]. »

C'étaient les princes, en effet, qui, soit par leur droit de patronage, soit par leur crédit sur les chapitres, disposaient des évêchés et des principaux bénéfices. C'était aussi la noblesse allemande ; car elle possédait, de son côté, la collation de certains bénéfices et, de plus, elle peuplait les riches et puissants chapitres, appelés à élire les évêques; elle prenait un soin jaloux de s'en réserver l'accès[3].

On comprend dès lors que, dans un mémoire dressé en 1588, le nonce Minucci, examinant quelle conduite avaient à tenir les représentants du Saint-Siège, mît au premier rang de leurs devoirs, conformément aux instructions de Grégoire XIII, le soin des prin-

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1567, p. 419 à 428, nos 20 à 33; et t. XXIII, anno 1568, p. 70, no 31.

2. Instruction donnée au nonce en 1573. Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 4.

3. Témoin les règlements du chapitre de Munster en 1572. — Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1572, p. 21, no 21.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces et des nobles : non point pour recourir, avec leur aide, à la force ouverte, le nonce, à cette époque, en écartait formellement l'emploi; mais pour préserver ou relever de la ruine les évêchés encore catholiques et, même, pour regagner quelques-uns de ceux auxquels les chapitres avaient donné des administrateurs protestants. Là ne devaient point se borner pourtant la sollicitude pontificale et le travail de la restauration catholique. Le même mémoire signale, à côté des grands personnages à cultiver et à ménager, la jeunesse des universités à instruire, à élever; il réclame pour toute l'Allemagne ce qui lui avait trop longtemps manqué : de bons prédicateurs.

Où trouver ces prédicateurs et ces instituteurs de la jeunesse? Ce n'était pas dans l'ancien clergé germanique, qui venait de laisser libre cours à l'hérésie. Une milice nouvelle, suscitée tout exprès pour la combattre, se présenta : les Jésuites parurent.

L'Allemagne, première patrie du protestantisme, fut leur premier champ de bataille. Dès le début de la Société, en 1520, le premier compagnon de saint Ignace, un Savoyard, Pierre Lefèvre, avait été conduit, de Rome à Worms, à Ratisbonne, à Nuremberg, par un ambassadeur de Charles-Quint, Pierre Opitz, qui l'emmena bientôt après en Espagne. Déjà, dans ce court voyage, Lefèvre avait reconnu le terrain, assisté aux colloques tenus avec les hérétiques, et commencé d'attirer, autour de lui, et de préparer à son ordre une clientèle catholique[1]. L'année suivante, deux autres, parmi les neuf ouvriers de la première heure entre

1. Orlandinus, *Historia Societatis Jesu*, lib. IV, n° 87; et lib. V, n° 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui saint Ignace partageait le monde, le Savoyard Lejay, l'Espagnol Bobadilla, reprirent les traces de Lefèvre, qui ne tarda pas à les rejoindre, et cette fois les Jésuites se mesurèrent publiquement avec les protestants, prêchèrent contre eux à Ratisbonne, à Ingolstadt, à Dillingen, à Salzbourg, à Worms, à Mayence, et surtout à Cologne, dont l'archevêque, Hermann de Wied, se préparait déjà à quitter l'Église romaine. Aussi ne permit-il pas à la nouvelle Société de fonder dans sa ville un collège, ni même d'y établir une résidence commune [1]. Cependant, à ce moment même et précisément à Cologne, elle enrôlait l'homme destiné à devenir son principal instrument dans toute cette contrée, Pierre Canisius. Comme il était né à Nimègue, dans la partie des Pays-Bas qui touche de plus près à l'Allemagne, et qu'il appartenait au clergé de Cologne, il passa pour le premier Allemand devenu Jésuite, et bientôt les protestants, ayant appris à le redouter, l'appelèrent, en jouant sur son nom, « le chien d'Autriche »; les catholiques devaient le proclamer un jour le second Boniface, le nouveau conquérant chrétien de la Germanie [2].

La Compagnie de Jésus était pourvue d'un apôtre allemand; elle n'avait point encore de demeure en Allemagne. On avait vu l'ardent et infatigable Bobadilla exercer son ministère, d'abord dans le camp de Charles-Quint, durant sa guerre contre les protestants, ensuite à la cour [3]. Mais la véhémence avec

1. Orlandinus, *Historia*, liv. III, p. 25; l. IV, n° 27; l. V, n° 30; l. VI, n°s 54 et 55.
2 *Ibid.*, liv. VIII, n° 35.
3. *Ibid.*, liv. IX, n° 54; l. X, n° 99.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle il réprouva l'*Interim* lui attira la disgrâce de l'Empereur, le fit bannir de l'Allemagne[1], et ce ne fut pas la maison d'Autriche qui la première établit les Jésuites en ce pays, ce fut la maison de Bavière. Ce fut à l'université bavaroise d'Ingolstadt, qu'ils commencèrent, en 1549, à remplir des chaires, et donnèrent, en qualité de docteurs, un enseignement régulier; sous la direction de Canisius, placé quelque temps à la tête de cette école nouvelle, Ingolstadt devint pour toute l'Allemagne le foyer de la lumière catholique, l'antagoniste et l'émule de l'université de Wittenberg. Toutefois, l'enseignement ne suffisait pas à l'apostolique ambition des Jésuites. A côté des universités, il leur fallait des collèges pour abriter la jeunesse, la tenir dans leurs mains, former ses mœurs en vivant avec elle, et la discipliner en même temps que l'instruire; dans toutes les villes importantes, il leur fallait aussi des résidences pour leurs missionnaires.

Vers l'époque où finissait le règne de Charles-Quint, au moment où les luthériens victorieux obtenaient la reconnaissance légale de leur culte dans l'Empire, l'évêque de Laybach, confesseur de Ferdinand Ier, rencontra à Augsbourg le P. Lejay et, s'étant concerté avec lui sur les moyens de combattre l'hérésie dans son triomphe, il persuada au successeur de Charles-Quint d'instituer, dans sa capitale même, au sein de l'université à demi conquise par les novateurs, un collège de Jésuites. Lejay mourut en commençant cette œuvre; aussitôt Canisius vint prendre

1. Orlandinus, l. XIII, n° 24. *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio*, p. 717.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la direction du collège de Vienne; de là, il évangélisa l'Autriche et gouverna sa compagnie dans toute l'Allemagne [1]. Ainsi la maison de Bavière a la première appelé les Jésuites à l'enseignement, en leur confiant une université : la maison d'Autriche, la première, à son tour, en Allemagne, leur a ouvert la carrière de l'éducation, en leur donnant un collège [2]; mais bientôt Ingolstadt eut son collège, aussi bien que Vienne : comme l'empereur Ferdinand, le duc Albert de Bavière le créa, pour consoler les catholiques des concessions auxquelles il était alors contraint envers les protestants [3]. Auparavant, saint Ignace avait déjà concerté avec le cardinal Morone l'établissement d'un collège germanique à Rome même, voulant attirer près du pape l'élite de cette nation, préparer pour elle, à l'ombre du Saint-Siège, des prêtres et des évêques, et la rattacher ainsi, par des liens plus étroits, au centre de l'Église. Approuvé par le pape Jules III, le collège germanique de Rome s'ouvrit dès l'année 1552. Toutefois, il ne fut définitivement fondé et doté qu'en 1573 par le pape Grégoire XIII [4]. Les Jésuites n'avaient pas attendu jusque-là pour pénétrer dans toute l'Allemagne ; de tous côtés, avant 1566, ils y avaient mis garnison. De Vienne ils s'étaient étendus, à travers les domaines de la maison d'Autriche, dans la Bohême, où l'empereur Ferdinand les introduisit à Prague [5] ; dans la Hon-

1. Orlandinus, lib. XVI, n° 23.
2. *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio confessore*, n°s 454-459.
3. *Ibid.*, n°s 483-490.
4. Orlandinus. *Historia*, lib. XVI, n° 25.
5. Theiner, *Annales, continuatio*, t. I, anno 1573, p. 84, n° 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grie, dont le primat, Nicolas Olatus, archevêque de Gratz, les fit venir à Tornau ; dans la Moravie où les attira l'évêque d'Olmütz, Guillaume Prossinowski, qui les avait connus en Italie ; le Tyrol leur fut ouvert par les pieuses filles de l'empereur Maximilien, elles les établirent à Inspruck et à Halle. D'Ingolstadt ils se poussèrent à Munich et à Wurtzbourg et, de là, dans l'université de Dillingen. Les Fugger, ces banquiers plus puissants et plus magnifiques que des princes, bâtirent leur collège d'Augsbourg.

Les bords du Rhin ne devaient pas non plus leur être fermés. Peu de temps après que l'archevêque, Hermann de Wied, eut consommé son apostasie et quitté Cologne, ils s'y établirent ouvertement [1], pour atteindre ensuite Coblentz et Spire. A Coblentz, l'archevêque électeur de Trèves, Jean de Stein, les appela, parce que ce prélat faisait profession de préférer, contre l'hérésie, les moyens apostoliques aux mesures de rigueur ; à Spire, ils vinrent tenir tête à l'université protestante de Heidelberg. Ce fut une conquête nouvelle de la Germanie par Rome, a dit Ranke [2].

Quels étaient cependant leurs moyens de conquête ? D'où venaient, envers cette compagnie, la confiance et l'attrait des catholiques, et pourquoi les protestants la dénonçaient ils comme leur pire ennemie, la poursuivant impitoyablement, partout où ils étaient maî-

1. Orlandinus, *Historia*, lib. XVI, n° 25.

2. Dans ce tableau de l'établissement des Jésuites en Allemagne, tout ce qui ne fait pas l'objet d'un renvoi spécial à quelque autre ouvrage est tiré de Ranke (*Les Papes romains*, liv. V, § 3), et de Janssen (*Histoire du peuple allemand*, t. IV, liv. III, chap. I, II, VI, et VII). L'historien protestant et l'historien catholique peuvent être contrôlés, l'un par l'autre, et se confirment mutuellement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tres (nous l'avons vu en Angleterre et dans les Pays-Bas), et réclamant déjà son expulsion, en Autriche [1] et en Hongrie, par exemple, dès qu'ils espéraient quelque complaisance d'un prince catholique? Nous avons montré les premiers Jésuites allemands, assistant et conseillant le cardinal Commendone, dans sa légation à la diète d'Ausgsbourg, en 1566. Nous avons ensuite rencontré leur chef, Canisius, parmi les nonces chargés de négocier la réception du concile de Trente ; Antoine Possevin remplit le même rôle en Suède, en Pologne, en Russie. Toutefois, ce n'était qu'en passant, et comme par accident, que les Jésuites acceptaient pareil office. Canisius, même, appréhendait singulièrement qu'ils emtrassent dans les conseils des princes allemands et prissent part aux affaires d'État; il estimait que « rien ne pouvait nuire davantage à la simplicité de leur ordre, leur attirer plus de haines », et, pour écarter ce danger, il se concertait avec le général de la compagnie à Rome [2]. Si les Jésuites avaient en Europe une œuvre de prédilection, c'était l'éducation de la jeunesse ; l'institution spéciale, au moyen de laquelle ils espéraient renouveler le monde et le ramener vers l'Église, c'étaient leurs collèges [3]. Toutefois, leur caractère distinctif consistait, avant tout, dans l'étendue même et la variété de leurs travaux. Ils embrassaient à la fois toutes les parties du minis-

1. Laemmer, *Melematum romanorum Mantissa*, p. 348.

2. Janssen, *Hist. du peuple allemand*, t. IV, liv. III, chap. VI, p. 428 et 429.

3. Moriz Ritter, *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjahrigen Krieges*, München, 1870 (*Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*), t. I, nos 340 et 344.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tère ecclésiastique, résolus, d'ailleurs, à n'accepter ni dignité, ni charge, ni place fixe dans la hiérarchie; corps d'élite, prêt à se porter partout où l'envoyait, au plus épais de la mêlée, le chef suprême de l'Église, et dégagé de tout autre lien, pour dépendre de lui seul. On voyait les membres de la même société, et souvent les mêmes hommes, tour à tour dans les écoles, dans les églises, à la cour des princes qui leur confiaient leurs consciences, dans les hôpitaux, dans les camps, jusque dans les prisons, et toujours ils revenaient vers la jeunesse de leurs collèges. Jamais, jusqu'alors, aucun ordre religieux n'avait été, autant qu'eux, présent partout à la fois [1]. Dès 1561, un nonce du pape résumait en ces termes leurs travaux en Allemagne : « Ils gagnent beaucoup d'âmes; ils servent efficacement le Saint-Siège ; ils améliorent les universités ; ils renouvellent l'enseignement de la jeunesse lettrée, et, en même temps, ils établissent des écoles de pauvres, où le catéchisme de Canisius est enseigné [2]. »

Canisius, en effet, ne se contenta pas de prêcher le peuple; il écrivit pour lui. A la demande de l'empereur Ferdinand, il composa un catéchisme, bientôt traduit ou imité dans toutes les langues, et multiplié par toutes les presses de l'Europe. Ce catéchisme est le premier livre populaire qui ait tourné, au profit des catholiques, l'invention de l'imprimerie, dont les protestants, avec leurs bibles et leurs pamphlets, avaient fait déjà un formidable usage [3].

1. *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio Loyola*, nos 309-322.
2. Cité par Ranke, *les Papes romains*, *loc. cit.*
3. Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. IV, liv. III, chap. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Telle est, dans sa première période, la renaissance catholique en Allemagne : elle s'opère par des moyens tout apostoliques. L'Église réforme sa discipline et restaure sa hiérarchie. Un ordre religieux est fondé pour regagner les âmes et façonne, par des procédés d'éducation inconnus avant lui, la génération nouvelle. L'œuvre est entreprise ou préparée, dans le moment où les princes catholiques se déclarent impuissants à extirper l'hérésie, et si leur concours est employé, ce n'est pas d'abord pour contraindre les dissidents, c'est pour assurer la liberté et l'intégrité du ministère ecclésiastique.

A cette première époque en succède une autre, où les princes mettent eux-mêmes la main à l'œuvre. Pour hâter et multiplier les conversions commencées par les missionnaires, ils imposent leur culte, ils bannissent les dissidents. De là, des succès, moins lents et moins laborieux, mais moins solides et moins purs. De là aussi des luttes, qui deviennent sanglantes ; des alternatives de victoires et de revers, et des triomphes suivis de représailles. C'est à cette seconde période de la restauration catholique que nous allons maintenant assister.

III

La foi catholique s'était ranimée parmi les princes, en même temps que parmi les peuples. Rapprochés du Saint-Siège par les nonces et leurs habiles démarches, conseillés d'abord, élevés ensuite par les Jésui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tes, les héritiers des maisons souveraines qui ne s'étaient pas tournés contre l'Église ne regardaient plus, d'un œil indifférent ou résigné, l'établissement de l'hérésie. Bientôt, il ne leur suffit pas qu'elle cessât de s'étendre, ils prétendirent la refouler. Le droit public, qui avait prévalu en Allemagne à la suite des discordes religieuses, mettait entre leurs mains des armes que leurs pères avaient laissées de côté; ils résolurent de les employer. Comme il est arrivé plus d'une fois dans les révolutions de l'Europe, les catholiques, après avoir d'abord subi, par contrainte, un régime imposé par leurs adversaires et réprouvé par leur chef, s'avisèrent ensuite d'en tirer parti. Il y avait trente ans et plus que les princes protestants exerçaient leur droit de réformer, c'est-à-dire, de changer la religion des peuples; les luthériens en usaient aux dépens des catholiques, les calvinistes aux dépens des luthériens, quand on vit enfin cette même prérogative profiter à l'ancien culte [1].

Le duc de Bavière, Albert V, en donna le premier exemple. Nous avons rapporté, plus haut, combien il s'était montré d'abord insoucieux de sa religion. Vers 1564, il changea, et ce changement, il faut en convenir, ne fut pas désintéressé. Comme la diète de son duché lui refusait des subsides ou mettait des conditions à leur octroi, réclamant, en retour, des franchises politiques et des concessions religieuses en faveur des dissidents, Grégoire XIII fournit au duc le moyen de s'affranchir des exigences de ses

1. Hergenrother, *l'Église catholique et l'État chrétien*, ch. XIII, n° 19.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sujets; il l'autorisa à lever des décimes sur le clergé, il lui avança des fonds tirés du trésor pontifical. En même temps, il lui abandonna la nomination aux évêchés et aux principaux bénéfices; il lui accorda, même, un droit de surveillance et de contrôle sur le clergé. Enfin, en dehors de son État, il fut permis à ce prince d'accumuler dans sa maison les dignités ecclésiastiques, les plus élevées et les mieux dotées, de l'Empire. C'est ainsi que son fils Ernest, déjà pourvu de l'évêché d'Hildesheim, put réunir à ce siège celui de Freyssingen quand il avait à peine dix-huit ans [1], y joindre ceux de Münster et de Liège, prétendre plus tard à celui de Cologne et occuper enfin ce grand archevêché, malgré ses mauvaises mœurs que Sixte-Quint parut ignorer [2].

La maison de Bavière employa au service de l'Église la puissance qu'en partie, du moins, elle lui devait. Le pape avait mis le duc Albert en mesure de signifier à la diète ses volontés, et lui avait assuré l'appui du clergé; les villes, à qui il n'était plus demandé de contributions nouvelles, furent gagnées, sans peine, à la cause de leur vieille foi, épousée par leur prince. La noblesse résista la dernière. Mais le duc découvrit un complot, formé parmi ses membres, pour soutenir l'hérésie par la révolte. Dès lors, il réserva tous les emplois publics aux seuls catholiques, et contraignit les protestants de la basse Bavière à vendre leurs biens et à s'expatrier [3]. Il fit plus. Dans

1. Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1573, p. 114, nos 19 et 20.

2. Ranke, *les Papes romains*, l. V, § 4 et 9. — Hergenrother, *Manuel de l'histoire de l'Eglise*, t. II, p. 522.

3. Ranke, et Hergenrother, *ib. id.*

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le temps où il cherchait des compromis entre les deux cultes, il avait sollicité et, non sans peine, obtenu du pape la concession de la coupe pour les laïques. Cette concession n'ayant désarmé personne, il voulut qu'elle fût retirée ; il fit briser les coupes qu'il avait, auparavant, fait préparer, et, par ses ordres, aux grands applaudissements d'Hosius, on vit, en même temps, la foi romaine seule professée et le rit romain seul exercé dans toute la Bavière [1].

Le zèle d'Albert ne se borna pas à la Bavière. Devenu tuteur de son neveu, le jeune margrave de Bade, il bannit de la contrée, qu'il administrait à titre précaire, le culte et les ministres luthériens. Son pupille, qu'il avait pris soin de faire élever dans la religion catholique, ne le démentit pas plus tard. Le margrave Philippe II de Bade est, en Allemagne, le premier prince, né protestant, qui soit revenu à la religion abandonnée, quarante ans auparavant, par son grand-père [2].

Mais ce fut principalement dans le duché d'Albert V que se perpétua son œuvre ; si le dévouement de la maison de Bavière au Saint-Siège ne fut pas gratuit à l'origine, du moins il se montra fidèle. Le petit-fils d'Albert V, qui lui succéda en 1598, après le règne court et l'abdication de son fils Guillaume, appartenait à une génération meilleure et mieux réglée. Il avait été formé par les Jésuites, à l'université d'Ingolstadt, et était sorti de leurs mains, avec une foi ardente, des mœurs pures, une piété sincère, un

1. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 292, n° 3.

2. *Ibid.*, p. 293 à 296, n°s 5, 6, 7. — Ranke, *les Papes romains*, l. V, § 4 et 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

esprit solide et appliqué, une volonté patiente et forte. Avant d'être engagé dans la guerre de Trente ans, où il devait jouer un rôle considérable, Maximilien proscrivit et extirpa le protestantisme, dans toute l'étendue de ses domaines. En même temps, il soumit sa noblesse à une étrange sujétion, envoyant de châteaux en châteaux des commissaires, qui veillaient à l'accomplissement des devoirs religieux; enfin, ce qui valait mieux, un nouveau clergé, élevé sous ses auspices, avec le concours des Jésuites, s'occupa de ramener le peuple à la vie chrétienne [1].

Les princes ecclésiastiques suivirent bientôt l'exemple de la maison de Bavière. Il est vrai, qu'aux termes des réserves insérées par Ferdinand Ier dans la paix d'Augsbourg, le droit de réforme ne leur appartenait pas, comme aux autres princes, et que la liberté de religion était promise aux nobles et aux bourgeois de leurs États. Mais ils avaient toujours refusé de reconnaître cette limite apportée à leur puissance et, quand ils prétendirent instituer chez eux, comme ailleurs, l'unité de foi, ce fut vainement que les protestants réclamèrent devant plusieurs diètes successives, de 1573 à 1582; les catholiques avaient, à cette époque, repris l'avantage : d'ailleurs, les réclamations présentées par les calvinistes n'étaient pas soutenues par les luthériens. C'est pourquoi les diètes ne les admirent pas et refusèrent, en définitive, de déclarer lois de l'Empire les conditions posées par Ferdinand. Les princes

1. Chantériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ecclésiastiques restèrent maîtres absolus de la religion de leur État [1].

Le premier qui tenta d'user de cette puissance fut Balthazar Dornbach, abbé de Fulda [2]. Vers 1570, il provoqua et soutint sur son territoire une guerre civile, pour extirper le protestantisme toléré par ses prédécesseurs. Bientôt, l'archevêque électeur de Trèves prononça pareille proscription, mais sans rencontrer pareille résistance. Dans le même temps, l'archevêque de Mayence, Daniel de Hombourg, au contraire, bien que très zélé pour la foi catholique, laissa les protestants vivre à Mayence, et se contenta de les bannir, sans grande violence, de quelques lointaines portions de ses domaines. L'hérésie fut complètement chassée de ce diocèse, sous d'autres archevêques, Bicken et Schweikhart de Cronberg, au commencement du siècle suivant. L'évêque de Wurtzbourg, Jules Echt de Mespebronn, avait d'abord violemment combattu le belliqueux abbé de Fulda [3], et donné lieu de craindre que, d'accord avec l'archevêque de Cologne, Truchsess, dont nous parlerons bientôt, il ne livrât son diocèse au protestantisme; plus tard, Truchsess ayant échoué misérablement, Mespebronn se retourna violemment de l'autre côté. Ayant entrepris, en 1584, la visite de son diocèse, il donna partout à ses sujets le choix entre la messe et l'émigration; en même temps il fit prêcher les Jésuites. On rapporte qu'il bâtit trois cents églises et obtint, en une seule année, soixante mille conver-

1. Charvériat, t. I, p. 21 à 26.
2. Janssen, t. IV, p. 436 et s.
3. *Id.*, t. IV, p. 459. Voyez leur réconciliation, t. V, p. 226.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sions. L'évêque de Bamberg, son voisin, les évêques de Paderborn et d'Osnabrück [1] l'imitèrent. L'évêque de Passau proscrivit également le protestantisme; mais, en même temps, il mena la vie d'un apôtre et fit vénérer de son peuple son humilité et sa douceur, « deux bijoux bien rares, » dit un Jésuite de ce temps, « chez des personnes aussi haut placées. » L'archevêque de Salzbourg, qui ne montrait pas les mêmes vertus, n'obtint pas le même succès, en déployant une grande rigueur. La plupart de ses sujets protestants abandonnèrent son territoire. Ernest de Bavière, enfin, prétendit couvrir les désordres de sa vie par l'ardeur de son zèle, et paya les complaisances dont il était l'objet, à Rome, en poursuivant sévèrement l'hérésie dans toute l'étendue des vastes et nombreux diocèses réunis sous son autorité [2].

La maison d'Autriche ne se résolut, en Allemagne, à ces mesures d'intolérance, qu'après la maison de Bavière et les princes ecclésiastiques et, dans la maison d'Autriche, ce n'est pas l'empereur qui s'y résolut le premier : l'expérience fut tentée, d'abord, par les archiducs, aux extrémités de l'Empire, dans les provinces lointaines qui formaient leurs apanages.

Deux fils cadets de Ferdinand Ier, l'archiduc Ferdinand et l'archiduc Charles, s'étaient signalés par leur zèle catholique, avaient pressé la publication du concile de Trente, institué des séminaires en Alsace,

1. En 1604. Rommel, *Correspondance de Henri IV et de Maurice le Savant*, p. 179 et 180. — Janssen, t. V, p. 223 à 225.

2. Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 4 et 9; et liv. VII, § 5. — Janssen, t. IV, p. 215 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Tyrol, en Carniole, en Styrie; et, comme les protestants de Carniole et de Styrie s'agitaient, pour obtenir la même liberté que leurs frères en Autriche, l'archiduc Charles avait promis au pape Pie V de n'y jamais consentir. Des embarras financiers l'empêchèrent de tenir parole; il fut réduit à céder aux protestants, afin d'obtenir les moyens de combattre les Turcs; plus tard, recevant à la fois les remontrances du nonce Malespina et les subsides de Grégoire XIII, il voulut revenir sur ses concessions : il prétendit du moins les restreindre à la seule noblesse, imposer son culte aux bourgeois et aux paysans, provoqua des troubles qu'il ne sut point dominer, et mourut en 1590, sans avoir ni voulu tolérer, ni pu détruire le protestantisme [1]. L'œuvre qu'il avait manquée était réservée à son fils. Elle marqua les débuts du prince qui devait être un jour l'empereur Ferdinand II. Élevé, comme son cousin Maximilien de Bavière, par les Jésuites, à l'université d'Ingolstadt, il en était sorti résolu à vouer sa puissance et sa vie au triomphe de sa foi; ne doutant, au fond de son âme, ni de son devoir de la servir ni de son droit de l'imposer, il parvint à trouver des ressources, qui avaient manqué à son père; il avait surtout une autre volonté. A peine âgé de seize ans et demi, il prit en main le gouvernement des provinces qui formaient son héritage; aussitôt il ferma les temples, chassa les pasteurs et

1. Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1577, p. 267, n° 3 et n° 8; anno 1578, p. 357, n° 9, p. 367, n° 19; et t. III, anno 1581, p. 259, n° 16. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9; et liv. VII, § 5. — Janssen, t. V, p. 226 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

interdit le culte protestant, sous peine de mort : menace qu'il n'eut guère besoin d'exécuter. Un prédicant, qui se donnait pour un prophète et excitait le peuple à la révolte, périt avec sa femme, dont il avait fait sa complice ; mais, d'ailleurs, tous les dissidents disparurent comme par miracle, sans coup férir. En 1596, Ferdinand avait été seul à faire ses Pâques à la cathédrale de Gratz. En 1603, dans la même ville, quarante mille habitants les faisaient avec lui [1]. Un tel changement acheva d'apprendre aux princes catholiques ce qu'ils pouvaient faire. Il n'habitua, que trop, Ferdinand lui-même à ne point mesurer les obstacles qui devaient plus tard se rencontrer sous ses pas. Mais, en attendant qu'il s'engageât en des entreprises au-dessus de ses forces, il devint tout à coup, à l'aurore de sa jeunesse, l'espoir des catholiques et l'effroi des protestants.

Le chef même de sa maison, l'empereur Rodolphe II, fut entraîné à le suivre. Déjà, les protestants n'ayant pas su se contenir à Vienne et ayant troublé une procession du Saint-Sacrement suivie par Rodolphe, il avait chassé de sa capitale leur principal prédicateur, Martin Opitz, leurs ministres et leurs maîtres d'école. Mais cette mesure de rigueur avait été motivée par un désordre et limitée au lieu du désordre. Pour l'appliquer à tout le territoire de la haute et basse Autriche, il fallut des années, il fallut l'étonnant succès de l'archiduc Ferdinand en Styrie [2].

1. Hurter, *Geschichte Kaiser Ferdinand II* (*Histoire de l'empereur Ferdinand II*), t. IV, p. 48 à 59. — Ranke, *les Papes romains*, l. VII, § 5.

2. Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1577,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tout semblait alors favoriser l'effort des princes catholiques. Devant eux, le plus souvent, point de résistances, et celles qui s'élevèrent furent aisément surmontées. Tel est le spectacle qu'offrirent successivement Cologne, Aix-la-Chapelle, Donauwœrth.

A Cologne, l'archevêque élu par le chapitre et confirmé par le pape, Gebhard Truchsess, ne put abandonner sa foi, pour épouser la belle Agnès de Mansfeld, sans être renversé de son siège. Ce fut en vain qu'il appela aux armes la noblesse protestante du voisinage, enrôla à son service le comte palatin, Jean Casimir et sa bande, et qu'il entra dans Bonn, tenant d'une main une bible et de l'autre une épée : les chanoines qui l'avaient choisi et le conseil de la ville de Cologne, excités par le nonce du pape, se soulevèrent; son compétiteur, Ernest de Bavière, mena contre lui une armée, appuyée bientôt par les troupes espagnoles des Pays-Bas. Excommunié par le pape, il fut mis par l'Empereur au ban de l'Empire; et tandis que les puissances catholiques se liguaient contre lui, les luthériens lui refusèrent secours, parce qu'il s'était déclaré calviniste ; les calvinistes, encore faibles, reculèrent devant l'autorité impériale, ses propres soldats le quittèrent. Réduit à fuir et à chercher asile à Strasbourg, il effraya, par sa chute, tous les prélats tentés de l'imiter, et son électorat, disputé entre les deux cultes depuis les premiers jours de la Réformation, demeura à jamais perdu pour le protestantisme [1].

n° 3, p. 263, et anno 1578, p. 345 et s., n° 1 et n° 2. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9, et liv. VII, § 5.

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, *continuatio*, t. II, anno 1577,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Aix-la-Chapelle, les calvinistes furent également abandonnés par les luthériens. Des étrangers, des réfugiés, que le duc d'Albe avait poussés hors des Pays-Bas, s'étaient glissés dans le conseil de cette ville impériale, en étaient peu à peu devenus les maîtres et y avaient fait régner leur culte. Un tel empiétement était contraire aux clauses de la paix d'Augsbourg, qui ne reconnaissait pas le calvinisme, et avait, d'ailleurs, formellement réservé l'administration d'Aix-la-Chapelle aux catholiques. Les électeurs de Cologne et de Trèves, le duc de Clèves et l'évêque de Liège, furent, au nom de l'Empereur, chargés de rétablir l'ordre. Ils abolirent le culte calviniste laissé sans appui, restituèrent à leurs coreligionnaires le gouvernement de la cité, et enfin, en 1605, bannirent de son enceinte et du territoire qui en dépendait tous les protestants [1].

A Donauwœrth, autre ville impériale, où les protestants dominaient et où les catholiques n'avaient gardé que deux églises de couvent, une procession solennelle amena une rixe entre les deux partis, suivie d'une révolte populaire contre l'autorité impériale. Maximilien de Bavière fut commis par l'Empereur, pour réduire et châtier Donauwœrth. Après avoir inutilement parlementé, il fit marcher des troupes, auxquelles la ville rebelle se rendit à merci, sans résistance. La tenant sous sa main,

p. 273, n° 13; anno 1578, p. 370, n° 23, et 378, n° 26; t. III, anno 1579, p. 1 et s., n°s 1 à 3; anno 1582, p. 320, n° 11; anno 1583, p. 396 et s., n°s 9, 10 et 11; et anno 1584, p. 475, n° 5. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9.

1. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 238 et 239. — Janssen, t. V, chap. II.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il épargna la vie et les biens des habitants, mais leur enleva, et leur liberté de religion, et leurs franchises municipales. Cette cité, jusqu'alors indépendante, lui demeura en gage pour prix de son expédition; il y établit, comme dans le reste de ses États, l'unité de culte et le gouvernement absolu [1].

Ainsi, dans les villes libres comme dans les États d'Autriche ou de Bavière, partout, le protestantisme était refoulé. Les princes, leurs lois et leurs armes, continuaient l'œuvre commencée par le concile de Trente et les Jésuites. Assurément, cet exercice de l'autorité souveraine était conforme à la règle posée par les protestants; et, si dures que parussent les proscriptions qui les frappaient, ils n'avaient pas qualité pour s'en plaindre. Les historiens catholiques l'observent avec justice : les moyens employés pour combattre le nouveau culte étaient ceux mêmes qui avaient servi à l'établir. On peut ajouter, que ces moyens n'étaient pas contraires, non plus, à l'histoire et aux traditions de la Germanie, la seule contrée de l'Europe où le christianisme se soit étendu, à l'origine, par droit de conquête [2].

Reste à se demander si de tels procédés étaient également conformes à l'esprit de l'Église et de l'Évangile, si le bras séculier est propre, non seulement à préserver un peuple de l'hérésie, mais à l'en retirer, après qu'il y est tombé, et ce que valent les

1. Ranke, *les Papes romains*. — Schreiber, *Maximilian I der Katholische Kurfürst von Bayer nund der dreissigjahrige Krieges* (*Maximilien Ier le catholique, électeur de Bavière, et la guerre de Trente ans*), p. 125 et 126.

2. C'est ce que j'ai cherché à établir dans mon introduction aux *Luttes religieuses*, § 3 et 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conversions opérées de la sorte. Désormais, d'un bout à l'autre de l'Allemagne et dans les deux camps, la force parut décider de la foi et, comme le même parti ne devait pas toujours rester le plus fort, on vit la religion varier avec la fortune. Les avantages remportés par les princes catholiques étaient une revanche, prise sur le protestantisme et ses premières conquêtes; cette revanche, poussée trop loin, provoqua des représailles victorieuses, et l'Église romaine devait, à ce jeu, plus perdre que gagner en Allemagne; la suite de cette histoire le montrera.

Déjà, dans le moment où elle triomphait, ses adversaires, avertis par leurs revers, faisaient disparaître la principale cause de leur faiblesse. En 1608, au sortir d'une diète, présidée, au nom de l'Empereur, par l'archiduc Ferdinand, les luthériens et les calvinistes s'unirent ensemble; l'imminence du péril, qui partout les menaçait pareillement les uns et les autres, surmonta leurs longs et aigres dissentiments. « Si les États évangéliques ne s'entendent pas tous pour résister », écrivait alors le plus belliqueux des calvinistes, le prince Christian d'Anhalt, « ils seront traités comme le sont maintenant les pays autrichiens; une oppression commune pèsera sur tout l'Empire [1]. » Par une convention arrêtée à Ahausen, en Franconie, le 4 mai 1608, et confirmée deux ans plus tard à Halle, en Souabe, les luthériens promirent donc de procurer aux calvinistes le bénéfice de la paix d'Augsbourg, les deux partis s'engagèrent à se garantir mutuellement les domaines ecclésias-

1. A l'électeur palatin, octobre 1608, Maurice Ritter, *Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, n° 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiques et les territoires envahis et possédés par eux. L'électeur palatin Frédéric IV, qui était calviniste, avait négocié cet accord, où les plus puissants princes luthériens n'entrèrent pas, dès cette époque; l'électeur de Saxe notamment resta fidèle à la maison d'Autriche : mais l'union politique des deux confessions protestantes se trouva désormais établie en principe. Cette union avait un chef, le prince même qui l'avait fondée, le palatin Frédéric; elle levait une armée de douze mille hommes; enfin, pour contre-balancer l'infériorité de ses forces en Allemagne, elle cherchait, elle trouvait des alliances, en Hollande, en Angleterre, en France, parmi les ennemis, soit de l'Église romaine, soit de la maison d'Autriche [1]. Elle se préparait à attaquer les catholiques, à combattre l'Empereur ou à lui forcer la main, avec l'appui de l'étranger.

Depuis les divisions que la paix de Passau avait enregistrées sans y mettre un terme, cette lutte intestine avait toujours menacé d'éclater. Longtemps la circonspection, la timidité même des deux empereurs, Ferdinand Ier et Maximilien II, l'avait conjurée. Il n'appartenait pas à leur héritier Rodolphe II de l'éviter plus longtemps; en même temps qu'il se rangeait dans le parti des catholiques, avec une tout autre résolution que ses prédécesseurs, ce prince fantasque, énervé par la débauche et plus propre à discréditer sa cause qu'à la servir, se montrait incapable de gouverner, non seulement l'Empire, mais ses domaines héréditaires et jusqu'à sa propre famille. Bientôt, pour sauver

1. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 246 et 250.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur maison, ses parents furent réduits à l'écarter du trône, lui et son frère Mathias, qui lui succéda quelque temps, et tant qu'ils régnèrent l'un ou l'autre, les deux partis ne comptèrent plus que sur eux-mêmes pour se défendre.

A l'union protestante, le duc de Bavière opposa, en conséquence, une ligue catholique. Il enrôla dans cette ligue les trois électeurs ecclésiastiques et quelques autres princes, pareillement d'Église; il y entra, pour sa part, avec de bonnes finances et de bonnes troupes, deux ressources également rares à cette époque, au sein de l'Empire, se réserva le commandement de l'armée et l'administration de la caisse commune; enfin, il introduisit dans l'association le roi d'Espagne, comme les protestants avaient introduit dans leur union l'Angleterre et la Hollande [1]. Ainsi constituée, la ligue était capable, ou de soutenir, ou de contenir la maison d'Autriche; elle pouvait combattre les protestants avec l'Empereur, ou diriger, à sa place, les catholiques. Des deux côtés, les belligérants étaient debout et en armes.

Vers 1610, comme en 1530, l'Allemagne s'acheminait donc à une guerre de religion. Le traité de partage, entre les deux cultes, ne les avait contentés, ni l'un ni l'autre. Chacun, pour se maintenir ou s'étendre, avait invoqué le bras séculier : le sort des batailles allait décider entre eux. Au début du XVII^e^ siècle comme au milieu du XVI^e^, cette guerre de religion soulevait de redoutables questions poli-

[1]. Aretin, *Bayerns auswärtige Verhältnisse.* (*Relations extérieures de la Bavière depuis le commencement du seizième siècle*), vol. I, p. 80 et 92.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiques; elle n'intéressait pas que l'Allemagne. Il importait à toute l'Europe de savoir si cette grande nation, unie ou séparée, formerait, sous la maison d'Autriche, un seul empire, ou serait partagée en plusieurs États. Les puissances, accoutumées à se mêler des affaires allemandes, étaient conviées par les Allemands eux-mêmes à s'en mêler encore. Parmi celles qui répondirent à cet appel, la France figura au premier rang.

IV

Depuis François Ier et Henri II, les relations de la France avec les États protestants de l'Empire n'avaient jamais été complètement interrompues.

Catherine de Médicis avait eu recours à leur appui, quand le parti catholique menaçait son autorité. Sous Charles IX, ils avaient soutenu Coligny et Condé et pris part, jusqu'à la Saint-Barthélemy, aux négociations engagées entre la couronne et les huguenots français.

Henri III leur avait demandé un renfort contre la ligue. Henri de Navarre leur avait envoyé l'un de ses plus affidés serviteurs, Ségur-Pardaillan, pour en tirer de l'argent, des reitres et des lansquenets; il s'était servi d'eux pour conquérir sa couronne. Il continua de leur tendre la main après sa conversion et, désormais affermi lui-même, il se montra prêt à les secourir à son tour; il eut à cœur de conserver leur confiance. Nous examinerons bientôt dans quel dessein.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après la paix de Vervins, son premier soin, ainsi que nous l'avons déjà vu pour l'Angleterre, fut de rassurer de tous côtés ses alliés protestants. Aux princes allemands, comme à la reine Élisabeth, il fit dire que ses dispositions à leur égard n'étaient point changées, que cette paix, ou plutôt cette trêve, motivée par l'épuisement réciproque des deux États, par la lassitude de leurs alliés, et qui laissait plusieurs questions en suspens, lui fermait sans doute, jusqu'à nouvel ordre, la voie des armes contre la maison d'Autriche, mais ne l'empêchait pas de surveiller ses démarches, et, au besoin, de contrecarrer ses empiétements, par les négociations et les conseils [1]. Elle ne l'empêchait pas non plus de prévoir une rupture, qu'il ne voulait pas hâter, son royaume et lui avaient besoin de reprendre haleine [2] ; d'ailleurs sa parole était engagée; et, dans le cours de sa carrière, « il avait éprouvé, trop heureusement, combien il importe de justifier ses armes [3]. » Mais pour le jour où surviendrait cette rupture, il préparait à la France une éclatante revanche. En attendant, l'antagonisme des deux maisons n'était pas terminé, il se poursuivait par d'autres procédés, « il se pratiquait en paix, mieux qu'en guerre [4]. » Tandis

1. Rommel, *Correspondance de Henri IV et de Maurice le Savant*, n° 5. Pièces concernant la négociation de Bongars après la paix de Vervins; mai 1598.

2. Maurice Ritter, *Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, n° 41.

3. Le roi à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, 11 avril 1602. — Lacombe, *Henri IV*, p. 244.

4. Le roi à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, 10 novembre 1602. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 843.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'Espagne intriguait contre nous en Savoie et ailleurs, Henri IV pressait sans relâche les princes allemands de secourir, contre l'Espagne, les Pays-Bas soulevés ; et, quand ces princes se retournaient vers la France, pour être mis à l'abri des incursions espagnoles en Westphalie, Henri IV, sans les rebuter, répondait, qu'avant de recourir à lui, ils devaient s'accorder entre eux, et, pour sa part, il s'employait à ménager cet accord. Il ne cessait de leur dénoncer les périls que la maison d'Autriche faisait courir, chez eux, à « la cause publique, à la liberté de l'Empire » ; il leur représentait les deux branches de cette maison se donnant la main pour les accabler ; il les avertissait constamment que, de leur côté, ils n'avaient pour résister d'autre ressource que de s'assister mutuellement [1]. Enfin, pour son compte, à mesure que le temps accroissait et ses forces et ses griefs, il se montrait plus disposé à rentrer en guerre ; mais, toujours, il persistait à mettre à son concours deux conditions : l'une, que ses alliés feraient corps ensemble ; l'autre, qu'ils s'engageraient de façon à ne plus reculer [2].

A ces avis, à ces avances de Henri IV, les princes allemands ne répondaient point sans tergiversation ni réserve, partagés qu'ils étaient entre deux craintes contraires : redoutant l'Autriche et se méfiant de la France. Pour préserver leur indépendance, ils répu-

1. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, nos 41, 61 et 107. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 23, 73, 106 et 344.

2. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 260, 262, 430 ; et t. II, n° 44. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 75, et 79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnaient à se livrer à l'étranger; pour conserver leur culte, ils estimaient peu sûre la protection d'un souverain qui l'avait abandonné. Leur méfiance fut portée au comble quand, pour se débarrasser des complots et des révoltes du duc de Bouillon, Henri IV vint, à la porte de l'Allemagne, mettre le siège devant Sedan. Cette forte place, capitale du prince factieux, était, en même temps, le plus important boulevard du protestantisme, entre Genève et Strasbourg; et Bouillon, étroitement lié avec ses coreligionnaires allemands, ne manquait pas de se donner à eux comme une victime de leur commune foi, contre laquelle le roi commençait à tourner ses armes [1]. Mais, ni les appréhensions ni les supplications des étrangers n'étaient faites pour arrêter Henri IV, quand il s'agissait de demeurer maître dans son royaume [2]. Seulement, après qu'il eut fait avancer ses troupes et que, se montrant à leur tête, il eut réduit, sans coup férir, le duc et la ville rebelles à se rendre à discrétion, il usa de ce triomphe avec une retenue singulière. Content d'avoir obtenu soumission à son autorité souveraine, il mit dans la citadelle de Sedan un gouverneur calviniste, et laissa le duc et son culte en possession de la ville [3].

Ces ménagements étaient destinés par Henri IV à rassurer ses alliés d'Allemagne, à marquer sous leurs yeux la différence qui séparait sa politique de

1. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 393.

2. Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*. n°s 53, 56 et 66.

3. Correspondance de Du Plessis-Mornay avec le roi, La Noue, de Gesvre, etc. *Mémoires*, t. X, p. 456 à 173. — De Thou, *Histoire* liv. CXXXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celle de l'Autriche; ils attestaient ce que le roi n'avait cessé de leur déclarer : sa résolution de n'employer ses armes victorieuses qu'aux affaires d'État, et non point aux affaires de religion[1]. « Mon cousin », écrivait-il à l'un de ces princes, le landgrave de Hesse, venu en France pour le sonder et qu'il n'avait pas laissé partir sans l'avoir acquis, « mon cousin, vous m'avez vu, je me persuade que vous ne m'avez pas trouvé austriaque[2]. »

Quelques Allemands, pour se soustraire à la maison d'Autriche, imaginèrent de porter Henri à l'Empire, et lui-même parut, durant un peu de temps, agiter ce projet; il le fit débattre devant lui par ses conseillers[3]. Mais il ne s'y attacha jamais et bientôt il le laissa tomber. Tout entier au dessein d'affaiblir la maison rivale, il prescrivit à son ambassadeur de déclarer qu'il ne prétendait rien pour lui en Allemagne. Afin que les membres de l'Empire pussent l'invoquer comme appui, il ne voulut pas qu'ils eussent à le redouter comme maître[4].

Malgré ces précautions, les princes protestants balançaient toujours à lui ouvrir l'entrée de cette union, qu'ils avaient, d'ailleurs, grande peine à former entre eux. Ils avaient, à la fois, besoin d'être

1. Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, passim. — Maurice Ritter, *Relation du voyage du prince d'Anhalt à Paris*, 1606, t. I, n° 413.

2. Rommel, *Correspondance*. Le roi au landgrave, 28 décembre 1603, p. 149.

3. Manuscrit cité par Ch. de Lacombe. *Henri IV et sa politique*, l. IV, ch. v. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 88. Mémoire d'Ancel à Henri IV, écrit entre 1600 et 1601. — Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 168.

4. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 138 (en note), et 141. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 251.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aidés, et peur d'être dirigés par lui. Ce double sentiment se fait jour, à cette époque, dans toutes les délibérations, dans tous les pourparlers, et il empêchait de rien conclure[1].

Enfin, survint une question que le roi de France avait prévue et signalée depuis longtemps, comme celle qui mettrait le feu à l'Allemagne[2] : la succession des duchés de Clèves et de Juliers s'ouvrit ; le dernier duc mourut sans postérité, « laissant tout le monde son héritier », comme disait Henri IV. En effet, des lois obscures et contradictoires livraient cet héritage aux compétitions de collatéraux éloignés. C'était un petit pays, mais « fort, opulent et puissant » ; il touchait à la France et aux Provinces-Unies. Si la maison d'Autriche en disposait, la sécurité des États voisins serait menacée, l'indépendance des princes de l'Empire, compromise. Si elle n'en disposait pas, elle semblerait déchue de sa suprématie[3]. Au premier aspect, la question religieuse paraissait étrangère au débat ; car les divers compétiteurs étaient protestants, aussi bien l'électeur de Saxe, soutenu par l'Empereur, que l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, liés avec les princes allemands. Mais, si l'Autriche se rendait arbitre du différend, les protestants redoutaient qu'elle ne gardât pour

1. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 7, 33, 34, 51, 64, 67, 242, 272.

2. Instructions à Bongars en 1599, citées par Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, l. IV, ch. v. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, n° 48.

3. *Économies royales de Sully*, t. VIII, ch. x. Collection Petitot, 2e série. Voy. notamment dans ce chapitre le mémoire dressé par Bongars.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle l'objet du litige ; et dès que la succession s'ouvrit, l'Autriche prit soin de confirmer leurs alarmes.

L'Empereur ayant évoqué l'affaire à son tribunal, aussitôt une armée autrichienne, conduite par l'archiduc Léopold, évêque de Passau, occupa les duchés et les mit en séquestre. Cette provocation détermina les deux prétendants, à qui l'Autriche était contraire, Brandebourg et Neubourg, à suivre les conseils de la France : ils convinrent ensemble de se débarrasser des troupes qui détenaient leur héritage, pour l'administrer en commun, et le partager plus tard. Cependant l'Autriche, en faisant ce coup de main, n'avait rien préparé pour le soutenir. Les Impériaux furent, sans délai, chassés du plat pays, et réduits à s'enfermer dans la place de Juliers, qu'ils ne devaient pas garder longtemps. Tous leurs ennemis s'étaient rassemblés et se mettaient en marche. Les princes protestants resserraient leur union à Halle et la confirmaient par des conventions militaires. En même temps, ils traitaient avec les Provinces-Unies, en recevaient secours, concluaient alliance avec la France, et même, oubliant enfin devant le danger leurs jalousies et leurs méfiance, ils déféraient la direction de l'armée confédérée à Henri IV [1]. Celui-ci voyait, après une longue attente, le succès de sa politique préparer la victoire de ses armes. Il touchait au moment impatiemment sou-

1. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie ; liv. VII, ch. I, p. 866 et suiv. — Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 134 et 272. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 89 et 90.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

haité par son âme guerrière : il allait se mesurer avec la maison d'Autriche. Ses vastes préparatifs étaient achevés. Jamais il n'avait réuni autour de lui tant d'alliés, jamais amassé dans sa main tant de forces ; jamais si grand coup n'avait paru si assuré. Il allait partir, quand Ravaillac l'assassina.

Cette mort soudaine suspendit la lutte. Les alliés du roi, frappés de stupeur, conclurent un accommodement précaire avec leurs adversaires [1]. Toutefois si l'occasion de combattre s'était évanouie, les grandes questions qui divisaient les deux partis n'étaient pas résolues : la guerre de Trente ans fut retardée de dix années, elle ne fut pas conjurée.

Nous avons fidèlement exposé la politique de Henri IV en Allemagne, il nous reste à l'expliquer et à l'apprécier.

Cette politique a soulevé, du côté des catholiques, les plus graves objections, les plus amères censures, du vivant même de Henri IV : « Mon père », disait-il, peu de jours avant sa mort, à un prédicateur célèbre, en ce temps-là, par la véhémence et la liberté de son langage, le Jésuite Gontery, « je m'en vais en mon armée ; ne prierez-vous pas Dieu ici pour nous ? — Hé ! Sire », lui répondit Gontery, « comment pourrions-nous prier Dieu pour vous, qui vous en allez en un pays plein d'hérétiques, pour exterminer une petite poignée de catholiques qui y sont ? » Le roi tournant la tête de l'autre côté : « C'est le zèle, » dit-il en riant, « qui trans-

1. Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porte ce bon homme et le fait parler de cette façon[1]. »

Ce reproche, si bénignement écouté, Henri IV le méritait-il ? La question se pose encore aujourd'hui. Quand François Ier, quand Henri II s'alliaient aux protestants contre Charles-Quint, ils alléguaient du moins, pour justification ou pour excuse, la puissance de l'ennemi qu'ils avaient à combattre, la réunion de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne dans la même main, l'Europe entière menacée d'appartenir à un seul maître. Mais, sous Henri IV, les deux branches de la maison d'Autriche étaient séparées. L'Allemagne avait pour chef un empereur allemand, comme l'Espagne un roi espagnol, et lorsqu'on voyait ce débile empereur impuissant à commander, dans l'Empire, et jusque dans ses propres domaines, était-il permis de le considérer comme une menace, pour l'indépendance de l'Europe ou de la France ? A la tête du parti huguenot, Henri IV avait longtemps recherché et obtenu l'appui des princes protestants, comme la Ligue avait obtenu celui du roi catholique ; à la tête de la France reconquise et pacifiée, le roi ne garda-t-il pas trop fidèle souvenir des liaisons du chef de parti ? Il trouvait, il est vrai, l'antagonisme avec la maison d'Autriche dans les traditions de sa couronne, depuis François Ier. Mais cet antagonisme devait-il survivre à la cause qui l'avait fait naître, à savoir : l'avènement de Charles-Quint à l'Empire ? Depuis l'abdication de ce prince et le partage de ses États, ce n'était plus

1. Lestoile, *Registres journaux*, juin 1610. Collection Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Autriche qui avait continué d'offenser et de menacer la France, c'était l'Espagne. En se tournant contre la branche la plus pacifique, et longtemps la plus faible, de la maison de Habsbourg, Henri IV n'a-t-il pas égaré ses représailles? En soutenant les protestants, n'a-t-il pas sacrifié les intérêts de la religion embrassée par lui, à quoi? A l'intégrité, à la sécurité de son royaume? Non; à l'ambition de dominer l'Europe.

Ces allégations discrètement présentées par le religieux Villeroy à Henri IV en personne et débattues dans son conseil [1], ces accusations que Ravaillac entendit proférer ailleurs, avec une aveugle violence, et qui poussèrent ce fanatique à son irréparable crime [2], n'ont pas été non plus épargnées à la mémoire du roi; mais soit avant, soit après sa mort, elles ne sont pas restées sans réponse. Les conseillers les mieux écoutés par ce prince [3], les historiens les plus fidèles à sa gloire [4],

1. Sully, *Économies royales*. Collection Petitot, 2e série, t. IV, p. 32, et t. VIII, p. 54 — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, collection Petitot, 1re série, t. L, p. 412, Dépêches d'Aerssens aux États de Hollande, et dépêches de Pecquius aux archiducs, citées par Motley, *Vie et mort de Barneveld*, t. I, p. 107, 158, 212. — On peut se faire une idée des raisons qui ont dû être données à Henri IV par les membres de son conseil les plus dévoués à la cause catholique, en lisant le mémoire présenté dix ans plus tard au conseil de Louis XIII par le président Jeannin, sur « le sujet des troubles d'Allemagne et les moyens d'y remédier ». La plupart des considérations que Jeannin fait valoir en 1620 ont pu être présentées à Henri IV en 1610. (Collection Petitot, 2e série, t. XVI, p. 63.)

2. M. Poirson me paraît avoir péremptoirement établi : 1° que Ravaillac n'a eu ni instigateurs, ni complices, ni même confidents de son crime; 2° qu'il a été déterminé par les mauvais bruits et par les violents discours, qui imputaient au roi l'intention de trahir l'Église et d'attaquer le pape. (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 395 et suiv.)

3. Voy. Sully, *Économies royales*, passim.

4. Parmi ceux de notre temps, voyez notamment M. sir roPoen M. de Lacombe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ont tout d'abord contesté que la sécurité de la France fût définitivement assurée, soit par la paix de Vervins, soit par la séparation de l'Espagne et de l'Empire. La paix de Vervins avait mis un terme aux incursions des Espagnols en France, mais elle avait laissé nos frontières enveloppées et resserrées, de tous côtés, par leurs possessions. La séparation des deux branches de la maison d'Autriche n'empêchait plus entre elles, à cette époque, un étroit accord, une mutuelle assistance. Éloignées quelque temps l'une de l'autre par les prétentions de Philippe II à l'Empire et par son ombrageuse intolérance, elles venaient de se rapprocher par le mariage de l'archiduc Albert et de l'infante Claire-Isabelle, par l'établissement des deux époux dans les Pays-Bas. De ce territoire, devenu en quelque sorte commun aux deux branches, les troupes espagnoles pénétraient constamment en Westphalie, pour soutenir les entreprises impériales. L'ambassadeur d'Espagne, dominant à Vienne, fournissait des subsides à l'Empereur, des pensions à ses serviteurs, et se mêlait impérieusement de toutes les affaires de l'Empire. L'ambition de Philippe II avait survécu à ses revers et à sa mort même. Son incapable et présomptueux héritier, Philippe III, continuait de considérer la couronne impériale comme un bien de famille, ne permettait pas qu'on en disposât, sans lui faire à lui-même une part dans les possessions autrichiennes, et réclamait tour à tour la Hongrie, la Bohême, le Tyrol ou l'Alsace [1]. Ainsi l'Espagne menaçait de

1. Charvériat d'après Gindely, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 67. — Ch. Weiss, *l'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons*, t. I, ch. II, p. 270 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouveau de s'introduire en Allemagne, et personne en Europe n'imaginait qu'on pût tenir tête au roi catholique, sans avoir sur les bras la maison d'Autriche tout entière.

Il est vrai que cette maison avait alors, à Vienne, un chef hors d'état de rien entreprendre. Mais derrière cet Empereur faible et chancelant, il restait une famille nombreuse, unie, pleine de ressources et de vigueur ; on le vit bien, quand elle se concerta pour porter le jeune Ferdinand à l'Empire et, par cette seule résolution, se releva tout à coup et reparut formidable. Même sans tenir compte de l'alliance espagnole, la puissance impériale, tour à tour redoutée et discréditée, écrasante et fragile, pouvait encore inquiéter la France et menacer l'Europe. Il suffisait, pour cela, qu'elle accomplît l'unité de l'Allemagne, que Charles-Quint n'avait pas pu faire, mais que Ferdinand II devait bientôt vouloir et tenter. L'Allemagne passait, à cette époque, pour avoir une population supérieure à celle de la France et de l'Espagne ensemble [1]. Que cette population, réunie

1. Relation de Frédéric Badoaro en 1577. (Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 11.) — Cette relation porte la population de l'Allemagne à 9.000.000 d'habitants et, un peu plus loin, celle de l'Espagne à 3.000.000 (p. 72), ce qui laisserait environ 6.000.000 pour la France, qui ne possédait pas alors, il est vrai, la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, l'Alsace, la Lorraine, les Flandres, l'Artois, le Roussillon. Tous ces chiffres n'en sont pas moins singulièrement inférieurs à la réalité. Un recensement fait en 1594 donnait à l'Espagne plus de 8 000.000 d'habitants. (Ch. Weiss, *l'Espagne depuis Philippe II*, t. II, p. 72.) Le témoignage de l'ambassadeur vénitien ne me paraît pourtant pas dépourvu de valeur, pour indiquer la proportion *relative*, que l'on attribuait alors à la population des différents États. Cette proportion ne semblera pas invraisemblable, si l'on considère que la guerre de Trente ans a, plus tard, dépeuplé l'Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout entière sous un seul maître, fournit des armées à des princes qui possédaient en outre la Hongrie, atteignaient la Baltique, l'Adriatique et les Alpes, pouvait-on mesurer jusqu'où, du centre de l'Europe, s'étendrait le bras de ces princes? C'est pourquoi Henri IV appréhendait l'unité de l'Allemagne. Pour l'empêcher, il se servait du génie particulier de cette nation, de sa longue habitude de vivre divisée, il faisait appel à l'indépendance des petits États.

A ces divisions séculaires, à cette indépendance jalouse, étaient venus s'ajouter les dissentiments religieux. Henri IV pressait ses alliés « de n'en pas tenir compte et de séparer enfin les questions de l'Église des questions de l'État [1] ». Sans doute, il ne trouvait pas bon, ainsi qu'il l'écrivait à Rome, que les Espagnols, « sous le manteau de la religion », tentassent « d'envahir et usurper l'héritage d'autrui » ; il demandait au pape « s'il y a lieu en ce fait de faire du bien à la religion catholique [2] ». Mais, comme il ne souhaitait pas voir le culte qu'il professait imposé par les armes autrichiennes, il n'était pas disposé, non plus, à le laisser abattre par les armes protestantes; les documents les plus irréfutables attestent les précautions qu'il prenait pour le préserver.

Avant la succession de Clèves et de Juliers, la première affaire, pour laquelle on l'avait vu s'entremettre en Allemagne, était une contestation au sujet de l'évêché de Strasbourg. Le chapitre de cette

1. Relation de l'envoyé de Wurtemberg, Buwinkhausen, sur ses négociations en France, 1er octobre 1608. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t, II, n° 44)

2. Le roi à M. de Brèves, ambassadeur à Rome, 31 août 1609. (*Lettres missives*, t. VII, p. 760.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Église se trouvait divisé entre catholiques et protestants. Le siège étant vacant, les chanoines protestants, plus nombreux, élirent un administrateur protestant, le fils de l'électeur de Brandebourg, et les chanoines catholiques lui opposèrent un cardinal de Lorraine, évêque de Metz. Déjà, malgré les défenses de l'Empereur, les deux partis prenaient les armes. Ce fut le roi de France qui les empêcha, cette fois, d'en venir aux mains. Invoqué de part et d'autre comme médiateur, il « composa le différend et moyenna un accord », aux termes duquel l'administrateur protestant reçut une pension, et l'évêque catholique garda la juridiction épiscopale [1]. Voilà de quelle manière Henri IV commença d'intervenir dans les démêlés allemands. Plus tard, quand les princes cherchèrent un successeur à Rodolphe II, et que plusieurs, pour échapper à la maison d'Autriche, songèrent à déférer l'Empire au roi de France, celui-ci déclina, nous l'avons vu, cette ouverture; mais, en même temps, il posa en principe, il fit admettre par les protestants eux-mêmes, que l'Empereur ne pouvait être choisi dans leur religion [2]. « Si tous les princes protestants étaient d'accord de faire empereur un protestant », disait-il à Sully, « je l'empêcherais [3]. » D'autre part il n'écartait pas tous les archiducs; il y en avait dont il agréait d'avance l'élection [4]. Toutefois, son candidat préféré,

1. *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, nos 10, 12, 15, 17, 18, p. 92, 98, 109, 114 et 115. — Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, no 269.

2. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil. Collection Petitot, 1re série, t. L, p. 27.

3. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, p. 803.

4. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, no 168, et t. II, no 134.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celui qu'il avait mis en avant et qu'avaient paru agréer ses alliés, c'était le duc de Bavière [1]. L'élévation de ce prince était un des moyens qu'il avait imaginés, pour séparer la cause catholique de la cause autrichienne. Enfin, avant que les troupes de l'Union et les siennes entrassent ensemble dans les duchés, il obtint de ses alliés l'assurance que, sous la condition de ne pas attaquer les premiers, les électeurs ecclésiastiques ne seraient point attaqués eux-mêmes, que les biens de l'Église seraient respectés ; dans le traité qui déterminait les conditions de l'expédition, le maintien du culte catholique fut formellement stipulé [2].

Cette conduite autorisait Henri IV à représenter au nonce que son crédit sur les princes protestants était utile aux catholiques d'Allemagne [3]. Elle lui donnait le droit de se retourner vers ces catholiques et, sans renoncer à ses alliances protestantes, de réclamer leur concours, tout au moins leur neutralité. Déjà la Bavière, depuis longtemps mécontente et jalouse de l'Autriche, et séduite par les perspectives que lui ouvrait la France, la Bavière était à

1. Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 68 et 69. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 916 et 917, en note.

2. Lettre du roi au jésuite Richeome, 3 mai 1610, publiée par le P. Prat. (*Recherches sur la Compagnie de Jésus, du temps du P. Coton*, t. III, p. 195) — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 868. — Ch de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. v. Au même moment, on se plaignait dans le conseil de l'électeur palatin que la France eût pour agent à Juliers un ami et, comme on disait là, un espion des Jésuites, nommé Badoverius. (Maurice Ritter. *Lettres et actes*, t. II, n° 342.)

3. Le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, 4 août 1609. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, n° 159.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demi gagnée. Maximilien refusait de prêter, à Juliers, main-forte à l'Empereur [1].

Pendant que le Jésuite Gontery se défendait, à Paris, de prier pour le roi, un autre Jésuite, mieux informé et plus autorisé, le P. Richeome, qui représentait la France auprès du général de la Compagnie, se chargeait de rassurer le pape sur les intentions de ce même roi. Il se faisait écouter de Paul V [2] : malgré ses vœux pour la paix entre les nations catholiques, malgré ses alarmes au sujet des préparatifs protestants, le Souverain Pontife déclara ne pas vouloir se mêler de l'affaire des duchés [3].

Comment, au surplus, Paul V aurait-il pu condamner la politique française en Allemagne? Il la favorisait en Italie, comme nous le verrons plus loin. Il trouvait bon que la France opposât à l'Espagne une ligue d'États italiens.

Tel était, en effet, le plan de conduite adopté par Henri IV : contre la maison d'Autriche, il traitait, à la fois, avec les États protestants en Allemagne, avec les États catholiques en Italie. Il ne faisait pas acception de culte dans le choix de ses alliances et se bornait à réclamer de ses alliés protestants le respect de son propre culte, partout où ils le trou-

1. J'adopte ici la conclusion d'Aretin (*Relations extérieures de la Bavière*, p. 88 et 92), qui confirme, pièces en main, le sentiment antérieurement exprimé par M. de Lacombe. M. Poirson va beaucoup plus loin. D'après certains passages des *Économies royales*, il considère l'accord de la Bavière avec la France, comme pleinement conclu. (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 916.)

2. P. Prat, *Recherches sur la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 194.

3. Bréves, ambassadeur de France à Rome, au roi, 22 juillet, 5 août, 29 août 1609. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 309 et 327.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaient établi. Estimant la guerre inévitable, fermement résolu à s'y engager, il voulait éviter que cette guerre devînt ce qu'elle menaçait d'être dans l'Empire : une guerre de religion; sous sa direction politique et militaire, il se proposait d'en faire uniquement une guerre d'États. Entreprise assurément hasardeuse, et sur laquelle il n'est permis de former que d'incertaines conjectures, puisque le prince qui l'avait conçue a péri, avant de la commencer.

Peut-être aurait-il réussi. Peut-être, a dit Ranke, « son intervention aurait prévenu la collision des deux croyances qui éclata plus tard [1]. » Ce doute de l'historien allemand est un bel hommage à la mémoire du roi, qui accomplit en France les plus grandes choses et cependant mourut, avant d'avoir exécuté son principal dessein.

Au moment où Henri IV allait partir pour son armée, un jeune comte de Hohenzollern vint à sa cour, chargé par l'Empereur de demander des explications et de porter des plaintes, qui se changèrent bientôt en provocations et en menaces. Comme cet ambassadeur soutenait que son maître pouvait disposer, à son gré, des territoires allemands, et que le président Jeannin repoussait cette prétention arrogante, Hohenzollern s'écria : *Fiat justitia, pereat mundus.* « Votre monde à vous peut périr », répliqua Jeannin, « mais non pas le nôtre; il est autrement bien construit [2]. »

1. *Hist. de France au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ *siècle*, t. II, p. 348.

2. Ce dialogue est rapporté dans une dépêche de l'envoyé de Hollande Aerssens à l'avocat Barneveld à la date du 7 octobre 1609. M. Motley a cité cette dépêche en la traduisant en anglais, et je suis obligé à mon tour de retraduire de l'anglais en français la réponse de Jeannin. « *Your world may perish, but not ours. It is much better put together.* » (*Vie de Barneveld*, t. I, p. 101.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ouvrage était moins avancé que ne l'imaginait Jeannin. Le monde ancien tombait en ruines, il est vrai; mais le monde nouveau n'était pas encore bâti, et ce n'est pas Henri IV qui devait le bâtir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

LA POLOGNE.

Introduction du protestantisme sous les Jagellons. — Election de Henri de Valois. Querelles entre catholiques et protestants. — Règne glorieux d'Etienne Bathori. Renaissance catholique. Liberté de religion. — Règne malheureux de Sigismond III. Guerre dynastique et religieuse avec la Suède. Les Polonais restent catholiques et tolérants.

I

A côté de l'Allemagne il est un autre pays que le protestantisme a disputé à la foi catholique, mais n'a pu lui ravir, qui a fait, avant la France, l'expérience de la liberté de religion, expérience, chez lui comme chez nous, fatale aux novateurs : c'est la Pologne. Cette nation est la seule dont le régime, en matière religieuse, ait, à quelques égards, ressemblé au nôtre; et de plus nous avons été mêlés à ses affaires, soit au seizième siècle, quand elle choisit pour roi Henri de Valois, soit durant la guerre de Trente ans, quand la médiation de Richelieu détourna d'elle les armes suédoises, pour les rejeter sur l'Allemagne. La Pologne doit trouver place dans le tableau que nous présentons ici.

Lorsqu'on recherche dans le caractère et l'histoire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ce peuple quelles dispositions natives donnaient, chez lui, ouverture au protestantisme, on remarque d'abord son amour d'indépendance. Cette indépendance ne s'était pas exercée seulement contre l'autorité séculière. Sans remonter aux querelles sanglantes du moyen âge entre les rois, les seigneurs et les évêques, on voit l'Église de Pologne conserver, jusqu'aux approches du seizième siècle, sa liturgie esclavonne, comme un héritage national, à côté de la liturgie romaine, introduite, sous les auspices de l'empereur Othon Ier, par les moines allemands. Quand cette dernière liturgie, préférée par le Saint-Siège, eut prévalu dans tout le clergé, il se conserva néanmoins parmi le peuple des débris des anciens chants et des anciennes prières, que les protestants paraissent avoir recueillis pour en faire leurs cantiques [1].

Avant les protestants, les hussites s'étaient répandus de Bohême en Pologne, mettant à profit la rivalité jalouse des deux peuples contre l'Allemagne. Si leur culte n'était pas devenu le culte national de la Pologne, comme il fut celui de la Bohême; si le roi et les diètes l'avaient condamné, aussi bien

1. Count Valerian Krasinski, *Historical Sketch of the Rise, Progress and Decline of the Reformation in Poland.* London, 1838 (*Esquisse historique sur la naissance, le progrès et le déclin de la Réformation en Pologne*), t. Ier, Ire partie, p. 9 à 24. Même auteur, *Histoire religieuse des peuples slaves.* Paris, 1853, p. 114. Le comte Krasinski, qui a écrit tour à tour en anglais, en allemand et en français, est un Polonais, non moins dévoué au protestantisme qu'à sa patrie. Il a cherché avec ardeur, dans l'histoire, les moyens de servir à la fois deux causes, rarement associées ensemble. Ici, à l'appui de ses allégations sur les anciennes liturgies nationales, il invoque le témoignage d'écrivains catholiques et même ecclésiastiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que les évêques et les synodes, il s'était rencontré néanmoins beaucoup de familles considérables, pour l'embrasser et le soutenir. La femme de Ladislas Jagellon, la reine Sophie, l'avait favorisé; la noblesse polonaise avait pris parti pour Jean Huss, au concile de Constance [1]; à la diète de 1459, un grand seigneur, qui était en même temps un savant homme, Jean Ostorogh, avait présenté un projet de réforme ecclésiastique et politique, qui débutait ainsi : « Bien que la Pologne puisse être recommandée au pape comme pays catholique, il ne convient pas qu'elle professe envers lui une obéissance illimitée. Le roi de Pologne n'est sujet de personne et n'a pour supérieur que Dieu... Le Christ n'a pas soumis les affaires temporelles au siège apostolique. » Ostorogh ajoutait : « Si les fonctions du clergé étaient purement spirituelles, si les affaires temporelles étaient entièrement séparées des devoirs ecclésiastiques, on pourrait contester à l'autorité civile le droit de donner des chefs à l'Église, mais la coutume ayant assigné un autre rôle aux évêques, il est nécessaire qu'ils soient choisis par le roi, pour prévenir, par leur savoir et par leur douceur, les haines mutuelles entre les laïques et le clergé. » En réalité, ce qui importait à la noblesse polonaise, plus puissante en ce royaume que la royauté, c'était de posséder les sièges épiscopaux. Elle se les assura : un édit de 1505, confirmé en 1523 par le synode de Lenczyca, exclut de l'épiscopat quiconque n'était pas né noble [2]. Nous avons vu une loi semblable con-

1. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 1re partie, p. 57 et suiv.
2. *Id.*, *ibid.*, t. Ier, 2me partie, p. 108.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tribuer au succès du protestantisme, en Danemark et en Suède. Livrées aux convoitises mondaines de l'aristocratie, les dignités ecclésiastiques furent occupées par des hommes plus avides de richesses et de puissance que soucieux de la vraie doctrine. On put entendre un évêque, dire publiquement, dans une réunion de la noblesse : « Que chacun croie ce qu'il voudra, pourvu que mes revenus soient intacts [1]. » Enfin, dès le quinzième siècle, les griefs qui devaient, au siècle suivant, soulever l'Allemagne contre la cour de Rome, avaient été allégués en Pologne. Ostorogh avait dénoncé avec amertume, comme autant de causes d'appauvrissement pour sa patrie, les contributions levées par le Saint-Siège au profit des Italiens, le trafic des sacrements et des indulgences, les monastères peuplés de moines ignorants et oisifs [2].

De tels abus d'un côté, de telles récriminations de l'autre, étaient singulièrement propres à frayer passage aux luthériens, après les hussites.

Aussi, dès 1525, l'évêque de Breslau signalait au pape le progrès des hérétiques, venus de Saxe dans son diocèse, et le complot, formé par eux, pour brûler sa demeure et détruire une portion de la ville [3].

Vers cette époque, un intérêt politique sembla lier la Pologne à la cause protestante. Après avoir sou-

1. C'est ce qui a été constaté au synode catholique de Lowvicz, tenu, en 1556, en présence du nonce du pape Lippomani. Voyez les actes de ce synode, cités par Krasinski. (*Esquisse historique*, 2e partie, chap. VI, p. 299.)

2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 1re partie, p. 92 à 98.

3. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 432, n° 449.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenu de longues et sanglantes guerres contre l'ordre teutonique, elle traita avec le grand maître Albert de Brandebourg, dans le moment où celui-ci se séparait de l'Église. Pour s'assurer, aux dépens de son ordre, la possession héréditaire du duché de Prusse, Albert de Brandebourg livra ce territoire ecclésiastique, comme il se livrait lui-même, à Luther; en même temps, afin que la possession ne lui en fût pas disputée, il consentit à se reconnaître vassal de son ancien ennemi, le roi de Pologne [1].

Ainsi, la Pologne a sanctionné la première sécularisation accomplie en Allemagne. Elle a protégé, en 1528, la naissance de cet État protestant, la Prusse, dont la grandeur devait lui devenir si funeste, et plus tard encore, en 1570, quand le pape Pie V la pressa de rendre à ce qui restait de chevaliers teutoniques leur ancien domaine, la nation entière, y compris le clergé, refusa de s'amoindrir par cette restitution [2].

Auprès du trône, la Réformation trouva des appuis. Une Italienne, intrigante et belle, ambitieuse et corrompue, Bone Sforza, fille du duc de Milan, épousée en secondes noces par le roi Sigismond, avait amené d'Italie un confesseur secrètement imbu des nouvelles doctrines, Limanini, et rencontré en Pologne un amant, Jean Firley, né pour devenir chef de parti et qui les professait ouvertement. Le confesseur de la reine s'employa donc à faire venir de

1. Theiner, *id.*, n° 449. — Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. Ier, n° 117. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 136.

2. Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. III, anno 1570, p. 128, nos 14 et 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'étranger les écrits des novateurs et leur gagna des adeptes, que l'amant de la reine, maréchal de la cour, mettait à l'abri des poursuites. Quant au roi, il laissait, faire tout ce qui plaisait à sa femme. Au grand détriment de l'État comme de l'Église, celle-ci avait entièrement subjugué le vieux mari qu'elle trahissait[1].

Sigismond, prince brave, généreux et faible, n'avait d'ailleurs, jamais eu l'humeur persécutrice. Quand un docteur catholique, Jean Eck, en lui dédiant un livre contre Luther, s'était avisé de lui citer l'exemple de Henri VIII d'Angleterre, qui réfutait alors et proscrivait les doctrines luthériennes, il avait répondu : « Que le roi Henri écrive, s'il le veut, contre les luthériens, mais, pour moi, permettez que je sois le roi des boucs et des brebis ensemble[2]. »

Ce n'est pas que, à l'exemple de ses prédécesseurs et de ses voisins et à la prière du clergé, il ne rendît des édits rigoureux contre les hérétiques. Mais, en réalité, il ne sévit qu'une fois, et bien plutôt pour cause de rébellion que pour cause d'hérésie. Dans la ville de Dantzig, qui dépendait de lui tout en se gouvernant elle-même, cinq églises avaient été livrées aux protestants. Une révolte ayant éclaté pour chasser des autres églises le culte catolique, auquel beaucoup d'habitants demeuraient fidèles, pour fermer les couvents et saisir leurs biens, et cette révolte ayant renversé par violence le conseil de la ville, le roi dut la réduire et la châtier. En vertu des sentences de la diète, les chefs de ce soulèvement « aussi

1. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. Ier, p. 136 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 134 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

illégal qu'injuste », de l'aveu même de leurs coreligionnaires, furent mis hors la loi, punis de mort ou bannis, et les choses, rétablies dans leur ancien état. Nulle part ailleurs, sous le règne de Sigismond Ier, les protestants ne furent inquiétés [1].

En matière d'hérésie, la législation de l'Europe entière était, en principe, commune à la Pologne; mais les coutumes particulières à la Pologne, en matière de liberté individuelle, empêchaient de l'appliquer. Dès 1450, il était établi que nul Polonais ne devait être retenu en prison, s'il n'était convaincu en justice, et quand les évêques, quand les tribunaux ecclésiastiques condamnaient, quand ils excommuniaient quelque citoyen, les tribunaux séculiers refusaient, le plus souvent, de leur prêter main-forte, la sentence demeurait sans effet civil [2].

Interdit en droit, le protestantisme était donc libre, en fait, à la mort de Sigismond. Les efforts tentés sous le règne suivant pour le réprimer ne servirent qu'à manifester d'abord, à consacrer ensuite cet état de choses. En 1555, l'évêque de Cracovie ayant cité à son tribunal un seigneur qui refusait de payer la dîme et qui professait les nouvelles doctrines, celui-ci comparut, accompagné de quelques nobles de même opinion ; condamné à la peine de confiscation et de mort, pour n'avoir point voulu renoncer à sa foi, il ne put être ni décapité, ni dépouillé : la noblesse tout entière se souleva contre un jugement ecclésiastique frappant l'un des siens, et

1. Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. VI, p. 119.
2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 1re partie, p. 66 et 67, et 2me partie, ch. II, p. 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le roi ne le fit pas exécuter [1]. Il en fut de même quelques années plus tard, quand un seigneur, Olesniski, fut traduit devant le tribunal ecclésiastique de Cracovie, pour avoir chassé les moines d'un couvent de sa ville, abattu les images saintes, et livré une église catholique aux calvinistes. Il se présenta entouré d'un tel cortège de clients et d'amis, que le tribunal n'osa siéger. La cause ayant été déférée par le clergé au roi, celui-ci, à son tour, n'osa sévir, et la violence d'Olesniski demeura impunie [2].

Malgré les résolutions et les réclamations de leurs synodes [3], les évêques ne pouvaient donc atteindre la noblesse. Ils voulurent du moins exercer leur justice sur le corps qui dépendait d'eux, extirper l'hérésie du clergé. On rapporte qu'un curé de Kuron périt secrètement, par leurs ordres, en prison. Mais il est la seule victime de cette sorte, qu'aient à citer les historiens protestants [4]. Un curé, condamné pour avoir apostasié en se mariant, en appela à la diète et fit reconnaître par elle solennellement ce qui passait déjà en usage : que les sentences ecclésiastiques ne devaient point entraîner peine temporelle [5]. Un autre curé ne put même être jugé. A l'exemple des nobles accusés avant lui, il se présenta entouré d'un tel cortège de partisans, qui tous portaient une bible à la main, que le tribunal épiscopal fit fermer les portes de la salle où

1. Krasinski, IIe partie, chap. II, p. 164.
2. *Ibid.*, p. 166 à 171.
3. *Ibid.*, chap. II et III, p. 172 et 188.
4. *Ibid.*, t. Ier, 2me partie, chap. II, p. 174 et suiv.
5. *Ibid.*, chap. III, p. 182 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le procès devait se débattre, et ne le poursuivit pas[1].

Pour qu'une accusation religieuse pût aboutir publiquement en ce pays à une exécution capitale, il fallut qu'une haine de race vînt envenimer l'horreur causée par un sacrilège. En 1556, des juifs, déclarés coupables d'avoir profané dans leur synagogue une hostie consacrée, furent brûlés vifs et, avec eux, la malheureuse femme qui leur avait vendu cette hostie [2].

L'année 1556 est, précisément, celle où la diète reconnut, formellement, à tous les nobles le droit d'introduire dans leurs maisons tel culte qu'ils jugeraient bon, pourvu que ce culte reposât sur les saintes Écritures [3]. Émancipé de la sorte, sans être devenu doctrine d'État, et n'étant contenu par aucun frein, le protestantisme se divisa plus qu'ailleurs ; bientôt la témérité, naturelle à l'esprit slave, inclina vers les négations qu'avait enfantées le scepticisme à demi païen de quelques lettrés d'Italie. Après avoir formé en secret, dans leur patrie, quelques conventicules où, pour la première fois depuis Arius, la divinité de Jésus-Christ était attaquée, Lelio et Faust Socin, Bernard Ochin, erraient alors à travers toute l'Europe, repoussés par les protestants comme par les catholiques; en Pologne seulement, leurs doctrines purent être exposées au grand jour, rencontrèrent de nombreux disciples, et furent professées par des Églises publiquement instituées.

Cet excès d'audace porta préjudice à la cause pro-

1. Krasinski, chap. VI, p. 303.
2. *Ibid.*, chap. VI, p. 304 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 283 et 295.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

testante, qui semblait à ce moment approcher du triomphe [1]. La liberté de religion, concédée d'abord à la seule noblesse, avait été étendue à plusieurs villes, surtout dans la Pologne prussienne ; nombre de bourgeois pratiquaient le nouveau culte [2]. Le roi Sigismond-Auguste, plus tolérant encore et plus indolent que son père [3], accordait les premières dignités de l'État aux ennemis de l'Église romaine, des évêchés, même, à des hommes d'une foi suspecte ; aussi le pape Paul IV l'accusait, non seulement de supporter, mais de favoriser l'hérésie [4]. Mais, à partir du moment où les sociniens se furent établis, les novateurs se disputèrent entre eux, se condamnèrent les uns les autres, dans leurs synodes [5], et leurs excès ramenèrent vers la vieille croyance un peuple violemment tenté de l'abandonner.

Vers l'époque où ces déchirements éclataient, le concile de Trente achevait de réformer l'Église romaine et d'en resserrer l'unité. Ses décrets furent portés en Pologne par le légat du pape, préposé à tous les royaumes du Nord, le grand Commendone, et par un évêque polonais, d'origine germanique, Hosen ou, selon la forme latine donnée à son nom, Hosius, qui avait eu l'honneur de présider quelque

1. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. VIII.
2. *Ibid.*, chap. VII, p. 332 et suiv.
3. Ranke, *les Papes romains*, t. II, l. V, p. 6. Relation de l'évêque Camerino, citée en note.
4. Voyez la lettre de Paul IV à Sigismond-Auguste, citée par Krasinski (*Esquisse historique*, p. 289).
5. Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. VIII, p. 350 et suiv., et chap. IX. — Le fameux accord de *Sandomir*, *Consensus Sandiromensis*, entre les diverses confessions protestantes de Bohême et de Pologne, était tout entier dirigé contre les antitrinitaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps le concile au nom du Saint-Siège : Hosius, que nous avons déjà rencontré en Allemagne et que nous retrouvons maintenant en Pologne, comme le lien vivant de Rome avec sa patrie. A sa suite, ce grand évêque amenait les nouveaux soldats du Saint-Siège, qui venaient d'entreprendre la conquête de la Germanie : les Jésuites. Déjà l'un des premiers compagnons de saint Ignace, Salmeron, en 1555, et Canisius, en 1558, avaient poussé une reconnaissance sur les bords de la Vistule [1]. Mais ce fut seulement à partir de 1566 que leur Compagnie y mit garnison, qu'elle y établit des collèges et des résidences [2] ; et devant elle, devant Hosius, le protestantisme, déjà divisé, recula [3]. Non pas que les légats du Saint-Siège aient, à cette époque, obtenu de la diète polonaise tout ce qu'ils avaient charge de réclamer, à savoir : la réception officielle du concile de Trente et l'interdiction de toute doctrine contraire. Le clergé seul, après quelques hésitations, accepta authentiquement les décrets du concile ; parmi les autres ordres de l'État, les véhémentes instances d'Hosius soulevèrent de telles animosités, qu'il fut traité d'étranger, en sa qualité de cardinal, et dut, quelque temps, s'éloigner d'un pays dont il était la gloire [4]. Quant à la proscription réclamée contre les hérétiques, elle ne fut prononcée que contre les prédicants, venus du

1. Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 26.
2. *Ibid.*, p. 140.
3. C'est ce que reconnaissent les historiens protestants. (Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie. chap. x ; et t. II, chap. II.)
4. Laderchi, *Annales, continuatio*, t. Ier, anno 1566, p. 196, n° 6 à 12, et p. 208 à 209, n° 21 à 24. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, ch. VI, p. 318.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dehors, pour contester la divinité de Jésus-Christ, contre les antitrinitaires, les sociniens. Toute autre croyance demeura libre : mesure qui ne satisfit guère Hosius, car il comptait sur les disputes de ses adversaires pour les affaiblir; et, ne pouvant fermer la bouche à tous, il aurait préféré les entendre tous parler, les uns contre les autres [1].

Le bras séculier lui faisant défaut, l'Église polonaise commença de se relever elle-même, exhortée de loin par saint Pie V [2], dirigée de près par Hosius, et constamment surveillée par la légation pontificale qu'avait inaugurée et instituée Commendone. La prédication, et surtout l'éducation des Jésuites, ramena à l'antique croyance les héritiers des puissantes familles, qui l'avaient abandonnée à l'aurore de la Réformation. Ainsi lui revinrent le frère, longtemps dissident, du cardinal Hosius [3], le fils de ce Firley que nous avons signalé comme le chef des dissidents [4], et tous les enfants de Radzivill le Noir, qui avait été leur plus redoutable appui [5]. Le parti protestant demeurait debout, mais ébranlé; une génération nouvelle, plus fidèle à l'antique foi, grandissait au sein de l'aristocratie, quand mourut, le 7 juillet 1572, le roi Sigismond-Auguste. Avec lui s'éteignit la descendance mâle des Jagellons.

1. Laderchi, *Annales, continuatio*, anno 1566, t. Ier, p. 192, nos 1 à 3. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. VII, p. 321 et suiv.

2. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ*, t. II, annis 1566, 1568, 1569, p. 723, 724, et 733 à 737, nos 755, 756 et 775 à 779.

3. Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 141.

4. Lettres du jésuite Scarga, en 1582. — Theiner, *Annales*, t. II, p. 338.

5. Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. VII, p. 147.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

La fin de cette illustre race remettait tout en question. La Pologne était rejetée, malgré elle, dans les embarras d'une élection royale, embarras évités jusqu'alors par sa fidélité au sang des Jagellons. En même temps qu'elle devait choisir un chef, soit chez elle, à travers l'ombrageuse jalousie de ses grandes familles, soit au dehors, à travers les rivalités de ses voisins, elle devait régler le mode d'élection et les conditions du gouvernement; car les anciennes formes ne suffisaient plus, dans une conjoncture si nouvelle, et ni les compétiteurs rivaux ne semblaient disposés à marchander les promesses, ni les électeurs, à leur épargner les conditions.

L'antagonisme des deux cultes souleva plus de débats que tout le reste. Non que les catholiques prétendissent alors retirer aux dissidents la liberté de religion. Pie V, lui-même, écrivant à Sigismond-Auguste, avait reconnu qu'envers les hérétiques de Pologne, il convenait d'user de douceur [1]; le coadjuteur d'Hosius, Cromer, admettait la justice et la nécessité de la paix, à travers la diversité de croyance [2]. La noblesse polonaise avait pour modèle et reconnaissait pour chef à cette époque un homme à la fois lettré, politique et guerrier, et, par-

1. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ*, t. II, p. 724. n° 757.
2. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne* en 1572, t. II, chap. xxvi, p. 101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessus tout, patriote et chrétien : Jean Zamoyski. On a retenu de lui cette parole : « Je donnerais la moitié de ma vie pour voir revenir au catholicisme ceux qui l'ont abandonné; mais je la donnerais tout entière, plutôt que de les y voir contraints par violence [1]. » Ce n'est donc pas tandis que Zamoyski dirigeait les affaires de Pologne, que la persécution pouvait s'introduire en ce pays. Dans les explications souvent orageuses que les catholiques échangèrent alors avec les protestants, ils déclaraient ne « vouloir troubler la paix et repos du royaume, ni consentir à l'effusion du sang chrétien en Pologne [2] ».

De leur côté, les protestants n'avaient pas de candidat qui leur fût propre. Les deux compétiteurs qui portaient, jusque sur ce lointain théâtre, la rivalité des maisons de France et d'Autriche, le duc d'Anjou et l'archiduc Ernest, étaient tous deux soutenus par les catholiques. La Porte, avec qui la Pologne avait besoin de paix ou, du moins, de trêve, et qui était notre alliée, les princes protestants, également nos alliés, avaient été pressés de se prononcer pour le duc d'Anjou, mais n'en avaient rien fait. La Porte redoutait, sur ses frontières toujours disputées, un aussi puissant voisin et préférait un Polonais [3]; les princes protestants se souvenaient de la Saint-Barthélemy et préféraient un Allemand [4].

1. Marquis de Noailles, *loc. cit.*

2. Theiner, *Annales*, *continuatio*, t. III, anno 1573, p. 136, n° 42. — Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III. Documents, p. 254 et suiv.

3. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXI, p. 240.

4. *Ibid.*, p. 250.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce n'était donc pas à l'étranger, c'était en Pologne que les ambassadeurs de France devaient recruter des partisans à leur candidat, et c'était dans la petite noblesse qu'ils les trouvaient en plus grand nombre. Cette petite noblesse venait d'être appelée par Zamoyski à donner tout entière son suffrage direct et personnel dans la diète d'élection, au même titre que ses chefs et ses députés, les sénateurs et les nonces qui formaient les deux Chambres des diètes ordinaires [1]; et pour consacrer cette égalité de suffrage, l'élection devait avoir lieu dans la contrée où les nouveaux électeurs résidaient en plus grand nombre, à Varsovie, capitale de la province de Mazovie. Or, de toutes les classes de la nation, il n'en était pas de plus fidèle à l'ancienne foi; de toutes les provinces du royaume, il n'en était pas de plus catholique [2]. Enfin, le grand homme qui décidait tout, Zamoyski, se montrait, dès cette époque, ce qu'il devait demeurer toute sa vie, aussi dévoué à l'Église romaine que contraire à la maison d'Autriche. La puissance de cette maison menaçait à ses yeux l'indépendance de sa patrie; c'est pourquoi il se tournait, de loin, vers la maison rivale, et offrait la Pologne à un fils de France. Se souvenant d'avoir étudié à l'Université de Paris [3], il aidait les ambassadeurs de France à persuader à ses compatriotes qu'il « n'y avait point de nation en tout le monde si conforme en

1. Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. Ier, nº 139. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. Ier, p. 23.

2. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXIX, p. 196.

3. De Thou, *Histoire*, l. CXXXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute chose que la Française et la Polaque [1] ». Le légat Commendone, qui désespérait de l'élection de l'archiduc [2], entrainait avec lui le clergé vers le duc d'Anjou [3]. Les protestants, n'ayant personne à présenter, se bornaient, sous la direction de Firley, à mettre des conditions à leur suffrage, et l'on put croire un instant que ces conditions seraient acceptées sans conteste, car elles avaient été réglées par des commissaires choisis dans les deux religions [4].

Néanmoins, à l'ouverture de la diète, quand les électeurs eurent à jurer entre eux ce pacte de paix, afin de l'imposer ensuite à leur élu, les évêques, à l'instigation des légats, le repoussèrent [5]. Le primat qui présidait la diète, Uchanski, ancienne créature de la reine Bone Sforza, prélat longtemps suspect aux catholiques, mais prêt alors à racheter ses tergiversations par son intolérance [6], le primat allait proclamer brusquement le nouveau roi, en laissant de côté les stipulations préparées. Pour les maintenir, les protestants, conduits par Firley, quittèrent

1 Discours de Montluc à la diète de Pologne. Piguerre, *Histoire de mon temps*, l. II, chap. XIV et XV.

2. Theiner, *Annales, continuatio*, t. Ier, anno 1572, p. 39 et 40, nos 22 à 24.

3. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXI, p. 259 et 260.

4. *Id, ibid.*, chap. XXX, p. 208 à 214.

5. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, p. 137, anno 1573, no 43.

6. Sur cet archevêque de Gnesen, voyez la lettre d'Hosius à Rome, 1562. Prié par le roi et par Uchanski lui-même, alors évêque de Breslau, de le recommander pour le siège de Gnesen, Hosius déclare avoir reçu l'assurance que le prélat a changé, qu'il n'est plus tel qu'il était, et d'ailleurs il paraît ne vouloir rien prendre sur lui, au sujet d'un homme dont évidemment il se méfiait. (Theiner, *Vetera monumenta*, t. II, p. 646, no 719. — (Conf. marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXI, p. 18 et 19.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la diète et Varsovie et se retirèrent, en armes, dans le village de Grochow. Ils formèrent alors une de ces confédérations, qui tiennent une place trop funeste dans l'histoire de Pologne, s'engageant par serment à ne reconnaître le roi élu, que s'il leur donnait satisfaction [1]. Cette fois, la guerre civile fut conjurée; des médiateurs s'interposèrent entre Varsovie et Grochow; malgré les protestations des évêques, le duc d'Anjou, déjà choisi par le plus grand nombre des catholiques, fut proclamé, aux conditions que réclamaient les protestants [2].

Quelles étaient ces conditions ? Admises par les catholiques laïques, pourquoi étaient-elles réprouvées par le clergé ? A cette époque, nous l'avons vu, personne en Pologne ne songeait à proscrire les protestants et leur culte. Les seigneurs étaient reconnus maîtres, en matière de religion comme en toute autre, dans leurs domaines [3]. Mais cette tolérance de l'erreur, pratiquée en fait, il répugnait en-

1. Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. II, chap. XXX, p. 215.
2. *Id.*, *ibid.*, chap. XXXV.
3. Selon le comte Krasinski, les articles de Varsovie attribuaient la liberté de religion, seulement aux seigneurs; selon le marquis de de Noailles, à tout le peuple. Les deux écrivains ne sont pas d'accord sur l'interprétation des termes latins d'un de ces articles. Mais en dehors de cette discussion de texte, il semble difficile d'imaginer que les seigneurs polonais accordassent plus de libertés à leurs serfs, que n'en accordaient sur leurs terres les seigneurs allemands: et, en effet, comme les catholiques objectaient à leurs adversaires les désordres que pourraient entraîner les dissidences religieuses et citaient en exemple la guerre des paysans en Allemagne, dont le souvenir était encore récent, les protestants déclarèrent « ne vouloir déroger en rien au droit que les supérieurs ont sur leurs sujets ». Ce sont les propres termes cités par le marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 253, et ils me paraissent trancher la question débattue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

core aux hommes d'Eglise de l'inscrire en droit, parmi les obligations d'une royauté chrétienne. De plus, les articles convenus à Varsovie semblaient assurer aux dissidents, non seulement la tolérance, mais l'égalité, par conséquent le libre accès aux emplois et aux honneurs dont le roi disposait. Or, c'était là un avantage, que les défenseurs de l'ancien culte ne se résignaient point encore à abandonner à leurs adversaires. Telle paraît avoir été, autant qu'on peut s'en rendre compte à distance, à travers des explications confuses et contradictoires, la portée réelle du litige [1].

Cependant, l'ambassadeur, à qui Catherine de Médicis avait confié les intérêts du duc d'Anjou, Jean de Montluc, évêque apostat et négociateur habile autant que dépourvu de scrupules, avait tout promis, tout signé [2]. Les articles qui resserraient dans les bornes les plus étroites l'autorité de la couronne ne l'avaient pas plus fait reculer que ceux qui garantissaient la liberté de religion. Il avait même engagé la main de Henri de Valois à la fille et sœur, déjà quinquagénaire, des anciens rois : Anne Jagellon. Les nouvelles de la journée de la Saint-Barthélemy lui étaient arrivées au moment où il venait de partir pour son ambassade, et, comme il n'avait pas encore passé la frontière de Lorraine et qu'on le traitait de huguenot, il avait pensé être atteint par

1. Voyez, dans les documents publiés par le marquis de Noailles, le texte des articles de la confédération de Varsovie et des protestations élevées contre elle. (*Henri de Valois et la Pologne*, t. III, p. 251 et suiv.)

2. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des compagnies, qui lui couraient sus, et recevoir une arquebusade. Lorsqu'il parvint en Pologne, les récits du massacre l'avaient devancé ; ils étaient « le plus grand empêchement à sa mission, tant ils faisaient détester de la plupart le nom de Français[1] ». Assailli par toutes sortes d'écrits et de peintures, qui représentaient le duc d'Anjou comme l'instigateur de cette tuerie, il n'avait épargné à son tour aucune explication, aucun mensonge pour disculper son prince[2]. Dans sa harangue à la diète, qui fut répandue à profusion parmi les électeurs, aussitôt après avoir été prononcée, il avait allégué que le duc d'Anjou « aurait réputé à déshonneur, s'il avait été d'avis de faire mourir hors la guerre ceux qu'il avait tant de fois défaits et rompus en bataille[3] » ; enfin, il avait souscrit avec serment à toutes les conditions qu'il avait plu aux protestants d'imposer, non seulement pour la Pologne, mais pour la France : car ces protestants polonais, en donnant un royaume à un prince français, ne se contentaient pas de se garantir eux-mêmes ; ils prétendaient affranchir, au loin, leurs frères persécutés[4].

Tout n'était pas terminé. Les résolutions, arrêtées à Varsovie, devaient être acceptées en France. Quand les envoyés de la diète arrivèrent à Paris, ils étonnèrent la ville, par leur cortège pompeux et barbare, et la cour, par leur facilité à parler diverses langues;

1. Choinin, *Mémoires*. Collection Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 33, 43, 75, 82 et 83.
2. Piguerre, *Histoire de mon temps*, l. II, chap. xv.
3. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 409 et 412.
4. De Thou, *Histoire*, l. LVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais ils ne composaient pas seulement une ambassade d'apparat. Ils avaient à obtenir la ratification des engagements pris par Montluc. Ces engagements étaient de trois sortes. Les uns limitaient l'autorité royale; les autres assuraient la liberté de religion; les derniers, enfin, déterminaient les conditions de l'alliance entre la Pologne et la France et, parmi ces conditions, les plus importantes avaient pour objet de mettre un terme à la proscription des huguenots français, et même de leur procurer réparation. L'acte qui contenait les stipulations particulières à Henri de Valois et à la France était intitulé : *Pacta conventa*. Les prescriptions politiques ou religieuses destinées à entrer à titre définitif dans la constitution de la Pologne, étaient appelées : *Articuli Henriciani*, du nom du prince dont l'avènement y donnait occasion. En cas de refus, soit des *Pacta conventa*, soit des *Articuli Henriciani*, les ambassadeurs de la diète avaient ordre formel de tenir l'élection pour nulle et non avenue [1].

Cependant, les contestations, élevées à Varsovie, se renouvelèrent à Paris entre les Polonais. Parmi eux, l'évêque de Posen porta le débat jusqu'au duc d'Anjou, fort disposé à en profiter pour se dispenser de toute promesse. Mais d'autres envoyés catholiques, des laïques, déclarèrent « qu'ils aimeraient mieux la mort que s'écarter de l'épaisseur d'un cheveu des prescriptions de l'Eglise romaine, et pourtant, qu'ils ne pouvaient non plus manquer aux prescriptions de la diète, et abandonner une

1. Voyez le texte de leurs instructions (Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 427 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garantie d'où dépendait la paix publique ». Ce fut alors qu'un envoyé protestant dit en face, au prince, ces mots restés célèbres : *Jurabis aut non regnabis*[1]. Le prince jura. Après une messe solennelle dite par l'évêque de Paris, le double serment de respecter les libertés politiques de la Pologne et la liberté de religion des dissidents fut prêté à Notre-Dame, au pied de l'autel, sur les Évangiles, par le frère de Charles IX [2].

Des diverses clauses apportées par les ambassadeurs de la diète, celles qui concernaient le régime intérieur de la France furent seules laissées de côté. Il n'appartenait, ni aux Polonais de les stipuler, ni au duc d'Anjou de les imposer au roi son frère; et bien que Charles IX, effrayé des conséquences de la Saint-Barthélemy, fût à ce moment disposé à traiter avec les huguenots, il écarta, par des réponses évasives, la demande venue de l'étranger[3].

Cependant, à l'instigation du pape Grégoire XIII[4], les évêques polonais persistèrent dans leur opposition, et des scènes analogues à celles de Paris se renouvelèrent encore en Pologne. A Paris, à Notre-Dame, l'évêque de Posen avait proféré une protestation contre le nouveau serment, au moment où il était prononcé, mais il l'avait proférée à voix basse, de peur de soulever les huguenots et de provoquer

1. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXVI, p 360 à 363.
2. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, anno 1573, p. 159, n° 65.
3. Marquis de Noailles, t. II, chap. XXXVI, p. 367 à 372.
4. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t, Ier, p. 155 à 161, anno 1573, nos 59 à 62 et n° 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque tumulte [1]. A Cracovie, dans la cathédrale, à la solennité du couronnement, le primat Uchanski tenta de changer la formule de ce serment, que le roi devait prêter encore, il allait passer sous silence les garanties stipulées à la diète d'élection. Mais aussitôt, le grand maréchal Firley, placé près du roi et de l'archevêque, s'aperçoit du changement, arrête la cérémonie et somme le prince de jurer ce qui est convenu. Autour de l'autel, quelques évêques et quelques seigneurs s'élèvent contre Firley, d'autres palatins le soutiennent; la noblesse protestante, qui remplit une portion de l'église, pousse des cris menaçants. Le roi, à genoux dans le sanctuaire et fort troublé de ce désordre, hésite quelque temps, puis se décide à achever son serment. A peine a-t-il prononcé les paroles contestées : *Pacem inter dissidentes et de religione tuebo et manu tenebo*, le grand maréchal élève sa forte voix, en disant, conformément à l'usage : « Sénateurs et nonces, le roi a juré, voulez-vous qu'il soit couronné? — A-t-il juré selon le nouveau serment? demandent une foule de seigneurs. — Il l'a fait, répond Firley. » Alors la noblesse, d'un cri unanime : « Qu'il soit couronné; nous le voulons. » Et le primat pose sur la tête d'Henri l'antique couronne des rois de Pologne [2].

Comment devaient être tenues des promesses ainsi arrachées? Dès la première diète qui suivit le couronnement, Henri chercha à les éluder. De leur

1. Theiner, *Ibid.*, n° 65, p. 159. — Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. III. Documents, p. 465 à 467

2. Theiner, *Annales*, t. I^er^, p. 275, anno 1574, n° 49. — Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. II, chap. xxxvii, p. 416 et 417.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

côté, les deux Chambres n'étaient plus d'accord entre elles, pour en réclamer l'application. On se sépara donc sans avoir rien conclu : les questions que soulevait la liberté de religion furent renvoyées à la diète suivante. Quand la diète suivante s'ouvrit, Henri avait fui la Pologne, pour aller régner en France [1]. Derrière lui, il laissait tout en suspens. Mais déjà, dans ce règne si court, il avait donné sa mesure. Incapable de résoudre en Pologne les difficultés qui naissaient de l'antagonisme des deux cultes, il devait se montrer plus tristement incapable encore de les résoudre en France. A la Pologne, il fallait, à cette époque, un chef, à la fois fermement catholique et franchement tolérant. La tolérance était entrée dans les mœurs et dans les sentiments de ce peuple, avant même d'avoir pénétré dans ses lois. La foi catholique n'était jamais sortie de son âme et, quelque temps ébranlée, elle se raffermissait à travers la contradiction. Jean Zamoyski avait cherché, bien loin, un roi qui répondît à ce double sentiment et qui, de plus, tînt tête à l'Autriche, à la Porte, à la Russie. Il avait demandé à la maison de France un prince, tel que devait être plus tard Henri IV. Il ne le trouva pas dans Henri III.

III

Il le trouva dans le soldat de fortune qu'il donna pour mari à la fille des Jagellons, et pour successeur

1. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au fils de France dégénéré. En épousant en même temps la fille des rois de Pologne et leur royaume, Étienne Bathori n'apporta pas seulement, en dot, à ce royaume la province qui l'avait antérieurement choisi pour chef : la Transylvanie ; il lui procura, de plus, la paix et l'ordre à l'intérieur, au dehors l'indépendance, la force et la gloire. Avec lui, les *Articuli Henriciani* entrèrent définitivement dans la constitution de l'État. Il les souscrivit, il les jura sans difficulté. La liberté politique de la noblesse et la liberté de la religion furent garanties ; et, chose remarquable, c'est à ce règne que les historiens, catholiques ou protestants, font remonter la restauration du catholicisme en Pologne.

Sur la foi d'un manuscrit contemporain, on a prétendu que Bathori était protestant, quand il fut élu roi, et qu'il s'était fait tout à coup catholique, en venant occuper le trône [1]. Ce serait une ressemblance de plus avec notre Henri IV. Mais une lettre, écrite par le pape Grégoire XIII à Bathori, quand il n'était encore que voïvode de Transylvanie, contredit formellement cette assertion [2], et constate que, dès cette époque, il se montrait favorable aux Jésui-

1. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 47.

2. Le trône de Pologne fut déclaré vacant le 12 mai 1575. Bathori fut élu, avec Anne Jagellon, le 14 novembre de la même année, et couronné le 1er mai 1576. Or la lettre du pape au voïvode de Transylvanie est du 20 février 1575. Le pape répond à la demande que lui faisait le voïvode de donner un évêque suffragant à la Transylvanie, propose d'instituer un titulaire, loue la foi et la piété de Bathori, déjà connues, et d'ailleurs attestées par cette demande, déclare son zèle pour l'Église catholique et la gloire du Christ digne non seulement d'un particulier mais d'un prince, et enfin encourage ce prince à appeler les Jésuites, comme il en a annoncé l'intention. (Theiner, *Annales*, t. II, p. 87, n° 68.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tes. Ce qui est vrai, c'est que le pape tarda à reconnaître son élection, d'abord parce qu'Henri de Valois n'avait pas abdiqué en retournant en France, et qu'il prétendit quelque temps garder les deux couronnes; ensuite parce qu'à défaut de Henri de Valois, le Saint-Siège et son légat s'étaient prononcés pour l'empereur Maximilien. Mais la mort de Maximilien dégagea bientôt la cour de Rome et, dès lors, elle n'hésita pas plus à féliciter Bathori de son avènement, que celui-ci à faire envers elle acte d'obédience [1].

En le félicitant, le pape exhortait le nouveau roi à soutenir de plus en plus la religion catholique. Bathori le voulut et le fit, mais sans manquer à ses engagements envers les dissidents. Il se conduisit en matière de religion, comme en matière d'État.

Dans l'État, son autorité était fort resserrée, il s'en plaignait souvent, et pourtant il mourut, sans avoir entrepris de l'agrandir [2]; mais telle qu'elle était, il l'employa, tout entière et sans relâche. A son couronnement, il avait dit à la noblesse : « J'aime ma liberté et je la conserverai, Dieu aidant. Je suis venu ici à votre appel, vous m'avez élu; je suis votre roi, et non en poterie ou en peinture, je veux régner et commander; je ne vous laisserai point devenir mes pédagogues. Vous êtes les gardiens de vos propres libertés. Gardez-les donc, mais de telle sorte qu'elles

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, anno 1575, p. 90, n° 71; anno 1576, p. 204, n° 47, p. 206, n°s 53, 54, 55, et p. 290, n° 57.

2. C'est ce que constate un historien peu favorable à Bathori, Lelevel, en lui imputant le projet d'agrandir cette autorité plus tard. (*Histoire de Pologne*, t. I^er^, n° 148.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne dégénèrent point en abus[1]. » Bathori tint parole. Durant un règne de dix ans, rempli par de brillantes campagnes et troublé par quelques complots, il trouva encore assez de temps et de puissance pour instituer une armée et une justice régulières[2]; mais il ne changea rien à la constitution du royaume.

De même en religion : le seul acte de rigueur qui se puisse citer durant son règne est l'expulsion d'un ministre socinien étranger, Christian Francken. Cette expulsion fut prononcée, en vertu d'une loi rendue, en 1564, sous Sigismond-Auguste. Quelque temps après, un imprimeur socinien ayant été mis en prison, le roi le fit relâcher, en disant : « Je donnerais mon sang pour que la foi catholique romaine fût seule professée par tous. Mais, puisqu'en ces malheureux temps surtout, cela ne se peut, si Dieu lui-même n'apporte le remède, jamais je ne souffrirai ni effusion de sang, ni aucune persécution pour ce motif, les consciences des hommes ne peuvent être forcées [3]. » C'était parler comme Zamoyski. Ces deux grands hommes, dont l'un avait donné la couronne à l'autre, et qui partagèrent constamment sans jalousie le gouvernement de l'État, étaient d'accord, en cela comme en tout le reste. Non seulement les dissidents n'étaient pas proscrits, mais ils n'étaient pas exclus des fonctions publiques; le roi distribuait les emplois civils ou militaires, sans faire acception de croyances[4]. Mais, en même temps, il se montrait, pour son

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, p. 209, anno 1576, n° 56.
2. Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. I, nos 142 et 143. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 50.
3. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 60.
4. Ranke, *les Papes romains*, t. II. — Krasinski, t. II, chap. II, p. 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

propre compte, fidèle observateur de la religion catholique et, dans les bornes assignées à sa puissance, toujours appliqué à la servir [1]. Pour la première fois, la tolérance envers les hérétiques se trouvait nettement distinguée de la connivence avec l'hérésie. Aussitôt, amis et ennemis s'étonnèrent de voir refleurir l'Église romaine. Les germes jetés par le concile de Trente se développèrent. Les évêques tinrent des synodes, pour mettre en vigueur les décrets réformateurs [2]; une profession de foi, conforme au concile, fut exigée des membres du clergé; toute confusion, toute promiscuité cessa entre les deux croyances. Si l'accès des dignités séculières fut ouvert aux dissidents, la porte des dignités ecclésiastiques se forma, désormais, à tout homme de doctrine suspecte [3]. Si chacun fut libre de professer le nouveau culte, les fidèles s'écartèrent, chaque jour davantage, de ceux qui le professaient. Les évêques polonais avaient longtemps autorisé les mariages mixtes, qui mettaient en péril la foi des familles, le Saint-Siège parvint à les interdire; et l'on vit le grand Zamoyski s'excuser, avec une docile candeur, d'avoir marié sa sœur à un jeune Djalinski, encore protestant, mais disposé à devenir catholique. Il ne l'aurait pas fait, écrivait-il à son ami, l'évêque de Ploczko, s'il avait su manquer aux lois de l'Église [4].

Le principal instrument de la restauration reli-

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. III, anno 1579, n° 49, p. 60; et n° 59, p. 68. — Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, anno 1579.
2. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 309 à 315, anno 1577, n°s 42 à 45.
3. Ranke, *les Papes romains*, t. II, *loc. cit.*
4. Theiner, *Annales*, t. III, anno 1580, p. 171 à 178, n°s 46 à 48.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gieuse était, là comme ailleurs, la Compagnie de Jésus; le principal mérite de Bathori envers l'Église catholique est d'avoir répandu et enraciné, à travers toute la Pologne, cet ordre nouveau qu'il y trouvait planté en quelques endroits. Depuis longtemps, la reine Anne Jagellon était dévouée aux Jésuites. Le roi fut attiré vers eux par leur savoir, autant que par leur zèle [1]. Jusqu'alors, la jeunesse polonaise se faisait instruire dans les universités allemandes, elle en rapportait des opinions hétérodoxes et des mœurs étrangères [2]. Voulant lui procurer une éducation, à la fois catholique et nationale, Bathori fonda l'université de Vilna, il la confia à l'ordre, qui était alors le plus renommé de la chrétienté, pour ses procédés d'enseignement, et qui venait de former le meilleur orateur sacré de la Pologne, le P. Skarga [3]. Par cette université, par les collèges qui se multiplièrent autour d'elle et dans lesquels les dissidents étaient librement admis, les Jésuites, déjà introduits dans la confiance des plus grandes familles, s'emparèrent peu à peu de la jeunesse lettrée [4], non sans lutte toutefois, ni sans trouble. A Cracovie, dont le temple luthérien avait été déjà pillé et le cimetière dévasté, à Vilna, siège de l'université nouvelle, il y eut rixe, en 1577, entre les réformés et les élèves des Jésuites; des

1. Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, ch. IX, p. 178; et chap. X, p 181 et suiv.

2. *Ibid.*, chap. VI, p. 123. — Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 142.

3. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 101.

4. Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 140 et suiv. — Lelevel, *Histoire de Pologne*, t II, n° 115. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 52; et *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. X, p, 184 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prédicants furent menacés; des cadavres et des cortèges funèbres, insultés par les catholiques; un monastère et son église, ravagés par les protestants. Mais le roi réprima et châtia sévèrement le désordre, d'où qu'il vînt; les deux confessions furent mises, également, à l'abri de la violence [1].

Cependant, en même temps qu'il rendait la Pologne paisible à l'intérieur, Bathori repoussait loin d'elle son ennemi, le Moscovite. L'épée à la main, avec son inséparable compagnon, Zamoyski, il reculait les frontières de la Pologne, il agrandissait son territoire, et du même coup il ouvrait une province, la Livonie, à l'Église romaine. Quand l'expédition avait dû commencer, il ne s'était pas contenté de réclamer les prières des évêques de ses États, il avait, de loin, particulièrement sollicité celles de saint Charles Borromée [2]. Tant qu'elle dura, Bathori et Zamoyski tinrent le pape au courant de leurs combats et de leurs victoires [3]. Dès qu'elle fut terminée, le premier soin des deux vainqueurs fut de rendre une église au culte catholique, dans la capitale de la province conquise, à Riga, et de plus Bathori y installa les Jésuites [4]. Les luthériens ne supportèrent pas paisiblement ce voisinage. Bien que leur culte fût laissé libre et même en possession de la plupart des édifices religieux, ils se soulevèrent, à deux reprises, pour chasser les Jésuites, les forcèrent à fuir, menacèrent de mort leur

1. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, anno 1577, p. 309, n° 40. — Krasinski, *Esquisse historique*. t. II, chap. II, p. 54 à 59.
2. Theiner, *Annales*, t. III, anno 1579, p. 69, n° 60.
3. *Ibid.*, p. 70, n° 62.
4. *Ibid.*, t. III, anno 1582, p. 335 à 339, n°s 35 à 37.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

supérieur et massacrèrent quelques magistrats municipaux, soupçonnés de les protéger. Bathori était occupé de réprimer ce désordre, quand, tout à coup, il mourut. Le désordre se perpétua après sa mort; et, sous un gouvernement moins impartial que le sien envers les dissidents, mais moins fort et moins obéi, la querelle aboutit d'abord à l'expulsion des Jésuites, ensuite à la prise de Riga par les Suédois [1].

Quelques semaines avant de mourir, Bathori victorieux avait signé la paix avec la Russie. Cette paix était l'œuvre d'un Jésuite, Antoine Possevin, envoyé par le pape Grégoire XIII en qualité de médiateur; les patriotes polonais l'ont amèrement reprochée, soit à la Compagnie de Jésus, soit au Saint-Siège. Les adversaires de l'Église romaine l'ont signalée, comme un des plus frappants exemples de son pernicieux empire sur un peuple fidèle. En réalité, voici comment elle fut conclue. Dans le cours du seizième siècle, Rome avait beaucoup souhaité, et quelque peu espéré, s'ouvrir la Russie, se dédommager par une conquête sur le schisme grec des pertes que lui infligeait l'hérésie. Pie IV avait invité le grand-duc Ivan à se faire représenter au concile de Trente [2]. Pie V avait adressé au même prince une lettre, qui d'ailleurs ne lui parvint jamais, pour le convier à la ligue chrétienne contre le Turc [3]: il aurait voulu envoyer un nonce à Moscou. Ce n'était pas le compte de la Pologne; elle

1. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. III, p. 100, n° 73. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 61 et 205.

2. 13 avril 1561. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 635, n° 700.

3. Theiner, *ibid.*, p. 748, n° 797.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait toujours envisagé, avec une méfiance jalouse, cette disposition de son chef spirituel à traiter avec son ennemi, elle s'était toujours efforcée de la décourager. Sigismond-Auguste avait écrit à Rome qu'un Grec était plus difficile à convertir qu'un juif même, que faire des avances à la Russie, quand on avait pour amie la Pologne, ce serait imiter le chien de la fable, lâcher la proie pour l'ombre, et il était vrai que nul souverain n'était plus éloigné de se convertir et plus impropre à convertir ses sujets que le féroce Ivan. Pie V, apprenant enfin les massacres, les débauches et les horreurs de son règne, avait renoncé, selon ses propres paroles, « à entrer en relation avec une nation si cruelle et si barbare [1] ». Mais, quand Ivan se vit terrassé par Bathori, il se ressouvint des visées du Saint-Siège sur le peuple russe. Avec une ruse de sauvage, il imagina d'en profiter, sans les satisfaire. C'était sa dernière ressource. Il envoya donc à Rome un ambassadeur, pour obtenir que le pape s'interposât entre lui et le vainqueur, promettant en retour, non pas d'embrasser la foi romaine, mais de la laisser libre. Grégoire XIII, accueillant cet espoir, ne repoussa pas cette demande [2]. A sa prière, à la voix de Possevin, Bathori surmonta les rancunes et les défiances que lui avaient léguées ses prédécesseurs, déposa ses propres griefs, fit taire l'inimitié de son peuple ; il arrêta ses armes triomphantes. En vertu du traité de Kiverova-Gorka,

1. P. Pierling, S. J., *Pie V et Ivan le Terrible. Une mystification diplomatique au XVI^e siècle.* (*Revue des questions historiques*, numéros d'avril, p. 571 et suiv., et d'octobre 1882, p. 542 et suiv.)
2. Theiner, *Annales*, t. III, p. 280 à 285, anno 1581, n^os 39 et 40.
3. *Ibid.*, p. 176 et 177, anno 1580, n^os 53 et 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Livonie, qu'il venait de regagner, lui demeura, mais la Russie, qu'il allait envahir, fut préservée [1].

Quand Possevin apporta la paix à Moscou, il fut reçu avec magnificence et comblé d'honneurs, mais environné, lui et ses compagnons, d'une étroite surveillance. Bientôt il dut repartir, sans avoir rien obtenu pour son culte. La Russie resta fermée à l'Église catholique, tandis que la Pologne avait perdu l'occasion d'écraser l'ennemi qui devait l'écraser plus tard. Sous le poids de leur infortune, les Polonais, remontant le cours de leur histoire, se sont repentis d'avoir, un jour, par déférence pour le Saint-Siège, ménagé les Russes. Est-il juste, toutefois, de condamner, en cette conjoncture, la médiation pontificale ? Elle a empêché la Pologne de pousser jusqu'au bout sa victoire ; mais il est rare que cette façon d'agir profite longtemps aux victorieux. Le pape a tenté de conjurer entre les deux rameaux de la race slave, entre les deux frères ennemis, une lutte à mort, et comment ? D'une part, en rattachant à l'unité et à la civilisation chrétienne le plus barbare des deux ; d'autre part, en les poussant l'un et l'autre ensemble, avec toutes leurs forces réunies, sur l'ennemi commun, le Turc. Car la ligue et la guerre contre le sultan étant une condition, elles devaient être un résultat de la paix de Gorka [2]. Sans doute, le Saint-Siège a été déçu et même a paru joué par la Russie. Mais, qui peut dire que, pour la Pologne, pour la Russie,

1. Theiner, *Annales*, t. III, p. 335, anno 1582, n° 24.
2. *Ibid.*, p. 349, n° 39, et p. 353, n° 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour l'Europe entière, les desseins qu'il poursuivait n'étaient pas les meilleurs? Ce qu'il faut déplorer, ce n'est pas qu'il ait formé de tels desseins, c'est qu'il n'ait pas pu les accomplir.

IV

Étienne Bathori était mort le 13 décembre 1586, à cinquante-trois ans. En lui, la Pologne avait perdu son Henri IV, mais un Henri IV qui n'avait pas eu d'ancêtres et ne laissait pas de postérité. Il manquait à ce peuple une dynastie nationale.

Bathori mort, les partis qu'il avait contenus se changèrent en factions, et l'une de ces factions se tourna violemment contre le grand citoyen qui disposait de l'État, Zamoyski. En même temps, à la faveur des compétitions pour le trône, la Pologne fut convoitée par ses voisins; à défaut de la Russie, encore trop faible, l'Autriche et la Suède se la disputèrent. Les dissentiments religieux envenimèrent la querelle politique. Les protestants se tournèrent contre l'autorité royale; bientôt ils devaient appeler Gustave-Adolphe et son armée.

La Pologne, sans renoncer à son régime d'élection royale, s'était pourtant efforcée d'en atténuer le péril. Tant qu'avaient subsisté les Jagellons, son suffrage était demeuré fidèle à leur sang. Leur descendance mâle éteinte, elle rechercha le même sang dans une nouvelle élection; elle choisit pour roi le fils d'une Jagellon, Sigismond, prince de Suède : s'approchant, autant qu'elle pouvait, de l'hérédité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette dernière élection, comme les deux précédentes, était l'œuvre de Jean Zamoyski, qui, toujours, se proposait de garder son pays séparé de l'Autriche. Après l'avoir faite, il eut à la défendre l'épée à la main. Il battit et prit un archiduc, qui disputait la couronne à Sigismond.

Unies sous le même roi, la Pologne et la Suède devaient, dans la pensée du grand patriote, demeurer indépendantes; elles semblaient d'égale force. Mais cette union ne porta bonheur ni à l'une ni à l'autre. Nous avons vu précédemment quels en avaient été les résultats pour la Suède.

De son côté, la Pologne se plaignit et souffrit de la lutte dans laquelle Sigismond l'engagea contre son royaume héréditaire. On se souvient que cette guerre avait pour objet de rendre la Suède à ce prince et à l'Église romaine. Guerre dynastique au profit d'un roi élu, elle ne répondait point à l'intérêt national de la Pologne; guerre de religion, elle était contraire aux antécédents de ce peuple qui, durant le cours entier du seizième siècle, avait su rester catholique, sans se mêler à ce genre de querelles. De plus, pour soutenir son entreprise suédoise, Sigismond se rapprocha de la maison d'Autriche, à l'encontre de laquelle la Pologne l'avait élu. Il épousa successivement deux filles de l'archiduc Charles de Styrie, deux sœurs de l'empereur Ferdinand II, double mariage qui manifesta et entretint ses inclinations germaniques. De là, contre lui, d'amers mécomptes et de violents griefs. Tant que vécut Zamoyski, mécomptes et griefs se firent jour, seulement, dans les libres débats des diètes, où ils trouvèrent dans Zamoyski même le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus éloquent et le plus véhément organe [1]. Mais aussitôt après sa mort, le mécontentement dégénéra en guerre civile.

Dans ce soulèvement, les protestants tinrent la principale place. C'étaient eux, surtout, qui s'estimaient maltraités par Sigismond, non que la liberté de religion leur eût été retirée, mais ils avaient perdu l'égalité avec les catholiques. Les litiges qui s'élevaient entre les deux cultes, au sujet des propriétés ecclésiastiques, leur semblaient constamment tranchés contre eux sous le nouveau règne : les emplois publics à la nomination du roi ne leur étaient plus confiés, ils disparaissaient du Sénat. Toutefois, ni ces griefs n'auraient suffi à provoquer la révolte, ni les protestants, à la soutenir. Des catholiques se liguèrent avec eux ; et quand, néanmoins, le roi Sigismond l'eut emporté, quand la ligue formée contre lui fut réduite à se dissoudre, le régime religieux de la Pologne ne changea pas : à côté du catholicisme, de plus en plus prépondérant, le protestantisme demeura libre, tant cette liberté était enracinée dans les mœurs et l'esprit de ce peuple [2].

Elle s'étendait à l'Eglise grecque ; vers la fin du seizième siècle, dans un synode tenu à Brzesc, en Lithuanie, une partie de cette Église s'unit à l'Église romaine. De là, entre les grecs unis et les grecs non unis, de mortelles inimitiés et des violences réciproques. De là, l'alliance des grecs non unis avec les protestants, quand ceux-ci se soulevèrent contre Sigis-

1. Lelevel, *Histoire de la Pologne*, t. Ier, n° 157.
2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. VII. — Lelevel, *Histoire de la Pologne*, t. Ier, n° 158.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mond III, et plus tard, en 1723, le meurtre de l'évêque de Polotzk, Josaphat Koucewitz, massacré par les habitants de Witespk, à l'instigation de leurs prêtres schismatiques, et honoré, comme martyr, par l'Église romaine. Malgré ces excès, les grecs non unis obtinrent des garanties pour leur culte et continuèrent de l'exercer[1].

Les diètes de 1607, 1609, 1632, 1650, confirmèrent solennellement les franchises des divers dissidents[2]. Il faut dépasser la première moitié du dix-septième siècle, pour rencontrer, dans la législation polonaise, quelque chose de l'intolérance commune alors à tous les États européens; pour assister, en 1660, au bannissement des sociniens, répudiés par les autres protestants[3], et pour voir, en 1669, ces autres protestants atteints à leur tour. A cette époque, la diète statua formellement que le roi de Pologne devrait appartenir à la religion catholique. En réalité, cette loi ne faisait autre chose que sanctionner la résolution prise par le clergé au synode de Gnesen, quatre-vingts ans auparavant, et confirmée à cette époque par une bulle de Sixte V[4]; elle consacrait une coutume constante. On alla plus loin : à la suite d'une nouvelle invasion suédoise, que les protestants étaient accusés d'avoir favorisée, défense fut faite à aucun catholique, sous peine de mort ou de bannissement, d'abjurer sa foi; les protestants qui restaient dans le royaume furent exclus du sénat et

1. Theiner, *Vetera monumenta*, t. III, p. 399, n° 336.
2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. x. — Theiner, *Vetera monumenta*, t. III, p. 462, n° 438.
3. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. xiv.
4. *Ibid.*, chap. iv, p. 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des diètes. Leur condition avait donc empiré; mais après tout, même alors, ils restaient plus libres en Pologne, que les catholiques ne l'étaient dans aucun pays protestant de l'Europe [1]; s'il leur était interdit de propager leur culte, ils continuaient de l'exercer; à défaut des droits politiques, à défaut de toute participation à la souveraineté, ils conservaient du moins, leurs droits civils, ils occupaient encore de nombreuses et importantes fonctions [2].

Quand on compare la législation et l'histoire de la Pologne à l'histoire et à la législation des autres peuples, cette nation doit être estimée la plus tolérante de l'Europe. Elle n'a pas eu à traverser, comme la France, des guerres de religion, pour adopter le régime de la liberté religieuse; elle a inauguré ce régime chez elle, près d'un demi-siècle avant la promulgation de notre édit de Nantes; elle l'a conservé, en partie du moins, après sa révocation. Elle a eu, au sujet du culte, comme en toute autre matière, des querelles parfois violentes. Mais elle n'a connu la persécution légale que le jour où, subjuguée par un ennemi de sa foi, elle est devenue martyre; elle l'a subie sans l'avoir jamais exercée. Et ce peuple, tolérant entre tous, est aussi, envers et contre tous, demeuré catholique. Le grand citoyen qui avait commencé sa carrière, en protestant qu'il aimerait mieux perdre la vie que de voir qui que ce fût embrasser sa religion

1. C'est la juste remarque de l'historien catholique allemand Janssen, dans un écrit publié en 1865 : *la Russie et la Pologne, il y a cent ans.* (*Russland und Polen vor hundert Jahren.*)

2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. xv; et même auteur, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. xii, p. 224.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par contrainte, Zamoyski, avait laissé dans son testament cet avis suprême à son fils : « Restez fidèle à l'Église catholique, mère commune des rois et des saints ; mieux vaudrait pour vous n'être pas né que mourir hors de cette Église [1]. » La recommandation de Zamoyski a été suivie, non seulement par sa race, mais par sa patrie. Les ennemis de la Pologne ne s'y sont pas trompés. Gustave-Adolphe durant la guerre de Trente ans, Catherine II, au dix-huitième siècle, ont poursuivi chez elle le catholicisme, sans l'extirper jamais. Les discordes et l'anarchie politique de ce malheureux pays l'ont livré à ses voisins. Ils ont pu déchirer leur proie et se partager ses membres sanglants, mais non lui ravir l'âme. Ayant résisté à la contradiction, sa foi a survécu à la persécution.

Voilà donc un pays circonvenu, assailli, entamé même par le protestantisme, et qui l'a repoussé par un libre choix et un libre effort ; voilà encore une lutte entre les deux cultes, terminée par le triomphe de l'ancienne croyance. L'expérience faite en Pologne confirme celle de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne catholique : quand l'Église romaine se défend, elle n'est pas vaincue ; quand elle se réforme, elle est victorieuse. Ce n'est pas tout : la Pologne nous montre l'Église romaine capable de résister, non seulement à l'attaque violente, mais à la liberté permanente d'une autre croyance. Cette dernière expérience est particulière à la Pologne et à la France. Elles seules l'ont tentée : la Pologne

1. De Thou, *Histoire*, l. CXXXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour prévenir, la France, pour terminer une guerre civile, et, dans ces deux États, tous deux catholiques, l'épreuve a tourné à l'avantage du catholicisme. Aucun État protestant, jusqu'à notre siècle, n'a essayé pareil régime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

L'ESPAGNE.

Grandeur de l'Espagne catholique : causes de sa décadence. — Excès du pouvoir royal. Philippe II. Propagande protestante en Espagne : elle est réprimée. — L'Inquisition espagnole : son action politique. — Son action religieuse. — Esprit de conquête et de domination du peuple espagnol. Son antagonisme avec la France.

I

Il n'est pas d'histoire qui, vue de haut, soit longtemps plus claire et plus significative que celle de l'Espagne.

Durant sept siècles et dans toute l'étendue de son territoire, ce peuple a été le soldat de Jésus-Christ contre Mahomet. Trop souvent, ses chefs l'ont retardé dans sa marche, par leurs rivalités et leurs discordes. Mais depuis Pélage jusqu'à Ferdinand et Isabelle, depuis les âpres et sombres gorges des Asturies jusqu'aux splendides rivages de l'Andalousie et aux palais de Grenade, le peuple entier n'a respiré, grandi, avancé, qu'en donnant son sang à sa foi. Et aussitôt qu'il a achevé de rendre l'Espagne à Jésus-Christ, voilà que lui échoit le nouveau monde. En même temps, il domine, il commande dans l'ancien.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jamais la promesse évangélique, adressée au serviteur brave et fidèle : *quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam*, jamais cette parole n'a paru s'appliquer aussi visiblement ici-bas à une nation.

Mais alors, ayant accompli sa première tâche, le peuple espagnol fait défaut à sa nouvelle et plus grande vocation. Après la terre, restaient à gagner les hommes. Au lieu d'attirer, en lui tendant la main, et de s'associer en la respectant, la race vaincue qui avait occupé, embelli, cultivé sa terre, la nation espagnole proscrit d'abord le culte, ensuite la langue, enfin le sang arabes [1]. Au lieu d'élever à la lumière de l'évangile, et de civiliser les races nouvelles qui peuplent l'Amérique, elle écrase les Indiens. Pour l'œuvre de guerre, il lui avait fallu et elle avait déployé deux vertus : la foi et la force ; pour l'œuvre de paix, il lui aurait fallu et il lui a manqué deux vertus : la charité et la justice. Dès lors, elle décline. Les Maures laissent derrière eux, stérile et pauvre, la terre qu'ils sont contraints d'abandonner. L'or d'Amérique, cet or auquel sont sacrifiés les Indiens et que les Espagnols accumulent chez eux, sans vouloir l'en laisser sortir, leur devient une cause d'appauvrissement : phénomène étrange et indéniable que constatent les économistes. Richesse, population et puissance décroissent ensemble [2]. Toutefois, dans ce déclin de leurs res-

1. Voyez notre précédent volume : *Les luttes religieuses*. Introduction p. XLVIII et s.

2. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons*, 2 vol. Paris, 1884. Voir notamment l'Introduction et la seconde partie, chap. I, II et III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sources, les Espagnols gardent leur foi : principe de leur force, elle reste leur impérissable souffle de vie. Voilà la grandeur et la décadence, la fortune et la misère de l'Espagne. Voilà pourquoi elle a mérité, tour à tour, de monter si haut et de tant descendre.

Veut-on savoir de plus sous quelle direction et par quels chemins elle est descendue ? Après les vertus et les vices qui lui ont mérité son sort, recherche-t-on les institutions et les événements qui ont précipité son déclin? Il faut alors signaler, au dedans, l'excès du pouvoir royal, au dehors, l'excès des entreprises de conquête et de domination.

Or, à ces deux excès, la religion se trouve mêlée, elle leur a servi de motif ou de prétexte. En Espagne, c'est pour maintenir l'unité de culte que Philippe II étouffe toute liberté; en Europe, c'est pour rétablir cette unité qu'il tente de s'assujettir tous les États : en sorte que beaucoup d'historiens accusent la religion, qui a fait vivre l'Espagne jusqu'à la Réforme, de l'avoir, à partir de cette époque, conduite à sa perte. Ont-ils raison ? La même foi a-t-elle donné, tour à tour, au même peuple la vie et la mort? Faut-il incriminer la cause embrassée par Philippe II, ou seulement les moyens qu'il a employés pour la soutenir? Tel est le problème qui s'agite, quand on examine, soit le régime intérieur, soit la politique étrangère de l'Espagne, à l'égard du protestantisme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

J'ai rapporté ce régime et cette politique à Philippe II, non qu'il en soit l'inventeur; à aucune époque de son règne et dans aucune partie de son gouvernement, ce prince n'a voulu innover. Toujours ses résolutions s'appuient sur quelque précédent, s'autorisent de quelque exemple donné par ses ancêtres.

Ce n'est pas lui qui a changé la monarchie triomphante de Ferdinand et d'Isabelle en monarchie absolue.

Ce n'est pas lui qui a abattu les franchises dont la terre d'Espagne était hérissée et qui rendaient la race espagnole la plus libre comme la plus fière de la chrétienté.

Il n'était pas né, quand les communes de Castille se séparèrent de la noblesse et se firent battre par Charles-Quint dans les champs de Villalar, quand la noblesse, à son tour, se laissa exclure des Cortès, moyennant qu'elle serait exempte des charges que les Cortès avaient à consentir, quand les Assemblées nationales décapitées furent réduites à voter l'impôt, sans condition et avant de présenter leurs doléances, désormais stériles et vaines.

Enfin, l'Inquisition était établie bien avant lui. Tous les instruments de règne dont Philippe II s'est servi, il en avait hérité [1].

1. Balmès, *Le Protestantisme comparé au catholicisme dans ses*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toujours aussi, ses démarches, dont il estime ne devoir compte qu'à Dieu, répondent de quelque manière aux vœux de son peuple. Tandis que Charles-Quint avait su se faire tour à tour Allemand et Italien, et était resté par-dessus tout Flamand, son fils fut toute sa vie uniquement Espagnol, ne voulant vivre qu'en Espagne, ne parler qu'espagnol et n'employer partout que des Espagnols. Il avait gardé seul dans l'État la faculté de vouloir et d'agir; mais le peuple reconnaissait ses sentiments dans les volontés et les actes du roi, et s'il est vrai que Philippe II ait été funeste à l'Espagne, ce n'est pas en contrariant ses inclinations, c'est au contraire en la précipitant du côté où elle penchait.

Le régime qui a prévalu en Espagne ne mérite pas moins de porter le nom de Philippe II; car c'est Philippe II qui, durant quarante-deux ans de règne, sans distraction ni relâche, l'a développé; c'est Philippe II, qui lui a fait porter tous ses fruits. Charles-Quint professait des principes aussi absolus que son fils; mais il n'en tirait pas comme lui les conséquences: maniant de plus près les hommes, négociant et combattant en personne, il savait tout autrement se plier aux circonstances. Il avait, par exemple, interdit aux descendants des Maures leurs coutumes et leurs usages, leurs chants et leur langue, et jusqu'à leurs noms de famille. Mais l'édit rendu, il en différa l'exécution : moyennant une rançon de huit cent mille ducats, que la race condamnée

rapports avec la civilisation européenne (traduction française), 1842, chap. XXXVI, XXXVIII et LXVI. — Prescott, *Hist. du règne de Philippe II*, liv. VI, chap. I et II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paya sans peine, il se laissa fléchir [1]. Rien n'était capable de fléchir Philippe II; en dépit de tous les avertissements et de toutes les supplications, il exécuta l'édit de son père : il ne fut pas permis aux Maurisques de demeurer Arabes. Un soulèvement terrible en résulta et plus tard, au sein de l'Espagne, un vide qui ne s'est pas comblé [2].

La résistance contre le protestantisme était également conforme aux traditions et aux convictions de l'Espagne. Mais à cette résistance nationale, le Roi employa son génie propre et son caractère; durant la lutte et grâce à elle, il a façonné, selon ses procédés de gouvernement, le peuple dont il soutenait la croyance et la puissance. Il a, si l'on peut ainsi parler, frappé à son coin une nation de même métal que lui.

Quand on aborde l'Espagne à la fin du XVI[e] siècle, il faut donc avant tout s'arrêter devant Philippe II et chercher à le bien connaître. Personnage plus impénétrable à ses contemporains qu'à la postérité. Car il fut toujours aussi habile à dissimuler ses desseins qu'incapable d'en rougir; il les a tous consignés, sans ostentation ni réticence, dans la vaste et minutieuse correspondance, au moyen de laquelle, du fond de son cabinet silencieux, il prétendait tout savoir et tout régler à travers le monde. Et cette correspondance, lui-même a pris soin de la con-

1. Ferreras, *Histoire générale d'Espagne*, traduite par d'Hervilly, t. IX, p. 65 et 68.— Prescott. *Histoire du Règne de Philippe II*, l. V, chap. I.

2. Pour ce soulèvement des Maures, dont j'ai dit un mot dans mon Introduction, § 4, *voyez* Prescott, *Histoire de Philippe II*, liv. V, chap. I à VIII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

server dans son intégrité, en l'enfermant derrière les épaisses murailles de Simancas. Elle y demeura cachée jusqu'à notre siècle; depuis cinquante ans, les historiens de tous pays ne cessent plus de l'interroger[1].

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que Philippe II était sincère dans sa foi, sincère et constant dans sa volonté de la servir, et que cette sincérité ne fut pas toujours sans mérite ni grandeur. Il eut quelque mérite, sans doute, lorsqu'engagé par son père dans une guerre avec le pape Paul IV, il sut, au début de son règne, arrêter au seuil de Rome ses soldats victorieux et respecter, dans un adversaire acharné et désarmé,

1. Mignet, Ranke, Gachard, Prescott, Motley, Froude et en dernier lieu M. Kervyn de Letenhove. De leur côté les Espagnols ont publié de grandes collections de documents historiques et fait enfin usage de leurs riches archives. Sans entrer dans le détail des travaux de MM. La Fuente, le marquis Pidal, etc., il suffit de citer M. Canovas del Castillo, qui a résumé, éclairci et complété les recherches de ses compatriotes dans plusieurs écrits, notamment dans ses brillantes et judicieuses pages sur la Maison d'Autriche en Espagne (*Casa de Austria*). Ces pages ont été publiées en 1868, dans un recueil paru à Madrid sous ce titre, *Diccionaro général de politica e administration, publicado baco la direccion de D. Estanislao Suarez y Sinclam y Don Francixo Barca*, t. I, p. 834 à 973.

Les correspondances de Simancas ne sont pas d'ailleurs les seuls documents qui fassent connaître Philippe II. Les Relations Vénitiennes dont M. Alberi publie la collection contiennent son portrait, tracé à diverses époques de sa vie par des hommes qui l'observaient de près, qui savaient voir et qui savaient peindre. M. Gachard nous a donné sur ce prince les relations de Jean Micheli et de Frédéric Badoaro en 1557; de Michel Soriano en 1559; d'Antoine Tiepolo en 1567; de Thomas Contarini en 1593 et enfin de François Vendramini en 1595. (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II.* Bruxelles 1855.) M. Armand Baschet (*la Diplomatie vénitienne : les Princes d'Europe au XVI^e siècle*, Paris, 1862) a, de plus, analysé et traduit par extraits les Relations de Marc-Antoine Da Mulo en 1563, de Giovanni Soranzo en 1565, d'Agostino Nani et de Francesco Soranzo, qui ont parlé de Philippe II presque aussitôt après sa mort. Nous pouvons le suivre de près durant toute sa carrière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le père commun des fidèles. Il parut vraiment grand, treize ans plus tard, lorsqu'à la prière d'un autre pape, Pie V, il déposa ses rancunes contre Venise, se ligua avec cette République pour refouler les Turcs et, seul entre les potentats de l'Europe, eut l'honneur de concourir à la victoire de Lépante, la plus décisive qu'ait jamais gagné la croix contre le croissant. Il était donc capable de préférer ses croyances à ses vengeances.

Mais cette volonté invariable, ce dévouement sans fard, étaient sans règle; cette foi sans hypocrisie ne connaissait pas la loi morale; dans sa ténébreuse conscience, Philippe II se permettait tout, pour sauver la religion; il se pardonnait tout, pourvu qu'elle fût sauvée. Lorsqu'il monta sur le trône, la politique à laquelle Machiavel a mérité de donner son nom florissait. Elle convenait par ses raffinements à une époque ingénieuse et cultivée, par son immoralité, à un âge de désordre, et s'était déployée, d'abord en Italie, dans les compétitions mesquines d'aventuriers rapaces. Tout ce que peut une habileté malhonnête pour le succès d'une ambition misérable, l'Italie l'avait essayé; Machiavel l'avait observé et venait de le décrire, avec autant de naïveté que de profondeur. Là, du moins, de tristes moyens étaient d'accord avec un triste but. Mais, en passant les Alpes, la politique de Machiavel se tourna vers d'autres objets. Philippe II la mit au service de la foi des croisés. Il est vrai qu'il n'était pas seul, parmi ses pareils, à la pratiquer, loin de là. Les deux femmes notamment, les deux reines qui furent ses adversaires, Élisabeth d'Angleterre et Catherine de Médicis,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'étaient pas moins machiavéliques que lui. Mais plus il faisait profession de défendre une cause sacrée, plus ses cruautés et ses perfidies paraissent monstrueuses.

D'ailleurs, le désintéressement n'est pas longtemps permis à qui ne respecte pas l'équité. Philippe II, nous l'avons dit, a pu, deux ou trois fois, sacrifier ses passions à ses principes. Mais, dans le cours ordinaire de sa vie, il confondait passions et principes et s'imaginait assurer le triomphe de la vérité, quand il faisait triompher sa volonté. Satisfaire ses haines, c'était, à ses yeux, venger la religion; assouvir son insatiable soif de domination, c'était établir le règne de Dieu sur la terre. Aussi n'aperçoit-on nulle trace de lutte et de contradiction dans son âme; par une étrange et coupable illusion, son orgueil et sa foi s'accordent ensemble et concourent à composer son fanatisme. C'est parce qu'il croit agir au nom du Tout-Puissant, qu'il poursuit ses desseins sans tenir compte, ni de l'éternelle justice, ni de l'invincible force des choses, et, implacable, impassible comme le destin des païens, marche à son but contre tout droit et toute chance.

Pour surmonter les difficultés qu'il se plaisait à braver, Philippe II avait de grandes qualités sans doute : d'abord, sa persévérance même et son opiniâtreté froide, une égalité d'âme que n'ébranlaient ni succès ni revers et qui, à la fin de sa vie, résista aux plus cruelles souffrances; un travail sans relâche, une application que rien ne pouvait distraire, un esprit, enfin, peu fertile et sans étendue, mais sagace et aussi fixe dans les pensées une fois conçues, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sa volonté dans les résolutions lentement arrêtées. Qualités rares, et pourtant insuffisantes pour le rôle qu'il avait à remplir. En effet, la roideur, qui avait passé de son âme sur son pâle visage, qui se décelait dans sa voix uniforme et basse, dans sa contenance immobile, dans ses manières sans brusquerie mais sans aisance, il la portait dans ses habitudes et ses goûts. Elle entravait ses affaires; quoiqu'il eût à régir des États très vastes et très éloignés les uns des autres, il ne consentait pas à se déplacer, différant en cela, singulièrement, de son père d'abord, et de tous les princes de son temps. Il n'aimait guère mieux se montrer ; il semblait redouter l'approche des hommes. Pour lui, tout le gouvernement consistait à diriger et surveiller ses agents, le plus souvent de loin, par écrit, sans les voir, et sa surveillance était étroite et soupçonneuse ; sa direction, lente, fréquemment devancée par les événements, circonspecte à l'excès. Se refusant pareillement à rien hasarder et à rien céder, Philippe II présente un contraste peut-être unique dans l'histoire : des desseins sans modération et des démarches sans hardiesse. Il prétend tout dominer, tout subjuguer, et il ne sait ni oser, ni se confier, ni paraître.

Voilà le souverain qui a voulu que le protestantisme, déjà répandu dans la plus grande partie de l'Europe, ne franchît pas les Pyrénées. Pour l'arrêter, il a employé l'Inquisition. De toutes les affaires qui ont occupé son règne, c'est à peu près la seule où il ait paru réussir : partout ailleurs que dans la Péninsule, ses entreprises ont échoué.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais ici une question préliminaire se pose. L'Espagne catholique a-t-elle vraiment couru risque d'être entamée et troublée par le protestantisme? Les rigoureux remèdes employés par Philippe II ont-ils conjuré un danger sérieux ou des craintes chimériques? On a peine à imaginer aujourd'hui le peuple espagnol séduit ou même tenté par une religion nouvelle. Ce qui est certain, pourtant, c'est que tout à coup, après l'abdication de Charles-Quint, la contagion fut signalée par des symptômes inattendus et effraya quiconque l'observa : historiens catholiques et protestants s'accordent à l'attester et voici comment ils l'expliquent [1].

Les Espagnols n'étaient pas alors renfermés dans leurs frontières et séparés des autres peuples. Leur puissance et leur ambition les portaient au loin et les répandaient dans toute l'Europe; ils devaient ressentir, jusque chez eux, l'ébranlement universel. L'autorité d'un maître commun les rapprochait particulièrement de l'Allemagne et des Pays-Bas : deux foyers des nouvelles doctrines. L'élite de leur jeunesse étudiait volontiers dans les universités allemandes ; leurs seigneurs, accompagnant Charles-Quint à travers l'Europe, rencontraient les novateurs non loin de sa cour; enfin, sous la bannière impériale, les soldats espagnols faisaient campagne avec des troupes protestantes, parfois même contre Rome et le Pape.

1. Ferreras, *Histoire d'Espagne*, t. IX, p. 403. — Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, chap. 37. — Mignet, *Charles-Quint, son abdication, sa retraite*, p. 352, et suiv. — Gachard, *Don Carlos*, p. 40 et suiv. — Prescott, *Histoire de Philippe II*, l. II, chap. III. — Canovas del Castillo, *La Maison d'Autriche*, p. 885.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'autre part, le judaïsme et les rigueurs employées pour l'étouffer avaient laissé çà et là, au fond de l'Espagne, un secret levain contre l'Église romaine [1]. Un courant d'hérésie prenant sa source au delà du Rhin, a donc coulé longtemps souterrain jusqu'au delà des Pyrénées. Une version de la Bible et d'autres livres protestants, composés ou traduits en langue castillane, furent imprimés en Allemagne et en France [2]. Un Espagnol, Jean Hernandès, établi à Genève, trouva moyen d'en faire passer dans sa patrie quantité d'exemplaires en les cachant dans des barriques de vin. Plusieurs de ses compatriotes, placés à l'étranger, l'imitèrent et réussirent, comme lui, à tromper la douane et l'Inquisition. Ainsi la parole d'un homme n'était plus nécessaire pour répandre une doctrine ; l'imprimerie multipliait les semences, que portaient au loin les vents d'orage. Des associations de dissidents se formèrent, des conventicules se tinrent à Valladolid, à Séville et en Aragon, dans le voisinage des huguenots français. Ils parvinrent à s'environner d'un tel mystère, que les inquisiteurs espagnols ne les soupçonnèrent pas : leur attention continuait de se porter, tout entière, sur les premiers objets de leurs poursuites, les Judaïsants et les Morisques. L'alarme vint des Pays-Bas.

Les Inquisiteurs de cette contrée, habitués à surveiller la nouvelle hérésie, démêlèrent, dans la suite même de Philippe II, quelques Espagnols qu'elle

1. Hefele, *Le cardinal Ximénès*, p. 216 et suiv. — Gabutii *Vita B. Pii quinti papæ*, l. II, cap. II, n° 154.
2. Laemmer *Meletematum romanorum Mantissa*, p. 174, en note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait gagnés, les saisirent et les envoyèrent à leurs confrères d'Espagne. Ceux-ci, munis d'un premier indice, cherchèrent plus loin, et furent épouvantés des ramifications qu'avait chez eux, à leur insu, la secte maudite. Ces ramifications, ils voulurent les découvrir et les atteindre dans toute leur étendue, avant de trancher dans le vif, et, après de longues et secrètes investigations, soudain, d'un seul coup de filet, ordre fut donné de s'emparer de tous les suspects, dans toute la Péninsule. Les prisons de l'Inquisition ne suffirent pas d'abord à les contenir. Il fallut leur en ouvrir d'autres. A Séville, on rapporte que huit cents personnes furent arrêtées le même jour. Ce n'était pas toutefois le nombre des dissidents qui devait effrayer les gardiens de la foi catholique en Espagne. Le protestantisme ne s'était pas répandu parmi le peuple; mais il avait pénétré dans la noblesse et dans le clergé. Un gentilhomme florentin, qui avait été fort avant dans la faveur de Charles-Quint et s'était marié et fixé en Castille, Charles de Sessa, des prêtres, également aimés de Charles-Quint et qu'il avait menés prêcher en Allemagne, un chanoine de Séville, Ponce de la Fuente, un chanoine de Salamanque et ses frères, les Cazalla, un moine castillan, dominicain de noble race, Dominique de Raja, voilà les premiers protestants que frappa l'Inquisition. Tandis que Philippe II était encore dans les Flandres, où il venait d'assister à l'abdication de son père, un premier *auto da fé* eut lieu à Valladolid, devant la sœur et le fils du nouveau Roi; un second fut célébré, en présence du Roi, à son retour en Espagne. Dans le premier, neuf hommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et cinq femmes furent livrés au bras séculier, pour périr aussitôt après, ou brûlés, ou étranglés, A la suite de la seconde cérémonie, où se pressaient, dit-on, autour du Roi, deux cent mille spectateurs, seize personnes furent conduites à la mort, et dix-huit ramenées en prison pour n'en plus sortir. Vers le même temps, Séville eut aussi son *auto da fé* et son bûcher de luthériens; les rigueurs, ainsi inaugurées, se continuèrent dans les diverses villes où siégeait l'Inquisition.

Ce n'était pas seulement contre les personnes, que sévissait le redoutable tribunal; ce n'était pas seulement l'hérésie déclarée, qu'il poursuivait. Les traductions de la Bible en langue vulgaire, après avoir été librement répandues en Espagne, commencèrent à devenir suspectes, quand les Judaïsants les employèrent, pour perpétuer en secret leur croyance proscrite. A partir de cette époque, elles ne restèrent autorisées qu'en certains lieux et pour certaines personnes; après la Réformation, elles furent sévèrement et complètement prohibées [1], avec quantité d'anciens livres, également traduits en langue vulgaire et parmi lesquels il s'en rencontra, que regrettait sainte Thérèse [2]. La chaire de Saint-Pierre était alors occupée par un pape très passionné contre l'Espagne, mais plus emporté encore contre les hérétiques et toujours incliné vers la violence et la rigueur. Paul IV, qui voulait établir une Inquisition en France et qui avait beaucoup accru et fortifié celle de Rome, ne

1. Carranza, *Commentaire sur le catéchisme chrétien*, cité par Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, p. 255.
2. *La vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même, chap. XXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manqua pas, en dépit de toutes ses défiances contre Philippe II, de soutenir celle d'Espagne; il la favorisa plus que ne l'avait fait aucun de ses prédécesseurs [1]. Les bulles du Pape et les édits du Roi s'accordèrent donc ensemble pour prescrire impérieusement les dénonciations, pour promettre aux dénonciateurs une part dans les biens confisqués des coupables; enfin, pour soumettre à la juridiction du Saint-Office les Espagnols de toute classe et de tout ordre, même les évêques; seulement, à la différence des simples fidèles, les évêques ne pouvaient être jugés qu'en première instance. Rome se réserva, dans leurs causes, le dernier ressort. Ainsi armée, l'Inquisition passe pour avoir mis environ douze ans à purger l'Espagne de tout levain de protestantisme. Vers 1570, le péril public était conjuré. Le Saint-Office continua de veiller; il découvrit encore parfois quelques rares hérétiques à poursuivre et à châtier, mais toute contagion avait cessé [2].

L'Espagne, désormais inébranlable dans sa foi,

1. Instruction donnée au nonce envoyé en Espagne en 1559. — Laemmer, *Meletemalum romanorum Manlissa*, p. 174.

2. Je ne chercherai pas à évaluer le nombre des victimes de l'Inquisition. Llorente l'a fait après avoir eu entre les mains, ainsi que nous le dirons plus loin, les archives du Saint-Office et en avoir détruit lui-même la plus grande partie. Or, il est démontré et reconnu par les historiens protestants, tels que Prescott, que les chiffres avancés par cet écrivain reposent sur des bases fausses et des conjectures arbitraires, ce qui n'empêche pas qu'ils soient constamment répétés comme authentiques. D'ailleurs, la plupart des victimes de l'Inquisition ont été des Maures ou des Juifs et, de plus, elle a eu à juger de tout autres procès que ceux d'hérésie. Ainsi le chiffre total des condamnations qu'on lui attribue, fût-il exact, n'apprendrait rien sur l'objet spécial de nos recherches: à savoir, la propagation et la répression du protestantisme en Espagne. Un historien qui mérite une tout autre confiance que Llorente, un historien à la fois très érudit et très impartial, M. Albert du Boys, a re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvait tenir tête à l'hérésie débordée. Elle a contemplé d'un œil calme et fier les discordes qui couvraient l'Europe de sang et de ruines, et, témoin de tant de maux, comparant son sort à celui des autres nations, elle n'a pas cru avoir payé trop cher son repos et son unité religieuse. Chose étonnante, et pourtant incontestable, l'Inquisition et l'emploi qu'en a fait Philippe II ont été populaires en Espagne. Les Espagnols se sont vantés de posséder, au service de leur foi, le tribunal « le plus formidable qui existât dans toute la chrétienté » ; ils ont compté sur ce tribunal pour leur assurer une destinée meilleure que celle des autres peuples : *meliori Hispaniæ fato* [1].

Mais les autres peuples ne le leur ont jamais envié, et si, devant l'histoire, l'Inquisition espagnole est défendue par la vieille Espagne, elle est accusée, d'une voix unanime, par toutes les autres nations.

Dès qu'on sort de la Péninsule, son nom soulève l'horreur, et non seulement à notre époque, mais au seizième siècle, non seulement dans les pays protestants comme l'Angleterre et l'Allemagne, ou disputés comme la France, mais dans les contrées entièrement catholiques comme l'Italie. Charles-Quint et Philippe II ont vainement tenté

levé dans les écrivains protestants le nombre des luthériens ou calvinistes condamnés à mort par les divers tribunaux d'Espagne. Il en a trouvé 134 dans la Péninsule et 174 dans toutes les possessions espagnoles. Ce relevé se trouve dans un travail sur l'Inquisition espagnole publié par l'*Université catholique* en 1854 et 1855, à la suite de la grande histoire du droit criminel du même auteur, et tiré à part à un petit nombre d'exemplaires. On ne saurait trop consulter M. Albert du Boys quand on veut bien connaître et juger sans parti pris l'Inquisition espagnole.

1. Mariana, *De rebus Hispaniæ*, liber XIV, cap. XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'établir dans les États qu'ils possédaient hors d'Espagne. Nous l'avons vu pour les Pays-Bas, au sujet desquels un ambassadeur de France, en 1566, écrivait à sa cour : « Ceux de l'une et de l'autre religion mourront plutôt que de l'endurer[1]. Nous le verrons plus loin pour le royaume de Naples et le duché de Milan.

III

Parmi les divers tribunaux établis au moyen âge pour connaître des accusations d'hérésie, et que nous avons précédemment signalés, quel était donc le caractère propre et nouveau de l'Inquisition espagnole? En quoi différait-elle, soit de l'Inquisition épiscopale, soit de l'Inquisition apostolique instituée par les Papes et exercée par des moines dans les autres pays chrétiens? A quel titre s'est-elle attirée ici tant de confiance, ailleurs tant d'animadversion? Nous avons cherché à définir Philippe II et ce qu'il a voulu en Espagne. Il nous reste à connaître son principal instrument, avant d'apprécier l'œuvre accomplie.

Ce qui est particulier à l'Inquisition espagnole, c'est d'abord son origine. Elle fut instituée, non pour maintenir la foi chez un peuple né au sein de l'Église, mais pour surveiller et juger les Juifs et les Maures.

1. Cité par M. Forneron, *Histoire de Philippe II*, p. 211.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans l'un et l'autre cas, elle eut pour objet de démasquer et de punir de faux chrétiens, dont la conversion forcée n'était pas sincère. De là, une procédure toujours soupçonneuse, prompte à accuser des paroles et des actes indifférents, ardente à pénétrer dans le secret des demeures et des âmes. Dans l'un et l'autre cas, elle eut affaire à une race étrangère, détestée, méprisée et redoutée de ses maîtres, conspirant avec leurs ennemis durant la lutte, troublant leur sécurité après la victoire. De là, une juridiction rigoureuse, armée en guerre et tirant du salut public un motif d'être implacable. Quand l'Inquisition ainsi établie fut, plus tard, tournée contre le protestantisme, elle ne changea pas de procédés. Ni les traditions, ni les inclinations du peuple espagnol ne le portaient à ménager les hérétiques; elle les traita comme elle avait pris l'habitude de traiter Juifs ou Maures.

Un autre caractère de cette Inquisition, c'est qu'elle releva de l'autorité séculière, beaucoup plus que de l'autorité ecclésiastique. On l'a souvent représentée comme un empiétement du spirituel sur le temporel, comme un joug imposé aux rois par les prêtres. Rien n'est plus faux. Ainsi que l'a très justement observé Ranke, elle a, au contraire, dépouillé l'Église au profit de la couronne, elle a été un tribunal royal muni d'armes spirituelles [1]. Son établissement remonte à l'époque où Ferdinand et Isa-

1. Cité par Hefele, *Le cardinal Ximénès*, p. 233. — *Conf.* Spittler, cité par M. Albert du Boys, *Histoire du droit criminel des peuples modernes. Histoire de l'Inquisition d'Espagne.* Paris, 1856, p. 714.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

belle, grâce aux glorieux services rendus par eux à la religion et à la nation, élevaient la royauté au-dessus de tout autre pouvoir, où les Papes leur abandonnaient le droit de choisir les évêques [1] et consentaient à investir leur couronne de la grande maîtrise des ordres religieux et militaires, que la guerre sainte avait suscités [2]. La nouvelle magistrature a complété la série d'acquisitions, au moyen desquels les Rois de Castille et d'Aragon sont parvenus, les premiers en Europe, à mettre sous leur dépendance les personnes et les biens ecclésiastiques. Le Pape, en effet, devait bien confirmer le grand Inquisiteur chargé de présider à cette magistrature, mais c'était le Roi qui le désignait et, de plus, à la différence des évêques, il pouvait le révoquer. C'était le Roi qui nommait également les conseils appelés, autour du grand Inquisiteur, à délibérer; il les composait, pour la plus grande part, d'ecclésiastiques séculiers, il y introduisait même, à divers titres, des laïques, et lorsque Ximénès, archevêque de Tolède et grand Inquisiteur, se plaignait de cette intrusion d'un simple fidèle dans un tribunal qui avait à connaître des choses de foi : « Ne savez-vous pas, » répondait Ferdinand, « que si ce conseil a une juridiction, c'est du Roi qu'il la tient [3]? »

Ainsi formée et placée sous la main des Rois, cette juridiction pouvait atteindre toutes sortes de

1. Prescott, *History of the reign of Ferdinand and Isabelle* (*Histoire du règne de Ferdinand et d'Isabelle*), partie I, chap. VI, et partie II, chap. XVII.

2. Mariana, *De rebus Hispaniæ*, lib. XXVI, cap. V. — Prescott, *Ferdinand et Isabelle*, partie I, chap. VI.

3. Hefele, *Le cardinal Ximénès*, p. 296.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personnes, jusqu'au sein de l'Église. Devant elle, tombaient les exemptions et les franchises, même ecclésiastiques[1]. Aussi faudrait-il s'étonner si, entre elle et la cour de Rome, il ne s'était pas élevé des contestations.

A peine Sixte IV a-t-il consenti au nouvel établissement, que les conflits commencent. Le Pape déclare que sa bulle a été surprise, réprimande deux inquisiteurs, qui condamnent, dit-il, des innocents, n'est empêché de les déposer que par les instances de Ferdinand et d'Isabelle, et revendique au profit des accusés la faculté de recourir à Rome[2]. Sous Jules II et Léon X, les appels au Saint-Siège sont reçus et les condamnations, cassées ou mitigées avec une facilité qui indispose le gouvernement espagnol et qu'il s'efforce constamment d'entraver. Léon X entreprend, de plus, de réformer sur place cette institution, mais Charles-Quint s'y oppose, et le Pape est réduit à déclarer que l'Inquisition espagnole a commis des iniquités et produit de très grands maux; mais il ne peut y porter remède. Paul III continue d'exhaler contre elle des plaintes amères et encourage les Napolitains à l'écarter de leur ville. Pie IV, assisté de saint Charles-Borromée, contribue, à la demande de tous les évêques italiens, à lui fermer Milan[3]. Il faut la terreur causée par le protestantisme à son apogée, il faut le zèle intempérant

1. Hefele, *Le cardinal Ximénès*, chap. XVIII. — Prescott, *Ferdinand et Isabelle*, partie I, chap. VII, et partie II, chap. XVII.

2. M. Albert du Boys a publié *in extenso* le bref de Sixte IV aux rois catholiques, en date du 30 janvier 1482. — *Histoire de l'Inquisition espagnole*, p. 694.

3. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XXII, chap. XVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et fougueux du pape Paul IV, pour que l'Inquistion royale d'Espagne obtienne enfin ce qu'elle a toujours souhaité : le droit de rendre en Espagne des sentences sans appel, et qu'elle parvienne à fermer l'accès de Rome à ses justiciables ; encore ce droit lui est-il refusé pour les évêques : elle reçoit seulement le pouvoir, déjà énorme, de les juger en premier ressort et, bientôt, nous la verrons user de ce pouvoir contre le primat de l'Espagne, que saint Pie V aura grand'peine à tirer de ses mains [1].

Ainsi les Papes du seizième siècle trouvaient, dans le souci de leur autorité aussi bien que dans leur esprit de modération et de justice, des motifs de défiance contre l'Inquisition espagnole : leurs sentiments, à son sujet, étaient moins conformes qu'on ne l'imagine à ceux de l'Espagne même, moins contraires à ceux des autres peuples.

Au fond, quand les hommes de cette époque considéraient cette institution, à la fois religieuse et po-

1. Hefele, *loc. cit.* — Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, t. I, p. 161, 168, 176, 240 et s., 391 et s., 414; t. II, p. 12. Quand on s'occupe de l'Inquisition espagnole, il faut toujours consulter Llorente et toujours s'en défier. Cet Espagnol, qui, vers la fin de l'ancien régime, a écrit à la solde des ministres, contre les franchises des provinces basques et, au moment de l'invasion française, s'est mis du côté des envahisseurs ; ce prêtre qui, dans ses portraits des Papes, a fait cause commune avec les pires ennemis de l'Église, a été secrétaire de l'Inquisition à Madrid; plus tard, il en a eu les archives entre les mains et il en a brûlé la plus grande partie. Ainsi, il a composé son livre sur des pièces que personne, avant lui, n'a pu divulguer et qu'après lui personne ne connaîtra. Quand, par hasard, il a été possible de le contrôler, les historiens protestants l'ont surpris plus d'une fois en flagrant délit de mauvaise foi ou d'erreur. Toutefois il mérite d'être cru dans les cas où ses assertions sont contraires à sa passion. C'est à ce titre que nous avons retenu les témoignages qu'il rend à la papauté ; car il déteste les Papes encore plus que l'Inquisition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

litique, ce qui les étonnait, ce n'était pas son objet : la poursuite et la condamnation des hérétiques, car la liberté de religion n'était encore reconnue nulle part en Europe.

Ce n'était pas non plus les tortures et les supplices, qu'on lui a depuis si violemment reprochés. Qu'il s'agisse des épreuves appliquées aux accusés, ou des peines infligées aux condamnés, aucune législation, aucun tribunal n'étaient alors moins dur et moins cruel que l'Inquisition [1]. Ouvrez la loi Caroline, promulguée par Charles-Quint en Allemagne, les édits des Rois de France, les statuts des Rois d'Angleterre, parcourez toutes les variétés de torture ordinaire et extraordinaire, toutes les inventions de supplice, la roue, le tenaillement, l'écartellement : les accusés de toute race, les condamnés de tous pays ne vous paraîtront pas moins à plaindre que les victimes de l'Inquisition. Il est même certain [2] qu'elle traitait ses prisonniers avec une hu-

1. Albert du Boys, *Histoire du droit criminel des peuples modernes et de l'Inquisition espagnole*, p. 921 et s., et *Histoire du droit criminel de la France*, tome I, p. 172 et s., p. 413 et s.

2. Paramo, *De origine et progressu officii sanctæ Inquisitionis*. C'est un livre bien curieux que ce traité sorti de l'Imprimerie Royale de Madrid en 1598. Il est l'œuvre d'un inquisiteur envoyé par Philippe II, en Sicile, pour arranger les différends du vice-roi avec le Saint-Office, ou plutôt pour faire prévaloir le Saint-Office sur toute autre autorité. Il avait été demandé à l'auteur par les grands inquisiteurs Quiroga et Manrique (liv. II, t. II, chap. XI), et il est dédié au grand inquisiteur Porto Carrero. Il respire le plus complet et le plus naïf dévouement à l'Inquisition, dont il fait remonter l'origine jusqu'à Dieu, poursuivant, interrogeant, condamnant Adam et le chassant du paradis terrestre. Il recueille ensuite, à travers l'ancien testament, tous les châtiments temporels qui ont puni les violateurs de la loi divine, recherche, en tous temps et en tous lieux toutes les mesures coercitives prises pour protéger l'Église, et surtout il présente un tableau complet et irrécusable de l'Inquisition d'Espagne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manité alors sans exemple, ayant soin de rendre ses prisons saines et salubres, de procurer aux malades remèdes et médecins, et se proposant enfin d'amender les coupables qu'elle détenait. Pour les interroger, elle a employé la torture à une époque où la torture était partout en usage, mais elle a pris quelques précautions pour en tempérer et régler l'emploi : elle y a renoncé aussi promptement qu'aucun autre tribunal en Europe, et dans les derniers temps de son existence, sa douceur a été vantée par les Espagnols mêmes qui l'ont abolie [1].

Ce n'est donc ni par l'intolérance ni par la cruauté, que l'Inquisition espagnole diffère des autres tribunaux du seizième siècle. Ce qui la distingue, c'est sa puissance. Pourquoi supportait-on jadis des lois infiniment plus dures qu'aujourd'hui? Pour plusieurs motifs, mais en particulier parce qu'il était plus facile de se soustraire à leur application. L'autorité frappait plus rudement ceux qu'elle atteignait, mais on lui échappait plus aisément; on n'échappait

de ses progrès, de sa puissance, de ses formes de procédure, de ses actes et de sa jurisprudence. Le livre de Paramo a la valeur d'un document officiel et, en même temps, l'autorité d'un témoignage qui ne dissimule rien, parce qu'il admire tout. Un autre livre également officiel et plus souvent cité sur l'Inquisition est le *Directorium* d'*Eymeric*, grand inquisiteur d'Aragon vers 1358 ou 1360. Mais ce livre décrit la procédure de l'ancienne Inquisition et, pour bien connaître les changements introduits par la nouvelle Inquisition d'Etat, il faut comparer le texte original d'*Eymeric* aux commentaires qui ont été ajoutés par *Régna*, vers la fin du XVI[e] siècle. Cette comparaison a été faite par M. Albert du Boys. Paramo, au contraire, décrit complètement, et sans qu'il soit besoin de le commenter, la nouvelle Inquisition.

1. Rapport du Comité des Cortès en 1812, cité par le comte de Maistre, *Lettres sur l'Inquisition*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas à l'Inquisition. Du fond du palais qu'il habitait, avec des gardes à pied et des gardes à cheval attachés à sa personne, le grand Inquisiteur, qu'il fût évêque ou simple moine [1], ne voyait au-dessus de lui, dans tout le royaume, que le Roi seul et ne connaissait personne qui fût affranchi de son autorité.

Assisté de son conseil suprême, il prononçait, en dernier ressort, et traçait à ses délégués, juges en première instance, leurs règles de conduite. Seul et sans conseil, il nommait ou révoquait ces délégués et les envoyait dans toutes les provinces et les colonies de l'Espagne, des îles Baléares au Pérou.

Quand les inquisiteurs arrivaient à leur poste, ils faisaient jurer aux dépositaires de l'autorité royale de leur prêter assistance ; puis ils publiaient un édit, déterminant à quels signes devaient être reconnus les hérétiques ou les apostats, et accordaient un délai de grâce, pour réconcilier, sans les châtier, ceux qui se déclareraient. Le délai expiré, chacun était obligé de dénoncer les prévaricateurs et la juridiction inquisitoriale s'exerçait, supérieure à celle des évêques. Aucun privilège ne l'arrêtait ; la mort même ne la désarmait pas : le Saint-Office faisait au besoin procès aux morts, déterrait leurs cadavres, flétrissait leur mémoire, et confisquait leurs biens entre les mains de leurs héritiers. Jamais non plus

1. *Frater Torquemada, cum natura humilis esset, ut sancti officii dignitatem augeret ac testaretur (quod tenere conabatur) in magnificioribus omnium principum aedibus commorabatur, in quibus decentos sancti officii familiares cum equites quinquagenta ad ejus tutelam habere consuevit.* (Paramo, *De origine et progressu sancti officii*, lib. II, p. 2, cap. v, n° 1.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les poursuites ne devaient être interrompues; quand les inquisiteurs provinciaux étaient empêchés d'exercer les pouvoirs qu'ils tenaient de l'Inquisiteur général, ils devaient, à leur tour, les transmettre à d'autres. Ainsi, ce vaste corps, dirigé par une seule tête, étendait partout ses bras, sans connaître ni repos ni obstacle. C'était le mécanisme administratif des temps modernes, dans toute sa perfection, appliqué à faire régner les lois anciennes, dans toute leur rigueur [1].

Enfin, ce qui achevait de rendre l'Inquisition formidable, c'était le mystère de sa procédure. Nous venons de dire qu'elle obligeait tout citoyen, tout fidèle à dénoncer l'hérétique. Pour rendre facile et sûre cette obligation, elle cachait les noms du dénonciateur et des témoins [2]; elle instruisait en secret contre l'accusé, le saisissait tout à coup, le plaçait d'abord, seul et sans appui, en face des charges accumulées [3]. Elle lui laissait, il est vrai, pleine faculté de citer des témoins à décharge et lui donnait, au terme du procès un défenseur [4], mais ne dévoilait, ni à lui-

1. Paramo, *De origine*, lib. II, t. III, cap. IV-VIII et s.; lib. III, *quæstiones* 2, 5, 8.

2. Hefele (*Le cardinal Ximénès*, chap. XIX) cite *in extenso* une bien curieuse lettre écrite par Ximénès à Charles-Quint pour le supplier de ne consentir à aucun changement dans la procédure de l'Inquisition, et en particulier de ne pas accorder, comme on le lui demandait, la publicité des débats. Le secret seul pouvait mettre le dénonciateur à l'abri des haines et des vengeances sanglantes et par conséquent le décider à parler. La même lettre constate « la défiance de Rome vis-à-vis de l'Inquisition ».

3. Paramo, *De origine*, lib. II, tit. II, cap. III, n° 2, cap. V, n° 4, et lib. III, *quæstio* 4. — Albert du Boys, *Histoire de l'Inquisition espagnole*, p. 736.

4. L'Institution des avocats d'office est due à la première Inquisition et fut adoptée par l'Inquisition espagnole. Albert du Boys, *Histoire de l'Inquisition*, p. 759.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même ni à ce défenseur, l'origine de l'accusation, l'examinait loin du regard des hommes, n'épargnait rien pour obtenir de lui un aveu qui devait sauver sa tête et lui faire perdre sa liberté. S'il ne consentait pas à avouer, s'il ne parvenait pas à se justifier, elle frappait enfin au grand jour celui qu'elle avait jugé dans les ténèbres. Tous les souverains du seizième siècle ont beaucoup pratiqué l'espionnage, les uns vis-à-vis des autres. Élisabeth d'Angleterre et Guillaume d'Orange ont eu, dans les cours étrangères et parmi leurs ennemis, autant d'espions que Philippe II. La reine Élisabeth se procurait de plus, par les mesures les plus odieuses, et lançait à la recherche de ses sujets catholiques des meutes de dénonciateurs. Mais ce qui fut alors particulier à l'Espagne, c'est une police secrète, composée en quelque sorte de tout un peuple, pour surveiller ce peuple même. Cette police a provoqué des condamnations sans merci, par des délations sans contrôle.

Ainsi organisée, l'Inquisition fut pour Philippe II un instrument de règne, merveilleusement approprié à son génie. Les Vénitiens ne s'y sont pas trompés. Selon la Relation de Tiepolo, en 1567, « Philippe II pouvait se dire le premier roi de l'Espagne, parce qu'il était le premier qui commandât absolument, et le frein le plus fort qu'il eut entre les mains, c'était le Saint-Office. » Aussi, ajoute l'ambassadeur, « non seulement il maintient avec soin la juridiction de ce tribunal, mais encore il s'applique à l'étendre [1]. » En effet, il s'en servait volontiers en

1. Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens*, p. 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute chose. Quand il voulut arrêter l'exportation des chevaux espagnols en France, il allégua que ces animaux étaient destinés aux armées calvinistes et il employa les inquisiteurs à suppléer les douaniers [1]. Il les employa, pareillement, pour atteindre et condamner un ministre qui l'avait bravé : Antonio Pérez [2]. Leur résistance aux ordres, aux instructions venues de Rome, était loin de lui déplaire. Car ce prince, qui voulait soutenir au loin l'Église, ne supportait pas chez lui son indépendance. Il attribuait au conseil royal le droit d'admettre ou de rejeter les décisions pontificales. Vainement, le Pape et les nonces se plaignaient-ils « des atteintes portées à la liberté ecclésiastique [3] et de l'amoindrissement de l'autorité du Saint-Siège chez les rois catholiques [4] » : Philippe II savait gré à ses ministres d'encourir, au besoin, l'excommunication ; une querelle avec la cour de Rome était, à ses yeux, un titre pour obtenir un évêché [5].

Mais ce qu'il estimait davantage dans l'Inquisition, c'était le niveau qu'elle faisait peser sur toutes les têtes, le joug qui ployait les plus hautes. Une juridiction que n'arrêtait aucun privilège, une procédure dont le secret permettait aux petits d'accuser les grands avec sécurité, une justice qui me-

1. Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 187.
2. Mignet. *Antonio Perez et Philippe II.*
3. Laemmer, *Meletematum romanorum Mantissa. Instructions données au nonce d'Espagne en 1559.*
4. Lettre du nonce Visconti citée par Forneron, *Histoire de Philippe II*, p. 188.
5. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, chap. IX, p. 258. — Prescott, l. VI, ch. II. — Ch. Weiss, *L'Espagne depuis le règne de Philippe II*, t. I, p. 246.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naçait toujours prélats et seigneurs, voilà précisément ce qui convenait à un monarque absolu, et voilà aussi ce qui plaisait à la foule. L'Inquisition espagnole a satisfait, du même coup, chez le prince, le goût de la domination, et, parmi le peuple, le goût de l'égalité. Elle a flatté le commun orgueil et du maître et des sujets, en prétendant servir leur foi. Elle a mérité ainsi la faveur royale et la faveur populaire.

Quand elle commençait de s'établir, les classes qui avaient le plus intérêt à lui échapper, la noblesse et le clergé, s'étaient plaint de ses rigueurs et opposés à ses poursuites. En Aragon, les cortès avaient réclamé contre elle, devant le Pape et devant le Roi; leurs réclamations n'ayant pas été écoutées, un complot s'était formé parmi la noblesse, pour assassiner le principal inquisiteur, Pierre Arbuès, et, en effet, il avait été assassiné, la nuit, dans la cathédrale de Saragosse, au pied de l'autel, comme il chantait matines. Mais aussitôt, le peuple de la ville l'avait honoré comme un martyr et s'était soulevé contre les conspirateurs, que le Roi ne manqua pas de châtier sévèrement. Leur forfait n'eut d'autre résultat que d'affermir le nouveau tribunal, dans la portion de l'Espagne qui passait pour la plus libre et la plus attachée à ses libertés [1]. En Aragon comme en Castille, l'Inquisition continua de poursuivre, comme ennemis du Saint-Office, des ecclésiastiques et des seigneurs qui n'étaient pas hérétiques [2]; elle assujettit le clergé et la noblesse.

1. Mariana, *De Rebus Hispaniæ*, lib. XXV, cap. VIII, — Prescott, *Ferdinand et Isabelle*, t. II, chap. I.
2. Hefele, *Le cardinal Ximénès*, chap. XVIII, p. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

Tel fut le rôle politique de l'Inquisition. Au nom de Dieu et avec l'appui du peuple, elle a fait pénétrer partout la police du Roi, elle a fait prévaloir sur tous la justice du Roi. Son rôle religieux est plus malaisé à démêler. Quand ses apologistes allèguent que, sous elle, l'Espagne a été préservée des dissidences en matière de foi, a échappé aux luttes de croyances qui ont dégénéré ailleurs en guerres civiles et en révolutions, ce fait ne saurait être contesté.

Mais il est également certain que ses poursuites contre l'hérésie ont dépassé le but, et il demeure au moins douteux qu'elles fussent nécessaires pour l'atteindre.

Le but a été dépassé : l'hérésie a été soupçonnée et recherchée, où elle n'était pas. Soit vengeances particulières cachées sous un faux zèle, soit jalousies d'école, soit peur sincère, mais aveugle, de toute nouveauté, des hommes très dévoués à l'Église ont été poursuivis et maltraités, des écrits très orthodoxes ont été censurés et prohibés par l'Inquisition. Déjà, avant qu'elle eût affaire aux protestants, Ximénès avait reconnu l'iniquité d'un grand nombre de sentences, rendues par elle à Cordoue contre de prétendus judaïsants; à peine nommé grand Inquisi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teur, il avait fait reviser ces sentences et mettre en liberté les condamnés, qu'il avait trouvés encore en prison. D'autres avaient péri, il ne put que réhabiliter leur mémoire et restituer à leurs héritiers leurs biens confisqués [1]. A la même époque, le pieux et doux moine Hyéronimite, donné pour archevêque à Grenade par la reine Isabelle, Ferdinand de Talavera, avait été pareillement dénoncé et poursuivi; parce qu'il descendait par sa mère d'une famille juive et parce qu'il ne s'était pas montré favorable à l'établissement du nouveau tribunal dans son diocèse, on l'avait aussi accusé de judaïsme. Tenus pour supects à cause de lui, sa mère, sa sœur, son neveu avaient été jetés en prison. Mais comme le Saint-Siège n'avait pas encore reconnu à l'Inquisition juridiction sur les évêques, le Pape avait pu alors soustraire ce procès aux hommes qui l'avaient entamé, le faire instruire sur place par son nonce et le terminer à Rome par une sentence qui justifia pleinement Talavera et les siens. Le vieil archevêque n'en avait pas moins été outragé, ainsi qu'il l'écrivait au roi Ferdinand, « dans le sanctuaire de sa conscience et dans le vif de son honneur. » Il mourut dix jours après son absolution [2].

Plus dur et plus triste encore fut, sous Philippe II, le sort d'un autre archevêque, Barthélemy Carranza. La terreur du protestantisme avait, alors, accru la puissance et la rigueur de l'Inquisition. Pour quel-

1. Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, t. I, p. 345 et s. — Hefele, *Le cardinal Ximénès*, chap. XIX.

2. Albert du Boys. Notice sur Talavera, lue à l'Académie des sciences morales et politiques en 1867.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques témérités théologiques, cet ancien confesseur de Charles-Quint et de Philippe II, qui passait pour un adversaire ardent de l'hérésie, ce dominicain, devenu primat d'Espagne et vanté pour son austérité comme pour sa science, fut tout à coup saisi, au milieu de la nuit, dans son palais, et jeté dans une prison, où il languit sept ans. Vainement, les pères du concile de Trente, qui connaissaient et estimaient sa parole et parmi lesquels il avait droit de siéger, le réclamèrent [1]. L'indomptable fermeté de saint Pie V parvint, seule, à le soustraire aux rigueurs espagnoles. Il fallut que le Pape menaçât d'excommunication le Roi catholique et son grand Inquisiteur, pour que le primat d'Espagne fût enfin transféré des prisons de son pays au château Saint-Ange, vit des égards pour sa personne se mêler à l'examen rigoureux de ses doctrines, quelques pénitences canoniques remplacer les châtiments terribles qui le menaçaient, et pour qu'enfin un solennel hommage, rendu à sa mémoire, couvrît la censure infligée à quelques-uns de ses écrits. Rome, en effet, ne put honorer que sa mémoire, après l'avoir jugé. Carranza mourut au terme de son procès, ayant eu seulement le temps d'accepter et d'exécuter, sans murmure, la décision qui le condamnait à se rétracter. Mais en mourant, il prit à témoin le Dieu qu'il recevait une dernière fois avant de comparaître devant lui, et, sans méconnaître la justice de la sentence qui venait de frapper son langage, il affirma la pureté de sa conscience et l'innocence de sa foi. Une épitaphe, placée sur son tom-

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, livre XXI, chapitre VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beau, atteste encore l'estime que Rome a fait de ses vertus [1].

Talavera et Carranza ne sont pas les seuls illustres et pieux personnages tenus pour suspects par l'Inquisition. Un prédicateur qui édifiait l'Andalousie et fut écouté avec profit par saint Jean de Dieu, par saint François de Borgia et sainte Thérèse, Jean d'Avila [2], un écrivain ascétique dont le pape Grégoire XIII disait que ses ouvrages rendaient la vie aux morts et la vue aux aveugles, le bienheureux Louis de Grenade, furent successivement poursuivis par elle. Le docte et fervent interprète de l'Écriture, le mystique et doux poète, Louis de Léon, moine augustin, avait communiqué à un ami sous le sceau du secret une traduction du Cantique des Cantiques que cet ami laissa voir et qui fut trouvée suspecte. Pour cette imprudence, Louis de Léon fut enlevé à l'Université de Salamanque, où il professait, et enfermé cinq ans dans un cachot solitaire, où ne pénétrait pas la lumière du jour et d'où il sortit enfin justifié [3]. Un érudit, venu des montagnes de l'Estramadure, élevé à Alcala, favorisé par Philippe II, Arias Montanus, dut publier à Anvers sa fameuse Bible polyglotte, connue sous le nom de Bible royale parce qu'elle fut imprimée aux frais du roi d'Espagne : ce grand ouvrage n'aurait

1. Gabutii *Vita B. Pii quinti papæ*, lib. III, cap. II, nos 155 et 156. — Albert du Boys, *Histoire du droit criminel et de l'Inquisition espagnole*, p. 513 et s. — Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, chap. XXXVII.

2. Llorente, t. II, p. 7.

3. Lettre écrite par lui au grand inquisiteur Quiroga. On peut voir cette lettre en tête de ses œuvres, dans l'édition publiée à Munster, en 1853, par le professeur catholique Schlüter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas pu paraître au delà des Pyrénées. Encore n'échappa-t-il point, à distance, aux méfiances des Inquisiteurs espagnols; ils entamèrent à son sujet des poursuites, que la cour de Rome eut grand'peine à arrêter [1]. Sainte Thérèse et sa réforme monastique furent dénoncées aux mêmes hommes comme entachées d'hérésie; ils soumirent à une visite rigoureuse son couvent de Séville et, toute protégée qu'elle était par le roi Philippe II, ils faillirent l'arrêter, elle et ses compagnes [2].

Aucun ordre religieux, en Espagne, n'est resté à l'abri de l'Inquisition; le plus en butte à ses poursuites a été le dernier né, le plus actif et précisément le plus guerroyant contre le protestantisme : les Jésuites. Dès le début de son entreprise, à Alcala, en 1526, saint Ignace avait été poursuivi et, en 1527, emprisonné avec ses compagnons, parce que leurs pratiques de dévotion avaient paru excessives et irrégulières, notamment parce qu'en l'honneur de la sainte Vierge, ils fêtaient le samedi, qui était le jour de l'ancien sabbat; de là, contre eux, des soupçons de judaïsme. Reconnus innocents et relâchés bientôt après, ils restèrent, néanmoins, étroitement surveillés et entravés dans l'exercice de leur zèle, et ce fut pour se soustraire à cette gêne, ce fut pour se préparer et s'essayer au service des âmes avec plus de liberté, que saint Ignace, au témoignage de ses plus anciens biographes, résolut de s'éloigner d'Espagne et vint

1. Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, chap. xxxvii.

2. *Acta Sanctorum Octobris*, t. VII. — *De Sancta Teresia*, nos 693 et 694, et *Ribera*, lib. III, cap. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étudier à l'Université de Paris [1]. Plus tard, quand, parmi beaucoup de contradictions et de traverses, la société eut grandi, longtemps après que la solennelle approbation du pape Paul III, sollicitée par saint François de Borgia, avait mis le livre des Exercices spirituels de saint Ignace à l'abri de toute censure [2], et tandis que le nouvel institut, confirmé par le même Pape et par ses successeurs, gouverné d'abord par trois Espagnols, ensuite par un Belge et par un Napolitain également sujets du Roi d'Espagne, remplissait de ses travaux et de ses combats les deux mondes, un conflit d'autorité s'éleva entre lui et l'Inquisition. Le provincial des Jésuites de Castille, Marcena, fut jeté en prison avec quelques-uns de ses confrères [3]. Lorsqu'un Jésuite turbulent était tenté, en Espagne, de s'élever contre ses supérieurs ou de changer sa règle, il invoquait le Saint-Office. C'est ainsi qu'il se forma une sorte de complot [4], dans l'intérieur de la Compagnie, contre l'autorité de son cinquième général, le Napolitain Aquaviva; il s'agissait de desserrer les liens étroits qui unissaient ensemble toutes les parties de ce grand corps et de former, avec les Jésuites espagnols, comme un ordre séparé, moins romain, plus espagnol [5]. L'Inquisition fomenta ce complot, elle en soutint les

1. *Acta Sanctorum Julii*, t. VII.— *De Sancto Ignatio Loyala confessore*, nos 135 à 139.— *Acta antiquissima à L. Consalvo*, cap. v, vi. *Vita altera sancti Ignatii, auctore Ribadeneira*, cap. v.

2 Orlandini. *Historia Societatis Jesu*, pars prima, lib. VI, nos 74 et 75.

3. Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars quinta, lib. VII, nos 86-95.

4. *Id. ib.*, lib. VIII, no 104; lib. IX, nos 190; lib. X. no 145 et 148.

5. *Id. ib.*, pars quarta, lib. V, nos 152-153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auteurs; le gouvernement royal parut le favoriser, jusqu'au jour où le jésuite anglais Persons entretint Philippe II.

En traitant avec Persons de la conquête d'Angleterre, Philippe II comprit, sans doute, le parti qu'il pouvait tirer à l'étranger, soit pour la défense de l'Église, soit pour ses propres desseins, d'une société cosmopolite née dans son royaume et recrutée principalement parmi ses sujets. Ce fut à partir de ce moment que, méfiant et réservé jusque-là à l'égard des Jésuites, il commença de les protéger ouvertement. Désavouée à Madrid par le Roi catholique et déjouée à Rome par l'intègre fermeté d'Aquaviva, la tentative de séparation échoua [1]. Toutefois, pour apaiser les Inquisiteurs, il fallut que la Compagnie de Jésus abandonnât, en Espagne, quelques-uns des privilèges accordés par le Saint-Siège, et qui portaient atteinte à l'autorité du Saint-Office [2]; cette concession n'empêcha pas l'antagonisme de se perpétuer sourdement : on le vit bien au siècle suivant, quand ce Saint-Office s'avisa de censurer les plus doctes Jésuites, les Bollandistes, et de condamner les quatorze premiers volumes de leurs *Acta Sanctorum*, qui venaient de paraître aux applaudissements de toute l'Église [3].

Lorsqu'on rapproche tous ces faits, il devient

1. Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars quinta, lib. IX, n^os^ 168, 172 et 174. — Jouvency, *Historia Societatis Jesu*, pars quinta, lib. XI, n^os^ 47-68.

2. Jouvency, *Historia Societatis Jesu*, pars quinta, lib. II, n° 71.

3. Hefele, *Le cardinal Ximénès*, p. 249. — *Acta Sanctorum. Supplementum. Volumen complectens actaria Octobris et tabulas generales.* — *Ephemerides Sanctorum mensis Junii*, 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manifeste que l'Inquisition espagnole, dans l'Église comme dans l'État, a, pour prévenir la révolte, étouffé la liberté.

Les apologistes de l'Inquisition allèguent, pourtant, que les écrivains les plus illustres de l'Espagne ont vécu sous son empire et n'ont publié leurs ouvrages qu'avec sa permission [1]. Cela est vrai, le génie espagnol, épanoui sous Isabelle, s'est déployé avec éclat sous Charles-Quint et Philippe II [2]. Mais il s'est rapidement desséché. Les plantes vigoureuses gardent leur verdure et portent des fruits, tandis qu'un mal mortel ronge déjà leurs racines. Un fleuve coule encore et réjouit un peu de temps ses rives, après que sa source a commencé de tarir. Il convient de remarquer que les écrivains surveillés de plus près par l'Inquisition, les théologiens, sont précisément ceux qui s'éclipsent les premiers en Espagne. Dès le début du dix-septième siècle, quand Suarez a disparu, quand Molina s'égare dans le dédale de ses thèses périlleuses et subtiles, il ne se rencontre plus aucun grand docteur dans la patrie de Melchior Canno, de Louis de Grenade et de sainte Thérèse. Les auteurs profanes, tels que les poètes dramatiques, exposés de moins près aux poursuites des juges de la foi, gardent plus tard leur inspiration. A côté des Universités qui déclinent, le théâtre prospère avec Cervantès, Lope de Véga, Calderon. Mais ces grands hommes ne laissent pas d'héritiers et, après eux, leur art tombe comme tout le reste. Ainsi, la source la plus élevée du génie espagnol, la science sacrée, est

1. Comte de Maistre, *Lettres sur l'Inquisition.*
2. Canovas del Castillo, *La maison d'Autriche*, p. 874 et 884.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tarie la première : les autres sources, placées à différentes hauteurs, s'épuisent ensuite, et le fleuve s'arrête dans son lit desséché.

Une dernière question reste à résoudre. En retour de tout ce que l'Inquisition a coûté à l'Espagne, que lui a-t-elle valu ? Pour y maintenir l'unité de foi, pour écarter l'imminente invasion du protestantisme, cette institution était-elle nécessaire ? Il est au moins permis d'en douter, et voici pourquoi : en parcourant l'Europe entière, nous avons vu le protestantisme, partout menaçant, s'établir, en définitive, là seulement où l'Église catholique ne se réforme pas et devient ainsi incapable de se défendre. Partout, s'est vérifiée sous nos yeux cette loi historique. Or, en Espagne, l'Église, qui avait eu comme ailleurs besoin d'une réforme, l'avait accomplie, avant l'avènement des novateurs. La reine Isabelle, investie, la première entre tous les souverains, du droit de désigner les évêques, avait, à la différence des autres princes, fait de cette prérogative un religieux usage ; elle avait refusé le siège de Tolède à un bâtard de son mari, pour y porter Ximénès [1] et, jusqu'à la fin de son règne, elle mérita, seule en son siècle, cet éloge qu'elle réservait les dignités ecclésiastiques aux hommes capables de les remplir [2]. On vit, plus tard, au concile de Trente, cet épiscopat espagnol, plus jaloux qu'aucun autre de ses prérogatives, même contre la cour romaine, mais aussi plus attaché aux obligations épiscopales, particulièrement à la résidence, inflexible adversaire des transactions et des

1. Hefele, *Le cardinal Ximénès*. chap. v.
2. Prescott, *Règne de Ferdinand et d'Isabelle*, partie I, chap. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouveautés, ardent promoteur de la réforme ecclésiastique [1].

Au-dessous des évêques, aux autres degrés de la hiérarchie, les abus avaient été pareillement corrigés. Dans un temps où le relâchement s'étalait encore à Rome, sous Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, Ximénès, successivement provincial des Franciscains et primat d'Espagne, avait, d'une main ferme et rude, ramené les monastères à la primitive observance et le clergé séculier à la discipline ecclésiastique [2].

Enfin, la nation même, en donnant durant sept siècles son sang à sa foi, avait mérité d'enfanter des saints, à la suite des héros. Au sortir des champs de bataille, il avait fallu à son ardeur religieuse d'autres efforts, d'autres sacrifices, d'autres prodiges. De là, à côté des anciens monastères qui se réforment, des Instituts nouveaux. De là, sainte Thérèse et saint Ignace, l'une accroissant, au fond de son cloître, l'intensité de la prière, et l'autre lançant, à travers le monde entier, une milice spirituelle, mieux assouplie que toute autre à tous les combats. Le même peuple, dans le même siècle, a donné à l'Église, pour les femmes, l'ordre contemplatif, et, pour les hommes, l'ordre actif par excellence, les Carmélites et les Jésuites. Voilà les vraies gloires et les vraies richesses de l'Espagne catholique au seizième

1. Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, l. II, p. 146-237 ; l. VI, p. 506. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. VI, chap. v et vi ; liv. XVI, chap. iv et vi ; liv. XVIII, chap. xii; liv. XX, chap. x ; liv. XXI, chap. iv.

2. Prescott, *Règne de Ferdinand et d'Isabelle*, partie II, chap. v. — Hefele, *Le cardinal Ximénès*, chap. iv et xiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

siècle, gloires et richesses qu'elle ne doit point à l'Inquisition. Les saints personnages qui les lui donnèrent eurent, presque tous, quelques démêlés avec le Saint-Office. Ils n'ont pas suffi à préserver leur patrie de la décadence. Mais, pour entretenir et perpétuer sa foi dans le déclin de ses forces, leur libre élan, leur libre labeur a, sans doute, été plus efficace que le redoutable tribunal et la terreur inspirée par ses poursuites. Le pouvoir absolu, pesant à la fois sur l'État et sur l'Église, sur les affaires et sur les esprits, a empêché le peuple espagnol de vivre et d'agir ; toutefois, ce peuple a continué de croire, parce qu'aux jours de sa jeunesse, dans la plénitude de son indépendance, il avait cru avec une incomparable énergie.

V

Après l'excès du pouvoir absolu à l'intérieur, nous avons signalé, comme la seconde cause de ruine pour l'Espagne, l'excès des entreprises de conquête et de domination au dehors. Desséchée à sa source, la vie de ce peuple se dépensait au loin, sans limite et sans mesure. Elle devait être bientôt épuisée.

Cantonnés à l'extrémité du continent entre deux mers et les Pyrenées, les Espagnols ne paraissaient point destinés d'abord à se répandre de la sorte. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, il n'y avait pas, dans toute la chrétienté, de nation plus divisée en son propre sein, moins mêlée aux autres peuples. Son unité territoriale se forme et sa puissance exté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rieure s'élèvent, pareillement, tout à coup. Tandis que la monarchie française, mis sept siècles, de Hugues Capet à Louis XIV, à composer la France, l'unité dynastique ne s'opère en Espagne qu'à la suite du mariage de Ferdinand et d'Isabelle, en 1459, et l'unité territoriale se complète vingt ans après, par la prise de Grenade, en 1492. Trop longtemps séparées, trop rapidement réunies, les diverses provinces, « les Royaumes des Espagnes », comme on disait alors, restent mal liées ensemble [1]. La législation qui règle le commerce et l'industrie entretient l'antagonisme des intérêts [2], et les rivalités nationales se perpétuent entre sujets du même roi. Si Philippe II, comme nous l'avons déjà dit, se montre, hors d'Espagne, uniquement Espagnol, en Espagne même, il se resserre dans un cercle plus étroit : il paraît exclusivement Castillan. Les Aragonais, les Catalans s'estiment délaissés et dédaignés par leur prince, à peu près autant que les Flamands ou les Napolitains [3]. Quand les haines entre habitants de la même péninsule ont pour aliment la différence de race ou de foi, elles aboutissent à des expulsions. Les vieux chrétiens chassent les descendants des Juifs et des Maures; ils dépeuplent eux-mêmes, à leur grand détriment, leur propre territoire, et lorsqu'ensuite ces vieux chrétiens restent seuls chez eux, la Castille veut opprimer la Catalogne; la Catalogne, pour échapper au

1. Mignet, *Introduction aux négociations pour la succession d'Espagne.*
2. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe, II.* t. II, p. 154 et s.
3. *Relation de Frédéric Badoaro*, 1557. — Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 66 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joug de la Castille et garder ses privilèges, se donne à la France.

Une armée française peut occuper treize ans, de 1640 à 1653, une province espagnole, avec l'appui de cette province.

Le Portugal, réuni le dernier à la couronne d'Espagne, est traité en pays conquis et perdu sans retour, au bout d'un demi-siècle [1].

Si telles étaient, dans la Péninsule même, les dispositions du peuple et la politique du gouvernement espagnol, comment ce peuple, comment ce gouvernement pouvaient-ils, au loin, régir d'autres peuples? Les Indiens, en Amérique, ont été plus maltraités encore que les Maures en Andalousie; les Flandres et les Deux-Siciles se sont senties opprimées, comme le Portugal. Très capable, par son ardente et opiniâtre vaillance sur les champs de bataille, aussi bien que par sa ténacité fière dans les négociations, d'acquérir les plus grands et les plus riches domaines, l'Espagnol se montrait, ensuite, inhabile à les administrer, à en tirer, en les ménageant, un profit durable, à y prendre racine. De là, tour à tour, la bonne et la mauvaise fortune de cette nation, à partir du jour où ses maîtres commencèrent à l'employer au dehors.

A peine Ferdinand d'Aragon l'avait-il rassemblée sous sa main, qu'il l'avait menée à travers la Méditerranée, jusqu'à Naples. Toutefois, ce fut quand elle tomba en héritage à une race étrangère, à la maison d'Autriche, qu'une carrière vraiment nouvelle

1. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 71 et s., 356 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'ouvrit devant elle et qu'elle se trouva lancée à travers toute l'Europe [1]; sous Charles-Quint, elle devint un instrument de la domination impériale. Après Charles-Quint, le titre d'empereur manquait au roi d'Espagne pour prétendre à la monarchie universelle. Mais Charles-Quint, qui aurait souhaité transmettre sans partage à son fils sa grandeur tout entière, lui avait du moins laissé tout ce qu'il avait pu de ses possessions, notamment tout ce qui enveloppait et menaçait la France, l'héritage de la maison de Bourgogne avec celui des maisons de Castille et d'Aragon, les Pays-Bas, la Franche-Comté, le Milanais et les Deux-Siciles, aussi bien que l'Espagne. Enfin, pour justifier la prétention de tout dominer, à défaut de la suzeraineté impériale à faire prévaloir, Philippe II mit en avant l'unité de culte et de foi à maintenir en Europe. Dans la lutte suscitée par le protestantisme, il se présenta comme le champion de la cause catholique et, confondant partout cette cause avec sa propre ambition, il souleva contre elle l'indépendance nationale.

Nous avons vu cette politique à l'œuvre en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas. Elle a cherché à pénétrer dans les États scandinaves, en Allemagne, et jusqu'en Pologne [2]. Nous allons la retrouver en Italie, et déjà nous avons pu constater que, dans ses entreprises extérieures, Philippe II a échoué.

Il ne faudrait pourtant pas exagérer son échec

1. Canovas del Castillo, *la Maison d'Autriche, Dictionnaire de politique*, p. 834.

2. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 99 et s., et t. II, p. 315 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

immédiat. Philippe II mourut sans avoir laissé diminuer l'étendue de ses possessions. L'acquisition du Portugal balança pour lui la perte de la Hollande. A la paix de Vervins, qui marque le terme de son règne, l'Espagne et la France gardèrent les mêmes frontières qu'avant la guerre. L'échec de Philippe II consista à ne s'être point agrandi. Il resta, jusqu'à sa mort, le premier potentat de l'Europe. Son pouvoir, selon la juste image employée par Voltaire, semblait alors « un grand fleuve rentré dans son lit, après avoir inondé les campagnes [1] ».

Le malheur fut qu'il n'y rentra pas. La politique de Philippe II lui survécut; elle survécut aux ressources de l'Espagne. Pour s'arrêter sur le penchant de la ruine, se renfermer chez soi, et rétablir un État tombé, en ménageant ses forces, il faut qu'un souverain soit ferme et clairvoyant. Il n'y avait pas à attendre tant de vertus des imbéciles successeurs de Philippe II. La race royale, en Espagne, était bien plus dégénérée que la nation, et la politique inaugurée par l'ambition du père fut perpétuée par la faiblesse et l'incapacité des enfants. Tel est le spectacle que nous offre l'Espagne, depuis la mort de Philippe II jusqu'à la mort de Henri IV, de 1598 à 1610.

Philippe II avait cessé de vivre, presque aussitôt après avoir ratifié le traité de Vervins. Avec lui, ce traité, amené, après un échange de succès et de revers, par la lassitude commune des deux partis, et qui d'ailleurs laissait beaucoup de questions en sus-

1. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. 166.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pons, ce traité semblait à peine une trêve : l'inimitié des deux antagonistes ne désarmait pas. Mais avec un nouveau roi il en pouvait être autrement. Le Pape, qui avait grand crédit auprès de Henri IV, pressait vivement les deux puissances catholiques de marcher d'accord [1]. En France, un parti puissant, favorisé par la nouvelle reine Marie de Médicis et représenté par Villeroy, soutenait l'alliance espagnole contre Sully et les protestants [2]. Des projets de mariage entre les deux maisons étaient mis en avant [3]. Pour se résoudre, pour entrer en liaison avec ses anciens ennemis, ou se préparer contre eux à d'autres combats, Henri IV semblait attendre les premières démarches de Philippe III.

Ce prince, ou plutôt le ministre qui le dirigeait, le duc de Lerme, ne méconnaissait pas le besoin de repos qu'avait l'Espagne. Pour soutenir la querelle engagée avec l'Angleterre, Lerme avait, quelque temps, fomenté un soulèvement en Irlande; mais, ce soulèvement étouffé, il traita promptement de la paix [4]. S'il prolongea davantage la lutte contre les Provinces-Unies, il cessa pourtant, en 1609, de contester leur indépendance et conclut une trêve,

1. *Ambassades et négociations du cardinal du Perron*, 1 vol. in-f. Paris, 1623. *Lettres au Roi*, 17 janvier 1596, p. 28, et 2 mai 1606, p. 472. — *Allocution du Pape au Consistoire*, 7 mai 1608, citée par M. de Lacombe. *Henri IV et sa politique*, liv. III, chap. I, *in fine*.

2. Sully, *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, t VI, p. 34, et t. VIII, p. 54.

3. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, 1re partie, 1610, collection Petitot, 1re série, t. L, p. 90, et *Instructions* données à M. de Schomberg en 1617, collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 233.

4. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 285 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ménagée par Henri IV. A plus forte raison, l'Espagne avait-elle lieu de redouter une guerre ouverte avec la France. Aussi ne la voyait-on point débattre ses prétentions contre nous sur un champ de bataille. Mais elle n'y renonçait pas ; elle cherchait des moyens moins hasardeux de les faire valoir. C'est ainsi que Philippe III se prévalut de ses relations plus étroites avec la branche autrichienne de sa maison et des embarras suscités par la succession des empereurs Rodolphe et Matthias, pour intervenir en Allemagne ; il envoya des troupes espagnoles des Pays-Bas sur le Rhin ; mettant à prix le concours sollicité par son cousin, l'archiduc Ferdinand, il réclama la Bohème et la Hongrie et arracha à ce futur empereur la promesse de lui céder l'Alsace. Il lui fallait un parti en Autriche, en Bavière, en Italie, en Angleterre. Pour entretenir ses armées et ses flottes, son trésor était toujours vide ; mais pour acquérir à l'étranger des créatures, il avait des pensions à distribuer, des ducats à répandre à travers toute l'Europe [1]. Vis-à-vis de la France, il tarda trois ans à jurer la paix de Vervins et, durant ce délai, nos marchands étaient maltraités quand ils trafiquaient au delà des Pyrénées [2] ; notre ambassadeur recevait à Madrid des injures dont il fallait demander satisfaction [3]. « La graine jaune des Indes » était semée parmi les Suisses pour les détourner de leur vieille alliance avec nous [4]. Le duc de Savoie était excité à

1. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 270 et s.
2. *Lettres missives*, 28 mai 1601, t. V, p. 416.
3. Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, liv. IV, collection Michaud et Poujoulat, t. XII, p. 162.
4. Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, liv. V, p. 210.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garder par force le marquisat de Saluces et, pour nous tenir tête, il recevait du gouverneur du Milanais des soldats et des subsides[1]. Enfin, le roi d'Espagne fomentait des conjurations et des révoltes dans l'intérieur du royaume. Biron et ses complices étaient d'intelligence avec lui, et un peu plus tard un gentilhomme provençal, Mayrargues, conspirait avec un agent de ce prince, pour lui livrer Marseille[2]. C'était en se heurtant à chaque pas à cette sourde et irréconciliable inimitié qu'Henri IV s'écriait : « Je vois bien que ces gens-là ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils auront moyen de me troubler... Ils me contraindront à des choses où je n'avais point eu dessein. »

Après la découverte du complot de Biron et des promesses que ce conspirateur avait reçues d'Espagne, Henri prenait le Pape à témoin : « Je révère grandement la personne de Votre Sainteté, » écrivait-il à Clément VIII, au mois d'août 1602. « Elle seule nous a procuré et, après Dieu, donné la paix; mais, Très Saint-Père, si nous voulons qu'elle dure, il faut que chacun se contienne, sans empiéter sur l'autrui, rechercher par moyens illicites de s'accroître et avantager au dommage de ses voisins, ni favoriser l'inquiétude et incontinence de ceux qui ne peuvent vivre en repos. Si cela se fait, par qui et comment

1. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin. Paris, Techner, 1860. A M. de Sillery, 14 août 1600, p. 308 et 311.

Collection Michaud et Poujoulat, t. XVI, 1601, 1602

2. Sully, *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, t. IV, p. 32 et 33. — Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 277.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cela se fait, Votre Sainteté le sait, toute la chrétienté le connaît et plusieurs le sentent. Votre Béatitude en est très marrie et fait ce qu'elle peut pour y remédier; mais ses peines, ses prières, ni ses vœux ne produisent en tous lieux mêmes fruits ni mêmes effets. C'est à telle plaie qu'il faut porter les mains et pourvoir, si l'on veut que la paix dure; car, à la longue, la patience des plus modérés tournerait en impatience et fureur [1]. » L'impatience de Henri IV tarda dix ans à éclater.

Jusque-là, pour « se revancher » de son adversaire, il prit le parti d'employer les mêmes armes, de le miner, sans l'attaquer en face [2]. Il poussa loin cette politique de représailles; il s'y laissa engager en des pratiques, que les provocations de l'Espagne expliquent, mais ne justifient pas. Non seulement, en effet, il continua, après une courte interruption, de fournir des soldats et des subsides à son ancienne et constante alliée, la Hollande; non seulement il chercha à soulever à son profit la Navarre et le Roussillon [3], pays dont il prétendait être le légitime souverain; mais de plus, par l'intermédiaire du gouverneur de Béarn, La Force, il noua des relations, jusqu'au cœur de l'Espagne, avec les Morisques opprimés, il entretint parmi eux des agents secrets, qui les encoura-

1. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin. Paris, Techner, 1860, p. 407 et 408.

2. *Lettres missives. Le Roi au connétable*, 28 mai 1601, t. V, p. 416, et *Lettre du Roi à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre*, 10 novembre 1602, citée par M. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 2e partie, p. 843.

3. *Lettre du Roi à La Force*, 27 juillet 1603. — *Mémoires et correspondance de La Force*, t. I, p. 366.

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

geaient à la révolte et travaillaient à mettre de nouveau aux prises les races arabe et chrétienne. Heureusement pour la gloire de Henri IV, ce dessein ne s'accomplit pas. Soit qu'en définitive le Roi répugnât à le poursuivre, soit que la découverte d'un agent de La Force, pris à Valence, et pendu à Madrid, eût éventé la mine, les Morisques, à partir de l'année 1605, cessèrent de compter sur la France ; pour être assistés ils se tournèrent vers leurs coreligionnaires, les Barbaresques et le Grand Seigneur [1].

Quand le gouvernement de Philippe III, pour mettre un terme à une agitation sourde, chassa les Morisques, tout l'odieux de cette mesure retomba sur ce prince. Ni la noblesse espagnole, ni l'Église romaine ne purent en être accusées. Les seigneurs du royaume de Valence avaient pris sous leur patronage la population laborieuse qui cultivait leurs terres et n'épargnèrent, pour la conserver, aucune démarche. Il est vrai que deux archevêques, celui de Tolède, Sandoval, et celui de Valence, Ribera, poussèrent Philippe III à l'expulsion et, au besoin, à l'extermination des Infidèles. Mais, avec une autorité plus haute, le pape Paul V ne cessa de l'en détourner et de le rappeler, par des brefs successifs, à l'humanité. Tout resta inutile ; une race entière fut dépouillée et chassée des terres qu'elle occupait depuis des siècles. Dans le seul royaume de Valence, il y eut cent quarante mille proscrits. On évalue à plus de cinq cent mille, mais on ne peut compter, ceux des autres provinces. Beaucoup

1. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 217, *Correspondance* de 1601 à 1605, p. 349, 365, 375, 378 à 380, 397 à 400.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

périrent de misère et de faim sur les chemins de l'exil. Un plus grand nombre, embarqués sur les vaisseaux espagnols qu'ils surchargeaient, furent noyés, ou firent naufrage à la vue des côtes de Provence [1], et, plus tard, le grand ennemi de la maison d'Autriche, le cardinal de Richelieu, put écrire au début de ses Mémoires : « Cette année 1610 produisit en Espagne le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles fasse mention. [2] »

Ce jugement, qui était celui de toute l'Europe, Richelieu avait alors le droit de le porter au nom de la France, car, en cette conjoncture, notre patrie s'était donné le beau rôle, à l'encontre de sa rivale. Elle n'avait pas ouvert son territoire au mahométisme, qui n'y avait jamais pénétré, et pourtant, elle avait assisté les proscrits. L'ambassadeur de France contribua, avec les principaux seigneurs espagnols, à leur garder l'or et l'argent qu'ils avaient amassés, il usa des privilèges de l'ambassade pour faire sortir d'Espagne des sommes considérables, que ces malheureux étaient venus lui confier et qu'ils purent toucher en France. A ceux qui franchirent les Pyrénées, Henri IV offrit des terres et un bon établissement entre la Garonne et la Dordogne, s'ils voulaient abjurer le mahométisme et vivre en chrétiens, et, s'ils ne voulaient pas, il leur proposa de les transporter dans le lieu qu'ils désigneraient, leur promettant, en tout cas, pleine

1. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 295 à 307. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 2e partie, p. 904 à 909.
2. *Mémoires*, liv. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sécurité pour leurs personnes et ce qui leur restait de biens. Presque tous adoptèrent le second parti. Tandis que leurs frères, jetés sur les navires espagnols, périssaient en foule, victimes de la rapacité et de l'inhumanité des capitaines, ceux qui s'étaient confiés à la France attendaient en paix, près de nos côtes, des vaisseaux capables de les recevoir, étaient embarqués avec précaution par bandes successives, et déposés sains et sauf sur le rivage de Tunis, d'où ils adressèrent leurs remerciements solennels au Roi très chrétien. Ces remerciements, ce ne fut pas Henri IV qui les reçut. Il était déjà mort, quand ils parvinrent à sa cour [1].

Il était mort, au moment de déclarer la guerre à l'Espagne, au moment où son vieux compagnon d'armes, le duc de La Force, s'attendait à franchir les Pyrénées et, s'il faut en croire ce dernier, le Roi serait alors revenu aux desseins jadis abandonnés sur les Morisques : il aurait voulu les employer contre un ennemi qu'il n'avait plus lieu de ménager [2]. Mais cette allégation est peu conforme au refus que fit ce prince de les recevoir sur le territoire français, s'ils ne se convertissaient pas, et de plus, elle est démentie par le principal confident de Henri IV, Sully [3], et par un autre contemporain également bien informé, Fontenay-Mareuil, qui fut ambassadeur de France en Espagne deux ans plus tard, en 1612. Fontenay-Mareuil ajoute que si le

1. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, 1re partie, t. I, p. 309. — Poirson, *Histoire de Henri IV*, 2e partie, p. 910.
2. La Force, *Mémoires*, t. I, p. 220.
3. *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, t. VII, p. 464.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi attendait « quelque secours de ce pays-là, c'était bien plutôt de la noblesse et du peuple de Navarre [1] ».

Mais était-ce vraiment sur les Pyrénées que Henri IV fixait en ce moment ses regards et voulait porter ses coups ? Était-ce en Espagne qu'il prétendait frapper le Roi d'Espagne ? La Force n'a-t-il pas pris ses propres désirs et ses propres projets pour les résolutions du Roi ? Lui-même nous conduit à le penser : car, fort empressé alors à organiser une entreprise qu'il devait conduire, fort occupé plus tard dans ses mémoires à en faire valoir l'importance, il se plaint dans sa correspondance quotidienne que « Sa Majesté le remet de jour en jour », qu'« il ne peut lui parler des préparatifs de guerre » ; il craint que cette guerre « n'aille pas fort avant [2] ».

La vérité est que ce n'est pas du côté où il commandait qu'elle devait être poussée. La politique de Henri IV ne consistait pas à aller chercher Philippe III en Espagne, mais au contraire à l'y renfermer. C'était surtout vers la frontière du Nord qu'il souhaitait agrandir la France ; c'était en Italie qu'il prétendait abattre la prépondérance espagnole.

Quoi qu'il en soit, les plans de campagne, les vastes desseins formés par Henri IV à l'époque où nous

1. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, collection Petitot, 1re série, t. L, p. 32.

Sur la question de savoir si Henri IV, en 1610, voulait se servir des Morisques pour attaquer l'Espagne sur son propre territoire, il faut consulter, d'un côté M. Poirson qui attribue au roi ce projet (*Hist. du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 904 et s.), et d'autre part M. de Lacombe qui le conteste (*Henri IV et sa politique, notes et documents*, p. 484 et s.).

2. *Correspondance de La Force*, t. II, p. 256 à 268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sommes parvenus, disparurent, ensevelis avec lui dans la tombe, et si l'on veut en rechercher aujourd'hui le détail, on est réduit à des conjectures incertaines. Tout ce qu'il est permis d'affirmer d'une manière générale, c'est que jamais entreprise ne fut plus longuement délibérée, plus profondément méditée, plus savamment combinée, à quoi il faut ajouter, que jamais guerre ne faillit s'engager sous un plus petit et plus misérable prétexte. C'est ici l'un des contrastes les plus bizarres de l'histoire. La prépondérance de Bourbon ou d'Autriche, l'indépendance des nations, l'équilibre de l'Europe, tel est l'enjeu de la lutte, et ce qui la fait éclater, c'est la risible passion d'un roi de cinquante ans pour une fille de quinze ans. Le prince de Condé veut dérober aux ardentes poursuites du Roi Charlotte de Montmorency, que le Roi vient de lui faire épouser, il l'emmène hors du royaume, à Bruxelles; le Roi réclame le retour de la Princesse; par ordre de l'Espagne les archiducs qui gouvernent les Pays-Bas le refusent, et la guerre va s'allumer dans toute l'Europe [1].

Trop souvent le libertinage de Henri IV a déguisé, comme sous un masque, son cœur et son génie. Par une étrange ironie du sort, ou plutôt par un châtiment de la Providence, ce masque, qui ne sied plus à sa barbe grise, se colle sur son visage vieilli, dans la dernière conjoncture de sa carrière. Qu'on prête l'oreille à ses doléances, qu'on écoute à ce moment ses griefs, c'est lui-même qui se calomnie; c'est lui qui prend à tâche de travestir son « grand dessein »

1 Il faut voir tout le récit de cette aventure dans l'*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. II, chap. dernier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en dépit et vengeance d'amoureux. Après quoi, au moment de partir pour son armée, il meurt, sans avoir pu même commencer l'expédition ; glorieuse résolution et pitoyable caprice, sagesse et folie, tout est tranché à la fois par le poignard de Ravaillac.

L'avenir devait justifier les projets de Henri IV, et montrer que la France avait des motifs de guerre avec l'Espagne. En effet, comme, après la mort du Roi, nous cessâmes de menacer cette puissance, aussitôt elle redevint menaçante. A la politique jalouse et timide du duc de Lerme, succéda la politique provoquante du duc d'Olivarez. On devait voir, alors, les deux branches de la maison d'Autriche s'unir contre nous, se rapprocher à travers les Alpes, envelopper notre territoire. On devait voir les armées espagnoles se répandre sur nos frontières, les prétentions espagnoles inquiéter ou fatiguer tous les États.

Ce n'est pas qu'en Espagne la décadence se fût arrêtée[1]. La maison royale dépérissait, la noblesse se corrompait dans l'oisiveté, l'ignorance et la licence; les fils dégénérés des plus illustres races ne gardaient d'ardeur que pour l'intrigue, et la plupart se montraient impropres, même au métier des armes. L'impôt qui pesait sur le peuple seul, tandis que la noblesse et le clergé possédaient plus de la moitié des terres, l'impôt, mal réparti, devenait, chaque jour, plus insuffisant pour les dépenses publi-

1. Le tableau de cette décadence a été tracé de main de maître par M. Canovas del Castillo, d'abord dans un ouvrage spécial, ensuite dans son écrit sur la *Maison d'Autriche en Espagne*, § 5 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques, plus écrasant pour le cultivateur. L'État ne subvenait à ses plus pressants besoins, qu'au moyen d'altérations continuelles de la monnaie, au prix d'expédients iniques et ruineux. L'agriculture et le commerce languissaient, l'industrie faisait défaut. Sur un territoire peu fertile, disputé pied à pied et constamment ensanglanté durant huit siècles, la population n'avait jamais été nombreuse; ayant commencé de décroître sous Philippe II, elle ne se releva plus [1].

Malgré tant de causes de ruine, la monarchie espagnole n'en paraissait pas moins, au dehors, imposante et redoutable. Elle était encore capable de longs combats. Ses possessions, mal administrées, restaient les plus considérables et ses troupes, mal payées, les meilleures de l'Europe. Les gouverneurs, les vice-rois, les ambassadeurs qui la représentaient, soit dans ses lointains domaines, soit dans les cours étrangères, paraissaient les plus fiers, les plus arrogants, les plus intraitables personnages qu'on connût alors. Ainsi, ce qu'elle gardait de grandeur et de force se tournait à nuire à autrui, pareille à ces édifices délabrés qui abritent mal ceux qui les habitent, mais étendent au loin leur ombre, et peuvent un jour tout écraser autour d'eux.

1. Sur cette question de la population, il faut voir d'un côté les chiffres précis donnés par M. Weiss (*L'Espagne depuis Philippe II*, t. II, p. 71 et s.) de l'autre ceux que présente M. Canovas del Castillo, d'après Capmany et M. Calmeiro (*La Maison d'Autriche*, p. 878 et 969).

Digitized by Google Origine from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE IV

L'ITALIE.

La Papauté et l'Italie depuis la fin du schisme d'Occident jusqu'au protestantisme. — Tentatives de propagande protestante en Italie. — Mesures repressives contre cette propagande. — Réformes ecclésiastiques et renaissance religieuse à Rome. Grands papes et grands saints. — Politique du Saint-Siège et politique de la France, à l'égard de l'Italie.

I

Après le schisme d'Occident, quand les papes, rentrés à Rome, furent reconnus par toute l'Église, quatre grandes tâches incombèrent à leur autorité restaurée.

S'ils n'étaient plus, comme au temps de Grégoire VII et d'Innocent III, arbitres des États, ils s'estimaient encore gardiens de la chrétienté. Ils devaient veiller à l'intégrité du territoire chrétien, menacé et déjà entamé par l'islamisme; ils devaient de nouveau prêcher la croisade, non plus pour envahir l'Asie, mais pour garantir l'Europe.

Au centre de ce territoire chrétien, ils avaient leur domaine propre à reconquérir; depuis que les papes n'étaient plus suzerains partout, il leur importait plus que jamais d'être rois chez eux. L'exil d'Avi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnon et les déchirements qui en étaient résultés le démontraient par une irrécusable expérience : la sécurité du Saint-Siège à Rome et son indépendance avaient pour condition sa puissance en Italie.

A l'exercice de l'autorité spirituelle étaient attachés de plus grands devoirs. Le moyen âge était fini, la Renaissance approchait. Partout, dans le domaine de la pensée comme sur la face du globe, les hommes travaillaient à se frayer des voies nouvelles. Dans les lettres, dans les arts, comme à travers les mers, ils franchissaient les anciennes limites, ils cherchaient, à l'aventure, des rivages et des trésors inconnus. Il appartenait à la religion qui avait éclairé la barbarie de présider à la civilisation. Les papes avaient à diriger l'esprit humain.

Enfin ils avaient à réformer l'Église. L'Église catholique ne se perpétue qu'en se réformant et se réforme, principalement, par voie d'autorité. Or, qu'avaient pu, qu'avaient tenté longtemps pour la réformer, des papes douteux, objets de préférences ou d'antipathies nationales, clients et créatures des princes, dont leurs prédécesseurs avaient été les arbitres? La défaillance de l'autorité suprême avait accumulé les abus au sein de l'Église, en même temps qu'autour d'elle le progrès des lumières rendait le monde plus transparent et les abus plus visibles. Après la restauration du pouvoir pontifical, différer encore les réformes ecclésiastiques, c'était inévitablement provoquer les révolutions religieuses.

Ces quatre grandes tâches, comment les papes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ont-ils remplies depuis la fin du schisme d'Occident jusqu'à l'avènement du protestantisme ?

Ils n'ont pas manqué à la première. Leur vigilance à signaler le débordement de l'islamisme, leurs efforts pour unir contre lui les princes chrétiens ont survécu à tous les revers, à toutes les défections. Eugène IV a tenté de réconcilier l'Église grecque avec Rome. Constantinople a succombé, pour être restée sourde aux adjurations de Nicolas V. A la suite de ce désastre, Calixte III a soutenu aux frontières de la chrétienté les deux champions qui la défendaient : Hunyade Corvin et Scanderberg. Il s'est épuisé à préparer une croisade [1]. Son successeur, Pie II, a voulu l'entreprendre, il est mort sur le rivage d'Ancône, en attendant les princes chrétiens, conviés à se réunir contre l'ennemi commun. Enfin, après un siècle de défaites, l'héroïque persévérance des papes a gagné, sous Pie V, la bataille de Lépante ; elle a brisé le flot de l'invasion. De Belgrade à Rhodes et jusqu'à Constantinople, tout ce qu'a perdu la chrétienté a été ravi, malgré les avertissements des papes et leurs efforts ; des bords du Danube aux plages de la Méditerranée, tout ce qui a été défendu et gardé l'a été à leur appel et avec leur concours. L'Orient perdu et l'Occident préservé rendent ainsi, devant l'histoire, un égal et double témoignage de la sollicitude pontificale pour l'intégrité de l'Europe.

1. *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, par le docteur Louis Pastor, professeur à l'Université d'Inspruck, traduit de l'allemand par Furey-Raymond, 2 vol. Plon, éditeur. Paris, 1888, t. II, liv. III et liv. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les papes du quinzième siècle ont encore rempli, mais avec moins d'honneur, une autre tâche ; ils ont rangé sous leurs lois l'État pontifical. Cette œuvre politique avait été d'abord une œuvre de justice. Commencée dès le quatorzième siècle, avant le retour d'Avignon, par l'intrépide et magnanime cardinal Albornoz [1], qui ne voulut jamais s'asseoir sur le trône qu'il relevait ; elle avait consisté à délivrer les villes de l'État romain, celles de la Romagne en particulier, de leurs tyrans, à les replacer, tantôt par les négociations, tantôt par les armes, sous la souveraineté du Saint-Siège, en restaurant leurs franchises municipales [2]. Toutefois, cette puissance temporelle, légitime et nécessaire, corrompit bientôt quelques-uns des papes qui l'exercèrent. Ils se montrèrent hommes d'État et même hommes de guerre, plus qu'hommes d'Église. Autour d'eux, l'opinion commune de leur temps et de leur pays ne les détournait pas de cette conduite, loin de là : « Votre Sainteté », écrivait à Innocent VIII le politique réputé le plus sage de toute l'Italie, Laurent de Médicis, « Votre Sainteté est désormais dispensée devant Dieu et devant les hommes de la modestie et de la retenue qu'elle a gardées jusqu'à présent. Maintenant même, ces vertus pourraient paraître blâmables. Un pape occupe dans le monde la place qu'il lui plaît d'y tenir. Mais il n'est pas immortel et il ne dépend pas de lui de rendre sa dignité

1. Machiavel, *Histoire de Florence*, liv. I.

2. César Cantù, *Histoire des Italiens*, traduite par Armand Lacombe. Paris, Firmin Didot, 1861, liv. X, ch. III. — H. de Lèpinois, *le Gouvernement des Papes et la Révolution dans les États de l'Église.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

héréditaire, c'est pourquoi il ne peut considérer comme lui appartenant en propre que les biens et les honneurs qu'il accorde à sa famille [1]. » De tels conseils ne furent que trop suivis. Pour ressembler aux autres princes, les papes prétendirent suppléer à l'hérédité par le népotisme, cherchèrent, parmi leurs proches, les soutiens et les ministres d'un pouvoir toujours environné d'ennemis, et travaillèrent, chacun à leur tour, à élever une famille, en s'appuyant sur elle. Ils avaient à régner au cœur d'un pays florissant et civilisé entre tous, mais divisé, corrompu, disputé entre des étrangers et des aventuriers, livré, plus que tout autre, à la ruse et à la violence. La politique de ce pays entacha la politique romaine; on vit s'étaler, sur la chaire de saint Pierre, tantôt les vertus, tantôt les vices des potentats séculiers, tantôt, avec Jules II, le génie et le patriotisme italiens, tantôt, avec Sixte IV et Alexandre VI, l'astuce et la corruption italiennes, et le ministère ecclésiastique resta dans l'ombre.

Toutefois, le souci de leur pouvoir temporel n'a pas seul occupé les papes de cette époque. Il est encore un autre office qu'on ne peut les accuser d'avoir négligé, ni les louer pleinement d'avoir rempli : ils ont favorisé le nouvel élan de l'esprit humain, mais ils ne l'ont pas dirigé. C'est à Rome que la Renaissance a brillé du plus prompt, du plus vif et du plus immortel éclat. Nulle part, le génie moderne, à son aurore, n'a déployé autant de jeunesse et de fécondité que sous la main de ses vieux instituteurs, et nulle

1. Cité par Ranke, *les Papes romains*, l. I, ch. II, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

part il n'a joui d'abord d'une liberté si grande. Le premier protecteur des lettres et des arts renouvelés a été Nicolas V, un pauvre et docte humaniste, pur de toutes les souillures, épris de toutes les belles pensées de son siècle. Au moment de mourir, Nicolas V a pu se rendre cette justice, que, dans les projets magnifiques formés par lui pour changer la face de Rome, « il n'avait eu pour motif ni l'ambition, ni la vaine gloire ; il s'était proposé pour unique objet d'accroître l'autorité de l'Église romaine et la dignité du Siège apostolique aux yeux de toute la chrétienté. » Des entreprises de ce pape, précurseur de la Renaissance, aucune ne s'est achevée. Il reste pourtant, dans un coin du Vatican, un témoignage inoubliable de son goût pour l'art chrétien : c'est l'oratoire dans lequel il se retirait pour prier et pleurer sur l'Église, c'est la chapelle de Saint-Laurent, œuvre dernière et céleste de son peintre préféré, le bienheureux Angelico [1]. Cet art simple, naïf et pieux, ne fut pas celui qui prévalut sous la Renaissance. Après Nicolas V, le mouvement, commencé sous ses auspices, ne s'arrêta plus, il dépassa toute attente, mais il s'égara. Le profane et le sacré se mêlèrent ensemble : parure et péril du règne de Léon X. La peinture et la poésie ramenèrent le vieil Olympe jusque dans le palais des papes ; la philosophie ne s'éloigna pas seulement des voies battues par la scholastique, elle délaissa l'Évangile, pour retourner à l'école de Platon et des anciens

1. Rio, *De l'Art chrétien*, nouvelle édition, Hachette. Paris, 1861, t. II, ch. VI, *la Renaissance et la Papauté*. — Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, Introduction ; t. II, liv. III, chap. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grecs. Les lettrés, les humanistes, comme on disait alors, semblaient être païens et chrétiens à la fois ; ils ne savaient plus, il oubliaient impunément ce qui est orthodoxe et ce qui ne l'est pas. Ce que la Cour romaine permettait pouvait seul paraître au grand jour; mais durant cette époque confuse et féconde, elle permettait tout. Ainsi, tandis qu'en Allemagne le clergé devenait étranger au progrès de l'esprit humain, tandis qu'en Espagne l'Inquisition se tenait prête à étouffer tout mouvement, il n'y avait à Rome ni oppression ni révolte, mais une liberté poussée jusqu'à la licence.

Enfin les papes du quinzième siècle et ceux du seizième, jusqu'à l'avènement du protestantisme, ont manqué à leur principale obligation : ils n'ont pas accompli la réforme ecclésiastique, et ce mal a infesté jusqu'au bien qu'ils ont pu faire. Pourquoi, en effet, leur pouvoir temporel ne s'est-il point exercé sans scandale? Parce qu'ils ont évité de se réformer eux-mêmes. Autour d'eux, pourquoi la Renaissance, inaugurée sous leur patronage, a-t-elle incliné vers le paganisme? Parce qu'ils n'ont pas réformé l'Église. Entre la fin du grand schisme et le début de la grande hérésie, un répit d'un siècle leur avait été donné pour consolider l'Église ébranlée, et la raffermir en la purifiant. Ce délai fut perdu, des débats stériles opposèrent, les uns aux autres, le chef et les membres : d'un côté, les assemblées de Bâle et de Pise, qui prétendaient opérer, de leur seule autorité, les réformes, n'aboutirent qu'à l'anarchie ; de l'autre, la cour de Rome, qui revendiquait son pouvoir souverain, l'employa à perpétuer les abus. Aussi, parmi les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

meilleurs chrétiens, quelles angoisses, quelle désolation et quelle indignation tour à tour! De cette indignation, qui transportait les âmes encore fidèles, l'Italie fournit à l'histoire le plus célèbre exemple : c'est Jérôme Savonarole, que Luther a proclamé son devancier[1] et que, d'autre part, de pieux catholiques, des saints même, ont vénéré comme un saint [2]. En réalité, Savonarole n'a été ni un hérésiarque, ni un martyr. En dépit de ses emportements contre la cour de Rome, il n'a jamais voulu sortir de l'Église [3], et, malgré l'éclat de son apostolat, ce n'est pas pour la cause de l'Église qu'il a péri sur un bûcher. Tour à tour porté aux nues et traîné aux gémonies par le peuple de Florence, il a été condamné comme séditieux par un parti triomphant, il a succombé dans une lutte politique. Sous un bon pape, ce moine austère, éloquent, enflammé de zèle, aurait été sans doute un réformateur, nouveau saint Dominique sous un nouvel Innocent III : sous Alexandre VI, il ne fut, en définitive, qu'un agitateur effréné et inutile.

Les papes, ayant donc différé d'un siècle et plus la réforme ecclésiastique, donnèrent à la révolution

1. Préface mise par lui aux *Méditations* de Savonarole. — Voy. Bayle, *Dict. critique*, art. *Savonarole*.

2. Notamment sainte Catherine Ricci, saint François de Paule et surtout saint Philippe Néri, enfin le pape Benoît XIV. — Alfonso Capecelatro, dell'Oratorio, Prelato domestico di SS., Sotto Bibliotecario di S. R. Chiesa. *La Vita di S. Filippo Neri* (*Vie de saint Philippe Néri*, 2 vol. Naples, 1879), t. I, liv. II, ch. v. — On sait que Mgr Capecelatro est aujourd'hui cardinal et archevêque de Capoue.

3. C'est ce que reconnaît le récent historien de *la Réforme en Italie*, M. Comba : « Il est pour nous indubitable que Savonarole ne pensa jamais à changer aucun des dogmes de l'Église de Rome. » (*Histoire de la Réforme en Italie*, t. I, p. 478.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

protestante le temps d'éclater et de leur ravir la moitié de l'Europe. La réforme ne s'accomplit qu'après la révolution, qu'elle aurait dû prévenir; mais alors elle arrêta le cours de cette révolution, et dans les contrées qui restèrent fidèles, l'Église se maintint en se régénérant.

L'une de ces contrées fut l'Italie. Plus rapprochée du Saint-Siège, elle avait eu avec lui de plus fréquents démêlés et comme des querelles de ménage. A travers ces querelles, la révolte religieuse avait, à maintes reprises, tenté de se glisser; mais, malgré les luttes du sacerdoce et de l'Empire, la première inquisition avait été, au moyen âge, instituée, d'un commun accord, par les papes et les empereurs, pour extirper d'Italie les ennemis de toute loi et de toute institution chrétienne : manichéens, vaudois, patarins. Dans la lutte contre les hérétiques, cette ancienne inquisition avait eu des martyrs, tels que saint Pierre de Vérone; proportionnant sa vigilance et sa rigueur au péril, tantôt elle avait poursuivi les rebelles dans leurs dernières retraites et sous leurs derniers déguisements, pour les conduire jusqu'au bûcher [1]; tantôt, la contagion écartée, elle s'était laissé oublier et, durant de longs siècles, avait paru en désuétude [2].

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. I; *les Précurseurs*, discours IV et V.

2. Le cardinal Morone, accusé d'hérésie sous le pape Paul IV, en 1557, s'exprimait ainsi dans sa défense : « Il y a bien des années, les choses de la religion allaient en Italie presque sans règle; l'Inquisition n'était pas encore bien établie ni bien vigoureuse; dans chaque endroit, on parlait dogmes, on composait des livres *passim*. Les livres se vendaient partout sans discernement; dans beaucoup de lieux, il n'y avait pas d'inquisiteurs et dans beaucoup d'autres lieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toutefois, pour perpétuer proche de Rome la vie chrétienne, il ne suffisait pas que l'hérésie ne s'y pût enraciner. La terre italienne avait, de plus, enfanté, de siècle en siècle, avec une fécondité singulière, des apôtres et des ascètes; les ordres religieux, Frères Prêcheurs et Frères Mineurs, l'avaient couverte et travaillée de toutes parts; tour à tour, ou plutôt en même temps, florissant, relâché, réformé, poussant des rejetons nouveaux à côté des branches qui se flétrissaient, l'institut monastique avait constamment abrité, à l'ombre du cloître, des âmes ferventes, entretenu, au dehors, la foi populaire. Voilà comment, au-dessous des prélats et des princes, en dépit de leurs scandales, avait pu subsister un peuple chrétien.

Depuis qu'au treizième siècle, saint François et sainte Claire étaient sortis d'Assise; saint Thomas d'Aquin, du royaume de Naples, et saint Bonaventure, d'un bourg de Toscane; chaque province, chaque ville, avait un saint à vénérer parmi ses enfants. Chose digne de remarque : aux époques les plus corrompues, cette végétation surnaturelle ne s'était point arrêtée; durant le grand schisme et les grandes prévarications qui le précédèrent et le suivirent, du début du quatorzième siècle au début du seizième, l'Italie avait compté, à elle seule, autant de saints que tous les autres pays de la chrétienté ensemble [1]. Elle avait vu sortir, tantôt de

les inquisiteurs avaient peu d'autorité; en un mot, il était presque permis et toléré que chacun agît et parlât selon son caprice. » (Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II; *le Concile de Trente*, discours II.)

1. Nous l'avons constaté en consultant les tables des Bollandistes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses plus illustres races, tantôt des plus humbles familles, quelques évêques, comme saint Nicolas à Tolentino, saint André Corsini à Fiesole, saint Bernardin à Sienne, saint Laurent Giustiniani à Venise, saint Antonin à Florence, des femmes, des veuves vouées à la charité et à la pénitence, comme sainte Françoise à Rome; des mystiques, des extatiques, telles que sainte Julienne Falconieri de Florence, sainte Catherine de Bologne, sainte Véronique de Milan, et une autre plus célèbre, la vierge à la fois contemplative et active par excellence, sainte Catherine de Sienne. Enfin, des montagnes de la Calabre était parti, pour prêcher rois et peuples, le fondateur de l'ordre des Minimes, saint François de Paule, et d'un palais de Vicence, le fondateur des Théatins, saint Gaétan de Thiennes. Ainsi, tandis que le désordre et le vice s'étalaient à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et jusqu'au sommet, la vie surnaturelle n'était point éteinte en Italie. Les plaies béantes, qui couvraient le corps de l'Église, semblaient ouvrir passage à l'hérésie; mais une vertu intérieure, une flamme mystérieuse, empêchait le malade de mourir, et, sans suffire encore à le régénérer, le conservait guérissable.

II

Tel était l'état religieux de la Péninsule, quand les

où sont inscrits non seulement les saints canonisés, mais tous les personnages dont la mémoire est entourée, à un titre quelconque, d'une vénération religieuse, dans un lieu quelconque de la chrétienté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouveautés qui se répandaient en Allemagne tentèrent de s'y introduire. Il suffisait qu'elles fussent d'origine germanique, pour convenir mal au génie italien. Quand nous avons eu à retracer les premiers progrès de la Réformation parmi les Allemands, nous avons déjà remarqué que l'antagonisme des deux races avait aidé à la séparation des deux cultes. L'imagination nuageuse, l'humeur indépendante et solitaire des hommes du Nord, contribua à les éloigner de l'Église romaine ; l'imagination vive et brillante, le naturel ouvert et sociable des peuples du Midi, enfin leur besoin d'être gouvernés, les détournait de Luther, de Calvin et de leur révolte. Ce n'est pas qu'en Italie, comme ailleurs, des âmes délicates et généreuses, des esprits raffinés, n'aient ressenti quelque fatigue et quelque dégoût des pratiques extérieures, auxquelles on semblait, à cette époque, réduire toute la religion, et, souhaitant se rapprocher plus directement du Christ même et de sa vie divine, n'aient incliné vers cette doctrine de la justification par la foi seule, qui était alors l'un des fondements de la nouvelle Réforme. Tels parurent la noble et docte amie de Michel-Ange, la veuve du marquis de Pescaire, Vittoria Colonna, et l'élite d'hommes d'Église et d'humanistes qui se réunissait auteur d'elle, peut-être Michel-Ange lui-même, des cardinaux, des légats du Saint-Siège, Contarini, Morone et son académie de Modène, enfin l'Anglais Réginald Pole, réfugié au delà des Alpes pour soustraire sa foi à la tyrannie de Henri VIII. Mais, entre ces spéculations philosophiques, entre ces hardiesses théologiques, qui jouirent longtemps à Rome

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une grande liberté, et la révolte contre l'Église, il y avait un abîme, et cet abîme ne fut franchi en Italie, ni par la multitude, ni par les hommes nés pour la conduire. Les personnages mêmes que nous venons de citer, envoyés à travers l'Europe pour combattre l'hérésie, se montrèrent, à l'heure décisive, ses plus redoutables, ses plus habiles adversaires [1].

Ce n'est pas que cette hérésie, dès ses premiers débuts, n'ait tenté de s'insinuer au delà des Alpes. « Si le peuple d'Italie recevait la vérité, » écrivait Luther, « alors notre cause serait inattaquable [2]. » En 1520, l'année même où le novateur allemand avait été condamné par Léon X, des livres suspects, venus d'Allemagne, avaient été saisis à Venise, et même, sur une place publique de cette ville, au milieu d'un grand concours de peuple, un moine de Ferrare avait un jour, impunément, prêché les nouveautés; surtout il avait « dit du mal du pape et de la cour de Rome [3] ». Venise, par ses relations commerciales avec les peuples les plus divers, semblait destinée à introduire en Italie les doctrines étrangères [4]. Plus séparées du reste du monde, mais plus rapprochées encore des foyers de révolte religieuse, étaient les étroites et profondes vallées, dont le territoire s'enfonçait à tra-

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IV, ch. XIV et XV. — Ranke, *les Papes romains*, liv. II, § 1. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II; *le Concile de Trente*, discours IV et XI.

2. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, t. II, liv. VI, § 6.

3. Marin Sanuto, *Diarii manuscritti*, cités par Cantù, *les Hérétiques italiens*, t. IV, discours II.

4. Th. Mac Crie, *la Réforme en Italie au seizième siècle*, ch. II, p. 102 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vers la chaîne des Alpes. Déjà, en 1525, un moine augustin, Egidio della Porta, entretenait de Côme à Zürich une correspondance avec Zwingle, « l'éminent soldat du Christ, qu'il vénérait comme un père[1] »; en 1526, un carme de Locarno, Balthazar Fontana, s'affiliait pareillement, au delà des monts, à l'Église évangélique [2]. Ces vallées italiennes, qui touchaient à la Suisse, devaient être constamment disputées entre les deux cultes.

Dans l'intérieur de la Péninsule, les premiers, les plus bruyants, les plus violents adversaires de l'Église romaine, furent les soldats luthériens, envoyés par Charles-Quint, pour faire la guerre à Clément VII. Ils avaient pour chef ce vieux Georges Frundberg qui, à la diète de Worms, avait encouragé Luther, en lui frappant amicalement sur l'épaule. Six ans plus tard, et sous la bannière impériale, Frundberg marchait contre Rome à la tête de quinze mille lansquenets, recrutés par lui; il portait à ses côtés un lacet d'or pour étrangler, disait-il, le dernier des papes, et un autre d'argent, destiné aux cardinaux. Lui-même n'eut pas le temps d'accomplir ses menaces. Après qu'il eut rejoint les bandes espagnoles, commandées par le connétable de Bourbon, une maladie mortelle le contraignit d'abandonner l'expédition. Mais bientôt, le sac de Rome, la captivité du Souverain Pontife et du sacré collège, les outrages et les périls, auxquels ils demeurèrent, durant huit mois, exposés, enfin toutes les horreurs sacrilèges, commises par des bandes effrénées et brutales, appri-

1. Cantù, *les Hérétiques italiens*, t. II, discours IV.
2. Mac Crie, *la Réforme en Italie*, ch. II, p. 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rent au monde que le Saint-Siège pouvait être impunément attaqué, bravé, bafoué, jusque dans sa ville, et que l'Empereur ne savait, ou ne voulait plus, le faire respecter par ses propres soldats [1].

Cette leçon funeste, donnée à l'Italie par des excès que Charles-Quint désavouait, par une catastrophe qu'il affectait de déplorer en en profitant, un de ses courtisans, l'Espagnol Jean Valdès, entreprit de la mettre en relief ; il écrivit un dialogue où il incriminait le pape et conviait son maître à le dépouiller sans retour. C'était aller trop loin. Dénoncé sévèrement et combattu, la plume à la main, par un homme qui passa longtemps pour un des plus beaux esprits de l'Italie et qui représentait à ce moment la cour de Rome à Madrid, par Balthasar Castiglione, Jean Valdès prévint les poursuites de l'Inquisition en quittant l'Espagne. Mais il se réfugia dans un autre royaume de Charles-Quint, à Naples, et là, accueilli par le vice-roi, Pierre de Tolède, devenu son secrétaire, il importa le protestantisme : propagande mystérieuse et tenue longtemps cachée. Valdès put passer plusieurs années à Naples, sans être inquiété ; il y mourut en paix, vers 1540. Après sa mort, des livres, où étaient semées, non sans artifice, les nouvelles doctrines, se répandirent à travers l'Italie ; les plus goûtés lui furent attribués, et les Italiens qui professèrent avec le plus d'éclat ces doctrines reconnurent qu'il avait été leur maître [2].

1. Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. I, p. 41 à 43. — Ranke, *les Papes romains*, liv. I, ch. III. — Cantù, *les Hérétiques italiens*, t. II, discours IV. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, t. II, liv. VIII § 8 ; et t. IV, liv. XIII, ch. II.

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours III. — Comba, *Hic-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Déjà, dès 1530, trois ans après le sac de Rome, Clément VII s'était plaint que « la contagion luthérienne menaçait plusieurs portions de la Péninsule », et il en avait signalé le germe parmi les ordres religieux [1].

En effet, les deux principaux disciples de Valdès furent deux moines, nés l'un et l'autre à Sienne : un Capucin, Bernardin Ochin, et un Augustin, Pierre Martyr Vermigli. L'institut des Capucins venait alors de s'établir, comme une réforme dans l'ordre de saint François, et, soit par la pratique plus rigoureuse de la pauvreté, soit par la vive et saisissante simplicité de ses prédications, il était destiné à ranimer la foi et la piété populaires, en même temps que les Jésuites travaillaient et combattaient pour la même foi, parmi les classes policées et lettrées. Ochin parut quelque temps le religieux le plus éloquent, aussi bien que l'un des plus austères, de son ordre. Il en devint le vicaire général. Mais, tandis qu'il prêchait à travers toute l'Italie avide de l'entendre, il avait rencontré, à Naples, Valdès, et, peu à peu, la parole du Capucin devint suspecte. Valdès passa pour avoir quelquefois préparé ses sermons. Sur la dénonciation des Théatins, ordre nouveau et qu'on soupçonnait de rivalité avec les Capucins, la prédication lui fut interdite par le vice-roi et les juges séculiers de Naples. Cette fois, pourtant, il sut se défendre et put remonter assez promptement en chaire. Sa parole retentit, avec plus

toire de la Réforme, t. I, p. 515. — Bayle, *Dictionnaire critique*, art. *Valdès*.

1. Bullar... *Clément VII*. Const. 15 janvier 1530.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'éclat que jamais et toujours avec une singulière hardiesse, au nord comme au midi de la Péninsule.

Pendant qu'il prêchait à Venise, en 1542, son ami Jules Terenziano de Milan, disciple, comme lui, de Valdès, ayant été jeté en prison sur la plainte du nonce, il ne contint pas son indignation; du haut de la chaire, il accusa « la reine des mers de tenir la vérité captive et de refuser la lumière aux aveugles qui l'attendaient ». Terenziano devait s'échapper plus tard et devenir pasteur évangélique dans la Valteline. Ochin fut aussitôt accusé par le nonce, et tenu pour suspect par le gouvernement vénitien. Tel était pourtant l'attrait qu'exerçait son éloquence, qu'on ne put encore le faire taire; les habitants de Venise voulaient l'entendre. Après un silence de trois jours et sous la seule condition de ne point renouveler ses attaques, il reprit et acheva le cours de ses prédications. Après quoi, il se retira paisiblement dans un couvent de son ordre à Vérone. Il y était depuis peu de temps, quand, sur le rapport du nonce qui l'avait vainement poursuivi à Venise, il fut mandé à Rome, pour rendre compte de sa croyance. Il partit. L'invitation était faite par le cardinal Farnèse, avec égards et ménagements; on estimait beaucoup Ochin, on espérait encore le retenir. L'évêque de Vérone, Giberti, un ancien ami de Clément VII, le protégeait; sur sa route, à Bologne, il fut accueilli avec bienveillance par Contarini mourant. Cependant, arrivé à Florence, il n'alla pas plus loin. Il y trouva son compatriote Pierre Martyr Vermigli, grand prédicateur comme lui et, comme lui, soupçonné d'hérésie. Pierre Martyr

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

persuada à Ochin de quitter ouvertement l'Église romaine et de fuir l'Italie. Tous deux s'éloignèrent ensemble et se réfugièrent d'abord en Suisse. Ils errèrent de Genève à Bâle, à Zurich, à Strasbourg, à Augsbourg. Ensemble ils furent appelés en Angleterre après la mort de Henri VIII, pour fournir, à l'Église nouvelle, qu'on édifiait sous Édouard VI, des dogmes et des rites. Ensemble ils reçurent congé de la reine Marie, lorsque, à son avènement, cette princesse rétablit le catholicisme, et ils durent retourner sur le continent [1].

Mais alors, leurs destinées cessèrent d'être pareilles. Pierre Martyr, qui avait eu une part plus considérable que son compagnon à l'établissement ecclésiastique d'Édouard VI, et qui semble avoir gardé toujours un esprit plus ferme, resta, comme le dit Bossuet [2], « un pur zwinglien. » Entre tous les fondateurs d'Églises nouvelles, Zwingle paraissait à cette époque le plus hardi et le moins étroit; Pierre Martyr ne le dépassa pas, il travailla constamment à accorder entre elles les diverses confessions protestantes et, une fois fixé dans la patrie de Zwingle, à Zurich, il y demeura, il y mourut. Il ne s'en éloigna un instant que pour assister Théodore de Bèze au colloque de Poissy, et là, il s'efforça de gagner la reine Catherine de Médicis, qu'il put entretenir dans leur commune langue maternelle.

Ochin, au contraire, ne cessa d'errer, de pays en pays et de doctrine en doctrine, partout renié et

1. Sleidan, *Histoire de l'état de la religion*, etc., liv. XIX et XXV, p. 607 et 818.
2. *Histoire des Variations*, liv. VII, chap. LXXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maudit par ses nouveaux coreligionnaires, et promenant sans repos, d'un bout à l'autre de l'Europe, le doute douloureux qui consumait son âme. Il ne se contenta pas, comme tous les novateurs de ce siècle, de se déchaîner contre les papes et l'Église romaine, de contester le mérite des bonnes œuvres et la vertu du sacrifice de la messe, d'attaquer le culte des saints, les vœux religieux, le célibat ecclésiastique, il alla plus loin, il en vint à ébranler le fondement de la foi et celui de la morale chrétienne : le dogme de la divinité de Jésus-Christ et le précepte de l'unité du mariage [1]. Bullinger le fit bannir de Zurich, sans même l'admettre à se défendre. « Bullinger est-il donc pape à Zurich? » s'écria-t-il alors avec amertume. Bâle et Mulhouse le repoussèrent comme Zurich. Il se sauva jusqu'en Pologne, et là, sous le coup des poursuites qui l'avaient partout atteint, sous le poids des menaces toujours suspendues sur sa tête, il soutint une thèse, condamnée, en ce siècle, par les protestants comme par les catholiques : dans un dialogue dédié au roi Sigismond, il prétendit que l'hérésie ne devait pas être punie de mort. Chose digne de remarque, ce fut au sein de l'Église romaine, entre le pape Pie IV et le cardinal Morone, qu'il imagina d'établir ce dialogue; Pie IV, faisant l'apologie de l'Inquisition,

1. Le plus récent historien d'Ochin, M. Benrath, prétend qu'Ochin n'a attaqué ni ce dogme ni ce précepte, et se prévaut, pour le soutenir, de la forme habituelle des écrits d'Ochin. Ce sont des dialogues où le *pour* et le *contre* sont présentés tour à tour, sans que l'auteur laisse clairement pénétrer sa pensée personnelle. Mais, du moins, M. Benrath ne peut nier qu'Ochin n'ait mis en doute les croyances que ses nouveaux coreligionnaires l'ont accusé d'avoir nié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en vigueur sous son règne, et Morone, réclamant, au nom de Jésus-Christ, mansuétude et pardon pour les brebis égarées. Malgré cet appel à la tolérance, la Pologne ne fut pas plus hospitalière à Ochin que le reste de l'Europe ; les accusations de Théodore de Bèze et celles du cardinal Borromée vinrent en même temps l'y chercher ; l'un et l'autre engagèrent leurs Églises respectives à le chasser. Réduit à fuir encore devant cette double et lointaine poursuite [1], Ochin alla se cacher en Moravie, et, après y avoir vu mourir de la peste trois de ses enfants, il y mourut misérablement lui-même, vers 1564 [2].

A la suite de ces deux moines, l'Église italienne compta une autre défection éclatante, celle d'un évêque : Pierre-Paul Vergerio. Cet évêque, longtemps étranger au sacerdoce, était un légiste et un politique, bien plus qu'un homme d'Église. Envoyé en Allemagne pour entrer en pourparlers avec les princes protestants et les amener au concile, il avait reçu l'évêché de Capo d'Istria, en récompense de services plus diplomatiques que religieux. Ce n'était pas impunément pour lui-même qu'il les avait rendus. En essayant de transiger avec les ennemis de l'Église romaine, il s'était peu à peu détaché d'elle ; quand le pape, au lieu de lui accorder la pourpre qu'il attendait, commença de le tenir pour suspect, il se trouva prêt à entrer dans le parti avec lequel il venait de négocier. Mais alors, il ne rencontra autour de lui per-

1, Comte Valérian Krasinski, *Esquisse historique*, t. I, p 323.

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours VII et VIII. — Benrath, *Bernardin Ochin*, passim. — Bayle, *Dictionnaire critique*, art. *Ochin*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sonne pour le suivre, si ce n'est un de ses frères qui mourut vers ce temps-là; son propre peuple, les habitants de Capo d'Istria, excités par un inquisiteur, le chassèrent. Repoussé du concile de Trente, où il se hasarda à paraître, bien que déjà taxé d'hérésie, il put s'éloigner de Trente librement; mais bientôt, déposé de son siège et réduit à fuir l'Italie, il dut, comme ses compatriotes entrés avant lui dans la même voie, errer à l'étranger. Les Grisons lui donnèrent d'abord asile. Un ambassadeur de France en Suisse le prit à son service, à un moment où Henri II, allié à la ligue protestante de Smalkalde et redoutant la prépondérance autrichienne dans le concile, voulait détourner les Suisses de s'y rendre [1]. Plus tard, cet ancien nonce pontifical, après avoir passé quelque temps en Pologne, vint terminer sa carrière, sous la protection d'un prince luthérien, Christophe de Wurtemberg, dans le pays même où il avait jadis représenté le Saint-Siège, en Allemagne. On rapporte que le spectacle effrayant de son agonie désespérée convertit à la foi catholique le médecin qui le soignait, le célèbre Glaber.

A quelle confession protestante appartenait alors Vergerio ? Il est malaisé de le déterminer; car, au témoignage de ses nouveaux coreligionnaires, il avait l'esprit vacillant et peu de doctrine. Mais il excellait à attaquer l'Église qu'il avait quittée. En homme qui avait été « quelque temps versé dans les matières papistiques », ainsi qu'il prenait soin lui-même de le rappeler [2], il connaissait bien les abus

1. De Thou, *Histoire*, liv. VIII, § 3.
2. Lettre au duc Albert de Prusse, datée de Tubingue, 15 mars 1561, et citée par Cantù. (*Les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 455.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avaient souillé la cour de Rome; il savait extraire des écrivains catholiques et mettre en relief les histoires capables de la discréditer, la fable de la papesse Jeanne, par exemple [1] : particulièrement ardent et amer contre le concile de Trente, qui l'avait écarté, et contre le pape Paul III, qui l'avait déposé, médiocre et languissant dans ses ouvrages d'exégèse, redoutable dans ses nombreux pamphlets [2], et, comme l'a dit Paolo Sarpi [3], « mordant sur tout ce qu'il pouvait [4] ».

L'Italie fournit au protestantisme un autre pamphlétaire : Celio Curione. Celui-là n'était pas homme d'Église, mais humaniste. Issu d'une noble famille du Piémont, il avait connu les livres des novateurs et goûté leurs doctrines, tandis qu'il étudiait à l'Université de Turin, et dès ce moment, il voua à leur cause un esprit ingénieux, plein de finesse et de malice, une humeur enjouée et intrépide, une plume, enfin, mieux disposée à combattre Rome, qu'à se régler sur les enseignements de Wittenberg ou de Genève. Le principal de ses ouvrages religieux sou-

1. Le P. Ch. de Smedt, bollandiste, a établi, après le professeur Dœllinger, que cette écœurante histoire, d'une complète fausseté, a été propagée par des écrivains très catholiques, dominicains ou franciscains, admise par des cardinaux, tels que Torquemada, et même par un pape, Adrien VI. (*Principes de critique historique*, ch. XI.) C'est donc à des écrivains orthodoxes, mais sans critique, que Vergerio l'a empruntée, pour en faire le thème d'un de ses principaux libelles.

2. M. Cantù a publié la longue et curieuse liste de ces pamphlets jadis très répandus, aujourd'hui introuvables. (*Les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 450-454.)

3. *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII, p. 718.

4. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours X. — Bayle, *Dictionnaire critique*, art. *Vergerio*. — Voy. aussi Sleidan, *De l'état de la religion et de la république*, liv. XXI, p. 660. — Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. I, liv. II. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. III, ch. XVIII; liv. VI, ch. XIII; liv. XV, ch. X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tient que le nombre des prédestinés l'emporte de beaucoup sur celui des réprouvés : thèse bien opposée aux sombres et rigoureux sentiments de Calvin et de la plupart des réformés. Mais les lettres humaines, l'étude des langues antiques occupaient Curione tout autrement que la théologie, et c'était principalement par des dialogues satiriques, par des pasquinades, comme lui-même les appelait, qu'il servait son parti ; c'était aussi par l'éclat que jetait sa renommée d'érudition. Toujours hardi à braver les poursuites et, quand il était saisi, adroit à s'échapper de prison, il put, en dépit de ses opinions hétérodoxes, obtenir une chaire de rhétorique à Pavie, l'occuper trois ans, sous la garde des étudiants, résolus à le défendre ; quand il l'eut perdue, en retrouver une autre à Lucques et prolonger sa résidence en Italie. Toutefois, dans cette petite république de Lucques, les plaintes et les accusations du Saint-Siège le poursuivirent ; comme les autres Italiens devenus les champions du protestantisme, il dut enfin abandonner sa patrie et se réfugier en Suisse. La ville de Bâle l'accueillit avec sa famille, il y continua pendant vingt-trois ans un enseignement très estimé des lettrés et y acheva sa carrière [1].

Ce qui avait quelque temps préservé Curione de l'exil, ce qui l'avait notamment accrédité à Lucques, c'était la protection d'une princesse savante et lettrée, Renée de France, duchesse de Ferrare. Plus d'une noble dame, en Italie, s'associait alors aux recherches des beaux esprits et les réunissait autour

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours XII. — De Thou, *Histoire*, liv. XLVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'elle, pour les entendre ou s'en faire écouter ; plus d'une se laissa séduire par les novateurs. La duchesse de Ferrare, fille de notre roi Louis XII et d'Anne de Bretagne, avait apporté, de la cour de François Ier, le goût des lettres, qu'elle trouvait florissantes dans la patrie de l'Arioste, et l'inclination aux nouveautés. Très hospitalière aux Français, quels qu'ils fussent, qui passaient dans son duché, elle donna asile à des proscrits illustres à divers titres, au poète Marot, à Mme de Soubise et à ses enfants, à Calvin lui-même, qui la vit peu de temps, mais assez pour la gagner à sa cause, et correspondit, tant qu'il vécut, avec elle. Ainsi, tandis que des courtisans et des soldats de l'Empereur, un ministre du Pape, avaient introduit en Italie la Réformation allemande, une fille de France y faisait pénétrer la Réformation française, et menaçait d'établir un nid d'hérétiques dans une principauté qui relevait du Saint-Siège. Les Souverains Pontifes ne fermèrent pas les yeux à ce péril ; à plusieurs reprises, ils le signalèrent à leurs inquisiteurs, aux magistrats de Ferrare, au duc lui-même. Le mari de Renée de France, Hercule d'Est, IIe du nom, à travers le désordre de ses mœurs, le faste et la dépravation de sa cour, répugnait aux « fantaisies hérétiques [1] », et surtout il redoutait de brouiller sa maison avec le Saint-Siège et les princes catholiques. Il ne se contenta pas de bannir, comme « charlatans et ribauds », les étrangers qu'avait accueillis sa femme ; tandis que la conversion de cette princesse était tentée par les

1. Mac Cree, *la Réforme en Italie*, p. 86 et 238.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus saints, les plus habiles Jésuites, il se concerta à son sujet avec le chef de la maison de France, le roi Henri II [1]; à l'instigation de celui-ci, il la relégua, loin de la cour de Ferrare, dans un château solitaire, et la sépara de ses enfants.

Il était déjà trop tard; la duchesse Renée avait donné pour compagne à ses filles la fille d'un professeur de belles-lettres, Olympia Morata. Cette jeune et docte personne, imbue des nouvelles opinions, endoctrina si bien sa princesse [2] que, mariée, plus tard, en France, au duc de Guise, Anne d'Est resta favorable aux huguenots, jusqu'au jour où ils assassinèrent son mari. Il fallut le coup de pistolet de Poltrot, pour la détacher de leur cause.

Quant à la duchesse Renée, le traitement rigoureux qui lui était infligé, la soif de revoir ses enfants, peut-être aussi quelques restes de vieille foi, que Calvin ne parvenait point à extirper de son âme (leur correspondance l'atteste), quelque attache au culte des saints et à d'autres pratiques de sa jeunesse, lui arrachèrent une rétractation équivoque, dont un Jésuite de Ferrare se contenta, pour l'admettre aux sacrements. Elle recouvra ses enfants, son mari lui rendit ses bonnes grâces et lui laissa, par testament, un établissement dans le duché de Ferrare, sous la condition qu'elle y vivrait « en bonne catholique ». Mais, lorsqu'elle fut devenue veuve, la condition ne se trouva pas remplie;

1. Lettre du duc au roi, 27 mars 1554. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 356 et suiv.

2. *Olympia Morata : Épisode de la Renaissance en Italie*, par Jules Bonnet, 1 vol. in-12. Paris, 1864.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle se montra de nouveau huguenote. Le pape Pie IV s'en plaignit à son fils, qui était allé à Rome lui faire hommage, et à peine installé, le nouveau duc mit sa mère en demeure d'abjurer ou de partir. Elle partit. Une suite de trois cents personnes l'accompagna en France, dans le château de Montargis, qu'elle possédait en apanage. C'est en France qu'elle devait, parmi les guerres civiles, donner asile à ses coreligionnaires, invoquant fièrement, pour les abriter envers et contre tous, et en particulier contre les troupes de son gendre, François de Guise, sa qualité de fille de roi [1]. C'est en France qu'elle reçut de Calvin cet éloge qu'elle avait été « comme une mère nourricière des pauvres fidèles, des chassés qui ne savaient où se retirer, et que pour eux son château était devenu comme un Hôtel-Dieu [2] ». Elle y mourut, sans avoir revu Ferrare et l'Italie [3].

Les classes les plus cultivées de l'Italie, moines, prélats, humanistes et nobles dames, avaient donc fourni quelques coryphées au protestantisme; et ce qui avait distingué ces races Italiens entre tous les réformateurs, c'était leur audace d'esprit, leur promptitude à rejeter les articles de foi, encore admis par les premiers novateurs, leur indépendance. Est-ce parce qu'ils avaient eu besoin d'un plus violent effort pour rompre avec les traditions de leur race qu'ils étaient emportés plus loin ? Les Italiens sont-ils naturellement rebelles à toute discipline religieuse, dès qu'ils échap-

1. De Thou, *Histoire*, liv. XXX.
2. Lettre du 20 mai 1563.
3. Brantôme, *Dames illustres*, discours VI, art. 5. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pent à l'Église romaine, ou papistes ou libres penseurs, comme l'a dit plus d'un historien protestant[1]? Le paganisme philosophique de la Renaissance inspirait-il ceux d'entre eux qui prétendaient épurer le culte chrétien? Quoi qu'il en puisse être, on les vit : tantôt choisir entre les diverses confessions protestantes celle qui effaçait le plus de mystères et de dogmes, tantôt ne se fixer dans aucune, tantôt enfin en présenter une à leur tour, qui dépassâ toutes les autres en négation.

Le seizième siècle n'était pas achevé, les nouveaux docteurs s'accordaient encore à chercher dans les livres saints la règle de leur foi; mais chacun interprétant les livres saints selon son propre sens, le libre examen était poussé à des conséquences extrêmes, et l'on entendit rejeter le premier des dogmes chrétiens, la divinité de Jésus-Christ, comme n'étant point contenu dans le texte de l'Écriture. Pour avoir avancé cette proposition, inouïe depuis Arius, Michel Servet avait été brûlé à Genève par Calvin. Il était réservé à des Italiens de l'ériger en doctrine, et de lui donner leur nom. Nous avons déjà dit qu'un Siennois, Bernardin Ochin, l'avait introduite dans ses derniers écrits, mais sans se faire écouter. Plus tard, deux autres Siennois, l'oncle et le neveu, Lélio et Faust Socin, la recueillirent, secrètement professée dans des conciliabules qui se tenaient à Vicence, se l'approprièrent et, d'abord réfugiés en Suisse, la dissimulèrent à l'œil pénétrant de Calvin, pour la porter et la prêcher ouvertement en

1. Notamment, M. Comba, *Histoire de la Réforme en Italie*, ch. v, § 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pologne [1]. Là ils lui gagnèrent des adeptes : les sociniens composèrent une nouvelle Église, anathématisée et persécutée par les autres Églises réformées [2], mais qui se vantait d'être « le plein jour de la Réforme dont les autres sectes n'étaient que l'ébauche et l'aurore [3] ». Voilà donc l'œuvre propre des Italiens dans le protestantisme; des Allemands, des Français ou des Suisses ont donné carrière à la nouvelle religion, eux l'ont amenée jusqu'à son dernier terme, jusqu'au rationalisme.

Mais cette œuvre, ce n'est pas en Italie qu'ils devaient l'accomplir. Leur témérité même indique que, chez eux, ils se sentaient seuls et repoussés. L'Italie, divisée en un grand nombre de petits États et soumise à des gouvernements faibles, pour la plupart, l'Italie n'avait ni même régime ni même mœurs que l'Espagne, et pourtant, pas plus en Italie qu'en Espagne, la Réformation n'a pu trouver un abri. Quand un Espagnol cessait d'être catholique, poursuivi et maudit par le peuple, enfermé ou brûlé par les inquisiteurs royaux, il disparaissait. Quand un Italien voulait devenir protestant, d'ordinaire il émigrait. Les simples réformés de ce pays n'avaient pas besoin de chercher refuge aussi loin que les réformateurs, les disciples suivaient rarement jusqu'au bout les maîtres qui les avaient mis en mouvement; sans aller jusqu'en Pologne avec Ochin et les Socins, ils s'arrêtaient habituellement en Suisse, et

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours VIII.
2. Krasinski, *Esquisse historique*, t. I, partie II, ch. VII; et t. II, ch. XIV.
3. Georges Schornan, cité par Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. XV, ch. CXXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'en tenaient à la confession de Zwingle ou de Calvin. Là, leurs nouveaux coreligionnaires se plaignaient parfois de leur esprit inquiet, querelleur et indiscipliné [1]. Cependant, ces plaintes n'empêchèrent pas que les Italiens réformés se fixassent de l'autre côté des Alpes et, tout d'abord, dans les vallées qui unissent la Suisse à l'Italie. Les Grisons, déjà tout entiers protestants, leur offrirent un asile pauvre, mais assuré [2].

Parmi ceux qui se retirèrent dans cet obscur asile, on citait une grande dame napolitaine, femme d'un gouverneur de Plaisance, Isabella Manricha; elle avait fui son mari et ses enfants pour pratiquer librement le nouveau culte [3]. Zurich reçut plus de cent habitants de Locarno, bannis avec leur famille [4]. A Bâle, Celio Curione accueillit ses compatriotes [5]. Quelques-uns d'entre eux descendirent le Rhin, jusqu'à la ville libre de Strasbourg. Olympia Morata alla rejoindre, à Schwienfurt et à Heidelberg, un médecin qu'elle avait aimé et épousé à Ferrare. De toutes ces colonies, la plus considérable fut celle qui s'établit à Genève. Sous la dictature de Calvin, Genève n'appartenait plus à ses anciens habitants, elle était devenue le domaine des émigrés. Beaucoup moins nombreuse que l'émigration française, l'émi-

1. Cornander, archiprêtre de Coire et l'un des premiers apôtres du protestantisme chez les Grisons, cité par Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 190.

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours XII; et t. IV, discours IV.

3. Jules Bonnet, *Nouveaux récits du seizième siècle*, p. 186.

4. M. Cantù a donné la liste de ces bannis (*les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours XII. Notes et éclaircissements).

5. Cantù, *Ibid.*, t. II, discours XII; et t. III, discours XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gration italienne eut d'abord à sa tête « un homme de maison ancienne et de haut parentage, florissant en honneur et en bien, qui avait volontairement abandonné le lieu de sa naissance, laissé sa seigneurie, un pays fertile et plaisant, grand et riche patrimoine, père, femme, parents et alliés », pour vivre « frugalement selon la façon du commun peuple [1] ». C'est ainsi que Calvin signalait à la vénération de ses disciples le marquis de Vico, héritier de la puissante maison des Caraccioli de Naples, ancien chambellan de l'empereur Charles-Quint et neveu du pape Paul IV, qu'avaient touché les prédications de Pierre Martyr. Afin de devenir un homme entièrement nouveau, le marquis se décida même à divorcer. Comme sa femme, une noble Italienne, qui d'ailleurs l'aimait tendrement, refusait « de vivre avec lui tant qu'il persisterait dans ses damnables opinions », le conseil de Genève l'autorisa à contracter un nouveau mariage, et il épousa une bourgeoise de Rouen, qui était veuve et retirée, comme lui, à Genève pour cause de religion. Sous les auspices de ce personnage, les Italiens formèrent à Genève une Église particulière, qui garda sa langue, eut son temple et son pasteur [2]. Aujourd'hui encore, la ville de Calvin a conservé trace de l'émigration italienne, soit dans les noms de plusieurs vieilles familles, soit dans l'architecture de quelques ieilles demeures.

1. Commentaires de la première épître de saint Paul aux Corinthiens.

2. Jules Bonnet, *Nouveaux récits du seizième siècle. Le marquis de Vico.* — Caulû, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours VI, VII et XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

Le centre de l'Église catholique n'était donc pas entièrement préservé de la contagion protestante. Des protestants pouvaient surgir en Italie, mais ils n'y pouvaient demeurer. La Réformation italienne n'a eu cours qu'à l'étranger ; pour la connaître, il nous a fallu, dès sa naissance, la suivre en émigration.

Nous avons attribué cette émigration à l'éloignement spontané de la nation pour les nouveautés religieuses, et telle en fut la cause première et principale. Toutefois, nous ne devons pas méconnaître les mesures prises par les gouvernements contre les novateurs ; il faut en déterminer la portée.

L'Italie ne fut jamais soumise au régime de l'Espagne. Le roi d'Espagne possédait pourtant les deux extrémités de cette péninsule, le royaume de Naples et le Milanais. Mais, en établissant la maison d'Aragon à Naples, Gonzalve de Cordoue avait promis aux habitants que le tribunal particulier à l'Espagne et déjà redouté au loin, l'Inquisition royale, n'y serait jamais institué, et, malgré cette promesse, le roi Ferdinand ayant, un peu plus tard, envoyé quelques inquisiteurs pour rechercher les Arabes ou les Juifs faussement convertis, les *Maranos*, ces inquisiteurs furent si mal reçus, qu'ils durent repartir sans avoir exercé juridiction. La Réformation n'était pas encore survenue. Quand elle eut germé jusqu'en ce pays et que Charles-Quint, qui s'y trouvait alors, eut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendu un édit sévère pour arrêter la contagion, le vice-roi, Pierre de Tolède, qui l'avait réchauffée, sans le savoir, en accueillant Jean Valdès, ne se contenta pas de brûler des livres et de fermer des académies : pour découvrir et frapper les hérétiques en personne, il n'imagina rien de plus efficace que l'Inquisition espagnole. On ajoute qu'il comptait de plus sur cette institution, pour dompter la noblesse, comme en Espagne. Mais dès qu'il tenta de l'établir, en 1547, noblesse et peuple se révoltèrent. Pour échapper à l'Inquisition espagnole, les Napolitains parlaient déjà de se donner au pape. Le pape Paul III, qui travaillait alors à la paix de l'Europe, n'avait garde d'entrer lui-même en lutte contre Charles-Quint, pour s'agrandir. Il engagea les Napolitains à se réconcilier avec leur maître, dont les troupes, d'abord tenues en échec, avaient reçu du renfort et reprenaient l'avantage. Parmi les députés envoyés dans ce but à la cour impériale, figurait le prévôt des Théatins, Paul d'Arezzo, qui devait plus tard devenir archevêque de Naples, et mérita d'être béatifié. Charles-Quint ne se plia pas sans peine à traiter avec une ville rebelle ; mais enfin, il décida à la fois de châtier la révolte, en proscrivant ses chefs (l'un d'eux qui se laissa prendre fut décapité), et de l'apaiser, en renonçant à l'établissement de son inquisition. Un manuscrit espagnol lui fait dire : « J'aime mieux le royaume sans l'Inquisition, que l'Inquisition sans le royaume ; » parole très conforme à son caractère et qui n'aurait pu être attribuée à Philippe II.

Philippe II, cependant, ne réussit pas mieux que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son père, lorsque, quinze ans plus tard, il voulut introduire à Milan l'institution que Naples avait rejetée. Les Milanais ne se révoltèrent pas; pour soutenir leurs réclamations, ils eurent recours au concile encore réuni à Trente, à leur compatriote le pape Pie IV, et à leur archevêque, Charles Borromée. Ils intéressèrent à leur cause tous les prélats italiens, menacés de dépendre du nouveau tribunal; ils représentèrent « qu'une si rigoureuse inquisition ruinerait leur province en multipliant les confiscations, et préjudicierait au Saint-Siège, en assujettissant les évêques au prince séculier[1] ». Ils se firent écouter. Le duc de Sesto, gouverneur de Milan, recula devant l'opposition que soulevait l'entreprise : elle resta abandonnée.

Telles furent les répugnances nationales qui, malgré les rois d'Espagne, écartèrent de la Péninsule italienne l'Inquisition espagnole [2]. Elle ne réussit à pénétrer que dans les îles : en Sardaigne et en Sicile. En Sardaigne, elle paraît s'être introduite sans grande peine et n'avoir pas eu occasion de s'exercer contre les hérétiques [3]. En Sicile, elle fut employée d'abord contre les Juifs ; plus tard, le peuple, ennemi de toute nouveauté, la soutint dans ses premières poursuites contre les protestants, et peu à peu elle se rendit supérieure à toute autre puissance, au point d'excommunier la haute cour de jus-

1. Cité par Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 359.

2. Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. III, p. 253, et liv. VIII p. 731. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. X, ch. I; et liv. XXII, ch. VIII. — Paramo, *De origine et progressu sancti officii*. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours I et X.

3. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 172; et t. V, p. 121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tice et l'archevêque même ; en 1602, le gouverneur fut obligé de faire marcher des troupes, pour se rendre maître du palais, où s'étaient fortifiés les inquisiteurs. Cependant, si la recherche des hérétiques était active et rigoureuse en Sicile, les exécutions, du moins, étaient rares. Il faut arriver jusqu'au milieu du dix-septième siècle pour rencontrer dans cette île un *auto-da-fé :* en 1641, un calviniste français, un musulman baptisé et relaps, et un moine augustin, qui se faisait passer pour le Messie, y furent brûlés vifs.

A défaut de l'Inquisition espagnole, l'Italie eut la sienne, l'Inquisition romaine. Instituée au douzième siècle pour extirper le manichéisme et tombée en désuétude, cette magistrature fut restaurée pour combattre le protestantisme, mais seulement vingt ans après qu'il était né, en 1542. Au début des nouvelles doctrines, les papes n'imaginèrent point avoir à les combattre si près d'eux. Léon X eut quelque peine à apercevoir le danger, même en Allemagne, et ne le vit jamais ailleurs : aux yeux d'Adrien VI, le mal de l'Italie consistait tout entier dans la corruption des mœurs, jusqu'au sein de l'Église, et dans la philosophie païenne et mondaine de la Renaissance. Le premier cri d'alarme signalant « la peste luthérienne » dans cette contrée, notamment dans les monastères, fut poussé, nous l'avons dit, par Clément VII, en 1530. Mais il n'était pas dans la destinée de ce pape de conjurer les périls qu'il savait signaler. Il ne réussit pas mieux à réprimer l'hérésie qu'à reformer l'Église. Par lui, les anciens inquisiteurs pontificaux, moines domini-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cains, dont l'autorité sommeillait, furent engagés à procéder, au besoin, contre les moines des autres ordres : il accrut leur pouvoir, il n'augmenta guère leur activité.

Il en fut autrement sous Paul III. Ce pontife, qui passa pour avoir demandé au roi François Ier la grâce des hérétiques, qui engagea les cantons catholiques de la Suisse à la paix avec les cantons protestants, et ne s'associa lui-même qu'à contre-cœur à la guerre de l'empereur Charles-Quint contre la ligue luthérienne de Smalkade, ce pontife, qui devait régénérer l'Église en rassemblant le concile de Trente, ne paraissait pas compter sur la force pour faire reculer l'hérésie en Europe. Mais, en Italie, il s'agissait d'empêcher qu'elle avançât, et le pape était environné d'hommes résolus à l'arrêter à tout prix. Le plus sévère, le plus impétueux, le plus intraitable de ces hommes, qui venait de fonder, avec saint Gaëtan de Thiennes, l'ordre des Théatins, le cardinal Jean-Pierre Caraffa décida Paul III à relever la vieille inquisition pontificale. Une congrégation, composée de six cardinaux et assistée par d'habiles et zélés conseillers, fut chargée de l'organiser, de la faire prévaloir envers et contre tous [1].

Cette magistrature devint l'une des plus importantes institutions du gouvernement ecclésiastique ; sous la direction de Caraffa les poursuites s'exercèrent avec une vigilance et une vigueur inconnues depuis des siècles. Ce cardinal s'était donné pour règle de les commencer avec promptitude, au moindre soup-

1. Bulle *Licet ab initio*, 24 juillet 1542.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çon, et de ne ménager personne [1], règle qu'il ne manqua pas de prescrire quand, à son tour, il fut devenu pape sous le nom de Paul IV. Bien d'autres papes que Paul IV passèrent par les emplois de l'Inquisition, avant de monter sur la chaire de saint Pierre. Son prédécesseur Marcel II, Cervini, l'un des présidents du concile de Trente, avait siégé à ses côtés dans la congrégation du Saint-Office [2]. Lui-même appela Ghislieri, le futur Pie V, d'abord inquisiteur à Côme, ensuite membre de cette congrégation, à la diriger [3], et Buoncompagni, le futur Grégoire XIII, à en faire partie [4]. Sixte-Quint, encore simple moine, fut envoyé comme inquisiteur à Venise, pour devenir, un peu plus tard, consulteur de la congrégation à Rome [5]. Cet emploi de consulteur du Saint-Office fut aussi tenu, avant la fin du siècle, par Castagna, qui devint Urbain VII [6], et par Fachinetti, qui devint Innocent IX [7]. Conduite ou servie par de tels personnages, exerçant, au nom du pape, une juridiction supérieure aux évêques, la congrégation de l'Inquisition régla la procédure en matière d'hérésie, dressa la liste des livres hérétiques et désigna des inquisiteurs. Elle les recruta dans les deux grands ordres qui, durant le moyen âge, avaient établi leur centre à Rome, pour se répandre de là dans toute la chrétienté : les Dominicains,

1. Caracciolo, *Vie manuscrite de Paul IV*, citée par Ranke, *les Papes romains*, liv. II, § 6.
2. Novaes, *Storia dei Papi* (*Histoire des Papes*), t. VII, p. 99.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 198 et 199.
4. *Ibid.*, t. VIII, p. 6.
5. *Ibid.*, p. 111.
6. *Ibid.*, p. 248.
7. *Ibid.*, p. 267.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

héritiers directs des premiers inquisiteurs, et les Franciscains. L'ordre récent des Jésuites, bien qu'il fût institué pour combattre le protestantisme et qu'il parût alors comme « le nerf de la religion », resta étranger au Saint-Office, il n'y exerça aucun emploi.

Ainsi constituée, qu'a fait en Italie l'Inquisition romaine? Quels coups a-t-elle portés à l'hérésie? Par quels procédés a-t-elle justifié la différence que le peuple italien n'a cessé de mettre entre elle et l'Inquisition espagnole?

Je parle uniquement de l'Italie, quoique, en droit, les pouvoirs de l'Inquisition romaine s'étendissent à toute l'Église. Mais, en fait, elle était empêchée de les exercer, et suppléée en Espagne par l'Inquisition royale, en France par les Parlements, dans les Pays-Bas catholiques par les évêques et les magistrats municipaux, en Allemagne par l'Empereur et les princes devenus, aux termes de la paix d'Augsbourg, arbitres souverains de la religion de leurs sujets. L'Italie seule restait donc ouverte aux inquisiteurs pontificaux; elle leur était ouverte tout entière; du pied des Alpes au détroit de Messine, ils étaient envoyés partout, mais non partout avec les mêmes prérogatives, et là encore il faut distinguer les États du pape de ceux des autres princes. Dès qu'ils sortaient du domaine de l'Église, les commissaires du Saint-Siège n'étaient pas chez eux; première et capitale différence avec les inquisiteurs espagnols qui, dans toute la vaste étendue de la monarchie, rassemblaient en eux les deux puissances, prononçaient au nom de l'Église, se faisaient obéir au nom du roi. Dans la plus grande portion de l'Italie, au contraire,

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les délégués pontificaux avaient à compter avec l'autorité séculière ; il leur fallait son concours, pour rendre leurs poursuites praticables et leurs sentences exécutoires ; ce concours, dont les conditions variaient de ville à ville et de province à province, ne leur était pas acquis d'avance. Les États inégaux et nombreux, entre lesquels se partageait la Péninsule, avaient des gouvernements très divers, mais presque tous jaloux de la puissance ecclésiastique.

Voici, par exemple, au sujet du Milanais, gouverné par l'Espagne, ce qui est rapporté dans la *Vie de Saint Pie V.* Michel Ghislieri, encore simple moine, avait été envoyé à Côme, en sentinelle avancée, pour surveiller les communications qui s'établissaient à travers les Alpes avec la Suisse protestante ; il saisit un jour douze ballots de livres hérétiques ; le marchand réclama contre le dommage porté à son commerce ; le peuple, qu'importunait depuis quelque temps l'infatigable vigilance de Ghislieri, s'ameuta, le gouverneur de Milan, Ferdinand Gonzague, manda l'inquisiteur pontifical, lui reprocha de troubler la contrée, menaça de le jeter en prison et le contraignit de s'éloigner. Il dut revenir à Rome[1].

Les novateurs pénétraient donc sur les frontières variables et contestées qui séparaient le duché de Milan de la Suisse et des Grisons ; pour les arrêter, le Saint-Office, se défiant du clergé et des moines, appela des laïques à son aide[2]. A l'autre extrémité du

1. Gabutii *Vita B. Pii V, papæ,* lib. II, cap. II.
2. Caracciolo, *Vie de Paul IV,* citée par Comba. (*Histoire de la Réforme en Italie,* p. 511.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duché, à Crémone, l'Inquisition rencontra aussi des protestants ; elle parvint à les saisir, à les bannir, elle alla jusqu'à faire brûler l'un d'entre eux [1]. Mais du moins la ville de Milan se vantait qu'aucun de ses citoyens n'avait jamais été condamné ni poursuivi pour hérésie [2]. Seulement, la situation de cette ville l'exposait à être fréquentée par des étrangers hérétiques [3] : divers édits furent rendus, qui les autorisaient à y passer, mais leur interdisaient d'y résider [4].

Dans l'autre possession italienne du roi d'Espagne, à Naples, l'Inquisition espagnole était, nous l'avons vu, encore plus détestée qu'à Milan, et l'Inquisition pontificale ne pouvait agir qu'avec le *placet* royal [5]. Restaient les juridictions locales : habituellement, elles ne poussaient pas loin les poursuites. En 1564, deux Napolitains, déclarés hérétiques par le vicaire de

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 524 ; et t. IV, p. 92.

2. Tel n'est pas le sentiment de l'historien de Paul IV, Caracciolo, dont le livre manuscrit est cité par Comba : *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 500. « A Milan, dit Caracciolo, il y avait beaucoup de prêtres, de moines et de séculiers hérétiques. » Puis il cite un chanoine de cette ville, don Celsi, prédicateur célèbre, qui, poursuivi par l'inquisition de Rome, s'enfuit à Genève. Nous avons déjà vu, en parlant d'Ochin, qu'il avait pour ami un Milanais, Terenziano, que l'Inquisition fit emprisonner à Venise. Toutefois, il est difficile de ne pas tenir compte de l'assertion solennelle des Milanais s'adressant à Pie IV et à leur archevêque, saint Charles Borromée. Paul IV et son entourage voyaient des hérétiques partout. Il est permis de croire, malgré l'allégation de Caracciolo, que s'il y en avait quelques-uns parmi les Milanais, du moins ils étaient en petit nombre.

3. Instruction donnée aux ambassadeurs de la ville de Milan auprès de Sa Sainteté, pour réclamer contre le projet d'établir l'Inquisition espagnole, citée par Cantù. (*Les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 502 et suiv.)

4. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, p. 510 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'archevêque, ayant été décapités et brûlés, le peuple s'émut et s'effraya de cette rigueur insolite : il crut y voir la main du redoutable tribunal, contre lequel il s'était soulevé dix-huit ans auparavant. Pour le calmer, il fallut lui renouveler la promesse qu'il ne serait jamais soumis à l'Inquisition espagnole, et si quelques procès d'hérésie furent encore intentés devant les juges ordinaires, ils n'amenèrent plus d'exécution pareille [1]. Vers la même époque, cependant, dans un coin du royaume, le sang fut un jour versé en abondance sous prétexte de religion, mais loin de la capitale, et par des soldats, non par des juges. Les Vaudois de Provence et de Piémont, réfugiés depuis un siècle ou deux dans un repli des Calabres, étant devenus protestants, refusèrent d'émigrer, se révoltèrent pour soutenir leur nouveau culte, prirent les armes, soutinrent des combats, se firent écraser, et, au milieu de leurs champs ravagés, de leurs villages brûlés, huit cents d'entre eux, s'il faut en croire un récit contemporain, périrent massacrés. Ce fut un acte de guerre commis par les soldats espagnols contre une race étrangère. Ce forfait n'est imputable à aucun tribunal [2].

Quant aux inquisiteurs pontificaux, lorsqu'ils trouvaient bon d'accuser un Napolitain d'hérésie, ce n'est pas à Naples qu'ils poursuivaient son procès, ils se le faisaient livrer, pour l'envoyer à Rome, où d'ordinaire il abjurait, accomplissait quelque pénitence et d'où il revenait absous [3].

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, p. 41 et 369.
2. *Ibid.*, t. III, p. 363 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 40 et 359.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La république de Venise, au contraire, ne laissait que très rarement juger ses citoyens ou ses sujets, hors de chez elle [1]. Sans doute, elle se tenait pour obligée de rechercher les hérétiques et d'extirper l'hérésie de son territoire; ses doges en prêtaient serment : mais, en même temps, elle était très jalouse de la juridiction ecclésiastique, et très soigneuse de ses relations commerciales en tout pays. Les juges d'Église, qu'ils fussent nommés par le pape ou par les évêques, n'étaient pas admis à instruire et à prononcer seuls. Ils devaient être assistés par des laïques, nommés *sages de l'hérésie*, et qui étaient désignés, à Venise, par le doge [2], dans les provinces de terre ferme, par les recteurs. Lorsqu'une sentence rendue en province emportait peine de mort, perte d'un membre ou confiscation des biens, elle ne devenait exécutoire qu'après avoir été soumise au conseil des Dix [3]. Ces tribunaux mixtes passaient à Rome pour ne point faire bonne garde; ils étaient accusés de laisser en paix des repaires d'hérétiques. Cependant, dans une ville de terre ferme appartenant aux Vénitiens, à Bergame, l'évêque Soranzo fut signalé comme un fauteur de mauvaises doctrines, et, sans doute à cause de sa qualité épiscopale, livré aux poursuites de l'inquisiteur Michel Ghislieri. Celui-ci le fit enfermer au château Saint-Ange, d'où il sortit, convaincu d'hérésie et dé-

1. Ranke, *les Papes romains*, t. I, p. 320, en note. — Gabutii *Vita B. Pii V*, lib. III, cap. v, n° 290.
2. Décret du 22 avril 1547.
3. Instruction du conseil des Dix, 21 octobre 1548.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posé de son siège, pour aller mourir à Venise[1]. A Vicence, autre ville de terre ferme de l'État de Venise, qui passa quelque temps pour un foyer de contagion, cinq ou six exécutions eurent lieu en 1546, et, à la suite de ces exécutions, les hommes suspects se dispersèrent, plusieurs s'enfuirent à l'étranger. La cour de Rome était alors représentée, près de la république de Saint-Marc, par un prélat mondain, ambitieux et lettré, tel qu'il s'en rencontrait dans les temps qui précédèrent la réforme ecclésiastique. Jean della Casa, créature des Farnèse et plus tard instrument des Caraffa, pourvu de l'archevêché de Bénévent avant d'avoir reçu les ordres mineurs, s'efforçait, durant sa légation, de se faire pardonner un livre obscène sorti de sa plume, par son zèle à poursuivre les hérétiques[2]. Ce fut lui qui commença le procès contre Vergerio.

Malgré les démarches de ce personnage, la rigueur déployée à Vicence parut assez promptement se relâcher. De 1548 à 1556, on trouve dans les archives judiciaires de Venise soixante-trois procès d'hérésie, et dans ce nombre dix-neuf sont laissés en suspens, la plupart sont terminés par des condamnations à l'amende ou à l'exil, quelques-uns entraînent un emprisonnement temporaire; une seule fois la peine des galères est prononcée, une seule fois

1. Caracciolo, *Vie de Paul IV*, citée par Comba. (*Histoire de la Réforme en Italie*, t. I, p. 511.)

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 401, 433; et t. IV, p. 41. — Mac Cree, *la Réforme en Italie*, p. 105. On peut aussi consulter, sur Jean della Casa et la suite de sa vie, Georges Duruy, *le Cardinal Carlo Caraffa : Étude sur le pontificat de Paul IV*, 1 vol. Paris, Hachette, 1882, ch. IV et VII. Ses œuvres ont été publiées à Naples en 1733, à Venise en 1752, et à Milan en 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi, la peine de mort. Les accusés sont presque tous des prêtres ou des artisans; il se rencontre, parmi eux, très peu de bourgeois et pas de nobles. Le martyrologe protestant de Genève mentionne en outre un habitant de Vicence, condamné à mort et noyé à Venise, en 1565 [1]. Vers la même époque et sur les plaintes du pape Pie IV, le conseil des Dix ordonna que tous les étrangers qui professaient la nouvelle religion seraient bannis du territoire de la république. Comme ce territoire touchait à l'Allemagne sur une frontière de plus de 300 milles, il eût été important, mais il était difficile d'en interdire l'accès. Cette difficulté, la Seigneurie était-elle résolue à la surmonter? En 1546, elle avait admis à résider à Venise un Anglais protestant, Balthasar Archiew, chargé pour elle des lettres des princes luthériens d'Allemagne, et comme le pape s'en était plaint, comme on avait représenté dans le sénat que ce résident prêterait la main à ses coreligionnaires et ouvrirait passage à leurs doctrines, il avait été répondu qu'il venait traiter des affaires, non de religion mais d'État, et que la République était intéressée à rester en communication habituelle avec l'Allemagne et l'Angleterre. En 1564, l'année même où le décret de bannissement

1. Selon Mac Cree, il n'y eut pas d'exécution à Venise jusqu'en 1560. A cette époque, comme les réformés, qui avaient une église dans cette ville, allaient fuir sur un vaisseau, le sénat sévit, et un certain nombre furent noyés en secret. (*La Réforme en Italie*, p. 247 et 260.) Sur les points où les deux historiens sont en désaccord, j'ai suivi de préférence M. Cantù, qui a écrit postérieurement à Mac Cree, a contrôlé, à l'aide de documents authentiques, ses assertions, a fait des recherches infiniment plus étendues et plus complètes, et ne peut être accusé d'avoir rien dissimulé, car c'est lui qui nous fait connaître le plus grand nombre de procès d'hérésie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fut rendu, le conseil des Dix faisait dire aux Grisons de ne pas s'en émouvoir, mais de continuer en pleine sécurité leur commerce sur le marché de Venise, sous la seule condition de ne point causer scandale.

Cette politique ne changea pas plus tard ; Pie V la blâma [1] ; en 1588, Sixte-Quint, malgré son amitié pour les Vénitiens, la déplorait encore, et le cardinal Farnèse la définissait et l'excusait, en disant [2] : « Ces seigneurs gouvernent l'État avec des règles d'État, et non avec celles du Saint-Office. Et si l'on doit avoir l'œil à la religion, il faut bien aussi regarder à autre chose. »

En Toscane comme à Venise, l'inquisition ecclésiastique portait ombrage au pouvoir civil, qui ne la laissait agir que sous son contrôle. Le grand-duc Cosme, se défiant des Dominicains en souvenir de Savonarole, ne voulait pas qu'elle fût exercée par

1. Ces doléances du pape Pie V sont relatées dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien Paul Tiepolo. Il mentionne également ses réponses, notamment celles-ci : « Nous agissons plus que nous ne parlons ; chez nous, ce n'est pas tout feu et tout flamme, mais l'on fait bel et bien mourir quiconque mérite ce sort. » (Dépêche citée par Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. IV, p. 57.) Ces paroles ne doivent pas être dissimulées, elles ont donné lieu à des soupçons sinistres. Mais il ne faut pas non plus leur donner trop de portée. Il est vrai que trois inquisiteurs d'Etat choisis par le conseil des Dix pouvaient, réunis à ce conseil, punir de mort secrète ou publique qui ils jugeaient bon, sans avoir à en rendre compte. De 1573 à 1600 il y eut soixante-treize procès de ce genre, soit environ trois par an. (Cantù, *Histoire des Italiens*, t. V, p. 334.) Mais on ne voit pas que ces procès et surtout les exécutions aient eu pour cause l'hérésie, et il serait difficile de l'admettre, en tenant compte de la politique pratiquée par le gouvernement vénitien et des ménagements que les papes lui reprochaient. Il est très probable que Tiepolo a allégué, comme moyen de discussion diplomatique, non ce qui se faisait, mais ce qui au besoin pouvait se faire.

2. Dépêche de Rome citée par Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. IV, p. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eux; elle était donc échue à une branche de l'ordre de saint François, aux Mineurs conventuels, qu'assistaient des commissaires civils. La vigilance des inquisiteurs eut à se déployer principalement à Pise, dont ils surveillaient l'université [1], et plus encore à Sienne, d'où s'échappèrent Ochin, Pierre Maryr, les Socins, et d'où fut banni, plus tard, Aonio Paleario. Toutefois, ni dans l'une ni dans l'autre de ces villes, on n'a signalé d'exécution capitale. Au mois de décembre 1551, Florence vit un *auto-da-fé*, mais où personne ne périt. Vingt-deux condamnés furent conduits en procession solennelle à la cathédrale pour abjurer leurs erreurs, après quoi ils reçurent l'absolution ; il n'y eut de brûlés que leurs livres et leurs écrits. Ce n'était pas en Toscane même que les hérétiques toscans couraient risque d'être mis à mort; le grand-duc Cosme avait d'autres ennemis à dompter, d'autres rebelles à châtier. Mais ce qui ne se faisait pas chez lui pouvait se faire ailleurs. Il avait beau en effet être jaloux de son autorité, elle n'était pas affermie comme celle du sénat de Venise. Il tenait de Pie V son titre nouveau de grand-duc qui l'égalait aux souverains, il l'avait reçu à Rome, « en récompense de son zèle pour la religion catholique », et sous la condition jurée par lui de servir l'Église et le Saint-Siège; il avait besoin du pape pour le conserver [2]. C'est pourquoi il avait montré un grand empressement pour la tenue du concile de Trente, respectait les immunités ecclésiastiques, et, quand le Saint-Père lui adressait avec

1. Mac Crie, *la Réforme en Italie*, p. 146.
2. Gabutii *Vita B. Pii V*, lib. III, cap. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

insistance quelque réclamation, ne savait pas y résister. On le vit donc abandonner à un envoyé de Pie V un de ses favoris, un favori de toute sa maison, Pierre Carnescechi, que nous retrouverons bientôt à Rome, montant sur un bûcher[1]. En pareille occurrence, disait-il, il aurait au besoin enchaîné et livré son propre fils [2].

La multiplicité des petits États en Italie offrait à tout personnage accusé ou suspect des facilités pour échapper.

Au seuil du Milanais, Mantoue, sous les Gonzague, passa pour un nid d'hérétiques que Pie V s'indignait de ne pouvoir atteindre. Un instant il voulut l'assiéger, mais il se contenta d'y envoyer un inquisiteur, qu'on tenta d'assassiner. Alors le Pape promulgua une bulle menaçante contre quiconque mettrait obstacle à l'exercice de l'inquisition, et, sous la protection de cette bulle, des poursuites rigoureuses furent exercées, des abjurations nombreuses obtenues, quelques condamnations prononcées[3].

A la porte de la Toscane, l'indépendance municipale, que la cité de Lucques gardait sous la lointaine suzeraineté des Empereurs, profita quelque temps aux protestants. Ils y trouvèrent asile jusqu'au jour où, dans leur humeur remuante, ils imaginèrent de conspirer pour soulever Pise ou s'en emparer de vive force, entraîner, à la suite de Lucques et de

1. Gabutii *Vita Pii V*, lib. III, cap. v, n° 190. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours IV et V.

2. Gabutii *Vita Pii V*, lib. I, cap. VI, n° 62; et lib. III, cap. v, n°s 187-190. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 183 et 522.

3. Gabutii *Vita Pii V*, lib. III, cap. v, n° 190. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, discours IV et V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pise, Sienne contre Florence et son grand-duc, chasser plus tard le pape de Rome et mettre en feu l'Italie. Le sénat de Lucques, effrayé des représailles auxquelles l'exposait ce complot, l'étouffa, en saisit le chef, François Burlamachi, et le remit à des commissaires de Charles-Quint. Ceux-ci l'expédièrent à Milan, où il eut la tête tranchée comme factieux. Cette étrange tentative signalait les protestants de Lucques comme un danger public pour les États d'Italie; l'Inquisition, jusqu'alors écartée de la cité suspecte, voulut s'y établir. Le sénat, redoutant de voir s'élever, à côté de lui, une magistrature aussi puissante, n'imagina qu'un moyen de l'éviter, ce fut d'en faire l'office lui-même. Des décrets sévères rendirent le séjour de Lucques impossible, ou tout au moins périlleux, à quiconque ne pratiquerait pas la religion catholique. La plupart des dissidents émigrèrent [1], Lucques fournit à Genève les principales familles de l'émigration italienne ; et, comme les bannis lucquois, répandus non seulement en Suisse, mais en France, en Allemagne, en Flandre et jusqu'en Espagne, étaient dénoncés parmi les plus dangereux fauteurs des mauvaises doctrines, le sénat, inquiet qu'il lui en fût demandé compte, interdit tout commerce entre eux et leur mère-patrie ; il affecta même de mettre leur tête à prix, à l'étranger, mais en vain. Les bannis gardèrent des relations dans Lucques et y entretinrent longtemps encore des germes do protestantisme [2].

A Gênes, les inquisiteurs n'étaient pas, comme à

1. Mac Cree, *la Réforme en Italie*, ch. v, p 225.
2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. IV, discours vi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lucques, tenus à l'écart; mais, comme à Venise, ils n'agissaient qu'avec le concours et sous le contrôle de l'autorité séculière. Ils étaient d'ailleurs peu occupés. Dans le cours du seizième siècle, on ne cite guère qu'un seul homme arrêté par eux pour hérésie : c'était un marchand, retiré à Genève, et qui fut reconnu dans son ancienne patrie, comme il y venait pour son commerce. Les inquisiteurs l'envoyèrent à Rome, où il périt sur un bûcher, en criant fièrement : « Victoire, victoire !! » Vers le même temps, la correspondance de saint Charles signale dans un couvent de Gênes un moine gravement soupçonné d'hérésie; on ignore ce qui lui advint, et il faut arriver jusqu'au siècle suivant, à l'année 1632, pour trouver un Génois, le peintre Conté, enfermé, non comme hérétique, mais comme athée, dans la prison du Saint-Office de Gênes, où il mourut. Ce Conté était disciple de Vanini, que le parlement de Toulouse avait fait brûler vif en 1618[2].

En Savoie et en Piémont, le duc, qui tenait le clergé dans une étroite dépendance, voulait que tout le peuple fût catholique; il comprenait, écrivait en 1611 un ambassadeur vénitien, qu' « autant diminuait le zèle pour la religion catholique, autant croissait l'inclination pour les Français[3] », et sans doute aussi pour les Genevois, que ce prince confondait volontiers avec les Français. La France, en effet, avait envahi son territoire, et c'est pendant qu'elle l'occupait, que des prédicateurs calvinistes

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 69.
2. *Ibid*, t. III, p. 71, et t. IV, p. 12.
3. Relation de Barbarigo, ambassadeur près Charles-Emmanuel Ier, 1611.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'étaient introduits jusqu'à Turin. D'autre part, la France protégeait la ville même de Calvin, Genève, jadis vassale de la maison de Savoie, maintenant son ennemie et l'objet de sa convoitise. Aux yeux du duc de Savoie, les calvinistes étaient donc des émissaires ou des partisans de l'étranger, des adversaires de sa puissance comme de sa foi. Il les surveillait rigoureusement à ce double titre. En 1556, un homme venu de Genève avec des lettres et des livres hétérodoxes fut mis à mort à Turin ; et durant les années suivantes, plusieurs condamnations furent prononcées. En 1588, on trouve encore un Capucin piémontais arrêté dans le val d'Angrogne, où il prêchait la foi de Genève, et mis à mort à Turin pour apostasie [1].

Toutefois, ce n'est pas à Turin, ce n'est pas parmi les Italiens, nés et nourris dans l'Église romaine, que les ducs devaient redouter le protestantisme. Ils étaient aux prises avec lui du côté de la Suisse, dans le territoire du Chablais, disputé entre eux et les Bernois, et là ils travaillaient à l'extirper par leurs armes, par leurs lois, et surtout par les prédications de saint François de Sales [2]. Sur l'autre versant des Alpes, ils n'auraient pas eu à le combattre, s'il ne s'était rencontré, dans un coin de leur domaine, une race héréditairement séparée de Rome, les Vaudois. C'était précisément contre les ancêtres des Vaudois que l'Inquisition avait été instituée au moyen âge ; elle continua de les poursuivre dans cette retraite longtemps après qu'ailleurs elle tombait en

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. IV, p. 69.
2. Hamon, curé de Saint-Sulpice, *Vie de saint François de Sales*, liv. II, ch. II et suiv., et liv. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désuétude. Pourtant, quelques années avant la Réformation, les communautés vaudoises étaient enfin laissées en paix. Établies des deux côtés de la frontière de France et de Piémont, elles vivaient à l'écart, simples, pauvres et tranquilles. Mais dès qu'elles eurent embrassé le nouveau culte, elles s'agitèrent et bientôt se soulevèrent pour le pratiquer. J'ai dit ailleurs comment elles furent traitées en France, ménacées d'abord, exterminées ensuite [1]. J'ai marqué aussi le cruel désastre des Vaudois réfugiés en Calabre [2]. Ceux de Piémont ne furent pas si malheureux. Pour les convertir et les réduire, le duc de Savoie ne manqua pas de leur expédier inquisiteurs missionnaires et soldats. Ils eurent des supplices à subir, des prédications à entendre, des combats à livrer, mais ils tinrent bon et, ayant infligé de sanglants échecs aux troupes envoyées dans leurs inaccessibles montagnes, ils obtinrent, en 1560, un traité qui assurait la liberté de leur culte dans les étroites limites de leur territoire [3].

De Naples à Turin, de Venise à Gênes, nous venons de parcourir toute l'Italie, sauf l'État pontifical. C'est dans l'Etat pontifical qu'il nous reste maintenant à voir à l'œuvre l'Inquisition romaine. Là, qu'elle ait affaire aux sujets du pape et de ses feudataires, ou bien à des accusés livrés par d'autres souverains, elle est chez elle; investie de l'autorité du Saint-Siège, elle n'a pas à compter avec des pouvoirs

1. *Luttes religieuses en France*, ch. I, p. 29 et suiv.
2. Voy. plus haut, p. 471.
3. De Thou, *Hist.*, liv. XXIII. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. IV, discours VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

indépendants et rivaux; il faut qu'elle trouve en elle-même un contrôle et un frein. L'a-t-elle trouvé?

A considérer le personnage qui la releva, Caraffa, cette magistrature semblait destinée à dépasser toute mesure. Nous avons déjà cité l'effrayante règle de conduite que s'était prescrite à lui-même ce grand inquisiteur. Quand il devint pape, la liberté, quelquefois hardie, des théologiens fidèles parut d'abord menacée et poursuivie, au même titre que la révolte des hérétiques [1]. Le cardinal Pole, qui avait présidé le concile de Trente et réconcilié l'Angleterre avec le Saint-Siège, fut incriminé, destitué de sa qualité de légat et cité à comparaître devant les juges d'hérésie. Il fallut, pour détourner le procès, que la reine d'Angleterre, Marie Tudor, défendît contre le Saint-Siège un confesseur de la foi, qui avait failli être pape et qui demeurait l'honneur de l'Église romaine. Elle ne le laissa point partir pour Rome.

Les choses allèrent plus loin contre le cardinal Morone. Poursuivi, avec quelques académiciens de Modène, avec l'évêque qu'il avait choisi pour lui succéder sur ce siège, Egidio Foscarari, et celui de la Cava, San Felice, son ami, il fut enfermé au château Saint-Ange; il y resta deux ans, il eut à répondre à des accusations multipliées et minutieuses au sujet de sa conduite, de ses écrits, de ses paroles, de ses amitiés. Son innocence parut

1 Cornisieri, *Abrégé des procès du Saint-Office de Rome, de Paul III à Paul IV, passim*, et spécialement sur Contarini, p. 13, sur la marquise Pescaire, p. 19, sur le cardinal Pole, p. 23, sur le cardinal Seripandi et le cardinal Sfondrate, p. 29. — Comba, *Histoire de la Réforme en Italie* (Extrait d'une vie manuscrite de Paul IV, par Caracciolo), p. 503 à 516.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec éclat, et ce jugement montra que devant l'Inquisition romaine, les accusés n'étaient pas dépourvus de garanties. Nous connaissons les réponses opposées par Morone à chaque article d'accusation. Elles sont à la fois humbles et péremptoires; elles ne portent aucune trace de dépit ni de colère. Mais lorsque, pour terminer ce procès, les accusateurs offrirent au cardinal de le relâcher « par miséricorde, en déclarant néanmoins qu'il n'était pas exempt d'erreurs », il refusa; il ne voulut sortir de prison que justifié. Il avait raison de compter sur ses juges: à leur tête, figurait le cardinal Alexandrin, comme on nommait alors le futur pape Pie V. Sur ces entrefaites, la mort de Paul IV appela Morone à siéger au conclave; ses confrères l'y reçurent sans tenir compte des poursuites, et, dès son avènement, le pape Pie IV, par une sentence solennelle, rendue conformément aux conclusions des inquisiteurs, déclara que Morone n'avait pas mérité, même, d'être soupçonné. Il fit plus : pour le dédommager de la persécution qu'il venait de subir, il l'envoya présider le concile de Trente. San Felice et Foscarari furent pareillement absous [1].

A partir de cette cause, il demeura avéré que les Inquisiteurs pontificaux, sous prétexte d'abattre l'hérésie, n'étoufferaient pas toute indépendance d'esprit dans l'Eglise. Le cardinal Alexandrin, devenu pape, put opposer l'impartialité de son Inquisition romaine aux excès de l'Inquisition

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, discours II, — *Abrégé des procès du Saint-Office de Rome, de Paul III à Paul IV*, p. 31 à 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espagnole. Il se servit de l'une pour réfréner l'autre dans le procès célèbre de l'archevêque de Tolède, Carranza. Lorsque ce primat d'Espagne, cet ancien confesseur de Charles-Quint, eut été arraché, par les réclamations du pape, aux prisons de son pays et transféré au château Saint-Ange, il se sentit soustrait à des persécuteurs et traduit devant des juges; des égards pour sa personne se mêlèrent à l'examen rigoureux de ses opinions, sa bonne foi fut admise en excuse de ses erreurs, et des pénitences canoniques remplacèrent les châtiments terribles qui le menaçaient.

Toutefois, ce tribunal qui savait discerner l'innocence et tenir compte, soit de la bonne foi, soit du repentir, ce tribunal ecclésiastique a prononcé des sentences entraînant peine de mort et exécutées sur le champ de Flore, à Rome. L'historien ne doit ni méconnaître ni dissimuler ces sentences; il doit en examiner de près la portée.

Tout d'abord, il faut observer que le Saint-Office, à Rome, avait à connaître de bien autres accusations que de celles d'hérésie. La magie, notamment, et la sorcellerie, poursuivies et punies comme crime capital dans toute l'Europe et qui entraînaient d'ordinaire bien d'autres crimes à leur suite, la magie et la sorcellerie, très fréquentes en Italie à cette époque, étaient, à Rome, déférées à l'Inquisition [1]. Parfois aussi, l'inculpation d'hérésie était introduite à travers un procès intenté pour toute autre cause : on en voit un exemple mémorable dans le procès des

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 36, et discours II, p. 101 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Caraffa [1]. D'autres fois, les hérétiques provoquaient leur châtiment par leurs violences : tel un Anglais qui avait lancé des pierres à une madone; un autre, qui, dans Sainte-Marie-du-Peuple, au milieu de la messe, avait enlevé le missel au clerc qui le portait et avait jeté par terre le célébrant, en s'écriant : « Quand finiront ces idolâtries? » ; un autre, qui, dans la basilique même de Saint-Pierre, avait arraché l'hostie des mains du prêtre et renversé le calice [2]. Un moine de Pérouse raconte, vers ce temps-là, dans un livre sur l'art de prêcher, qu'un jour qu'il attaquait en chaire les hérétiques, l'un d'eux lui tira un coup d'arquebuse [3]. Dans les provinces, il n'était pas rare que les hommes poursuivis ou suspects tentassent de tuer l'inquisiteur. En Lombardie et dans l'État vénitien, Michel Ghislieri courut à plusieurs reprises de graves dangers [4].

Enfin, le protestantisme serait mal fondé à présenter comme martyrs de sa cause tous les hommes condamnés à Rome, pour mauvaise doctrine, dans le cours du seizième siècle. Plusieurs professaient des opinions que les États réformés ne poursuivaient pas moins rigoureusement que les États catholiques. Le paganisme de la Renaissance, l'esprit de révolte des novateurs portaient leurs fruits ; quelques lettrés, enseignaient tantôt un vague déisme, qui ne laissait

1. Georges Duruy, *le Cardinal Carlo Caraffa*, appendice, documents inédits, p. 412; et ch. XXIII, p. 324 et suiv.
2. Correspondance de l'ambassadeur vénitien, 29 juillet 1591. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 185.
3. Frère Luc Baglione de Pérouse, *Art de prêcher*, 1562. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 53.
4. Gabutii *Vita B. Pii V papæ*, lib. I, cap. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

subsister aucune religion, tantôt même l'athéisme; ces hommes, qui reniaient tous les cultes, étaient traités, chez tous les peuples, en ennemis publics. Ainsi périt Valentin Gentili, décapité à Berne, tandis que deux autres Italiens, ses compagnons, Alciat et Griboldi, échappaient par la fuite au supplice; vingt ans plus tard et pour la même doctrine, Giordano Bruno était brûlé à Rome, et le parlement de Toulouse, à son tour, envoyait Vanini au bûcher [1].

Ces observations faites, il reste vrai que plusieurs protestants opiniâtres ou relaps ont été mis à mort, à Rome, pour avoir manifesté et voulu propager une religion, déjà maîtresse de la moitié de l'Europe. D'autres, en plus grand nombre, dénoncés et poursuivis, ont renié ou abjuré cette religion et, par là, ont obtenu tantôt d'être renvoyés absous, tantôt d'être condamnés à de moindres peines. Dès 1533, sous Clément VII, avant même que la vieille inquisition fût restaurée et renouvelée, un premier procès amena plusieurs abjurations et deux exécutions capitales [2]. En 1560, Louis Pascal, venu de Lausanne pour prêcher les nouveautés, et traîné prisonnier de Naples à Rome, mourut, au témoignagne de ses coreligionnaires, avec une inébranlable constance [3]. En 1566, la peine capitale fut prononcée contre un neveu des Colonna [4]. En 1567, le

1. Voy. dans le Dictionnaire critique de Bayle les articles sur ces divers personnages. Conf. V. Cousin, *Vanini, ou la philosophie avant Descartes.*

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 54.

3. *Ibid.*, p. 367.

4. Dépêches de l'ambassadeur vénitien Tiepolo, de mars à juin 1566. — Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grand duc Cosme intercéda en vain pour sauver du dernier supplice son secrétaire Carnesecchi, livré par lui au Saint-Office ; Carnesecchi refusa de se rétracter et périt, avec un moine apostat amené de la Vénétie [1]. En 1569, un procès considérable aboutit à quatre exécutions et à dix abjurations [2]. Vers cette époque, un lettré célèbre, ami des humanistes et des novateurs, Aonio Paleario, après avoir erré, enseigné, disputé à travers toute l'Italie, fut saisi dans une ville pontificale, Faenza, et conduit à Rome. Il y subit, sans se laisser ramener ni fléchir, un emprisonnement de quatre ans et fut mis à mort en 1570 [3]. En 1585, trois hérétiques relaps furent encore conduits au supplice ; l'un d'eux était un moine défroqué et marié, né dans l'île de Chio, et qui descendait d'une race illustre : il se nommait Jacques Paléologue. Son érudition lui avait valu quelque temps la faveur de l'empereur Maximilien II, il en avait profité pour prêcher non seulement contre l'Église romaine, mais contre la plupart des dogmes chrétiens, à travers l'Allemagne, la Hongrie et la Bohême. Le successeur

1. Cantù, *Ibid.*, t. III, discours IV. — Le procès de Carnesecchi a été publié à Turin en 1870, dans les *Mélanges d'histoire italienne*, vol. X, par le comte Jacques Manzoni.

2. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 62. — De Thou avance (liv. XXXIV) que Guido Zanetti de Fano fut brûlé à cette époque, et les autres historiens, notamment Mac Cree, l'ont répété à sa suite. Ce Zanetti était un lettré qui, après avoir parcouru l'Angleterre et l'Allemagne, avait été arrêté à Padoue, livré au pape non sans difficulté par la république de Venise et convaincu d'hérésie. Mais M Cantù prouve, par le témoignage formel du résident de Venise, qu'ayant abjuré après sa condamnation, Zanetti ne fut pas mis à mort.

3. Cantù, *ibid.*, t. III, discours V, p. 278 à 298. — Aonio Paleari *Étude sur la Réforme en Italie*, par Jules Bonnet. Paris, 1861.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Maximilien, Rodolphe II, l'avait arrêté et livré à la justice du Saint-Siège. Une première fois, saint Philippe Néri l'avait converti et sauvé de la mort, comme il marchait déjà à l'échafaud. Mais, deux ans plus tard, il retomba dans les doctrines qu'il avait reniées et ne put de nouveau éviter le supplice [1].

Le pontificat de Grégoire XIII touchait alors à son terme, et, depuis cette époque jusqu'à la fin du siècle, les historiens ne mentionnent plus aucun hérétique exécuté à Rome [2]. Pourtant le successeur de Grégoire XIII, Sixte-Quint, n'était pas disposé à les ménager; mais c'était au loin, en Europe, qu'il les poursuivait sans relâche. Chez lui, cet ancien inquisiteur, ce grand et terrible justicier, n'eut affaire qu'aux brigands; sa tâche consista à réprimer le désordre matériel, favorisé jusqu'à son avènement par des gouvernements faibles ; l'erreur religieuse ne tentait plus désormais de se glisser dans Rome.

Au fond, y avait-elle jamais pénétré ? Quand on examine de près la liste des accusés d'hérésie, contre lesquels l'Inquisition romaine a sévi, on les voit presque tous étrangers à Rome, amenés des autres contrées de la Péninsule et quelquefois même de plus loin, comme Jacques Paléologue [3]. Ce tribunal les cite devant lui en vertu de la juridiction supérieure qu'il s'attribue sur toute la chrétienté et qu'il

1. Cantù, t. III, p. 65 et 424.— Capecelatro, *Vie de saint Philippe Néri*, liv. III, ch. VI.

2. On peut s'en convaincre en consultant les deux anciens historiens de Sixte-Quint, Leti et Tempesti.

3. Conf. Mac Crie, *la Réforme en Italie*, pp. 300, 304, 307 et 401. — Comba, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 516. — Voy. aussi l'*Abrégé des procès du Saint-Office de Rome*, publié par Corvisieri.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

impose, non sans résistance, aux États italiens. Il les frappe, pour préserver ses voisins et le monde, bien plus que la ville même ; et si l'on veut trouver des hérétiques parmi les sujets du Saint-Siège, il faut les chercher hors de Rome, dans les fiefs ou dans les cités libres qui en relèvent. Ils se rencontrent à Ferrare, où Fannio Faenza fut saisi après avoir prêché la Réformation dans la Romagne ; emprisonné longtemps et vainement pressé d'abjurer, il subit la mort avec un rare courage, en 1550[1] ; à Bologne, où les semences de nouveauté furent jetées de bonne heure à travers l'université[2]. Nommé légat à Bologne, le cardinal Morone évita d'abord la rigueur. Mais plus tard, le mal ayant persisté, d'autres conseils prévalurent et, de 1567 à 1587, le registre des inquisiteurs mentionne dix exécutions[3].

Ces divers procès montrent les papes pratiquant chez eux ce qu'ils professaient partout à cette époque : le devoir du souverain de poursuivre l'hérésie comme un danger public, de la frapper comme un crime capital. Le protestantisme, qui déchirait la chrétienté, était alors une nouveauté. Tous ceux qui l'embrassaient étaient nés, avaient été nourris dans l'Eglise romaine, et le chef de cette Eglise ne pouvait voir en eux que des apostats. Il devait empêcher ces apostats de s'affermir en Europe, de s'introduire en Italie. D'autre part, l'imprimerie était également une nouveauté, dont personne n'avait deviné sitôt encore

1. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 60. — Mac Cree, *la Réforme en Italie*, p. 307.
2. Mac Cree, *ibid.*, p. 93.
3. Cantù, *les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 504, 525 ; et t. III, p. 98. — Mac Cree, *la Réforme en Italie*, p. 305.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la puissance. On savait mal encore que la parole humaine allait désormais se multiplier à l'infini, se répandre au loin dans le temps et dans l'espace, et germer en quelque sorte toute seule ; on ignorait que la destinée d'une doctrine n'était plus liée au sort de l'homme qui la prêchait, et l'on s'imaginait toujours, en faisant disparaître l'hérésiarque, supprimer l'hérésie [1]. C'est dans ces conjonctures que les papes, ne doutant point de leur droit de sévir contre l'erreur religieuse, trouvèrent bon d'en user [2].

Il ne faudrait pas que ce détail des rigueurs du gouvernement pontifical le fît paraître tout autre que ne le voyaient les contemporains ; l'écrivain resserre en quelques lignes des actes épars à travers un demi-siècle et plus. En regard des dissidents condamnés, il conviendrait de placer, si on les pouvait connaître et compter, les dissidents épargnés. Rome a toujours été le lieu de la chrétienté où le pardon s'est le plus libéralement offert au repentir. Pour encourir la mort, il fallait que l'hérétique fût opiniâtre ou relaps. C'était la règle commune à toutes les inquisitions, même à celle d'Espagne. Mais ce qui était particulier à l'Inquisition romaine, ce n'était pas seulement que les sentences capitales pussent toujours être

1. Comte de Falloux, *Histoire de saint Pie V*, Introduction, p. XVIII.

2. Je n'ai rien voulu céler de leurs rigueurs ; j'en ai recherché la trace partout où je l'ai pu rencontrer. Je me suis souvenu des deux grandes lois de l'histoire, que le pape Léon XIII vient de rappeler spécialement aux historiens du Saint-Siège : ne rien oser dire de faux ; ne rien taire de vrai, et pour prévenir tout soupçon de dissimulation à Rome et en Italie, je suis entré plus que je ne l'ai fait nulle part, ailleurs, dans le détail des châtiments infligés aux dissidents.

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à temps soumises au pape, toujours maître de les commuer; c'était surtout, soit avant, soit après ces sentences, le zèle déployé pour sauver le coupable en le convertissant. Dans ce but, à côté des menaces et des rigueurs, on n'épargnait pas la persuasion et la charité, et tant qu'il restait une espérance, les exécutions étaient différées. On obtenait ainsi des abjurations peu sincères, sans doute, mais d'où l'on doit inférer la répugnance des juges à verser le sang[1].

La distinction entre l'inquisition espagnole et l'inquisition romaine n'a pas été inventée après coup par des historiens et des publicistes. Elle a éclaté, le lecteur peut s'en souvenir, aux yeux des peuples qui les ont vues à l'œuvres; et quand on connaît l'origine, l'organisation, les procédés de l'une et de l'autre, il n'est pas difficile de se rendre compte de cette différence. L'Inquisition espagnole, instituée d'abord pour surveiller deux races ennemies et maudites, les Maures et les Juifs, ne changea pas d'allures en se tournant contre les protestants; elle soupçonna partout des coupables, et voulut toujours châtier; tenant son pouvoir du roi, elle se proposa de maintenir, par la terreur, l'ordre dans l'État. L'Inquisition romaine, au contraire, ayant pour unique objet de préserver le peuple italien de la contagion des doctrines étrangères, ne saisissait guère que les hérétiques signalés par leur prosélytisme, ne frappait que les obstinés. De cette différence dans les procédés, découle une différence dans les résultats. En Espagne, l'indépendance et la vie

1. Capecelatro, *Vie de saint Philippe Néri*, t. II, liv. III, ch. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'esprit sont étouffées en moins d'un siècle; à Rome, la diversité et la liberté des opinions orthodoxes sont entretenues et protégées. L'hérésie n'a pu sans doute se manifester autour de Rome sans être réprimée, mais cette répression a été moins sanglante que partout ailleurs; il n'est pas de pays, catholique ou protestant, dans lequel la force ait été aussi peu employée en matière de foi; c'est par d'autres procédés, c'est principalement en se réformant elle-même que l'Église romaine s'est perpétuée et relevée en Italie.

IV

Si l'on considère comment la réforme ecclésiastique s'est accomplie dans les pays restés catholiques, on la voit en Espagne précéder la naissance du protestantisme et en prévenir l'invasion; en France, au contraire, suivre cette invasion et en refouler le cours; en Allemagne, survenir plus tardivement encore, après des déchirements définitifs, et préserver seulement ce qui n'a pas été perdu d'abord. En Italie, la réforme ne commence qu'après les triomphes du protestantisme dans la chrétienté, mais elle s'achève sans qu'il ait franchi les Alpes. Ce sont les vastes et lointains revers de l'Église romaine qui déterminent les papes à corriger cette Église dans Rome même.

L'œuvre était pour eux immense autant que difficile; il ne suffisait point de la vouloir pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'accomplir. Le premier pape qui l'ait tentée, l'austère et sincère Adrien VI, a échoué. Il a eu le rare mérite, le douloureux honneur de reconnaître et de confesser le mal, mais non d'appliquer, ni même de choisir et de déterminer le remède. Ce docteur flamand, transplanté quelque temps en Espagne à la suite de Charles-Quint, dont il avait été le précepteur, se montra, quand il vint prendre possession du Saint-Siège, plus offusqué qu'ébloui de la splendeur de Rome; il n'avait aucune illusion à dissiper, aucun préjugé à surmonter pour déclarer, comme il le fit, que la corruption et le désordre étaient descendus du chef aux membres[1]. Mais, étranger et solitaire parmi les Italiens, les connaissant mal et méconnu par eux, il ne parvenait pas, quoi qu'il voulût faire, à découvrir proche de lui des ressources, à susciter sous sa main des appuis[2]; d'autre part, il n'eut pas la vue assez haute pour les chercher au loin; la cour romaine lui faisant défaut, il ne se décida pas à appeler l'Église universelle à son aide, il laissa une diète allemande réclamer la réunion du Concile œcuménique, ne sut ni refuser, ni promettre, ni préparer ce concile, dont il lui aurait appartenu de prendre l'initiative, ne put rien non plus par lui seul, pour la réforme qu'il avait déclarée nécessaire, et, au bout d'un an de règne, s'éteignit

1. Instructions du nonce Cheregato, envoyé à la diète de Nuremberg.

2. Gérard Moreigi, *Vita Hadriani VI*, cap. XXIV. — *Itinerarium Hadriani Sexti ab Hispania Romam usque ac ipsius Pontificatus eventus*, per Blezium Ortizium, in decretis doctorem canonicumque Toletanum ac vicarium generalem, summa fide collectum, cap. XXVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désolé. Il avait composé pour son tombeau cette épitaphe : « Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien en sa vie de plus malheureux que d'avoir à commander [1]. »

Après lui, la série des papes italiens recommence, les vieilles habitudes, à peine troublées, se reprennent. Le règne d'un second Médicis, Clément VII, paraît la triste suite et comme le déclin lugubre du règne brillant du premier, Léon X. Même intégrité de mœurs, même culture d'esprit, même dignité princière, même connaissance des hommes et des affaires chez les deux pontifes, mais aussi mêmes ambitions mondaines, même souci de leur famille, même politique raffinée jusqu'à l'intrigue et la ruse, même indulgence pour les abus, et, dans leurs entours, même relâchement, mêmes prévarications. Seulement, sous le second Médicis, la bonne fortune est épuisée, et avec elle la confiance qu'éprouve en soi-même et qu'inspire aux autres un gouvernement heureux. Rome, magnifiquement ornée par Léon X, est impitoyablement saccagée sous Clément VII. François Ier, vainqueur à Marignan, s'était jeté aux genoux de Léon X désarmé, et avait, en deux jours, conclu un accord qui raffermit en France l'autorité pontificale. Charles-Quint, maître à son tour de l'Italie, tient neuf mois Clément VII prisonnier, et le relâche en lui dictant ses conditions. L'Europe entière s'était disputé les bonnes grâces de Léon X, la moitié de l'Europe renie l'autorité de Clément VII. Il

1. Sleidan, *Histoire*, liv. IV.— Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. I.— Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. VII et VIII. — Ranke, *les Papes romains*, liv, I, chap. III, § 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

semble donc que les malheurs du second pape Médicis sont la rançon des prospérités du premier. Toutefois, les abus pour lesquels Rome et le Saint-Siège sont frappés se prolongent : Clément VII consume tout son pontificat à promettre et à éluder le concile, à annoncer et à différer la réforme [1].

Une ère nouvelle s'ouvre avec Paul III : pape qui fut grand sans être irréprochable et qui, ayant besoin de s'amender lui-même, sut entreprendre l'amendement de l'Église. La terrible leçon des événements avait été entendue à Rome; les cardinaux ne méconnaissaient plus les maux ni les vœux de la chrétienté. Ils les avaient représentés à Clément VII avant sa mort [2]. Dans le conclave qui suit cette mort, ils s'accordent à assigner d'avance pour tâche au nouveau pontificat la réforme et le concile. Le plus considérable et le plus habile d'entre eux, le mieux fait pour régner, un Romain de vieille race, Farnèse, est élu parce qu'il veut la réforme et le concile [3]. A peine couronné, il met la main à l'œuvre ; il ouvre le sacré collège à l'élite de l'Église, et dans cette élite il choisit les meilleurs, Contarini, Pole, Sadolet, Caraffa, pour rechercher le mal partout où il se rencontre, pour indiquer les remèdes. Ces conseillers du Saint-Siège s'élèvent tout d'abord contre les flatteurs qui ont « égaré les papes jusqu'à leur faire croire leur autorité sans limites, les ont induits à ne mettre aucune diffé-

1. Sarpi, *ibid.* — Pallavicini, *ibid.*, liv. II, chap. x et xiv ; liv. III, chap. v et vii. — Ranke, *les Papes romains*, liv. I, chap. iii, § 3.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. III, chap. xvi.
3. *Ibid.*, chap. xvii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rence entre leur droit et leur bon plaisir ». Du Souverain Pontife leur libre censure se porte sur l'ensemble du gouvernement ecclésiastique : « l'ordination de prêtres ignorants ou indignes, la collation inconsidérée des bénéfices, même des évêchés, la dépendance des cardinaux vis-à-vis des princes étrangers, enfin les dispenses prodiguées à prix d'argent », tels sont les principaux abus qu'ils signalent ; une bulle est préparée, des mémoires sont dressés pour les corriger [1]. Cependant, tout reste en suspens, jusqu'à la réunion du concile. Il ne fallait rien moins que le concours de l'Église entière pour régénérer l'Église ; il le fallait pour affranchir les papes de leur propre cour, pour faire prévaloir, dans le chef et dans les membres, le zèle catholique sur l'intérêt particulier, l'esprit de vie sur l'esprit de mort. Le désordre avait été entretenu par le mésaccord des assemblées de Constance, de Bâle et de Pise avec le Saint-Siège, l'ordre ne devait être rétabli que par l'accord du chef et des membres dans une délibération commune. Paul III ne néglige rien pour réunir ce concile. On l'a soupçonné, dans ses déclarations à ce sujet, d'avoir feint et vouloir « ce qu'il se croyait sûr d'empêcher » [2]. C'est reporter sur lui l'accusation justement encourue par son prédécesseur, Clément VII. Mais, en ce qui le concerne, cette accusation est démentie par ses démarches d'abord, ensuite par l'événement. Il ne dépendait pas du pape seul de

1. Pallavicini, *ibid.*, et liv. IV, chap. v.
2. Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. I, p. 69.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rassembler en un lieu déterminé tous les évêques de la chrétienté ; et Clément VII, qui d'ailleurs se souciait peu d'y parvenir, n'avait pas tort d'indiquer, comme condition nécessaire, la paix entre les princes chrétiens et leur commun assentiment. Mais Paul III s'emploie sans relâche à procurer cette paix, à ménager cet assentiment. Désormais les obstacles à la réunion du concile viennent des souverains qui l'ont demandé les premiers, et non du pape qui l'a promis : il est convoqué, successivement, à Mantoue, à Vicence, à Trente. Il ne peut commencer, qu'après que la guerre est interrompue par un traité entre l'Empereur et le roi de France. A plusieurs reprises, les légats du Saint-Siège attendent les évêques appelés à s'y rendre. Enfin, il s'ouvre le 13 décembre 1546, quand les princes, distraits par d'autres visées, ont cessé de le souhaiter [1], quand Rome, presque seule, persiste à le vouloir, et le plus éloquent prédicateur de l'Italie, Cornelio Muso, peut saluer sa bienvenue en commentant les premières paroles de la messe qui se célébrait ce jour-là : *Gaudete in Domino*. L'aurore d'un jour nouveau venait de se lever sur l'Église.

Cependant, les hommes qui avaient le plus contribué à ce grand événement, et le pape même à qui en revenait l'honneur, n'en avaient pas d'avance mesuré la portée tout entière. Rome n'attendait guère du concile que la définition des dogmes contestés ; le reste de la chrétienté l'avait réclamé pour

1. Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, liv. I, p. 75 à 97 et 119. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. V, chap. VII et XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le relèvement de la discipline tombée en ruine. En réalité, il était également besoin du concile pour condamner les erreurs et pour corriger les abus. Le dogme et la discipline, la foi et les mœurs, couraient un semblable péril, réclamaient pareil secours.

Il fut décidé que les deux œuvres marcheraient de front. A l'instance des légats, et non sans quelque résistance, le pape y consentit et, par cet acte de confiance et d'abnégation généreuse, il assura l'accord entre Rome et Trente, l'efficacité de la réforme dans la chrétienté, l'autorité à la fois doctrinale et morale du Saint-Siège. Cependant, il ne fut pas donné à Paul III de clore le concile qu'il avait ouvert. Les mêmes causes qui avaient retardé sa réunion, les troubles de l'Allemagne, la rivalité des maisons de France et d'Autriche, l'interrompirent. Paul III n'en a pas moins inauguré la restauration catholique du seizième siècle. Il a choisi les hommes capables de concevoir ce grand ouvrage, il a amené l'Église entière à le résoudre, et sous lui, par une merveilleuse rencontre, paraissent tout à coup les ouvriers les plus propres à l'exécuter. C'est durant son règne que l'Espagnol Ignace de Loyola vient de France à Rome ; c'est à lui qu'il soumet son dessein. On rapporte qu'au premier coup d'œil Paul III s'écria : « L'esprit de Dieu est là [1]. » Pressentait-il dès lors, par une illumination soudaine, quelle milice il allait léguer à la papauté ? Le pape qui ouvre le concile de Trente voit naître et bénit le premier l'Institut des Jésuites.

Pourquoi faut-il que ce même pape ait, jusque sur

1. Jouvency, *Epitome, proœmium*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son trône et sous ses cheveux blancs, traîné la triste suite des fautes de sa jeunesse? Par quelle lamentable inconséquence le pontife réformateur s'est-il opiniâtré à faire de son fils un prince, de ses petits-fils des cardinaux ou des princes, leur prostituant la puissance et l'honneur du Saint-Siège? Il en a été cruellement puni par l'indignité de ce fils, l'infâme et féroce Pierre-Louis, par la fin tragique de ce scélérat, assassiné au milieu de ses débauches et de ses crimes, enfin par la trahison de ces petits-fils, qu'il vit se tourner contre lui, quand il voulut leur reprendre quelque chose de ce qu'il leur avait donné, aux dépens de l'État pontifical. Il a connu dans leur plénitude les excès, les douleurs, les remords du népotisme. Il est mort, indigné et consterné, sans qu'il lui fût donné de prévoir, ce qui l'aurait consolé peut-être, que de cette tige longtemps impure, mais vigoureuse, sortirait bientôt un grand homme, le meilleur capitaine des catholiques de ce siècle. Alexandre Farnèse, arrière-petit-fils de Paul III, avait à peine quatre ans, quand Paul III descendit au tombeau. Dieu avait mis sous les yeux de ce pape toutes les hontes de sa famille et il lui en dérobait la gloire future.

Ainsi, Paul III apparaît comme placé en Israël entre deux générations et deux régions dissemblables. Par la date de sa naissance, par les habitudes et les goûts de sa jeunesse, il appartient à la première génération, à celle qui a erré, non sans charme ni sans éclat, à travers les contrées étrangères et profanes. Par les actes de son gouvernement ecclésiastique, il prépare la seconde, qui entrera dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la terre sainte; il l'achemine vers cette terre promise et n'y pénètre pas lui-même.

Après lui, le mouvement dont il a donné le branle cesse quelque temps, un flot contraire semble ramener le vaisseau de l'Église en arrière, et cet arrêt, ce reflux, durent tant que le concile est interrompu, ou demeure inactif. C'est en vain qu'un légat qui l'a dirigé à ses débuts, non sans habileté ni mérite, del Monte, est appelé à la chaire de saint Pierre; il ne s'y asseoit, sous le nom de Jules III, que pour se reposer dans un stérile loisir, et même il donne encore une fois matière au scandale, par sa complaisance pour un favori méprisable. Un autre président du concile, l'intègre et pieux Cervini, Marcel II, monte sur cette chaire, seulement pour y mourir. En apprenant sa fin soudaine, vingt-deux jours après son élection, les plus saints personnages s'écrient : *Nos autem sperabamus quod ipse erat redempturus Israel.* Ils se demandent avec angoisse ce que Dieu attend pour sauver l'Église [1].

Cependant les cardinaux choisissent parmi eux le plus ardent pour la réforme, celui qui l'a réclamée le premier et l'a poursuivie toujours envers et contre tous, le rigide et véhément Caraffa. Mais ce n'était pas à un zèle dépourvu de mesure qu'il appartenait de relever l'Église. A peine le nouveau pape, Paul IV, a-t-il commencé de régner, que ses vertus deviennent inefficaces. Son énergie se change en violence, et sa générosité, en faiblesse. Il donne, tête baissée,

1. Lettre de Jérôme Seripandi. Salerne, 9 mai 1555, citée par Cantù (*les Hérétiques d'Italie*, t. II, p. 239).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans tous les abus qu'il a dénoncés jadis. Son patriotisme italien, ses rancunes domestiques, précipitent ce grand réformateur dans une lutte inégale contre l'Espagne, et la réforme religieuse est ajournée jusqu'après l'issue de l'entreprise politique. Tandis que d'excellents serviteurs de l'Église sont accusés d'hérésie, le maniement des affaires est abandonné par cet adversaire du népotisme à un brigand, son neveu, qui met en feu l'Italie, pour s'y tailler une principauté [1]. Toutefois, si troublé, si égaré que soit fût ce vieux pontife par la possession tardive du pouvoir suprême, son âme est restée chrétienne et grande. C'est pourquoi, quand éclate le péril qu'il a attiré sur Rome et lui-même, il sait y faire face et, par sa triste et intrépide fermeté, contient l'Espagnol victorieux [2]. De même, quand ses yeux s'ouvrent sur les prévarications de ses proches, il se montre, tout à coup, aussi rigoureux qu'il avait été longtemps aveugle. Il meurt, ayant condamné ses fautes et fait respecter ses revers, mais il n'a pas le temps de les réparer.

La réforme se différait donc toujours, et toujours le conclave continuait à la vouloir. Un pape, plus médiocre d'esprit et de cœur que Paul IV, devait enfin l'assurer. En compensation de tous les maux que le népotisme avait faits au Saint-Siège, Pie IV eut la fortune de rencontrer, parmi ses neveux, un saint, et le mérite de se fier à lui, malgré que l'austérité précoce de ce jeune cardinal, sa créature, l'ef-

1. Georges Duruy, *le Cardinal Carlo Caraffa*, passim.
2. Prescot, *Histoire de Philippe II.* — Georges Duruy, *ibid.*, chap. XVI et XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frayât quelquefois [1]. Grâce à saint Charles-Borromée, le concile se reprend et s'achève. Entre Rome et Trente, un mésaccord menaçait encore de s'élever. En acceptant que les délibérations du concile portassent sur toute la discipline de l'Église, les papes avaient, jusqu'alors, réservé leur propre cour et le collège des cardinaux : si proche d'eux, ils prétendaient tout régler seuls [2]. D'autre part, les réformateurs de Trente estimaient que leur œuvre serait non seulement incomplète, mais précaire, si elle ne s'étendait pas jusqu'au centre du gouvernement ecclésiastique [3]. Le cardinal Borromée fait tomber cette dernière barrière. Pie IV consent à ouvrir Rome aux libres discussions du concile, comme Paul III leur avait ouvert le reste de l'Église [4]. Aussi bien, pourquoi s'en serait-il méfié? Désormais on n'était nulle part aussi zélé qu'à Rome pour le rétablissement de la discipline. Le cardinal de Lorraine, qui y était venu peu avant la clôture du concile, encore imbu des préventions gallicanes, ne tarissait pas d'admiration sur le zèle du pape et de ses ministres; et, de son côté, le primat de Portugal, qui s'était montré, dans les précédents débats, le plus sévère censeur de la cour romaine, dom Barthélemy des Martyrs, écrivait vers le même temps, au retour du même voyage : « Les obstacles à une bonne et parfaite réforme ne

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XIV, chap. VII. — Georges Duruy, *ibid.*, chap. XXI.

2. Soranzo, ambassadeur de Venise, cité par Hübner (*Sixte V*, introduction, p. 60)..

3. Pallavicini, *ibid.*, liv. VI, chap. VII et XIII.

4. Pallavicini, *ibid.*, liv. XXI, chap. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

viennent ni de l'oncle, ni du neveu, mais de nous[1]. » Les décrets réformateurs embrassent donc toute la hiérarchie ; le choix des cardinaux est réglé comme celui des évêques [2].

Ainsi s'achève, sous Pie IV, l'œuvre législative commencée dix-huit ans auparavant, sous Paul III, et, dans l'intervalle, arrêtée à plusieurs reprises, interrompue durant dix années.

Les réformes décrétées, restait à les mettre en pratique. Il avait fallu un saint, à côté du trône pontifical, saint Charles-Borromée, pour terminer le concile. Il fallut qu'un autre saint montât sur ce trône, pour en appliquer les lois. Ce fut saint Pie V. Les historiens ont pu critiquer, à divers titres, les procédés employés par cet ancien inquisiteur pour regagner les pays séparés de l'Église. Ses menaces et ses anathèmes n'ont pas ramené des peuples résolus d'avance à ne les point écouter. La guerre sainte, prêchée par lui, a glorieusement réussi contre l'ennemi du dehors, le Turc ; mais contre l'ennemi du dedans, il a vainement exhorté à l'entreprendre, ou bien elle a échoué. Ses revendications des immunités et des privilèges temporels de l'Église ont fatigué les souverains catholiques ; ils n'en ont pas tenu compte. Le roi d'Espagne a été le premier à protester contre la publication de la bulle *In Cena Domini* [3], et cette bulle fameuse, qui attribuait aux papes un droit de contrôle sur le gou-

1. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv, XXIII, chap. VII.
2. 23 *Sess. De Reformatione*, cap. I et II. — 24 *Sess. De Reformatione*, cap. I.
3. Gabutii *Vita B. Pii V*, lib. III, cap. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vernement des princes, n'a été appliquée nulle part.

Tout autre est le résultat des mesures que Pie V prend, en vertu de sa seule autorité spirituelle et en exécution du concile de Trente, pour régénérer l'Église elle-même. Elles sont partout efficaces, inégalement toutefois ; elles ne le sont nulle part autant qu'en Italie, en Italie nulle part autant qu'à Rome. A mesure qu'on approche ce pontife, l'exemple de sa vie irréprochable et pénitente parle plus haut; l'esprit qui l'anime se communique avec plus d'abondance.

Rien ne devait plus exciter sa vigilance que les abus commis dans l'exercice du pouvoir pontifical. Les papes ayant parfois démembré le patrimoine de saint Pierre au profit de leurs proches, il importait de rendre impossibles à l'avenir ces aliénations, et non content de les interdire, Pie V fait jurer à tous les cardinaux de ne les autoriser jamais. Par là, il ne détruit pas le népotisme, les abus qui ont leur racine au fond du cœur humain repoussent toujours, mais il en retranche les plus funestes conséquences. Désormais l'ambition des familles papales se bornera à édifier des fortunes particulières, elle ne troublera plus l'Italie et l'Europe. En même temps, Pie V ramène les cardinaux et les prélats à une vie simple et grave, renvoie les évêques dans leur résidence, incite les curés à instruire le peuple et fait dresser dans ce but un catéchisme à leur usage, règle les rites et la liturgie, renferme les religieuses dans leur clôture, impose aux religieux une discipline plus exacte et brise les congrégations qui ne s'y soumettent pas, provoque l'établissement d'écoles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chrétiennes pour les enfants, de séminaires pour les jeunes clercs [1]. Sous ce moine, étranger aux faiblesses humaines et que ses contemporains trouvaient mieux fait pour commander aux anges qu'aux hommes [2], la ville des papes prend un nouvel aspect. Devenue comme un grand monastère, elle fait pénitence de ses joies profanes, non sans les regretter quelquefois [3]. Ainsi que l'écrivait l'ambassadeur vénitien : « les hommes mêmes qui n'étaient pas devenus meilleurs, voulaient du moins le paraître [4]. »

Quand il fut mort, les mœurs romaines perdirent quelque chose de cette austérité toute nouvelle. « Rome, écrivait quelques années plus tard le Vénitien Cornaro, tient maintenant le milieu entre la licence et la rigueur. » Néanmoins, le parti de la réforme avait continué de prévaloir. Pie V est, jusqu'ici, le dernier pape placé sur les autels ; mais après lui, tous ceux qui se succèdent sur la chaire de saint Pierre s'y montrent réguliers ; tous, jusqu'à la fin du siècle et au delà, contribuent, par quelque œuvre durable, à la restauration de l'Église romaine. Grégoire XIII, l'œil fixé sur les nations séparées, recueille ce qui leur reste de semences catholiques. Il fonde, dans la capitale de la chrétienté, le collège Germanique, le collège Anglais, le collège Grec,

1. Gabutii *Vita B. Pii V*, lib. I, cap. v, vi et vii.
2. *Informationi politiche*, citée par Ranke (*les Papes romains*, lib. III, § 6).
3. Voy. le tableau qu'un Allemand trace de Rome dans des lettres écrites le 9 avril et le 9 novembre 1566. (Comte de Falloux, *Saint Pie V*, t. I, chap. vi, d'après Bzovius, *Ann. Ecclesiastici.*)
4. Relation citée par Ranke (*les Papes romains*, liv. III, § 6).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

afin de préparer à ces peuples, sous la tutelle du Saint-Siège, des apôtres de leur race [1]. Sixte-Quint organise l'administration ecclésiastique ; il en répartit les affaires entre des congrégations, pourvues chacune d'attributions fixes et distinctes ; il munit Rome, réformée et purifiée par ses prédécesseurs, des organes nécessaires pour suffire au gouvernement religieux du monde [2]. Clément VIII, en absolvant Henri IV, s'assure la fidélité de la France, affranchit le Saint-Siège de la prépondérance de l'Espagne.

Voilà donc comment s'est opérée à Rome la réforme ecclésiastique et préparée la renaissance religieuse. Vers le milieu du seizième siècle, la situation de l'Église semblait humainement désespérée. En 1563, le cardinal Carpi, doyen du sacré collège, demandait à Dieu, durant sa dernière maladie, la grâce de mourir « avant les funérailles de Rome », et quelque temps auparavant, le cardinal Morone, partant pour présider le concile de Trente, laissait échapper cette parole : « C'en est fait de la religion catholique. » Quarante ans plus tard, tout était changé ; en dépit du penchant qui porte les plus nobles âmes à gémir des maux de leur siècle, ce changement ne pouvait être méconnu. « Si l'on juge de la valeur des choses par la qualité plutôt que par la quantité, » écrit Pallavicini au début de son *Histoire du con-*

1. Le collège Germanique a été ouvert sous Jules III, en 1552, à l'instigation de saint Ignace et du cardinal Morone, mais son existence restait précaire, et il n'a été véritablement fondé, pourvu de ressources régulières et permanentes, que par Grégoire XIII.

2. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, liv. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cile de Trente, « il est permis de penser que la religion catholique a plus gagné que perdu, à la suite de l'hérésie et de ses ravages. Dire que le monde actuel est pire que le monde ancien, c'est une vaine plainte, un propos de comédie [1]. » Avant Pallavicini, le grand Baronius, ayant embrassé, de son vaste et sûr regard, la succession des âges chrétiens, n'a pas craint d'inscrire en tête de ses *Annales ecclésiastiques* cette étonnante parole : « Notre siècle est le siècle des saints [2]. »

J'ai remarqué plus haut que, même aux époques les plus corrompues, les saints n'avaient jamais manqué à Rome et à l'Italie. Ce qui est particulier à la fin du seizième siècle, aux premières années du dix-septième, ce n'est pas seulement qu'on les voit paraître plus nombreux, c'est aussi qu'ils deviennent plus puissants en paroles et en œuvres; ils font plus de bien à une génération mieux préparée.

Deux surtout ont exercé sur leur temps et leur patrie une décisive influence : l'un, saint Charles-Borromée, cardinal et archevêque, après avoir, comme ministre du pape, assuré la conclusion du concile de Trente, s'est consacré, dans son diocèse de Milan, à en appliquer les décrets, il a rétabli la discipline dans le clergé; l'autre, saint Philippe Néri, simple prêtre, a fait refleurir à Rome la piété. Dans l'un et l'autre, la vie chrétienne s'est montrée au monde avec un éclat également pur, mais comme sous deux faces opposées.

1. *Histoire du concile de Trente*, introduction, chap. VIII.
2. Citée dans la préface des *Acta sanctorum*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint Charles, né au premier rang, est prévenu, presqu'au sortir du berceau, par les dignités et les biens ecclésiastiques; à vingt-deux ans, il reçoit, de la faveur de son oncle Pie IV, la pourpre romaine, sans l'avoir ni recherchée ni méritée. Mais plus il est comblé de richesses et de grandeurs, plus son cœur s'en détache. Il résiste pourtant à la tentation de s'en dépouiller, il les conserve, afin de mieux servir l'Église, et pratique, dans les plus hautes charges, l'austérité la plus rigoureuse. Lorsque, ayant achevé de se réformer lui-même, il entreprend de réformer son diocèse et sa province, il se garde d'agir seul : conformément à l'exemple et aux prescriptions du concile de Trente, il convoque, à plusieurs reprises, ses suffragants à des conciles provinciaux, ses prêtres à des synodes diocésains. Toutefois, ses sévères ordonnances soulèvent de violentes résistances; sa fermeté lui suscite des ennemis. Entre lui et les gouverneurs espagnols qui commandent à Milan, des contestations continuelles s'élèvent sur les limites de la puissance ecclésiastique; Pie V lui-même est quelquefois embarrassé de le soutenir dans les luttes qu'il engage [1]. Mais, quand éclate tout à coup la peste de Milan, la rigidité de l'archevêque, envers lui même et envers les autres, est, aux regards de tous, surpassée par son incomparable charité. Enfin, à quarante-six ans, il meurt [2], ayant victorieusement accompli sa double tâche :

1. Relation de l'ambassadeur vénitien Michel Soriano, citée par Capecelatro (*Vie de saint Philippe Néri*, t. I, p. 405, en note).
2. En 1584.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après avoir fait décider la réforme pour toute l'Église, il a eu le temps et la force de l'opérer, pour son propre compte, en Lombardie.

Saint Philippe, issu d'une famille de marchands de Florence, arrive à Rome, pauvre et inconnu, dans le moment où Rome, récemment saccagée, ressent le besoin de se convertir. Il passe les meilleures heures de sa jeunesse à errer solitaire à travers les catacombes, alors oubliées ; de ce long et mystérieux commerce avec l'Église primitive, il sort avec la candeur d'un enfant, la vertu d'un ascète, prêt à communiquer autour de lui une vie nouvelle. Si mortifié qu'il soit lui-même, sa dévotion paraît au-dehors, quelquefois bizarre, toujours souriante et joyeuse. Conformément au génie italien, il a recours à l'imagination et aux sens pour arriver au cœur : de beaux chants, des processions qui mettent en mouvement la ville entière, des amusements même, entremêlés aux pieux exercices, sont les artifices qu'il emploie pour attirer à Dieu le peuple et la jeunesse. Conformément à l'esprit et aux besoins modernes, il fait consister la mortification chrétienne dans le détachement intérieur, beaucoup plus que dans les pénitences extérieures, il dompte l'âme plutôt que le corps. Il pénètre avec une clairvoyance merveilleuse dans les replis les plus cachés des consciences. Les papes le consultent et le vénèrent, les cardinaux se rangent sous sa direction ; depuis les princes et les grandes dames jusqu'aux mendiants, au fond des palais comme au fond des cloîtres, il a eu foule, dans toutes les conditions, des amis et des disciples. Son seul aspect rend la religion ai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mable, et quand il meurt, plein de jours [1], ce simple prêtre, qui a toujours écarté de lui les dignités ecclésiastiques, est proclamé l'apôtre de Rome.

Ainsi s'avancent ensemble, en même temps, vers le même but, deux saints très divers et pourtant très étroitement unis. Ni l'un ni l'autre ne restent isolés. Saint Charles forme plus d'un évêque à son école, entre autres notre cardinal de la Rochefoucauld. Il se survit dans son neveu le cardinal Frédéric, qui lui succède à Milan ; il laisse après lui un clergé, qui demeure longtemps le modèle de l'Italie, et des statuts synodaux, qui servent de règle à toute l'Église. Saint Philippe consacre aux études et au ministère ecclésiastique la congrégation de l'Oratoire, mais sans vouloir lier les prêtres qui la composent par d'autres vœux que ceux du sacerdoce; comme elle doit être l'appui et l'exemple de la réforme dans le clergé séculier, il ne faut pas qu'elle s'en distingue par des engagements particuliers. A peine née, cependant, elle remplit de grandes tâches. L'un des premiers disciples de saint Philippe, et peut-être le plus cher, César Baronius, reçoit la charge d'écrire les Annales de l'Église. Un livre protestant est l'occasion de cette gigantesque entreprise. L'histoire des dix premiers siècles vient d'être racontée, au détriment de l'Église romaine, dans les *Centuries de Magdebourg*. A cette œuvre de parti, Baronius oppose une œuvre de franchise et de sincérité, autant que de savoir et de foi. Aujourd'hui, les *Centuries de Magdebourg* sont

1. En 1595, à quatre-vingts ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

oubliées et les *Annales* de Baronius demeurent un monument impérissable [1].

En même temps que l'Oratoire, et le plus souvent avec l'appui de son fondateur, d'autres congrégations s'élèvent. A Milan et en Corse, les Barnabites, sous le bienheureux Alexandre Sauli [2]; à Lucques, d'autres clercs réguliers, sous le bienheureux Leobardi [3], s'emploient aux mêmes travaux que les Oratoriens à Rome et à Naples. A Venise, un patricien, jadis homme de guerre, Jérôme Emiliani, recueille les orphelins et voue les Somasques à l'éducation de la jeunesse [4]. A Rome, un illettré, mendiant à travers les rues, saint Félix Cantalice [5], relève les capucins du discrédit qu'a jeté sur eux la défection de leur célèbre prédicateur Bernard Ochin, et rend populaires ces vrais amis du peuple; saint Camille de Lelis consacre ses frères au service des malades et des infirmes [6]; saint Joseph Callasanzio vient d'Espagne, pour ouvrir les écoles pies et donner des maîtres aux petits enfants [7].

Les femmes ne demeurent point étrangères à cette

1. Baronius est mort en 1607. Le douzième volume de ses *Annales* composé par lui, et qui termine le douzième siècle, a paru l'année même de sa mort. Il a de plus laissé pour les volumes suivants des matériaux qu'a employés son continuateur, Rinaldi, membre de la même congrégation et auteur de dix autres volumes. — Capecelatro, *Vie de saint Philippe Néri*, t. II, doc. 2.

2. Mort en 1592

3. Mort en 1607.

4. Mort en 1537. Son Institut a été approuvé par Paul III en 1540 et mis au nombre des ordres religieux par Pie V en 1568.

5. Mort en 1587.

6. Mort en 1614.

7. Mort en 1648, à quatre-vingt-dix ans. Son Institut des écoles pies a été approuvé d'abord par Clément VIII, ensuite par Paul V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

charité active, qui cesse de renfermer la perfection chrétienne au fond des cloîtres. Les cloîtres, sans doute, abritent encore, ici sous la vieille règle de saint Dominique, là sous la règle réformée de sainte Thérèse, de sublimes modèles de la vie contemplative : Florence se sent protégée par sainte Catherine Ricci [1], par sainte Madeleine de Pazzi [2]. Mais, à côté d'elles, une autre sainte, Angèle Merici, a fondé à Brescia les Ursulines, pour l'éducation des jeunes filles, et les Ursulines se multiplient en Italie et en Europe [3]. A Rome et à Naples, d'autres pieuses femmes fréquentent les hôpitaux ; elles s'affilient à la confrérie des pèlerins et, dans le magnifique hospice de la Trinité, qui s'élève à cette époque, les pauvres gens, venus en pèlerinage au tombeau des apôtres, trouvent les plus nobles dames prêtes à les servir [4].

Enfin, l'ordre actif par excellence, la Compagnie de Jésus, qui tire son origine d'Espagne et a commencé de naître en France, établit son centre au centre de la chrétienté. A peine est-elle à Rome, qu'elle y tient « la première place », écrit le Vénitien Tiepolo[5]. Ses services rejettent dans l'ombre ceux que les autres ordres, nés dans d'autres siècles et pour faire face à d'autres périls, ont rendus jadis à l'Église. Elle est la milice la mieux appropriée aux nouveaux combats. Aussi, grâce à l'illusion du regard, qui diminue ce qui s'éloigne, on croit volon-

1. Morte en 1589.
2. Morte en 1607.
3. Morte en 1540.
4. Capecelatro, *Vie de saint Philippe Néri*, liv. I, chap. VII.
5. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiers qu'« il ne fût jamais corps qui tînt un tel rang, ni produisît des effets tels ». Un observateur fort avisé, en voyage à Rome à ce moment, Montaigne le déclare, et il ajoute avec une admiration, rare sous sa plume : « C'est une pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur[1]. »

Dans les controverses théologiques, les Jésuites ne se contentent pas de soutenir l'autorité des papes contre les protestants, qui veulent la détruire, ils la défendent encore à Trente, vis-à-vis des évêques qui prétendent la resserrer et la restreindre[2]. De leur côté, les papes les favorisent et les emploient sans relâche. Un seul les tient en défiance, Sixte-Quint. Soit jalousie du moine appartenant à un autre ordre, soit ombrage du souverain en face d'auxiliaires trop puissants, il écoute avec complaisance les dénonciations portées contre eux, il veut leur ôter leur nom, lier les mains à leur général, briser chez eux l'unité du commandement[3]. Mais il meurt, avant d'avoir accompli son dessein, et la Compagnie, raffermie, revient à ses luttes triomphantes contre les ennemis de l'Église. De telles luttes n'avaient guère Rome et l'Italie pour théâtre. Rome est le quartier général des Jésuites et non leur champ de bataille. C'est là qu'ils dressent, sous l'œil des papes, leurs plans de campagne, qu'ils organisent de loin leurs conquêtes. C'est là aussi qu'ils recrutent pour une bonne part les grands hommes dont l'assemblage étonnait Mon-

1. Hübner, *ibid.*
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XVIII, chap. xv, et liv. XXI, chap. vi.
3. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, liv. V, § 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taigne : les Jésuites doivent à l'Italie le chef le plus capable de les gouverner, après leur fondateur, le Napolitain Aquaviva ; leur plus habile négociateur, le Mantouan Possevin ; leur plus docte polémiste, le Toscan Bellarmin ; et enfin le plus angélique des jeunes hommes formés à leur école, saint Louis de Gonzague.

Tels sont les hommes et les institutions, qu'au terme du seizième siècle, a enfantés ou vu grandir l'Italie. A cette renaissance religieuse, celle de la France, au début du dix-septième siècle, peut seule être comparée.

Dans les deux pays, sans doute, des désordres éclatent encore, et jusqu'au sein de la hiérarchie ecclésiastique. Mais du moins, dans l'un et l'autre, le désordre est discrédité, il ne prescrit plus contre la loi ; et surtout de grandes âmes se forment en abondance et brillent d'un pur éclat ; il semble même que, proche de Rome, ces âmes soient alimentées par une flamme plus vive. Malgré saint Vincent de Paul, sainte Chantal et tant d'autres, la sainteté paraît plus familière à l'Italie qu'à la France.

Mais, en revanche, c'est en France que germe, à la suite de la vertu, le génie ; c'est en France que la foi, commune aux deux peuples, devient alors éloquente et que la vérité parle aux hommes un langage immortel. Depuis Dante et sa *Divine Comédie*, l'Italie n'a pas eu cette gloire. Chez elle, la renaissance des lettres a précédé la renaissance religieuse ; son âge classique n'est pas chrétien comme le nôtre. Lorsqu'elle s'est convertie, déjà son imagination vieillissait, son printemps était passé. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

décadence des lettres et des arts à cette époque a d'ailleurs une autre cause que l'âge du peuple italien : elle est due à son abaissement politique. Une race sans indépendance et sans gloire voit bientôt son esprit naturel dépérir. Durant le moyen âge, la division de l'Italie en petits États avait entretenu sa vie, non sans orage ; dans les temps modernes, l'antagonisme de ces petits États l'a livrée aux étrangers. Entre ces étrangers qui se la disputent, nous allons voir les papes, s'efforçant plus d'une fois de l'affranchir, toujours d'alléger sa sujétion. Mais ils n'étaient pas maîtres de lui rendre sa vigueur. La déchéance politique s'est prolongée à côté de la renaissance religieuse.

Voilà sous quel triste aspect il nous reste à envisager l'Italie A travers les rivalités innombrables des princes, faibles ou forts, indigènes ou étrangers, qui la déchirent et l'épuisent ; dans cette mêlée confuse de compétitions, aussi mesquines que violentes, deux choses nous importent à connaître : le rôle des papes, en leur qualité de souverains italiens, le rôle de la France au delà des Alpes.

V

Dès le début du seizième siècle, les deux puissances qui prétendaient à la prépondérance en Europe, la maison de France et la maison d'Autriche, avaient choisi l'Italie pour champ de bataille et pour prix du combat. Au nord et au midi, à Milan et à Naples,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elles s'en disputaient les plus importants territoires ; la plupart des petits princes qui se partageaient le reste de la Péninsule se rangeaient dans la clientèle de l'un des deux rivaux et passaient souvent de l'un à l'autre. Il ne se rencontrait plus que deux puissances italiennes pour aspirer encore à l'indépendance : Venise et Rome, toutes deux ayant des affaires et des intérêts, fort au delà de l'Italie, dans le monde entier ; Venise pour le commerce, Rome pour la religion ; toutes deux plus fortes qu'aucun État italien, mais plus faibles que les grands États étrangers.

Pour garder leur rang dans la Péninsule et la liberté de leurs mouvements au dehors, Rome et Venise avaient donc pareillement besoin que l'étranger ne s'y établît pas en maître ; elles devaient, dans ce but, se concerter ensemble. Elles n'y manquèrent pas, si ce n'est une fois et pour peu de temps, lorsque les atteintes portées par Venise à l'intégrité du territoire pontifical soulevèrent le fougueux mécontentement de Jules II, et décidèrent le terrible pontife à s'allier contre elle avec la France et l'Empire. Mais ce sanglant malentendu ne dura guère ; bientôt, à la ligue de Cambrai, formée par le pape contre Venise, succéda la « ligue sainte », formée, par ce même pape, avec Venise « contre les barbares ». Aussi bien, c'était moins par les armes que par la politique que Rome et Venise s'efforçaient de se préserver elles-mêmes et de garantir l'Italie. Parfois, elles travaillaient à établir quelque équilibre entre les divers États italiens, afin qu'aucun ne cherchât un appui étranger. Plus souvent, désespérant d'assurer cette balance des intérêts et des forces en Italie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même, elles se réduisaient à la poursuivre au dehors; elles opposaient l'une à l'autre les deux puissances qui prétendaient dominer, penchant tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, afin qu'aucune ne devînt, à leur porte, maîtresse absolue. C'est pourquoi, les publicistes ont attribué aux papes et aux Vénitiens la première invention de la politique d'équilibre, qui devait plus tard prévaloir dans toute l'Europe ; ils ont cru découvrir, en Italie, la première application de ce système.

Avec des intérêts le plus souvent analogues, la cour romaine et le conseil des Dix n'avaient pas d'ailleurs mêmes allures et mêmes procédés. Bâtie sur les flots, le regard tourné vers l'Orient, et cherchant fortune au delà des mers, Venise se tenait à l'écart des querelles italiennes, s'occupait peu des affaires de ses voisins, ne se souciait aucunement de leur sort. Rome, au contraire, placée au centre de la Péninsule, en était la capitale; elle en ressentait tous les malheurs, elle en attirait toutes les gloires; tout Italien y pouvait trouver carrière; son sénat, le collège des cardinaux, et ses souverains électifs, les papes, se recrutaient, du pied des Alpes au détroit de Messine, dans tous les rangs et parmi toutes les familles ; Rome associait sa destinée à celle de l'Italie.

Il faut ajouter que Venise, gouvernée, non par son chef électif et nominal, le doge, mais par une aristocratie héréditaire, qui ne changeait pas et ne se connaissait d'autre intérêt que celui de l'État, Venise portait, dans sa politique étrangère, une prévoyance et une persévérance, alors estimées sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

égales en Europe. A Rome, au contraire, où le pape était vraiment souverain, chaque nouveau règne risquait d'amener, dans les affaires temporelles, des résolutions nouvelles et des démarches précipitées, car le vieillard, qui montait au trône, et surtout ses entours, sentaient qu'ils avaient peu de temps pour exécuter leurs desseins. De plus, l'ambition de la famille du pape n'était pas toujours conforme au bien de son État, et d'ordinaire ces diverses familles papales, pareillement avides, étaient opposées entre elles. C'est pourquoi l'on remarquait alors, dans la conduite des affaires humaines, moins de mesure et de constance à Rome qu'à Venise. Tandis qu'entre les rivaux qui se disputaient l'Italie, Venise le plus souvent se réservait, Rome oscillait et, quelquefois, à court intervalle, s'engageait en sens contraires ; mais, jusque dans ces variations, il est juste de reconnaître le souci habituel de la patrie italienne. Inconnu de la ville des doges, le patriotisme italien ne s'est guère rencontré, durant le seizième siècle, qu'à la cour des papes.

Cela est si vrai qu'on a accusé le Saint-Siège d'avoir sacrifié l'Église à l'Italie. Le grand historien que l'Allemagne a donné à l'Europe, Ranke, estime que Paul III a favorisé l'accroissement du protestantisme, en ne soutenant pas la domination impériale, et les historiens allemands les plus catholiques sont disposés, dans les contestations politiques entre le pape et l'Empereur, à prendre parti pour l'Empereur. C'est oublier que, pour l'Église, la liberté est le premier des biens, et par conséquent un maître du monde, fût-il orthodoxe, le suprême péril.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'intérêt national et l'intérêt ecclésiastique n'étaient donc pas, au fond, contradictoires à Rome. En travaillant à l'indépendance de l'Italie, les papes travaillaient pour leur propre indépendance, et leur indépendance au temporel était la sauvegarde de leur autorité spirituelle.

Au surplus, ce n'est pas la suprématie de l'Empire que les papes du seizième siècle ont eu d'abord à redouter, mais bien celle de la France. « Certain frétillement de guerroyer [1] », qui agitait alors les Français, les avait entraînés à franchir les Alpes, non pas seulement pour s'établir dans une portion de la Péninsule, mais pour se promener d'un bout à l'autre, en conquérants, et comme, sur leur route, pour leur barrer le passage, ils rencontraient les papes, une querelle religieuse faillit sortir de cette aventure militaire. Le belliqueux Jules II excommunia Louis XII et ses soldats, en leur livrant bataille. Le roi, irrité, poussa les évêques du royaume à la révolte contre le Saint-Siège. Mais cette révolte effrayait fort les bonnes âmes de France et, en particulier, la femme du roi, « la très vertueuse, sage, honnête, bien disante, de gentil et subtil esprit [2] », Anne de Bretagne. Les hommes de guerre mêmes n'étaient pas rassurés : Chaumont d'Amboise, après avoir commandé l'armée qui combattait le pape, n'avait pas voulu mourir sans être absous par lui. Le schisme ne se consomma pas. Les prélats français, réunis

1. Expression de l'ambassadeur de France à Rome, Paul de Foix, dans une dépêche du 5 mars 1582. (*Les lettres de messire Paul de Foix au roi Henri III.* Paris, 1638, p. 314.)
2. Brantôme, *Dames illustres*, discours I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en conciliabule à Pise, puis à Milan, se dispersèrent et se soumirent au Saint-Siège; Louis XII termina son règne, réconcilié avec lui, et quand son jeune successeur revint, avec un nouvel élan, à la conquête de l'Italie, dès le début de l'expédition, dès la première victoire, le sentiment catholique de la nation se manifesta.

Léon X étant allé trouver François Ier à Bologne, « pour se mettre », disait-il, « entre ses mains en lui demandant miséricorde [1] », fut reçu avec un filial et généreux respect. Le maître des cérémonies, qui l'accompagnait, a rapporté qu'à la messe célébrée le lendemain, devant le roi, « beaucoup de seigneurs s'avancèrent pour communier de la main du pape. L'un d'eux, qui ne parvenait pas à l'approcher, s'écria qu'il voulait au moins se confesser à lui, et puisqu'il ne pouvait lui dire son péché à l'oreille, il déclarait tout haut qu'il avait combattu, tant qu'il avait pu et avec acharnement, contre le pape Jules, sans se soucier de ses censures. Ce que le roi entendant, il ajouta que ce péché était aussi le sien. A la suite du roi, beaucoup de seigneurs dirent de même et demandèrent pardon. Alors le pape, levant la main sur tous, les bénit et leur donna l'absolution. Après quoi, le roi dit : « Saint-Père, ne vous étonnez pas que tous ces gens aient été ennemis du pape Jules, car il était bien lui-même notre plus grand ennemi, et nous n'avons pas connu en notre siècle d'homme plus terrible à la guerre. C'était, en vérité, un très habile capitaine, et il eût

1. Relation vénitienne, citée par Ranke (*les Papes romains*, t. I, liv. I, ch. III, § 2).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mieux fait comme général d'armée que comme pontife de Rome [1]. » Je ne connais rien qui atteste mieux que ce naïf récit la foi de la France à la veille du protestantisme, rien qui découvre davantage les sentiments divers qu'elle portait au delà des Alpes.

Désormais, nos expéditions en Italie ne risquèrent plus de nous séparer de la communion de Rome. Cependant elles rangèrent encore plus d'une fois les papes parmi nos adversaires. Léon X, après avoir conclu le concordat qui assurait son autorité en France, se retourna promptement contre nous, en qualité de prince italien. La joie que lui causa l'une de nos défaites passe pour avoir déterminé sa mort [2].

Pour changer ces dispositions des papes, il fallut que notre fortune déclinât et qu'à notre détriment s'élevât celle de la maison d'Autriche.

Une vieille constitution pontificale défendait de choisir pour empereur un roi de Naples. Les papes du moyen âge avaient appris, dans leurs luttes avec les maisons de Souabe et de Hohenstauffen, à redouter, comme Italiens, l'entrée des Allemands en Italie, et, comme pontifes, la puissance des Empereurs à Rome. Toutefois, quand Charles-Quint, déjà roi de Naples aussi bien que roi d'Espagne, fut porté à l'Empire, Léon X, désespérant de faire respecter cette constitution, en dispensa le nouvel élu et se hâta de le reconnaître [3]. Par cette dispense,

1. *Journal de Pâris de Grassis.* — Raynaldi, *Ann. Ecclesiast.*, t. XII, ann. 1515, n° 33.

2. Relation vénitienne, citée par Ranke (*les Papes romains*, t. I, liv. I, ch. III, § 2).

3. Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne*, t. II, p. 116 et 120.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il évita, peut être, un affront au Saint-Siège, mais il ne le préserva pas du danger qu'avaient prévu ses prédécesseurs, et bientôt, la puissance impériale parut lourde à la cour de Rome. Après Léon X, le conclave choisit successivement pour pape les deux cardinaux que leurs antécédents semblaient lier davantage à Charles-Quint, et d'abord son ancien précepteur, son principal ministre, Adrien d'Utrecht. Mais, à peine averti de son élection, Adrien VI s'appliqua consciencieusement à tenir la balance égale entre les deux rivaux ; sans méconnaître ses obligations antérieures, ni renier son affection pour son ancien souverain, il prit soin de constater que l'Empereur, engagé avec le cardinal Wolsey, « n'avait pas sollicité pour lui » dans le conclave [1], ce qui était vrai [2]. Comme l'Empereur le pressait d'entrer dans la ligue formée contre la France, il s'y refusa longtemps [3], il n'épargna ni les prières, ni les remontrances pour déterminer Charles-Quint à la paix [4]; il se fit accepter par François Ier pour médiateur [5]. Charles-Quint se plaignit que « Sa Sainteté voulût traiter le roi de France comme lui même, son si bon fils et élève », et alla jusqu'à l'accuser

1. Lettre du 3 mai 1522. (Gachard, *Correspondance de Charles Quint et d'Adrien VI*, Introduction, p. XXXI.)

2. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, ch. IV.

3. Gachard, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, Introduction, p. XXXIII.

4. Gachard, *ibid.*, Introduction, p. XLI et XLVIII ; et lettres, p. 52, 105, 124, 139.

5. Lettre de François Ier au pape, et instruction pour MM. les cardinaux d'Aux et de Cosme en date de Blois, 11 août 1522, citée par Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 325 et 354.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'être plus favorable à ce dernier[1]. Mais le pontife persista à répondre : « Il ne convient pas à la chrétienté que nous nous montrions partiaux[2]. » Pour tourner Adrien VI contre nous, il fallut que François Ier refusât de déclarer la guerre aux Turcs et de conclure la paix avec Charles-Quint, en renonçant au Milanais. Le Milanais était déjà perdu par nos troupes, il s'agissait de le reconquérir; les Turcs venaient de s'emparer de Rhodes et faisaient trembler toute la chrétienté; il était urgent de les arrêter. Le pape jugea que le principal obstacle à la concorde entre les chrétiens, à la guerre contre les infidèles, était le roi de France; il consentit à se liguer avec ses adversaires. Encore ne voulut-il point employer contre lui les armes spirituelles dont il l'avait quelque temps menacé; malgré une lettre hautaine où François Ier le bravait, il ne le frappa ni d'excommunication ni de censures et se borna, avec l'Empereur et ses confédérés, à une alliance défensive, qui n'avait d'autre objet que la préservation du territoire italien. Un tel engagement, si difficile qu'il eût été à obtenir, et si précieux qu'il parût à Charles-Quint, ne suffisait pas à ses desseins, dans un moment où il se préparait à envahir la France. Aussi manda-t-il à ses ambassadeurs de « faire l'imposssible » pour rendre l'alliance offensive[3]. Quand cette instruction fut envoyée, Adrien VI achevait de vivre.

1. Lettre au duc de Sessa, Valladolid, 10 janvier 1524. — Gachard *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, p. 170.

2. Gachard, *ibid.*, Introduction, p. LXI, et lettres, p. 130.

3. M. Mignet (*Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, ch. IV, p. 328) dit que l'alliance conclue par Adrien VI était offensive. Mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Son successeur, Clément VII sembla d'abord tout dévoué à Charles-Quint. C'était lui qui, étant cardinal, avait décidé son oncle Léon X à reconnaître l'élection de l'Empereur [1], et plus tard avait amené Adrien VI à rompre avec la France [2]. Aussi ne fit-il d'abord aucune difficulté d'entrer pleinement dans la ligue formée contre elle. Mais bientôt il s'en dégagea, puis se tourna contre son ancien allié, quand il le vit, après la journée de Pavie, maître de l'Italie. Alors il forma à son tour, pour le combattre, une « sainte ligue » des États italiens avec la France; enfin, ses tergiversations entre les deux rivaux, ses efforts contre le plus puissant, aboutirent au sac de Rome, par des bandes de lansquenets luthériens. Il est vrai que l'Empereur désapprouva ses soldats, qui avaient continué de marcher, malgré ses ordres, après une trêve conclue au dernier moment. Mais ces soldats indisciplinés, qui donc avait chargé le plus farouche des luthériens, Frundsberg, de les recruter, sinon le frère de l'Empereur et par son ordre? N'était-ce pas également par son ordre qu'ils avaient franchi les Alpes, pour rejoindre l'armée du connétable de Bourbon, déjà en campagne contre le pape? Ainsi formées et

M. Gachard (*ibid.* Introduction, p. LIV et LXXXVII) se réfère à une lettre de Charles-Quint, écrite en date du 26 août 1523 à Charles de Lannoy, et enjoignant à ce vice-roi de Naples, qui venait de conclure le traité, et au duc de Sessa, ambassadeur ordinaire près Sa Sainteté, « de faire l'impossible pour que l'alliance devienne offensive ». Donc, en ce qui concerne le pape, elle ne l'était pas et se bornait à l'Italie.

1. Instruction donnée par Clément VII au cardinal Farnèse, qui fut depuis Paul III, quand il fut envoyé comme légat à l'empereur Charles-Quint, après le sac de Rome. Document possédé et cité par M. Ranke (*les Papes romains*, t. I, liv. I, ch. III, § 4).

2. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 356.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lancées, si ces bandes ne s'arrêtaient pas ensuite au premier signal, Charles-Quint avait-il qualité pour s'en étonner et s'en plaindre ? D'ailleurs, en désavouant leurs excès, il en profitait. A la première nouvelle que Clément VII était entre les mains de ses troupes, il suspendit les réjouissances préparées pour la naissance de son fils, prit le deuil avec sa cour et fit prier dans toutes les églises d'Espagne pour la délivrance du prisonnier. Mais, en même temps, il le retint neuf mois, sous bonne garde, au château Saint-Ange, il ne le relâcha que moyennant rançon, et pour se faire couronner par lui à Bologne. Voilà sous quels auspices et par quels procédés la domination impériale s'imposa à l'Italie [1].

Le souvenir d'un désastre, sans pareil, disait-on, depuis Alaric, devait se perpétuer dans Rome, et le triste exemple de Clément VII profita à son successeur Paul III. Celui-ci arriva au trône pontifical, résolu à travailler au rétablissement de la paix entre les deux rivaux, sans se lier ni rompre avec l'un ou l'autre [2]. Parfois, le souci d'établir sa famille, le rapprocha, plus qu'il ne convenait, de l'arbitre de l'Italie. Mais, comme pontife, il redouta toujours en Europe l'ambition impériale et refusa d'abord de la servir contre la France, en dépit des alliances de la France avec les protestants et les Turcs [3]. Quand Charles-Quint le convia à combattre avec

1. Ranke, *les Papes romains*, t. I, liv. I, chap. III, § 4. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, ch. VI ; et t. II, ch. IX, X et XI. — Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VII, liv. XII, ch. CXXXV.
2. Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. III, ch. XVII.
3. *Ibid.*, liv. V, ch. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui la ligue des princes luthériens en Allemagne, nous avons vu avec quelle répugnance il s'engagea dans cette guerre et avec quelle promptitude il s'en retira, dès qu'il la vit tourner au profit de l'Empereur et non de l'Église ; l'Empereur se plaignit amèrement de cet abandon. Au moment où Paul III mourut, les Impériaux, comme les Français, tenaient ce vieux pape pour acquis à la France, tant il était difficile de demeurer neutre au milieu d'une telle lutte [1].

Les choses allèrent plus loin sous Paul IV. Le plus violent ennemi des protestants en Europe fut aussi le plus violent adversaire de l'Empereur et, comme il le disait, de sa « tyrannie » en Italie [2]. « Si personne ne se soucie de chasser les barbares », s'écriait-il, « on saura du moins un jour qu'un vieil Italien, sur le bord de la tombe, a formé ce grand dessein [3]. » Grand dessein, en effet, mais trop disproportionné à ses forces. Le barbare, sous Jules II, était le Français, le barbare, sous Paul IV, était l'Espagnol, c'est-à-dire toujours l'étranger, disposant de la Péninsule : pour éloigner l'un, on était réduit à rappeler l'autre. Voilà comment notre dernière expédition italienne eut lieu à la demande du pape, sous les ordres du duc de Guise, expédition mal combinée d'ailleurs et qui réussit mal : elle acheva de nous faire perdre pied dans ce pays où, depuis quinze ans et plus, on avait cessé de nous craindre.

1. Dépêche de Charles-Quint à Diego de Mendoça, 1547. — Correspondance de Mendoça et dépêches de Claude de Guise au roi de France. Citées par Ranke, *les Papes romains*, t. I, liv. III, § 2.

2. Georges Duruy, *le Cardinal Carlo Caraffa*, p. 73.

3. Relation de Novagero, citée par Prescott, *Histoire du règne de Philippe II*, liv. I, ch. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant, au moment où l'Italie, définitivement évacuée par nous, était assujettie sans conteste à la maison d'Autriche, elle venait, sans sortir de cette maison, de changer de maître; elle avait passé des mains de l'Empereur aux mains du roi d'Espagne : Charles-Quint, en abdiquant, l'avait mise dans la part de son fils Philippe II.

Philippe II, à son avènement, eut à cœur de se réconcilier avec le Saint-Siège. Il montra lui-même, il imposa à son lieutenant le duc d'Albe, envers Paul IV vaincu, une déférence, que son père n'avait pas témoignée jadis à Clément VII prisonnier, et qui convenait à sa qualité de roi catholique, de défenseur attitré et presque unique de l'Église en Europe. Mais, d'autre part, précisément en cette qualité, il prétendit à une prépondérance, au moins aussi grande que s'il eût été empereur, et le joug des Espagnols pesa bientôt aux Italiens, non moins lourdement que celui des Allemands. Aussi Rome aurait continué sans doute à incliner vers la France, qui ne la menaçait plus et était menacée par le même dominateur; un commun besoin, ici de s'affranchir, là de se préserver de la maison d'Autriche, aurait rapproché les deux peuples et rendu le plus fort l'appui du plus faible, si la France alors avait pu servir d'appui. Mais c'était le temps où commençaient nos guerres civiles; loin de tendre la main à personne, notre patrie s'acharnait contre elle-même; loin de faire face à l'étranger, elle l'attirait chez elle, elle lui ouvrait son sein.

Dans cette extrémité, quelle ressource restait aux papes qui venaient de perdre la moitié de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chrétienté, sinon la seule puissance prête à les soutenir en confondant sa cause avec la cause de l'Église? Elle avait beau leur porter ombrage : depuis l'avènement de Pie IV jusqu'à l'avènement de Clément VIII, ils se virent contraints de lui complaire.

Durant ces trente années, un seul Pape s'est montré fatigué de cette complaisance ; et c'est précisément celui en qui le sens religieux s'alliait le mieux au sens politique, c'est Sixte-Quint. Il avait près de lui des amis, qui étaient aussi les nôtres, les Vénitiens. Les hommes d'État de Venise n'avaient jamais cessé de sentir le vide que notre ruine laissait en Europe, ni d'espérer notre relèvement. C'est pourquoi, dans les plus mauvais jours, ils avaient pris soin d'entretenir, entre la couronne de France et leur république, « bonne intelligence et amitié », nous assistant quelquefois de leurs subsides, plus souvent de leurs bons avis [1], accueillant avec « allégresse » la nouvelle de nos rares succès, et souhaitant, pardessus tout, la pacification du royaume [2]. Lorsque Henri III passa par Venise, en revenant de Pologne, ils lui firent « la plus grande fête qui jamais eût été, ayant toujours honoré et observé le roi de France sur tous les autres princes du monde [3] ». Quel ne dut pas être le contentement de ces profonds et avisés politiques, de « ces bons vieux sages », comme les appelait leur ami, Sixte-Quint, quand, au lieu de Henri III, le roi de France fut Henri IV!

1. Lettres de messire Paul de Foix, p. 197.
2. Édouard Fremy, *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassade à Venise d'Arnaud du Ferrier*, p. 11, 189, 197.
3. Édouard Fremy, *ibid.*, p. 244 et 245.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ils n'attendirent pas sa conversion pour le reconnaître ; ils furent les premiers et longtemps les seuls alliés catholiques du nouveau roi [1] ; et depuis son avènement jusqu'à son abjuration, Venise devint à Rome son discret intermédiaire, son habile et insinuant avocat. Elle s'était déjà donné ce rôle, longtemps ingrat, sous le règne de Henri III ; c'était malgré les démarches des ambassadeurs vénitiens que, après le meurtre du cardinal de Guise, le dernier des Valois avait été solennellement menacé d'excommunication et de déchéance. Les Vénitiens ne purent empêcher non plus contre le Béarnais une bulle *privatoire*, c'est-à-dire le déclarant d'avance privé de ses droits à la couronne en qualité d'hérétique relaps. Ils eurent grande peine ensuite à se faire pardonner leur empressement à reconnaître Henri IV et à recevoir son ambassadeur.

Quant à obtenir pour lui à Rome même quelques ménagements, il n'y fallut d'abord point songer. A peine Sixte-Quint avait-il appris son avènement, qu'il avait envoyé en France un légat, Gaëtani, « particulièrement agréable au roi d'Espagne », en bon termes avec les ligueurs [2], et chargé pour eux d'abondants subsides. Pourtant ce n'était pas sans angoisse qu'il se décidait à faire ainsi les affaires de Philippe II contre la France, car il ne se dissimulait pas que, si la France n'appartenait point à Henri IV, elle relèverait de l'Espagne et perdrait peut-être son intégrité, certainement son indépendance ; il lui en

1. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. III, ch. II.
2. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coûtait de sacrifier « ce noble royaume, l'œil droit de la chrétienté et la balance du monde », comme le lui disaient les Vénitiens [1]. Les Vénitiens, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à Rome à redouter la prépondérance espagnole. C'était le sentiment commun des Romains, et tandis que le sacré collège était peuplé de partisans de l'Espagne, la prélature italienne, au contraire, et la cour du pape inclinaient vers la France, persuadées, écrivait à Philippe II son ambassadeur Olivarès, que « si la France succombe, l'Italie deviendra l'esclave de Votre Majesté [2] ». Quand on représentait à Sixte-Quint un tel péril, il ne le méconnaissait pas, il en était fort troublé, mais il répondait néanmoins : « Vous autres, vous ne pensez qu'aux affaires d'Italie ; nous y pensons aussi, mais, comme pape, nous devons penser plus encore à la religion. Nous devons exterminer l'hérésie, c'est-à-dire Navarre ; et, pour le faire, nous avons besoin des épaules de l'Espagne... Sans doute, la France nous est chère, aussi tâchons-nous de la sauver ; mais la religion nous tient encore plus à cœur que la France [3]. » Peu à peu, cependant, l'espoir de la conversion de Henri IV pénétra dans son âme et vint ébranler une résolution qui n'avait jamais cessé de lui être pénible. Le duc de Luxembourg, envoyé près de lui par les catholiques royaux, assisté par les Vénitiens et reçu malgré les Espagnols, lui fit entrevoir que cette conversion était possible et qu'elle

1. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 176.
2. *Ibid.*, p. 146 et p. 204.
3. *Ibid.*, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

serait sincère. Dès lors, il souhaita l'attendre et, sans abandonner la ligue, ne pas s'engager plus avant, ne pas donner notre pays à un nouveau maître.

Ce n'était pas le compte de l'Espagne. Autour du pape, entre les Italiens, habiles à atermoyer et les Espagnols, impatients de conclure, accoutumés à commander, le sort de la France était l'objet d'un vif débat qui remplissait chaque jour le palais pontifical ; il s'agitait aussi, bien autrement profond et tragique, dans l'âme même du pontife, il se trahissait dans son langage tourmenté et contradictoire. Les jours s'écoulaient, en accroissant ses perplexités. En dépit des assurances prématurées du duc de Luxembourg, Henri IV restait huguenot, il battait la ligue à la tête des huguenots, et Philippe II seul semblait encore assez fort pour disputer la France aux huguenots. Dès lors, ne pas la livrer à Philippe II, n'était-ce pas achever la ruine de l'Église; et la lui livrer en lui abandonnant du même coup toute l'Europe, n'était-ce pas consommer l'asservissement du Saint-Siège? Déjà, au nom de Philippe II, Olivarès parlait en maître à Rome; quand le pape ne l'écoutait pas assez vite, il menaçait de porter plainte contre lui devant le consistoire et de le contraindre au moyen des cardinaux. Tantôt ces arrogantes sommations révoltaient le fier et vieux pontife ; tantôt elles l'abattaient et le désolaient, car il ne trouvait aucun moyen d'y résister sans tout perdre. Enfin il allait céder, il allait excommunier les catholiques français qui servaient Henri IV, remettre au roi d'Espagne le choix du roi de France ; les actes et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traités qui devaient consacrer ces résolutions irréparables étaient dressés.

Le 19 mars 1590, avant de les signer, et plutôt pour se couvrir que pour se dégager, Sixte-Quint veut consulter encore une congrégation de cardinaux, qu'il croit dévouée à l'Espagne ; mais à ce moment décisif, l'intérêt de leur première patrie, l'Église, l'emporte sur leurs préférences et leurs aversions nationales. Ils conseillent à Sixte-Quint de différer les mesures qui fermeraient au roi de Navarre la voie du retour. Un cardinal d'Aragon, sujet de Philippe II, opine en ce sens le premier, et c'est lui qui détermine ses confrères. Cette délibération étonne et soulage Sixte-Quint, autant qu'elle déconcerte les Espagnols. Désormais, trouvant près de lui un point d'appui imprévu, le pape se relève, il ne fléchira pas. D'autres conventions seront préparées ; il différera d'abord, il refusera ensuite de les signer. Il usera ses dernières forces à résister aux violents assauts d'Olivarès il en mourra épuisé, mais invaincu, et ce qu'il a souhaité s'accomplira. Tant qu'il a vécu, il n'a laissé porter personne sur le trône de France, afin d'attendre l'abjuration de Henri IV. Après lui, malgré la partialité espagnole et ligueuse de ses premiers successeurs, personne n'y peut être porté jusqu'à l'abjuration de Henri IV

Il y avait trois ans que Madrid s'était réjoui de la mort de Sixte-Quint[2], quand survint cette abjuration, triomphe de sa politique. A Rome, l'absolution du

1. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, liv. VII et VIII.
2. Dépêche de Contarini, ambassadeur de Venise à Madrid. Hübner, t. II, p. 351.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi fut encore différée de deux ans. Mais enfin Clément VIII la donna. Ce qu'avait conçu et voulu un pontife grand et fort, un pontife doux et bon l'exécutait. La France catholique échappa à l'Espagne, et Rome avec elle.

J'ai raconté ailleurs, en parlant de la France, cet événement capital pour elle[1]. J'ai retracé les perplexités de Clément VIII, ses doutes sur la conversion du Béarnais, sa résolution de « n'ouvrir la porte qu'après avoir laissé frapper plusieurs fois », les instances réitérées de nos envoyés, les démarches désespérées de nos ennemis. J'ai montré le Pape, avant de se prononcer, mettant Rome en prière, se rendant lui-même deux fois pieds nus à Sainte-Marie-Majeure et consultant les cardinaux « sur la plus grande affaire que l'Eglise avait eue depuis plusieurs centaines d'ans »; parmi eux un Espagnol, « chose émerveillable, » Toleto opinant le premier en notre faveur, et rangeant à son avis la plupart de ses confrères; saint Philippe Neri et Baronius faisant au pieux pontife un cas de conscience de différer davantage cette absolution, et lorsqu'enfin elle est accordée, Rome entière transportée de joie, et les plus pauvres Romains achetant des portraits de Henri IV.

A peine le roi de France eut-il accès à Rome, qu'il s'y fit grande place. Assez fort pour appuyer le Saint-Siège en Europe, trop éloigné pour peser sur lui en Italie, respectant soigneusement en France la liberté de l'Église, séduisant, de loin comme de près,

1. *Les luttes religieuses en France*, ch. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les princes et les peuples par l'éclat de sa gloire et de sa fortune, il balança d'abord et surmonta bientôt à Rome le crédit, longtemps incontesté, du roi catholique; on en eut la preuve au conclave qui s'ouvrit à la mort de Clément VIII. Le cardinal le plus manifestement agréable à la France, celui qu'elle avait vu venir, comme légat, pour sceller la réconciliation, Alexandre Médicis fut choisi, malgré l'Espagne [1]. Il est vrai que la France ne profita pas d'un succès dont elle se réjouissait, car le nouvel élu mourut vingt-sept jours après son élévation; et dans le conclave suivant, l'Espagne réussit à satisfaire, sinon ses préférences, du moins ses rancunes : elle écarta Baronius, parce que, bravant ses menaces, ce grand homme avait jadis décidé Clément VIII à absoudre Henri IV [2]. Mais elle ne gagna rien à priver l'Église d'un tel pontife. Les relations, qui avaient valu, dans Paris, à Clément VIII, la renommée de « pape pacifique et bon Français [3] », continuèrent sous Paul V.

Aussi bien, quel que fût le pape, le roi très chrétien avait des amis à la cour pontificale; l'inclination, déjà ancienne, des Romains pour la France, leur mécontentement longtemps étouffé contre l'Espagne, s'y donnaient libre carrière. Indice singulier et significatif du changement des temps : après que Henri IV eut rappelé les Jésuites dans son royaume, les Espagnols prirent ombrage de leur puissance à Rome et

1. *Les Ambassades et négociations du cardinal du Perron*, 1 vol. in-f°, 1623. Paris, Antoine Estienne, p. 298 à 303.
2. Capecelatro, *Vie de saint Philippe Néri*, t. II, p. 676.
3. *Journal de Lestoile*. Collection Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 487.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voulurent attirer en Espagne leur général. Ce fut près de Henri IV qu'Aquaviva trouva un appui pour maintenir le centre de sa Compagnie au centre de la chrétienté [1] : le roi de France se déclara, dans Rome, le protecteur des Jésuites. Ayant cessé de les craindre, il ne voulut pas les laisser briser, il préféra se les attacher en les employant, comme il l'avait dit lui-même à son parlement : « Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servira le Français [2] ? » En effet, six ans après les avoir fait rentrer en France, il leur ouvrait le Levant, il fondait, sous le patronage de ses ambassadeurs, leur mission de Constantinople. Un Français de qualité, « sujet de beaucoup de mérite, joignant beaucoup de prudence et de dextérité à la sainteté de toutes ses actions [3] », le P. de Montboissier-Canillac, était envoyé de Rome pour diriger cette mission, et, de Constantinople, il préparait, toujours soutenu par la France, l'établissement de son ordre dans l'Asie Mineure [4]. Un peu plus tard, le même prince méditait encore d'introduire le même ordre au Canada, à la suite de ses armateurs : dernier projet que sa mort devait laisser en suspens [5].

Ce n'était pas seulement les Jésuites que Henri IV favorisait à Rome. En toute affaire, il se rendait vo-

1. P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton. — Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 391 et 392.

2. *Luttes religieuses en France*, p. 365.

3. Dépêche du baron de Salagnac, ambassadeur à Constantinople, au roi, 2 novembre 1609.

4. P. Prat, *Recherches critiques*, t. III, liv. XVII, ch. I; et liv. XXI, ch. I, t. V. (*Pièces justificatives*, nos 86 à 91, p. 257 à 269.)

5. P. Prat, liv. XIX, ch. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lontiers le bras droit du pape, et sa politique tolérante, loin de lui interdire ce rôle, l'aidait à le remplir.

Déjà, nous l'avons vu, à l'intérieur de son royaume, faire tourner l'Édit de Nantes à l'avantage de l'Église, au dehors soulager les catholiques d'Angleterre et de Hollande. Il agit de même en Turquie; rouvrant des églises, délivrant des esclaves, envoyant des missionnaires, couvrant tous les chrétiens du pavillon de la France, travaillant à rapprocher de Rome les schismatiques grecs, tendant la main aux maronites, assurant la liberté des pèlerinages aux lieux saints. Quand l'ambassadeur de France, Savary de Brèves, entreprit lui-même solennellement ce pèlerinage, il apporta, de Constantinople à Jérusalem, des firmans qui garantissaient l'inviolabilité du tombeau du Christ et la sécurité des religieux préposés à sa garde [1].

Mais c'était principalement en Italie que Henri IV avait à cœur de servir le Saint-Siège. Il le montra d'abord, en lui procurant la restitution du duché de Ferrare. Le duché de Ferrare était un domaine ecclésiastique, inféodé à la maison d'Este et qui devait, aux termes de la bulle de saint Pie V, faire retour au Saint-Siège, le dernier duc étant mort sans postérité. Ce prince avait néanmoins attribué son héritage à son cousin, don César d'Este, que l'Espagne favorisait et que l'Empereur consentait à investir des fiefs voisins, relevant de l'Em-

1. Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, ch. VI. — *Ambassade du cardinal du Perron*, p. 485. 678.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pire : Modène et Reggio. Le pape Clément VIII tint à honneur de revendiquer le patrimoine de l'Église; et malgré que la maison d'Este eût été longtemps la cliente et l'amie de sa couronne, Henri IV se déclara pour le pape, dont le droit était d'ailleurs incontestable. Frappé des censures pontificales, menacé en même temps des armes de la France, don César céda et se retira à Modène; l'État de l'Église s'agrandit sans coup férir, et Clément VIII rendit grâce à Dieu de lui avoir donné le roi très chrétien pour défenseur[1].

Neuf ans plus tard, sous Paul V, Henri IV eut à arranger un autre démêlé entre Rome et Venise, démêlé beaucoup plus grave, car il touchait, non les frontières d'un territoire, mais la liberté des deux puissances, ecclésiastique et civile. Un schisme risquait d'en sortir, et déjà le protestantisme, qui n'avait jamais cessé de guetter Venise, se tenait prêt à se glisser par cette porte dans la Péninsule.

Ce n'est pas que la religion catholique fût alors en déclin dans la ville de saint Marc : au contraire, là comme ailleurs, elle s'était relevée. L'ambassadeur de France, un calviniste converti, Fresne Canaye, observait, en y arrivant, en 1602, que « le vice n'était plus ni si échauffé, ni si libre, ni si honoré qu'il se souvenait l'avoir vu », trente ans auparavant. Il y trouvait la piété et la charité fort accrues, les églises extrêmement parées et bien servies, enfin « un nou-

1. Ranke, *les Papes romains*, t. II, liv. VI, § 7 et 8. — Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. III, ch. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veau patriarche, plein de sainteté et bon exemple, contenait tout l'ordre ecclésiastique dans une discipline tout autre que par le passé [1] ».

Mais si les Vénitiens n'inclinaient pas aux nouveautés, si les sénateurs faisaient profession d'être « catholiques jusqu'à la moelle [2] », ils étaient singulièrement jaloux de leur indépendance en matière temporelle, ombrageux envers l'autorité ecclésiastique et, pour prévenir ses empiétements, toujours disposés à empiéter sur elle. Vers l'année 1606, ils traduisirent deux ecclésiastiques accusés de crimes devant les tribunaux séculiers, ils défendirent au clergé d'acquérir des terres et à tous les fidèles de bâtir de nouvelles églises, de fonder de nouveaux monastères [3]. Quand ces mesures, contraires aux immunités ecclésiastiques, eurent été prises, quand ces règlements, nouveaux selon les uns, tirés, selon d'autres, d'une longue désuétude, furent publiés, Paul V, pape plein de zèle, mais juriste plutôt que politique, menaça d'abord et, après quelque délai, frappa Venise d'excommunication et d'interdit. Le culte y devait être suspendu [4]; cependant, la Seigneurie entendait qu'il continuât; elle défendit, elle parvint à empêcher la publication de l'acte pontifical, et lorsque néanmoins cet acte fut connu, elle somma prêtres et moines de n'en pas tenir compte, de continuer

1. *Lettres et ambassades de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne*, 3 vol. in-f°, t. I, liv. I, p. 120. Dépêche du 19 janvier 1602.
2. Fresne Canaye, *Lettres*, t. III, liv. V, p. 262.
3. Fresne Canaye, Avant-propos et lettres à M. de Villeroy, avril 1606. Lettre au roi, 19 avril 1606.
4. Fresne Canaye, *Lettres*, t. III, liv. V, p. 13 et 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur ministère ou de quitter son territoire [1]. Le clergé séculier obéit à la Seigneurie; après quelques tergiversations, le clergé régulier, ou du moins les ordres nouveaux et réformés obéirent au pape [2]. Les Jésuites partirent les premiers, sur l'ordre de leur général, abandonnant leurs maisons à la confiscation [3]; les Capucins et les Théatins suivirent.

C'est le propre des contestations avec l'autorité ecclésiastique, qu'elles soulèvent les plus redoutables questions de principe, même quand il s'agit d'un mince intérêt. Parmi les théologiens que la république chargea de sa défense, il se rencontra deux moines, devenus en secret à moitié protestants, et qui dénièrent au pape toute juridiction. L'un était le fameux Paolo Sarpi, le futur auteur de l'*Histoire du concile de Trente*, qui disait la messe sans y croire, au témoignage des protestants, ses amis [4]; et l'autre, un père Fulgentio Micenzio, dont un huguenot français établi à Venise, écrivait à Du Plessis-Mornay : « Il me semble que Dieu a suscité pour l'Italie un autre Luther »; dans la même lettre, Sarpi était appelé un autre Mélanchthon [5]. Déjà l'ambassadeur anglais se réjouissait que la république « commençât à se douter de la tyrannie du

1. Laemer, *Meletematum Romanorum mantissa*, p. 241 et 242.

2. Allocution du pape au consistoire du 17 juillet 1606. — Laemer, *Meletematum Romanorum mantissa*, p. 242.

3. Fresne Canaye, t. III, liv. V, p. 32, et lettre du général Aquaviva aux provinciaux de son ordre, 20 mai 1606. — P. Prat, *Recherches*, t. II, liv. XIV, p. 483.

4. Diodati, Burnet, cités par Cantù, *les Hérétiques italiens*, t. IV, discours 3.

5. *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. X, p. 202.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pape », et pour l'en affranchir, il offrait au nom de son maître armes et vaisseaux [1].

De l'autre côté, l'Espagne, saisissant avec empressement une occasion de relever à Rome son vieux crédit, ne faisait rien pour calmer les Vénitiens, était même soupçonnée de les exciter sous main [2], et offrait ses troupes au pape pour les combattre [3]. Déjà le gouverneur du Milanais, Fuentès, levait, sur les frontières de la Seigneurie, une armée de trente mille hommes [4]. Une guerre entre Rome et Venise, une guerre à laquelle l'Espagne et les Etats protestants se disposaient à prendre part, menaçait donc de s'allumer en Italie.

Henri IV la conjura. Rien n'était mieux fait pour le contrarier et l'embarrasser que la brouille de ses deux amis : l'un, le plus ancien, Venise, si secourable jadis ; l'autre, le pape, que Venise même avait concouru à lui acquérir, et qui lui était devenu plus précieux que tous les autres. Dans ce différend, il évita d'abord de se prononcer [5] ; c'était avec l'intention d'être recherché des deux partis, comme médiateur, et dès qu'il en fut temps, il s'interposa. Aux Vénitiens, il signifia nettement de ne point compter sur son appui, s'ils persistaient dans leur querelle. « Personne », leur fit-il dire par leur ambas-

1. Fresne Canaye, *Lettres*, liv. V, p. 27. Au roi, 3 mai 1606.
2. Fresne Canaye, *Lettres*, liv. V, p. 26. Au roi, 6 mai 1606. — P. Prat, *Recherches critiques*, t. II, liv. XIV, p. 508.
3. Laemer, *Meletematum Romanorum mantissa*,, p. 241, 242.
4. *Henri IV et les Suisses de la haute Italie. La lutte pour les Alpes.* Étude historique, par Édouard Roth, secrétaire de la légation de Suisse en France. 1er volume. Paris, Plon, 1882, p. 373.
5. Fresne Canaye, *Lettres*, t. V, p. 27. Au roi, 3 mai 1606.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sadeur, « ne voudra quitter Rome pour Venise, Saint-Pierre pour Saint-Marc, et moi moins que tous, de qui les prédécesseurs ont passé les Alpes tant de fois pour secourir les papes [1]. » Il leur représenta pour eux-mêmes les inconvénients d'une guerre qui les livrerait en proie à leurs voisins, la nécessité de venir tôt ou tard à une composition, puisqu'ils ne voulaient pas demeurer schismatiques, leur annonça que, plus elle serait différée, plus elle deviendrait difficile, et s'offrit enfin pour l'obtenir [2]. Se retournant vers le pape, il prit un autre langage, il lui adressa des supplications. « Le pape, disait-il, ne doit pas se rendre implacable..., plus il étendra en cette action sa bonté et sa miséricorde, plus il obligera toute la chrétienté à le louer et le bénir, au grand contentement de ses vrais et affectionnés enfants et à la confusion des ennemis de l'Eglise », lesquels, ajoutait-il, « s'attendent déjà de profiter extraordinairement de la discorde présente [3] ».

Cette considération devait toucher Paul V. Quelque temps il avait incliné à confier sa cause à l'Espagne et à ses armes [4]. Mais, soit qu'il eût trouvé peu solides les promesses espagnoles, soit que la crainte de livrer l'Eglise et l'Italie aux hasards d'une guerre, entretenue par les dissidents, l'arrêtat, il revint promptement vers Henri IV, accepta ses bons offices [5], et le différend fut conjuré. Le pape, sur quel-

1. P. Prat, *Recherches critiques*, lettre du P. Coton au P. général Aquaviva, 18 novembre 1606, t. II, liv. XIV, ch. II, p. 503.
2. *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 636-642.
3. *Ibid.*, p. 625. 20 juin 1606.
4. Consistoire du 8 janvier 1607. Laemer, *Meletematum Romanorum mantissa*, p. 242.
5. Fresne Canaye, *Lettres*, t. III, liv. V, p. 275 et 470.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques témoignages de soumission, consentit à lever son interdit et la république retira ses déclarations contre le Saint-Siège. Les prêtres arrêtés par elle furent remis à l'ambassadeur de France, pour être livrés par lui aux commissaires pontificaux et aux juges ecclésiastiques. Un cardinal français, qui avait négocié l'accommodement, le cardinal de Joyeuse, vint à Saint-Marc prononcer solennellement l'absolution des censures. Les ordres religieux sortis du territoire vénitien y rentrèrent, et recouvrèrent le droit de posséder et d'acquérir. Seuls, les Jésuites demeurèrent exclus. Leur bannissement fut le prix de la soumission de Venise [1].

Si Paul V avait prévu ce résultat, il aurait sans doute évité de pousser si loin le conflit : il sortait de la lutte, obligé de sacrifier ses meilleurs soldats; pourtant il se félicita d'en sortir et remercia cordialement Henri IV de sa médiation [2]; dans l'extrémité où les choses étaient venues, il reconnaissait que la paix valait mieux que la guerre et qu'une paix meilleure ne pouvait s'obtenir. Les Jésuites eux-mêmes en convinrent; Aquaviva leur interdit toute plainte, rendit hommage à l'affection que le roi de France avait pour eux et continua de compter sur sa protection [3].

1. Fresne Canaye, *Ibid.*, liv. V, p. 511.

2. Bref de Paul V à Henri IV, 29 mai 1607, cité dans les *Recherches du P. Prat*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, t. II, liv. XIV, ch. II, p. 514.

3. Lettre du général Aquaviva aux provinciaux de sa Compagnie, 29 mai 1607. — P. Prat, *Recherches*, t. II, liv. XIX, ch. II, p. 515. — De Thou (*Histoire*, liv. CXXXVII) a exposé avec d'assez grands développements le démêlé du pape et des Vénitiens. Mais il l'a fait d'après un mémoire dressé par Paolo Sarpi. J'ai dû compléter et rec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La lutte ouverte était donc évitée; mais un mauvais levain contre Rome continuait de fermenter dans Venise. Sarpi y conservait grand crédit, les huguenots français y entretenaient toujours de secrètes intelligences, s'efforçaient sans relâche d'exciter une querelle nouvelle, et la Seigneurie, non contente d'avoir chassé les Jésuites de son territoire, les poursuivait au delà des mers, les traquait dans leurs missions lointaines. Henri IV ne cessait pas d'avoir l'œil ouvert sur ces germes de discorde. Peu de temps avant sa mort, ayant saisi des lettres suspectes du compagnon de Sarpi, le P. Fulgentio, dont la parole plus hardie paraissait aux huguenots « la pure prédication de l'Évangile », il n'hésita pas à dénoncer, pièces en main, au Sénat, « ce prêcheur d'hérésie », et obtint qu'on le fît taire. « Nous craignons fort que le roi gagne ici les bonnes grâces du pape aux dépens de notre liberté », écrivait Sarpi à Du Plessis-Mornay [1].

Cette sollicitude n'était pas inspirée à Henri IV par le seul désir de servir Rome et l'Église : il importait à sa politique que l'accord régnât en Italie. L'Espagne, pour dominer cette contrée, trouvait bon qu'elle se divisât. La France, au contraire, renon-

tifier le dire d'une des parties en cause, en remontant aux écrits publiés à Rome, notamment par Baronius et par Bellarmin, pour la défense du Saint-Siège, et surtout aux documents authentiques, savoir : les dépêches de nos ambassadeurs, les allocutions du pape dans le consistoire, la correspondance des Jésuites, tirée de leurs archives, et les lettres missives de Henri IV.

1. *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. X, p. 266 et suiv., p. 303, 319, 347, 398, 455, 503, et t. XI, p. 15. — Laemer, *Meletematum Romanorum mantissa*, p. 265 à 270. — P. Prat, *Recherches*, t. III, liv. XVII, ch. I à IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çant à la conquérir et voulant l'opposer à l'Espagne, s'intéressait à son indépendance et travaillait à son union. De là les efforts de Henri IV pour réconcilier Rome et Venise ; de là aussi ses ménagements envers le duc de Savoie, ménagements d'abord mal compris, et qu'il nous reste à expliquer.

La plupart des Italiens comptaient sur nous, pour les délivrer des Espagnols, et telle était alors leur habitude de compter sur l'étranger, qu'ils souhaitaient nous voir garder pied sur leur territoire. Lorsqu'une guerre rapide eut puni le duc de Savoie de sa longue inimitié, Henri IV, voulant gagner ce prince au lieu de l'abattre, lui céda la dernière possession italienne de la France, le marquisat de Saluces, en échange de la Bresse et du Bugey. Ce traité, conclu à Lyon, sous la médiation d'un légat du pape, alarma fort les Italiens ; ils se crurent abandonnés par leur protecteur. A Florence, le grand-duc se plaignit que, « les portes de l'Italie nous étant désormais fermées, les passages du secours bouchés, tous les princes d'Italie se sentaient peu à peu le joug sur le col et néanmoins n'osaient faire semblant de s'en apercevoir [1]. » A Rome, les cardinaux favorables à la France, tels que Baronius, s'informaient, avec une curiosité inquiète, près de nos ambassadeurs, si nous n'avions point gardé à travers les Alpes quelque autre passage [2], ou même s'il n'y aurait point

1. *Ambassades du cardinal Du Perron*, p. 263. Au roi, 12 janvier 1605. — Relation de Padavino, 1605, citée par Roth (*Henri IV, les Suisses et la haute Italie*), p. 101, en note.

2. *Ambassades de Du Perron*, p. 275. Au roi, 25 janvier 1605.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'expédient pour faire que le roi recouvrât Saluces[1].

En France, l'abandon de cette dernière « pièce de terre » au delà des monts réveilla les regrets qu'avait excités, quarante ans avant, la paix de Cateau-Cambrésis, qui avait sacrifié nos autres possessions italiennes. Les meilleurs conseillers de Henri IV, Jeannin, d'Ossat, n'estimaient pas indifférent de garder une entrée en Italie; les places fortifiées du marquisat leur paraissaient, dans les mains de la France, « la vraie bride des Espagnols et du duc de Savoie[2] ». Ils rappelaient que ce domaine nous avait été ravi par ce prince, tandis qu'il était en paix avec nous, et que nous étions dans les embarras de la ligue; ils estimaient l'honneur de la couronne intéressé à une restitution. Pouvait-on d'ailleurs se fier à M. de Savoie? Lié avec l'Espagne, gendre et client de Philippe II, avait-il désarmé après la paix de Vervins ? A défaut de guerre ouverte, n'était-il pas venu jusqu'à Paris fomenter des complots? N'avait-il pas poussé Biron à trahir? A cheval sur les deux versants des Alpes, serré de près par les maisons de France et d'Autriche, il voulait, disait d'Ossat, « prendre l'autrui et sur plus grand qu'il n'est et ne voulait point rendre », toujours prêt à promettre et ne point tenir; « prenant pour galanterie de violer sa foi. » Plus tard, Fontenay-Mareuil[3] et Saint-Simon[4], ran-

1. *Ibid.*, p. 283, 7 février 1605.

2. *Œuvres inédites* du président Jeannin. Avis donné au roi sur la réduction du marquisat de Saluces à l'obéissance de Sa Majesté, 1599. Collection Petitot, 2e série, t. XVI, p. 16 et suiv.

3. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*. Collection Petitot, 1re série, t. L, p. 94.

4. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*. Écrit inédit publié par M. Faugères, p. 129, 418 et 419.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gent l'affaire du marquisat parmi les « fautes considérables » d'un gouvernement que Fontenay-Mareuil voulait d'ailleurs donner en exemple à tous les princes et que Saint-Simon déclarait « exquis ».

Ce reproche me paraît peu fondé. En terminant promptement l'expédition de Savoie, Henri IV a prévenu l'intervention de l'Espagne dans un moment où nous n'étions pas prêts à reprendre la lutte : il a empêché une guerre générale de se rallumer deux ans seulement après la paix de Vervins. Mais, de plus, que faisait-il en échangeant une possession lointaine contre une province qui touchait son royaume ? Il continuait le long travail de sa race pour composer la France, pour accroître, jusqu'à ses limites naturelles, un État compact, occupé par un peuple uni. Cette politique de la maison de France, le premier des rois Bourbons ne la suivait pas à l'aventure : en la pratiquant, il savait la définir, témoin ses paroles aux nouveaux sujets que le traité de Lyon venait de lui donner, aux habitants du pays de Bresse : « Il était raisonnable », leur dit-il, « que, puisque vous parlez naturellement le français, vous fussiez sujets au roi de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagne, l'allemande à l'Allemagne, mais la française doit être à moi [1]. »

A cet agrandissement territorial sacrifiait-il, comme on l'en accusait, son influence en Italie ? Il est vrai que ses desseins se portaient de préférence vers l'Allemagne. Fidèle à la marche suivie depuis Henri II, c'était principalement sur notre frontière du Nord

1. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 444.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il méditait de combattre et de s'étendre. Toutefois on ne saurait admettre que, pour lier les princes italiens à sa fortune, il eût besoin de garder, au milieu d'eux, quelque enclave. Tout au contraire, c'était depuis que la France avait renoncé à ses conquêtes au centre de leur territoire, que la plupart avaient pris confiance en elle. En abandonnant le marquisat de Saluces, Henri IV n'avait pas renoncé d'ailleurs à tous les passages des Alpes; il avait gardé, de la Corniche au mont Conis, plus d'une clef de l'Italie. Mais surtout il s'était proposé d'acquérir « le portier des Alpes » : c'est ainsi qu'on nommait le duc de Savoie. Acquisition lente, laborieuse et traversée. D'une paix, subie après la défaite, à une alliance, il y avait loin pour un prince « d'un courage ambitieux et inquiet [1] » comme Charles-Emmanuel. Durant les années qui suivirent le traité de Lyon, il se mit à un prix, auquel la France ne pouvait le payer : il voulait ravoir les provinces qu'il venait de céder. Les politiques les plus avisés n'espéraient pas alors qu'il se séparât jamais de la cour de Madrid, où ses deux fils étaient élevés comme parents et otages, et de laquelle il attendait toujours quelque héritage, du chef de sa femme. Henri IV, plus patient et plus profond, comptait sur l'inconstance du personnage et sur ses mécomptes avec l'Espagne. « Les hommes n'ont pas toujours une même volonté », disait-il à son sujet [2]. En effet, jaloux d'abord de l'établissement que Philippe II donna dans les Pays-Bas à

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 365.
2. *Lettres missives, ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son autre gendre, l'archiduc Albert, plus mécontent ensuite de ne rien recevoir non plus de Philippe III, Charles-Emmanuel résolut, à la fin, d'attendre de nous son agrandissement et, puisque les Espagnols lui refusaient le Milanais, de le conquérir sur eux, avec l'aide de la France. Dans cette vue, il demanda pour son fils la main d'une fille de France, et offrit son épée à Henri IV. C'était le moment où ce roi, achevant ses vastes préparatifs, se décidait à rentrer en campagne contre les deux branches de la maison d'Autriche. L'alliance se conclut. Les plénipotentiaires du roi, Lesdiguières et Bullion, vinrent, près de Turin, à Brusol, signer, le 29 avril 1610, les traités que Bullion, homme de plume, avait préparés, que Lesdiguières, homme d'épée, devait exécuter; après de longues tergiversations, le duc avait fini par les souhaiter impatiemment; car ils lui ouvraient, disait-il, « la terre promise. » Par ces traités, la fille aînée de Henri IV et de Marie de Médicis, M^me^ Élisabeth, enfant de sept ans, fut accordée au prince de Piémont, Victor-Amédée, qui en avait dix-sept. En même temps furent réglées les conditions d'une ligue offensive : tandis que le roi, à la tête de sa principale armée et des princes allemands, attaquerait l'Empereur sur le Rhin, le duc, assisté de Lesdiguières, marcherait contre le roi d'Espagne en Italie; il emploirait toutes les forces dont il disposait à chasser du Milanais les Espagnols. Le Milanais conquis, ou plutôt délivré, Charles-Emmanuel devait le garder et prendre le titre de roi de Lombardie. La France renonçait à rien acquérir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« delà des monts », mais en retour elle recevait la Savoie [1]; elle se complétait au sud-est en portant sa frontière aux Alpes, et du même coup elle préparait l'indépendance italienne, elle instituait une confédération, dont le duc de Savoie serait le bras, le pape, la tête, et notre roi, le soutien : car la ligue formée avec Charles-Emmanuel ne devait point se borner à lui. Une place y était réservée aux autres États italiens, et comme cette ligue avait pour objet de déloger l'Espagnol de tous les territoires de la Péninsule, il n'était pas difficile de promettre à chacun des agrandissements. Henri IV n'y manquait pas. Encore que le duc de Savoie seul pût lui apporter un concours militaire, il avait à cœur de rallier à sa cause tous les princes italiens, petits ou grands; il ne ménageait à aucun les offres et les caresses. Mais c'était au pape que s'adressaient ses plus grandes avances; il le plaçait à la tête de la confédération italienne et, dans le partage des territoires enlevés aux Espagnols, il proposait de joindre le royaume de Naples à l'État de l'Église [2].

Cependant, à l'exception du duc de Savoie, les princes italiens ne s'étaient pas encore ouvertement prononcés pour la France le jour où périt Henri IV. Le pape, « voulant conserver le nom et les fonctions de père commun envers les parties sans se partialiser pour l'un plus que pour l'autre », tentait un dernier effort pour conjurer la rupture; il

1. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 849, 850. — Roth, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie*, p. 435 et suiv.
2. Sully, *Économies royales*. Collection Petitot, 2e série, t. VIII, p. 238 et suiv., p. 254, 311, 330 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faisait porter par ses nonces des conseils de paix, à la fois, à Paris et à Madrid. Quand l'Empereur et le roi d'Espagne l'avaient sollicité « de s'engager du côté de la maison d'Autriche » pour s'opposer aux hérétiques, il s'y était refusé; il avait déclaré qu'il entendait demeurer neutre, « afin de se réserver le pouvoir et autorité de moyenner, après, les affaires. » Au fond, c'était tout ce que Henri IV demandait à Paul V. Pour l'estimer son allié et le traiter comme tel, il lui suffisait qu'il ne se déclarât pas contre lui [1].

Vis-à-vis des autres États italiens, il avait d'autres exigences. Pour les associer aux profits de son entreprise, il les pressait de s'y engager. Cependant ces divers États, Venise, la Toscane, les petits du-

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 871, 20 mars 1610. — Instruction donnée au cardinal de la Rochefoucauld (octobre 1609), citée par M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*. Notes et documents, p. 514. — Dépêches de M. de Breves, ambassadeur à Rome, juillet et août 1609, citées par Maurice Ritter, t. II, nos 309 et 327. Tous ces textes s'accordent à représenter les relations de la France et du Saint-Siège comme je viens de les exposer. Il est vrai qu'on a inféré de deux passages des mémoires de Sully (*Économies royales*, t. VIII, p. 311, et t. IX, p. 68) et d'un passage de ceux de Fontenay-Mareuil (Collection Petitot, 1re série, t. L, p. 29) que le pape avait fini par s'engager avec Henri IV dans la ligue contre l'Autriche. Mais le témoignage de Fontenay-Mareuil est de seconde main et atteste seulement l'opinion répandue à la cour de Henri IV. Quant aux deux textes de Sully, à y regarder de près, ils relatent une espérance conçue pour l'avenir plutôt qu'un accord déjà conclu, ils montrent le pape résolu à garder envers la France une neutralité bienveillante dont se contentait Henri IV, et qu'il comptait faire tourner à son avantage en promettant des subsides. Je ne pense donc pas que ces trois textes infirment ceux que j'ai cités plus haut et autorisent à représenter le pape comme engagé dans la ligue, contrairement à la lettre de Henri IV, du 20 mars 1610 (un mois et demi avant sa mort), contrairement à Sully lui-même, qui dit, dans un autre endroit de ces mêmes mémoires, que « le pape demeurera libre d'en user comme bon lui semblera ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chés hésitaient, attirés par les offres de la France, mais retenus par la crainte de l'Espagne, faisant des vœux pour l'une, redoutant la vengeance de l'autre, appréhendant la guerre sur leur territoire. Pour les décider, il aurait fallu une victoire de Charles-Emmanuel et des armes françaises [1]. Cette victoire, les confidents de Henri IV la croyaient gagnée d'avance et, par conséquent, ils tenaient l'amitié des Italiens pour acquise. A leurs yeux, leur maître paraissait irrésistible, sur les Alpes comme sur le Rhin, quand Ravaillac l'arrêta.

Ce qui serait arrivé, si Henri IV eût vécu, demeure

1. M. Poirson (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 902 et 903) veut que tous les États italiens, Venise et la Toscane, comme le pape, aient été engagés d'avance, aussi bien que le duc de Savoie, dans la coalition formée contre la maison d'Autriche. Nous venons de nous expliquer au sujet du pape ; à l'égard des autres États, il est bien vrai que Henri IV voulait qu'ils se déclarassent, et n'était pas disposé à les traiter en amis s'ils ne le faisaient pas. Sully le dit formellement. (*Économies royales*, t. VIII, p. 336.) Mais ces engagements qu'il attendait d'eux en retour de ces offres, les avait-il obtenus au moment de sa mort? Voilà ce qui ne me paraît pas démontré. Il y a bien, notamment pour les Vénitiens, dans Sully et Fontenay-Mareuil, des allégations analogues à celles qui concernent les Papes. Mais ces textes ne me paraissent pas plus décisifs au sujet des Vénitiens qu'au sujet du Saint-Siège. D'autre part, M. Roth a cité des dépêches tirées soit des archives de Venise, soit de celles de Simancas, qui montrent Venise et la Toscane refusant de se lier et demeurant jusqu'à la fin dans l'expectative. (*Henri IV, les Suisses et la haute Italie*, liv. IV, p. 432 et suiv.) M. Roth va même jusqu'à nier, en dernier lieu, les offres d'agrandissement faites à ces divers États, parce que, dit-il, il n'en a pas trouvé trace dans les archives qu'il a consultées. Cette preuve négative ne peut prévaloir, quand il s'agit des projets de Henri IV, contre le témoignage formel de Sully, confirmé par d'Aubigné, Bassompierre, Fontenay-Mareuil. (Textes cités par M. Poirson.) La vérité me paraît être entre M. Poirson et M. Roth. Une ligue des états italiens a été voulue, préparée et négociée par Henri IV. Elle avait grande chance de se former, aux conditions que posait le roi, mais elle n'était pas conclue au moment de sa mort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partout une conjecture. Mais ce qu'il a voulu, du moins pour l'Italie, est certain : non pas sans doute qu'en ce pays même le détail de ses projets fût invariable. Il voyait les choses de plus haut et de plus loin : l'étranger hors de la Péninsule ; ni Français, ni Espagnols, ni Impériaux sur son territoire; en revanche, tous les États italiens, maintenus, agrandis, unis entre eux, par confédération ou par alliance, et le pape placé à leur tête : voilà le plan qu'attestent les témoignages les plus autorisés, que confirme le texte des conventions signées par Henri IV. L'article 4 du traité de Brusol porte, en effet, qu'à la ligue conclue entre le roi de France et le duc de Savoie, seront invités « tous autres princes et États auxquels il importe de conserver la liberté de l'Église, du Saint-Siège apostolique et de toute la chrétienté, et particulièrement de l'Italie ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE V

L'EUROPE A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Conclusion des deux premiers Livres. — Résultats de la réformation. Lutte de la France et de l'Empire. Le « grand dessein » de Henri IV.

Voilà donc le XVI^e^ siècle terminé ; l'Europe en est sortie, divisée entre plusieurs cultes, partagée en plusieurs États. La rupture de l'unité religieuse, l'affermissement des unités nationales, tels sont les deux événements qui caractérisent cette époque et l'ont remplie d'orages.

Tantôt la lutte des croyances contraires est venue déchirer un peuple qui achevait de s'unir. Quand la religion était le fondement des lois humaines, ceux qui contestaient la religion ne se mettaient-ils pas hors la loi, et le chancelier de L'Hôpital n'avait-il pas raison de se demander, au début du conflit, avec une patriotique angoisse, si les hommes peuvent vivre en société en la diversité des religions?

Tantôt le culte nouveau saisissait des peuples entiers, brisait leurs liens avec l'Église universelle, leur composait des Églises particulières, régies par la même autorité que l'État, bornées aux mêmes frontières, et leur présentait ces Églises comme le couronnement et la garantie de leur indépendance. Quand les territoires, les langues, les gouvernements

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se distinguaient, les hommes pouvaient-ils encore se soumettre à une Église unique, obéir en matière de foi à une autorité commune?

Les dissidences religieuses dans chaque État étaient-elles compatibles avec son unité politique?

L'unité catholique en Europe était-elle compatible avec les diversités nationales?

Tel était le double problème du seizième siècle.

Ce problème, l'Espagne et l'Italie l'ont évité; les États protestants l'ont tranché, sans tenir compte de ses données complexes; les Pays-Bas et l'Allemagne l'ont débattu, sans le résoudre; la France, devancée à quelques égards par la Pologne, l'a résolu.

L'Espagne et l'Italie l'ont évité, en écartant le nouveau culte; mais, pour prévenir la révolte, l'Espagne a étouffé chez elle la liberté de l'esprit humain et bientôt sa foi même est devenue stérile. L'Italie, au contraire, a ranimé et entretenu autour de Rome la vie catholique, mais elle n'a pas alors connu la vie nationale.

L'Angleterre, le Danemark et la Suède ont associé leur religion nouvelle à leur patriotisme. De là, après un pénible ébranlement, une singulière vigueur dans leur action politique; mais, de là aussi, une déchéance dans leur condition religieuse, la confusion des deux puissances et leur foi réglée par leur prince.

Les Pays-Bas et l'Allemagne se sont coupés en deux.

Les cultes opposés se sont rencontrés face à face et mesurés corps à corps en France et en Pologne, et de leur conflit le culte catholique est sorti prépondérant, le culte protestant toléré. La puissance pu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blique a reconnu la liberté des dissidents, en continuant de professer l'antique foi.

Mais tandis qu'en Pologne cette puissance publique était déjà énervée, tandis que le peuple polonais n'échappait aux discordes religieuses que pour se consumer dans les discordes politiques, la France sortait de ses guerres civiles, vigoureuse, serrée autour de son chef et capable, après avoir tout souffert, de tout surmonter. Là ce n'était pas un peuple sur le déclin, qui continuait d'appartenir à la vieille société catholique, c'était la nation la plus une et la monarchie la plus forte de l'Europe; c'était aussi le pays où les consciences avaient su le mieux se faire respecter.

La nation avait imposé sa foi à son prince et n'avait pu surmonter la résistance des dissidents. Il avait fallu reconnaître ensemble l'invincible fidélité de la France à son ancien culte et l'impuissance de la force à détacher du culte nouveau quelques Français.

Sur le point le plus en vue de l'Europe, le problème du seizième siècle avait donc été résolu, non par l'établissement d'un régime idéal et parfait, mais par une transaction appropriée aux circonstances. Quand un peuple résout le problème posé à un siècle, les autres peuples lui cèdent le pas; il marche quelque temps à leur tête.

Au moyen âge, il s'était agi de savoir si la civilisation chrétienne l'emporterait sur l'islamisme. L'Espagne avait répondu victorieusement à cette question et par là s'était acquis, à l'issue du moyen âge, la primauté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au siècle dernier, il y avait lieu de chercher comment s'accorderaient ensemble les institutions anciennes et les idées nouvelles, la tradition et la liberté. Cet accord, après d'orageuses oscillations, s'était accompli en Angleterre. Notre âge, à son début, a vu la grandeur de l'Angleterre.

Entre ces deux époques s'est déployée, de Henri IV à Louis XIV, la prépondérance française. Nous en avons marqué le point de départ. Il nous reste à montrer comment elle s'est exercée au dehors.

La politique extérieure qui convenait à la France a été clairement conçue et comme dessinée par Henri IV. C'est pourquoi avant d'aller plus loin, avant d'examiner comment cette politique a été suivie, il est à propos d'en exposer ici les principes.

Au moment où les races chrétiennes aspiraient à former des nations distinctes sous des dynasties indépendantes, la maison d'Autriche, qui venait d'hériter de l'Espagne et d'obtenir l'Empire, mit son ambition non point à conduire un grand peuple, mais à courber sous son pouvoir beaucoup de peuples différents, et bientôt ses prétentions ne connurent pas de limites. La France y fit obstacle.

L'Europe se trouva ainsi disputée entre deux systèmes : le système impérial, adopté par la maison d'Autriche, et le système national, soutenu par le maison de France.

La lutte entre ces deux systèmes avait commencé avant les divisions religieuses de la chrétienté ; mais ces divisions vinrent la compliquer et l'envenimer.

D'un côté, la plupart des États que menaçait le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joug de l'Empire, cédant à la tentation que nous avons signalée, se déclarèrent protestants. De l'autre côté, l'empereur Charles-Quint et surtout ses héritiers, en Espagne d'abord, en Autriche ensuite, prétendirent associer partout leur cause à la cause catholique, imposer, du même coup et par les mêmes procédés, son autorité et leur domination.

Si la France ne s'était pas jetée au travers de cette entreprise, il y aurait en confusion entre l'Église romaine et l'Empire, entre l'unité de l'Église et l'unité de l'Empire, et tous les peuples, menacés de servitude et jaloux de liberté, auraient cru ne trouver asile que dans l'établissement du protestantisme.

Ce fut en effet le spectacle que donna l'Europe, aussi longtemps que nos guerres de religion ne nous laissèrent, ni le loisir, ni la force de nous occuper d'elle. Il fallut l'avènement de Henri IV et sa réconciliation avec son peuple pour rendre à la France un rôle en Europe.

A peine affermi, Henri IV tient, au dehors, une conduite analogue à celle qui lui réussit dans son royaume. A ses yeux l'unité religieuse ne peut ni ne doit être rétablie par la force. Dès lors, il ne veut pas que les questions d'Église restent des questions d'État. Adversaire persévérant de la maison d'Autriche, qui vient de lui disputer sa couronne ; champion résolu du système national contre le système impérial, il enrôle pour alliés tous les ennemis de l'Empire et de l'Espagne, sans distinction de culte, forme une ligue de princes protestants en Allemagne, prépare une ligue de princes catholiques en Italie, fortifie la puissance tempo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relle du Saint-Siège, assure l'affranchissement de la Hollande, et à ses alliés protestants et catholiques, voici ce qu'il suggère en matière de religion. Là où le protestantisme n'a pas pénétré, il ne veut pas qu'il s'introduise : c'est ainsi qu'il prend soin de lui fermer à Venise l'entrée de l'Italie, qu'il impose à ses alliés allemands l'engagement de ne point lui ouvrir, avec leurs armes, les portions de l'Empire encore catholiques, et, jaloux de conserver à ses nouveaux coreligionnaires les positions qu'ils n'ont pas perdues, se montre résolu à empêcher l'élection d'un Empereur protestant. Là, au contraire, où le protestantisme s'est enraciné, il ne trouve pas bon qu'il soit renversé par violence : il presse ses alliés protestants de s'unir, soit entre eux, soit avec lui, pour se défendre, et lui-même se déclare prêt à leur garantir, aux princes leur souveraineté, aux peuples leur indépendance, sachant bien que cette souveraineté et cette indépendance impliquent alors le maintien du culte établi. Mais, en retour, il réclame, à côté de ce nouveau culte, la tolérance de l'ancien et, à l'appui de cette réclamation, il invoque son propre exemple, le traitement accordé chez lui aux protestants.

Il est vrai qu'à cet égard il n'est guère écouté : les États protestants ne s'accommodent point alors de la liberté de religion, ils se déclarent incapables de la supporter. Pourtant, le faible et précaire soulagement qu'obtiennent les catholiques d'Angleterre et de Hollande, c'est au roi de France qu'ils l'attribuent, c'est à lui qu'ils en rendent grâce. Telle est, au dehors et jusqu'à la fin de son règne, la conduite de Henri IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ses projets ultérieurs, le but et le terme assignés par lui à la guerre dont il achevait les préparatifs au moment de sa mort, ses plans pour l'avenir de l'Europe, sont plus difficiles à démêler ; non qu'ils soient restés après lui enveloppés de silence et de mystère, mais tout au contraire parce qu'il en a été trop parlé et que lui-même, peut-être, en a trop parlé à ses confidents, surtout au premier de tous, à Sully.

De là des explications et des commentaires confus et contradictoires. Quand les esprits exacts et positifs sortent du présent et du réel pour s'élancer dans l'avenir, ils deviennent volontiers plus chimériques que d'autres, justement parce qu'ils appliquent leurs calculs précis à des vues, à des idées qui ne les comportent pas.

C'est ce qui est arrivé à Sully, dissertant au fond de sa retraite et devant ses secrétaires sur ses derniers entretiens avec son maître [1]. Lorsqu'on lit les *Économies royales*, on a beau jeu à traiter d'utopie cette paix perpétuelle préparée par une guerre universelle, ce tribunal d'amphictyons appelé à juger tous les peuples de la chrétienté, et jusqu'à ces lointains projets de croisade auxquels se complaisait,

1. *Économies royales*, t. IV, chap. I, t. VII, chap. IV, XIX et XX ; t. VIII, chap. VIII, XI, XII, XIII, XIV, et t. IX, chap. II.— En regard de ces chapitres, il faut placer les remarques passionnées et satiriques de Marbaut, secrétaire de Du Plessis-Mornay. On y trouve sous la plume d'un contemporain les principales objections de ceux qui plus tard ont, comme Voltaire dans son « *Essai sur les mœurs* », traité le « grand dessein » de « pure chimère ». Voyez spécialement la collection Michaud et Poujoulat, t. III, p. 54 et 55. Voyez aussi d'Aubigné, *Histoire universelle*, appendices ou corollaire, et *Mémoires* (édition Lalanne, page 113). — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, première partie. — Richelieu, *Mémoires*, livre Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans trop s'y arrêter, la vive et belle imagination de Henri IV. On surprend le laborieux ministre à rêver à son tour et à sa façon, quand, sur l'invitation du roi, il propose compendieusement, avant la guerre, les arrangements qui doivent la suivre, dénombre les États et les Gouvernements qu'elle élèvera ou laissera subsister, monarchies héréditaires, monarchies électives, républiques et confédérations; détermine ce qui doit revenir à chacun, fait le compte anticipé des soldats et des ressources de tous, et répartit symétriquement le territoire européen. Laissez ces détails qui surchargent et embrouillent la pensée royale, élevez-vous au-dessus, et vous verrez clairement ressortir, dans ses lignes principales, ce que les contemporains, les confidents de Henri IV ont nommé le « grand dessein ».

Sans doute, ce grand dessein a pour point de départ l'hostilité contre la maison d'Autriche et pour premier objet son abaissement. Mais les vues du roi vont au delà : de l'abaissement de son ennemi, il entend faire sortir un état de choses meilleur pour toute l'Europe.

Sans doute aussi, il se propose de reculer les frontières françaises. Comme il le disait à Sully, « son intention n'est pas de dépenser soixante millions pour conquester des terres pour autruy sans en rien retirer pour soi [1]. » Mais ces acquisitions n'ont, dans le grand dessein, qu'une place secondaire et variable. Durant tout son règne, Henri IV a constamment

1. *Économies royales*, t. VIII, chap. VIII, page 125.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

préféré l'ascendant moral de sa couronne à l'agrandissement territorial de son royaume : c'est ainsi qu'après avoir envahi la Franche-Comté, il s'en est retiré pour ne point porter ombrage aux Suisses, ses clients et amis [1], et que, plus tard, il a, par voie d'échange, cédé ses possessions italiennes au duc de Savoie, vaincu par lui, afin de se faire « du portier des Alpes » un allié. Pour l'avenir, les dépouilles de l'ennemi terrassé, en Allemagne et en Italie, doivent fournir au roi vainqueur beaucoup de terres à distribuer, depuis la Hongrie et la Bohême jusqu'au Milanais et au royaume de Naples. Mais, dans ce remaniement de la chrétienté, ce qu'il songe à se réserver pour lui-même, Savoie, Lorraine, ou Flandre, c'est par échange ou mariage, plutôt que par les armes qu'il le veut obtenir, et ces acquisitions ne sont point excentriques : elles rattachent à la France des territoires contigus et des populations semblables, elles complètent le royaume, elles rentrent dans le système général, qui doit procurer le repos et la liberté de l'Europe.

L'Europe, en effet, partagée en corps de nations, réciproquement indépendantes sous des gouvernements distincts et divers; ces nations, formées selon les affinités de race et de langage et contenues dans leurs limites naturelles; entre elles, la balance des

1. Traité entre les députés du roi Henri IV, du roi d'Espagne et des cantons suisses pour le rétablissement de la neutralité entre le duché et comté de Bourgogne. A Lion, le 22 septembre 1595, et Mémoires de tous les traités de neutralité accordés aux duché et comté de Bourgogne à la prière des cantons suisses depuis l'an 1522. — Léonard, *Recueil des traités de paix*, t. II, p. 648, 652.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forces, combinée de telle sorte que les plus grands États soient impuissants à écraser les plus petits; leurs intérêts communs débattus et leurs différends composés dans les délibérations de leurs représentants; la France, enfin, marchant la première parmi ses pareilles, et faisant reposer sa grandeur sur la défense de la bonne cause, sur la protection des faibles, sur l'affranchissement et non sur l'asservissement de la chrétienté : tel est, dans ses parties essentielles, le grand dessein qu'Henri IV avait conçu, et qu'il ne lui a pas été donné d'accomplir.

En ce qui concerne la religion, il est manifeste qu'à partir du jour où les souverains pontifes cessaient d'être, en matière politique, les juges suprêmes de la chrétienté, ils devaient vouloir qu'aucune autorité temporelle n'y dominât en leur place; leur indépendance devait trouver, aussi bien que l'indépendance des peuples, une garantie dans l'équilibre des États. C'est pourquoi les ambassadeurs de Henri IV se faisaient écouter à Rome, quand ils alléguaient que « la liberté et autorité du Saint-Siège étaient conjointes à la liberté de l'Italie [1] », laquelle était conjointe elle-même à la liberté de l'Europe. Le « grand dessein » n'était donc point en soi contraire à l'intérêt de l'Église. Mais dans la division des communions chrétiennes, l'exécution du grand dessein avait pour instrument des armes protestantes et pour condition le maintien des États protestants.

Aux prises, chaque jour, au dedans comme au

1. *Ambassades du cardinal du Perron*, p. 290, 302, 348

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dehors, avec cette difficulté des dissidences religieuses, Henri IV ne la méconnaissait pas non plus, en envisageant l'avenir. Il ne désespérait pas à jamais de l'unité de foi, et lorsqu'il anticipait à longue distance cet avenir, il se proposait quelquefois « de rechercher des moyens propres pour l'établissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrétienne [1] ». Mais pour s'y acheminer et, en attendant, pour faire agréer aux princes « de religion contraire à la romaine... sinon une entière réconciliation avec le pape, au moins une cessation de haine, animosité, et de toute aversion des uns envers les autres », il pensait que « des assaisonnements pour la tolérance » étaient « absolument nécessaires ». Il voulait qu'au sein de l'Europe la religion cessât d'être cause ou prétexte de guerre entre les États. « Sur quoi ayant été grandement médité, discouru et ratiociné, il ne s'était point trouvé de plus doux tempérament » que de laisser chacun des trois cultes qui se partageaient la chrétienté dominer chez les peuples dont il avait pris possession. Là où se rencontraient de nombreux dissidents, il fallait autoriser, à côté du culte dominant, la libre profession de leur croyance; là où les dissidents étaient peu nombreux, il fallait ne pas les persécuter ni les contraindre, ne pas les souffrir non plus comme ferment de discorde et de trouble, mais les mettre en demeure d'émigrer, en vendant leurs biens [3].

C'est ainsi qu'Henri IV cherchait à conformer ses

1. *Économies royales*, t. IV, chap. I, p. 9.
2. *Économies royales*, t. VII, chap. IV, p. 93 et 101.
3. *Économies royales*, t. VIII, chap. II, p. 204; chap. XIII, p. 266, et t. IX, chap. III, p. 40 et 41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maximes à ses pratiques, à pourvoir aux besoins de son temps, à préparer l'avenir.

Il n'avait pas manqué de « dire quelque chose de ses projets aux papes, cardinaux, prélats et docteurs aimant la paix », et « ceux-ci n'y avaient pas témoigné grande aversion ». Il se proposait donc de les faire agréer à Rome[1]; c'est le protestant Sully qui l'atteste. Et quand on considère que, quatre mois après la publication de l'Édit de Nantes, Clément VIII reprenait confiance dans Henri IV et « ses intentions pour l'honneur de Dieu et la restauration de l'Eglise », quand on entend ce pape déclarer alors qu'il en a contentement[2]; lorsqu'on voit Paul V refuser son alliance à la maison d'Autriche dans la lutte qu'elle se prépare à soutenir contre la France et les protestants, la condescendance, espérée du Saint-Siège par le prince qui en avait obtenu déjà « si grandes faveurs et bienveillances[3] », ne paraît pas invraisemblable.

En retour de cette condescendance, il méditait d'attribuer aux papes une importante prérogative.

Il voulait que ceux même qui « ne les reconnaîtraient pas pour chefs de l'Église les estimassent grands et puissants princes, ayant toutes les qualités nécessaires pour être réputés souverains arbitres de tous les différends qui pourraient survenir entre les potentats et peuples chrétiens[4] ». Il se proposait de déférer aux pontifes romains la présidence de la

1. *Économies royales*, t. IX, p. 41. — Cf. t. VII, p. 101.
2. *Lettres missives*, t. V, p. 449.
3. Maurice Ritter, *Lettres et actes pour servir à l'Histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 309 et 327.
4. *Économies royales*, t. VIII, p 269.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Confédération européenne, ou, comme on disait alors, de la République chrétienne; c'est encore Sully qui le déclare, et sur ce point un pareil témoignage n'est-il pas irrécusable ?

Enfin, à cette république composée de tous les États « qui professent le nom de Jésus-Christ dans l'Europe [1] », il assignait par delà l'Europe un but digne de ses forces réunies et de ses communs efforts; il lui ouvrait au loin une belle et longue perspective : l'infidèle à refouler, l'Orient à restituer, soit par les négociations, soit par les armes, au christianisme.

Assurément, quand même Henri IV n'aurait pas soudainement péri dans le moment où il entreprenait d'exécuter de si vastes projets, il ne les aurait point accomplis tout entiers. Aucune vie, quelle qu'en dût être la durée, n'y pouvait suffire, et d'ailleurs jamais la réalité des choses humaines ne répond fidèlement aux conceptions de l'esprit humain; jamais il n'est donné aux hommes de génie de faire tout ce qu'ils se sont proposé.

Il n'en est pas moins utile de connaître quelle idée s'était formée de la politique française le premier roi Bourbon.

Nous aurons à comparer les plans tracés par ce grand roi aux résultats obtenus, après lui, par deux grands ministres. En regard du « dessein » de Henri IV, nous placerons la paix de Westphalie, préparée par Richelieu, conclue par Mazarin quarante ans plus tard.

1. *Économies royales*, t. VII, p. 315.

FIN DU TOME PREMIER

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LES ÉTATS PROTESTANTS DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA MORT DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

L'ANGLETERRE.

HENRI VIII. Rupture avec Rome. — ÉDOUARD VI. Établissement du protestantisme. — LA REINE MARIE. Rétablissement du catholicisme. — LA REINE ELISABETH. Interdiction du culte catholique. — Persécution contre les catholiques. — Réveil de la foi catholique et dissentiments entre les fidèles. — JACQUES Ier. Espérances trompées des catholiques. Conspiration des Poudres. La persécution recommence. — Conduite tenue par la France dans les affaires religieuses de l'Angleterre..... 3

CHAPITRE II

ÉTATS SCANDINAVES.

CHRISTIAN II. Il favorise les protestants en Danemark et les combat en Suède. — GUSTAVE WASA. Introduction du protestantisme en Suède. — FRÉDÉRIC Ier et CHRISTIAN III. Établissement définitif du protestantisme en Danemark. — JEAN III en Suède. Ses incertitudes entre les deux cultes. — SIGISMOND et CHARLES IX. Lutte des deux princes et des deux cultes. Le protestantisme reste maître de la Suède avec Charles IX..... 93

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

LES PAYS-BAS.

Les Pays-Bas sous CHARLES-QUINT. Leur prospérité, leurs libertés. Introduction et répression du protestantisme. — Les Pays-Bas sous PHILIPPE II. Premiers troubles politiques et religieux apaisés par la Gouvernante MARGUERITE DE PARME. — Gouvernement du DUC D'ALBE: Révolte des protestants. Les catholiques *mal contents* se joignent aux protestants persécutés. — Ils s'en séparent après le départ du duc d'Albe. Réconciliation des provinces catholiques avec la Maison d'Autriche. — Fondation de la République des Provinces-Unies par le PRINCE D'ORANGE. Condition des catholiques dans cet État protestant. — Discordes intestines entre protestants. BARNEVELT et MAURICE DE NASSAU..... 133

CHAPITRE IV

L'ALLEMAGNE PROTESTANTE.

Élection de CHARLES-QUINT. Rebellion de LUTHER. — Ennemis divers de Charles-Quint. Succès de la guerre contre les Turcs. — Tentatives de transaction avec les protestants. — Guerre contre les protestants, son insuccès. Partage de l'Empire entre les deux cultes. — Guerre contre la France. Échec de la politique impériale. 209

LIVRE DEUXIÈME

LES ÉTATS CATHOLIQUES DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA MORT DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE.

Déclin de l'Église catholique en Allemagne, jusqu'à la réception du Concile de Trente. — Restauration catholique opérée par les Nonces du Pape et par les Jésuites. — Restauration catholique opérée par les Princes. — Conduite tenue par la France dans les affaires religieuses de l'Allemagne..... 273

CHAPITRE II

LA POLOGNE.

Introduction du protestantisme sous les JAGELLONS. — Élection de HENRI DE VALOIS. Querelles entre catholiques et protestants. — Règne glorieux d'ÉTIENNE BATHORI. Renaissance catholique. Liberté de religion. — Règne malheureux de SIGISMOND III. Guerre dynastique et religieuse avec la Suède. Les Polonais restent catholiques et tolérants..... 339

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

L'ESPAGNE.

Grandeur de l'Espagne catholique : causes de sa décadence. — Excès du pouvoir royal. Philippe II. Propagande protestante en Espagne : elle est réprimée. — L'Inquisition espagnole : son action politique. — Son action religieuse. — Esprit de conquête et de domination du peuple espagnol. Son antagonisme avec la France..... 378

CHAPITRE IV

L'ITALIE.

La Papauté et l'Italie depuis la fin du schisme d'Occident jusqu'au protestantisme. — Tentatives de propagande protestante en Italie. — Mesures répressives contre cette propagande. — Réforme ecclésiastique et renaissance religieuse à Rome. Grands papes et grands saints. — Politique du Saint-Siége et politique de la France, à l'égard de l'Italie..... 432

CHAPITRE V

L'EUROPE A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Conclusion des deux premiers livres. — Résultats de la réformation. Lutte de la France et de l'Empire. Le « grand dessein » de Henri IV..... 553

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

4715. — Poitiers, imprimerie BLAIS, ROY et Cie, 7, rue Victor-Hugo.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FALLOUX (Cte DE)

Mémoires d'un Royaliste. 4e édition. 2 beaux et forts vol. in-8o, enrichis de 2 portraits en taille-douce, d'un fac-similé d'autographes, etc..... 16 »

Il a été imprimé 40 exemplaires numérotés, sur papier de Hollande, avec double état des portraits.. .... 40 »

Il a été imprimé 20 exemplaires numérotés, sur papier Whatman, avec double état des portraits .... 80 »

BARANTE (M. DE)

Le Parlement et la Fronde. Vie de Mathieu Molé, accompagnée de notices sur Édouard Molé, procureur général pendant la ligue, et M. le comte Molé, 2e édition. 1 vol. in-8o..... .... 6 »

BROGLIE (Duc VICT. DE)

Écrits et discours. Philosophie, littérature, politique. 3 vol. in-8o.. 18 »

BROGLIE (ALB. DE)

L'Église et l'Empire romain au IVe siècle. 3 parties en 6 vol. in-12. 21 »

GUIZOT

Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'Empire romain. 4 vol. in-8o..... 24 »

Histoire de la civilisation en Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française. 18e édition. 1 vol. in-8o. 6 »

MIGNET

Antonio Perez et Philippe II. 4e édition. 1 vol. in-8o. ..... 6 »

Le même 5e édition. 1 vol. in-12..... ..... 3 50

Charles-Quint. Son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste. 8e édition, revue et corrigée. 1 beau vol. in-8o..... 6 »

Le même. 11e édition. 1 vol. in-12..... ..... 3 50

Rivalité de François Ier et de Charles-Quint. 3e édit. 2 vol. in-12. 8 »

ZELLER (JULES)

Histoire d'Allemagne. 5 vol. in-8o.

TOME Ier. **Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique,** avec introduction générale et cartes géographiques. 3e édition. 1 vol. in-8o. 7 50

TOME II. **Fondation de l'Empire germanique.** Charlemagne, Otton le Grand, les Ottonides. 3e édition 1 vol. in-8o avec 2 cartes. 7 50

TOME III. **L'Empire germanique et l'Église au moyen-âge.** Les Henri. Querelle des Investitures. 2e édition. 1 vol. in-8o avec carte. 7 50

TOME IV. **L'Empire germanique sous les Hohenstaufen.** L'empereur Frédéric Barberousse. 1 vol in-8o avec 2 cartes..... 7 50

TOME V. **L'Empereur Frédéric II et la chute de l'Empire germanique du moyen âge.** Conrad IV et Conradin. 1 vol in-8o... 7 50

Histoire résumée de l'Allemagne et de l'Empire germanique. Leurs institutions au moyen âge. 1 fort vol. in-16 avec 5 cartes..... 4 »

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue des Poitevins, 6.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

MAY 3 1943

Jul 15'50

13Dec'50WK

MAR 10 1967 20

RECEIVED

FEB 24 '67 -4 PM

LOAN DEPT.

DEC 14 1967 49

RECEIVED

DEC 15 '67 -8 PM

LOAN DEPT.

LD 21-100m-7,'39(402s)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

114474
DC 111
M4
v.1

Digitized by Google
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA